

MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE  
SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD  
SEANT A DOUAI

---

*Troisième Série.*

---

TOME II.

1886-1888.



DOUAI  
L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

23, RUE DE LA MADELEINE, 23.

—  
1889.



MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE  
SCIENCES & ARTS  
SÉANT A DOUAI  
Centrale du département du Nord.

*Article 23 du Règlement intérieur de la Société.*

---

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

---

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD  
SÉANT A DOUAI

---

*Troisième Série.*

---

TOME II.

1886 - 1888



DOUAI

L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

23, RUE DE LA MADELEINE, 23.

—  
1889.



# RAPPORT

DE

M. QUINION - HUBERT, secrétaire-général,

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

**En 1884 et 1885.**

---

MESSIEURS,

Je dois avant tout m'excuser du retard qu'a subi le compte-rendu de vos travaux durant les années 1884 et 1885. Ce compte-rendu qui permet au Secrétaire Général de rappeler et d'apprécier l'œuvre de ses collègues est assurément l'une des tâches les plus agréables de sa charge. Pourquoi m'y suis-je attaché plus longuement que de raison ? C'est que je la remplissais pour la dernière fois. De même qu'en quittant un pays aimé le voyageur le regarde avec complaisance pour en mieux garder tous les détails, de même aussi je me suis arrêté sur ce rapport à raison surtout des souvenirs qu'il me rappelle. Après cinq années d'exercice je remets la plume aux mains de mon ami, M. le D<sup>r</sup> Faucheux, qui depuis longtemps fait partie du Bureau et saura donner plus de relief et d'éclat à des fonctions que l'appelaient à recueillir les services qu'il a déjà rendus.

Il est bon du reste dans notre République des Lettres, Sciences et Arts que les titres, honneurs ou charges, ne

soient pas conférés à vie et soient ouverts à ceux de nos collègues que leur valeur et leurs services désignent pour les remplir. L'immovibilité a fait son temps ; partout vous pouvez voir, les Secrétaires notamment, échanger, non pour un septennat ( un règne de cette durée n'appartient qu'aux plus hauts dignitaires), mais pour un service de cinq ans, voire même pour un simple lustre, leurs fonctions autrefois perpétuelles.

Pour faire cadrer mon rapport avec le volume des Mémoires actuellement en préparation , j'ai réuni les deux années 1884 et 1885 et tout d'abord , je suis heureux de proclamer que la Société a tenu toutes ses séances réglementaires et que son activité ne s'est pas ralentie. Si l'on excepte le temps des vacances, chacune des séances a été remplie par des lectures dont je n'ai pas à relever le mérite. Il me suffira de constater que plusieurs ont mérité les honneurs de l'impression et ont ainsi apporté un contingent précieux à nos annales. Et quelle variété dans ces travaux émanant d'hommes de talent si divers qui demandent les uns aux Lettres, à l'Histoire, aux Beaux-Arts, à l'Archéologie, les autres aux Sciences exactes, à l'Industrie, à l'Economie politique des sujets de nature à vous intéresser toujours soit par leurs aperçus élevés, soit par leur côté pratique, tantôt à raison de leur actualité, tantôt parce qu'ils touchent à notre cité douaisienne. L'impulsion venait du reste pendant ces deux années 1884 et 1885 de nos Présidents MM. Fleury et Offret qui avec raison ont pensé que chez nous l'exemple le plus entraînant est celui qui vient d'en haut. Auprès de ces deux chefs éminents la Société compte une phalange de travailleurs, toujours vaillante, qui résiste et tient bon malgré les vides



que la mort et les départs font dans ses rangs. Pour les combler ces vides, il a été fait d'excellentes recrues, la Société leur demande de ne pas se confiner dans un rôle trop modeste et d'apporter leur pierre à l'œuvre commune. Chacun y trouvera profit, les aînés, qui ayant moins à se produire, pourront donner plus de temps à leurs travaux, les nouveaux venus dont le premier soin doit être de se faire apprécier, les auditeurs enfin pour qui l'imprévu est toujours plein d'attraits.

En 1884, l'expédition dans le Soudan présentait un irrésistible sujet d'étude pour M. le recteur Fleurý qui, poursuivant son histoire d'Angleterre, nous a communiqué non seulement le récit des événements qui ont signalé ces dernières années, mais encore les appréciations, les jugements que suggèrent à notre savant collègue sa haute raison et une perspicacité que rend chaque jour plus pénétrante la maturité d'un esprit éclairé par d'incessantes études. M. Fleury nous a retracé les péripéties de cette lutte poursuivie par l'Angleterre avec plus de persévérance que de succès contre un ennemi que le fanatisme et la plus intrépide bravoure rend redoutable malgré l'infériorité de ses moyens d'action.

Certes les soldats que l'Angleterre met en campagne sont nergiques et ses généraux sont habiles, certes rien n'est épargné pour assurer leur supériorité mais quelque mérite que l'on accorde à l'armée, il faut bien reconnaître que, dans chaque expédition, elle est secondée par une diplomatie singulièrement prévoyante et qui, pour assurer le succès, sait à propos employer et les promesses et l'argent.

Fidèle à cette tactique l'Angleterre tenta de se faire un

allié du Négus d'Abyssinie. Le roi noir, disposant de forces importantes, pouvait en effet couper toute retraite au Mahady. Mais, elle ne tarda pas à s'apercevoir que, si elle oubliait aisément les usurpations que lui fait commettre un peu partout son envahissante ambition, ceux qu'elle a dépouillés ont la mémoire plus longue. Ainsi le roi Jean qu'elle a contribué à chasser de trois ports qu'il possédait sur la mer Rouge et qu'elle a ainsi privé des voies de communications nécessaires pour ouvrir son royaume à la civilisation et y faire pénétrer la vie commerciale, lui refusa tout concours et la laissa aux prises avec les Soudanais insaisissables dans leur désert brulant et sous leur ciel meurtrier.

Plus facile a été pour les Anglais la conquête de Kimberley, la cité des diamants ; quelques litres de whisky ont suffi. La cession date à peine de 1872 et depuis lors une ville a été créée qui ne compte pas moins de 15.000 habitants et l'on a extrait de mines dont la richesse ferait pâlir tous les trésors de Golconde pour plus de 800 millions de diamants.

Moraliste et philosophe autant qu'il est historien notre collègue excelle à mettre en lumière les leçons que fournit la vie des peuples. Comme les individus, les nations ont leur période de progrès, de croissance, comme eux aussi elles ont leur déclin, leur décadence. Tour à tour les nations se distinguent par les mêmes qualités, s'avilissent par les mêmes vices, acceptent les mêmes croyances, subissent les mêmes erreurs. Suivant cette loi, M. Fleury s'est demandé dans une étude de la plus haute portée si le caractère qui fait la valeur, la force des individus, n'est pas aussi le principal ressort d'une nation. C'est dans l'his-

toire qu'il faut chercher la réponse et elle apparaîtra bien concluante. Que l'on considère les Grecs et les Romains ; le caractère chez ces peuples n'a pu résister à la prospérité au sensualisme, au scepticisme ; la décadence s'en est bientôt suivie. Peut-on croire, espérer qu'il n'en sera pas de même chez nous où le caractère est soumis à des causes d'affaiblissement plus multiples encore ? Comment échappera-t-il à l'action dissolvante qu'exercent à la fois l'amour du bien être, le matérialisme et l'irreligion ?

Ce n'est pas dans une nation corrompue, dans une société sans foi que l'on peut espérer trouver le caractère. Pour se développer et grandir il lui faut et la pureté des mœurs et le culte d'un idéal. Sur ce point philosophes et chrétiens sont d'accord. Est-il morale plus pure et en même temps idéal plus puissant et plus merveilleux que la morale et la foi chrétiennes enseignant l'amour et la crainte de Dieu, le mépris des richesses, l'espoir d'une vie future et mettant ainsi au cœur de l'homme les sentiments qui, mieux que tous les autres, peuvent affermir le caractère ? L'expérience du passé, les leçons de l'histoire conseillent donc aux nations de ne pas proscrire de leurs écoles l'enseignement chrétien ; la neutralité en cette matière est un vain mot, c'est le scepticisme transformé en religion d'Etat et le scepticisme conduirait fatalement à la décadence.

S'il est une race qui soit en progrès en ce moment c'est assurément celle des Germains, mais son expansion ne se fait pas sans luttes. De temps à autre se révèlent chez certaines races de sérieuses résistances à se laisser germaniser. Chacun sait jusqu'à quel point en Pologne la vitalité du vaincu inquiète, irrite son vainqueur. M. Fleury nous a appris qu'il en est de même en Bohême où l'Allemand

est refoulé par le développement persistant de la langue et de la littérature tchèques.

C'est dans l'Oberland Bernois, l'une des parties les plus pittoresques et les plus explorées de la Suisse, que nous a transportés M. Offret ; en sa compagnie le voyage offre un double intérêt car le touriste en vacance est doublé d'un savant professeur. Ainsi pour nous conduire au Righi, M. Offret ne se contente pas de décrire les beautés de cet incomparable panorama, il étudie la construction du rail way hardi qui, par une pente atteignant parfois 20 centimètres par mètre, conduit à une hauteur de 1800 mètres, au Kulm, la station la plus élevée de l'Europe. Puis vient le Saint-Gothard et l'explication des gigantesques travaux qu'exigea le percement du tunnel.

La France avait au Mont-Cenis ouvert une porte sur l'Italie, l'Allemagne voulut aussi avoir la sienne, elle a éventré le Saint-Gothard.

Dans une autre séance, M. Offret passant en revue les divers modes d'apprécier la valeur de la potasse nous a indiqué un procédé à la fois plus simple et plus sûr que toutes les anciennes méthodes pour isoler et chiffrer le carbonate de potasse, la seule partie qui soit utile à connaître dans le commerce, parce que seule elle a une valeur vénale.

Dans le domaine de l'histoire je dois surtout signaler une très remarquable étude de M. Louis Cambier qui, sous ce titre: *L'Aïeul et le Petit-Fils*, établit un saisissant parallèle entre Philippe II et Louis XIV, ces deux monarques demeurés la plus complète incarnation du pouvoir personnel. N'ont-ils pas tous deux, à un siècle de distance, ébloui l'Europe par l'éclat de leur faste et tous deux, après

des revers qui ont assombri la fin d'un règne brillant, laissé leur royaume épuisé d'hommes et d'argent ? Rechercher l'influence que l'aïeul a exercé, retrouver dans les qualités comme dans les défauts de Louis XIV les manifestations d'un puissant et fatal atavisme cela devait tenter notre collègue qui, à l'exemple de Mérimée, sait tirer de l'histoire des sujets d'étude du plus vif intérêt.

Comment en effet n'être pas frappé de rencontrer chez tous deux la même conception du pouvoir souverain, le même goût pour le faste et la grandeur, le même amour de l'ordre et de la règle poussé jusqu'à l'intolérance ? Ne retrouve-t-on pas chez le prince qui révoqua l'Edit de Nantes l'influence de celui qui menaçait Sixte-Quint de retirer l'obédience de l'Espagne au Saint Siège, si le Pape continuait à correspondre avec Henri IV ? Mais il faut dire à l'honneur de ces deux princes que tous deux ils montrèrent une égale sollicitude pour les Lettres et les Arts. Si Philippe II édifia l'Escorial, il fit de Madrid une capitale et Louis XIV, avant de bâtir Versailles, avait achevé le Louvre, si bien que tous deux, malgré leurs fautes et leurs malheurs, surent être des Rois et de Grands Rois.

Nous quittons un moment avec M. Albert Dutilleul les réalités de l'histoire pour entrer dans le domaine de la fiction, à la recherche de l'ombre de Pierre Schlemihl. Que nous veut cette ombre et quelle est-elle ? Quelque part que nous allions elle s'attache à nous et ne nous quitte pas, du berceau jusqu'à la tombe. — Témoin de nos moindres actions elle affirme, console le sage dans toutes ses épreuves, mais poursuit sans trêve et torture sans merci le coupable en quelque lieu qu'il aille se cacher car cette ombre n'est autre chose que la conscience.

L'œil que Caïn voyait, après son crime :

..... Tout grand ouvert dans les ténèbres,  
Et qui le regardait dans l'ombre fixement,

Cette lecture fut pour nous un agréable intermède rendu particulièrement attrayant par le goût délicat qui caractérise tout ce qui sort de la plume de M. Dutilleul.

Il n'est ombre ni légende, qui arrête M. Brassart dans la tâche qu'il s'est donnée d'examiner et mettre au jour tout ce qui intéresse notre ville et son histoire.

La trouvaille qu'il nous apporte cette année ne saurait passer sans exciter de vives controverses car elle tend à enlever à une cité voisine, la ville d'Arras, l'un des hommes qu'elle revendique avec le plus d'orgueil, M. le Président La Vacquerie. Des recherches qu'il a faites dans les archives municipales et dans celles de l'abbaye de Marchiennes, M. Brassart arrive à conclure que ce n'est pas à Arras mais à Marchiennes que serait né le Président. Non content de restituer à notre pays cette grande personnalité parlementaire, M. Brassart établit que le Président ne fut pas, comme on l'a si souvent écrit, un ardent bourguignon; La Vacquerie entrevit que l'Artois pouvait, par le mariage de l'héritière de Bourgogne, devenir un avant poste de l'Allemagne vis-à-vis de la France et résolument il se donna l'un des premiers à Louis XI. Il en fut récompensé par des lettres de noblesse et le poste de Premier Président au parlement de Paris; mais ces faveurs ne firent pas du magistrat un plat courtisan, car il eut l'énergie de s'opposer à l'établissement de taxes nouvelles et de se présenter au roi à la

tête de sa compagnie pour lui dire : *Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains et souffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'offenser nos consciences.* La démarche eut un plein succès. Est ce parcequ'on ne saurait plus espérer un pareil résultat que nul aujourd'hui ne se rencontrerait pour accomplir un tel acte de courage et d'indépendance ?

C'est aussi à l'une de ces grandes figures dont l'histoire nous a transmis le souvenir à travers les âges, à Caton l'Ancien, que M. Bréan a consacré une étude où l'on retrouve toute l'abondance de détails et la richesse d'anecdotes que fournissent à notre laborieux collègue ses patientes lectures. Après avoir retracé la vie de cet humble fils de paysan qui, successivement avocat, homme politique et soldat, réussit à s'élever jusqu'aux plus hautes dignités de la République, et demeure le type accompli d'une race à la fois forte et persévérante, dont la tenacité ne se laissait arrêter par aucun obstacle. Sa haine contre Carthage et son horreur du luxe, les deux passions de sa vie, ont plus fait pour sa renommée que ses écrits, notamment son traité de l'agriculture, composition bizarre et assez indigeste dont le principal mérite est de faire assez bien connaître les mœurs et la vie romaines, et de révéler toute l'âpreté et la rudesse de Caton.

M. Delplanque nous a communiqué des études tératologiques, fruit d'une longue expérience et de savantes observations.

M. Rivière, qui bien vite a pris rang parmi les travailleurs, nous a produit des notes fort intéressantes sur Rabodon, abbé de Marchiennes, et son *rouleau des morts*.

Rien de ce qui intéresse ceux qui travaillent ne demeura étranger à notre collègue, M. Désiré Dubois, et vous savez avec quel zèle, quel dévouement il se consacre à ceux qui souffrent. Non content de leur donner son temps et ses soins, il veut les éclairer par de curieux écrits. Vous avez eu les prémices de son livre intitulé : *L'ouvrier, son sort à travers les âges*. C'est l'œuvre d'un homme de cœur et d'un homme de bien.

Quand j'aurai rappelé les notices nécrologiques de M. de Boutteville par M. Léon Maurice, de M. le commandant Durutte par M. Albert Dutilleul, de M. Vasse par M. Alfred Dupont père, et les deux lectures que votre secrétaire général a été heureux de vous faire, l'une sur les travaux de la société en 1883, l'autre sur les concours de poésie et particulièrement sur celui des jeux Floraux à Toulouse, le bilan de nos travaux se trouvera complet ; et le président de l'année, M. Offret, le contresignera, j'en suis certain, avec plaisir, car ce bilan est des plus honorables.

L'année 1885 a été marquée, elle aussi, par des travaux d'une grande variété qui méritent à des titres différents de vous être rappelés.

Comme toujours la place d'honneur revient à notre éminent collègue, M. Fleury, dont l'activité ne se dément jamais et qui par son incessant labeur, rappelle parmi nous ces grandes figures du moyen-âge demeurées les types les plus accomplis de la science et du travail. Nos établissements au Sénégal ont été, pour M. le recteur Fleury, l'objet d'une étude dans laquelle il s'est particulièrement attaché à nous faire connaître le port de Dakar, l'un des



meilleurs de la côte occidentale de l'Afrique et la capitale, Saint-Louis, qui est l'entrepôt de tout le commerce avec la Sénégambie. Pénétrant dans l'intérieur du pays il nous a montré combien il importe, pour la sécurité de la colonie, que nos postes militaires soient reliés entre eux par des voies de communication plus rapides et plus sûres que le fleuve dont la navigation est souvent impossible durant de longs mois. Vous savez, par les graves événements survenus depuis, si ces appréhensions étaient fondées. Sans doute, nous avons aujourd'hui un chemin de fer au Sénégal mais il faut bien avouer que son exécution, malgré le chiffre assez respectable de millions qu'elle a coûtés, demeure des plus défectueuses. De Dakar à Saint-Louis l'utilité de ce chemin de fer apparaît à tous ; ce qu'il faut regretter seulement, c'est qu'il soit établi dans des conditions tellement imparfaites qu'il devient impraticable dans la saison des pluies périodiques. Tout en reconnaissant la grandeur de la pensée qui a poussé la France à relier l'Algérie au Sénégal par une grande ligne transsaharienne, on est amené à se demander si les arachides et la gomme, seuls objets exportés aujourd'hui, sont un frêt suffisant pour justifier la construction d'un chemin de fer dont certains kilomètres reviennent à plus d'un million chacun.

Nous devons encore à M. Fleury plusieurs lectures sur les Souvenirs de la Flandre Wallonne, ce recueil qu'ont fondé en 1880 MM. Auguste Preux, de Ternas, Léon Maurice, Auguste Maugin et Brassart, tous membres de notre société, et que continue de publier l'un d'eux avec une érudition qui réussit à conserver à l'œuvre tout son mérite et son prix. Parmi les articles dignes d'attirer l'attention des lecteurs, il faut surtout signaler les travaux de M.

Auguste Preux, sur les manuscrits de M. Lefebvre d'Orval, conseiller au Parlement de Flandre, de M. de Ternas sur la généalogie de la famille Gosson, de M. Brassart qui a reconstitué la généalogie de la maison de Wavrin, donné la nomenclature des comtes de Boulogne, le catalogue des diverses branches de nobles du nom de Lallaing, retracé la vie de divers écrivains, notamment celle du chevalier Adrien d'Esclaibes, et mis au jour de nombreux documents relatifs à l'histoire locale.

Un de nos collègues qui a tous les titres voulus pour collaborer à la Flandre Wallonne, M. Albert Dutilleul nous a décrit, dans ce style nerveux et vivant dont il a le secret, les tapisseries historiées que les Bourguignons ont abandonnées à Granson et Morat, tapisseries que la Suisse conserve comme de glorieux trophées à la Bibliothèque de Berne. Ces pièces sont du plus haut intérêt pour l'étude des mœurs, des costumes et de l'art au quinzième siècle. Elles ont 20 à 25 pieds de long sur 13 à 14 de large, sont en haute lisse, et faites de laine brochée d'or et d'argent ; elles ont évidemment été tissées dans les meilleures fabriques de Flandre ou d'Artois.

Il n'y a pas que les trophées glorieux que l'on vient admirer en Suisse, à Berne particulièrement. Le splendide panorama dont on jouit de la terrasse est bien fait pour justifier l'entraînement qui chaque année pousse quatre cents mille visiteurs vers ce merveilleux pays que jamais on ne se lasse de parcourir. L'entrain, la verve, la bonne humeur qu'éveillent en nous ces excursions pourtant parfois si fatigantes et si longues se retrouvent fréquemment, vous l'avez dû remarquer, dans le récit que les touristes aiment à donner de leurs impressions. Depuis

Topffer jusqu'à Daudet que de récits pittoresques ou savants, alertes ou instructifs ! Nous aussi nous avons nos Alpinistes et nous pouvons grâce à eux faire le plus agréable voyage sans quitter nos fauteuils. L'an passé M. Offret nous menait au St-Gothard, cette année c'est au Simplon que nous conduit M. Maillard, exécutant un voyage en zig-zag qui part d'Interlaken pour aller d'abord à Louèche par Kandersteg et le col de la Gemmi, puis à Zermatte et au Riffel. Le récit de notre aimable collègue, récit plein de verve, égayé par l'esprit et la bonne humeur qu'il répand à pleines mains dans tout ce qu'il écrit est bien fait pour développer le goût de semblable excursion.

Pour être moins pittoresques les excursions à faire dans nos mines de charbon ne sont pas moins intéressantes. Il s'est chez nous accompli sous terre depuis un siècle une conquête pacifique et féconde dans laquelle une armée de travailleurs, dirigée par des chefs habiles, est parvenue à arracher au sol ses richesses et à augmenter ainsi les sources de la fortune publique. Cette conquête si prodigieuse dans ses résultats a rencontré, pour le bassin houiller du Pas-de-Calais, son historiographe dans notre collègue M. E. Vuillemin, ingénieur, administrateur des mines d'Aniche.

Retracer l'historique des tentatives, des efforts poursuivis pendant une période de plus de cent ans sur un si vaste périmètre, faire connaître et juger les résultats obtenus, étudier la constitution des sociétés concessionnaires, suivre l'existence de vingt et une compagnies qui, après avoir employé un capital de plus de quatre cent cinquante millions, donnent aujourd'hui du travail à plus de vingt-cinq mille ouvriers pour une extraction qui a dépassé un million de tonnes et représente une valeur de 70 millions

de francs, telle est la tâche que s'est imposée M. Vuillemin. Les trois volumes que M. Vuillemin a consacrés à cette vaste étude ont eu la bonne fortune de rencontrer ici un commentateur, M. Maillart, qui a su mettre en relief toute leur valeur et en faire saisir l'importance et l'utilité.

Certes le tableau que présente M. Vuillemin est bien fait pour donner une haute idée de la force d'initiative et de l'activité industrielle de nos populations du Nord et il a le grand avantage de démontrer par des chiffres irrécusables que cette conquête du pays noir, après avoir exigé de si grands sacrifices et de si durs labeurs, procure aux ouvriers des avantages que bien peu d'industries pourraient leur offrir et leur assure un salaire annuel de 1200 fr. soit en moyenne, comprenant femme et enfants, de 3 fr. 75 par jour. Si l'homme sait se garder de venir paralyser par ses folies cette source de richesse et de bien être que la science, secondée par le capital, a mise à sa disposition, notre sous-sol lui promet une réserve de houille qui n'est pas moindre de six milliards de tonnes, et peut alimenter pendant trois cents ans une consommation annuelle de vingt millions de tonnes.

Dans notre pays houiller l'eau potable n'est pas commune. — Il est vrai qu'on vient de démontrer à Paris qu'avec certains filtres les eaux du grand collecteur pourraient devenir une excellente boisson. Le résultat est superbe sans doute mais combien de gens arriérés, et je conviens que je suis du nombre, préféreront avoir l'eau avant sa souillure et considéreront comme un véritable bienfait la distribution d'eaux potables que l'année 1885 a vu réa-

liser à Douai — Ce progrès a fourni à notre collègue, M. Frey, l'occasion d'une étude sur les causes de la contamination des eaux, les procédés en usage pour la reconnaître et les moyens à l'aide desquels on y peut remédier. La souillure des eaux est un réel danger pour la santé publique et l'on ne saurait trop se réjouir d'en voir préservés les enfants de Gayant.

Gayant ! à ce nom qui évoque une idée de fête et de jouissances publiques, tout bon douaisien tressaille, particulièrement, M. Dechristé, l'auteur de ce livre si riche en documents inédits qui a pour titre : *Douai pendant la Révolution*. Notre collègue, dans un étude poursuivie avec le scrupule et le soin qui caractérisent tous ses travaux, nous a retracé l'historique de nos fêtes communales depuis leur rétablissement en 1801. On seit combien est grand l'amour des Douaisiens pour leur géant populaire, et le nombreux public qui l'escorte dans ses joyeuses promenades à travers la ville, montre bien que toujours il excite la curiosité des étrangers.

Gayant autrefois avait ses bardes et ses trouvères dans la Société des Vrais Enfants-Gyant. M. Dechristé a recueilli diverses chansons assez curieuses pour mériter d'être sauvées de l'oubli. Les vrais enfants de Gayant ne sont plus. Avec eux sont disparu les chansons et les gais refrains. Pourtant leur bannière a été relevée par une jeune et vaillante fanfare qui perpétue le nom des Enfants de Gayant. La poésie a fait place à la musique, c'est plus accessible, la foule et la tradition locale n'a pas perdu ses droits.

Nous devons à M. Offret un rapport sur les publications de la Société littéraire et philosophique de Manchester, et à M. Favier un compte-rendu de la Réunion des sociétés sa-

vantes à la Sorbonne dans lequel il nous a particulièrement signalé une notice sur les Van Pulaere par M. Durieux.

Ces réunions à la Sorbonne, qui tous les ans attirent un public plus nombreux, établissent des rapports plus suivis entre les sociétés savantes de la province. Ainsi la Société niçoise a soumis à notre compagnie un projet de langue internationale néo-latine destinée à faciliter les relations entre tous les peuples d'origine latine. Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un volapuk. L'auteur de ce projet, M. de Courtonne, a composé de toutes pièces un langage auxiliaire simplifié. Dictionnaire, grammaire, rien n'y manque. Il a consacré vingt années de sa vie à ce travail dont la vulgarisation n'intéresse pas moins de 150 millions d'hommes et peut donner un grand essor aux relations internationales. M. le baron de Wareughien nous a fait connaître les ingénieuses combinaisons, les procédés fort logiques et fort simples imaginés par M. de Courtonne pour arriver à la réalisation d'une idée assurément fort pratique dont beaucoup d'esprits se préoccupent à l'heure actuelle, notamment M. Sudre qui vient de faire paraître, lui aussi, un projet de langue universelle. Les appréciations de notre rapporteur seront un encouragement pour M. de Courtonne qui, comme beaucoup d'inventeurs, doit compter avec les difficultés que toujours rencontre l'application de toute réforme et le temps nécessaire à l'adoption d'un semblable projet. Il faut pour assurer son succès autre chose que l'appui purement moral de sociétés savantes, fussent-elles unanimes à proclamer le mérite d'une semblable tentative.

C'est dans les mémoires d'une autre société savante, l'Académie de Rouen, que M. de Wareughien a trouvé les éléments d'une étude pleine de charme

sur Lebreton, ce poète ouvrier, qu'encouragea Madame Desborde-Valmore, notre muse douaisienne.

S'il est une langue qui mérite d'être appelée universelle, c'est assurément la langue latine dont les chefs-d'œuvre sont familiers à tous les lettrés. M. Bréan a fait de la société des auteurs latins le charme de sa studieuse retraite et, continuant la série de ses études, il s'est attaché à Salluste, et surtout à ses écrits qui le recommandent à l'admiration de la postérité beaucoup mieux que ses *vertus* publiques ou privées. Chacun sait, en effet, que c'est après avoir été exclu du Sénat à la suite d'un scandale par trop retentissant, que Salluste écrivit *la conjuration de Catilina* et se tint coi jusqu'au jour où, trouvant dans César un maître moins sévère et plus complaisant, il réussit à se faire nommer proconsul en Numidie. Enrichi par les plus odieuses exactions il construisit sur le mont Quirinal ce Palais dont la magnificence demeura légendaire et c'est là que, sans souci des accusations portées contre lui, il écrivit *La guerre de Jugurtha* dont il avait conçu le projet et préparé les études dans le pays même. L'histoire pour cet écrivain, que les anciens plaçaient parmi les premiers, est avant tout une composition littéraire que relève une grande vigueur de style, beaucoup de verve dans le récit et les plus brillantes qualités oratoires. Cette lecture est la dernière que nous a faite M. Bréan.

Aujourd'hui, dans sa retraite de Meudon, il ne nous appartient plus que comme membre correspondant. Son départ laisse dans nos rangs un vide qu'il appartient aux nouvelles recrues et tout particulièrement à son successeur, de combler; et il inspire à la Société des regrets, dont je me suis fait, suivant votre désir, l'interprète auprès de notre

laborieux collègue, en lui exprimant l'espoir qu'il nous continuera sa collaboration comme le fait un autre de nos correspondants, M. Anicet Digard, conférencier érudit et disert, qui nous a retracé l'histoire de l'Égypte durant ce siècle, avec les aperçus piquants et les observations personnelles que suggère la connaissance du pays, de ses mœurs et de ses habitants.

La causerie de M. Digard appelait naturellement l'attention sur le canal de Suez dont l'Europe n'a jamais mieux compris l'importance et l'utilité que le jour où, elle a pu redouter de voir les Anglais le confisquer à l'occasion d'une guerre dans laquelle ils ont eue recours à des procédés que l'on pouvait croire à jamais rayés du code des nations civilisées.

Votre Secrétaire Général a retracé l'historique de la création de cette voie internationale dont on retrouve l'idée dans la plus haute antiquité, qu'avaient tenté de réaliser Alexandre et Napoléon et que, le génie de M. de Lesseps a su mener à bien ; il vous a montré l'Europe trop indifférente à l'œuvre de notre grand Français, négligeant de la déclarer neutre pour lui conserver son caractère international, la laissant ainsi à la merci des entreprises que peut suggérer ce que pompeusement ont appelé le droit de la guerre. (*Suprema lex, salus exercitūs.*) Il a fallu toute l'énergie de M. de Lesseps pour sauver le canal de Suez qu'il défendait, on le conçoit, avec une sollicitude qu'on peut dire paternelle, et, à sa grande surprise, le fait est constant, ce n'est pas auprès d'Arabi, le révolté, le barbare qu'il a rencontré le plus de résistance et d'hostilité. Faut-il neutraliser le canal et réparer l'oubli des premiers jours ? A quoi bon, disent les hommes de guerre ? un général ne s'arrêtera pas devant une convention



de ce genre elle sera fatalement violée et l'impuissance de semblables entraves n'en ressortira que plus clairement.

Les hommes d'Etat, les jurisconsultes, sans croire à l'efficacité d'une ligue de la paix, espèrent cependant atténuer les horreurs de la guerre et, sans lui imposer un code, faire du moins prévaloir certaines règles que commandent l'intérêt général et le respect de l'humanité.

Le mariage contracté par Lamartine en 1820 avec Mademoiselle Marianne Elisa Birch et l'examen des documents authentiques relatifs à cette union qui donnait au poète une compagne si digne d'être associée à son nom, a fait l'objet d'une autre lecture.

Le même membre a occupé deux autres séances par un rapport sur le concours des Jeux Floraux de Toulouse, et la lecture de la notice nécrologique consacrée au souvenir de notre regretté collègue M. l'architecte Aimé Dubrulle.

Enfin par ce temps de crise agricole notre Société ne pouvait oublier que l'une de ses sections, qui n'est pas la moins importante, s'occupe exclusivement de tout ce qui intéresse l'agriculture. Elle a, sur le rapport de M. le Baron Boissonnet, mis en discussion les moyens de protection à signaler aux mandataires du pays dans les deux chambres, les priant de se faire les défenseurs d'un droit de 5 fr. par quintal à établir sur les blés étrangers à leur entrée en France et d'un droit proportionnel sur les farines. Vous savez que députés et sénateurs ont accueilli votre vœu et l'ont appuyé de leur influence.

Si nous passons en revue les travaux des commissions, nous retrouvons partout la même activité.

La section agricole a organisé en 1884 le concours de Somain, en 1885 celui d'Aubigny au Bac qui ont obtenu un plein succès.

La commission des sciences exactes et naturelles a reçu de son président, M. Offret, des communications aussi intéressantes que variées sur les Mémoires de l'Académie des sciences, les publications de la société littéraire et philosophique de Manchester, le Moniteur scientifique du docteur Quesneville, le Géological Survey et diverses autres publications périodiques. Le nouveau système de paratonnerre qu'à inventé M. Melsent et que la Belgique applique avec succès a été aussi l'objet d'une étude de la part du savant professeur.

C'est aux Mémoires de l'Académie des sciences de Lyon et de Toulouse et au Bulletin de la Société des Etudes Indo-chinoises à Saïgon que M. Gustave Maugin s'est attaché ; puis les théories en ce moment si discutées de l'évolution lui ont fourni la matière d'une très intéressante communication. Par M. Léon Maurice il a été rendu compte des travaux accomplis à l'Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique et grâce à M. le docteur Sockel notre société peut étendre ses relations avec la Hollande, entrer en communication avec les sociétés savantes de cet industrieux pays et se tenir au courant de leurs travaux et de leurs progrès.

La Société industrielle du nord de la France trouve dans M. Gosselin un excellent rapporteur.

A la commission des sciences morales et historiques, il a été rendu compte, sous la présidence de M. Fleury et avec sa très large collaboration, des publications et des mémoi-

res de la plupart des sociétés savantes de France par MM. Deschodt, Mailliar, baron de Warengien, Quinion-Hubert, qui s'attachent à signaler les travaux présentant un réel intérêt et à mettre en lumière les progrès accomplis. Le concours de tous les membres de la commission ne serait pas superflu pour suffire à cette tâche, et je puis garantir à tous ceux qui voudront bien répondre à cet appel un réel plaisir dans cet inventaire des travaux de la France savante.

On devine aisément la part que prend M. Brassart dans les travaux de la commission d'Archéologie, d'Art et d'Histoire locale. C'est à elle qu'il apporte les résultats de ses recherches. Renseignements relatifs à la réception à la Bourgeoisie de Douai des clercs et des nobles ; délibération du 24 juillet 1789 relative à la création de la Garde nationale à Douai, renseignements tirés des papiers personnels de Merlin d'Arleux, dit Merlin de Douai, excursion à l'ancien domaine des comtes de Lallaing à Hoochstraete, détails statistiques empruntés à un tableau de recensement de la ville de Douai à la fin du XVI<sup>m</sup> siècle, Recherches sur les troubles religieux en Flandre au XVI<sup>m</sup> siècle, etc.

Par M. Rivière trois fascicules de la bibliothèque des Chartes ont été analysés. M. André a rendu compte de l'ouvrage de M. Dancoisne sur les établissements religieux, et l'on doit à M. le baron Boissonnet une étude sur la Ghisle de Merville.

Quant à la commission des Jardins les services qu'elle rend parlent assez aux yeux pour me dispenser d'insister longuement. La bonne tenue des serres, l'état des jardins, les produits obtenus de la vente des plantes et qui ont permis de continuer l'amortissement de notre emprunt, cet ensemble

atteste une habile direction une surveillance incessante dont tout le mérite revient, à M. Gustave Maugin et à son collaborateur tout dévoué M. G. Gosselin, grâce à eux nous avons pu justifier notre titre de Société Centrale du Nord, et contribuer largement à la création d'un jardin botanique à la Faculté de Médecine de Lille.

Il ne me reste plus qu'à clore cet inventaire, vous ne me blamerez pas de sa longueur puisque c'est vous mêmes qui en fournissez tous les éléments ; je dois plutôt redouter le reproche d'avoir été incomplet. Si j'ai commis quelque omission je vous serais reconnaissant de la signaler, elle sera réparée, car mon plus vif désir est d'être juste pour tous.

---

R A P P O R T

SUR LES

**TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ**

*En 1886 et 1887*

**Par M. le Docteur FAUCHEUX**

*Secrétaire général.*

---

MESSIEURS,

Il y a dix ans, lorsque j'avais l'honneur de vous présenter pour la première fois le compte-rendu des travaux de notre Société, c'était la tristesse au cœur que je prenais la parole devant vous.

Je tenais alors la place de notre éminent collègue M. Pierre Montée qu'une cruelle maladie retenait éloigné de nous, et dont chacun prévoyait, avec trop de certitude, la mort prochaine.

C'est encore avec le cœur serré que je commence le compte-rendu des années 1886 et 1887. C'est qu'en effet la mort a frappé à coups redoublés dans nos rangs et ne s'est pas adressée aux moindres d'entre nous.

L'année 1886 nous a enlevé M. Abel Desjardins doyen de notre Faculté des Lettres, que vos suffrages auraient certainement appelé au milieu de vous, si ses fonctions ne lui avaient conféré de droit le titre de membre honoraire. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que M. Desjardins avait été l'un de nos collègues les plus actifs, et que, pour ne

parler que de ses dernières années, il nous avait donné généreusement la primeur d'une partie de son beau travail sur Jean-de-Blogne, et, lorsqu'il nous a été enlevé, vous avez fait exprimer à Madame Desjardius toute la part que vous preniez au deuil qui venait de la frapper. Sa mort lui épargne la douleur de voir sa patrie d'adoption injustement dépouillée; et s'il avait vécu, peut-être son intervention aurait-elle pu nous épargner cette injustifiable spoliation.

L'année 1887 nous a apporté de grands deuils : nous avons vu, pendant son cours, disparaître le doyen de nos membres résidants, M. Alfred Dupont père. Vous me reprocheriez, Messieurs, d'usurper ici la place de celui de nos collègues qui vous retracera la vie si bien remplie de cet homme éminent qui partout, au barreau, dans nos assemblées délibérantes et au sein de notre Société, a consacré sa longue existence au triomphe de la vérité, de la justice et de la liberté.

Vous avez trop vivement présentes à l'esprit les remarquables notices dans lesquelles MM. Dutilleul et Maillard ont retracé la vie de nos regrettés collègues honoraires MM. Corne et Edmond Paix, pour que j'y puisse ajouter quelque chose sans craindre d'atténuer l'impression qu'elles ont produites.

Nous avons perdu en M. Delplanque un collègue que ses occupations retenaient trop souvent éloigné de nos séances, mais que ceux qui l'ont connu et estimé ne sauraient oublier. Travailleur infatigable, chercheur consciencieux, M. Delplanque aurait pu, si sa modestie le lui avait permis, prendre une place considérable parmi les savants naturalistes de notre pays. Quelques-uns de ses travaux, insérés dans nos mémoires, en sont la preuve.

M. le Comte Romain de Guerne avait été longtemps l'un des membres les plus actifs de notre Compagnie, et au début de sa carrière judiciaire, vous savez avec quelle ardeur il s'était adonné à l'étude des questions agricoles, et quelle part il a prise pendant de longues années aux travaux de notre Société dont il fut plusieurs fois le Président.

Si plus tard il s'est moins mêlé à vos travaux, c'est qu'il avait voulu consacrer le temps que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs de magistrat, à la recherche du bien de ses semblables et au soulagement de leurs misères. Jamais les pauvres de Douai ne pourront oublier celui qui, comme président du bureau de bienfaisance et de la société générale des Secours Mutuels, fut si longtemps leur bienfaiteur.

Il semblait qu'après nous avoir si cruellement éprouvés pendant le cours de l'année 1887 la mort aurait été satisfaite de ses ravages et nous aurait épargné de nouvelles douleurs.

Hélas, elle nous en réservait encore de plus cruelles en frappant inopinément celui qu'on a pu justement nommer l'âme de notre Société, M. le recteur Fleury. L'éminent historien que nous avons depuis si longtemps l'honneur de compter dans nos rangs avait conservé dans sa retraite des goûts d'étude et de travail dont il était toujours heureux de faire profiter ses collègues. Personne, et ceux d'entre nous surtout qui avaient eu le bonheur d'être placés dans leur jeunesse sous sa paternelle direction, ne sauraient oublier la droiture de caractère, l'aménité, l'esprit de conciliation qui le distinguaient.

La mort de cet homme de bien a été un deuil public

pour la ville de Douai et le monde des lettres ; c'est une perte irréparable pour notre Société.

Nous avons eu également le regret de voir disparaître deux de nos membres correspondants les plus anciens : M. le docteur Desmyttère dont nous recevions souvent d'intéressants travaux relatifs à l'histoire de la Flandre Française, et M. le chanoine Vandrival, une des lumières de la Science Archéologique dans le Pas-de-Calais.

Les années 1886 et 1887, nous ont également séparés d'une façon moins cruelle, il est vrai, mais que nous n'avons pas moins ressentie, de plusieurs de nos collègues. Deux d'entre eux dont nous avons tous apprécié les remarquables travaux scientifiques MM. Farez et Boulanger se sont séparés de nous. Qu'il me soit permis d'exprimer ici au nom de tous nos collègues le chagrin que nous a causé une détermination regrettable à tous égards, et que les sollicitations les plus pressantes faites en votre nom n'ont pu empêcher de devenir définitive.

M. Hilaire, directeur de l'Ecole Normale primaire de notre ville nous a également quittés en prenant une retraite bien légitime, et en recevant avec le titre d'inspecteur général honoraire une distinction justifiée par le dévouement avec lequel il avait pendant trente années, formé de nombreuses générations d'instituteurs au département du Nord. M. Hilaire est parti emportant avec lui le respect et l'affection de tous ceux qui l'on connu. C'est pour notre Société un bonne fortune de pouvoir le compter au nombre de ses correspondants. M. Roger Laloy, membre résidant extra-muros de notre Société a quitté l'arrondissement de Douai et s'est trouvé, par suite, transformé en membre correspondant. Mais, en se séparant de nous M. Laloy a



tenu à honneur de conserver avec notre Société de bonnes relations en recevant, comme par le passé, nos publications.

J'arrive maintenant, Messieurs, à la séparation qui, si elle n'a pas été prononcée par la mort, ne nous est pas la moins douloureuse. Depuis plus de vingt ans, M. Félix Brassart avait succédé à son père dans les délicates fonctions d'archiviste-bibliothécaire, conservateur des jardins de la Société. Il me serait impossible de vous redire tous les services qu'il nous a rendus, tous les travaux qu'il nous a présentés, tous les mémoires relatifs à l'archéologie et à l'histoire locale, qui ont fait apprécier jusque dans les Congrès de la Sorbonne avec son nom, celui de notre Compagnie. Le soin de sa santé ne lui a pas permis de conserver plus longtemps les lourdes fonctions qu'il remplissait auprès de vous. Que M. Félix Brassart nous permette de lui envoyer l'expression de tous nos regrets et d'espérer que la science archéologique pourra profiter longtemps encore de son activité et recueillir tout le fruit qu'elle est en droit d'attendre de ses longues études et de sa critique consommée.

Le départ de M. Brassart a été la source d'une série de difficultés sur lesquelles je ne veux pas revenir et dont nous avons triomphé grâce au zèle éclairé et infatigable de notre Président d'hier M. Quinon-Hubert et de notre Président d'aujourd'hui, M. Offret, grâce aussi à la bienveillance que nous a témoignée l'administration municipale de notre ville. Aujourd'hui, Messieurs, nous pouvons espérer une longue ère de calme, et nous sommes heureux de voir assis au bureau, en qualité d'archiviste-bibliothécaire, conservateur des jardins, M. Gosselin dont vous avez déjà pu apprécier le dévouement et la prévoyante activité.

La démission donnée par M. Paix des fonctions de trésorier qui a précédé de si peu de jours la mort de notre regretté collègue, laissait vacant l'emploi, peu recherché je l'avoue, de ministre de nos pauvres finances.

M. Désiré Dubois a consenti à se dévouer et à introduire dans notre trésorerie les principes qu'il a su, depuis longtemps, si bien appliquer ailleurs. Il nous a posé les règles d'une comptabilité simplifiée, de nature à permettre aux plus aveugles d'entre nous d'y voir clair ; puis avec une modestie qu'il me permettra de qualifier d'excessive il a voulu rentrer dans le rang ; je suis certain d'être votre interprète à tous en lui adressant ici les remerciements les plus chaleureux nuancés d'un regret pour sa retraite prématurée. Grâce à lui l'établissement de nos comptes est devenu jeu d'enfants, et ses successeurs n'auront pas fort à faire pour nous présenter chaque année un budget clair, net et, ce qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court, se présentant en équilibre parfait.

Je vous ai parlé, Messieurs, des pertes douloureuses que nous avons subies. Ces pertes ont été partiellement compensées. Nous avons été heureux d'ouvrir nos rangs à deux membres résidants intra-muros: M. Victor Dubron, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel qui nous pardonnera de regretter qu'il ait jusqu'ici fait briller ses facultés sur un autre théâtre et qui ne saurait nous reprocher de réclamer une compensation ; et M. Charles Duhot à qui nous rappelons bien volontiers qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'histoire de l'art musical à Douai.

La Société a été également heureuse d'offrir le titre de membre correspondant à M. Valmore, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. Elle a voulu rappeler

les liens de reconnaissance contractés par notre cité envers Madame Pauline Desbordes et ne pouvant faire plus, elle a admis dans ses rangs le fils, n'ayant pu y compter la mère.

Il nous reste encore bien des vides à combler : notre règlement en effet a fixé à soixante le nombre maximum des membres résidants ; quarante-huit intra-muros et douze extra-muros. Or, en faisant le compte des uns et des autres, je trouve au 1<sup>er</sup> janvier 1888, 44 membres résidants intra-muros et 6 résidants extra-muros. Il restait donc à cette époque dix places vacantes. Vous travaillez à ce moment à remplir une partie des vides ; il ne faut pas vous arrêter en si beau chemin, et vous devez tenir à avoir avant la fin de l'année, vos cadres au complet.

La Société a tenu pendant les années 1886 et 1887 toutes les séances réglementaires. Elle a même dû le 29 juillet 1887, dans une séance extraordinaire, régler définitivement la question de la nomination de l'archiviste. Toutes nos commissions ont eu également un fonctionnement régulier ; leurs membres ont, en dehors de nombreux travaux originaux dont lecture a été renvoyée en séance générale, présenté le compte rendu des volumes que nous recevons soit par voie d'échange, soit par le Ministère de l'Instruction publique, soit enfin par envoi direct de leurs auteurs. C'est ainsi que nous pouvons suivre le mouvement littéraire, historique, social, scientifique et agricole, non seulement dans notre pays, mais encore dans des pays plus ou moins éloignés du nôtre. Il y a quelques mois plusieurs des publications que nous recevons devaient être directement renvoyées à la bibliothèque, aucun de nous n'étant à même de les traduire. Aujourd'hui, grâce aux

connaissances spéciales de quelques uns de nos collègues, nous avons le plaisir d'entendre fréquemment des comptes-rendus non seulement d'ouvrages allemands et anglais, les traducteurs abondent pour ceux-là, mais encore de publications italiennes, espagnoles et hollandaises. La langue néo-latine de M. Courtonne compte dans notre sein des interprètes autorisés, et les revues volapukiennes elles-mêmes ne resteraient pas délaissées, faute de traducteurs, dans un coin poudreux de notre bibliothèque.

En parcourant les procès-verbaux de nos séances générales pendant les deux dernières années, nous constatons que ces séances ont été généralement bien remplies, et nous sommes heureux de rendre hommage à nos Présidents pour chacune de ces années, MM. Dutilleul et Quinion-Hubert. Ils ont si bien réussi à stimuler le zèle de nos collègues, leur montrant eux-mêmes l'exemple, que nous n'avons pour ainsi dire pas eu de séances blanches.

Dans la première séance de 1886, M. Désiré Dubois dont nous connaissons tout le dévouement pour le bien être des classes laborieuses, nous a présenté sous ce titre : Une page d'histoire locale à propos des épidémies à Douai, à l'aide des documents recueillis par lui dans les registres de nos hôpitaux et dans nos archives municipales, l'historique des épidémies qui ont désolé notre ville de 1832 à 1884. Après nous avoir décrit le fléau, son développement, les ravages qu'il a produits, il nous a montré le dévouement déployé par tout le personnel des hôpitaux, administrateurs, médecins, religieuses et infirmiers dont plusieurs ont payé de leur vie leur dévouement aux malheureux cholériques.

Le regretté M. Fleury, que l'on trouvait toujours prêt à combler un vide dans notre ordre du jour ou à suppléer un

collègue empêché, a rempli huit de nos séances générales par des lectures dont nous conserverons toujours le souvenir, et dans lesquelles, non content de nous montrer avec la hauteur de vues qui lui était habituelle, les progrès réels de l'esprit humain à côté de ses erreurs, il nous développait les utiles leçons que nous enseigne la philosophie de l'histoire. Après nous avoir d'abord résumé la première série des Mémoires de la Flandre Wallonne, cette remarquable publication, sœur de nos Mémoires, et que doivent consulter à chaque instant tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à notre histoire locale, M. Fleury nous a fait, dans trois conférences successives, le tableau de la décadence actuelle de l'Angleterre due surtout à la diminution considérable apportée par les nouvelles lois électorales à l'influence légitime de l'aristocratie anglaise et à l'annihilation actuelle de la chambre des lords. La chambre des communes elle-même se trouve singulièrement entravée dans son jeu par la coexistence de cinq partis distincts. La crise Irlandaise, la diminution de l'esprit religieux, les progrès incessants du socialisme et de l'alcoolisme ébranlent sur ses bases la vieille monarchie Anglaise et menacent d'une ruine complète l'empire britannique lui-même. Dans une autre étude ayant pour titre : de l'Utilité des études historiques pour l'avenir des nations, M. le Recteur Fleury, tout en reconnaissant que malheureusement les gouvernants tiennent en général bien peu de compte des grandes leçons que l'histoire leur donne, constatait qu'au dessus des enseignements que fournit l'histoire de chaque peuple en particulier, il en est d'autres plus élevés qui résultent de la connaissance de l'histoire de tous les peuples, de l'histoire de toutes les époques, c'est que jusqu'ici aucune nation n'a

pu vivre sans religion, sans famille, sans propriété. Il y a là trois bases différentes dont aucune ne saurait être ébranlée sans compromettre la solidité de l'édifice social.

Peu après, justement ému des attaques dirigées par une partie du corps universitaire lui-même contre la prépondérance donnée aux langues anciennes dans l'enseignement secondaire, M le recteur Fleury vous présentait dans quelques pages éloquents la défense de la langue latine, la mère de la langue Française, la langue du droit, la langue de la religion catholique, et qui occupe dans les études classiques chez toutes les nations civilisées un rang presque égal à celui de la langue nationale.

Enfin Messieurs, dans les séances du 28 octobre et du 11 novembre 1887, notre éminent collègue traitait devant vous la grave question des grèves et des coalitions dans l'industrie, et vous développait les phases historiques de la lutte entre le travail et le capital. C'était hélas la dernière fois qu'il nous était donné de l'entendre : huit jours après, M. le recteur Fleury dormait son dernier sommeil, après avoir consacré à notre Société le travail ultime de sa belle intelligence.

Le concours de l'Académie des Jeux Floraux fournit chaque année à M. Quinion-Hubert l'occasion d'une de ces causeries si délicates où éclatent à la fois la rectitude de sa critique et la verve intarissable de son esprit. Sous ce titre : un mariage de poète, M. Quinion-Hubert a appelé notre attention sur le mariage de Lamartine et nous a fait connaître et apprécier la digne compagne de l'auteur des Méditations.

J'ose à peine rappeler que c'est M. Quinion-Hubert qui vous a présenté en 1886 le dernier rapport sur les travaux

de la Société. J'ai trop à craindre la comparaison avec celui qui vous est présenté aujourd'hui.

M. Louis Cambier vous a communiqué une étude historique ayant pour titre un Cartel au XV<sup>e</sup> siècle. Ce cartel était adressé par le duc Charles d'Orléans à Jean sans-Peur, l'assassin de son père. Jean-sans-Peur, dans une lettre datée de Douai, ne craint pas de glorifier son crime. Après nous avoir donné lecture de ces deux pièces, M. Cambier nous présentait un aperçu sur la provocation chez tous les peuples et à toutes les époques, et nous laissait un regret, celui de n'avoir pas plus souvent le plaisir de goûter l'éloquence et la distinction de son style.

Un grand nombre d'entre vous, Messieurs, s'adonnent avec succès à l'étude des questions artistiques, d'autres y prêtent un intérêt moindre, mais tous montrent le même empressement s'il s'agit de venir applaudir M. Dutilleul lorsqu'il veut bien faire revivre pour nous les monuments de l'art, avec tant de vivacité et de netteté dans la description, que nous croyons avoir devant nous le tableau ou la statue qu'il nous dépeint, avec tant de clarté et de justesse dans la critique, que les moins compétents d'entre nous s'assimilent son jugement, et que de bonne foi, ils ne sont pas éloignés de croire qu'ils l'ont prononcé eux-mêmes. Dans une remarquable étude, M. Dutilleul nous a montré, aussi distinctement que si nous les avions sous les yeux, les huit fresques d'Alfred Rethel à l'Hôtel de Ville d'Aix-la-Chapelle. L'artiste y a retracé les principaux épisodes de la vie de Charlemagne; la moitié de ses peintures a trait aux conquêtes du chef des Francs, l'autre à la civilisation de son empire par le christianisme. D'Aix-la-Chapelle, M. Dutilleul nous a menés au Roemer de Francfort où sont réunis les portraits de tous les empereurs d'Allema-

gne dont chacun porte une devise attribuée au personnage représenté. Après avoir décrit quelques uns de ces tableaux, notre collègue abandonnant un moment, et toujours avec le même succès, l'art pour l'histoire, a voulu rechercher jusqu'à quel point les Princes ont su établir un accord entre leurs paroles et leurs actes.

Enfin M. Dutilleul a consacré à M. Paix une notice nécrologique dont le regretté M. Fleury a pu dire qu'elle serait pour la famille de notre collègue défunt une source de consolation, et pour la Société elle-même un titre d'honneur.

M. le baron de Warengnien vous a présenté une notice sur les poésies d'Antoine Blondel et le Banc poétique de Quincy (1576-1593). Dans ce remarquable travail, notre sympathique collègue vous a fait connaître plusieurs Douaisiens du XVI<sup>e</sup> siècle et vous a fait apprécier quelques-unes des poésies d'Antoine Blondel, qui renferment de très jolis vers pleins de charme et de sentiment.

Dans une importante étude sur le percement de St-Gothard, M. de Warengnien nous a montré les avantages immenses qu'a recueillis l'Allemagne de l'établissement de la ligne du St-Gothard, et nous a chiffré les pertes qui en résultent pour notre commerce et notre industrie. Non content de nous faire connaître le mal, il nous a indiqué le remède et nous a prouvé que des sacrifices relativement peu considérables pourraient nous ramener une partie du trafic de l'Europe de l'Ouest et du Nord-Ouest avec l'Italie.

Une autre communication des plus intéressantes de M. le Baron de Warengnien, vous a mis à même d'établir une comparaison sérieuse entre la langue néo-latine de M. Courtonne et le Volapuck. Je dois dire que vous avez



voulu, d'accord avec votre rapporteur, réserver votre jugement, et que la supériorité de l'une de ces deux langues sur l'autre ne vous a pas paru suffisamment établie.

M. Maillard, dont nous serions heureux de voir plus souvent le nom inscrit à l'ordre du jour, nous a présenté, avec toute la netteté de sa science économique, un travail critique du projet de réforme minière présenté à la Chambre le 25 mai 1886, par le Ministre des travaux publics. Après avoir montré les périls que ferait courir à la bonne exploitation des mines et à leur propriété la législation proposée, notre savant collègue a conclu que la loi de 1810 était encore préférable au projet de loi déposé.

Le zèle infatigable avec lequel M. Déchristé a, depuis de longues années, fouillé nos archives communales et départementales, lui a permis d'ajouter une page intéressante à celles qu'il nous a communiquées les années précédentes, relativement à notre histoire locale.

Il nous a parlé en 1886 de nos 42 corporations douai-siennes et les a suivies depuis leur fondation jusqu'à leur suppression par l'Assemblée Constituante.

L'instruction populaire est actuellement l'objet des préoccupations de chacun, et bien des gens s'imaginent que le bienfait de l'instruction pour tous est une conquête de 1789.

Dans une longue, étude résultat de patientes recherches et remplie d'aperçus remarquables, M. Vitrant vous a prouvé que la France d'avant 1789 comptait 132,000 écoles et consacrait annuellement 24.000.000 à l'instruction, et qu'il avait fallu la fin du Directoire et le Consulat pour que l'enseignement, complètement submergé dans la tourmente révolutionnaire, reprit, dans les préoccupations des gouvernants, sa part légitime.

Les études purement archéologiques ont tenu une place

brillante dans vos travaux de 1887, et M. Hazard vous a donné, avec son expérience consommée et son affection si éclairée pour les belles choses du temps passé, la relation du dernier congrès archéologique de Laon et de Soissons. Je suis certain qu'après l'avoir entendu, bon nombre d'entre nous ont regretté de n'avoir pas contemplant les merveilles qu'il nous a si savamment décrites, et se promettent de suivre le prochain congrès archéologique, à condition qu'il ne se tienne pas à l'autre extrémité de la France.

Un de nos correspondants les plus éminents, Monsieur le chanoine Dehaisnes, poursuivant ses travaux sur l'Art flamand au Moyen âge, que l'Institut a voulu récompenser, en décernant à leur auteur l'un des prix Gobert, est venu nous initier à la vie intime de notre grand peintre douaisien Jean Bellegambe. Grâce à des recherches aussi longues que difficiles, M. le chanoine Dehaisnes a pu reconstituer l'existence du Maître des couleurs dont il nous a décrit et apprécié les travaux avec sa science incomparable.

Ceux de nos collègues que l'étude des questions scientifiques attire tout spécialement ont apporté leur large contingent au bagage de notre société pendant ces dernières années.

Notre cher Président M. Offret vous a présenté le compte rendu de l'année 1885 du *Moniteur scientifique* du docteur Quesneville. Il a su vous rendre accessibles les travaux les plus techniques insérés dans cette intéressante revue et populariser, pour ainsi dire, les dernières découvertes de la science chimique.

En vous présentant la pathologie complète des épanchements séreux de la Capsule de Tenon, M. le docteur Dransart vous a décrit, avec sa science d'ophtalmologiste consommé, et en même temps avec une clarté d'expression accessible aux profanès, les troubles visuels qu'ils peuvent

occasionner. Appuyée sur de nombreuses observations personnelles, l'étude de notre savant collègue forme un des chapitres les plus intéressants de la pathologie oculaire, et permet aux spécialistes d'établir un diagnostic complet d'une affection dont l'existence était restée jusqu'à ce jour un problème.

M. le docteur Champenois vous a donné la traduction d'une brochure relative à l'anatomie pathologique du choléra, et vous a prouvé que dans ces petites républiques de l'Amérique du Sud dont nous sommes peu habitués à révéler l'administration, les municipalités de localités même peu importantes poussent à un haut degré le soin de la santé de leurs administrés et s'ingénient, avec la sollicitude la plus digne d'éloges, à faire respecter les prescriptions de l'hygiène publique et privée.

La névrose qui domine la vie humaine au XIX<sup>m</sup> siècle n'est pas une maladie nouvelle et votre secrétaire-général vous a montré, par la lecture de quelques observations médicales, qu'elle exerçait déjà ses ravages au XVIII<sup>e</sup> siècle, même dans un des pays les moins civilisés de l'Europe.

Aucun de nous, Messieurs, à l'heure actuelle, ne saurait se désintéresser de la question vitale pour notre pays de la défense de nos frontières. Aussi, vous avez tous suivi avec une patriotique anxiété l'exposé si clair et si complet que vous a fait M. le lieutenant Dubois de l'organisation défensive de notre frontière de l'Est; et vous vous êtes retirés, convaincus que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce fléau terrible, la guerre, nous visitait de nouveau, nous serions prêts à défendre victorieusement le sol de la Patrie, et à écarter de notre chère France la honte et les douleurs d'une nouvelle invasion.

Vous le voyez, Messieurs, j'étais pleinement auto-

risé à vous affirmer qu'au point de vue de nos travaux, les années 1886 et 1887 n'ont pas été inférieures à leurs devancières ; et le second volume de la troisième série de nos mémoires qui paraîtra au cours de 1888, ne le cèdera en rien à ses aînés.

Je craindrais d'abuser de votre patience en ajoutant à cet exposé déjà si long, le compte-rendu des travaux de chacune de vos commissions, mais je considère comme un devoir de vous dire, en quelques mots, ce qu'a fait pendant les deux dernières années votre section agricole, et de rendre un hommage mérité au dévouement et à l'activité dont ne cessent de faire preuve son digne président, M. Edouard Bernard, et son infatigable secrétaire, M. le baron Boissonnet. Les admissions de nouveaux membres se sont élevées, pendant le cours des années 1886 et 1887 au chiffre énorme de 37, et vous pouvez être assurés qu'on ne s'arrêtera pas en si bon chemin. De cette augmentation du nombre des membres est naturellement résultée une augmentation du nombre des présences constatées à chaque séance, et, par suite une animation plus grande et des résultats plus appréciables.

C'est ainsi que le Comice de Douai a émis un certain nombre de vœux sur des questions intéressant au plus haut point notre agriculture et notre industrie toutes deux si éprouvées dans ces dernières années, et a pu joindre ses efforts plusieurs fois couronnés de succès, à ceux que les Sociétés Agricoles Françaises tentaient auprès des pouvoirs publics.

Parmi les vœux exprimés nous citerons les suivants :

Vœu que la surtaxe actuelle sur les sucres étrangers soit étendue aux sucres étrangers extra-européens.

Vœu déjà émis et rappelé que le droit d'entrée sur les blés étrangers en France soit porté à 5 francs.

Vœu que la loi du 29 juillet 1884, relative au régime des sucres, ne soit pas modifiée sauf en ce qui concerne l'extension de la surtaxe aux sucres extra-européens et les mesures nécessaires pour empêcher l'emploi des betteraves étrangères au lieu des betteraves françaises.

Vœu que la discussion sur le relèvement du tarif des douanes commence aussitôt après le vote du budget et que les droits soient fixés à 5 francs par quintal pour le blé, et à 3 francs pour le seigle, l'avoine et le maïs.

Vœu 1<sup>o</sup> que tout le pain importé, sous réserve d'une tolérance individuelle de 3 kilog. pour les habitants de la zone frontière, acquitte un droit proportionnel à la quantité de farine qu'il renferme, soit 6 fr. 15 c. par 100 kilog., ou bien un droit de 5 fr. 70 c. pour droit de statistique et d'impôt douanier ; 2<sup>o</sup> qu'un droit de 4 fr. 50 c. par 100 kilog. soit mis, à leur entrée en France, sur les avoines, orges et seigles moulus ou en farine.

Vœu pour le rétablissement à Douai de la Station d'étalons qui y existait, il y a quelques années encore.

Non content d'émettre ces vœux qui, comme vous le voyez, résument les desiderata les plus importants de notre agriculture, plusieurs de nos collègues sont allés les défendre dans des congrès régionaux ou nationaux ; et l'un d'entre eux, M. le député Maurice, a bien voulu se charger de faire parvenir à la Chambre les doléances de la Société d'Agriculture de Douai.

Outre la discussion de ces vœux, qui a naturellement occupé une bonne partie des séances, la Section agricole s'est préoccupée de l'état des récoltes, et des moyens d'améliorer la culture en général, et la culture des betteraves en particulier.

En nous accordant, selon la coutume, une subvention

annuelle de f. 100 francs pour récompenses à décerner dans les concours, M. le ministre de l'agriculture a demandé qu'un cinquième au moins de cette somme fût consacré à l'établissement et à l'exploitation de champs d'expériences. Le Comice s'est empressé de donner satisfaction au vœu bien légitime de M. le Ministre ; et en 1887, MM. Dupire à Lambres, Morel à Lallaing et le baron Boissonnet à Sin, ont obligeamment mis à la disposition de la Société des pièces de terre sur lesquelles MM. Dupire et Coez-Fauchoux, délégués du Comice, ont pu expérimenter la valeur du sol, des divers engrais naturels ou artificiels, et des différentes espèces de graines de betteraves. Le résultat de leurs études, si précieuses pour la culture, formera le principal attrait du bulletin agricole qui s'imprime en ce moment.

Je ne vous parlerai que pour mémoire des brillants concours de Douai et d'Orchies. Ceux d'entre vous qui n'ont pas eu le plaisir d'y assister ont déjà appris par les compte-rendus que si certains de nos concours ont présenté un éclat qui ne le cède en rien à ceux de 1886 et 1887, aucun n'a pu les dépasser.

J'ai terminé, Messieurs, ce trop long exposé ; vous me pardonnerez, j'en suis certain d'avance, d'avoir voulu vous montrer une fois de plus que notre Société est toujours florissante et que son grand âge n'a pas éteint chez elle les éléments d'activité et de vitalité qui lui ont assuré un rang des plus honorables au milieu des Sociétés sœurs depuis le commencement de ce siècle.

---

DE  
L'HYDARTHROSE ORBITO-OCULAIRE  
OU  
TÉNONITE SÉREUSE

---

TROUBLES VISUELS ET AMAUROSE CONSÉCUTIF

PAR

*M. le Docteur DRANSART, membre résidant.*

---

**CHAPITRE PREMIER**

AVANT PROPOS

ANATOMIE & PHYSIOLOGIE DE LA CAPSULE DE TENON  
ARTICULATION ORBITO-OCULAIRE.  
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — HISTORIQUE.

---

L'objet de ce travail a trait à une affection qui siège dans les annexes du globe oculaire. Cette affection est constituée par une hypersécrétion de liquide dans la séreuse qui tapisse les parties postérieures du globe oculaire, c'est ce qu'on appelle communément un épanchement, cet épanchement a pour siège la capsule de Tenon.

J'ai eu l'occasion dans le cours de cette année, d'observer quelques cas qui ont vivement attiré mon attention par leur physionomie clinique et surtout par les troubles visuels considérables qui les accompagnaient : dans ces cas

la vision a été complètement perdue pendant un certain temps, il y avait amaurose.

Ces troubles visuels n'ayant jamais été décrits par aucun auteur, il m'a paru non seulement intéressant, mais aussi très utile de publier ces faits en les reliant à une étude comparative des épanchements liquides de la capsule de Ténon.

### *Capsule de Tenon*

Avant d'entrer dans le domaine de la pathologie il sera bon de rappeler brièvement l'anatomie et la physiologie de la capsule de Tenon dans laquelle siègent les épanchements liquides que nous allons étudier.

Si l'on veut bien réfléchir au volume normal de l'œil et aux dimensions de la cavité orbitaire qui lui sert de loge, on se trouve facilement convaincu que l'œil, pour accomplir ses mouvements avec sécurité au milieu de l'orbite, doit être pourvu d'un appareil de contention et de glissement. Cet appareil est fourni par la capsule de Tenon.

Grâce aux membranes qui la composent et qui relient entre elles les diverses parties de l'orbite, grâce aux muscles qu'elle loge dans ses gaines, grâce à la séreuse, où se font les épanchements que nous étudions, séreuse qui forme une de ses principales dépendances, la capsule de Tenon suspend et maintient l'œil au milieu de ses annexes, tout en lui permettant d'exécuter des mouvements dans toutes les directions autour d'un point fixe comme centre de rotation.

Voici une description sommaire de la capsule de Tenon empruntée au travail d'anatomie le plus remarquable qui ait jamais paru sur cette question. Ce travail, qui vient



d'être publié, est dû à la plume de l'un de nos collègues et amis, le docteur Motais d'Angers ;

La capsule de Tenon est composée de deux parties : 1<sup>o</sup> une capsule externe, musculaire; 2<sup>o</sup> une capsule interne ou bulbaire.

La capsule externe forme l'aponévrose musculaire commune; le feuillet superficiel ou antérieur de cette aponévrose comprend les quatre ailerons ligamenteux; en haut il se dédouble en deux feuillets dont l'un s'insère au rebord orbitaire et l'autre au tarse supérieur en s'appliquant à la face profonde du muscle orbito-palpébral de Sappey.

Le feuillet profond ou postérieur sert d'attache à des cloisonnements cellulux renfermant le tissu adipeux ; partout il est épais, résistant, excepté dans une zone de trois millimètres autour du nerf optique, où il devient mince et transparent, il forme une gaine au nerf optique et aux quatre muscles droits qu'il réunit dans l'orbite.

La capsule externe maintient l'œil au milieu de l'orbite et loge les muscles qui servent à le mouvoir et le tissu adipeux qui lui sert de coussin.

#### *Capsule interne séreuse de l'œil*

Partout où un organe est fréquemment mis en mouvement, partout se développe à sa surface une séreuse plus ou moins parfaite.

Le globe oculaire n'échappe pas à cette loi, la face profonde de la capsule fibreuse sur laquelle il exécute ses mouvements de rotation, se double d'une séreuse.

La capsule interne ou séreuse de l'œil est une membrane mince, transparente, s'étendant de l'insertion bulbaire du

nerf optique en arrière à la ligne d'insertion des muscles droits en avant.

Par sa face superficielle elle est appliquée sur la capsule fibreuse,

Par sa face profonde, elle est en contact avec les deux tiers postérieurs du globe dont elle est séparée par des trabécules cellulux très larges et très fins ; cependant près du nerf optique, elle devient adhérente à la sclérotique.

L'espace compris entre la sclérotique et la capsule interne forme la cavité de Tenon ou plus exactement la fente de Tenon, la cavité n'étant en effet que virtuelle à l'état normal.

La séreuse oculaire recouvre en outre la partie antérieure des muscles droits et leurs tendons, l'extrémité scléroticale des muscles obliques et leurs tendons, à partir du point où l'aponévrose, la capsule externe abandonne, ces muscles.

Au devant des tendons des muscles droits et du muscle oblique inférieur, elle forme une petite bourse séreuse qu'elle sépare de la grande cavité de Tenon par ses adhérences avec les bords du tendon.

Elle se moule sur le cordon tendineux du muscle grand oblique comme un tube membraneux.

Elle est tapissée par une couche épithéliale.

Il existe, entre les deux feuillets de la séreuse, une cavité dans laquelle on peut injecter des liquides comme on le fait dans celle des séreuses.

#### *Rapports de la Séreuse rétrobulbaire*

La séreuse rétrobulbaire est donc en rapport en avant avec le tissu cellulaire sous conjonctival ; en arrière, avec le globe oculaire, le nerf optique, le tissu cellulaire sous

arachnoïdien, les nerfs ciliaires et les veines ciliaires; en dehors, avec les muscles de l'œil.

Le professeur Panas a parfaitement fait ressortir les rapports de la séreuse rétro-oculaire avec le tissu sous-conjonctival.

Voici ce qu'il dit à ce sujet (archives d'ophtalmologie, 1883 T. IV p. 210) :

« Le tissu cellulaire sous-conjonctival se continue avec  
» celui qui remplit l'espace sous-ténonien : Une injection  
» de gélatine colorée au bleu de Prusse, poussée sous la  
» conjonctive parvient dans ce dernier espace et récipro-  
» quement, fait qui tend à prouver que dans le chémosis  
» séreux, sous-conjonctival, le liquide, loin de rester  
» cantonné s'épanche dans l'espace sous-ténonien et vice  
» versa.

» Même chose a lieu pour les épanchements traumati-  
» ques provenant des fractures de la base du crâne : le  
» sang de la fracture déversé primitivement dans l'orbite  
» arrive le long du nerf optique dans la bourse cellulaire  
» sous tenonienne et de là dans le tissu conjonctif sous-  
» conjonctival.

» Les premiers vestiges de l'ecchymose en question  
» apparaissent, en effet, dans la profondeur des culs-de-  
» sac, de l'inférieur surtout, pour de là gagner le scléroti-  
» que jusqu'au pourtour de la cornée. »

Des considérations anatomiques qui précèdent, il résulte que lorsque à la légère protrusion du globe s'ajoute un chémosis séreux péricornéen, nous sommes autorisés à admettre que le liquide qui soulève la conjonctive provient en réalité de l'espace sous-ténonien.

Nous verrons plus tard que les rapports de la séreuse

rétro-oculaire avec tous les muscles qui sont chargés de mettre l'œil en mouvement, avec le globe oculaire lui-même, avec tout le paquet vasculo-nerveux, qui dessert l'organe visuel, et plus en arrière avec le nerf optique et le tissu cellulaire sous-arachnoïdien nous donneront la raison des autres symptômes que l'on rencontre dans les épanchements rétro-oculaires.

#### *Articulation orbito-oculaire*

Le docteur Motais en étudiant la capsule de Tenon dans toute la série animale, nous a montré que chez la squal, poisson cartilagineux, le pôle postérieur de l'œil est reçu dans une cupule cartilagineuse supportée par une tige osseuse. Il y a chez ce poisson tous les éléments d'une articulation complètement analogue à celles des os entre eux.

D'autre part, nous savons que chez les oiseaux, le globe oculaire frotte directement sur la paroi osseuse, chez ces derniers, les mouvements des yeux sont peu étendus et sont compensés par des mouvements considérables de la colonne vertébrale.

Chez l'homme et chez les animaux supérieurs les mouvements étant plus considérables, la nature a pris des mesures de protection plus grandes ; aussi, a-t-elle interposé entre les parties osseuses de l'orbite et l'organe visuel un volumineux coussin de graisse renfermé dans les mailles de la capsule de Tenon.

L'articulation orbito-oculaire se fait par l'intermédiaire de ce coussinet, et cela pour éviter les moindres frottements et toutes les pressions qui pourraient altérer les fonctions si délicates de l'organe visuel.

L'existence du coussinet adipeux n'est pas une exception pour l'articulation orbito-oculaire, il se voit également dans l'articulation coxo-fémorale, là où il y a à protéger les surfaces articulaires contre les fortes pressions, celle du poids du corps tout entier.

Si nous rappelons d'autre part que l'œil jouit de mouvements sinon complètement similaires, mais tout au moins comparables à ceux de l'énarthrose, nous aurons un argument en plus pour considérer la séreuse oculaire comme tout à fait l'analogue des séreuses articulaires osseuses.

*Considérations générales. — Historique. — Plan du travail.*

De ces données anatomiques, nous retiendrons ce fait capital au point de vue qui nous occupe, c'est qu'il y a derrière l'œil une véritable séreuse se rapprochant, par sa structure et ses fonctions, des séreuses articulaires ; cette séreuse double le manteau fibro-musculaire qui relie l'œil à la cavité orbitaire, elle forme un véritable manchon protecteur au nerf optique, et de plus, elle communique, dans une certaine mesure, avec le tissu cellulaire sous-conjonctival et méningien. Cette séreuse est chargée de sécréter la synovie, c'est-à-dire un liquide onctueux qui lubrifie ses parois et assure à l'œil des mouvements dans toutes les directions avec le minimum de pression possible.

A l'état normal, la quantité de synovie qui facilite les glissements de l'œil est presque inappréciable, mais nous sommes autorisés à admettre, en nous appuyant sur des faits, que cette quantité de synovie peut augmenter dans certaines conditions pathologiques tout comme cela se voit dans les autres séreuses articulaires ou viscérales.

Ces épanchements de synovie ou de sérosité s'appellent des hydarthroses ou des arthrites quand ils siègent dans les séreuses articulaires : au genou, par exemple, ou bien au coude, etc. Ils s'appellent pleurésies quand ils siègent dans la séreuse pulmonaire, hydrocèles quand ils ont pour siège la tunique vaginale testiculaire. On les désigne sous le nom d'hygromas quand ils se forment dans les cavités de certaines séreuses sous-cutanées

Des dénominations diverses ont été employées par les auteurs pour désigner les épanchements séreux rétro-oculaires. Cela tient à ce que cette affection est relativement rare et que de plus, elle est encore imparfaitement connue des ophtalmologistes. Nous en donnerons les raisons dans le cours de ce travail.

#### *Historique.*

D'après PANAS, c'est Ferral le premier (Dublin, journal of med. sciences, 1841), qui attira l'attention sur l'inflammation de la bourse séreuse rétro-oculaire : il la désignait sous le nom de : *Inflammatio tunica vaginalis oculi*; puis vinrent les travaux suivants :

MACKENSIE (hydropisie de la bourse fibreuse de Tenon (in traité des maladies des yeux).

CARRON DU VILLARDS, annales d'oculistique, 1841.

SOELBERG WELLS — Treatese of the diseases of the Eye, on tenonite. BERLIN (Klin) monats blatt 1866 — V. GRAEFE arch. 5, oplhtalm. T III 2 — FORSTER (ibid) T VIII.

LINHARD (Verhand) C. des phys. med Gesells chaft zu Wurzburg BD.

FRIEDBERG (Virchon) arch. T XXX périophtalmitis.

WECKER de la Capsulite.

SCHIESS GENUSEN contribution à l'Étude de la Ténonite Capsulite, (juillet 1878).

Le docteur Panas l'éminent professeur d'ophtalmologie de la faculté de médecine de Paris a publié en 1883 (Archives d'ophtalmologie) quelques cas de ténonite très intéressants que nous relaterons plus loin.

Depuis, l'un de nos distingués confrères et ami, le docteur SÉDAN en France et le docteur RAMPOLDI en Italie, publiaient chacun de leur côté des observations du même genre.

Le docteur Sédan commençait son article de cette façon :

» Il n'est pas de patricien quelque peu soucieux de  
» conserver la trace des faits curieux qu'il rencontre, qui,  
» à la lecture d'un article décrivant une entité nouvelle  
» ou qui lui était inconnue ne cherche à rattacher à sa  
» description, les faits similaires venus à sa connaissance.

» Dans cet ordre d'idées, l'article consacré à la ténonite par le professeur Panas dans le 3<sup>m</sup>e fascicule de son journal a été pour moi une révélation ; puisse le récit du fait suivant qu'il m'a rappelé, intéresser mes confrères et les lecteurs du recueil. »

Nous insérerons dans ce travail les cas de Sédan et de Rampoldi.

Ces trois derniers auteurs désignaient l'affection qui nous occupe sous le nom de Ténonite. Voilà donc cinq dénominations différentes pour désigner une seule et même maladie : capsulite, ténonite, hydropisie de la capsule, périophthalmitis, inflammatio-tunica vaginalis oculi.

A mon avis, si l'on s'inspire des données anatomiques que nous avons exposées précédemment, on doit considérer la séreuse rétro-oculaire comme l'analogue des séreuses

articulaires. Nous ajouterons en outre que l'observation clinique est actuellement suffisante pour corroborer les données anatomiques et physiologiques précédentes et pour prouver qu'il y a dans la séreuse rétro-oculaire, comme dans les séreuses articulaires, deux variétés d'épanchements séreux absolument analogues dans leur physionomie clinique à l'hydarthrose et à l'arthrite. Nous démontrerons par l'examen de faits cliniques, l'existence de ces deux variétés d'épanchements rétro-oculaires que nous proposons de dénommer sous le terme général d'hydarthrose orbito-oculaire, en distinguant les deux variétés par les qualificatifs d'aiguë et subaiguë ; à défaut de ce nom, le terme d'hygroma de la capsule de tenon serait encore le plus convenable et nous réserverions le terme tenonite aux inflammations sèches de la capsule de Tenon.

*Plan du travail.*

Je vais d'abord prouver par des faits recueillis à Somain et à Arras que ces épanchements séreux peuvent occasionner des troubles visuels variant depuis l'amblyopie légère jusqu'à la cécité complète.

Ces cas, qui nous sont personnels, sont au point de vue de l'étude générale des épanchements séreux rétro-oculaires des types de la variété d'hydarthrose subaiguë non inflammatoire, échappant à cause de cela au diagnostic médical et parfois au patient lui-même qui ne s'en préoccupe pas, surtout quand l'affection est monoculaire.

Après avoir décrit ces troubles visuels, je relaterai des faits cliniques d'épanchements rétro-oculaires, publiés antérieurement; puis en m'appuyant sur ces faits, et sur ceux



que j'ai observés, je présenterai une étude d'ensemble des épanchements séreux rétrobulbaires, étude qui manque, si je ne me trompe, à la littérature médicale.

---

## CHAPITRE II

### 1° DES TROUBLES VISUELS & DE L'AMAUROSE PAR HYDARTHROSE ORBITO-OCULAIRE.

#### 2° OBSERVATIONS CLINIQUES.—PANAS, RAMPOLDI & SEDAN.

---

##### *1° Troubles visuels et amaurose.*

Les troubles visuels que nous allons décrire ont jusqu'ici échappé à l'observation des ophthalmologistes. Ils sont d'autant plus intéressants à connaître qu'ils peuvent en imposer pour une amblyopie d'origine centrale ou autre, et qu'ils ont par le fait donné lieu jusqu'à ce jour à des erreurs de diagnostic et de pronostic préjudiciables à l'intérêt des malades dans certains cas.

Les observations que j'ai recueillies, et que je publie dans ce travail, me donnent la conviction que les hydarthroses orbito-oculaires sont plus fréquentes que ne semble l'indiquer la pénurie des faits de ce genre que l'on constate dans la littérature médicale.

Cela tient à ce que ces épanchements peuvent exister sans grande gêne et parfois sans lésion apparente : Le malade peut même ne pas se douter de leur existence quand l'affection est monoculaire, ainsi que cela se voit pour d'autres affections oculaires. Il y a bien des gens qui ne voient que d'un œil sans s'en douter.

Les troubles de la vue dont je vais donner la description serviront à l'avenir de signes révélateurs de l'hydarthrose orbito-oculaire, tout comme la dyspnée et les troubles cérébraux peuvent révéler au médecin, l'une la compression du poumon par la sérosité pleurale et les autres la compression du cerveau par l'épanchement séreux des méninges, etc. C'est en somme dans l'étude de ces troubles oculaires que réside la partie originale de ce travail et son plus grand intérêt; c'est pourquoi je les mets en tête de ce chapitre. Voici les faits que j'ai observés à ce sujet :

*Premier fait. — Amaurose par Hydarthrose orbito-oculaire.*

M. X..., 50 ans, d'Arras, sujet arthritique, 1<sup>er</sup> février 1887, à la suite d'une promenade au grand air, ressent une gêne dans les mouvements de l'œil droit en haut, avec une légère douleur péri-orbitaire : Cet œil était excellent. Le lendemain au réveil, la vision de l'œil droit est complètement abolie, sans douleur, l'œil rougit légèrement les jours suivants.

Je suis appelé le 6<sup>m</sup> jour (5 février 1887). Je constate une légère saillie de l'œil droit avec un peu de gonflement et de rougeur de la conjonctive, les vaisseaux de cette membrane sont dilatés. Il y a du chémosis du cul-de-sac conjonctivo-palpébral inférieur.

La pupille droite est double de celle du côté gauche, elle ne réagit plus à la lumière directe, elle se contracte quand l'œil gauche est impressionné par la lumière. Les milieux de l'œil sont transparents.

Les limites de la papille sont nettes, les veines sont tortueuses et dilatées.

La pression sur le globe oculaire d'avant en arrière est douloureuse. Légère douleur peri-orbitaire.

S=Q. — Sensation de vertige. Je diagnostique un épanchement de la capsule de Tenon que je suppose être la cause de l'amaurose, et, j'institue de concert avec le docteur Leclercq, d'Arras, le traitement suivant basé sur les lésions locales et sur la nature arthritique du sujet :

1<sup>re</sup> Deux sangsues à la tempe.

2<sup>me</sup> Un séton à la nuque.

3<sup>me</sup> Salicylate de soude. — Sulfate de quinine. — Onguent d'hydrargyre.

Au bout de quelques jours la perception quantitative reparait.

Puis le malade arrive à déchiffrer les caractères d'imprimerie qu'il lit très-bien quelques jours plus tard. La vision était revenue intégralement au bout de six semaines. Au bout de ces six semaines, il sort pour se rendre au vote (près de chez lui). Le lendemain la vue est presque entièrement abolie, avec sensation de vertige.

Le docteur Leclercq revient au salicylate qui avait été abandonné. La vue reparait promptement et au bout de huit jours le malade avait récupéré son acuité presque normale.

Une nouvelle poussée de liquide s'était faite dans la séreuse rétrobulbaire. Le nerf optique était comprimé, de là l'amblyopie consécutive.

Depuis, la guérison s'est complètement maintenue, et le sujet a repris sans interruption ses occupations habituelles.

Il est à noter que lors de la rechute, il n'y a pas eu de chémosis.

L'observation précédente nous montre donc un sujet

arthritique qui a perdu la vue d'un œil complètement à la suite d'un épanchement séreux de la capsule de Tenon, épanchement dont l'origine et le caractère rhumatismal, ne peuvent être mis en doute.

Le saillie de l'œil en avant et le léger chémosis, joints à la douleur péri-orbitaire et à la gêne des mouvements; nous ont donné les éléments du diagnostic; ce diagnostic nous eût certainement échappé si les deux premiers symptômes, l'exorbitisme et le chémosis n'avaient pas été aussi évidents. — Ce qui le prouve, c'est que déjà ce malade m'avait consulté en 1884 pour des troubles oculaires de même nature et de même origine; mais cette fois les troubles oculaires existaient sans chémosis et sans exorbitisme apparent pour le patient et le médecin. Aussi, ai-je inscrit ces troubles oculaires sous le terme : Amblyopie, qui se rapportait dans ma pensée à des lésions intracraniennees. Voici l'observation telle que je l'ai retrouvée sur mes registres :

N° 13324.

Monsieur X..., 47, à Arras,

9 mai 1884.

Amblyopie de l'œil droit et œil gauche. Le malade est dyspéptique, a eu la jaunisse, douleur névralgique, il y a six jours, à la racine du nez, croûtes dans le nez.

Amblyopie O. D.

S = 1/6 à peine O. D.

S = 2/3 O. G.

Champ visuel :

50° 50.

80° O. G. 50° 60 O. D. 90.

50 75.

Œil droit, milieux normaux, veines rétiniennees tortueuses, dilatées.

Champ visuel normal. Sens des couleurs bon.

Le 20 mai 1884

S = 2/3      O. D.

S = 1/6      O. G. Veines rétiniennees dilatées. Il y a neuf jours l'œil gauche a été le siège de douleurs semblables à celles qui avaient commencé à l'œil droit. La douleur s'est irradiée jusqu'aux dents, en même temps la vision se perdit à l'œil gauche et revint à l'œil droit ; douleurs frontales et occipitales ; le malade au début voyait à peine à se conduire

Au bout de six semaines la vision redevint normale aux deux yeux.

Ce cas fut consigné dans mon registre d'observations comme un exemple d'amblyopie dont la nature et l'origine étaient inconnues.

L'exophthalmie qui existait certainement à cette époque nous avait complètement échappé à cause de son faible degré.

En somme, il n'y avait comme lésion apparente accompagnant la diminution de la vue, que la dilatation des veines rétiniennees, phénomène qui appartient à beaucoup d'affections.

Le diagnostic causal n'était pas possible à ce moment, car il y avait là un point de science ophtalmologique à élucider. Aucun auteur n'avait établi jusqu'à ce jour, comme nous le faisons aujourd'hui, la possibilité de voir la vue se perdre à la suite des épanchements séreux rétro-oculaires.

De plus, ainsi que le professeur Panas le constate dans

son travail, on admettait que le chémosis accompagnait toujours les épanchements de la capsule de Tenon.

Ce fait prouve le contraire, et nous allons en publier un autre qui plaide dans le même sens.

J'ajoute à ces notes l'historique donné par le malade lui-même, cet historique a son importance en raison de l'esprit d'observation du sujet et particulièrement en raison de la rareté des faits de ce genre, s'il faut en croire le silence absolu gardé jusqu'à ce jour dans les annales de la science relativement à ces troubles oculaires que nous signalons aujourd'hui.

Nous pensons que des faits analogues ont été observés bien des fois par des ophthalmologistes qui ont fait comme nous jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, qu'ils les ont casés dans les cas d'amblyopie de cause inconnue. Cette erreur a été d'autant plus facile à commettre que l'épanchement de sérosité échappe complètement parce que la saillie de l'œil n'est pas sensible.

Il faut la rechercher avec soin pour la constater, de plus, quand il n'y a ni rougeur ni chémosis, l'observateur est généralement très éloigné de penser à une affection de la capsule de Tenon pour expliquer les troubles visuels. Personne jusqu'à ce jour n'avait attiré l'attention des observateurs sur les faits de ce genre, aussi l'erreur que nous avons faite en 1884 était-elle inévitable. Elle était aussi facile à faire qu'il sera à l'avenir facile de l'éviter, quand on saura par la lecture des faits nouveaux que nous publions dans ce travail :

1° Qu'on peut perdre la vue par le fait de l'hydarthrose orbito-oculaire ou ténonite séreuse.

2° Que l'hydarthrose oculaire ou ténonite séreuse peut exister sans être accompagnée de chémosis.

*Historique du cas précédent (cas d'Arras)  
fait par le malade lui-même.*

En mai 1884, le dimanche 4, je crois, j'éprouve une douleur à l'œil droit, à la partie supérieure de la paupière; l'œil me semble emprisonné et je ne puis le faire mouvoir que difficilement par suite des douleurs qu'il m'occasionne. Le lendemain lundi, dans la matinée, l'œil paraît se remplir de liquide, la douleur diminue, mais la vue est presque perdue.

La situation s'améliore lentement jusqu'au vendredi 9 mai, jour de mon voyage à Somain.

Vous m'ordonnez des purges et du sulfate de quinine.

Le dimanche suivant, c'est-à-dire le 11 mai, alors que l'œil droit commence à se dégager, il me vient une douleur sur l'œil gauche assez vive, et le mardi suivant, les mêmes phénomènes que pour l'œil droit se produisent à l'œil gauche.

Par suite, je suis deux jours sans pouvoir lire et écrire; je vais vous revoir le mardi 20 mai; vous m'ordonnez de continuer le même traitement, et, en six semaines, la vue me revient complètement.

De temps à autre, soit à l'œil droit, soit à l'œil gauche, et le plus souvent à ce dernier, il me survient un peu de gonflement à la paupière supérieure et surtout à l'angle externe de l'œil mais cela ne dure pas, l'œil pleure un peu et tout disparaît.

Cette situation se prolonge jusque fin juin 1886, époque à laquelle il me vient quelques éblouissements qui disparaissent au bout d'un mois, et j'arrive ainsi sans accident au

mardi 25 janvier 1887 où il m'arrive un vertige assez fort pendant la nuit ; le vendredi suivant un éblouissement me surprend le soir vers neuf heures, étant à mon cercle, et le lendemain samedi 29 janvier une douleur se fait sentir à la paupière supérieure de l'œil droit. Le dimanche la situation ne s'améliore pas ; le lundi en m'éveillant, je m'aperçois que l'œil droit se brouille. Je me trouve dans les mêmes conditions jusqu'à la nuit du 4 au 5 février 1887, pendant laquelle, il m'arrive une violente névralgie sur toute la face droite.

Le samedi 5 février 1887, sur ma demande vous êtes venu me voir et vous avez pu juger vous-même dans quelle situation je me trouvais.

Arras, 4 novembre 1887.

Ce récit corrobore à notre avis l'opinion que nous avons à savoir que les troubles visuels de 1884 et ceux de 1887 doivent être chez ce malade rapportés à la même affection. — L'absence de chémosis plaide en sens contraire, mais le fait suivant que j'ai observé presque en même temps fit disparaître toutes les hésitations que je pouvais encore avoir sur ce point.

*Deuxième fait d'amaurose par hydarthrose orbito-oculaire : sans chémosis.*

N° 17281. M. X... de C..., 17 ans. — Antécédents arthritiques, avril 1887.

A son réveil, le lendemain d'un bal, s'aperçoit qu'il ne voit plus du tout de l'œil droit. Ce malade me fut adressé par mon excellent confrère, le docteur Cayrol. Je l'ai vu le cinquième jour après le début dans l'état suivant :

L'aspect extérieur de l'œil droit est tout à fait analogue



à première vue à celui de l'œil gauche. Le malade se plaint seulement d'une légère douleur frontale et d'une gêne dans les mouvements de l'œil. — Il n'y a pas de rougeur de la conjonctive. — La pupille droite dilatée ne réagit pas à la lumière directe, mais elle se contracte par action réflexe quand on dirige la lumière sur l'œil gauche.

Les mouvements de l'œil droit paraissent avoir l'étendue normale, mais les mouvements en haut sont douloureux. Il y a une légère douleur périorbitaire. En examinant de près on trouve que l'œil droit est plus saillant que le gauche. La pression d'avant en arrière sur le globe oculaire est sensible; la sensibilité est beaucoup plus grande à droite qu'à gauche.

Milieux normaux.

Limites nettes de la papille, les veines sont dilatées.

S = q, voit par moments la main qui passe devant les yeux; cette perception quantitative est intermittente.

Œil gauche normal, S = 2/3.

Etat général bon — aucun trouble fonctionnel. Je diagnostique une amblyopie par hydarthrose orbito-oculaire. J'applique un séton en même temps que j'administre des purgatifs, des injections de pilocarpine du sulfate de quinine et du salicylate de soude. — Je me tiens prêt à faire dans ce cas une ponction de l'hydarthrose avec la seringue de Pravaz. — Au bout de quelques jours le sujet compte les doigts.

Le 8 avril, 8 jours après S = 1/40.

Le 20 avril.

S O.D. = 2/3 à peine

O.G. = 2/3

champ visuel

55°	65°
90° O G 65°	65° O D 90°
65°	70°

Il y a encore un léger brouillard.

Le 9 juin guérison complète ; la vue est la même aux deux yeux. J'ai vu ce malade il y a quelque temps parfaitement guéri. Il m'a confirmé ses antécédents arthritiques.

Dans ce cas que j'ai observé en même temps que celui d'Arras, le diagnostic était plus difficile. Il n'y avait pas de rougeur oculaire ou de chémosis palpébral inférieur ; de plus l'exorbitisme était très faible, et il est certain qu'il eût échappé à mon observation si je n'avais été prévenu par le cas d'Arras qui avait éveillé mon attention et m'avait démontré la possibilité de voir l'amaurose produite par un épanchement dans la séreuse rétro-oculaire.

Ce fait vient donc corroborer l'observation d'Arras, et il nous prouve que l'hydarthrose orbito-oculaire peut exister sans chémosis et sans rougeur de la conjonctive.

*Sémiologie des troubles visuels et de l'amaurose par hydarthrose orbito-oculaire.*

De l'examen de ces faits, je conclus qu'il existe des troubles visuels pouvant aller jusqu'à la cécité par suite d'hydarthrose orbito-oculaire. Ces troubles visuels surviennent subitement, généralement à la suite d'un refroidissement chez les sujets arthritiques, ils sont accompagnés d'une saillie de l'œil plus ou moins prononcée, avec ou sans chémosis de la conjonctive. Il y a en même temps une gêne légère des mouvements de l'œil avec douleurs névralgiques prémonitoires, ces douleurs peuvent être

périorbitaires, faciales, dentaires ou occipitales. La pression du globe oculaire d'avant en arrière est douloureuse. Il y a parfois des vertiges et des éblouissements.

*La pupille est dilatée*, les milieux de l'œil sont absolument normaux, les veines *rétiniennes sont dilatées* et tortueuses.

Cette amblyopie dure environ 15 à 20 jours, elle est généralement monoculaire, mais elle peut aller d'un œil à l'autre et présenter des alternatives d'amélioration et d'aggravation.

*Diagnostic de l'amaurose par hydarthrose orbito-oculaire.*

Le diagnostic de cette affection se fait d'une façon certaine par la marche de l'amblyopie, par l'ensemble des symptômes qui l'accompagnent et principalement par ceux qui décèlent la présence du liquide dans la séreuse rétro-oculaire : la saillie du globe oculaire et la gêne des mouvements oculaires.

Ces symptômes examinés en particulier et dans leur ensemble serviront à la différencier des troubles visuels occasionnés soit par l'embolie de l'artère centrale de la rétine, soit par les amblyopies toxiques, soit par les tumeurs de l'orbite.

1° *L'embolie de l'artère centrale de la rétine* produit brusquement la perte de la vision et pourrait être facilement confondue avec l'amaurose qui nous occupe, mais il y a pour distinguer les deux genres d'affections : 1° La coloration rouge cerise de la macula qui manque dans les cas que nous étudions.

Il y a d'autre part la gêne des mouvements oculaires et

l'exorbitisme qui fait complètement défaut dans l'embolie de l'artère centrale de la rétine.

2° *L'amblyopie toxique* se distinguera par l'examen du champ visuel et l'altération du sens des couleurs, la marche des symptômes et l'absence de l'exorbitisme et de toute gêne des mouvements oculaires.

*Les tumeurs de l'orbite* et celles du nerf optique peuvent certainement produire des troubles visuels analogues de tous points à ceux que nous décrivons dans ce travail.

Ici la marche des symptômes sera généralement dans certains cas le seul criterium qui permette de faire le diagnostic.

En tout cas l'exorbitisme recherché avec soin éliminera les tumeurs intracrâniennes quand il sera constaté. D'autre part en cas d'exorbitisme il y aura lieu d'éliminer les tumeurs de l'orbite si la perte de la vision se fait subitement, et si la vision revient au bout de peu de temps après l'institution d'un traitement approprié.

*Physiologie pathologique, pathogénie et pronostic des troubles oculaires par hydarthrose orbito-oculaire*

Physiologie pathologique, pathogénie et pronostic des troubles oculaires et hydarthrose orbito-oculaire.

Les troubles que nous venons de décrire ont une genèse facile à comprendre : L'augmentation de liquide dans la séreuse rétro-bulbaire, entraîne une compression du nerf optique et il en résulte des troubles de la vue, comme nous voyons survenir des troubles cérébraux à la suite des épanchements méningiens et des troubles *respiratoires* à la suite des épanchements pleuraux. Ces troubles visuels sont absolument analogues à ceux que l'on constate à la

suite des tumeurs intra-orbitaires ou intra-craniennes qui sont en rapport direct avec le nerf optique. Ce qui les distingue, c'est la marche différente dans l'un et l'autre cas de la cause génératrice.

D'un côté il y a une lésion permanente et par le fait des troubles qui persistent. De l'autre, et c'est celui qui nous occupe, la lésion génératrice disparaît et reparaît facilement comme font, du reste, la plupart des manifestations rhumatismales et arthritiques. Aussi, les troubles visuels s'en vont-ils et reparaissent-ils aussi facilement que l'épanchement dont ils sont la conséquence. Ce sera la règle générale. Toutefois nous savons depuis longtemps que le rhumatisme attaque parfois des organes d'une façon toute spéciale, il y prend pour ainsi dire un *séjour fixe*; cela peut survenir dans la séreuse rétrobulbaire comme on le voit dans certaines séreuses articulaires. Dans ce cas, la lésion génératrice restant longtemps à l'œuvre, on comprend qu'il puisse survenir dans le nerf optique des lésions atrophiques qui entraînent une perte définitive partielle ou totale de la vision.

Je me demande, à ce sujet, si nous ne devons pas chercher dans les manifestations rhumatismales de la séreuse rétro-bulbaire l'explication de certains cas d'amaurose totale ou partielle par atrophie du nerf optique dont la science clinique n'a pas encore donné jusqu'à ce jour la pathogénie et l'étiologie.

Il y a là matière à recherches nouvelles pour l'avenir, et j'ai la conviction qu'une bonne partie de ces atrophies papillaires inexplicables sont tributaires des épanchements, séreux rétro-bulbaires.

*Faits cliniques Panas, Rampoldi et Sedan*

Je publie à la suite de ces cas les observations de Panas, de Sedan et de Rampoldi, la plupart sont des cas d'hydarthrose oculaire aigüe.

La lecture de ces observations assurera le lecteur qu'aucun auteur n'a décrit les troubles visuels dont nous venons de faire la description.

Néanmoins si Panas et Sedan n'ont pas signalé l'amblyopie, ils ont noté dans leurs observations la dilatation des veines rétiniennes, et Panas a parfois rencontré le pouls veineux.

Quand à l'observation de Rampoldi, elle signale bien des troubles oculaires, mais ils sont le fait d'une chorio-rétinite concomitante et de même origine que la ténonite. Ces troubles oculaires n'ont aucune relation avec ceux que nous décrivons dans ce mémoire.

Il sera important à l'avenir d'examiner l'acuité visuelle de tous les malades atteints de ténonite ou d'hydarthrose orbito-oculaire

Cet examen montrera certainement que les troubles visuels existent dans une certaine mesure dans la grande majorité des cas; seulement ils avaient échappé jusqu'à ce jour aux malades et aux ophthalmologistes.

*Cas de Panas*

(*archiv. d'ophthalmologie, t. 4. p. 211*).

*Ténonite aigüe.* — Obs. 1. M<sup>me</sup> G..., âgée de 53 ans, après s'être exposée au froid humide à la campagne, est prise de douleurs névralgiques vives à la tête, siégeant particulièrement à droite. Son médecin lui administre du

sulfate de quinine, dont elle continue l'usage pendant huit jours, sans le moindre soulagement.

A ce moment il apparaît un œdème séreux, péricornéen, et la malade constate avec frayeur, le matin en se levant, que son œil droit était plus saillant que l'autre. Les mouvements de cet œil étaient gênés et fort douloureux, aussi la malade évitait-elle de regarder de côté.

Au douzième jour, nous sommes appelés en consultation par notre collègue, le docteur Legroux.

Voici dans quel état nous trouvons cet œil :

Chémosis intense, avec rougeur vineuse du bourrelet œdémateux qui enchasse la cornée, et qui fait saillie en bas, entre les paupières, dont il empêche l'occlusion complète. Mouvements du globe très limités et excessivement douloureux. Douleurs névralgiques péri-orbitaires intenses.

Accuité visuelle conservée.

A l'ophtalmoscope, les veines rétiniennees sont dilatées et elles montrent au centre du disque optique des battements très nets.

Depuis la veille, l'œil gauche était également pris, quoique à un degré moindre que le droit.

Le chémosis, surtout prononcé dans le cul-de-sac inférieur, se montre entièrement séreux.

Les mouvements du globe sont également gênés et douloureux.

Pas de modification apportée dans la circulation du fond de l'œil, ainsi que nous avons pu nous en assurer par l'ophtalmoscope.

Partant de l'idée arrêtée, que cette affection reconnaît le rhumatisme comme cause, nous avons questionné la ma-

lade avec le plus grand soin sur l'existence possible de cette diathèse, et voici ce qu'elle nous a appris :

Quelques années auparavant elle avait souffert de son genou droit, qui fut le siège d'un gonflement douloureux, sans trop de rougeur, non accompagné de fièvre, mais qui dura longtemps. Il est plus que possible qu'il s'était agi là d'une hydrarthrose à marche subaiguë. Quoi qu'il en soit, ce genou ainsi que son congénère sont actuellement le siège de craquements caractéristiques de l'arthrite sèche qu'on perçoit à la main et qui sont même assez forts pour être entendus à distance.

Nous prescrivons cinq grammes de salicylate de salicylate de soude par jour, des scarifications et un bandage compressif avec des rondelles de ouate boriquée, contre le chémosis.

Voici la suite de cette observation intéressante d'après les notes qui nous ont été transmises par son médecin traitant, M. Martin.

13<sup>m</sup>e jour. Soulagement ressenti par la malade après les premières scarifications de la veille.

Le chémosis est en décroissance ; toutefois les douleurs subsistent, ainsi que la gêne des mouvements.

Nouvelles scarifications, même pansement continuation du salicylate.

14<sup>m</sup>e jour. Disparition du chémosis, et diminution des douleurs et de la gêne des mouvements de l'œil gauche. Etat stationnaire de l'œil droit.

La malade a pu sommeiller une grande partie de la nuit. On se contente de quelques légères scarifications du bourrelet œdémateux de l'œil droit. Pansement et salicylate comme ci-dessus.



15<sup>e</sup> jour. La malade a ressenti pendant la nuit de nouveaux accès douloureux. Malgré cela, l'œil gauche se montre tout à fait normal, et le chémosis du côté droit est très réduit.

Les mouvements de cet œil ne sont plus accompagnés de douleur, sauf encore dans le territoire du droit externe.

L'examen ophtalmoscopique ne montre plus de battements.

16<sup>e</sup> jour. La malade a passé une très bonne nuit. Le chémosis de l'œil droit a totalement disparu. Il y subsiste un certain degré de rougeur conjonctivale et quelques douleurs provoquées pendant les mouvements d'excursion extrêmes du globe.

A partir du 17<sup>e</sup> jour, l'état général est excellent; les douleurs n'existent plus. La rougeur de la conjonctive se dissipe progressivement, et les globes ont repris leur mobilité normale.

La malade revue deux mois plus tard, était en parfait état de santé

Voilà certes un type de ténonite rhumatismale aiguë. Dans l'observation suivante, il s'agit d'une forme plus atténuée.

#### *Ténonite subaiguë*

*Obs. II.* — Madame Z . . . âgée de 54 ans, d'une bonne constitution, se plaint souvent de douleurs articulaires et de symptômes de gravelle urique.

A l'examen des membres nous constatons des craquements dans toutes les grandes et les petites articulations; de plus, il existe chez elle le craquement sous-scapulaire au plus haut degré. Elle est sujette à des bronchites, à des migraines et elle a perdu ses cheveux;

- Tous ces signes témoignent, à n'en pas douter, que nous avons à faire à une arthritique.

Au mois de janvier 1881, elle nous fit appeler pour des douleurs névralgiques très fortes qu'elle ressentait aux yeux et au pourtour de l'orbite gauche, et qui la privaient de sommeil.

En l'absence de toute lésion apparente des yeux, nous pensâmes à une simple névralgie, et nous lui administrâmes sans grand succès du sulfate de quinine.

Le lendemain et le surlendemain, même état, avec cela en plus, que les mouvements de l'œil gauche étaient gênés et extrêmement douloureux.

Le quatrième jour apparaît un chémosis séreux incolore au bas de la conjonctive, s'accompagnant d'une certaine bouffissure sans rougeur de la paupière correspondante. Tous les symptômes précités s'exagèrent.

L'analyse des urines ne nous permet pas de déceler autre chose que de l'acide urique en excès, il n'y avait ni sucre ni albumine.

L'atropine dilate la pupille régulièrement et l'ophtalmoscope ne révèle rien d'anormal dans la circulation intra-oculaire.

A l'administration du sulfate de quinine, nous ajoutons des fomentations chaudes et le bandage compressif.

Amélioration progressive à partir du septième jour ; d'abord des douleurs, puis du chémosis séreux partiel, et finalement de la mobilité du globe. Vers le douzième jour, tout était rentré dans l'ordre, et depuis lors jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu à signaler chez cette dame aucune rechute.

La malade se rappelle que la ténionite avait débuté par les douleurs, le lendemain d'une promenade en voiture, par un temps froid.

*Obs. III.* Boivin, jeune homme de 20 ans, corroyeur, se présente à l'Hôtel-Dieu, le 18 avril 1883, pour une rougeur avec chémosis léger des conjonctives, qui ne sont le signe d'aucune sécrétion anormale. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ce cas.

Il est sujet à des migraines fréquentes et il a eu plusieurs fois du lombago. On constate dans les deux genoux des craquements évidents. Il n'avait jamais souffert des yeux jusqu'ici.

Il y a dix jours, s'étant exposé au froid, il éprouva de violentes douleurs orbitaires s'irradiant principalement sur le trajet des nerfs susorbitaires. Les accès douloureux revenaient principalement vers le soir, et le réveillaient souvent dans la nuit. Dès le début, les mouvements des yeux étaient gênés et douloureux. Du second au troisième jour, survient du chémosis séreux vers le bas de la conjonctive plus prononcé du côté temporal que du côté nasal.

Actuellement, dixième jour de la maladie, les douleurs spontanées subsistent; le chémosis a disparu, sauf en dehors; la conjonctive reste rouge, les mouvements du globe ont repris leur liberté, sauf pour le droit externe, dont la contraction est encore douloureuse chaque fois que le malade essaie de tourner le regard fortement en dehors.

Tonus normal; pupille normale; dilatation avec légère tortuosité des veines rétinienne, sans battements; artères normales, myopie de 1,50 mesurée à l'ophtalmoscope. Acuité visuelle normale. On lui prescrit le salicylate de soude et le bandage compressif ouaté la nuit.

*Un cas de ténionite primitive, par le Docteur Rampoldi*

(Ann. de ottalmol. XI, f. 2) analyse du Docteur Bacchi.  
Extrait des archives d'ophtalmologie.

Sous ce titre, l'auteur donne une observation détaillée et fort intéressante dont nous reproduisons les principaux traits :

M. le D<sup>r</sup> P. à la suite d'un refroidissement, éprouva une sensation de brûlure au niveau de la conjonctive et remarqua bientôt l'apparition d'un chémosis séreux. Pas de larmolement ni de sécrétion catharrale. Quelques jours après, tuméfaction des paupières, exorbitisme, douleur au niveau de la région sourcilière. Jusqu'à ce moment l'acuité visuelle paraissait conservée. Douze jours après le début, Rampoldi trouve l'œil gauche poussé en avant, fixe, la paupière inférieure renversée en bas et rendue immobile par le chémosis très prononcé, recouverte çà et là de petites croûtes, la caroncule était tuméfiée, ainsi que la paupière supérieure. Douleurs très vives au sourcil, s'irradiant par le front et vers la moitié correspondante de la tête.

A l'éclairage oblique, la cornée paraissait troublée dans presque toute sa surface ; l'examen ophtalmoscopique démontre la présence de corps flottants dans l'humeur vitrée, la rétine et la choroïde ne sont pas perceptibles ; l'iris est décolorée. Le malade pouvait encore compter les doigts à une certaine distance ; il était agité et n'avait ni sommeil ni appétit. Le docteur Rampoldi porte le diagnostic de ténionite primitive et ordonne des soustractions sanguines à la tempe, du calomel à doses répétées et une légère compression sur le globe ; en outre des boissons alcalines et diaphorétiques, et des instillations d'atropine.

Quelques jours après la vision était complètement abolie, l'exorbitisme était au même point, le globe oculaire immobile, le chémosis toujours très prononcé, un dépôt fibrineux blanchâtre se trouvait sur la conjonctive, il se détachait facilement après l'application de compresses trempées dans l'eau tiède ; la cornée s'était éclaircie au centre, mais elle était encore trouble à la périphérie, l'humeur aqueuse transparente, l'iris décolorée, la pupille régulière, dilatée par l'atropine, le cristallin encore sain laissait voir l'humeur vitrée trouble, derrière laquelle on apercevait encore un reflet blanchâtre, tel qu'on le constate dans un décollement de la rétine ; les vaisseaux rétiens et la papille n'étaient pas visibles. La paupière supérieure était tuméfiée œdémateuse, mais la surface cutanée palpébrale était pâle. En exerçant une pression d'avant en arrière sur le globe oculaire, on voyait sourdre un liquide séreux, trouble, mélangé à des grumeaux blanchâtres, à travers trois ouvertures qui étaient faites spontanément dans la conjonctive, au niveau des insertions des droits supérieurs. interne et inférieur. On continue le même traitement en y ajoutant un peu d'iodure de potassium. Vingt jours après la paupière supérieure avait repris sa forme primitive, l'inférieure était encore déprimée, le globe oculaire n'était pas encore rentré dans l'orbite, et ses mouvements étaient très limités. Au point d'insertion du droit interne, on remarquait un tissu blanc cicatriciel qui rappelait ce que l'on observe après la ténotomie ; l'œil était en strabisme inféro-externe, et paraissait plus gros qu'à l'état normal ; la sclérotique avait une coloration de plomb et était ectasique dans son segment supéro-interne ; la cornée était transparente excepté dans son secteur interne

où l'on voyait une taie qui s'étendait jusqu'au centre ; la chambre antérieure était très grande, l'iris décolorée, la pupille immobile, irrégulière et recouverte d'un voile gris. Le cristallin présentait une coloration ambrée claire ; le fond de l'œil n'était pas visible, la tension du globe était augmentée, pas de douleurs oculaires ni frontales.

Pour porter le diagnostic de ténosité primitive, Rampoldi se base surtout sur la façon dont la maladie a débuté, sur l'apparition précoce d'un chémosis séreux, sur l'immobilité du globe et sur l'exorbitisme qui persiste très longtemps. D'ailleurs, on note une absence complète de suppuration et seulement un écoulement de sérosité par des pertuis de la conjonctive. Quant aux lésions des milieux et membranes de l'œil, elles doivent être considérées, d'après l'auteur, comme dépendant de la gêne de la circulation en retour.

La quantité de l'épanchement rétrobulbaire suffirait pour expliquer cet obstacle à la circulation et les lésions qui en dépendent.

Il nous a paru intéressant de rapprocher ce fait de l'article du professeur Panas, publié dans le dernier numéro des archives. Il semble cependant qu'on doive faire quelques réserves au sujet du diagnostic de notre distingué confrère, et peut-être, aurait-on dû discuter davantage la possibilité d'une altération primitive du globe lui-même, par exemple, d'une choroïdite plastique.

*Observation de Sedan, (recueil d'ophtalmologie 1885).*

Le 26 avril 1882, le nommé Baptiste Hoffman, âgé de 34 ans, célibataire, cultivateur, en ce moment-là, employé

à Bons-Ismaël, est conduit à ma visite, où sa consultation fut classée au n° 586.

Cet homme est fort, vigoureux ; a exercé la profession de défricheur au bas Chérba, et par ce fait restait des journées entières, les pieds, et quelquefois les jambes dans l'eau glacée du marais. — Il y a 25 mois il dut entrer à l'hôpital de Coleats pour une attaque de rhumatisme aigu, articulaire et généralisé. Il ne peut éviter, malgré tous les soins, la complication cardiaque dont les conséquences furent de le contraindre d'abandonner sa profession et de cultiver la terre au bord de la mer.

Le jour où il est conduit à Coleats, il est en proie à une crise rhumatismale, sourde, insuffisante pour l'empêcher de marcher, mais assez grave pour lui enlever la faculté de travailler. Il raconte que ses douleurs vives se sont localisées dans les yeux et qu'il souffre cruellement des deux globes. Malgré l'examen le plus minutieux intus et extra, je ne trouvai rien de notable. —

Prescription : teinture de colchique, poudre de Dower. etc. etc.

Le surlendemain, le malade vint me voir, cette fois les deux paupières étaient gonflées ; le chémosis séreux déjà considérable, les empêchait de se fermer et rendait les mouvements du globe à peu près impossibles, la cornée était légèrement terne et il me paraît exister une légère saillie des deux yeux.

Effrayé de ce symptôme que je voyais pour la première fois, je demandai deux heures de répit qui furent consacrées à étudier la question.

En vain tous les classiques en oculistique furent-ils interrogés, je ne trouvai aucun conseil.

A tout hasard, et ayant une grande expérience de mouchetures palpébrales, j'en appliquai partout où je pus constater une saillie anormale. — Après l'opération, compresses chaudes de décoction de sureau.

Le lendemain, plus de doute possible, et l'exorbitisme est si manifeste qu'il distend les paupières elles-mêmes cyanosées et donne une affreuse physionomie au malade.

A bout de ressources, je commençais les mouchetures, lorsque l'une d'elles, placée à l'angle auriculaire de l'œil droit, donne issue à un liquide jaune citron presque huileux, qui étanché se reproduisit presque instantanément.

Scarifiant alors profondément l'angle similaire de l'œil gauche, je n'obtins le même résultat que pendant une nouvelle tentative, environ trois heures après.

Au grand étonnement du malade, de son entourage, et je l'avoue humblement de moi-même, il s'établit par ces deux pertuis, une plaie filtrante qui permit au liquide d'imprégner les linges dont l'œil était recouvert. Dès ce moment, on put examiner le fond de l'œil, qui était fortement congestionné, sans lésion appréciable du poulx veineux. D'ailleurs la vue, qui était à peu près impossible à cause du gonflement s'exerçait presque normalement après l'écartement mécanique des paupières.

Cinq jours durant, les fistules coulèrent à l'œil gauche, trois à l'œil droit et petit à petit les yeux rentrent dans l'orbite sans autre dommage qu'une faiblesse rendant pénible la moindre application visuelle. Entre temps, les douleurs rhumatismales reprirent le dessus, et le malade, à peine remis de la maladie et de son émotion, dut entrer à nouveau à l'hôpital, d'où il est parti pour les Eaux-Chaudes. Je n'ai jamais entendu parler de lui depuis ce moment.



Cette observation ne ressemble pas exactement à celle de M. le professeur Panas, ni à celle de Rampoldi, elle est néanmoins du même ordre, c'est incontestable.

Tout au plus la filtration séreuse pouvait-elle impliquer que, dans ces cas déterminés il peut y avoir ténonite avec épanchement qui tend singulièrement à se produire, puisque trois et cinq jours de suite il y a eu imbibition des linges protecteurs de l'œil.

Le malade qui fait l'objet de cette note, que je n'aurais certes pas publiée sans celle de M. Panas, est porteur d'une description de sa maladie. Peut-être un jour un médecin qui soignera une récurrence chez lui, si elle a lieu, la publiera-t-il ? Elle est exactement la reproduction de ce qui précède.

---

## CHAPITRE III

### SEMÉIOLOGIE. DIAGNOSTIC. ÉTIOLOGIE ET TRAITEMENT DES HYDARTHROSES ORBITO-OCULAIRES OU TÉNONITES SÉREUSES

En nous fondant sur les observations qui précèdent, il nous est facile de présenter une étude générale des hydarthroses orbito-oculaires.

#### *Pathogénie et seméiologie*

La description que nous avons faite de la capsule de Tenon et des rapports de la séreuse rétro-oculaire, nous donne la raison de tous les symptômes constatés dans les observations précédentes.

Comme nous l'avons vu, la séreuse dans laquelle se fait l'épanchement de liquide tapisse la face postérieure du globe oculaire; elle est en rapport à ce niveau avec les vaisseaux et nerfs ciliaires. En avant la séreuse a des relations avec le tissu cellulaire sous-conjonctival, en arrière,

elle se trouve en relation avec le nerf optique et le tissu cellulaire sous-arachnoïdien, en dehors, elle est limitée par les muscles de l'œil.

Si la cavité de la séreuse se remplit outre mesure de liquide il est tout naturel qu'il y aura pression de ces divers organes et transsudation en avant et en arrière dans certains cas du liquide épanché, de là dérivent tous les symptômes qui ont été relatés dans les observations précédentes :

1° Les *douleurs névralgiques* sont le fait de la compression des nerfs optiques.

La *gêne des mouvements* oculaires et la *propulsion de l'œil en avant* sont le résultat de la distension des parois de la séreuse.

Le *chémosis sous-conjonctival* et le *vertige* sont occasionnés par la transsudation du liquide séreux dans les mailles du tissu cellulaire. — Le vertige est d'autre part occasionné également par la gêne des mouvements oculaires.

Les troubles visuels et la dilatation des veines rétiniennes sont dus à la compression des nerfs optiques et du système vasculaire de la rétine.

Si nous analysons les divers symptômes rencontrés dans les cas précités, il est facile de se convaincre que certains d'entre eux se rencontrent toujours et constituent les symptômes essentiels de l'affection : La saillie du globe oculaire, la gêne des mouvements de l'œil et les douleurs névralgiques appartiennent à cette catégorie.

Les autres symptômes au contraire manquent dans certains cas, tels sont : le chémosis, la dilatation des veines rétiniennes et les troubles visuels, l'amaurose. — Il y a pour cela des raisons qu'il n'est pas possible de dévoiler et qui tiennent probablement à des différences

individuelles existant dans la texture des tissus et des organes intéressés. On comprend d'autre part facilement que la plus ou moins grande quantité de liquide épanché dans la séreuse donne aux divers symptômes de l'affection un degré plus ou moins marqué.

Ceci dit, nous allons maintenant entrer dans quelques détails au sujet de chacun de ces symptômes pris en particulier :

1° *Les douleurs névralgiques.* — Ces douleurs sont généralement le premier phénomène ressenti par les malades, elles varient dans leur siège et leur intensité.

Elles sont très vives dans les cas aigus. Les malades ont une sensation de trop plein qu'ils localisent dans l'œil et dans l'orbite.

Ces douleurs s'irradient généralement dans les régions péri-orbitaires, parfois elles ont pour siège les régions nasales dentaires et occipitales. 2° La compression du globe oculaire est douloureuse, mais il importe de noter que la douleur n'a lieu que si la compression se fait d'avant en arrière. Ce phénomène, qui n'a pas encore été mis en relief jusqu'à ce jour, est très important surtout pour le diagnostic des cas douteux, non accompagnés de chémosis ou d'exophtalmie apparente.

3° *Les mouvements du globe oculaire* sont douloureux et un peu difficiles surtout pour le regard en haut. Parfois même les mouvements sont impossibles (cas de Sedan).

La difficulté des mouvements oculaires entraîne souvent une sensation de vertige.

Dans certains cas le globe oculaire est en état de strabisme.

4° *L'exophtalmie* n'est apparente qu'au bout de quel-

ques jours, elle est en rapport avec la quantité de liquide, elle peut ne pas être perçue, si elle est légère et surtout quand l'affection est binoculaire, ainsi que cela se voit parfois (cas de Panas et Dransart).

Dans certains cas, elle est considérable.

5° *Le chémosis* ou œdème séreux de la conjonctive survient généralement au bout de quelques jours, ce symptôme varie considérablement selon les cas, et même, il peut ne pas exister ainsi que nous l'avons constaté chez nos malades. Sur l'un de ces derniers, il y eut ceci de remarquable c'est que ce symptôme faisait défaut dans une rechute alors qu'il avait été noté dans la première attaque du mal (cas d'Arras.)

Le chémosis est généralement précédé d'un léger gonflement des paupières, une simple boursoufflure qui efface les plis palpébraux.

Il siège le plus souvent à la paupière inférieure, mais dans les cas graves il s'étend à la paupière supérieure et entoure toute la périphérie de la cornée, ce qui donne au sujet une singulière expression. Parfois le bourrelet rouge qui en résulte est si prononcé, que les paupières ne peuvent plus se fermer (Panas et Sedan). Le bourrelet se trouvant étranglé, rougit et devient le siège d'une véritable sécrétion, sécrétion qui n'existe jamais dans les cas ordinaires et qui constitue un phénomène exceptionnel et tout à fait secondaire.

Il y a quelquefois un écoulement de liquide séreux au niveau des insertions musculaires (Sédan et Rampoldi).

6° Les troubles visuels, l'amaurose et la dilatation des veines rétiniennes ont été étudiés dans le chapitre II. Nous savons que ces troubles ne sont pas constants. Toutefois il

y aura lieu dans l'avenir d'examiner tous les cas de tenonite sous ce rapport. Je pense que ces symptômes pourront être décelés à un degré plus ou moins prononcé quand on soumettra les sujets à un examen minutieux.

Il y a bien des épanchements pleurétiques qui n'empêchent pas les sujets atteints de vaquer à leurs occupations, comme il y a de légères hydarthroses du genou qui n'empêchent nullement de marcher.

Toutefois si l'on examine de près les sujets, on se convaincra qu'il y a une légère gêne respiratoire, comme il y a également une gêne de la marche, une fatigue plus facile de l'une et l'autre fonction. Il doit en être de même de l'hydarthrose orbito-oculaire. La pupille est quelquefois dilatée (2 cas). Les milieux oculaires sont transparents, excepté dans les cas où il y a une irido-kératite concomitante (Rampoldi).

*Formes cliniques de l'hydarthrose orbito-oculaire.*

Il suffit de lire les observations précédentes pour voir qu'elles doivent être rangées en deux classes distinctes, l'hydarthrose aiguë et l'hydarthrose subaiguë. Dans l'une, les douleurs névralgiques sont très vives, le chémosis est rouge prononcé, occupant tout le pourtour de la cornée, parfois il se trouve étranglé par les paupières. Il y a une grande gêne des mouvements oculaires et la saillie de l'œil est très apparente.

Dans la deuxième classe, il y a moins de douleurs névralgiques. La gêne des mouvements oculaires est peu appréciable, il peut ne pas survenir de chémosis et parfois rien ne vient trahir à l'œil de l'observateur la présence de l'épanchement liquide. Ce dernier échappera certainement

et ne sera pas reconnu si le malade n'attire pas l'attention du médecin sur les douleurs névralgiques et sur la gêne des mouvements oculaires. Ces symptômes reconnus, il sera facile de vérifier l'existence d'un certain degré d'exophtalmie, parfois même le seul symptôme dont se plaigne le malade est la disparition de la vision.

L'importance de ce dernier symptôme fait oublier au malade la gêne des mouvements et les douleurs névralgiques. La perte ou la diminution de la vue étant le seul phénomène signalé au médecin, on comprend combien il est facile à ce dernier de se laisser égarer et de méconnaître la véritable cause des troubles visuels.

Un symptôme important dans les cas de ce genre, et de nature à mettre sur la voie du diagnostic, c'est la sensation douloureuse éprouvée par ces malades, quand on comprime l'œil d'avant en arrière. Ce symptôme joint à la gêne des mouvements oculaires confirme immédiatement le diagnostic causal des troubles visuels, et, le diagnostic est absolument certain quand on constate la saillie de l'œil si légère et si imperceptible à l'œil nu que soit cette saillie (1).

#### *Diagnostic.*

Ces deux variétés d'hydarthrose orbito-oculaires faciles à reconnaître l'une de l'autre pourront parfois être confondues avec des affections dont la physionomie clinique est à peu près semblable.

---

(1) Il y a quelques semaines, je fis un diagnostic de ce genre chez une malade de Douai qui avait complètement perdu l'œil droit et à laquelle notre distingué confrère, le docteur Sockel, a fait l'application d'un seton. La marche favorable de la maladie qui s'est terminée par la guérison complète vint confirmer notre diagnostic et notre manière de faire.

L'hydarthrose orbito-oculaire aiguë pourra parfois être prise pour un phlegmon de l'orbite, une panophtalmie, une dacryo-adénite, affections à réaction inflammatoire vive avec douleurs intenses.

La forme subaiguë pourra, au contraire, être confondue avec des affections toutes différentes, sans réaction inflammatoire : les tumeurs de l'orbite, par exemple, et dans certains cas les amblyopies et les troubles visuels par lésions de la rétine et du nerf optique. Nous avons fait le diagnostic différentiel au chapitre des troubles visuels. Il nous restera ici à donner les éléments du diagnostic relatifs au phlegmon de l'orbite à la panophtalmie.

#### *Phlegmon de l'orbite*

Dans l'inflammation du tissu cellulaire de l'orbite, il y a comme dans l'hydarthrose aiguë un chémosis sous-conjunctival et des troubles dans la mobilité de l'œil.

Seulement dans le phlegmon les symptômes inflammatoires sont plus intenses, le chémosis est plus prononcé, la protusion et l'immobilité apparaissent plus rapidement, de plus, il y a ici une rougeur érysipélateuse des paupières tout à fait caractéristique.

En outre, les troubles généraux sont également tout différents. Parfois le diagnostic sera difficile quand l'inflammation se propage de la séreuse au tissu adipeux et vice-versa.

#### *Panophtalmite*

L'aspect extérieur du globe oculaire pourrait induire en erreur au premier abord, mais il y a bien des symptômes différentiels : il y a dans la panophtalmite une sécrétion

purulente avec des milieux oculaires troubles. Dans le cas de Rampoldi, la coïncidence des lésions inflammatoires du bulbe (iris et choroïde) pouvaient en imposer, mais la marche du mal et les circonstances étiologiques sont toutes différentes. Il faut se rappeler que la panophtalmite arrive généralement à la suite d'une plaie pénétrante de l'œil, tandis que l'hydarthrose orbito-oculaire survient sans traumatisme.

#### *Etiologie.*

J'emprunte au travail si intéressant du docteur Panas, les considérations suivantes relatives aux causes de la ténionite ou hydarthrose rétro-oculaire :

« Ces causes peuvent être générales ou locales. Parmi » les causes générales signalées par les auteurs, nous » trouvons certaines pyrexées (Carron de Villard), on pour- » rait ajouter les oreillons. Dans plusieurs observations, il » est fait mention de l'action du froid humide. Pour notre » compte, non seulement nous sommes à même de confir- » mer l'intervention prépondérante de cette dernière cause » occasionnelle, mais nous ajouterons que chez nos malades » l'arthritisme y jouait le principal rôle. »

Les observations que nous avons recueillies viennent confirmer de point en point la manière de voir du savant professeur d'ophtalmologie de la Faculté de Paris, et nos malades, sujets arthritiques, ont vu survenir leur affection à la suite d'un refroidissement. De plus, la marche du mal chez notre malade d'Arras, les récidives qu'il a eues sur le même œil et le transfert de l'affection d'un œil à l'autre sont des caractères qui autorisent le pathologiste à considérer la ténionite ou l'épanchement rétro-bulbaire comme



une manifestation de l'arthritisme au même titre que l'hydarthrose, les synovites tendineuses, les hygroma ou l'iritis séreuse. C'est l'opinion du professeur Panas et c'est aussi la nôtre, c'est pourquoi nous trouvons encore une raison dans les considérations étiologiques pour donner à ces épanchements le nom d'hydarthrose orbito-oculaire.

L'opération du strabisme peut quelquefois entraîner l'hydarthrose orbito-oculaire aiguë, mais cette complication est rare et ne se rencontre guère plus d'une fois sur 600 opérations.

Pour notre part, nous ne l'avons rencontré qu'une fois. J'ajouterai en outre que cette complication est peu grave, car le liquide ayant une issue par la plaie opératoire, ne peut s'accumuler derrière l'œil.

#### *Marche et pronostic.*

Les épanchements de la capsule de Tenon ne sont généralement pas graves, ils débutent brusquement et leur guérison se fait ordinairement en deux ou trois semaines et parfois cinq semaines dans les cas exceptionnels.

Néanmoins, les épanchements dans les cas sérieux peuvent avoir des conséquences fâcheuses sur le nerf optique. En agissant par compression, ils amènent des troubles fonctionnels qui vont jusqu'à la cécité complète, ainsi que le prouvent nos observations. Il n'est pas irrationnel de penser que si ces épanchements se maintenaient plus longtemps, ainsi que cela peut survenir à la suite d'une manifestation rhumatismale chronique, ils peuvent entraîner à leur suite des troubles trophiques dans le nerf optique aboutissant à un état atrophique et par le fait à une cécité

incurable. J'ai encore pardevant moi l'observation de jeunes gens atteints d'atrophie du nerf optique monoculaire que je crois pouvoir ranger dans cette catégorie ; d'autre part, le cas de Rampoldi prouve que les membranes diverses de l'œil peuvent participer concurremment à l'inflammation de la séreuse rétro-oculaire et devenir le siège de lésions qui entraînent la perte complète et définitive de l'organe. En conséquence, il sera toujours bon d'être réservé au sujet du pronostic de l'épanchement séreux rétro-bulbaire.

*Traitement.*

Les sangsues, les vésicatoires, les injections de pilocarpine, le sulfate de quinine et le salicylate de soude, employés selon les règles de l'art, auront généralement raison assez rapidement de ces épanchements. Dans les cas graves, surtout quand il y a perte de la vue, je n'hésite pas à appliquer un séton à la nuque, et, si la vision tardait à revenir, je suis d'avis qu'il faut intervenir chirurgicalement en incisant la capsule de Tenon, pour provoquer l'écoulement du liquide qu'elle contient.

On peut dans ce cas faire une incision méthodique entre les tendons de deux muscles droits ou bien arriver au même but par des scarifications ainsi que l'a fait Sédan.

L'ouverture de la séreuse, grâce au pansement antiseptique, ne peut avoir aucun inconvénient, elle soulagera toujours à notre avis et de plus elle provoquera une guérison plus prompte.

Il sera toujours nécessaire de faire un traitement général quand il y aura une diathèse génératrice ; le rhumatisme, arthritisme. Ce traitement général devra être suivi pendant

un certain temps par mesure prophylactique. Nous avons vu, en effet que cette affection récidive volontiers. Aussi, ai-je recommandé à mes malades de se bien vêtir, de faire beaucoup d'exercices de façon à empêcher l'emmagasinement de matériaux capables de mettre en jeu le processus rhumatismal ou arthritique.

### RÉSUMÉ.

En somme, nous avons établi par des faits les données suivantes :

1° On peut perdre la vision par le fait des épanchements séreux de la capsule de Tenon ;

2° Les épanchements séreux de la capsule de Tenon peuvent exister sans chémosis, sans rougeur de la conjonctive, sans réaction inflammatoire apparente ;

3° Ces épanchements séreux de la capsule de Tenon doivent être rangés en deux catégories cliniques bien distinctes, les aigus et les subaigus.

4° La désignation des épanchements séreux de la capsule de Tenon, les plus conformes aux données nouvelles d'anatomie comparée mises en évidence par le docteur Motais et aux données cliniques que nous avons fournies dans ce travail, serait celle d'hydarthrose orbito-oculaire ou d'hygroma de la capsule de Tenon.

---



DU  
**SENS DE LA VISION**

DANS  
**L'ANTIQUITÉ et chez les DALTONIENS**

PAR  
**M. le Docteur CHAMPENOIS**

*Membre résidant.*

---

L'étude critique faite par M. Gladstone recteur de l'université de Glasgow, des diverses expressions employées par Homère pour désigner les couleurs, prouve que ce grand poète n'en connaissait qu'un petit nombre, et de plus, qu'il était surtout sensible à leur intensité lumineuse.

M. Laborie, vice-président de la société d'histoire naturelle de Toulouse, fait ressortir les acceptions, parfois très différentes, des mots qui expriment le rouge, le vert-jaunâtre et le violet, seules couleurs indiquées dans le texte homérique, et d'une analyse très approfondie des différents passages où ces couleurs se trouvent citées : analyse que la brochure malheureusement ne donne pas.

Il conclut :

- 1° Qu'Homère ne connaissait guère que le rouge ;
- 2° Qu'il le confondait souvent avec le jaune brun foncé et même avec cette variété du jaune que nous nommons le fauve ;
- 3° Qu'il ne distinguait que très imparfaitement le jaune ;

4° Qu'il ne voyait dans ce qu'il appelait le vert jaunâtre et le violet que des nuances dans l'éclat lumineux des objets ;

5° Enfin, qu'il ignorait entièrement le vert ( il ne parle jamais du vert des feuilles ) et le bleu, car jamais il n'applique cette épithète au ciel de son pays, bien que tous les voyageurs soient frappés de l'intensité de la coloration qu'il présente à certaines heures du jour.

M. Gladstone, prévenant une objection qui se présente immédiatement à l'esprit, fait remarquer combien il est invraisemblable d'attribuer l'imperfection des poèmes homériques, au point de vue de la différenciation des couleurs, à une affection de la vue de leur immortel auteur.

Le docteur Hugo Magnus, professeur à Breslau qui a publié deux ouvrages sur le développement historique du sens de la couleur, a fait remarquer que les descriptions que les anciens nous ont laissées de l'arc-en-ciel prouvent, qu'à l'époque d'Homère, comme avant lui et même après, pendant un certain temps, les hommes n'en distinguaient que la portion rouge.

Comme Homère, en effet, les anciens Arabes le disent rouge et le désignent même par une expression qui a cette signification, et bien longtemps après l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, Ezéchiél, n'y mentionne que cette couleur.

On serait donc conduit à admettre que ces différents écrivains étaient tous affectés de la même maladie, et une pareille conclusion ôte toute valeur à l'explication des particularités signalées dans les poèmes homériques par l'affection connue sous le nom de daltonisme.

Il est plus conforme à l'esprit scientifique et à la loi de progrès, qui jusqu'ici du moins, régit l'évolution de l'hu-

manité, d'admettre que la faculté de distinguer les couleurs a été acquise dans le cours des âges et s'est fixée peu à peu par l'hérédité.

Peut-on indiquer dans quel ordre les couleurs ont été successivement distinguées ? d'après M. Magnus, dont M. Gladstone accepte les idées, le rouge aurait été la première couleur connue, puis l'homme aurait acquis la faculté de percevoir le rouge orangé, plus tard il aurait saisi le vert, plus tard enfin le violet et le bleu. Le savant allemand ne fait pas remonter au delà de l'époque d'Aristote la connaissance du bleu.

Il est bon de remarquer que ces hypothèses se retrouvent dans les écrits des anciens philosophes et Anaxagore semble admettre que dans les temps les plus reculés, l'homme ne possédait pas le sens de la couleur, une pareille opinion, à une époque déjà si éloignée de nous est trop remarquable pour qu'il soit possible de n'y voir qu'une conception de l'esprit.

Elle n'étonne plus, au contraire, si on veut la considérer comme l'écho d'une tradition ancienne.

Après avoir analysé le travail de M. Gladstone, M. Laborie se demande si on ne peut pas en tirer quelques renseignements sur la nature du daltonisme et s'il ne faut pas considérer cette affection comme un retour de l'état ancestral.

Il fait remarquer d'abord qu'il ne faut pas confondre la perception de l'intensité lumineuse avec celle des couleurs. Dans plusieurs cas d'achromatopsie constatés et étudiés par des médecins et des physiologistes du plus grand mérite ( Daubeney, Tuberville, Rosier, Galezowski, etc. ) la vue des malades était excellente, et certains sujets per-

cevaient non seulement toute l'étendue du spectre, mais encore distinguaient parfaitement les raies de Fraunhofer. Non pas à l'œil nu certainement, mais comme le fit observer notre président, M. Offret, à l'aide des moyens habituellement employés pour les faire apercevoir.

Ces faits qui éloignent l'idée d'une imperfection de l'organe rétinien conduisent à faire admettre l'existence d'une localisation cérébrale pour la perception des couleurs.

Cette conclusion corrobore singulièrement l'hypothèse de M. Gladstone, de M. Magnus et de tous ceux qui admettent le perfectionnement successif du sens de la vue ; enfin elle autorise l'explication du daltonisme par l'effet de l'atavisme.

Si on remarque que les retours à l'état ancestral sont d'autant plus rares qu'il s'est écoulé un plus grand nombre de générations, on doit, au point de vue qui nous occupe, observer beaucoup moins de cas d'achromatopsie complète que de daltonisme ordinaire, et parmi les variétés de cette dernière assertion les plus fréquentes doivent être celles qui portent sur la confusion des couleurs dont la notion a été acquise en dernier lieu.

Or c'est justement dans cet ordre de fréquence que les spécialistes classent les diverses variétés qu'ils observent.

Ainsi M. Favre qui pendant de longues années a étudié les particularités de la vision sur les employés des chemins de fer a reconnu que :

Sur 100 daltoniens	0,9	ne distinguent pas le rouge.
— 100	— 1,3	— — jaune.
— 100	— 4,9	— — bleu.
— 100	— 5	— — vert.
— 100	— 7,4	— — violet.



L'achromatopsie complète, est-il besoin de le dire, est très rare et tout à fait exceptionnelle.

Enfin les peuples d'Europe, les plus anciennement civilisés fournissent moins de cas de daltonisme que ceux dont la civilisation est plus récente.

Rare en Italie, cette affection se présente en France 1 fois sur 25 ; en Angleterre 1 fois sur 17 et ce rapport est plus élevé encore en Allemagne.

Il existe donc une corrélation étroite entre les données de la théorie et celles de l'observation, c'est là un fait remarquable et qu'il importait de mettre en relief, tant au point de vue des conclusions de M. Gladstone qu'à celui de l'hypothèse relative à la nature du daltonisme.

J'ai pensé MM. qu'après cette courte lecture extraite du *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle* de Toulouse quelques mots sur les troubles dans la perception des couleurs, pourraient vous être agréables.

Un trouble dans la perception des couleurs peut être congénital ou se montrer à la suite de maladie de l'œil caractérisée par l'atrophie du nerf optique et souvent consécutive à des affections cérébrales ou spinales.

D'autres fois l'altération chromatique apparaît sous certaines influences toxiques, et en particulier dans l'intoxication due à l'abus de l'alcool et du tabac, ou se développe dans le cours de l'hystérie.

L'étude de la perception des couleurs n'est pas importante seulement au point de vue du diagnostic de ces affections, mais elle prend un intérêt tout particulier chez les personnes appelées à reconnaître des signaux colorés sur les lignes de chemins de fer ou en mer. A quel danger n'exposerait-on pas des milliers de voyageurs, si un cou-

ducteur de train ou un aiguilleur était à son insu, atteint de daltonisme.

Il peut se faire que les couleurs soient seulement plus difficilement perçues qu'à l'état normal, parce qu'elles produisent sur l'œil une impression moins vive, il y a alors de la *dyschromatopsie*. D'autres fois la couleur n'est nullement perçue, d'où *achromatopsie*. L'une et l'autre forme peuvent être partielles ou totales, c'est-à-dire que l'altération atteint seulement certaines ou toutes les couleurs, quelquefois le trouble consiste dans la difficulté de distinguer deux couleurs, le rouge du vert par exemple, et les malades voient rouge ce qui est vert ou réciproquement, avec des verres colorés, le daltonien ou dischromatope sent une différence entre deux colorations qu'il jugeait semblables à l'œil nu. Les lunettes à verres colorés en rouge ou en vert rendent jusqu'à un certain point aux malades la régularité de la vision. L'habitude, les renseignements donnés par ceux qui les entourent, une sorte d'éducation enfin, leur permettra de juger les couleurs à défaut de les voir.

L'achromatopsie partielle, portant particulièrement sur le rouge (daltonisme) se rencontre de temps en temps.

Les couleurs les plus pures nous sont fournies par la décomposition de la lumière blanche à l'aide d'un prisme. Les matières colorées (papiers, laines, ) employées pour l'étude qui nous occupe, sont plus aisément maniées ; mais quel que soit le soin apporté à leur choix, on n'a jamais des échantillons absolument semblables aux couleurs spectrales. On peut s'en convaincre, en étudiant à travers un prisme une couleur en apparence absolument pure, on reconnaît vite qu'elle n'est que la résultante d'un certain

nombre de couleurs simples, couleurs spectrales ; quand on veut faire usage des couleurs du spectre, on peut avoir recours au spectroscope ( tube muni à une extrémité d'une fente qu'on élargit ou rétrécit à volonté et par laquelle pénètre la lumière qui doit être décomposée ). Une lentille convexe disposée dans l'intérieur du tube et qu'on peut déplacer, permet l'adaptation de l'œil par la fente. Enfin, plus en avant se trouve un prisme. L'intensité du spectre est d'autant plus marquée que la source lumineuse est plus vive, aussi la lumière solaire est elle préférable. En rétrécissant la fente on affaiblit de plus en plus les lumières du spectre. On peut recevoir aussi sur un écran, dans une chambre obscure, le spectre fourni par un mince filet de lumière qui pénètre à travers une fente mobile et traverse un prisme. En observant le spectre à travers un verre dépoli sur lequel on le projette, on peut, à l'aide d'un écran muni d'une ouverture, isoler telle ou telle couleur que l'on veut présenter au patient.

Dans les cas d'achromatopsie, la couleur du spectre pour laquelle le sujet est aveugle fait défaut s'il est privé de la perception du rouge, le spectre raccourci ne commence qu'au jaune.

Quand c'est une couleur située non à une extrémité, mais dans la continuité du spectre, qui n'est pas perçue, la partie occupée par cette couleur, est remplacée par une teinte sombre plus ou moins foncée, et les extrémités apparaissent avec tout leur éclat.

Dans l'achromatopsie partielle, il faut questionner le malade pour savoir quelle est la partie du spectre qui se montre la plus claire. Au lieu du jaune qu'indique l'œil normal, l'aveugle pour le rouge indiquera ou signalera habituellement la région du bleu vert.

Papiers colorés. — De petits carrés de papier diversement coloré que l'on présente à la personne examinée, en l'invitant à dénommer la couleur pouvant être employée pour avoir une notion sommaire sur le sens chromatique. Cette méthode expose à des erreurs, certains individus peu cultivés ne sachant que très vaguement comment telle ou telle couleur doit être désignée, et d'autres, très exercés, pouvant deviner parfois la couleur de l'objet présenté, simplement par l'intensité lumineuse sous laquelle ils ont appris que telle ou telle couleur leur apparaît. Ils nuancent plutôt qu'ils ne distinguent

Dans la dyschromatopsie, on peut évaluer par un chiffre la réduction de la vision pour une couleur donnée, en recherchant à quelle distance maxima, le sujet doit se placer pour reconnaître la coloration d'un petit disque de papier de cette couleur, en sachant jusqu'à quelle distance cette même couleur est reconnue par un œil normal.

Le pouvoir de distinction des couleurs est proportionnel au carré de la distance à laquelle les couleurs sont distinguées, et inversement proportionnel au carré du diamètre de l'objet coloré.

Pour une surface colorée déterminée, la distance à laquelle la couleur peut-être perçue variera, en supposant un œil reposé, non fatigué par l'éclat d'une lumière vive blanche ou colorée, suivant le degré de saturation de la couleur, car on affaiblit de plus en plus l'impulsion que fournit une couleur en la mélangeant de blanc. L'éclairage exercera aussi une influence marquée, et d'autre part les résultats seront modifiés suivant que les surfaces colorées seront présentées sur un fond blanc ou sur un fond noir, dont l'effet sera différent avec la couleur employée.

Il y aura même des différences sensibles suivant qu'on expérimentera sur telle ou telle couleur.

Acuité chromatique. — On place le sujet à 5 mètres de distance d'un tableau sur lequel sont placés sur la première ligne des carrés égaux d'un centimètre de côté tracés sur fond blanc. Chaque carré a une couleur d'une teinte assez légère pour qu'elle ne puisse guère être reconnue au-delà de 5 mètres par un œil ayant une bonne perception chromatique. Des carrés de plus en plus grands sont situés au-dessous et le chiffre d'acuité chromatique est marqué en avant.

Un carré coloré d'une hauteur double, c'est à-dire de 2 centimètres de côté, représentant une surface quadruple correspondra à une acuité chromatique égale à  $1/4$  et ainsi de suite.

Le malade qui ne reconnaîtra pas à 5 mètres les couleurs de la première ligne, mais seulement celles des carrés de 2 centimètres de côté, aura l'acuité chromatique égale à  $1/4$ .

On peut arriver à 5 mètres à reconnaître une acuité chromatique égale à  $1/10$ , avec les plus grands carrés. Si, à cette distance la couleur n'est pas perçue, on rapproche le sujet du tableau, ou inversement, de façon à permettre la perception de la couleur et en admettant qu'il ait fallu réduire la distance de moitié, c'est-à-dire à 2 mètres 50, l'acuité chromatique sera égale à  $1/40$ .

Il faut avant tout que l'œil soit adapté pour la distance à laquelle le tableau est placé, c'est à-dire qu'il faut corriger toute anomalie de réfraction qui pourrait exister.

La perception des couleurs étant aussi influencée par l'éclairage, l'observateur devra s'assurer lui-même, en lui supposant une vision achromatique normale, qu'il recon-

naît les couleurs de la plus petite rangée à 5 mètres. — S'il ne les reconnaissait pas, on remédierait au défaut de lumière en rapprochant le tableau.

*Appareil rotatif.* — Mélange des couleurs. — Le disque rotatif de Maxwel a été utilisé pour rechercher jusqu'à quel point l'intensité d'une couleur peut être diminuée sans être perçue, cet appareil qui permet d'obtenir aisément tous les mélanges possibles de couleur se détériore vite, si on s'en sert journellement, aussi est-il peu employé dans les cliniques. — ( En mélangeant les trois couleurs fondamentales, rouge, vert, violet ou bleu, on arrivera à des proportions telles qu'un œil sain ne recevra qu'une impression de gris. Si on a affaire à un achromatope, on arrivera au même résultat avec deux couleurs seulement, celle qu'on peut éliminer correspondant à la couleur pour laquelle il est aveugle.)

*Contraste simultané.* — Pour étudier la perception des couleurs, Weber a utilisé le *contraste simultané*. Feuilles de papier diversement colorées, recouvertes d'un papier très mince et demi transparent, permettant d'apercevoir au-dessous la teinte du papier employé. Si entre deux on interpose un fragment de papier gris, celui-ci prend à travers le transparent la couleur complémentaire du papier coloré sous-jacent, ainsi pour le fond violet, nous aurons dans l'étendue occupée par le papier gris une coloration jaune, vert ; pour le vert foncé, rose ; pour le vert-pâle, pourpre ; pour le jaune, bleu ; pour le rouge, vert, bleu et inversement.

Ces colorations par contraste sont souvent vagues et il faut pour qu'elles soient exactement distinguées dans chaque cas un sens chromatique bien délicat. Mais cette mé-

thode, même à ce point de vue, peut rendre service, le sujet n'étant nullement prévenu de ce qu'il doit voir, et ne subissant aucune influence capable d'altérer le résultat de l'examen.

*Achromatopsie acquise.* — Dans le cas où on étudie une achromatopsie acquise, les méthodes qui consistent à faire désigner par le patient la couleur d'un objet présenté peuvent être appliquées et donner un résultat suffisamment exact, car le sujet ayant disposé antérieurement d'un sens chromatique normal, a pu se faire une idée précise qu'il a conservée, des couleurs auxquelles s'appliquent les désignations habituelles.

Chez les malades atteints d'atrophie papillaire, les couleurs exactement ou inexactement reconnues, sont en général, dans des examens successifs, dénommées de la même façon. Si le vert et le rouge ne sont plus perçus, il désignera l'échantillon d'une de ces couleurs, après examen attentif comme étant du gris par exemple. Mais si on lui présente un échantillon de bleu, cette couleur sera aussitôt indiquée sans hésitation.

L'ordre dans lequel s'effectue la cécité pour les couleurs fondamentales dans l'atrophie du nerf optique, est le suivant : le vert cesse d'abord d'être perçu, le rouge ensuite, puis vient le bleu dont la perception persiste tant qu'il reste un vestige de vue.

L'examen est donc ici très simple, et dans le cas où il existe seulement une dischromatopsie on pourra à l'aide du tableau dont j'ai parlé, chiffrer approximativement l'acuité chromatique.

*Achromatopsie congénitale.* — Quand on a affaire à un cas de cécité congénitale pour une couleur fondamentale,

les conditions sont tout autres, attendu que, le sujet ne possédant que deux perceptions fondamentales, aucune couleur ne se montre à lui de la même façon qu'à un œil normal, pour lequel toute couleur est toujours une combinaison du rouge, du vert et du violet (ou bleu) même s'il s'agit d'une des trois dernières, ou du moins désignées comme telles, ainsi si la perception du rouge et du vert fait défaut dans les deux cas, le vert et le rouge se montreront à ces achromatropes, avec la même couleur, et comme ils ont entendu désigner celle-ci sous deux noms différents, ils emploieront tantôt une expression, tantôt l'autre, sans que l'on arrive le plus souvent à connaître pour quelle couleur ils sont en réalité aveugles.

S'ils arrivent parfois à faire la différence entre ces deux couleurs, c'est qu'ils se laissent guider par l'intensité lumineuse. Pour qu'un aveugle pour le rouge trouve une similitude parfaite entre une nuance rouge et une verte, c'est à la condition que la verte se montre à un œil normal beaucoup moins intense et plus foncée que le rouge.

Dans le cas de cécité pour le vert, c'est l'inverse, c'est-à-dire que pour qu'une nuance verte et une rouge paraissent semblables à cet achromatope, il faut que la verte soit bien plus lumineuse que la rouge.

De ce qui précède, il résulte qu'une méthode d'examen du sens chromatique ne donnera de garanties sérieuses, particulièrement chez les employés du chemin de fer, que si l'on exclut toute dénomination de couleurs, pour se baser uniquement sur la comparaison que devra faire l'examiné entre différentes couleurs, les erreurs ainsi commises prenant alors une signification précise.

*Procédé de Holmgren.*—C'est sur ce principe que repose



le procédé de Holmgren remarquable par sa simplicité et les excellents résultats qu'il a fournis. Quelques instants suffisent pour reconnaître si une personne a un sens chromatique normal ou vicié et, en procédant méthodiquement, il est aisé de conclure à quelle espèce de trouble chromatique on a à faire.

Pour ce mode d'examen, il ne faut qu'un choix de petits écheveaux de laine à border renfermant toutes les couleurs et plusieurs nuances de chaque couleur ; en outre, chaque nuance est représentée par une série d'échantillons gradués clairs et foncés.

L'examineur, dit Holmgren, prend, dans cette collection de laine mise en tas sur une table convenable, et met de côté un écheveau de la couleur sur laquelle il veut examiner le sujet, et l'invite à chercher les autres écheveaux qui se rapprochent le plus de la couleur de l'échantillon et à les placer à côté de celui-ci. On juge de son sens chromatique d'après la manière dont il s'acquitte de cette tâche.

Pour un examen rapide et sûr, le choix de l'écheveau n'est pas indifférent. Holmgren conseille d'abord l'usage du vert clair pour reconnaître si le sens chromatique de l'examiné est normal ou non.

Si un vice dans la perception des couleurs a été constaté, une deuxième épreuve avec le pourpre (rose) permet de décider à quelle espèce de cécité chromatique on a à faire ; nous avons donc à constater les *couleurs d'échantillons* et d'autre part, les *couleurs de confusion* qui sont celles dont le vicié fait choix parce qu'elles lui paraissent semblables à l'échantillon qui lui a été donné.

Holmgren a fait un tableau de ces deux couleurs et

opère ainsi : en horizontales sont celles d'échantillons, les verticales celles de confusion.

Il remet au sujet l'échantillon vert de son tableau dont la nuance est très claire, d'un vert pur, ne tirant ni sur le jaune, ni sur le bleu.

Il prolonge l'examen jusqu'à ce que le sujet ait placé près de l'échantillon tous les écheveaux de la même nuance ou encore avec ceux-ci ou isolément, un ou plusieurs écheveaux de la classe correspondant aux couleurs de confusion 1 à 5 ou bien jusqu'à ce qu'il ait montré par la manière de faire qu'il peut facilement et sûrement distinguer les couleurs de confusion ou qu'il ait fait preuve d'une difficulté incontestable pour accomplir cette tâche.

Les conclusions à tirer de cette 1<sup>re</sup> épreuve sont celles-ci : celui qui place à côté de l'échantillon une des couleurs de confusion 1 à 5 c'est-à-dire, la trouve semblable à l'échantillon vert, est vicié ; celui qui sans commettre entièrement cette confusion y montre une disposition manifeste à un sens chromatique faible.

On sait ainsi si une personne a le sens chromatique vicié ou non, mais si l'on veut déterminer l'espèce et le degré de son sens vicié, il faut procéder encore à une 2<sup>e</sup> expérience.

2<sup>e</sup> *Epreuve*. — L'écheveau pourpre est alors remis au sujet. Sa couleur se trouve entre les plus foncées et les plus claires.

L'épreuve se poursuit jusqu'à ce que l'examiné ait placé à côté du spécimen ou tous ou la plupart des écheveaux appartenant à la même nuance, ou bien en même temps ou isolément un ou plusieurs écheveaux de confusion 6 à 9. Celui qui se méprend choisit ou les n<sup>os</sup> 6 et 7 c'est-à-dire

les nuances claires et foncées du bleu et du violet, par préférence les foncées ou bien les n<sup>os</sup> 8 et 9 c'est-à-dire les nuances claires et foncées d'une espèce de vert et de gris tenant au bleu.

Le diagnostic s'établit ainsi: Le vicié d'après la 1<sup>re</sup> épreuve qui ne prend à la 2<sup>e</sup> que des écheveaux pourpres est incomplètement vicié; celui qui à la 2<sup>e</sup> épreuve prend, seul ou avec du pourpre, du bleu et du violet (6. 7) ou l'un des deux est complètement aveugle pour le rouge.

Celui qui dans cette 2<sup>e</sup> épreuve, prend, seul ou avec du pourpre, du vert et du gris (8 et 9) ou l'un des deux est complètement aveugle pour le vert.

L'aveugle pour le rouge n'approuve jamais l'épreuve de l'aveugle pour le vert et *vice versa*.

Il arrive quelquefois que l'aveugle pour le vert prend un écheveau violet ou bleu, mais toujours dans les nuances les plus claires, cela n'agit pas sur le diagnostic.

L'examen peut se terminer par cette épreuve dont les résultats peuvent être considérés comme parfaitement établis.

*En ce qui regarde l'examen des employés de chemin de fer*, il ne serait pas même nécessaire de décider si la cécité complète ou partielle est celle du rouge ou du vert.

Holmgren n'a pas donné de règle pour découvrir la cécité totale des couleurs, parce qu'il n'a pas trouvé un cas de cette espèce. S'il s'en trouvait, on les reconnaîtrait, d'après la théorie à la confusion de toutes les nuances possédant la même intensité de lumière. La cécité pour le violet doit se reconnaître pendant la deuxième épreuve à une réelle confusion entre le pourpre, le rouge et l'orangé.

Le docteur Daae a une méthode basée aussi sur la comparaison :

*Méthode de Daac.* — Il y a sur un canevas des petits carrés brodés en laines de diverses couleurs de façon à former des séries horizontales.

Les unes sont composées d'une même couleur, mais d'intensité différente par carré, la coloration se dégradant insensiblement du plus foncé au plus clair. Les autres lignes renferment des carrés de couleurs différentes, et forment d'une ligne à l'autre une progression dans laquelle la différence de coloration devient de plus en plus étendue et disparate, suivant la rangée que l'on considère.

*Mode.*—On présente le tableau bien éclairé à l'examiné, en lui faisant observer que certaines lignes sont formées d'une seule couleur, bien que chaque échantillon diffère du voisin en allant du foncé au clair.

Puis désignant la première rangée, on lui demande si tous les carrés sont de même couleur, ou de couleurs différentes, la réponse donnée on passe à la deuxième rangée et ainsi de suite. Si le sujet n'a pas commis d'erreur, c'est qu'il a une perception normale des couleurs. S'il a au contraire désigné comme n'ayant qu'une même couleur une rangée où il y en a plusieurs, il est achromatope, et à un degré d'autant plus élevé que l'erreur aura été commise sur une rangée où les couleurs sont plus disparates, comme dans la dernière ligne du tableau par exemple. Ce procédé permet de reconnaître rapidement si chez une personne la perception des couleurs est viciée, mais il est fort difficile de se rendre compte de l'espèce de vice chromatique auquel on a faire. Ici tout l'arrangement des laines ou des couleurs est fixé d'avance et le sujet n'a plus à faire un choix ou les erreurs commises prennent une valeur diagnostique toute particulière. Toutefois quand on se

propose de reconnaître si tel individu possède une perception normale des couleurs, comme chez les employés de chemin de fer, cette méthode très simple peut remplir le but et on se demande s'il ne serait pas à désirer que dans toutes les gares, un tableau pareil existât, et que tous les ans les chefs de gare, un médecin de la C<sup>ie</sup>, soient obligés de soumettre à l'épreuve tous les employés qui ont à manier ou à reconnaître les disques de différentes couleurs.

*Tableaux de Stilling.* — Les tableaux chromatiques de Stilling consistent en des lettres colorées imprimées sur un fond formé par une couleur de confusion, de telle façon qu'elles ne peuvent être lues par des achromatropes qui confondent les 2 couleurs. Des lettres de couleur très pâle tracées sur un fond gris, (échelles de Wecker) échapperont aussi aisément à une personne dont la perception chromatique est altérée.

Il faut pour que les examens pratiques avec ces tableaux aient toute leur valeur que les lettres ne se distinguent pas du fond par un brillant plus accusé— ce que l'on n'obtient qu'avec une certaine difficulté dans l'exécution de ces planches.

---



# NOTES DE VOYAGE

PAR

**M. OFFRET**, *membre résidant.*

---

La Compagnie du chemin de fer de l'Est et celle de Lyon organisent chaque année pendant les vacances deux ou trois excursions dans les conditions les plus avantageuses pour mettre tout le monde à même de visiter les parties les plus pittoresques et les plus accessibles de la Suisse. Le point *terminus* est tantôt Lucerne, tantôt Genève, et même Neufchatel depuis un an ou deux.

Le touriste arrivé à l'une de ces villes dispose de son temps comme bon lui semble pendant 8 ou 9 jours ; il est seulement tenu à rentrer le dixième jour à Paris.

Je n'avais jamais vu la Suisse, ni pour ainsi dire de véritables montagnes. J'ai profité d'un des trains de plaisir dont j'ai parlé plus haut pour aller la visiter en compagnie de mon fils et d'un jeune ami. Albert, mon fils, avait longuement et minutieusement étudié et préparé le voyage ; grâce à lui, tout s'est parfaitement passé, et je rapporte de ma trop courte excursion d'impérissables souvenirs dont je veux conserver ici une trace.

J'ai adopté la division par journée. Le lecteur verra ainsi ce qu'il est possible de visiter et de parcourir en une dizaine de jours, sans s'imposer de fatigue excessive, et à la seule condition de pouvoir faire au besoin *à pied* de 25 à 30 kilomètres par jour.

Je sais que certaines agences offrent leurs services aux voyageurs qui veulent profiter des trains de plaisir pour la Suisse, et moyennant un prix débattu d'avance, se chargent de tout. Il va sans dire que les excursions pédestres sont supprimées; les touristes sont transportés en chemin de fer, en voiture, en bateau à vapeur et ont le plaisir de voir ce qu'il y a de plus curieux à visiter.

Ce n'est pas à ces voyageurs-là que je m'adresse : leurs guides ou conducteurs leur suffisent.

J'ai plutôt songé à ceux qui, sans s'exposer à aucun danger et sans sortir des sentiers bien battus et bien fréquentés, veulent voir un peu par eux-mêmes. Je les supplie seulement de ne pas oublier que l'auteur des quelques pages suivantes est, non un littérateur de profession, mais un professeur de physique qui, même en voyage, n'a ni pu ni voulu oublier complètement l'objet de ses préoccupations ordinaires.

---

Nous sommes partis le 7 août à 11 h. 45 du soir de la gare de l'Est. La nuit était superbe et nous promettait une belle journée pour le lendemain.

Le 8 Août, à quatre heures trois quarts, je vois se lever le soleil dans un ciel absolument pur.

La route ne présente rien de remarquable pendant les premières heures de la journée. Les villes que nous rencontrons, Troyes, Langres, sont invisibles pour nous.

A côté de Vesoul, un monticule surmonté d'une chapelle. La ville de Vesoul paraît bien peu importante.

Belfort ne produit pas l'impression que j'attendais.

Du côté de Belfort le pays s'accidente; les Vosges forment



des montagnes arrondies de hauteur assez grande et toutes boisées.

A partir de *Delle*, frontière entre la France et la Suisse, les montagnes, les tunnels se succèdent. De *Delle* à *Delémont*, traversée du *Mont Terrible*, un des contre-forts du Jura, dans une série de tunnels dont un surtout demande 7 à 8 minutes. A la sortie de chacun de ces tunnels apparaissent de charmantes vallées souvent assez profondes. Ce n'est pas encore la vraie Suisse; mais ceci en donne un avant-goût, et c'est bien beau.

A partir de *Bâle*, le terrain s'aplanit un peu, et nous poursuivons sans désespérer jusqu'à *Lucerne* où nous arrivons à 5 heures.

Il est bon d'ajouter que l'administration du chemin de fer de l'Est et de la Suisse avait complètement négligé d'accorder aux voyageurs partis de Paris quelques moments pour déjeuner. Il a donc fallu se nourrir pendant cette longue journée de pain et de jambon achetés en toute hâte aux buffets des gares. Inutile d'ajouter qu'en arrivant à *Lucerne* nous étions aussi affamés qu'altérés.

Aussi nous ne faisons qu'un saut de la gare à l'hôtel du Lac sur la rive gauche du port ou de la *Reuss*, car au fond les deux se confondent.

Aussitôt le dîner, première promenade à *Lucerne*.

D'un côté le *Rigi* (en face de nos fenêtres), de l'autre le *Pilate*. Ce sont les premières montagnes véritables que j'aperçois.

A *Lucerne* toute la vie est pour ainsi dire concentrée sur la rive droite de la *Reuss*. C'est là que se trouvent les magnifiques hôtels bordant le lac dont les sépare un quai planté d'arbres.

Les deux rives de la Reuss sont réunies par quatre ponts, deux perpendiculaires au cours de l'eau et dont le plus grand (pont neuf), le plus rapproché du lac, est très beau ; deux autres en bois sont obliques, et couverts d'une toiture dont les traverses portent des peintures. Au milieu du deuxième (pont de la Chapelle) est une ancienne tour contenant les archives de la ville, et qui aurait autrefois servi de phare (*Lucerna*).

Après une visite à la poste, nous nous promenons sur les bords du lac. La soirée est admirable ; sur l'onde limpide et verdâtre se promènent des barques dont quelques-unes ne regagnent la rive qu'à la nuit close ; bientôt la lune se lève et vient produire dans les flots des reflets scintillants ; au loin, du côté du Pilate, brillent de temps en temps les éclairs silencieux d'un orage éloigné. Et pendant que l'on contemple cet admirable spectacle, un excellent orchestre d'harmonie se fait entendre à côté de la promenade dans les jardins du Schweizer hof. C'est une des plus belles soirées de ma vie.

Mais la nuit précédente, passée en chemin de fer, ne nous a guère accordé de sommeil ; il faut réparer le temps perdu ; nous rentrons.

---

9 Août.

### **De Lucerne au Rigi**

A la même heure environ que la veille ( 5 h. ) j'étais éveillé et j'ai vu le soleil se lever au-dessus du Rigi, qui se trouvait à l'est de mes fenêtres. Après déjeuner nous visitons de nouveau Lucerne, et en particulier le *Lion* et le *Jardin du Glacier*.

Le monument du Lion produit beaucoup d'effet, tant par lui-même, que par son entourage. Je ne saurais croire qu'il a 14 mètres de long, comme le prétend Baedeker, tout au plus la moitié. Nous étions précisément à la veille du jour (10 août 1792) où succombèrent les Suisses en défendant les Tuileries.

Le *Jardin du Glacier*, déblayé ou découvert en 1872, contient plusieurs roches creusées en entonnoir, avec rainures hélicoïdales : les énormes pierres arrondies par leur frottement au milieu de torrents, plutôt que de glaciers, reposent encore au fond de ces entonnoirs ou *marmites de géants*. Le plus grand entonnoir, que l'on traverse sur un pont, a 8 m. de diamètre sur 9 m. 50 de profondeur. On y voit plusieurs rainures hélicoïdales.

Plus tard, j'ai vu près de cascades élevées et abondantes des cavités semblables, mais bien plus petites. Celles-ci sont évidemment dues soit au frottement de l'eau, soit plutôt à celui des pierres entraînées par l'eau. Au *Jardin du glacier* il a dû en être de même ; mais d'où provenaient les prodigieuses cataractes qui ont pu creuser ces gigantesques entonnoirs. On n'aperçoit aucune pente abrupte d'où aurait pu tomber l'eau. C'est sans doute de glaciers se terminant près de là que se précipitaient constamment ces énormes masses d'eau.

Les passages sont bien disposés pour voir successivement tous les entonnoirs, et on termine sa visite par un *relief* de la Suisse, dû, comme le *Lion de Lucerne*, à l'initiative du colonel Pfyffer.

Comme il nous restait encore environ 1 heure, nous sommes montés *Aux Trois Tilleuls*, fort jolie promenade d'où l'on a une vue remarquable sur Lucerne et ses environs.

De là aussi on aperçoit les remparts de Lucerne ; ils sont situés sur la rive droite de la Reuss et sont reliés par plusieurs tours fort anciennes.

Nous rejoignons l'hôtel à grands pas pour prendre le bateau allant à Witznau et faire ensuite l'ascension du Rigi. Le bateau partait en effet de Lucerne (gare), à 10 h. 10, pour aborder à Witznau à 11 h. ; le chemin de fer part immédiatement.

Le voyage en bateau à vapeur sur les lacs et les rivières est, selon moi, le plus agréable de tous les genres de locomotion : on va, on vient, on se promène, on se restaure même si l'on veut ; on choisit ses points de vue. En un mot on jouit au plus haut degré de tous les charmes et plaisirs du voyage. Sur le lac de Lucerne en particulier tout est matière à observer : l'eau d'un beau vert-émeraude qui n'est même pas troublée par l'agitation des roues du bateau, — il est vrai que la profondeur atteint 155 mètres. — et les rives montueuses dont l'aspect change à chaque instant. A peine a-t-on quitté Lucerne qu'on laisse à gauche le golfe dont Kussnacht occupe le fond ; puis c'est bientôt à droite le golfe d'Alpnach, et à travers la vallée d'Alpnach on voit resplendir au soleil deux pics de la Yung-Frau, le Silber-Horn (la montagne d'argent), et le *Pic de Neige*. Nous les reverrons plus tard d'un peu plus près.

Enfin, après avoir fait escale à un joli village, Weggis, placé comme Witznau au pied du Rigi, nous abordons à ce dernier village, d'où part le chemin de fer du Rigi.

Ce nom désigne un groupe de montagnes de huit à dix lieues de tour ; c'est presque une île, grâce aux lacs qui

l'entourent et que séparent des isthmes assez étroits. Il est partagé en deux parties par une vallée assez profonde qui commence vers Rothstock et se creuse peu à peu vers Goldau et Arth sur le lac de Zug.

Deux chemins de fer permettent d'atteindre le sommet (Rigi-Kulm); l'un part de Witznau; l'autre, d'Arth sur le lac de Zug. Ce dernier monte le long de la vallée qui sépare en deux le Rigi et rejoint le premier près du sommet à Rigi-Staffel. La vue y est beaucoup moins belle qu'au chemin partant de Witznau.

Dans l'un et l'autre, l'unique wagon est poussé par la locomotive. Celle-ci a sa chaudière verticale: elle porte sur 4 roues non motrices. L'unique roue motrice est pourvue de dents engrenant avec une crémaillère placée entre les rails. Le wagon à voyageurs a aussi sa roue dentée, et comme il n'est pas *attaché*, mais seulement *justaposé* à la locomotive, celle-ci pourrait en cas d'accident rouler le long des rails sans être accompagnée par le wagon, attendu que l'employé, toujours monté sur ce wagon, n'aurait qu'à serrer son frein pour l'arrêter instantanément.

La vitesse, tant à la montée qu'à la descente, est assez faible. La longueur totale est de 7000 m. que l'on parcourt en 1 h. 20 m. Le lac est à 400 m. d'altitude, le Rigi-Kulm à 1800 m.; le train s'élève donc de 1400 m., soit une pente moyenne de  $\frac{1400}{7000}$  ou 20 0/0. En réalité, elle est souvent beaucoup moindre et même parfois nulle; elle atteint au maximum 25 0/0. La locomotive pèse 14 tonnes, le wagon chargé, 7 tonnes. C'est donc une charge totale de 21 tonnes. L'effort parallèle au chemin est au maximum de  $21000 \times 0,25 = 5250$  k. D'autre part, la vitesse moyenne par seconde est de  $\frac{7000^m}{80 \text{ min}^{60} \times 60}$  soit environ 1 m. 30 ;

mais si l'on tient compte des repos et des stations, on peut attribuer à la vitesse du train en marche environ 1 m. 50.

Le travail par seconde est de  $5250 \text{ k} \times 1 \text{ m. 50} = 7875 \text{ kgm}$ ,  
et la puissance de la machine vaut  $\frac{7.875 \text{ kgm}}{75 \text{ kgm.}} = 105$   
ch. vap. Elles ont, dit-on, une force de 120 ch. vap.

Leurs dimensions semblent bien petites pour une aussi grande puissance ; mais il faut remarquer que les coups de piston sont très précipités.

A la descente, on se sert comme frein de l'air qui pénètre dans les cylindres, et, comme la compression l'échaufferait fortement, on y ajoute un peu d'eau qui se vaporise. On conserve cependant une certaine pression dans la chaudière afin que la locomotive puisse entraîner le wagon sur les parties horizontales de la route et au départ des stations.

Les deux chemins de fer de Rigi transportent pendant les 4 mois de la belle saison, (du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Octobre,) de 30.000 à 40.000 personnes. Quand le temps est beau, on multiplie les trains.

On cite telle journée où le chemin de Witznau a monté 1000 voyageurs et en a descendu 900, ce qui suppose une vingtaine de trains dans chaque sens.

L'ascension du Rigi par Witznau est quelque chose de féerique ; à tout instant la vue se modifie ; tantôt un rideau de sapins vient masquer pour quelques moments la vue du lac ; puis on le revoit d'un point de plus en plus élevé et sous une perspective toujours nouvelle. On trouve même à Ober-Schwanden un petit tunnel d'une centaine de mètres, puis des ponts hardiment jetés sur des gorges profondes au fond desquelles roulent des torrents.

A la station de Kaltbad ( 1000 mètres au-dessus du lac ) hôtel magnifique, avec parc et promenades. C'est de là

que part la ligne du Rigi-Scheidegg, dont les trains parcourent en 40 minutes un chemin où l'altitude se maintient entre 1450 et 1600 mètres. La voie est, paraît-il, semblable à celles des chemins de fer ordinaires. Cette petite ligne serpente le long d'une des crêtes du Rigi, celle du sud qui donne sur le lac de Lucerne. Elle se termine à l'un des plus beaux hôtels de la région, l'hôtel Scheideck qui contient 200 lits.

Au-dessus de Kaltbad on trouve encore les stations de Staffel-höhe, de Staffel à 1604 mètres et enfin le Rigi-Kulm à 1750 mètres.

Le véritable sommet, le vrai Kulm est encore plus élevé de 50 mètres. Les sapins ont disparu même avant la station de Staffel, et à partir de là on ne trouve plus que la roche nue ou de l'herbe qui nourrit beaucoup de vaches portant chacune au cou une clochette. Aussi le jour et même la nuit on entend un carillon perpétuel surtout dans la vallée qui coupe en deux le Rigi.

Nous nous sommes arrêtés au Rigi-Staffel dont l'hôtel a des prix plus abordables que les deux immenses hôtels du Rigi-Kulm ( 500 lits ).

On domine de là la vallée du Rigi, où l'on aperçoit à 300 mètres plus bas (1300 mètres d'altitude) le petit village de Klosterli desservi par le deuxième chemin de fer du Rigi, celui d'Arth, qui vient rejoindre à Staffel la ligne de Wittznau.

Après dîner, ascension au Kulm ; la pente est par moments fort raide.

Vue merveilleuse de tous côtés : on domine non seulement le lac de Lucerne dans une assez grande partie de son étendue, mais le lac de Zoug séparé du premier par l'isthme qui va de Kussnacht à Immensee avec son che-

min creux — où Guillaume Tell tua Gessner, — puis Goldau, célèbre par son éboulement de septembre 1806, éboulement dont les traces sont encore visibles; puis le petit lac de Lowerz, la série des montagnes de l'Oberland, — dont plusieurs couvertes de neige, — en particulier les deux Mythen. Au-delà de Lucerne au contraire le sol paraît peu accidenté, et l'on aperçoit au loin le lac Sempra (que nous avons cotoyé la veille en chemin de fer), et bien d'autres lacs.

Le soir, nous allons voir le coucher du soleil au sommet du Rigi-Rothstock (1663 m.), près de l'hôtel Staffel. Le temps était magnifique; à peine un léger brouillard à l'horizon.

Le coup d'œil ne m'a pas paru aussi beau que je m'y attendais.

Puis rentrée à l'hôtel pour souper et se coucher ensuite, car demain il faudra se lever de très bonne heure pour aller au Rigi-Kulm voir le lever du soleil.

---

10 août.

### (Du Rigi à Goschenen)

Réveil à 3 heures et demie.

De Witznau et d'Arth arriveront des trains qui seront au Kulm avant le lever du soleil (4 h. 50 m.); mais comme il n'y aura peut-être pas de place, nous remontons à pied; c'est environ 200 m. verticalement, et 1500 m. à 2000 m. en longueur. Il fait assez froid, le temps est clair; la plaine du côté du lac de Zug et de Kussnacht est en partie cachée par des nuages assez bas qui lui donnent, à s'y mépren-



dre, l'aspect de marécages, et cette illusion a subsisté longtemps après le lever du soleil.

Au Kulm, foule nombreuse, au moins 500 personnes, dont plusieurs viennent de sortir des deux grands hôtels, et ont à peine changé quelque chose à leur costume de nuit.

On suit peu à peu les diverses teintes de l'aurore ; l'effet est surtout remarquable sur les sommets neigeux qui semblent très rapprochés de nous. Pendant ce temps, un homme en costume un peu bizarre chante ou joue de singuliers airs, probablement des *ranz de vaches* ; un air surtout, encore plus étrange que les autres, se termine par une sorte de grand éclat de rire.

Quant à l'instrument dont il se sert et dont il tire des sons fort doux, c'est une espèce de trompette en bois que je prenais d'abord pour le fameux *cor des Alpes* ; mais plus tard j'ai vu à diverses reprises le vrai cor des Alpes.

La musique retentit avec plus d'éclat au moment où le disque du soleil dépasse les montagnes à l'est et où le paysage apparaît dans toute sa splendeur. L'instant est vraiment solennel et il est difficile de ne pas être quelque peu ému.

En descendant du Kulm à l'hôtel, nous examinons encore la roche qui forme à peu près tout le massif du Righi ; c'est un poudingue composé de cailloux roulés, agglomérés par un ciment que la pluie décompose à la longue. Je n'y ai pas trouvé de coquilles.

Rentrée à l'hôtel, déjeuner, puis descente à Witznau par le chemin de fer.

Nous disposons d'une heure, ce qui nous permet de nous promener dans Witznau et surtout dans une jolie allée réunissant Witznau à Weggis. D'un côté, le lac ; de l'au-

tre des prairies, des vergers couvrant les pentes inférieures du Rigi. Des figuiers, croissant en pleine terre, portent déjà des fruits mûrs ; on nous en propose.

A huit heures 40, nous reprenons le bateau à vapeur pour Fluelen où l'on doit arriver à 10 heures 15. Cette seconde partie du lac, est peut-être encore plus belle que la première. Après avoir franchi le détroit que forment les deux *nase* (nez), le bateau touche à Buochs, à Beckenried (rive gauche), puis à Gersau (rive droite) au pied du Rigi ; on aperçoit sur la crête l'hôtel de Rigi-Scheideck. La pente très raide de la montagne à Gersau est couverte de pâturages et de petits chalets. On dirait un décor de théâtre. Gersau a formé pendant longtemps une petite république indépendante, supprimée par les Français en 1798.

Puis on s'arrête à Treib où descendent quelques personnes allant au Seelisberg, village à 400<sup>m</sup> environ au-dessus du lac.

Le bateau touche ensuite à Brunnen (rive droite) et entre dans le lac ou golfe d'Uri dont les rives sont formées de montagnes escarpées et très élevées. Elles sont composées de roches présentant des stratifications, des plissements remarquables. Après avoir observé tour à tour la pierre de Schiller, la prairie du Grütli célèbre par le serment du 7 novembre 1307, la petite chapelle (Tellsplatte) élevée à l'endroit où Guillaume Tell s'élança sur le rivage, la magnifique route de l'Axenberg ou de Brunnen, taillée dans les roches de la rive droite, ainsi que le chemin de fer du Gothard, nous arrivons à Fluelen au fond du lac. Les parois y sont formées de montagnes (l'Urirothstock) de 2540<sup>m</sup>. Le coup d'œil est merveilleux.

En attendant le départ du train (11 h. 36), je me pro-

mène dans Flüelen par une chaleur étouffante, et cherchant en vain un marchand de tabac. C'est qu'en effet dans plusieurs villages suisses ce sont les épiciers qui vendent du tabac en même temps que les épiceries.

Flüelen est rempli d'hôtels et d'auberges. Le sol en est tout plat ; c'est la fin d'une assez longue vallée formée par les alluvions de la Reuss, que nous allons retrouver bientôt et suivre assez longtemps.

*De Flüelen à Goschenen.* Les 38 k. sont franchis par les express en 1 h. 29, et il n'y a d'arrêt qu'à Erstfeld où le train change de locomotive. Il vaudrait mieux, pour voir les travaux de cette ligne, prendre un train omnibus s'arrêtant à toutes les stations, (durée 1 h. 55). Jusqu'à Erstfeld, le chemin suit la vallée horizontale de la Reuss et ne monte guère : Flüelen est à 437<sup>m</sup> d'altitude, Altdorf à 447<sup>m</sup>, Erstfeld à 458<sup>m</sup>.

Altdorf, chef-lieu du canton d'Uri, est une petite ville de 3000 habitants. C'est là que se serait passée, dit-on, l'histoire de la pomme.

La montée commence à Erstfeld (458 mètres) et se continue jusqu'à Goschenen (1109 mètres). Toute cette partie de la ligne est merveilleuse comme coup d'œil et comme travaux d'art. Ce ne sont que tunnels, ponts à des hauteurs énormes ; la Reuss et la Meienreuss bouillonnent sur des rochers au fond de gorges sombres.

D'Erstfeld (458 mètres) à Amsteg (547 mètres) on monte de 89 mètres sur un trajet de 5 kilomètres ; c'est une pente moyenne de 0 mètre 018.

D'Amsteg (547 mètres) à Gurtellen (700 mètres), ascension de 153 mètres sur un trajet de 8 kilomètres, soit une pente moyenne de 0.019.

Mais de Gurtellen à Goschenen, (différence d'altitude

de 409 mètres ) il n'y a en *ligne droite*, c'est-à-dire en suivant sensiblement la Reuss, qu'une distance de 7 kil., ce qui eût exigé une pente moyenne de 0.058, impossible à franchir par les moyens ordinaires. On a réussi à porter la longueur du trajet jusqu'à 16 kilom., et à diminuer la pente jusqu'à 0.026 par une combinaison de tunnels tournants ou plutôt hélicoïdaux et de lacets à peu près semblables à ceux des routes de montagnes, mais avec cette différence essentielle qu'une route ordinaire peut gravir les flancs escarpés d'une montagne au moyen de plans inclinés reliés par des courbes à faible rayon, tandis que dans le cas actuel la voie suit le fond d'une vallée à parois abruptes, celle de la Reuss, recoupée par d'autres vallées transversales non moins encaissées, comme celle de la Meienreuss. C'est au milieu de ce dédale de montagnes et de rochers qu'il fallait pratiquer un chemin de fer exploitable dans les mêmes conditions de sécurité que les railways ordinaires, c'est-à-dire ne dépassant pas ce qu'il est permis d'atteindre sous le rapport de la pente et des rayons de courbure.

Un plan côté serait nécessaire pour bien comprendre la solution adoptée. Je résumerai mes explications en disant que la voie suit, en remontant la Reuss, trois tunnels hélicoïdaux ayant chacun de 1.100 à 1.400 mètres de développement et permettant de gagner en altitude 20 à 30 mètres pour chaque tunnel, ce qui ne représente qu'une pente de 0,021 à 0,025 au maximum. La route revient en quelque sorte sur elle-même parallèlement à sa direction première, franchissant la Reuss sur deux ponts, la Meienreuss sur trois ponts à des altitudes de 860 m., 950 m. et 990 m., de telle sorte que lorsque le train passe sur ce dernier, les voya-

geurs peuvent apercevoir au-dessous d'eux les deux autres ponts qu'ils ont traversés précédemment. C'est ainsi qu'entre deux points dont les projections horizontales ne sont distantes que de 3.200 m. on est parvenu à gagner en hauteur 256 m. soit une inclinaison moyenne de 0,080.

Quant aux sites grandioses, aux coups d'œil merveilleux, aux perspectives surprenantes que l'on contemple dans cette partie du trajet, je renonce à les décrire, et ne puis qu'engager mes lecteurs à aller les admirer *de visu*.

Il paraît que des travaux semblables existent sur l'autre pente du St-Gothard, du côté de l'Italie. Je ne crois pas qu'une solution aussi hardie ait été tentée sur aucune autre voie ferrée.

Nous arrivons à Goschenen (1,109 m.) à l'entrée du grand tunnel de 14,912 mètres de long. Dans l'intérieur, l'altitude atteint 1,154 mètres. Il y a une pente de 0,006 du côté de Goschenen, et de 0,002 du côté d'Airolo. Ce tunnel à deux voies a 8 mètres de large et 6 mètres 50 de haut. La ventilation y est parfaite. Les trains express le traversent en 23 minutes et les trains omnibus en 27 minutes.

Nous ne l'avons pas traversé.

En arrivant à Goschenen, dîner à l'hôtel Goschenen (près de la gare): il y avait à table avec nous plusieurs voyageurs français, dont quelques-uns très hableurs que nous avons déjà rencontrés sur le bateau, et au milieu d'eux un jeune suisse ou allemand faisant d'incroyables efforts pour parler le français qu'il avait étudié dans les livres, mais que jusque-là il n'avait jamais eu l'occasion de parler.

Après dîner, excursion à pied dans la vallée de Goschenen, le long d'un ruisseau bondissant parmi les rochers

et formant quelques cascades qui attireraient l'attention dans un pays moins riche en cascades. Le sentier suit constamment le lit du torrent (Goschenen-Reuss), compris entre des montagnes fort élevées et d'où tombent de petites cascades de plusieurs centaines de mètres dont une surtout mérite d'être mentionnée à cause de la désagrégation qu'elle a fait subir à un éboulement de roches schisteuses blanches et semblables à du granit. Il serait curieux d'analyser cette eau et de chercher à quel principe est due cette action chimique remarquable.

Cette cascade est à 5 ou 6 kil. de l'entrée de la vallée sur la rive gauche du torrent.

Sur l'autre rive on aperçoit d'énormes entassements de rochers, souvent de grandes dimensions (plusieurs mètres), tombés des pentes de la montagne. Quelques chalets, servant de réservoirs à fourrages, sont éparpillés sur les flancs de la vallée. On se demande comment il est possible d'y parvenir.

Au fond devant nous, un grand glacier qui alimente le torrent. Il paraît très rapproché; mais après avoir marché deux heures nous le voyons toujours à la même distance. De même, en nous retournant, nous apercevons tout près de nous la paroi opposée qui semble fermer la vallée.

Presque au départ, des enfants viennent nous offrir des cristaux de quartz hyalin ou enfumé, mais ils en demandent un bon prix.

A notre retour à Goschenen, nous allons avant le souper faire un petit tour sur la route d'Andermatt que nous suivrons demain matin en voiture.

Rentrée à l'hôtel, souper et coucher de bonne heure, car demain le départ est à 5 heures 15.

11 août.

### **De Goschonen à Grimsel, par la Furka.**

Nos places dans la voiture des postes fédérales étaient retenues et payées depuis la veille. La voiture part de la gare, à l'entrée du grand tunnel; la route en lacets pénètre dans la gorge des Schöllenen où la Reuss devient de plus en plus sauvage, et le paysage de plus en plus sinistre. On traverse successivement plusieurs ponts dont le fameux *Pont du Diable*, aujourd'hui abandonné et remplacé par un autre mieux construit et placé quelques pas plus haut. La Reuss y forme une cascade d'environ 30 m. Il y a sur la rive gauche de la Reuss un premier petit tunnel destiné à protéger les voyageurs contre les avalanches, et plus haut sur la rive droite un vrai tunnel d'une centaine de pas, le *trou d'Uri* (*Urner-Loch*) datant de 1707, au sortir duquel on arrive dans la vallée d'Uri ou d'*Urseren*.

Toute cette gorge est d'un aspect grandiose et effrayant même en été. Que serait-ce en hiver ?

Au sortir de Goschonen, on aperçoit à gauche de la route le gros tuyau servant à conduire l'eau qui a fourni la force motrice nécessaire au percement du tunnel. A environ 100 m. ou 150 m. de hauteur verticale, au-dessus de l'ouverture du tunnel, on a construit dans le lit de la Reuss une sorte de bassin en pierres à peine dégrossies ; l'eau du torrent qui y pénètre passe dans un canal spécial, puis dans le gros tuyau en fonte et pouvait arriver à la partie inférieure avec une pression de 12 à 15 atmosphères.

Aujourd'hui, la communication avec le gros tuyau

n'existe plus, et le bassin, de construction toute provisoire, commence à se démolir.

La route monte fortement dans les gorges de la Reuss ; partie de Goschenen à l'altitude de 1109 m., elle atteint 1400 m. au pont du Diable, 1415 m. au trou d'Uri, c'est-à-dire à l'entrée de la vallée d'Andermatt ou d'Urseren.

Ici changement à vue ; la vallée s'étale largement, le fond en est horizontal, cultivé, verdoyant ; la Reuss n'en occupe qu'une très petite partie et y coule tranquillement. Cette charmante vallée est encadrée dans de hautes montagnes dont le sommet garde de la neige toute l'année. On dit que l'hiver y dure 8 mois. Elle a environ 9 k. de long et se rétrécit peu à peu à mesure qu'on s'éloigne d'Andermatt.

La voiture s'arrêtant une heure à ce dernier village, nous en profitons pour déjeuner et monter ensuite à une petite chapelle d'où l'on a une jolie vue sur Andermatt et sur la route de l'Oberalp qui est à peu près opposée à celle de la Furka, que nous allons prendre. L'Oberalp conduit dans les Grisons, c'est-à-dire dans le bassin du Rhin ; et la Furca, dans le Valais et le bassin du Rhône.

Sous les fenêtres de l'hôtel où nous déjeunions, coule un petit torrent *très limpide*, l'*Unteralp* qui tombe dans la Reuss près d'Andermatt.

J'avais déjà remarqué que la Reuss de Goschenen était aussi très claire, tandis que dans les gorges des Schöllenen la vraie Reuss avait une eau grise qui devenait jaunâtre à Andermatt, et chocolat foncé un peu plus haut.

Nous en eûmes bientôt l'explication : une des cascades sortant de la montagne qui forme la rive gauche de la Realper-Reuss est complètement boueuse et a formé un



monticule de boue brunâtre à l'endroit où elle tombe. Les eaux limpides qui viennent se déverser tour à tour dans la Reuss jusqu'à Fluelen ne parviennent pas à lui communiquer leur transparence. Mais toutes ces matières terreuses tombent au fond du lac de Lucerne dont l'eau verte ou bleue est d'une admirable limpidité depuis Fluelen jusqu'à Lucerne.

Cette cascade boueuse tombant dans la Réalper-Reuss est la seule de ce genre que j'aie vue en Suisse où l'eau est en général d'une grande pureté.

Nous partons d'Andermatt (1,444 mètres) à 6 kilomètres de Göschenen, et la route, sans monter sensiblement, nous conduit au joli petit village d'Hospenthal, à 3 kilomètres plus loin (1,463 mètres).

C'est de là que part la route, aujourd'hui délaissée, du col de St-Gothard : elle s'élève à 2,224 mètres. C'est encore à Hospenthal que la Gothard-Reuss vient se réunir à la Realper-Reuss. Aussi le village est-il assez pittoresque.

A partir de là, la route toute droite et horizontale suit la rive droite de la Realper-Reuss, atteint le village de Realp à 6 kilom. d'Hospenthal, 9 kilom. d'Andermatt, 15 kilom. de Goschenen (1542 mètres d'altitude).

Ce village est au fond de la vallée d'Uri, et désormais la route monte rapidement par de nombreux lacets. La vue s'étend de plus en plus surtout du côté de la vallée.

On voit quelques restes de neige tout à côté de la route. Mes deux compagnons, qui ont voulu faire à pied une partie de l'ascension, m'en rapportent une poignée.

J'aperçois d'ailleurs, dans les rigoles presque desséchées des cascades, des amas de neige situés 5 ou 600 mètres *plus bas* que la route. Ils forment (j'en ai eu la preuve plus

tard) des espèces de ponts sous lesquels s'écoule l'eau soit abondamment, soit goutte à goutte.

Les sinuosités cessent à l'altitude de 2082 mètres ; un peu plus loin on s'arrête une demi-heure au refuge de *Tiefenbach* où nous nous rafraîchissons pendant qu'on relaie. Il y arrive en une demi-heure 5 ou 6 voitures d'un côté ou de l'autre.

On repart en suivant à droite le versant de la montagne et on atteint le point culminant à l'hôtel de la *Furca* (2406<sup>m</sup>) Le 11 août 1884 il y faisait bien chaud ; on dit cependant que cet endroit est rarement sans neige. La vue est magnifique comme d'ailleurs tout le long de cette route. Nous sommes à 28 kilom. de Goschenen.

On commence à descendre d'abord lentement, puis rapidement vers le glacier du Rhône. On fait une petite pause à mi-hauteur du glacier à l'hôtel du Belvédère, ce qui permet d'aller le voir de près ; on peut même profiter de quelques échafaudages qui servent à en extraire des blocs de glace.

C'est là que j'ai pu voir pour la première fois ce que c'est qu'un glacier et vérifier que dans les anfractuosités d'un glacier, la glace n'est pas blanche, mais bleue ou verte.

Nous sommes à environ 2000<sup>m</sup> d'altitude. La route descend par de nombreux lacets ; chaque zig-zag qui nous ramène vers le glacier nous le montre vu de plus bas et sous un nouvel aspect. Enfin la voiture longe le lit du Rhône naissant, le traverse sur un petit pont et s'arrête à l'hôtel du *Glacier du Rhône* à 40 kilom. de Goschenen et à 1753 m. d'altitude. Il est environ midi.

C'est dans cet hôtel que se trouvent la *poste et le télégraphe* (et il en est presque toujours de même en Suisse

dans les petites localités); nous y trouvons nos lettres, et après avoir enlevé les traces de l'abondante poussière recueillie en route, nous dînons.

Le glacier du Rhône, dont la base est sous nos yeux, remonte, dit-on, à une distance de 6 lieues (Bædeker); il y a là, d'après sa propre carte, une très grande exagération. La plus grande longueur du glacier, à partir du point que nous voyons, est de 10 kilom. Quant à son épaisseur, elle est de plusieurs centaines et même de plusieurs milliers de mètres dans les parties centrales. Il s'en échappe quelques ruisseaux, qui, après s'être éparpillés sur un fond horizontal de sable et de petits cailloux, se réunissent pour former une petite rivière dont l'eau, un peu laiteuse, prend bientôt les allures d'un torrent parce que le sol s'incline rapidement.

L'espace horizontal qui sépare la base du glacier de l'endroit où le Rhône s'encaisse dans son lit est envahi plus ou moins par la neige en hiver. On dit cependant que depuis quelques années les glaciers reculent.

Nous partons à pied vers 2 h. pour l'hospice de Grimsel en passant par le col de même nom.

Ascension le long de la *Maien wand*, escarpement très raide que l'on gravit par un sentier de piéton où l'on trouve à peine un ou deux rochers pour s'abriter du soleil. La chaleur est accablante; mon bagage, bien que très léger, (un petit sac de voyage et un pardessus, tous deux portés en bandoulière) me fatigue beaucoup. La vue s'étend, et nous sommes à peu près à la hauteur du glacier du Rhône.

Enfin, après avoir monté d'environ 400 mètres verticalement, nous atteignons le col de Grimsel (2165 mètres.) Dès lors, tout change. Le ciel s'est un peu couvert, le temps

s'est rafraîchi; nous nous reposons près d'un petit lac portant le nom lugubre de *lac des morts* (Todten sée). Il est placé entre des pics plus élevés, couverts de neiges qui descendent jusqu'au lac.

Il y a, paraît-il, une légende concernant ce lac; et il y a de plus un fait bien positif, c'est qu'en 1799 il est devenu le tombeau d'une foule d'Autrichiens et de Français, ces derniers ayant réussi à surprendre par un sentier à peu près inconnu les Autrichiens réunis aux Valaisans sur les bords du lac.

La route du col passe à quelques pas de là sur la neige, à côté d'une flaque d'eau recouverte elle-même de neige en grande partie. Bientôt on voit au fond d'un immense entonnoir l'hospice de Grimsel. Le sentier, indiqué par des perches, (car il est souvent couvert de neige), est une sorte d'escalier à peine tracé sur les roches. Un peintre dessine une étude dans ce paysage, un des plus sinistres que l'on puisse imaginer. Montagnes de 3500 à 4000 mètres et davantage (nous sommes au pied du Finsteraarhorn, le géant de l'Oberland 4275 mètres), aux parois brunes, verticales et complètement dénudées; à nos pieds, près de l'hospice, un petit lac noir comme les parois des montagnes; au fond, devant nous, les sombres gorges de l'Aar que nous parcourrons demain; la végétation, le gazon même, manque presque partout. Cependant, en descendant le sentier très escarpé qui conduit à l'hospice, nous voyons un assez nombreux troupeau de chèvres.

Nous avons beau descendre de 300 mètres pour gagner l'hospice (1874 mètres), la température ne se relève pas, et les pardessus sont fort utiles.

Cet hospice, seule habitation que l'on rencontre dans un assez grand rayon, et auquel n'aboutissent que des sentiers

de piéton, est devenu aujourd'hui un hôtel bien tenu. C'est une grande maison en pierres à murs épais servant de revêtement à une autre maison toute en sapin et d'une sonorité excessive. Aussi chaque chambre contient un avis rédigé en 3 langues, français, anglais, allemand, invitant les voyageurs qui partent assez tôt le matin à faire le moins de bruit possible, et à ne chausser leurs bottines ferrées qu'au moment même du départ. La rédaction française est conçue en termes polis, l'anglaise l'est encore suffisamment, l'allemande ne l'est que fort médiocrement.

Nous arrivons à l'hôtel vers cinq heures; déjà les lampes sont allumées dans les longs corridors sombres: je crois qu'elles le sont toute la journée. Toutes les chambres (40 à 50) sont à deux lits: comme nous sommes trois, on nous demande d'accepter au besoin un voyageur avec l'un de nous. Cette éventualité ne s'est pas d'ailleurs présentée.

En attendant le dîner de 7 heures, promenade autour de l'hospice: elle est bien limitée. Le petit lac, où tombent de la montagne une ou deux cascades, est tellement encaissé qu'on ne peut faire que quelques pas sur ses bords. L'eau s'en échappe par un petit canal qui vient, après un assez long détour, se jeter dans l'Aar. Ce dernier, qui sort de deux énormes glaciers peu éloignés de l'hospice (on pourrait s'y rendre en une heure), coule d'abord sur un lit d'alluvion assez horizontal et ressemble beaucoup au Rhône sortant de son glacier, mais il est déjà bien plus abondant que ce dernier fleuve.

Sur la rive droite où nous nous asseyons, sont d'énormes rochers de 15 à 20 mètres cubés, tombés on ne sait d'où; au pied de ces rochers, une masse de neige agglomérée de 3 à 4 mètres carrés sur 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur; elle est

en quelque sorte suspendue sur les rochers. L'eau provenant de sa fusion tombe très lentement et, pour ainsi dire, goutte à goutte. Quelle doit être l'immense masse des glaciers pour que sous la seule action de la chaleur de l'air, il s'en échappe des torrents fournissant plusieurs mètres cubes d'eau par seconde, comme à l'Aar et au Rhône !

Les nuages apparaissent à mi-hauteur des montagnes environnantes et se déplacent rapidement ; le ciel se couvre, le temps fraîchit beaucoup, il fait réellement froid : nous rentrons au moment où la pluie commence à tomber.

Nous examinons dans un coin de la salle à manger une très jolie collection d'objets en bois sculptés par Hans Abblanalp qui habite la maison.

Les voyageurs affluent et nous sommes de 30 à 40 personnes à table. Pendant le dîner, orage avec pluie diluvienne, éclairs et coups de tonnerre. Si nous n'étions pas à table, j'irais voir l'orage qui d'ailleurs ne dure pas longtemps.

Pour passer la soirée on a à sa disposition un salon avec livres et quelques journaux allemands du pays, et une tabagie formant un vrai café. Je mets au courant ma correspondance ; il y a dans l'hôtel poste et télégraphe.

---

12 Août.

### **De Grimsel à Meiringen en descendant l'Aar.**

Aujourd'hui nous allons descendre de 1874<sup>m</sup> (hospice de Grimsel) à 599<sup>m</sup> (Meiringen) ; il y aura bien quelques légères ascensions, mais peu fatigantes. La journée s'annonce bien ; plus de trace d'orage et, pour comble d'agré-

ment, nous trouvons au sortir de l'hospice un jeune guide habitant Meiringen, qui, devant de toutes façons retourner chez lui, nous propose, pour une somme minime, de se charger de nos légers bagages. Albert, qui sait quelques mots d'allemand, réussit à s'entendre avec Johann Hubert et nous partons à pied, lestes et légers.

L'Aar, que nous suivons en général sur sa rive gauche et dont les 2 glaciers sont tout près de Grimsel, est presque toujours encaissé dans une gorge profonde. Au départ, c'est à peu près la répétition de la vallée de la Reuss (les Schœllenen); les parois de rocher de la vallée sont encore plus élevées. Celle-ci s'élargit parfois de manière qu'à son sommet elle a au moins 2 kilomètres de large, et cependant on peut toujours apercevoir, à des hauteurs verticales de 500 à 600<sup>m</sup>, les stries et cannelures laissées sur les parois des rochers par l'ancien glacier de l'Aar qui comblait alors toute la vallée. Sur le sol, loin du cours actuel de la rivière, sont d'énormes pierres non polies provenant parfois d'éboulements, mais dont la présence ne peut souvent être imputée qu'à la glace qui les aurait transportées fort loin de leur point de départ.

On sait d'ailleurs que les observations démontrant la marche des glaciers ont été faites dans ceux de l'Aar d'abord en 1827 par Hugi (naturaliste Suisse); une cabane construite par lui sur le glacier était en 1840 éloignée de 1800 m de son point de départ; plus tard, en 1841, Agassiz et ses compagnons — les Neufchâtelois — répétèrent des observations analogues.

A mesure que nous descendons l'Aar, la végétation reparaît, ce sont d'abord des rhododendrons, de petits arbres verts tout rabougris, puis des sapins de belle venue formant de petits bois remplis d'ombre et de fraîcheur.

A 2 ou 3 reprises, nous passons d'une rive à l'autre sur des ponts rustiques, et comme il s'y trouve des cascades formées par l'Aar tombant de 3 à 4 mètres, les gouttes d'eau de la cascade, éclairées par le soleil, donnent lieu à un et souvent deux arcs-en-ciel. Quant aux petites cascades latérales, tombant des crêtes de la vallée, n'en parlons plus ; elles nous servent surtout à nous désaltérer ; l'eau en est exquise.

La merveille vue dans cette journée est la cascade *de la Handeck*. L'Aar, qui représente comme volume d'eau une assez jolie rivière, tombe brusquement dans un abîme de 75 m. de hauteur à parois rocheuses verticales, et, ce qui la rend encore plus belle, c'est qu'une seconde cascade fournissant un volume assez considérable d'eau bien plus claire que l'eau un peu grise de l'Aar, vient se précipiter dans le même gouffre. C'est l'Oerlenbach, qui arrive de la montagne à gauche.

Le plus beau coup d'œil se voit sur un pont qui traverse l'Aar, exactement au-dessus de la chute. Il y en a un autre plus bas d'où l'on voit la cascade en face, mais il ne permet pas d'apercevoir l'Oerlenbach.

D'après Baedeker, c'est ce qu'il y a de plus beau en Suisse comme cascade après la chute du Rhin à Schaffhouse ; je le crois sans peine.

Le soleil brillait et était convenablement placé par rapport à nous. Aussi nous avons vu de beaux arcs-en-ciel.

Le chemin descend rapidement au-delà de la cascade, car il se retrouve bientôt au niveau de l'Aar. Nous débouchons dans une jolie vallée bien cultivée qui s'élargit de plus en plus.



Nous nous arrêtons vers midi pour déjeuner à une bonne auberge du village de Guttannen (1060 mètres).

Un peu plus loin, à *Innere-Urveid*, la route devient carrossable jusqu'à Meiringen. On compte, paraît-il, la prolonger jusqu'à l'hospice de Grimsel. Ce sera dur à construire.

A Innere-Urveid l'altitude est de 751 mètres et à Meiringen de 599, tandis qu'à l'hospice elle est de 1874.

Nous passons sans nous arrêter à Im-Hof, puis nous arrivons à une petite montagne, le *Kirchet*, qui barre complètement la vallée. L'Aar, qui depuis quelque temps coulait à notre droite, près des prairies, disparaît dans une sorte de porte formée par deux massifs à pic et dont l'intervalle n'est que de quelques mètres.

Après avoir escaladé le Kirchet, on peut aller visiter la *Gorge obscure*. Les parois à pic ont 92 mètres de haut.

On redescend et on arrive par une nouvelle vallée de plus en plus large à Meiringen, située au pied de montagnes élevées d'où tombent trois petites cascades; mais avant de tourner à droite pour gagner Meiringen (pont sur l'Aar), on aperçoit à gauche sur de grandes hauteurs la plus élevée des belles chûtes du Reichenbach.

Nous descendons à un fort bon hôtel (Couronne), qui n'est séparé que par une rue d'un superbe hôtel (celui du Sauvage), véritable monument avec jardin, parc, jet d'eau.

Le soir, après dîner, à neuf heures, éclairage des cascades de la montagne par des feux de bengale rouges, puis feu d'artifice dans le jardin de l'hôtel du Sauvage pour éclairer son jet d'eau, ainsi qu'un autre bien plus élevé qu'on improvise au milieu de la rue (probablement au moyen d'un tuyau communiquant aux cascades).

Il en est ainsi tous les jours, paraît-il, pendant l'été.

Nous essayons une promenade dans les rues ; mais la pluie nous force bientôt à rentrer.

---

13 Août

### **De Meiringen à Grindelwald par la Grande Scheideck**

Nous devons partir de bon matin à 5 h. 1/2 ou 6 h. en compagnie de Johann qui continuera à nous rendre aujourd'hui et demain les mêmes services qu'hier. Mais notre note et notre déjeuner ne sont pas prêts ; Johann nous envoie son frère pour le suppléer jusqu'à la Grande Scheideck ; il a trouvé à conduire jusque là un voyageur à un prix fort avantageux pour lui ; et puis enfin il pleut, ce qui ne nous encourage guère à nous lancer à pied dans la montagne . . . . Ne vaudrait-il pas mieux modifier notre plan et nous rendre par la route à Brienz, puis de là repartir par bateau pour Interlaken ?

Albert, qui a été examiner le ciel au bout du village, nous affirme à son retour que le temps s'éclaircira ; un guide qui passe nous en dit autant . . . nous le croyons, et je m'en applaudis fort car les pronostics se sont vérifiés, et pendant ces deux jours nous avons vu de très belles choses

La première partie de la journée doit être consacrée à monter de Meiringen ( 599 mètres ) à la Grande Scheideck ( 1961 mètres ), et la deuxième, à descendre de là à Grindelwald ( 1057 mètres ).

Après avoir traversé le pont sur l'Aar, nous prenons à droite, à côté du grand hôtel Reichenbach, et nous commençons l'ascension de la montagne d'où tombe le Reichenbach en trois belles cascades superposées avant d'aller se déverser dans l'Aar. Le Reichenbach fournit, comme volume d'eau, le  $\frac{1}{3}$  et peut-être la  $\frac{1}{2}$  de l'Aar. C'est donc une vraie rivière et non un simple filet d'eau comme une foule d'autres cascades. Les trois chûtes sont accaparées par des particuliers et ne se voient que moyennant une rétribution de 0.25 ou 0.50 pour chacune. Franchement, MM. les Suisses abusent un peu de la curiosité des voyageurs. La plus belle est la chûte supérieure ; nous avons seulement vu de près la chûte du milieu (Kesselfall). L'ensemble des chûtes et des rapides qui les séparent doit représenter une hauteur verticale d'environ 250 à 300 mètres.

Au-dessus des chûtes, le chemin monte encore assez rapidement ; on cesse de voir la rivière, mais bientôt on se rapproche de la rive droite qu'on longe dans un bois ; la rive gauche éloignée de nous d'environ 5 k. est formée d'une paroi de rochers presque verticale.

C'est là que j'ai entendu et vu pour la première fois le *Cor des Alpes*. Une musique assez agréable, rappelant à peu près les sons du cor d'harmonie, attira notre attention, et nous fûmes bientôt en présence de l'homme qui nous offrait cette petite sérénade.

L'endroit était d'ailleurs bien choisi : les sons du cor, répercutés par les parois opposées de la gorge, formaient par leur réunion avec l'écho une sorte de morceau à deux parties dont l'ensemble était charmant.

J'ai transcrit le principal air que jouait notre musicien ;

mais pour le bien apprécier il faudrait joindre à la partie principale, jouée par un cor, la partie de *l'écho*, exécutée par un deuxième cor placé à quelque distance afin d'adoucir ou d'affaiblir notablement l'intensité de ses sons (1).

Je ne sais si cet air est une mélodie suisse ; il a certes un caractère rustique et original ; cependant je dois reconnaître qu'il ne ressemble guère aux airs que j'avais entendus au sommet du Rigi au moment du lever du soleil.

En ce qui concerne la forme même de l'instrument, rien de plus simple : qu'on se figure une sorte de porte-voix, d'environ 3<sup>m</sup> de long, fabriqué avec du bois ou de l'écorce. A un bout, une embouchure de cornet à piston ; à l'autre un pavillon quelque peu évasé, mais beaucoup moins que dans les cors et trompes de chasse. Aussi n'obtient-on jamais de sons cuivrés ou déchirants, même quand on y souffle violemment. A l'extrémité élargie, l'instrument est coudé à angle droit afin qu'il soit plus facile de diriger le pavillon vers la paroi qui doit produire l'écho.

Les grandeurs relatives du diamètre et de la longueur sont telles que le cor des Alpes (qui ne donne bien entendu que les harmoniques des tuyaux ouverts) fournit facilement les harmoniques à partir du 4<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup>. De là la succession des notes sol<sub>2</sub>, ut<sub>3</sub>, ré<sub>3</sub>, mi<sub>3</sub>, fa<sub>3</sub>, sol<sub>3</sub>, suffisantes pour de petits airs fort simples comme ceux que j'ai entendus.

A partir de là, le chemin monte peu, et par suite se rapproche du niveau de Reichenbach, profondément encaissé dans la partie de son cours qui précède les chûtes.

La mendicité adopte en Suisse toute espèce de forme. Dès que le bruit de nos pas nous a signalés, nous voyons

(1) Voir cet air, planche ci-jointe, page 137.

apparaître des enfants qui nous offrent de petits bouquets de fleurs des Alpes ; d'autres ouvrent les barrières et les maintiennent ouvertes pendant notre passage ; d'autres se postent au bord de la route et entonnent d'une voix criarde des chansons auxquelles nous n'entendons rien ; parfois même la mère accompagnée ses enfants et prend part au concert ; un vieillard estropié assis près de son châlet, et occupé *à lire son journal*, le dépose sur son banc et nous tend son chapeau ; un cantonnier en train de réparer notre sentier nous prie de lire un certificat dans lequel on le recommande à la générosité des voyageurs. Tout cela est triste : le passage des touristes est pour ces pauvres gens l'équivalent d'une manne bienfaisante dont ils cherchent de toutes les façons à recueillir une petite part. On doit du moins leur rendre cette justice qu'ils sont toujours d'une extrême politesse, que leur demande soit bien accueillie ou non.

Le sentier qui suit les bords du Reichenbach, tantôt à droite, tantôt à gauche, est charmant. Il le devient surtout au Gsebwandenmad-Alp où l'on vient chercher et faire des études de paysage. Dans le fond, à une distance et à une hauteur assez considérables, brille le beau glacier de Rosenlaui.

Plus haut et plus loin, nous arrivons à un bel hôtel avec dépendances : ce sont les bains de Rosenlaui (1330 m.) Le Reichenbach y forme une chute. Puis le chemin devient roide ; nous perdons de vue le Reichenbach.

Vers 11 heures, nous sommes en face du glacier de Schwarzwald, (d'où s'échappe le Reichenbach) ; il faudrait encore environ 2 heures pour atteindre la Grande-Scheideck (1965 mètres) où il y a un bon hôtel. Ce serait trop

attendre. Je demande à l'aubergiste s'il peut nous donner à diner ou à déjeuner. Funeste inspiration ! Il nous sert pour 4 francs le plus exécrationnel et insuffisant repas que j'aie fait en Suisse. Avec nous se trouvait à table une famille d'Anglais, qui accepte sans protestation les horreurs qu'on lui sert, et dont le chef vénérable éprouve le besoin de faire la sieste sur un canapé à l'issue de notre prétendu dîner. La digestion n'a cependant pas dû en être bien laborieuse.

Nous repassons par des forêts de sapins qui disparaissent peu à peu ; puis arrivent des pentes rapides couvertes d'un gazon très court, et nous cheminons péniblement au pied, mais à une assez grande distance de montagnes très élevées et dont le sommet est couvert de neige. C'est le Wetterhorn (3708 mètres), le Münch (4105 mètres), l'Eiger (3975 mètres). Nous les verrons beaucoup mieux de la Grande-Scheideck.

Je m'essouffle beaucoup en montant, d'autant plus que le soleil est très ardent. A un certain moment, je constate que mon pouls, ou plutôt mon cœur que j'entends battre sans avoir besoin d'y appliquer la main, donne 132 pulsations par minute. Mes jeunes compagnons en comptent presque autant que moi. Aussi de petits repos deviennent fréquemment nécessaires. Je remarque en passant qu'à cette altitude assez considérable, et d'où les sapins ont disparu, l'*aconit napel* croît spontanément en grosses touffes. On le retrouve aussi de l'autre côté de la crête de la Grande-Scheideck.

Arrivés enfin à cette crête nous y prenons un repos bien mérité. Pendant que nous nous offrons un verre de bière à l'hôtel (de la Gr. Sch.) nous parcourons le registre où les



# Deux airs

joués par le Cor des Alpes & recueillis en Suisse le 13 Août 1884

Lento ♩ = 66

I Air recueilli  
dans les gorges du  
Reichenbach  
près de Meiringen

Musical notation for the first system of the first air. It consists of two staves: Cor (top) and Echo (bottom). The Cor part starts with a forte (f) dynamic, while the Echo part starts with a piano (p) dynamic. The time signature is 2/4.

Musical notation for the second system of the first air. It consists of two staves: Cor (top) and Echo (bottom). The Cor part starts with a mezzo-forte (mf) dynamic, while the Echo part starts with a pianissimo (pp) dynamic. The Cor part ends with a forte (f) dynamic. The Echo part ends with a diminuendo (dimin.) dynamic.

Musical notation for the third system of the first air. It consists of two staves: Cor (top) and Echo (bottom). The Cor part starts with a forte (f) dynamic, while the Echo part starts with a piano (p) dynamic. The Cor part ends with a forte (f) dynamic. The Echo part ends with a pianissimo (pp) dynamic.

Allarghetto ♩ = 80

II Air recueilli  
en face du  
Wetterhorn près  
de Grindelwald

Musical notation for the first system of the second air. It consists of two staves: Cor (top) and Echo (bottom). The Cor part starts with a forte (f) dynamic, while the Echo part starts with a pianissimo (pp) dynamic. The time signature is 2/4.

Musical notation for the second system of the second air. It consists of two staves: Cor (top) and Echo (bottom). The Cor part starts with a fortissimo (ff) dynamic, while the Echo part starts with a pianissimo (pp) dynamic. The Cor part ends with a fortissimo (ff) dynamic. The Echo part ends with a piano (p) dynamic.

Musical notation for the third system of the second air. It consists of two staves: Cor (top) and Echo (bottom). The Cor part starts with a fortissimo (ff) dynamic, while the Echo part starts with a pianissimo (pp) dynamic. The Cor part ends with a fortissimo (ff) dynamic. The Echo part ends with a pianissimo (pp) dynamic and a morendo dynamic.



voyageurs consignent leurs noms, leurs réflexions et leurs élucubrations en prose ou en vers. Il y en a de fort drôles.

Tel voyageur (allemand presque toujours) a transcrit une pièce de vers qui en contient bien 50 à 60. Bien entendu, la pièce était préparée d'avance ; chez le poète l'inspiration avait précédé le voyage.

Il paraît qu'en général on est dans les brouillards sur la Grande Scheideck, car la plupart des inscriptions françaises (elles ne sont guère nombreuses) consistent en d'amères récriminations sur la pluie et le brouillard qui masquent la vue ; d'autres, victimes comme nous de l'aubergiste rapace du glacier de Schwarzwald, associent dans une commune malédiction ledit aubergiste et l'état brumeux du ciel.

Exemples.— « Le ciel de la Grande Scheideck ressemble » à la philosophie allemande... brouillard et nébulosité des » deux côtés. »

X... étudiant en droit à Grenoble.

En marge : « Un français seul est assez ignorant pour » ne pas la comprendre. »

Autre : « M. et M<sup>me</sup> A. du Havre n'ont pas à remer- » cier le ciel de sa clémence le 17 août 1879 ; après avoir » fait en route un assez mauvais dîner, ils n'ont pu con- » templer que la pluie au sommet de la Grande Scheideck. »

Réponse datée de 3 ans plus tard :

» Le 27 juillet 1882, M. et M<sup>me</sup> B. du Havre s'empres- » sent de reconnaître que le ciel a réparé en leur faveur » l'injustice qu'il avait commise envers leurs amis M. et » M<sup>me</sup> A. du Havre, le 17 août 1879. Ils ont eu en effet le » plaisir de faire un excellent dîner à l'hôtel de la Grande » Scheideck, et d'y jouir du plus beau coup d'œil. »

Dernière citation remarquable par sa concision : « La Suisse est belle : c'est le temple de la Liberté. »

Un étudiant de Douai.

Evidemment un de mes compatriotes a dû passer ici tout récemment.

Pour nous, de même que M. et M<sup>me</sup> A. *du Havre*, nous avons fait un très mauvais dîner ; mais de même que M. et M<sup>me</sup> B. *du Havre*, nous jouissions d'un splendide coup d'œil, principalement du côté de Grindelwald où nous devions descendre. A gauche de la route escarpée s'élançaient trois pics, l'Eiger (3975 mètres), le Mettenberg (3107 mètres), le Wetterhorn (3703 mètres) laissant entre eux deux beaux glaciers que nous verrons tout à l'heure de plus près. Le Wetterhorn surtout, avec sa paroi presque verticale d'environ 2700 mètres, est quelque chose d'écrasant.

En face et pour faire pendant, le massif du Faulhorn ; tout au fond à une altitude de 1000 mètres environ, la jolie vallée de Grindelwald.

En descendant les pentes gazonnées de la Grande Scheideck, nous rencontrons un nouveau joueur de cor des Alpes. Les sons, se réfléchissant sur les parois à pic du Wetterhorn, forment un écho encore plus beau que celui des gorges du Reichenbach.

Ici en effet l'écho est à la fois multiple et polysyllabique sans doute à cause des parois de la Grande Scheideck.

J'ai noté l'air du joueur de cor (1), et de plus j'ai fait tirer un coup de canon (pour 0 fr. 50). Le tapage est assourdissant. On croirait qu'une partie de la montagne s'écroule.

(1) On le trouvera sur la planche, ci-jointe page 137.

Il est probable que cette détonation donne lieu à quelques avalanches dans les glaciers.

A peu de distance se trouve un petit monument élevé en souvenir du docteur Muiron (?) qui, après s'être livré un des premiers avec ardeur à l'étude des glaciers, trouva la mort, ainsi que les deux guides ses compagnons, dans un des glaciers de Grindelwald. Une assez longue inscription, gravée sur son monument, se termine par ce vers d'un style vraiment lapidaire :

*Quem genuit, vatem, templo natura recepit.*

Le premier glacier, devant lequel nous passons, est en partie masqué par un énorme rocher. Plus bas s'en trouve un autre entre le Mettenberg et le Wetterhorn. Johann nous engage à le visiter et surtout à voir la grotte qu'on y a creusée.

Il faut environ 20 minutes pour aller du sentier à la base du glacier d'où sort un des bras de la Lutschine noire; l'autre est fourni par le glacier précédent.

Je ne sais pourquoi on l'appelle noire; ses eaux n'ont aucune teinte noire ou sombre; elles sont plutôt blanchâtres comme le Rhône, l'Aar à leur source, et coulent sur un fond de sable et de cailloux roulés. Seulement la Lutschine sort de son glacier par une grotte unique assez large qui s'étend vraisemblablement fort loin sous la glace, et reçoit par infiltration toutes les eaux provenant de la fusion de la neige. Cette petite rivière est au moins aussi abondante que le Rhône naissant.

A 15 ou 20 mètres de hauteur, sur la droite du glacier, (alt. 1080 mètres), s'ouvre la grotte qu'on y a creusée. C'est un couloir d'environ 1 mètre 30 de large sur 2 mè-

tres à 2 mètres 50 de haut. La profondeur est, dit-on, de 200 pas.

En y entrant, nous poussons un cri d'admiration : on se croit transporté dans le royaume de l'azur. La voûte, les parois, le sol sur lequel nous marchons . . . tout est d'un bleu d'une extrême douceur. Cette teinte se fonce peu à peu à mesure que nous avançons vers le fond de la grotte, et nous arrivons ainsi au bleu indigo foncé. Au retour, même dégradation de nuances en sens opposé. Je remarque en outre près de l'entrée, où la lumière extérieure pénètre assez abondamment, que la glace des parois ne ressemble plus à la neige. Au lieu d'être opaque comme cette dernière, qui doit cette opacité à la multitude de petits cristaux qui la composent, la glace des parois est d'une merveilleuse transparence: on y distingue jusqu'à une profondeur de 0,5 mètre à 0,6 mètre 20 quelques stries et bulles d'air qui s'y trouvent emprisonnées.

Cette modification dans la structure de la glace est due nécessairement à l'énorme pression qu'a produite sur la neige la masse du glacier, pression qui à son tour y a déterminé une succession de regels pendant la longue période (peut-être *un siècle*) qu'a employée la neige des régions supérieures du glacier à en atteindre la base.

Rien ne prouve mieux que cette grotte que la glace est non pas blanche, mais bleue.

Nous nous demandions en sortant de cette intéressante visite d'où provenait au juste la teinte bleue de la lumière à l'intérieur de la grotte. Faut-il l'attribuer à ce que la lumière extérieure traverse l'épaisseur du glacier ? Il est impossible de l'admettre, car au fond du couloir l'épaisseur de la neige doit être d'au moins 200 à 300 mètres; de plus

le glacier est tout couvert, principalement à sa base, de poussière et de débris noirâtres qui doivent lui enlever une grande partie de sa transparence.

Je crois donc que la coloration bleue provient uniquement de ce que la lumière *entrant par la porte* se réfléchit plusieurs fois sur les parois, *y pénètre* aussi profondément que le permet leur transparence, et en ressort colorée de la teinte propre à la glace. C'est pour une cause semblable que l'eau limpide des lacs profonds (Lucerne et autres) paraît colorée d'un vert bleuâtre ; la nuance du fond n'y est pour rien, sans quoi l'eau semblerait avoir diverses colorations selon sa profondeur.

Pendant que nous remontons le talus formant un petit bois qui nous ramène au chemin de Grindelwald, nous croisons un pauvre jeune homme que deux personnes soutenaient sous les deux bras ; il était en effet incapable de marcher ; il avait en outre un œil éteint et y voyait à peine de l'autre : que vient-on faire dans les montagnes des Alpes lorsque l'on est dans un pareil état ?

Grindelwald, beau village (3000 habitants) mais très long, est à peine plus bas que la base du glacier, 1057 mètres au lieu de 1080 mètres. Ici encore se trouvent de magnifiques hôtels, en particulier celui de l'Ours. Nous nous faisons conduire à l'hôtel et pension Alpenruhe que nous trouvons tellement encombré que le maître de l'hôtel nous propose de loger dans une maison particulière, un vrai chalet tout en bois situé près de l'hôtel. J'ai pour ma part une énorme chambre prenant une bonne partie du rez-de-chaussée.

Après notre installation, nous rentrons à l'hôtel pour dîner ; la table est toute garnie de pensionnaires, presque

toutes femmes d'un certain âge, qui se contentent d'un très léger souper, thé, œufs, confitures. Perspective peu rassurante pour des gens qui n'avaient rien mangé depuis l'affreux dîner du glacier de Scharzwald.

Mais la maîtresse de l'hôtel, l'excellente Mme Bohren-Wettach, nous rassure : « Oh, MM., je vous ai fait préparer un petit dîner. »

Et de fait, il était fort bon son petit dîner, et nous a fait oublier l'aubergiste du glacier de Scharzwald.

---

14 Août.

### **De Grindelwald à Lauterbrunnen, par la petite Scheideck.**

Nous partons à 7 h. toujours accompagnés de Johann ; on descend jusqu'à la Lutschine noire qu'on traverse sur un pont ; puis commence une ascension assez roide pour atteindre la petite Scheideck (2069 m.) ; nous sommes partis en effet de 1000 m. environ. Le chemin suit des coteaux pierreux, des pâturages, quelques bois, de petites cascades. Plusieurs lits de cascades sont à sec.

La vue s'étend sans cesse à mesure que nous nous rapprochons de la petite Scheideck que nous atteignons vers 11 h. En cet endroit, belle perspective sur la vallée de Grindelwald et la grande Scheideck, où nous étions hier à peu près à la même heure.

Bien qu'il fasse très chaud quand nous arrivons à la petite Scheideck (bon hôtel), nous poursuivons notre route encore une 1/2 heure environ, mais en descendant un peu, afin de dîner à l'hôtel Yungfran à la Wengern-Alp. La vue doit d'ailleurs être plus belle qu'à la Petite Scheideck.

Elle devient en effet d'une incomparable magnificence lorsque nous sommes en face des masses colossales de l'Eiger, du Mûnch et de la Yungfrau dont nous ne pouvons apercevoir qu'une partie, le Silberhorn (3705 m.) et le Schneehorn (3415) c'est-à-dire les pics d'argent et de neige. Pour voir le reste qui s'élève à 4167 m. nous ne sommes pas assez haut ou assez loin. Ce sera pour Interlaken.

Pendant que nous gagnons l'hôtel, nous avons la chance d'entendre cinq ou six avalanches et d'en *apercevoir* deux ou trois au glacier de l'Eiger en face de nous. Quatre ou cinq secondes après avoir vu tomber une certaine quantité de neige, bien petite en apparence, se fait entendre un bruit qu'on ne peut mieux comparer qu'à un roulement de tonnerre. Bien que les flancs verticaux des montagnes semblent tout près de nous, nous en sommes éloignés de 1200 à 1500 mètres. Une, entre autres, des avalanches tombant dans la rigole d'une cascade tarie par l'été me fit l'effet d'une vraie cascade. Je ne m'aperçus de mon erreur qu'en voyant la chute cesser au bout de quelques instants ; le bruit, à son tour, se fit entendre un peu plus tard.

Bon diner et en nombreuse compagnie à l'hôtel Yungfrau. Pendant le diner, les nuages arrivent de différents côtés ; la pluie, la neige même se mettent à tomber ; puis le temps redevient beau. Néanmoins le froid est assez vif pendant que nous nous reposons sur la terrasse de l'hotel ( 1885 mètres ).

Il pleut de nouveau ; M<sup>me</sup> Chernow-Wyder, la propriétaire de l'hôtel Yungfran, veut me prouver que j'aurai tout avantage et agrément à passer la fin de la journée à la Wengern-Alp plutôt que d'aller m'enterrer dans une vallée comme Lauterbrunnen. Je reste sourd à ses arguments

et vers 2 heures 1/2 nous partons sous une légère pluie pour Lauterbrunnen. Du reste la pluie cesse bientôt, le ciel redevient beau et nos pardessus, indispensables là-haut, deviennent gênants ; on les rend à Johann.

Je n'ai parcouru dans mes excursions aucune pente aussi raide que celle de Wengern-Alp à Lauterbrunnen. On descend de 1885 mètres à 806, soit 1079 mètres. Or la distance *en ligne droite* qui sépare leurs projections sur la carte dépasse à peine 3000 mètres. Il vient surtout un moment où l'on voit pour ainsi dire Lauterbrunnen à ses pieds, et l'on est encore à 500 ou 600 mètres au-dessus.

Aussi, dans cette partie surtout, le sentier forme beaucoup de lacets, ce qui m'empêche pas la pente d'être encore très forte, et comme il vient de pleuvoir, on glisserait et tomberait souvent si le bâton ferré ne servait pas d'appui.

Je crois qu'il serait imprudent de descendre ce chemin à cheval. Restent alors deux modes de locomotion pour les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas se fatiguer : la *chaise à porteurs* et le *schlitt* ou *traineau*. Nous avons rencontré deux personnes qui se servaient de la chaise à porteurs ; l'une montait, l'autre descendait la route que nous suivions ; la seconde était le jeune homme infirme que nous avons croisé la veille au glacier de Grindelwald. Cinq guides l'escortaient : deux portaient sa chaise attachée à un brancard, deux autres devaient les relayer, et le cinquième, autant qu'il m'a semblé, veillait en cas d'accident ou de chute chez les porteurs. En somme c'est donc là un mode de transport fort coûteux.

Le *schlitt* au contraire ne coûte pas cher, 3 francs pour une personne qu'on descend de Wengern Alp à Lauterbrun-



nén. Le *schlitt* est une sorte de traineau très léger qui sert à descendre les fourrages et le bois de chauffage sur les pentes assez fortes des montagnes.

Enfin nous arrivons à Lauterbrunnen, joli village occupant le fond d'une profonde vallée aux parois abruptes. De tous côtés de petites cascades tombent du sommet des montagnes (20 environ) ; la plus renommée, le *Staubach*, m'avait été signalée depuis longtemps par Johann, lorsque nous descendions le sentier de Lauterbrunnen. Vue de près, elle fait plus d'effet que de loin ; cependant elle nous cause une certaine déception par suite de son faible volume d'eau. Il est vrai qu'elle tombe verticalement et d'un seul jet, d'une hauteur de 300 mètres. Mais ce filet d'eau, divisé par la résistance de l'air, disparaît à une certaine hauteur ; on voit cependant ruisseler l'eau sur les rochers qui forment la base de la chute. En hiver et au printemps elle doit être fort belle.

Nous descendons à l'hôtel Staubach, tout près de la cascade. Bel hôtel en forme de chalet, bien disposé, avec galerie ou grand balcon à chaque étage, salon de conversation et de lecture.

J'y trouve enfin des journaux français ou du moins rédigés en français, le *Journal de Genève* dont la collection m'apprend que l'amiral Lespès avait bombardé Kélung, et que le congrès réuni à Versailles avait achevé la révision de la constitution.

Là dessus, nous dînons de grand appétit et nous passons la soirée à mettre au courant notre correspondance, et à causer avec un aimable compatriote qui se proposait de remonter le lendemain à pied le chemin conduisant à Wengern Alp.

Il pleut et il m'a même semblé qu'il pleuvait abondamment toute la nuit, ce qui était de fort mauvais augure pour la journée du lendemain. Mais, vérification faite, il s'est trouvé que le bruit de la cascade de Staubach m'avait induit en erreur.

---

15 Août.

### **Interlaken.**

Le temps est magnifique et notre dernière excursion pédestre s'accomplira dans d'aussi bonnes conditions que les précédentes. Ce n'est plus d'ailleurs qu'une promenade de 13 à 14 kilomètres, sans ascension pénible, le long d'une route excellente, véritable allée de parc reliant Lauterbrunnen (806 mètres) à Interlaken (568 mètres). Nous partons seulement à 10 heures.

La route, souvent ombragée, suit la rive gauche de la *Lütschine blanche* (ce n'est pas celle de Grindelwald qu'on appelle *Lütschine noire*). Bien qu'un peu torrentielle, la *Lütschine* ne donne lieu à aucune cataracte dans le genre de celles de l'Aar et de la Reuss.

A une heure environ de Lauterbrunnen, nous arrivons au confluent des deux *Lütschine* *Zwei-Lütschiner* (658 mètres): nous continuons de longer la rive gauche. Le paysage est très joli; nous passons au pied de pics élevés, puis à l'approche d'Interlaken (2 kilom. environ) nous traversons le village de Wilderswyl, après avoir abandonné à notre droite la *Lütschine*. Nous passons au pied d'une ruine (*Unspunnen*) à gauche, et, afin de couper au plus court, nous prenons un sentier un peu accidenté qui passe entre le *petit Rügen*, à droite, et le *grand*

*Rügen* à gauche. Le petit *Rügen* paraît former un parc charmant que nous n'avons malheureusement pas le temps de visiter. Le sommet (739 mètres) laisse apercevoir de magnifiques perspectives. Le grand *Rügen* et l'*Abendberg* qui lui fait suite (à gauche) sont beaucoup plus élevés.

Enfin nous arrivons à la gare du chemin de fer d *Interlaken* et descendons à l'hôtel *Berger* qui en est très rapproché. Il est 1 heure 20 : nous n'avons pas dîné ; mais comme nous voulons visiter le lac de *Brienz* et en particulier *Giessbach*, et que le train part à 1 h.47, nous dîners à bord du bateau. *Interlaken*, (568<sup>m</sup>) ou plutôt le *Boëdeli*, est une plaine d'alluvion de 4 à 5 kilomètres de large formée, paraît-il, par les alluvions de la *Lütschine* et d'un autre ruisseau. Des deux côtés de cette plaine sont les deux lacs de *Brienz* et de *Thoune* réunis par l'*Aar* qui coule de *Meiringen* au lac de *Brienz* pour sortir ensuite du lac de *Thoune*. Nous le retrouverons à *Berne*.

Les deux autres faces du *Boëdeli* sont occupées par des collines ou des montagnes. *Interlaken* avec ses faubourgs, *Unterseen*, *Aarmühle*, n'occupe qu'une faible partie de cette vaste plaine.

Un petit chemin de fer réunit les deux lacs en franchissant plusieurs fois l'*Aar*, et à chaque extrémité de cette petite ligne se trouve un bateau à vapeur pour chaque lac. Tout cela ne forme qu'un seul et même service.

A peine partis, nous arrivons et nous embarquons à *Bonigen*, tête de ligne du lac de *Brienz*, tout près de l'embouchure de la *Lütschine* dans ce même lac. En peu de temps, nous nous faisons apprêter à bord un petit déjeuner ; après quoi nous pouvons nous livrer tout à notre aise à la contemplation du paysage.

Nous avons été trop gâtés par le lac de Lucerne pour apprécier comme il le mérite celui de Brienz qui a 14 kil. de long, 2 à 2 1/2 de large, et des rives généralement escarpées et pittoresques. Au fond du lac sont situés en face l'un de l'autre Giessbach et le village de Brienz.

Nous allons au Giesbach admirer une des plus belles, si ce n'est la plus belle cascade de la Suisse, comme hauteur et volume d'eau. Le volume est en effet plus grand que celui du Reichenbach, et quant à la hauteur, les sept cascades réunies représentent une hauteur totale de 350 mètres.

On peut d'abord se faire élever sans fatigue à une centaine de mètres par un chemin de fer funiculaire sur lequel les wagons sont mus d'une façon ingénieuse. Les deux wagons, à 45 places chacun, sont réunis par un câble passant sur une poulie au haut de la montée : le plus lourd entraîne l'autre. Comme il est bon de prévoir la rupture du câble, on a disposé entre les rails une crémaillère engageant avec la roue dentée dont chaque wagon est muni. En cas d'accident, des freins arrêtent subitement les wagons.

La voie est unique excepté au milieu de la montée afin de permettre aux deux wagons de se croiser.

La force motrice ne coûte rien. Une conduite amène une partie de l'eau de la cascade dans un bassin situé un peu plus haut que la station supérieure, et au-dessous de chaque wagon est un assez vaste réservoir que peut remplir l'eau du bassin. Le wagon inférieur laisse échapper son eau dans le lac, et au contraire le wagon supérieur en reçoit du bassin jusqu'au moment où il peut entraîner l'autre.

Le chemin, absolument rectiligne, a 350 mètres de long et passe successivement sur des viaducs en maçonnerie et en fer. La pente est de  $\frac{100}{350}$  ou 0,29.

Au haut de ce chemin se trouve sur une grande terrasse le magnifique hôtel Giessbach. De ce point la vue des cascades est déjà belle, mais nous ne pouvons résister au désir de les voir successivement et de près. C'est une ascension de 200 à 300 mètres dont la plus grande partie se fait par des escaliers. Plusieurs ponts permettent de voir de face les cascades, lorsque la poussière d'eau n'aveugle pas les spectateurs. Il y a même un pont ou passage placé entre la paroi et une des cascades. Tout cela est entouré d'un bois touffu formant une promenade très accidentée.

Nous apercevons en face de chaque chute la petite logette où l'on brûle chaque soir, à 9 heures 1/2, les feux de bengale rouges ou verts qui illuminent les chûtes. De nombreuses affiches recommandent aux voyageurs de ne pas partir sans avoir vu l'illumination des cascades ; mais pour cela il faudrait coucher à l'hôtel Giessbach, ce qui ne nous est pas possible.

Nous redescendons, et comme nous nous sommes quelque peu attardés, nous ne pouvons pas profiter du chemin de fer funiculaire. On est quitte pour suivre le sentier qui conduit au bord du lac.

Au retour, départ de Giessbach à 4 heures 25 et, au lieu de revenir en chemin de fer jusqu'à Interlaken, nous descendons à *Zolhaus*, petite halte située à quelques centaines de mètres à l'est de la ville. De cette façon nous rentrerons à l'hôtel en voyant Interlaken, ce que nous n'avons pas encore fait.

La belle partie d'Interlaken c'est la *Hohewege* où nous

arrivons bientôt. Là se trouvent d'immenses et magnifiques hôtels précédés de grands jardins ; là, le casino ou Cursaal où l'on doit, le soir même, donner une fête et tirer un feu d'artifice ; là, des bazars et magasins de tout genre, comparables aux plus beaux magasins de Paris, et où l'on trouve photographies, curiosités de toute sorte, objets en bois sculpté, faïence, etc. Albert se laisse tenter et achète deux jolis plats en faïence de Thoune que le marchand se charge de lui faire parvenir à Paris.

Cette rue, ou plutôt ce boulevard, est ombragée par une ligne d'énormes noyers dont le tronc a au moins un mètre de diamètre. Puis enfin du côté opposé aux hôtels (au Sud), on s'est abstenu de bâtir, de sorte que la vue s'étend librement sur une vaste prairie (*Matten*) pour s'arrêter plus loin aux deux montagnes formant la vallée de la Lütschine ; celles-ci à leur tour encadrent la superbe Yungfrau que l'on aperçoit dans toute sa splendeur formant le fond du tableau. C'est un décor merveilleux qu'on ne peut se lasser de contempler.

Un peu plus tard, j'ai revu la Yungfrau de ma chambre à l'hôtel Berger, et comme le soleil se couchait j'ai pu suivre la succession des teintes du crépuscule sur la neige couvrant entièrement la montagne : rose, rougeâtre et enfin gris. A ce moment il faisait nuit à Interlaken et les lampes s'allumaient partout.

Après dîner, nous allons encore nous promener à la Hôheweg et nous assistons au feu d'artifice du casino : rien d'extraordinaire ; tout se réduit à des chandelles romaines et à des serpenteaux. Le jardin d'un des hôtels était éclairé à la lumière électrique.

---

16 Août.

### **D'Interlaken à Berne et à Bâle**

Comme nous partons de bonne heure ( 5 heures 30 ) j'ai encore le plaisir de voir, avant de descendre, les teintes de l'aurore se succéder sur la Yungfrau.

Le chemin de fer nous a bientôt transportés à Darligen après avoir suivi assez longtemps la rive méridionale ( ou gauche ) du lac de Thoune. C'est là qu'on s'embarque jusqu'à Scherzigen où l'on reprend le chemin de fer pour Berne à 7 heures 20. Le lac de Thoune a 18 kilom. de long et 3 k<sup>m</sup>. de large. Autant qu'on peut en juger rapidement, il m'a semblé supérieur au lac de Brienz. Les stations auxquelles aborde le bateau ont de beaux hôtels entourés de jardins. Sur la rive gauche s'élève une assez belle montagne régulière le *Niesen* ( 2366 ) soit environ 1800 mètres au-dessus du lac.

En passant à la gare de Thoune, nous voyons un assez grand nombre de soldats suisses. C'est, paraît-il, l'époque des appels annuels. Thoune, ville de 5000 habitants, est le siège de l'école militaire fédérale qui forme les officiers et sous-officiers de l'artillerie et du génie. C'est en même temps le principal sinon l'unique arsenal de la Suisse.

Arrivée à Berne à 8 heures 31 minutes.

Berne est une belle ville de 45.000 habitants occupant une presqu'île formée par l'Aar qui l'entoure de trois côtés et qu'elle domine à une hauteur d'environ 30 mètres. Les quatre heures que nous y avons passées ont parfaitement suffi pour parcourir la ville et y dîner.

A noter : le palais Fédéral, siège du gouvernement, bel

édifice dans le style florentin ; au-devant une fontaine avec une statue de la ville de Berne ;

La cathédrale: on remet aux visiteurs une notice rédigée en français, et on les laisse libres de parcourir le monument à leur gré. Cette cathédrale est un bel édifice gothique où il faut surtout remarquer le portail (vierges sages et vierges folles), les remarquables stalles du chœur, d'une grande finesse de sculpture et en outre remplies de fantaisie et d'originalité ; elles datent de 1523. Je ne connais que les stalles d'Amiens qui leur soient supérieures. Au fond des deux nefs latérales sont d'une part le monument de Lœhringen, de l'autre un beau groupe de marbre, le Christ au tombeau de M. de Tschärner ; puis le tombeau du dernier avoyer de la république de Berne, Nicolas Frédéric de Steiger, puis enfin les noms des Bernois qui succombèrent au nombre de 700 en combattant les Français en 1798. On voit encore en entrant dans la cathédrale un petit modèle de ce que serait la tour si elle avait été terminée. Elle a 71 mètres 50 de hauteur et devait en avoir 120.

D'un côté de la cathédrale est une grande terrasse plantée d'où l'on a une belle vue. L'Aar est à 35 mètres plus bas. C'est une large rivière aux eaux vertes et limpides. Sur cette terrasse est la statue de Barthold de Zœhringen, fondateur de Berne. A côté du chevalier, un ours portant son casque. D'un autre côté de la cathédrale, sur la place, statue équestre de Rodolphe d'Erlach, avec des ours aux quatre coins du piédestal.

L'hôtel de ville de Berne est très gracieux, à cause des deux escaliers extérieurs qui montent le long de la principale façade.

La grosse horloge, au haut de la rue du Marché, était en réparation quand je l'ai vue.



Ce qui m'a paru le plus original à Berne, ce sont ses fontaines et sa rue du Marché.

Les nombreuses fontaines de Berne se composent d'un bassin inférieur où tombe l'eau par 2 ou 4 tubes en fer, et d'une colonne centrale ornée de personnages occupant soit le sommet, soit les parois latérales de la colonne. Le personnage principal est un ogre ou croquemitaine en train de dévorer un petit enfant, et qui en possède d'ailleurs une abondante réserve ; ou bien c'est un chevalier, un joueur de cornemuse, Moïse, etc. Sur le fût même on aperçoit une collection de petits personnages dansant une sarabande avec beaucoup d'entrain. Ce sont souvent de petits ours portant qui une hallebarde qui un casque, une épée, etc. Tout cela est enlevé avec autant de vigueur que de naïveté.

Quant à la longue et large rue du Marché, avec son ruisseau central souvent à découvert, elle est surtout remarquable par ses trottoirs couverts formant les porches des maisons, de telle sorte que l'on peut se promener des deux côtés à l'abri de la pluie et du soleil. Cette disposition se retrouve encore dans quelques rues latérales appartenant au vieux Berne.

En traversant un beau pont en pierre jeté sur l'Aar, nous sommes arrivés à la fosse des ours. Ils sont bien logés, mieux que ceux du Jardin-des-Plantes à Paris.

N'ayant pas le temps de visiter les jolies promenades qui entourent la ville, nous avons dîné et sommes partis pour Bâle par Olten à 1 h. 27.

C'est à Olten que nous venons reprendre la ligne déjà suivie par nous en venant de Bâle à Lucerne, et nous arrivons à Bâle à 5 h. 05.

Aussitôt nos bagages déposés à l'hôtel Hofer (tout près

de la gare) nous consacrons à la visite de la ville les quelques heures de jour qui nous restent.

Bâle (altit. 265<sup>m</sup>) est une grande et belle ville de 60 mille habitants partagée en deux parties, le grand Bâle sur la rive gauche, et le petit Bâle sur la rive droite du Rhin.

Nous partons de l'hôtel et suivons de larges et belles rues (Elisabethstrass) qui nous conduisent d'abord près d'une vieille église ; puis, en remontant une rue assez escarpée, nous arrivons à la place de la Cathédrale où l'on a devant soi la façade et les tours. Ce monument, en grès *rouge*, produit d'abord une singulière impression due à sa couleur.

Les tours très légères ont une hauteur de 67 m. Sur la façade assez nue se détachent deux groupes: à droite, Saint-Martin; à gauche, Saint-Georges à cheval, armé de pied en cap, portant la cuirasse et le heaume ; il perce de sa très longue lance la mâchoire d'un dragon perché à quelques distance sur un support distinct. J'ai revu le moulage du groupe *Saint-Georges et le Dragon* à Paris au musée de sculpture comparée du Trocadéro.

Tout en haut, des statues d'empereur et d'impératrice; à gauche de l'église, un ancien portail où l'on retrouve comme à Berne les vierges sages et les vierges folles.

A l'intérieur, on est accompagné d'un sacristain qui vous fait surtout remarquer des tombes et pierres tumulaires, remontant au XI<sup>e</sup> siècle. Rien de bien frappant.

Puis le sacristain ouvre une petite porte latérale et on se trouve dans le cloître. Cette partie du monument est très belle et contient un grand nombre de cartouches avec des inscriptions funéraires.

Nous n'avons pas visité les musées, il était trop tard

Le cloître est ce que je connais de plus remarquable

dans ce genre. Il donne entrée sur le *Pfalz*, terrasse plantée d'arbres et dominant le Rhin, à 24 m. de hauteur. On a devant soi le petit Bâle relié au grand par trois ponts, 2 en pierres et celui du milieu en bois. Assez loin à droite, (en remontant le Rhin), on en voit un quatrième sur lequel passe la ligne qui raccorde les deux gares de Bâle.

Indépendamment de ces moyens de communication entre les deux rives du Rhin, il existe deux bacs reliés par une corde à une poulie qui roule sur un cable en fil de fer traversant le Rhin. Ces cables sont tellement tendus qu'ils sont sensiblement horizontaux. Le batelier n'a pas besoin de rames, ni d'autre moyen de propulsion. Il suffit qu'il maintienne son bateau légèrement incliné par rapport au courant pour que la vitesse assez considérable de ce dernier oblige le bateau à traverser le fleuve dans un sens ou dans l'autre.

Nous descendons du *Pfalz* par des rues assez inclinées jusqu'au pont de bois, le plus ancien et le plus fréquenté des ponts de Bâle. Au milieu est une colonne météorologique comme à Berne et à Lucerne.

Le petit Bâle que nous visitons paraît animé et commerçant. Retour par le beau pont en pierre *Oberbrücke* d'environ 100 mètres de long et élevé d'une quinzaine de mètres au-dessus du Rhin. Aux extrémités sont fixées sur des pilastres d'énormes chimères en bronze.

---

17 août.

Toute cette journée a été consacrée au voyage de retour de Bâle à Paris. Partis en effet à 7 heures 10 du matin de

la première ville, nous ne sommes arrivés à Paris qu'à 9 heures du soir. Journée longue et peut-être plus fatigante qu'aucune des précédentes à cause de l'extrême chaleur.

En somme, je rentre enchanté de mon excursion, et bien résolu à revoir plus tard l'admirable pays que je viens de quitter.

---

# CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE

**SOISSONS & DE LAON**

*JUIN 1887.*

---

Rapport à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai

PAR

**M. HAZARD, membre résident.**

---

MESSIEURS,

Invitée par la Société Française d'Archéologie à prendre part au 54<sup>e</sup> Congrès que celle-ci devait tenir, cette année, à Soissons et à Laon, la Société d'Agriculture, Science et Arts de Douai m'a fait l'honneur de me déléguer pour la représenter à cette session ; je me considère comme obligé à vous présenter un compte rendu sommaire de ce qui s'est passé et je le fais par devoir, en m'efforçant de ne pas vous dire ce que vous ne pourriez lire dans le premier guide venu et jugeant au moins inutile de vous communiquer des impressions de voyage qui n'offrent généralement d'intérêt qu'à ceux qui les racontent. Mon dessein est de m'acquitter utilement envers vous, en vous signalant : ou bien, ce qui serait, selon moi, digne de l'attention de ceux que les circonstances amèneraient sur les lieux par nous parcourus ; ou encore, les objets curieux

qu'une bienveillance particulière, exceptionnelle, a placés sous les yeux des membres du congrès.

Sous la présidence de M. le comte de Marsy, qui porte vaillamment le difficile héritage des de Caumont et autres anciens présidents de la Société Française d'Archéologie, quatre-vingt personnes, à peu près, dont neuf Belges, deux Anglais, un Espagnol, et les autres venues des diverses régions de la France, ont pris part aux excursions ou assisté aux séances du Congrès. Bien qu'il y ait eu sept séances publiques, deux ayant été, à Soissons, puis à Laon, consacrées surtout aux discours officiels, presque toutes les autres tenues à la suite d'excursions assez fatigantes, il fallait parcimonieusement limiter la durée des communications à faire à chaque réunion ; vous ne serez donc pas surpris que je vous entretienne surtout des monuments qu'il nous a été donné de visiter.

Rendons d'abord hommage à Monseigneur Thibaudier, évêque de Soissons et Laon, qui, par son assistance à l'ouverture du congrès, puis, à diverses reprises au cours de sa tenue, a témoigné l'intérêt sérieux et bienveillant qu'il prenait à nos investigations. De justes remerciements sont dus aussi aux Municipalités de Soissons et de Laon, qui, non seulement, ont mis très obligeamment les salons des mairies à notre disposition, mais même les avaient fait orner à leurs frais, pour la circonstance. Leurs organes officiels nous ont souhaité la bienvenue et n'ont rien négligé pour nous rendre aussi fructueux et aussi agréable que possible notre séjour dans leur pays.

Dès le Jeudi, 23 Juin, à deux heures, à la descente du chemin de fer, nous avons été conduits à la mairie de Soissons, où l'on avait fait, à notre intention, une petite exposi-

tion de belles tapisseries, de spécimens de céramique, de silex, d'objets Romains et Gallo-Romains en bronze et de quelques meubles parmi lesquels se recommandaient à l'attention des visiteurs deux magnifiques tables-bureaux, dont une surtout, appartenant à Monsieur Leclercq de la Prairie, ancien président de la Société Archéologique locale, nous a paru très remarquable. D'un style de transition Louis XIV, Louis XV, elle a les pieds tout garnis de bronzes qui, surtout vers le haut, prennent la forme de bustes de femmes d'un relief, d'un mouvement et d'un fini vraiment exceptionnels ; c'est un meuble hors-ligne. Mais la pièce la plus rare et la plus curieuse de ce musée improvisé était assurément un grand plan en relief de Soissons, fait en cuivre. Cette œuvre d'art et de patience, connue sous le nom de reliquaire de la cathédrale, nous a paru du XV<sup>e</sup> siècle. On y voit figurée au repoussé, d'une manière exacte, la représentation des fortifications de la ville et des monuments renfermés dans son enceinte : la cathédrale, Saint-Jean-des-Vignes, Notre-Dame, Saint-Léger, etc., tels qu'ils étaient vers l'époque de Louis XII ; la partie qui reproduit le portail de la cathédrale contient dans la rosace et sous verre, des reliques qui font, en effet, de ce magnifique objet un reliquaire. Cette pièce en relief qui représente environ, à notre estime, 60 à 70 centimètres de longueur sur 40 à 50 de largeur, est de la plus parfaite conservation.

La séance fut ouverte par un discours de l'ancien maire et député de Soissons, Monsieur Choron, président de la Société archéologique de la ville ; il nous a retracé l'histoire de cette compagnie savante fondée, il y a près d'un demi-siècle, et dont M. de la Prairie, aujourd'hui président

honoraire, dirigea les travaux pendant presque toute cette période. M. le comte de Marsy répond, en rappelant les travaux accomplis par la Société archéologique de Soissons, notamment depuis l'époque où, il y a 35 ans, une première session de la Société française d'archéologie a été tenue à Laon; il manifeste l'espoir que la nouvelle loi sur les monuments historiques, qui ne donne peut-être pas une entière satisfaction au point de vue catholique, aura du moins pour effet de préserver, à tout événement, les monuments religieux admirables qui couvrent le sol de la France; il signale l'extension du mouvement archéologique dans les séminaires. La science qui fait apprécier l'art ancien et sauvegarde les chefs-d'œuvre du passé, est enseignée cette année dans trois nouveaux séminaires, notamment à Aire et à Poitiers; elle met ainsi notre jeune clergé de plus en plus à même de connaître la valeur des anciens et vénérables objets, ornements de nos églises, trop souvent abandonnés à vil prix à des brocanteurs peu scrupuleux. Nous avons enfin la joie d'entendre le président du congrès, appréciateur si juste, si délicat, si compétent, rendre un hommage éclatant et mérité à deux hommes dont s'honore notre contrée et tous deux membres de la Société française d'archéologie: l'un, M. le chanoine Dehaisnes, dont le magnifique ouvrage sur l'histoire de l'art dans nos pays avant le XV<sup>e</sup> siècle, fruit d'une laborieuse vie consacrée toute entière à Dieu et à la science, a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'autre, M. Ch. de Linas, récemment décédé, dont nous connaissons tous les travaux et qui en publia de si remarquables sur les tissus anciens et sur l'orfèvrerie du moyen-âge; aux applaudissements de l'assemblée, il paie



un juste tribut de regrets à la mémoire de cet érudit laborieux et chrétien, qui fut l'ami de plusieurs d'entre nous.

La visite du musée de Soissons permet d'admirer beaucoup d'objets d'art, tableaux, céramiques, ustensiles et armes en silex de l'âge préhistorique ou de la période gauloise ou romaine, trouvés pour la plupart dans le pays. Parmi les curiosités exceptionnelles, il faut citer un plat romain en argent, à bord relevé et dentelé, dont la curieuse ornementation, évidemment influencée par le goût barbare, semble accuser à peu près le V<sup>e</sup> siècle comme date de sa fabrication. Des dessins géométriques ciselés occupent tout le milieu de cette pièce d'orfèvrerie, ils s'enroulent les uns dans les autres et se terminent par les pointes d'une étoile alternant avec la double courbure d'une sorte de rosace; une inscription placée dans la vitrine apprend qu'on a trouvé ce rare objet sur l'emplacement d'un édifice situé à l'intérieur de Soissons, près des remparts, auquel ses riches et artistiques débris ont valu le nom de *palais d'albâtre*. Le musée offre à la curiosité des visiteurs quelques témoignages de la splendeur de cette construction.

Dans la vitrine où est le plat d'argent, un fragment de tuile, échantillon distingué de l'art des potiers d'autrefois, présente, outre un singulier ornement dont deux S très contournées et affrontées, ou deux rameaux en volute peuvent donner l'idée, une inscription très nette mais mutilée peut-être : VIE SAVORUM dans laquelle A et V ainsi que U et M sont accolés? Nul de nous n'a pu en trouver l'explication. Mentionnons encore deux jolis vases Gallo-Romains en terre noire sur lesquels des caractères grecs et latins, peints en blanc ou en pâte blanche incrustée dans des creux ménagés par le potier, semblent inviter à boire. Nous avons lu sur l'un : ΠΙΕ; sur un autre : *vinum imple*.

D'autres lettres sur des fragments de poterie paraissent avoir fait partie de mots ayant un sens analogue et rappellent involontairement l'inscription du fond de coupe en verre de la collection Crapez de Bavai, aujourd'hui appartenant au musée de Lille : *Hilari vivas*. Déjà dans la collection Bulliot, à Autun, nous avons remarqué sur un vase noir une inscription grecque en blanc qui justifiait aux yeux du propriétaire, l'assertion des commentaires de César : *Litteris utuntur Græcis, les Gaulois se servent de caractères Grecs*,

Du musée on s'est dirigé vers la cathédrale, très-vaste et très remarquable monument de XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; les croisillons du transept sont de styles tout différents : celui du Nord se termine par une magnifique verrière qui en occupe tout le fond et semble une œuvre du XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que le splendide portail latéral situé tout auprès : Le croisillon du Sud au contraire, présente au fond deux fenêtres accolées, surmontées d'une belle rosace, le tout d'un style antérieur d'un siècle environ à l'autre côté du transept. A gauche, du croisillon Sud, on trouve une élégante chapelle dans laquelle une colonne centrale, comme une sorte de palmier, supporte toutes les arêtes d'une voûte soutenant elle-même une autre charmante chapelle à laquelle on accède par la tribune et qui autrefois, dit-on, renfermait les archives et le trésor. On a placé dans cette partie de l'église une *Adoration des Bergers*, toile de Rubens, à l'aide de laquelle, à ce qu'on nous rapporte, le grand artiste acquitta sa dette de reconnaissance envers des religieux qui l'avaient soigné dans une maladie grave ; le coloris est bien tel qu'on l'admire dans les œuvres du maître, mais la physionomie de la Sainte-Vierge nous a paru manquer absolument de distinction.

Un mot de la salle capitulaire à laquelle on arrive de la cathédrale et qui est éclairée sur chacune de ses trois autres faces par trois fenêtres ogivales appelées en Angleterre tripelets, c'est-à-dire divisées chacune dans leur largeur en trois ouvertures par deux meneaux ; cette sobre et sévère architecture produit le plus heureux effet et est assurément le meilleur modèle et le moins cher d'exécution qu'on puisse proposer aux architectes.

Enfin, la journée se termina par la visite du splendide portail, seul reste hélas ! de la merveilleuse abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Isolé sur une éminence, dominant le paysage, il ressemble à une gigantesque découpe de carton (la figure du menu de notre banquet en donne l'idée) ; mais, quelle tristesse quand on songe à ce que devait être le monument que précédait ce portail à trois arcades surmontées de la vaste et légère rosace qui subsiste et du tympan percé de fenêtres placé lui-même au-dessus de celle-ci ; ce portail est flanqué de deux tours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> Siècles, chefs-d'œuvre d'élégance et de solidité, surtout la première, véritable type du plus pur style de son époque. La comparaison, du reste, de ces deux tours offrirait une bien instructive étude : celle du XIII<sup>e</sup> siècle, élégante dans sa simplicité, sa discrétion, l'on pourrait dire dans la sévérité et le goût de son ornementation ; celle du XIV<sup>e</sup>, plus élevée, mais moins légère ; un peu surchargée d'ornements et qui, bien que s'inspirant de l'aspect général de l'architecture de sa devancière, trahit cependant par maints détails, par la multiplicité de frontons et d'accessoires non irréprochables, une innovation dans le goût et une altération dans l'architecture gothique ou ogivale, du moins, d'après l'idéal que nous nous

en formons aujourd'hui. Les membres du Congrès se sont longtemps arrêtés devant les débris du cloître de l'abbaye, datant de la Renaissance, richement décoré, selon le style d'alors, de dessins et d'animaux fantastiques. De nombreux étais soutiennent à grand'peine ces ruines auxquelles on nous dit que les obus Prussiens ont, en 1870, donné le coup de grâce.

A la séance du soir, M. Bosteau communique à l'Assemblée des ornements en bronze d'une délicatesse extrême, trouvés aux environs de Reims ; il les croit Gaulois ou Gallo-Romains ; mais, sur les fibules qu'il présente, les silhouettes d'hommes ou d'animaux sont si finement ajourées et découpées qu'on est plutôt disposé à les attribuer au XI<sup>e</sup>, sinon au XII<sup>e</sup> siècles et tel paraît être l'avis général. Un jeune prêtre, M. l'abbé Chevalier, curé de Tramecy, lit ensuite un assez long travail sur les carrelages vernissés qui succédèrent aux mosaïques Romaines et Gallo-Romaines tombées en oubli, comme la plupart des procédés et produits artistiques, surtout après l'invasion Normande. Cette étude qui n'apprend, ce semble, rien de bien nouveau, rappelle que les Croisades, ayant fait apprécier les splendides céramiques des Orientaux, remirent en honneur les pavements à vernis métalliques, agrémentés parfois de dessins obtenus, lors du moulage des carreaux, par des creux remplis ensuite de pâtes de couleur.

Dès le matin, du 24 Juin, nous étions tous à l'église Saint-Léger, devenue le petit séminaire, dont nous parcourons les vieilles cryptes.

Le corps de l'édifice, de la même époque que la cathédrale, présente comme elle, à chaque arcade de la nef, une seule colonne de soubassement, dont la base, composée de tores ou rouleaux est profondément séparée en deux par-

ties par une rigole qui la contourne ; marque particulière, nous dit-on, aux œuvres du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette colonne unique supporte, à la hauteur des travées, un faisceau de trois colonnettes s'élançant jusqu'à la voûte de l'édifice celle du milieu supporte l'arête de cette voûte, les deux autres encadrent les vastes tympans dans chacun desquels est pratiquée une des belles fenêtres qui éclairent le haut de l'église. Rien de plus gracieux que le coup d'œil offert à l'extérieur de l'abside et du transept par la superposition de ces trois rangées de fenêtres éclairant la crypte, les chapelles et la partie supérieure de l'édifice. L'abside, dont toutes les fenêtres offrent cette disposition fréquente au XIII<sup>e</sup> siècle, de deux ouvertures surmontées d'une rosace dans le tympan, est accostée d'un transept dont chaque croisillon se termine par un pignon flanqué de deux très élégants clochetons. Disons enfin que la partie de la crypte située au bas de l'escalier, reste de la crypte de l'église primitive, est du vieux style roman et offre un grand intérêt; elle doit être remarquée.

Nous quittons à regret un monument d'ordre secondaire, il est vrai, mais qui fait comprendre admirablement la variété infinie, pour ainsi dire, des effets et des résultats produits par l'élégante, sobre et cependant si riche architecture de ce XIII<sup>e</sup> siècle, dont les monuments, mieux que tout le reste, font comprendre la grandeur.

Une promenade d'une demi-heure environ nous conduit hors la ville, sur l'emplacement de la célèbre abbaye de Saint-Médard.

Je dis *sur l'emplacement* de l'abbaye, car il ne reste pas pierre sur pierre de ses constructions. Seule, une très curieuse crypte subsiste. Nonobstant une contestation à peu

près abandonnée, elle semble, par ses matériaux et son appareil, c'est-à-dire par leur mode d'emploi, appartenir vraiment à l'époque Mérovingienne et remonte probablement à la fondation du monastère par Clotaire 1<sup>er</sup>. On nous fait visiter, à proximité de la crypte, une autre substruction qu'on prétend être la prison où Louis le Débonnaire, fut enfermé par ses fils. Monseigneur Thibaudier, qui a eu la bonté de nous précéder à Saint-Médard où il a installé dans des constructions modernes un asile pour les aveugles et les sourds-muets, nous fait admirer dans les jardins un remarquable tombeau Mérovingien, dont le couvercle à quatre pans imbriqués, malheureusement fracturé, présente à ses deux extrémités supérieures, de très curieuses rosaces et des feuillages singuliers au dessous des dessins ; le tout est encadré par un cordon figurant des pierreries alternées en losange et en cabochon, analogues à celles qui existent à Tours sur les débris de la magnifique pierre tumulaire d'Italie envoyée par Saint-Euphrone d'Autun pour le tombeau de Saint-Martin. Il faut noter encore une pierre tumulaire du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle avec son épitaphe très bien conservée et un bas relief figurant Saint-Médard, d'un excellent style et extrêmement ancien. A la prière du congrès et pour les soustraire aux dégradations, Mgr l'Evêque a ordonné que tous les objets curieux, épars dans les dépendances de l'abbaye, seraient placés dans la crypte historique qu'il convertira en musée.

Dans l'après-midi du même jour, visite aux églises du XIII<sup>e</sup> siècle de Cormelles et de Berzy-le-Sec, petites communes de 5 à 600 habitants au plus ; ces édifices sont tout à fait de même style, avec tour, portail, trois nefs, transept et abside, ils offrent le plus charmant modèle d'église de campagne qu'on puisse rêver. Les tours, généralement

décorées de frises et de deux étages d'élégantes baies ogivales juxtaposées; l'abside et le transept, ornés d'une frise et d'archivoltes, ou les têtes de grotesques et d'animaux fantastiques alternent avec des fleurs et des feuillages, sont ravissants. Particularité singulière : dans toutes les deux, une petite construction carrée, surmontée d'un fronton et dans laquelle est pratiquée une fenêtre, se trouve accolée au fond de l'abside. On a discuté sur la destination de cet appendice ; selon toute apparence, à notre avis, il était destiné à loger le maître autel. On est confondu en voyant de semblables édifices dans de toutes petites localités ; on n'est pas moins surpris quand on réfléchit qu'ils ont traversé plus de cinq siècles en conservant si bien, malgré d'inévitables restaurations, et leur caractère et leur charmante ornementation. Il y en a beaucoup dans le pays, comme nous avons pu le constater en le traversant, plus ou moins curieux sans doute, mais offrant bien autrement d'intérêt que la plupart des églises de nos villages. Tout s'explique, quand on sait que la pierre du pays, tendre et facile à travailler au sortir de la carrière, durcit à l'air ; ce qui permet aux élégantes sculptures de braver les outrages du temps. La situation topographique d'une partie de l'Aisne, l'a, en outre, moins exposé que notre pays, aux dévastations des armées et aux guerres, et cet heureux département a pu conserver ainsi des richesses qui semblent convier tout le monde à l'étude des monuments du passé ; aussi compte-t-il dans son sein de nombreux et très-habiles archéologues.

A Berzy le Sec, tout près de l'église dont on a cherché à vous donner une idée, le touriste est charmé en rencontrant la porte toute entière et très bien conservée d'un chateau féodal du XIV<sup>e</sup> siècle, avec ses tours, ses traces de pont-

levis, ses meurtrières et tous les vestiges des moyens de défense usités alors ; elle sert d'entrée à une ferme établie dans ses dépendances.

Mais le but principal de l'excursion de la journée était les ruines de l'abbaye de Longpont.

Elles font aujourd'hui partie d'un splendide domaine appartenant au Comte Anatole de Montesquiou-Fezensac qui s'est installé dans les bâtiments d'habitation de l'abbaye. De la plus belle architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces bâtiments déploient largement leur façade sur un parc somptueux. Nous y avons été reçus avec la plus gracieuse courtoisie par les propriétaires et par l'abbé Courmeaux, curé du lieu, archéologue distingué et juste admirateur des ruines imposantes au milieu desquelles il vit. Il ne reste rien du cloître : mais ce qui défie presque toute description c'est la façade de l'église consacrée en 1227. Le roi Saint-Louis et sa famille assistèrent à cette cérémonie et le monument était digne d'un tel honneur ; l'on est saisi d'étonnement et d'admiration quand on se trouve en présence de ces magnifiques témoignages de la foi et de la piété au XIII<sup>e</sup> siècle. Cinq portes, dont trois pour la nef du milieu et deux pour les nefs latérales, donnaient accès dans l'église ; elles étaient surmontées de sept fenêtres élancées : deux au-dessus de chacune des portes latérales et trois au milieu ; au-dessus de ces deux dernières, une immense rosace, surmontée elle-même d'un pignon terminé par une croix et ajourée de deux fenêtres ogivales et de trois petites baies rondes, deux sur les côtés et la troisième entre les ogives des deux fenêtres, tel était l'ensemble de ce majestueux portail ; on l'a flanqué de contreforts et d'arcs-boutants si bien entendus, si solidement édifiés, que la ruine



de l'église les a laissés debout. Il en reste beaucoup d'autres le long des murs de cette église et on ne sait ce qu'il faut louer le plus de leur masse imposante, de leurs proportions harmonieuses ou de leur solidité qui est telle que des pans de maçonnerie considérables, des fragments de voûte énormes gisent sur le sol, conservant leur cohésion malgré la hauteur d'où ils sont tombés.

L'aspect de ces ruines vénérables attriste; à coup sûr, chaque siècle a sa mission; qu'il le veuille ou non, il accomplit la tâche que lui assignent les desseins providentiels; c'est là ce qui fait, en un certain sens, sa grandeur. Mais, sans vouloir, de parti pris, dénigrer le temps présent, il est bien permis de dire que le siècle qui a détruit tant de chefs-d'œuvre créés par ses devanciers, n'a pas le droit de se montrer trop dédaigneux à leur égard et, s'il peut à bon droit, pour certaines sciences naturelles, se targuer d'une réelle supériorité, il est bon de lui rappeler que, sous bien d'autres rapports, il use de l'expérience de ses devanciers, quand il n'est pas, comme il arrive trop souvent, réduit à les imiter.

Ce qui reste du mobilier religieux de la vénérable abbaye n'est pas moins remarquable; l'église paroissiale, bien établie dans une partie de la résidence des religieux, conserve et montre avec orgueil, entr'autres objets ou tissus intéressants, deux reliquaires tout à fait hors ligne : l'un, en forme de cassette oblongue, est orné d'émaux champlévés représentant divers écussons parmi lesquels on trouve plusieurs fois reproduit l'écu de France tel qu'il était sous Louis IX ; puis, ceux de Blanche de Castille, de Marguerite de Provence, des frères du roi, etc...; ces émaux sont entourés de dessins ou entrelacs formés de

clous dorés et analogues, si nos souvenirs sont exacts, à ceux que présente la châsse existant autrefois au musée des souverains et aujourd'hui dans la galerie d'Apollon, au Louvre, qui contenait, selon la tradition, la discipline du Saint-Roi.

La cassette de l'église de Longpont passe, avec toute vraisemblance, pour un don de saint Louis et contient des reliques de Robert de Montmirail qui mourut à l'abbaye odeur de sainteté. L'autre châsse, presque aussi curieuse, n'étaient les souvenirs, nous a paru en argent, du XII<sup>e</sup> siècle environ ; rapportée de la croisade par Nivelon de Soissons, elle renferme, d'après l'inscription niellée de la châsse même, des reliques de saint Denis l'Aréopagite. Il y aurait injustice à quitter Longpont en oubliant de mentionner que les vastes corridors de l'ancienne abbaye sont devenus des galeries ornées de beaux meubles, de tableaux, de curiosités de tout genre, parmi lesquelles il importe de signaler un couteau de forme particulière, damasquiné, à manche qui nous a semblé d'ivoire vert ; cet objet passe pour avoir appartenu à saint Louis.

Le samedi 25 juin, longue station au château de Villers-Cotterets, ancienne résidence royale, portant partout l'empreinte de François I<sup>er</sup>, bien qu'elle ait été, dit-on, terminée par son fils Henri II. Ce château est devenu, par décret de Napoléon I<sup>er</sup>, un dépôt de mendicité pour le département de la Seine. Par une grande porte, dont la voûte est chargée de sculptures, on pénètre dans une vaste cour bordée de chaque côté de bâtiments sans étage, qui empruntent tout leur cachet aux fenêtres mansardées à pignons de briques et de pierres blanches sculptées qu'on est entrain de réparer. Au fond, façade dont le milieu,

rentrant en demi-cercle, est occupé par une porte surmontée d'une fenêtre avec balcon ; le tout entouré de sculptures de la Renaissance.

En entrant, on trouve bientôt un escalier monumental avec voûte de caissons portant alternativement un grand F et la Salamandre couronnée. Même décoration au plafond de la grande salle, dite chapelle, à laquelle on est conduit et qui occupe le milieu du bâtiment. Un retable en pierre blanche, finement sculpté, occupe tout le panneau du fond où l'on prétend que se trouvait l'autel dont on ne retrouve aucune trace. L'écu de France peint orne le milieu du tympan et on le retrouve, mais échancré, dans l'ornementation des côtés ; il est reproduit encore au tympan du mur opposé, mais le bas de ce panneau, comme les murs latéraux est absolument nu ; ils étaient sans doute garnis de tentures qui ont disparu. On sent, du reste, que tout cela a été cruellement dévasté ; car, tandis que les escaliers dérobés et les recoins les plus obscurs de l'intérieur sont couverts de sculptures oubliées, les pièces et parties principales, les fenêtres, dont quelques-unes ont gardé leurs linteaux, sont aussi absolument dénudées que si le rabot y avait passé et il ne reste plus de l'ancienne splendeur que des tours à toits en poivrières placées en saillie sur les façades veuves de tout ornement. Ces façades sont bien appropriées désormais à la destination à laquelle, par une sorte d'ironie de la providence, se trouve réduite une demeure royale, érigée justement par ce roi de France que sa munificence, parfois exagérée, fit appeler le protecteur des lettres et des arts.

Somme toute, cela ne valait guère la peine d'être vu ; mais la Ferté-Milon, où nous conduisit en une heure en-

viron (je dis une heure de voiture) une belle route, nous ménageait des compensations : d'abord ses deux églises, surtout celle du faubourg, possèdent de magnifiques verrières des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, remarquablement *conservées*. Les guides mentionnent une statue de Jean Racine, natif de la Ferté, statue due au ciseau de David d'Angers. Mais le renommé sculpteur n'était pas toujours bien inspiré, comme nous ne le savons que trop par la statue de Monseigneur Belmas à la cathédrale de Cambrai. Racine, à la Ferté-Milon, en est une nouvelle preuve : il est difficile, en effet, de reconnaître le grand tragique sous le travestissement romain dont on l'a affublé; rien dans l'attitude du poète, non plus que dans le monument, n'est de nature à signaler l'éminent artiste illustré par tant d'autres œuvres. L'attrait de la Ferté-Milon est son château féodal dont la construction fut interrompue par la mort du duc Louis d'Orléans, que Jean-sans-Peur fit assassiner en 1407.

Aucun édifice n'est plus propre à démontrer le degré de perfection auquel avait été poussé l'art de la bâtisse au XIV<sup>e</sup> siècle. Non seulement, en effet, tout ce qui subsiste des anciens murs est, malgré un abandon de près de cinq siècles, étonnamment conservé ; non seulement ces vieux murs sont debout ; mais leurs matériaux, pierres et ciment étaient si excellents, si bien mis en œuvre, que les surfaces sont aussi lisses qu'au jour de la construction ; les corbeaux ou pierres d'attente sont aussi régulièrement disposés qu'au moment où le travail fut interrompu, et le château, comme on nous le fait remarquer, serait entier si la main des hommes, mille fois plus impitoyable que le temps, n'avait ruiné ces splendides constructions. Guidés par M. Courajod, conser-

vateur adjoint au musée du Louvre, nous examinons la porte d'entrée du manoir, avec ses tours et celles des fortifications. Il est facile de remarquer que celles-ci ne sont pas rondes ; qu'elles se présentent de biais relativement à l'entrée principale et que l'un des segments de leur circonférence présente une arête vive ; cette disposition avait pour but d'amener le ricochet des projectiles lancés le long des murs et elle a été reproduite dans quelques fortifications modernes, ainsi que nous le faisait remarquer un des premiers ingénieurs militaires belges, M. le général Wauwermans. Les quatre tours de la muraille, du côté de l'entrée du château, offrent, vers le milieu de leur hauteur, un grand bas-relief, très-saillant, représentant un personnage, une femme qu'on dit être une héroïne des romans de chevalerie, alors fort à la mode une des *preuses* (1). N'était la hauteur où sont placées ces effigies, on pourrait savoir qui elles sont, car leur nom est écrit sous leurs pieds.

Au-dessus de la porte, à la même hauteur que ces figures, un très-grand bas-relief, encore admirablement conservé, a pour sujet le couronnement de la Sainte-Vierge. M. Courajod fait remarquer la rare perfection de cette sculpture, le fini du dessin des personnages, la grâce et le naturel de leurs mouvements, la souplesse des draperies et, rappelant que tout cela avait été exécuté à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il se demande s'il est encore permis de soutenir que c'est à l'Italie qu'est due la révolution qui s'opéra dans les arts vers cette époque ; révolution que l'on disait due en grande partie à l'influence des Grecs expulsés de

(1) A Pierrefonds, chaque tour porte de même la statue d'un des neuf preux, Alexandre, Jules-César, Charlemagne, etc.

Constantinople en 1453. Il fait observer que la façade qui est sous nos yeux, si artistique avec ses basses-tailles (comme on appelait alors les bas-reliefs), complétée par sa frise crénelée, est antérieure de 50 ans à Donatello et aux artistes de la Renaissance en Italie. Rien que ce fait démontre, selon lui, que l'évolution opérée dans l'art quand il se lassa de l'idéal qui avait inspiré le moyen-âge pour prendre une physionomie plus réaliste, c'est-à-dire se rapprochant davantage de la nature, que cette évolution est antérieure à l'époque de laquelle on était convenu jusqu'à présent de la faire dater.

Loin de venir du Midi, elle aurait pris son origine dans le Nord, dans notre Flandre si riche et qui produisait un si grand nombre d'artistes. L'étude des documents démontre, en effet, qu'à l'époque dont nous nous occupons, les Flamands avaient formé un atelier à Paris. A cette école appartenait Jean de Liège, artiste favori de Louis d'Orléans, qui a exécuté (on en a la preuve) les admirables bas-reliefs qui décoraient, à l'église des Célestins, la sépulture des d'Orléans. Ces considérations le portent à penser qu'on pourrait, sans grande témérité, attribuer à l'artiste préféré de Louis d'Orléans, à celui dont il appréciait l'habileté, qu'il employait à son service à Paris, l'œuvre si parfaite, ornement de la demeure somptueuse, érigée par lui, avec tant de soin et de frais, à la Ferté-Milon.

Je vous demande pardon, Messieurs, de cet exposé un peu long du système de M Courageod. Outre que cette théorie, bien qu'entrevue déjà, a quelque attrait de nouveauté, elle m'a paru particulièrement intéressante pour nous et flatteuse pour notre amour propre Flamand ; à ce titre j'ai cru pouvoir m'y arrêter. Fallut-il en retrans-

cher quelque chose, on conviendra qu'elle peut invoquer des raisons sérieuses en sa faveur et plus et mieux que d'autres, n'est il pas vrai ? nous devons rechercher dans nos pays mêmes les monuments propres à la justifier. Sous ce rapport encore il a paru utile de vous la signaler et il faut savoir bon gré à ceux dont les intelligentes et patientes investigations nous révèlent les titres de gloire de notre propre pays.

---

## 2<sup>e</sup> LECTURE

MESSIEURS,

En reprenant aujourd'hui la parole devant vous, mon cœur se serre et je ne puis m'empêcher de penser au court espace de temps qui nous sépare du jour où le bienveillant et honoré collègue que nous venons de perdre vous faisait ici, à ma place et hélas ! pour la dernière fois, une de ces lectures que vous aimiez tant à applaudir, et où l'élévation et la justesse de la pensée s'alliaient d'ordinaire et admirablement à la clarté du style et à la précision de l'expression.

Que s'il ne m'appartient pas d'empiéter sur les attributions de celui d'entre nous auquel vous confierez l'honneur de rendre à la mémoire de notre vénéré collègue l'hommage d'estime et de respect qui lui est si bien dû, vous me sauriez mauvais gré de paraître oublier si tôt celui qui, pour m'obliger, se dévouait, et vous direz avec moi que, s'il fut toujours modéré d'esprit et de caractère, M Fleury, par sa retraite qui le mettait à l'écart de la lutte ardente des partis, avait vu grandir ses horizons et avait acquis une vue plus nette et plus claire de la vérité dans cette

grande question de l'éducation qui fera la France de demain.

Métaphysicien convaincu, malgré la sagesse et la réserve naturelle de son caractère, il ne cachait pas sa pensée ; ce n'est pas lui qui eut conçu le projet de faire des savants, sans s'occuper de former des hommes ; ou, ce qui est tout aussi vain, de former des hommes sans prendre pour règle la morale religieuse.—Eclairé par une longue et complète expérience, ménager de la santé physique et intellectuelle des enfants, il veillait soigneusement à leur santé morale, sans laquelle les autres ne sont rien ; il gémissait qu'on reléguât au rang des quantités négligeables et les plus nobles facultés de l'homme, et les questions les plus vitales pour l'humanité.

Après m'être acquitté envers M. le recteur Fleury de cette dette de reconnaissance, il n'est peut-être pas inutile, Messieurs, que je vous rappelle, à cause du long délai qui s'est écoulé depuis la lecture de la première partie de ce compte-rendu, que je me suis arrêté au moment où, l'examen des bas-reliefs si importants du château de la Ferté-Milon avait fourni l'occasion à M. Courajod d'exposer qu'il était très-présumable que le mouvement qui s'était manifesté dans les arts, au commencement du XV<sup>e</sup> Siècle, avait pris naissance, non en Italie, comme on l'a cru longtemps, mais en France et même en Flandre. Cette attribution de l'origine de ce qu'on a appelé la Renaissance dans les arts, tend, je suis heureux de le rappeler, à s'accréditer de plus en plus.

Un peu fatigué, j'ai cru pouvoir, le Dimanche, 26 Juin, au matin, me dispenser d'aller à Braisne sur Vesle, voir l'église de St-Yved, bâtie de 1180 à 1216, mais, m'a-t-on



dit, bien mutilée et considérablement restaurée. Vous avez pu apprécier par ce qui précède que les types d'architecture de cette époque ne sont pas rares dans le Soissonnais. J'ai profité de ce moment de liberté pour examiner au grand séminaire plusieurs livres curieux que M. le Supérieur m'a montrés avec une extrême obligeance et, notamment, un manuscrit richement enluminé que je crois du XIV<sup>e</sup> Siècle, contenant le récit des miracles de la Sainte-Vierge, par Gauthier de Coincy. Il mérite, comme plusieurs autres de la bibliothèque communale, que nous avons eu l'occasion de voir, le lendemain, dans la matinée, d'être signalée aux archéologues et aux bibliophiles.

A la séance du congrès, tenue à 3 heures, diverses communications ont été faites : d'abord par MM. Demaison et Jadart, de Reims, qui publient tous les monuments de leur pays. A propos d'une enseigne ou médaille de pèlerinage en plomb qu'il a retrouvée, M. Loustau nous a entretenus du pèlerinage de Saint-Mathurin de Larchant, qui fut jadis en grande faveur. Puis M. Desmazures d'Hirson, lit une notice sur les silex découverts à Hirson. Les trouvailles de ce genre sont assez communes vers Le Câtelet, mais il en produit plusieurs cartons qu'il a garnis de spécimens de très petite dimension et d'une délicatesse incroyable ; on pense qu'ils servaient d'aiguilles. Les silex de cette espèce sont rares ; ce qu'il faut d'intelligente patience pour les recueillir se comprend sans peine ; et, si peu admirateur qu'on soit des produits de l'industrie humaine à ces âges reculés ; telle disposition qu'on ait à douter parfois de l'authenticité qu'on leur attribue, il faut se rendre à l'évidence quand on en découvre de ce calibre et qui atteignent ce degré de perfection.

Après lui M. J. Pierrot Desselligny entretient l'assem-

blée de la découverte toute récente de l'amphithéâtre de Lyon, arrosé du sang de tant de glorieux martyrs. On avait totalement perdu la trace du lieu sacré où, sous Marc-Aurèle d'abord, succombèrent Saint-Potin, Sainte-Blancine et des milliers de généreux confesseurs de la foi restés chers à la mémoire des chrétiens ; puis, sous Septime Sévère, où Saint-Irénée, à la tête d'une légion presque incalculable de martyrs, périt pour la foi ; c'est sur le coteau de Fourvières que tombèrent glorieusement ces vaillants champions de la liberté de conscience.

Enfin M. Vauvillé, lit un mémoire sur les travaux effectués au camp de Pommiers, près Soissons. Sur une colline, entourée de retranchements et de fossés, abordable seulement d'un côté par une sorte de promontoire, existait un vieux lieu de refuge Gaulois. Dans d'espèces de casemates, on trouve des vestiges d'habitation prolongée : des débris de poteries, d'ossements d'animaux et même des monnaies. L'auteur croit pouvoir en conclure que l'*oppidum Noviodunum* des Commentaires de César se trouvait à Pommiers et non sur l'emplacement de Soissons.

Cette tentative soulève la contradiction unanime des personnes du pays qui demandent à M. Vauvillé où serait, à Pommiers, la rivière signalée dans César et qui ne peut être que l'Aisne.

Ils lui font observer qu'à l'époque gauloise et postérieurement, il y avait sans doute à Soissons, comme en beaucoup d'autres lieux, une ville commerçante, industrielle, habitée en temps de paix et une place de refuge, de défense, située à proximité, (comme à Pommiers, distant de 3 kilomètres de Soissons), où l'on se retirait en temps de guerre. Toutefois la question ne paraît pas

encore vidée, malgré les travaux de l'abbé Lebœuf et de T. Duplessis au dernier siècle et plus récemment par ce qu'a recueilli le *Bulletin de la Société historique de Soissons*.

Au cours de la séance, un archéologue Lillois, M. Aimé Desmottes, fixé à Paris, présente aux assistants une croix en argent niellé. Ce charmant objet, tout couvert d'un côté de cristaux de roche montés en cabochon, porte sous chaque pierre des reliques ou souvenirs de la Terre-Sainte qui ne laissent guère douter que le donateur était un croisé ou, tout au moins, un pèlerin de Palestine. Ce riche et curieux bijou du XIII<sup>e</sup> siècle appartenait à l'église de Baudignies, arrondissement d'Avesnes, comme nous l'apprend une inscription inscrite sur une banderolle qui se déroule au revers de la croix.

A six heures, un banquet réunissait les congressistes sous la présidence de M. de Marsy. Divers toasts furent portés : au président, à la commission organisatrice et enfin à la prospérité de la Société archéologique de France et la fête a été couronnée par la lecture d'une lettre du savant évêque de Soissons.

Monseigneur Thibaudier, empêché d'assister à la fête, avait tenu à montrer une fois de plus son estime particulière pour ceux qui consacrent leurs travaux ou leurs loisirs à sauver de l'oubli les glorieux vestiges d'un passé qu'on ne peut apprécier dignement qu'à la condition de l'étudier. Sa lettre, un peu longue, mais remplie d'aperçus aussi justes qu'ingénieux sur les diverses branches de l'archéologie, appréciait d'une manière magistrale et mesurée leur réelle utilité et le domaine dans les limites duquel elles sont appelés à rendre à l'histoire et à la vérité d'éclatants

services. Cette lettre constitue pour la science archéologique et pour ceux qui la cultivent, une apologie que nul toast, comme l'a dit avec grand sens M. le Président, n'aurait assurément pu égaler.

Le banquet clôturait réellement la première partie du congrès.

Le lendemain 27, à onze heures du matin, le chemin de fer nous emmenait tous à Laon, où nous étions reçus, à deux heures, à l'Hôtel de Ville, par la municipalité et M. Cortilliot, Président de la Société académique de la ville. La plus agréable surprise nous y attendait : au bas de l'estrade où siégeaient le bureau du Congrès et les autorités locales, se trouvaient rangées sous des vitrines qui permettaient de les voir et étudier sous tous leurs aspects les 30 ou 35 pièces d'argenterie Romaine récemment découvertes à Chaourse, arrondissement de Laon et plus connues sous le nom de trésor de Moncornet. Sur l'invitation de M. le Président, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, voulut bien nous expliquer que les rares trouvailles d'argenterie Romaine se composaient, ou bien de vases pour le service des temples et avec destination religieuse, ou d'ustensiles à l'usage des particuliers ; que la plus belle découverte de la première catégorie, dont les pièces ont été exhumées dans une province orientale d'Autriche, se trouve au musée de Vienne et a été reproduite par l'*Illustration* et que la plus riche collection d'objets composant le *ministerium* ou service de table d'un particulier, venant des environs d'Hildesheim, recueillie par le musée de Berlin, se trouvait reproduite en fac-simile à l'hôtel de Cluny. On peut admirer encore en ce genre, à notre Bibliothèque Nationale, les pièces d'argenterie exhumées à Berthouville près Bernay (Eure).

Le trésor que nous avons sous les yeux composait une vaisselle de table de la plus belle époque de l'art Romain, de l'ère des Antonins (II<sup>e</sup> Siècle).

L'inventeur, essayant de soustraire la part revenant au propriétaire, avait vendu toutes les pièces séparément ; Rollin et Fœuarden étaient parvenus à les réunir, mais, à la suite d'un procès, elles furent vendues publiquement à Paris ; elles ont été rachetées 50.000 francs par M. le général de Brawer, propriétaire du sol où elles étaient enfouies, vraisemblablement lors des premières invasions des barbares.

Parmi les objets les plus remarquables, citons : deux seaux à main, avec leurs anses, dont l'un porte à la partie supérieure une large bande ciselée du travail le plus délicat ; trois bols assez plats, dont les bords retroussés comme des collerettes, présentent aussi des ciselures exquises ; deux très grands plats oblongs ; un autre rond, à l'intérieur duquel est un médaillon doré représentant Mercure ; un autre, plus petit, à côtes de melon, comme nos formes à gâteaux ; un autre encore présentant au milieu une croix dont toutes les branches brisées dans le même sens, portent une échancrure carrée à leurs extrémités ; une passoire à très petits trous, qu'on emplissait de neige, dit-on, pour rafraîchir un vin servi sans doute dans les six ou huit tasses à plateaux, mais sans anses, placées près de la passoire ; deux coupes, plus étroites au milieu qu'en haut et en bas ; un magnifique vase à manche, de forme ovoïde, portant au col une couronne de fleurs ciselées et dorées ; une statuette de femme, à laquelle manque un bras et qui porte, de l'autre, une corbeille ; enfin, un petit Nubien, dont la tête pleine de caractère, est toute percée de petits trous et a servi de poivrière, à ce qu'on croit ; le type très accentué de ce

nègre prouve que des relations, commerciales probablement, existaient entre le monde de Romain et l'Afrique Equatoriale. Tel est ce que nous possédons du *ministerium* de *Genialis*, dont le nom gravé existe, nous a-t-on-dit, sur plusieurs objets; nous ne l'avons vu que sur un seul, tracé à la pointe comme une sorte de graphite et accompagné de l'indication du poids de l'argent. Même, après avoir vu les musées d'Italie, notamment ceux de Naples, si riches en objets d'art antiques, on est vraiment heureux d'avoir la bonne fortune d'admirer ces vases curieux, exhumés de notre sol et que la richesse de leur matière semblait vouer, comme tant d'autres, à la destruction. Cela seul vaudrait le déplacement, alors même qu'on n'en serait pas d'ailleurs amplement dédommagé par les délicates jouissances et le profit intellectuel que procure le Congrès.

A l'examen du trésor de Chaourse succède une lecture de M. Ad. de Florival, secrétaire de la Société locale, sur les édifices de la ville et, en particulier, sur la cathédrale, l'un des monuments religieux les plus remarquables de la France et dont l'Etat a entrepris, depuis de longues années, la restauration.

Au sommet du mamelon sur lequel Laon est bâti, elle se profile majestueusement avec ses quatre tours et, particularité rare dans les édifices gothiques, avec sa coupole.

Le portail montre bien, dès l'abord, que la cathédrale est vraiment consacrée au triomphe de la S<sup>te</sup>-Vierge, car elle y est représentée trois fois : au tympan de la porte principale, au sommet de l'arcade ogivale qui entoure ce tympan et au milieu de la galerie qui relie les deux tours de la façade. Diverses chapelles, et des plus belles, lui sont, à l'intérieur, particulièrement consacrées. Citons celle qui

termine la tribune de gauche et l'une des admirables rotondes qui font saillie de chaque côté du portail gauche. On nous fait remarquer des têtes, substituées aux anciennes figures, supportant la console sur laquelle retombe l'arceau principale de la porte d'entrée; ce sont, dit-on, les portraits de MM. de Nieuwerkerque et Viollet-Leduc qui, à des titres divers, ont présidé aux travaux de restauration du monument.

La triple arcade du portail s'ouvre sur trois nefs dont les collatérales, se repliant autour du transfert, se continuent autour du chœur, pour aboutir toutes trois aux pignons du chevet percés de magnifiques verrières du XIII<sup>e</sup> siècle, fort bien conservées. Au-dessus de ces verrières, répondant à celle du portail, des rosaces composées d'une rose centrale entourée d'autres roses et reposant sur douze demi-cercles. Des chapelles, ménagées de chaque côté des nefs latérales et se prolongeant au-delà des transepts, viennent aussi de chaque côté au chevet de l'édifice se terminer en pignon surmonté d'un clocheton ou campanile d'un grand effet pour la vue extérieure du chevet de l'église. Chaque transept aboutit à un portail accosté de deux rotondes et qui devait être flanqué de deux tours dont une seule a été édifiée. Le transept gauche se termine par une admirable rosace composée uniquement de verrières rondes; le transept droit donne, au contraire, en perspective une immense verrière dont les arcades inférieures supportent une rosace avec cœur, croix, entre lacs tourmentés qui font pressentir le gothique flamboyant. Que si vous vous représentez la nef principale soutenue par une série d'arcades surmontées d'une tribune, puis d'une galerie et enfin, d'un tympan s'élevant jusqu'à la voûte et percé d'une verrière, vous aurez une idée de l'en-

semble de cet imposant édifice. Mais pour en bien apprécier l'étendue, il faut se placer à l'extrémité d'une des tribunes, du côté gauche par exemple ; en jetant alors les yeux, à travers le transept, vers la chapelle de la S<sup>te</sup>-Vierge qui est au chevet, l'immensité de la construction se déroule et la profondeur des travées qui se succèdent n'a d'analogue pour le regard surpris que les longues et ombreuses allées d'une forêt.

Après avoir donné une idée de l'ensemble, j'allais en venir aux détails, forts curieux d'ailleurs pour un amateur, de l'architecture de ce splendide monument, quand je me suis souvenu, fort à propos probablement, d'une observation qui m'a été faite à ma première lecture :

« Comme vous connaissez bien les détails de l'architecture gothique, m'avait-on dit ». Bien que reconnaissant du compliment, j'avais tellement conscience des étroites limites de mon prétendu savoir, que j'ai redouté une douce critique sous cet éloge. Beaucoup de mes auditeurs, ai-je pensé, ne font de l'archéologie qu'un objet fort secondaire de leurs études, s'ils allaient trouver ces détails trop longs et penser in petto que : *ce ne sont que festons ; ce ne sont qu'astragales !* et alors, prenant conseil de Boileau, j'ai sauté quelques feuillets pour trouver la fin de mes notes et avisé le jardin de l'Evêché, devenu le palais de Justice, pour vous sauver de l'ennui d'une trop longue description (1).

(1) Pour ceux qui seraient désireux des détails omis ici, nous dirons : Que les colonnes sont rondes, à bases formées de ces deux tores séparés par cette profonde rainure que nous avons déjà remarquée à Soissons, mais ici, elles se rattachent aux fûts des colonnes par des pattes feuillées et en volute qui s'étendent sur les bases ; les chapiteaux sont ornés d'une double rangée de palmettes ou crochets. A proximité de la coupole carrée



Avant néanmoins de vous permettre de profiter d'une aussi favorable issue, un mot du mobilier de l'église ; il ne répond pas, selon moi, à la magnificence de la construction. Bien qu'on vante les clôtures des chapelles, elles ne sortent pas de la bonne moyenne d'ornementation que nous trouvons à sainte Waudru à Mons, à Notre-Dame, à Saint-Omer et dans beaucoup d'églises de Belgique ; seule,

qui, placée au centre du transept, en avant du chœur, dissimule la différence de hauteur de la nef et du chœur ; en arrière des quatre gros piliers qui la supportent, on remarque quatre autres piliers entourés chacun de cinq colonnettes prises dans l'épaisseur du fût et qui s'y rattachent par la base, par le chapiteau et par un gros anneau réservé au milieu du fût. Cette disposition, sans diminuer la force du soutien, lui donne, par l'évidement, une légèreté telle qu'on ne le distingue presque pas des autres colonnes. Au reste, toutes présentent, aussi, au milieu de leur fût, un anneau ou bourrelet ; celui-ci se répète cinq fois à chaque faisceau de colonnettes qui, de l'entablement superposé aux grandes arcades de la nef, s'élèvent jusqu'au faite de l'église ; le premier se trouve au-dessus de la base carrée de ces colonnettes, le deuxième se raccorde avec le bord de la balustrade, servant d'appui à la tribune et ainsi de suite, à distances égales, jusqu'au cinquième placé au-dessous du chapiteau, d'où partent trois nervures ou arêtes : l'une soutenant la voûte, les deux autres encadrant à droite et à gauche les tympans dans lesquels s'épanouissent les verrières supérieures. Entre chaque travée, l'appui de la tribune se partage lui-même en deux petites ogives retombant sur de petites colonnes de même modèle que les grandes de la nef.

Quant à la coupole carrée ou lanterne, située, comme nous l'avons dit, en avant du chœur, elle repose sur les quatre grandes voûtes ogivales qui s'ouvrent à l'entrée du chœur, à l'entrée de chacun des bras du transept et de la grande nef ; au-dessus de ces voûtes, chacune des quatre faces est partagée en six arcades ogivales, encadrées elles-mêmes dans deux panneaux dont les retombées s'appuient sur le sommet de la grande arcade de support par une console ornée de trois têtes ; chacun de ces panneaux est ajouré d'une verrière et les huit arceaux des quatre côtés s'étayent sur les colonnettes des coins et sur celles posées au sommet des quatre grands arcs de chaque face ; on peut se figurer aisément l'élégance, la simplicité et la solidité d'une semblable disposition.

la grille Louis XV, qui sépare le chœur de la nef, est somptueuse. N'oublions pas pourtant, dans une des chapelles latérales à gauche, la reproduction de la pierre sépulcrale de Barthélémy de Vir, évêque de Laon en 1113 ; dont l'inscription porte que la cathédrale qu'il rétablit fut dédiée le 11 septembre 1174. Dès 1150, il se démettait de son évêché, pour devenir simple moine à Foigny, réforme de Saint Bernard Cîteaux le range au nombre des bienheureux.

Mais l'objet le plus précieux et le plus curieux de l'ornementation de Notre-Dame de Laon est une sainte face peinte à la cire sur un volet. Elle est d'origine Slave, car elle porte une inscription en idiome Moscovite très ancien et qui signifie : *Image de Notre-Seigneur sur le linge* ; évidemment le linge dont se servit Sainte Véronique pour essuyer la face du Sauveur, sur la voie douloureuse.

Cette peinture fut donnée en 1249 par Jacques de Troyes, dit Pantaléon, plus tard connu sous le nom d'Urban IV, à sa sœur Sybille, abbesse du couvent de Montreuil en Thiérache. L'enthousiasme excité en ces temps de foi par la précieuse relique fut immense ; des foules innombrables accoururent de toutes parts pour vénérer la *Sainte Face* ; les pèlerinages des saints du pays se placèrent sous la protection de cet auguste emblème, comme le prouve la Sainte-Face gravée sur leurs médailles. Cette ferveur durait encore quand les Dames de Montreuil, chassées par les guerres, vinrent abriter leur trésor à Crépy, en Laonnais, puis à Laon et enfin, au faubourg ; la maison de Saint Ladre où elles se fixèrent sous l'évêque César d'Estrées, prit alors le nom de Montreuil. Vivement disputée à la révolution, la Sainte-Face finit par être placée

derrière le maître autel de la cathédrale, sous la grande verrière du chevet, mais hélas ! dans un reliquaire de bois doré bien peu digne d'un si vénérable objet.

De l'autre côté du jardin dont j'ai parlé tout à l'heure, tout le monde va au Palais-de-Justice, admirer la double crypte superposée qui formait la chapelle de l'évêché avant la Révolution; elle est certainement antérieure à la cathédrale et abrite aujourd'hui des fragments d'anciennes sculptures. De là, nous sommes bientôt arrivés à la charmante église des Templiers, bâtie entre 1130 et 1140. C'est une rotonde octogonale, éclairée par 6 fenêtres, couverte d'une voûte en calotte; elle sert aujourd'hui de chapelle aux Frères de la Doctrine Chrétienne. On y pénètre par un porche-voûté avec tribune à balustrade à laquelle on accède de l'intérieur; l'autel est placé dans l'abside et, au milieu du pavement, se trouvent encore les pierres tumulaires de deux commandeurs de l'ordre de Malte. A l'extérieur, une frise très riche de lambrequins inégaux se terminant par des figures grimaçantes règne tout autour du monument.

En se rendant de là à la porte d'Ardon, on voit, dans une petite rue à gauche, un rare spécimen de cheminées du XII<sup>e</sup> siècle: assises sur une base carrée, elles ressemblent à deux colonnes tronquées, presque juxtaposées et sortent du sommet du pignon d'une maison ancienne, mais plus récente. Quant à la remarquable porte de la ville, dite d'Ardon, c'est un reste fort bien conservé de l'architecture militaire du moyen-âge; elle se compose d'une double ogive dont l'intérieure se replie en voûte sous l'entrée et est flanquée de deux tours en encorbellement depuis leur basé; une porte latérale la mettait en

communication avec les fortifications démolies qui l'entouraient.

Du pied de cette porte, on domine le pays dont on découvre une étendue considérable; il ne fallait rien moins que l'heure du dîner et les exigences du programme pour nous détacher de cette admirable vue, d'autant plus séduisante pour nous que nos plaines du Nord sont peu prodigues de pareilles surprises.

A la séance du soir, à un entretien de M. l'abbé Lecomte sur la Sainte-Face dont nous avons donné plus haut le résumé, succède une étude fort consciencieuse d'un jeune prêtre, M. l'abbé Thiercelin, sur le riche cabinet numismatique de M. le vicomte de Ponton d'Ainecourt, malheureusement dispersé aujourd'hui, et sur les monnaies gauloises et mérovingiennes du type mellois trouvées dans l'Aisne. La partie vraiment importante de ce travail est celle relative aux monnaies gauloises accompagnées de reproductions suffisamment agrandies pour rendre les empreintes bien sensibles et intéressantes pour tous. Impossible d'oublier les types produits à l'appui de cette étude et, comme un simple coup d'œil suffit pour les graver dans la mémoire, l'assemblée émet le vœu de voir ajouter aux cours de l'enseignement supérieur, à l'Ecole des Chartes, ou à l'Ecole des Hautes Etudes, une chaire de numismatique du moyen-âge.

Passant aux attributions à faire au département de l'Aisne, M. Thiercelin part de cette idée fort juste qu'il n'y a souvent qu'un intérêt secondaire à attacher au lieu de trouvaille des monnaies d'or; la valeur de la matière leur procure, en effet, partout un cours facile et, par ce motif, on les rencontre souvent en des lieux fort éloignés de leur

origine, mais il attache beaucoup plus d'importance au lieu de trouvaille des monnaies de cuivre pour en inférer un type local, parce que le peu de valeur de la matière ne les fait guère accepter hors du pays et, limitant leur cours, les concentre davantage autour du lieu de leur émission.

Par suite, l'auteur attribue à l'Aisne les pièces portant l'inscription grecque ΕΠΕΝΟΣ, fréquemment trouvées dans le pays, d'autant plus que le géographe Ptolémée désigne Meaux sous le nom de ΕΙΑΠΙΝΟΣ qui offre certaine analogie avec le premier mot.

Des raisons semblables lui font attribuer à la contrée les monnaies du chef gaulois Roveca sous César.

Le 28 juin au matin, le Congrès visita l'église de saint Martin, monument historique du XII<sup>e</sup> siècle, dont les nefs et le transept sont de style Roman, le portail du XIV<sup>e</sup> siècle et le pignon du fond, tenant lieu d'abside, de reconstruction moderne. Les tympanes des portes d'entrée sont ornés de bas-reliefs du temps représentant : au milieu, le saint patron en la manière accoutumée ; à droite, la décollation de saint Jean-Baptiste, et à gauche, le martyr de saint Laurent. Deux très belles tombes sont de chaque côté de l'entrée : à droite, statue couchée d'une abbesse du Sauvoir, sous la crosse de laquelle l'artiste a gravé son nom ; à gauche, chevalier couché : c'est un sire de Coucy qui donna à l'abbaye la terre de Pierrepont. D'autres pierres tumulaires curieuses se rencontrent dans l'église : nous en avons choisi une du XV<sup>e</sup> Siècle, gravée à la pointe et où l'abbé, Pierre Dupont, qu'elle représente, s'exprime ainsi en vers latins léonins :

« Vermibas hic donor  
« Et sic ostendere conor  
« Qualiter hic ponor  
« Ponitur ommis honor ».

« Je suis la pâture des vers, obligé de montrer par l'état, où je suis réduit qu'il faut laisser toute grandeur ! » ou comment finit toute grandeur.

L'hôpital général est établi dans les vastes bâtiments de l'abbaye ; on nous fait remarquer le grand escalier œuvre très hardie du XVIII<sup>e</sup> Siècle, comme on en trouve dans les abbayes de Prémontrés à cette époque. Nous avons à peine le temps de jeter un coup d'œil sur la belle porte gothique dite de Soissons, située entre deux portes de la ville actuelle, en arrière du chemin de ronde, qu'on aurait plaisir et profit à examiner en autre temps et qui, par un triste retour des choses d'ici-bas, ne sert plus qu'à donner accès à une cour abandonnée.

Le programme de l'excursion pour l'après-midi était tellement chargé que, malgré toute la célérité possible, il fallut renoncer à nous arrêter à Trucy et à Chivy. Notre temps a été employé à parcourir (c'est bien le mot) les églises de Bruyères, Vorges, Presles, Nouvion-le-Vineux et Urcel.

Le style de l'église de Bruyères est du XI<sup>e</sup> siècle : l'architecture et l'ornementation Romanes se retrouvent au chœur, dont la voûte est peinte à fresque ; au porche, dont plusieurs colonnettes ont conservé leurs chapiteaux ornés d'animaux ; aux contreforts du chevet.

Le bas des transepts montre encore une belle arcature qui supporte les fenêtres, et une voûte élégante, d'une époque postérieure, reposant sur une colonne centrale isolée au milieu des chapelles recouvre celles-ci.

La frise pittoresque qui décore tout l'extérieur du monument est Romane, ainsi que la tour, dont les ouvertures sont soutenues par des colonnes engagées ; le chœur est accosté de deux belles chapelles absidales.

L'église de Vorges, du XII<sup>e</sup> siècle n'a pas servi seulement à la célébration du culte, mais encore à la protection et à la défense des habitants ; les pignons des deux extrémités du transept sont munis, en effet, de deux tours à plates-formes crénelées qui lui donnent presque l'aspect d'une forteresse et pourtant chacun de ces pignons conserve encore deux très belles verrières surmontées d'une rose ; le portail Roman offre un modèle très réussi de ces charmantes rosaces en forme de roues dont les rayons s'arc-boutent sur une rose centrale et sur les nervures de la circonférence. Une très belle verrière, surmontée de deux plus petites, occupe le chevet, au dessus du maître-autel.

De gros piliers carrés, à chapiteaux, à crochets, soutiennent la nef principale qui, ainsi que les collatéraux, a conservé sa charpente. Le chœur est accosté de deux chapelles dont les voûtes commencent à accuser l'ogive.

L'église de Presle a une grande ressemblance avec celle qui vient de nous occuper, les deux nefs latérales se terminent des deux côtés du chœur par deux chapelles à voûtes en calottes. Les fonds baptismaux, en pierre dont on n'a pu déterminer la provenance, sont curieux ; une tour ou forteresse, superposée au chevet, témoigne encore des nécessités de défense et de protection qui préoccupaient par-tout quand notre édifice fut bâti.

Nouvion-le-Vineux avait aussi à nous montrer sa charmante église du XII<sup>e</sup> Siècle, réparée au XIV<sup>e</sup> ; la cuve baptismale et le bénitier sont contemporains de l'édifice et formés d'une espèce de pierre ou marbre dont le grain rappelle la pierre de touche. Les chapiteaux des colonnes de l'entrée du chœur et des deux chapelles adjacentes présentent des sculptures bizarres, dont il est difficile de de-

viner la signification : des personnages tirant la langue, se donnant la main en détournant la tête ; des animaux, où nous cherchons vainement à trouver les symboles des évangélistes et qui constituent plus probablement un bestiaire.

Le chœur est en forme de rotonde absidale et appliqué contre le pignon terminant la grande nef et de même pour les deux chapelles accolées au chœur. Une frise Romane, à têtes grotesques, cornues, grimaçantes et à feuillages alternés, court tout autour de l'extérieur de l'église et la tour placée au centre se compose de trois étages d'arcades : deux, deux et trois dont les sinuosités sont dessinées, à chaque étage, par un gros cordon, tore ou boudin supporté entre les baies d'ouverture par des faisceaux de colonnes nettes et sur les côtés par des colonnes plus fortes dont les fûts en zig zag représenteraient assez exactement une colonne à torsades anguleuses coupée par moitié dans le sens de sa longueur. L'ornementation de l'église est riche et étonne pour une paroisse, chose introuvable chez nous, qui ne compte pas deux cents habitants.

Voilà bien des détails d'architecture qui offriront, je le crains, peu d'intérêt à ceux qui n'en ont pas le goût ; il faut vous résigner cependant à entendre encore un mot d'Urcel, dont l'église passe à bon droit pour une des plus recommandables d'un diocèse qui en compte tant d'intéressantes. En la restaurant en 1845, on a défiguré son porche ou narthex, en substituant au vieux toit 3 pignons que les connaisseurs déclarent n'être pas dans le style de la construction ; on lui a heureusement laissé ses rares colonnettes ; vous les verrez figurer, Messieurs, dans la représentation de l'église que je mets sous vos yeux et qui



sera la meilleure de toutes les descriptions. Je la dois à la gracieuseté de l'intelligent curé, M. Delaplace.

Je profite de la circonstance pour vous soumettre le menu de notre banquet de Soissons parce que la silhouette de l'admirable portail de Saint-Jean des Vignes y est figurée; je vous présente enfin deux images du guide Joanne : le portail de Notre Dame de Laon et celui de l'église de Longpont; elles vous prouveront, qu'en vous les décrivant, je n'ai rien exagéré; seulement, pour rétablir la proportion de ce dernier édifice, n'oubliez pas que ce qui paraît sur la planche une cabane est une maison ordinaire et que les bâtiments du monastère, devenus l'église communale, offrent les dimensions ordinaires de nos paroisses. (1).

Je dois m'excuser de m'être réservé la journée du 29 juin ; des circonstances particulières et d'irrésistibles souvenirs m'appelaient à Liesse et, malgré l'attrait d'une excursion à Coucy, dont un rapide passage en chemin de fer m'avait donné une idée ; je n'avais pas d'autre jour à ma disposition ; je nourrissais, d'ailleurs, l'espérance, et je la conserve, de voir et d'examiner en détail cette merveilleuse et pour ainsi dire unique création du moyen-âge en plein épanouissement. Coucy vaut bien un voyage et sa proximité de Liesse, dont l'église est remarquable et dont la madone est vénérée depuis les croisades, mérite l'attention et la sollicitude des amis de la religion et de l'archéologie.

Le jeudi 30 juin, dernier jour du Congrès, la biblio-

(1) On peut étudier avec détails tous les édifices que nous venons de signaler dans la belle publication d'Edouard Fleury, intitulée *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, formant quatre volumes in-quarto, publication restée inachevée par la mort de son auteur et qui ne comprend ni les édifices religieux de la Renaissance, ni les constructions militaires.

thèque exceptionnellement riche de Laon étalait devant nous ses rarissimes manuscrits dont deux au moins remontent au VII<sup>e</sup> siècle ; leurs caractères multicolores se détachent sur parchemin teinté ; ce sont les plus anciens que j'aie vus et ils sont bien conservés. Impossible d'indiquer même les admirables volumes et les chefs-d'œuvre bibliographiques sur lesquelles on regrette de ne pouvoir s'arrêter.

Le musée nous réclamait avant le départ et je savais, pour l'avoir visité il y a peu d'années, qu'il renfermait des objets difficiles à rencontrer ailleurs : Avant tout, la mosaïque d'Orphée, découverte à Blanzky, près Fismes, où elle servait de dallage à une salle dans une villa. On l'a enlevée et appliquée, avec soin et avec succès, contre un des murs du musée. Le chanteur inspiré, coiffé du bonnet phrygien, et à peu près de grandeur naturelle, est assis sur un rocher et attire à lui par les accords de sa lyre : un lion, un ours, diverses bêtes sauvages ; une large bordure de feuilles de laurier et de fleurs dessinées avec un art exquis encadre la scène, à peu près comme la bordure de certains de nos tapis. Même après les souvenirs des musées d'Italie, cette mosaïque reste avec celle de Vienne, en Dauphiné, sinon comme le plus beau et le plus parfait produit de l'art des artistes Romains, du moins comme le spécimen le plus grand et le plus complet que j'aie rencontré jusqu'ici. Il est, je crois, du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> Siècle de notre ère ; or, nul de vous, Messieurs, n'ignore que plusieurs peintures des catacombes représentent le Sauveur Jésus sous l'emblème d'Orphée apprivoisant les animaux farouches et, l'on est d'autant plus porté à se demander si telle n'a pas été ici l'intention de l'artiste et si le maître de l'habitation de Blanzky n'était pas chrétien, que des fragments d'une autre

mosaïque de la même provenance démontrent que celle qui a presque totalement disparu figurait Amphion attirant tous les poissons et les monstres marins du son de sa lyre. Cette persistance de motifs analogues semble avoir une signification.

Outre cet objet hors ligne, le musée possède encore de belles statuettes Romaines en bronze, dont deux surtout : un Mercure et une femme se recommandent par leur conservation et le fini du travail ; une très belle croix de Notre-Dame de Liesse, œuvre d'orfèverie du XV<sup>e</sup> Siècle, si j'ai bonne mémoire ; enfin, quatre pièces de faïence exceptionnelles de dimension et de beauté :

1<sup>o</sup> Une fontaine de Nevers, don de M. de Sars, décor de fleurs très doux et très réussi ; elle a presque la dimension d'un filtre ordinaire, dont elle affecte la forme ; 2<sup>o</sup> un buste admirable de Gabrielle d'Estrées, qui, chose rare pour la faïence, reproduit bien l'élégance et la distinction de l'original ; 3<sup>o</sup> un vase à thériaque énorme, de la plus belle fabrication de Rouen, provenant de la pharmacie du monastère du Val Saint-Pierre ; certes, il y a loin de ce meuble d'officine à la collection inestimable de la pharmacie de la place de la Basilique à Lorette, et il suffira de dire pour en faire juger, que ces derniers sont peints sur des dessins de Raphaël : mais, si énorme que soit la différence, puisqu'il ne s'agit ici que de fleurs et de décoration, le vase de Laon, m'a fait songer à ceux-ci ; car, après eux, c'est le plus beau dont j'aie mémoire et c'est un honneur pour lui de réveiller de tels souvenirs. Enfin le quatrième vase extraordinaire de Laon d'une hauteur approximative d'un mètre porte la date de 1737 et les armes de Mgr La Fare, évêque et duc de Laon, pour lequel il a été fait. Il ne pré-

sente aucune marque de fabrique ; malgré la couleur des émaux qui semble indiquer Sinceny, on croirait ne pouvoir l'attribuer à cette faïencerie qui n'a été autorisée que quelques années plus tard. Toutefois, certains amateurs du pays en font honneur à la fabrique locale : les ouvriers Rouennais, qui ont été appelés, auraient, par ce chef-d'œuvre, voulu prouver leur savoir faire et les patrons en auraient fait présent à leur évêque, espérant se concilier sa faveur. Il était, en effet, Pair de France et son appui pouvait être tout puissant pour obtenir l'autorisation d'établir la faïencerie.

Ne quittons pas le musée sans signaler la pierre tumulaire très remarquable de Guillaume de Harcigny, médecin de Charles VI, originaire de Laon, qui est un des joyaux de ce musée, où le manque d'espace amène un entassement regrettable.

Peu après, il fallait s'acheminer en hâte vers la gare pour prendre le train de Douai ; j'ai promis de ne pas abuser des impressions de voyage ; mais dussè-je m'exposer au reproche d'oublier un peu ma parole, j'étais, je l'avoue, saisi du regret de quitter une société choisie, au sein de laquelle une vie commune de quelques jours m'avait créé de précieuses connaissances et, j'oserais presque dire, des amitiés basées sur une communauté de principes et de sentiments. On s'est bientôt deviné dans l'échange nécessaire et continu des appréciations de chaque moment.

Bon nombre de nos chers compagnons partaient pour Reims où l'infatigable et dévoué président du congrès, qui avait suffi à tout, tant à Soissons qu'à Laon, avait organisé une excursion pour le 1<sup>er</sup> et le 2 juillet. Certes, la tentation était grande et bien séduisante la perspective d'une prolongation de cette charmante vie de l'esprit et du cœur qui

durait depuis neuf jours; puis, Reims, pour qui la connaît, même superficiellement, offrant tant de merveilles à notre admiration ! Mais, à 67 ans, on n'est plus jeune et la fatigue se faisait sentir à votre trop âgé représentant, de telle façon qu'il y aurait eu imprudence à ajouter au passé le travail de deux laborieuses journées.

Il ne fallait rien moins qu'une sorte de nécessité pour briser, anticipativement en quelque sorte, des liens devenus chers et je repris la route de notre Flandre très aimée, soutenu par la satisfaction de retrouver le pays natal et ceux que j'y avais laissés, et aussi, vous me permettez de l'ajouter, par l'espérance de revoir, s'il plait à Dieu, dans d'autres réunions aussi profitables et aussi douces, ceux dont il fallait se séparer.

---



FRAGMENTS  
DES  
ROULEAUX MORTUAIRES

DE  
ROBUET, abbé de Marchiennes  
(1247-1256)

ET DE  
GILLES, abbé de Ham  
(12 . . )

Par B. RIVIÈRE, bibliothécaire.  
Membre résidant.

---

Les divers fragments de rouleaux des morts que nous publions font partie des pièces inscrites sous le n° 1105 du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque communale de Douai. Ils avaient été précédemment réunis les uns aux autres par une main ignorante, afin de montrer un véritable rouleau aux curieux.

Nous les avons divisés en trois parties : 1° ceux relatifs à Robuet, abbé de Marchiennes ; 2° celui concernant Gilles, abbé de Ham ; enfin ceux non titrés, datés ou non, et dont l'absence de renseignements touchant leur provenance ne nous a pas permis de faire la moindre restitution.

Il ne reste plus rien à dire sur les rouleaux des morts, après les remarquables travaux de M. Léopold Delisle (1),

(1) 1° Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts. — (Bibliothèque de l'École des Chartres, deuxième série, III, 381-412). 2° Rouleaux des morts du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles, recueillis et publiés pour la Société de l'Histoire de France, Paris, 1866.

à l'un des ouvrages duquel nous empruntons les quelques lignes suivantes, destinées à faire connaître aux personnes qui pourraient l'ignorer, ce qu'étaient ces rouleaux.

« (1) Pendant tout le moyen-âge, les communautés religieuses avaient l'usage de notifier la mort de leurs membres et de leurs bienfaiteurs à un grand nombre d'églises et spécialement aux maisons avec lesquelles elles avaient conclu des associations spirituelles. La circulaire ou encyclique que dans ces circonstances on écrivait en tête d'un rouleau de parchemin renfermait des détails biographiques sur le défunt, et se terminait toujours par une demande de prières. Les communautés religieuses auxquelles l'encyclique était présentée se faisaient un devoir d'y répondre et consignaient sur le rouleau un titre (*titulus*), plus ou moins long, pour accuser réception de l'encyclique, pour promettre des prières et pour en demander à l'intention des membres et des bienfaiteurs qu'elles avaient elles-mêmes perdues. »

---

On trouvera également dans les ouvrages que nous venons d'indiquer les détails relatifs aux porteurs de ces rouleaux funèbres. Néanmoins nous croyons devoir profiter de l'occasion qui nous est offerte pour reproduire un passage d'un de nos manuscrits, relatif au même sujet. Le manuscrit dont il est question est le Cartulaire du monastère royal d'*Edmund' Bury* ou de Saint Edmond, autrefois l'une des plus importantes abbayes d'Angleterre, rédigé vers 1425, et repris à notre catalogue sous le n° 553 (2<sup>e</sup> partie, fol. 25 v<sup>o</sup>).

(1) Rouleaux des morts... Avertissement.



**Officium breviatoris.**

Breviator vero quicumque sit ordinatus sive in officio suo deputatus factus est semper per dompnum abbatem, et est serjancarius et habet suum officium imperpetuum, vel secundum opinionem quorundam potest habere sub se attornatum sive servientem, illud officium seu occupacionem supplementem. Cui vero breviatori pertinet ex officio post mortem fratris defuncti brevia portare ad omnia monasteria et loca religiosa infra regnum Anglie constituta circuire et perambulare. Qui autem breviator debet habere de omni loco et monasterio, nostri ordinis infra Angliam constituto, certam liberacionem in potu et prandeo ita ex tempore antiquo per generale capitulum apud Norhamptone constituto sive ordinato. Item, eciam idem breviator debet habere de jure quolibet fratre mortuo ex feodo suum materas vel sex solidos et octo denarios. Item, eciam debet habere unam liberacionem colidianam tam diebus carniū quam pisciū extra coquiam conventus per totum annum sibi de jure liberandam et pertinentem, et eciam mandatum quod nunquam debet habere cenam.

---

**Robuet, (1) abbé de Marchiennes,**

1247 à 1256.

Le seul fait qui se rattache au nom de Robuet (Rabodo) c'est la transaction consentie par lui en 1256, année de sa mort, avec l'abbaye de Flines. On trouvera de nombreux

(1) Gallia Christiana, t. III, col. 398. — Pertz. Monumenta Germaniæ, t. XVI, comme une erreur en établissant l'abbaye de Marchiennes (Nord), à Marchiennes-au-Pont, (Belgique).

détails dans les ouvrages publiés par Mgr Hautcœur sur cette abbaye (1).

*I<sup>er</sup> Fragment*

1. Titulus Beate Marie Rubeimontis.  
Anima domni Rabodonis, abbatis Marchiacensis, anime omnium fidelium defunctorum, per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. Oravimus pro vestris. Orate pro nostris.  
Rotulus iste fuit apud nos. ij. Idus Junii.
2. Titulus Sancte Marie Jullensis.

*II<sup>me</sup> fragment*

3. Titulus Sancte Marie Molismensis (2).  
Idus Julii.
4. Titulus Sancte Marie Quinciaci.  
xviij... Julii.
5. Titulus Beatorum Apostolorum Petri et Pauli et Beati Valerii martyris ecclesie Melugdensis.

*I<sup>er</sup> fragment (verso)*

6. Titulus ecclesie Sancti Victoris Parisiensis.  
Die martis post Octavam Epiphanie.
7. Titulus Sancti Marcelli Parisiensis.  
Die martis post Octavam Epiphanie.
8. Titulus Sante Katarine Vallis scolarium Parisiensis.  
Die martis post Octavam Epiphanie.

(1) Histoire de l'abbaye de Flines. — Cartulaire de l'abbaye de Flines.

(2) La formule de prières étant presque toujours la même, nous ne la répéterons pas.

9. Titulus Beati Eligii Parisiensis.  
Die martis post Octavam Epiphanie.
10. Titulus sancti Maturini Parisiensis.  
Die mercurii post Octavam Epiphanie.

*II<sup>e</sup> fragment (verso)*

11. . . Die mercurii post Octavam Epiphanie fuit rotulus iste apud nos.
12. Titulus Sancti Dyonisii Montis Martirum.  
Die mercurii p (ost) Octavam Epiphanie fuit rotulu iste apud nos.  
Sur ce dernier fragment, une main du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle à intercalé ce qui suit.

Multi tolluntur in altum  
Ut lapsu graviore ruant.  
Orator orando probatur,

Philosophus tacendo non minus quam docendo philosophatur.

---

**Gilles, abbé de Ham.**

Les auteurs de la Gallia christiana (1) non plus que Colliette (2) ne mentionnent le nom de cet abbé qui devrait prendre place entre le 9<sup>e</sup>, Thomas, et le 10<sup>e</sup> Pierre I. Ce dernier figure au mois d'août 1250, et les fragments du rouleau de Gilles sont datés de 1252.

(1) T. IX, col. 1122.

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois. Cambrai, 1772, 3 vol. in-4. Tome II, 127.

*III<sup>me</sup> fragment*

1. . . Stephani martyris. Anno Domini  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{CC}$ . quinquagesimo secundo (26 décembre).  
(D'une écriture du XV<sup>me</sup> siècle :)

Chest damage quant argent faut  
A compaignon quy bien le vaut.

2. Titulus Omnium Sanctorum Andegavensium.  
Anima domni Egidii abbatis Hamensis an Vermandois et anime omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. Oramus pro vestris. Orate pro nostris.  
Rotulus iste fuit apud nos in die festum beati Johannis, anno Domini  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{CC}$ . quinquagesimo secundo (27 décembre.)
3. Titulus Beate Marie de Fonte Sancti Martini. . . . .

*III<sup>e</sup> fragment (verso)*

- . . . . .
4. Sabbato Sancte Pasche.
  5. Titulus Sancti Amandi et beate Bertilie de Mareolo.  
Die Pasce.
  6. Titulus sancte Marie Strumensis.  
Die sancte Redemptionis Domini fuit roliger iste apud nos.
  7. Titulus ecclesie Beate Marie.  
Die Resurrectionis Domini.
  8. Titulus ecclesie Sancti Vedasti Attrebatensis.  
Die Resurrectionis.
  9. Titulus ecclesie de Monte Sancti Quintini.
-

*IV<sup>e</sup> Fragment.*

- . . . . .
1. Die martis Jubilate. Anno Domini.  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{cc}$ .  $\overset{\circ}{lxx}$ . tercio.
  2. Titulus Beati Vincentii Cenomanensis.  
Vigilia Sancti Marci, anno Domini  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{CC}$ . sept<sup>o</sup>  
quarto (24 avril.)
  3. Titulus Fratrum Predicatorum Cenomanensium.  
Vigilia Beati Marci evangeliste, anno Domini  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{CC}$ .  
sept.<sup>o</sup> quarto.
  4. Titulus Fratrum Minorum Cenomanensium.  
Festo Sancti Marci evangeliste, anno Domini.  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{CC}$ .  
Septuagesimo,  $\overset{\circ}{iiij}$ .
  5. Titulus Beati Petri de Cultura Cenomanensis.  
Festo Sancti Marci euangeliste, anno Domini  $\overset{\circ}{M}$ .  $\overset{\circ}{CC}$ .  
Septuagesimo quarto.
  6. Titulus ecclesie Beatissimi Juliani Cenomanensis.

*IV<sup>e</sup> fragment (verso).*

7. Titulus Sancti Leodegarii Suessionensis.  
Feria tertia post festum beate Cecilie virginis.
8. Titulus Beatorum martyrum Crispini et Crispiniani in  
cauea Suessionensis.  
Feria  $\overset{a}{.iiij}$ . post festum beati Clementis
9. Titulus Beati Johannis in Vineis Suessionensis.  
Feria  $\overset{a}{.iiij}$ . ante festum beati Andre apostoli.
10. Titulus Fratrum Minorum Suessionensium.  
Feria  $\overset{a}{.iiij}$ . ante festum beati Andree.
11. Titulus Sancti Crispini Maioris Suessionensis.  
Feria . . . festum beati Andree apostoli.
12. Titulus Beate Marie Sanctique Evodi de Brana.  
Feria  $\overset{a}{.iiij}$ . ante festum beati Andree.

13. Titulus Beate Marie Magdalene de Monte.

*V<sup>o</sup> fragment*

- 1 Titulus abbatiae Beati Juliani Turonensis de Chalavia.  
Feria sexta post Quadragesim<sup>o</sup>, anno Domini M<sup>o</sup>.CC<sup>o</sup>.lxx.  
quinto.
2. Titulus ecclesie Sanctorum Cosme et Damiani de  
Insula.  
Die sabbati post festum beati Marci euangeliste.

*V<sup>o</sup> fragment (verso).*

3. Titulus Beate Marie et Sancte Elysabeth Bergensis.  
Dominica post Septuagesimam.
4. Titulus Santi Winnoci Bergensis.  
Dominica post. lxx.
5. Titulus Beate Marie de Rauenebert.  
Dominica post Septuagesimam.
6. Titulus ecclesie Beate Marie Watiniensis.  
Dominica qua cantatur : « Exsurge, quare obdormis,  
Domine. »

*VI<sup>o</sup> fragment*

- 1 Titulus Beate Marie de Becco Helluini ordinis sancti  
Benedicti Rothomagensis dyocesis.  
Festo Sancti Martini hestiuialis.
2. Titulus monasterii Beate Marie de Corneuilla ordinis  
sancti Augustini Rothomagensis dyocesis  
Die martis post festum sancti Martini estiuialis.
3. Titulus Beati Leodegarii de Pratellis Lexouiensis  
Anno Domini. M<sup>o</sup> ... die martis post festum beati  
Martini estiuale.

*VI<sup>e</sup> fragment (verso)*

4. Titulus Domus de Leus ordinis Sancte Trinitatis  
Cameracensis dyocesis.  
Die beati Remigii.
5. Titulus Sancti Germani Montensis Cameracensis  
dyocesis.  
Die beati Remigii,
6. Titulus Sancte Valdedrudis Cameracensis dyocesis.  
Die beati Remigii.
7. Titulus beate Marie de ordine Vallis Scholarium juxta  
Montes.

*VII<sup>e</sup> fragment*

1. Titulus Domus pacis Dei ordinis Cisterciensis.  
Die beatorum apostolorum Philippi et Jacobi. (1<sup>er</sup> mai)
2. Titulus Sancte Marie prope Hoyum ordinis Cyster-  
ciensis.  
Die apostolorum Philippi et (Jacobi).
3. Titulus Sancti Johannis Baptiste Sanctique Sepulcri  
Novi Monasterii juxta (Hoyum) ordinis sancti Augus-  
tini.  
Crastino beatorum apostolorum Philippi et Jacobi.
4. Titulus Fratrum Minorum de Hoyo.

*VII<sup>e</sup> fragment (verso)*

- . . . . .
5. Die martis ante festum sancti Barnabe apostoli.
  6. Titulus sancti Georgii de Vangervilla.  
Die martis ante festum sancti Barnabe.
  7. Titulus Sancte Marie Sanctique Petri Gemmetensis.  
Die martis ante festum sancti Barnabe apostoli.
  8. Titulus Sancti Wandregisili Fontinellensis ordinis  
sancti Benedicti Rothomagensis dyocesis.

- Die Mercurii ante festum sancti Barnabe apostoli.
9. Titulus Sancte Marie de Voto Cisterciensis ordinis Rothomagensis dyocesis.

*VIII<sup>o</sup> fragment*

1. Titulus Sororum beati Mathei juxta...  
Die martis post festum « Oculi mei ».
2. Titulus Beate Marie de Prato juxta Rothomag.  
Die martis post « Oculi mei ».
3. Titulus Beate Marie Rothomagensis.  
Die mercurii post « Oculi mei ».

*VIII<sup>o</sup> fragment (verso)*

4. Titulus Beati Dionysii de Monte Martyrum.  
Die dominica post Translationem sancti Nicholai.
5. Titulus Beati Dionysii Areopagite.  
Die dominica qua cantatur « Cantate Domino ».
6. Titulus Beate Marie Regalis Montis.  
Die lune post festum sancti Johannis ante portam...
7. Titulus Ecclesie Beati Lupi de Escerente.  
Die lune post dominicam qua cantatur « Cantate Domino ».
8. Titulus Fratrum Predicatorum Compendiensium  
Feria. iij. post « Cantate ».
9. Titulus Fratrum Minorum Compendiensium.

*IX<sup>o</sup> fragment*

1. (Titulus Beati Bar) tholomei Noviomensis.  
Feria quarta post dominican (qua cantatur : « Cantate Domino »



2. Titulus Beati Eligii Noviomensis  
. . . . (post) dominicam qua cantatur : « Cantate Domino ».
3. (Titulus Beate M) arie de Nouganto.

*IX<sup>e</sup> fragment (verso)*

4. Titulus Sancte Marie Sanctique Petri Genmetico.  
Die Jovis post « Lætare Jerusalem ».
5. Titulus Sancti Laudi de Burgo (A) cardi.  
Die Jovis ante « Isti sunt dies ».
6. Titulus Sancte Marie de Corneuilla  
. . . . post « Lætare Jérusalem ».
7. Titulus Fratrum ordinis Beate Marie de Monte Carmeli . . .  
. . . . post « Lætare Jerusalem ».

*X<sup>e</sup> fragment*

1. . . . (mar) tyris (de) Monsterolo supra mare  
. . . . (pos) t « Oculi mei ».
2. . . . (vir) ginis de Monsterolo supra (mare).  
feria secunda post « Oculi mei ».





# LE ROEMER

LECTURE FAITE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Le 28 Mai 1886*

**Par M. DUTILLEUL, membre résident.**

---

MESSIEURS,

La ville de Francfort-sur-le-Mein s'est métamorphosée presque entièrement depuis le commencement de ce siècle : place forte, elle a jeté bas les remparts qui ne l'avaient protégée qu'imparfaitement contre l'armée de Sambre-et-Meuse, pour se faire une ceinture de promenades et de jardins de plaisance ; — agglomération sombre et resserrée, elle s'est ouvert le sein pour tailler sur le patron des boulevards la *Zeil* et les autres larges voies dont elle est encore aujourd'hui si fière ; — centre d'affaires et de change, elle a renié le berceau de sa fortune, en faisant disparaître avec la *Judengasse* la plus étrange de ses curiosités, sous prétexte de parfaire un assainissement commencé, il y a près de cent ans, par le canon de Kléber ; — mais, cité impériale, et bien qu'elle n'ait été témoin ni de l'élection ni du couronnement du César octogénaire acclamé loin du Mein et sacré à Kœnigsberg, — de même qu'on garde un bijou vieilli pour les souvenirs qui s'y rattachent, — elle conserve son Hôtel-de-Ville, édifice triste et nu que le touriste ne manque point d'aller visiter

malgré cela comme un des objets les plus dignes de son intérêt.

C'est que, depuis Frédéric Barberousse, et en vertu du privilège confirmé par la célèbre Bulle d'or de Charles IV, c'est dans ce monument que se faisait l'élection des empereurs, prémices du lien qui devait les unir à la Germanie, et dont, jusqu'à Maximilien II, ils allèrent chercher la consécration dans la basilique vénérée d'Aix-la Chapelle.

C'est que l'hôtel-de-ville, désigné sous le nom un peu énigmatique de *Ræmer*, peut-être parce que le nouvel empereur ou héritier de l'empire portait le titre de roi des Romains tant qu'il n'avait pas été couronné par le Pape, c'est que le *Ræmer* était l'endroit où l'élu fêtait son avènement avec ses électeurs, en buvant les vins du Rhin dans ces anciens gobelets de verre à pied cannelé dont le nom pourrait être resté aussi comme un symbole au théâtre du festin.

Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, inspirées par les différents sens du mot *Ræmer*, c'est là aussi que je me propose de vous conduire ce soir, au risque de vous faire partager les surprises qui y attendent le visiteur.

La première naît de l'aspect même de l'édifice. Qui ne s'étonnerait, en effet, que, bâti au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où le style flamboyant se livrait à tous les caprices d'une ornementation fleurie, — cet hôtel-de-ville ne soit, par une exception singulière, qu'une construction sans caractère et sans apparence, à façade plate, percée de portes ogivales et de fenêtres rectangles de base et de hauteur différentes, et surmontée d'un pignon à redans qui semble s'incliner avec mélancolie sous le poids des ans et de l'abandon ?

Est-ce là le lieu solennel où s'agitaient les destinées de l'empire ? — Et tandis qu'à deux pas ils ont construit un grenier à sel dont l'étage richement peint et le pignon tout en bois sculpté font une merveille de richesse et d'élégance, les habitants de Francfort n'avaient-ils point vergogne d'offrir un si modeste asile à ceux qui, suivant une expression familière au héraut et roi d'armes de Léopold I<sup>er</sup>, venaient gravir le plus haut degré du genre humain ? — Ou ces riches bourgeois prenaient-ils un malin plaisir à traiter de pair à compagnon des seigneurs souvent besogneux, en les introduisant dans cette espèce de halle pour trafiquer de la dignité impériale comme d'une denrée vulgaire ? — Peut-être, après tout, croyaient-ils, par cette assimilation, honorer leur futur maître, comme font les marchands de Londres, lorsqu'ils admettent solennellement leurs princes dans la compagnie des marchands de poissons ou dans quelque autre corporation de ce genre.

Si l'extérieur du *Ræmer* n'a pas été modifié depuis sa fondation, il n'en est pas de même pour l'intérieur. Huit lustres s'étaient écoulés depuis que la paix de Presbourg et l'établissement de la Confédération du Rhin avaient mis François II dans la nécessité d'abdiquer son titre électif. L'ère des Césars paraissant close pour l'Allemagne, on crut le moment venu d'en consacrer le souvenir par une sorte de dénombrement ou de nécrologe impérial. — Et comme, après la mort d'un écrivain célèbre, on fait succéder à ses ouvrages détachés une édition complète et définitive, la cité de Francfort, inspirée sans doute par l'exemple de Venise et le souvenir de la galerie des Doges, résolut de remplacer les bustes dépareillés qui jusqu'alors avaient orné la salle des fêtes et galas par une collection uniforme de portraits en pied qu'elle obtint sans peine de

la générosité de ses notables et des anciens seigneurs de l'Empire. (\*)

Il serait peu intéressant d'examiner en détail ces figures historiques dont l'aspect est forcément similaire, et la procession assez longue, bien que les dimensions de la salle n'aient pas permis d'y loger tous les empereurs, même en les entassant aussi dru que les convives du repas ridicule.

Constatons toutefois que, dans cette presse générale, une exception a été faite pour Charlemagne. Au lieu d'être enfermé comme les suivants dans une étroite ogive, le portrait de celui que la geste de Touroude appelle « *l'homme le plus grand que l'on verra d'ici au jugement* » occupe seul la paroi qui fait face aux fenêtres, et semble présider l'auguste assemblée. Ses dimensions sont doubles de celles des autres ; et comme dit encore la célèbre chanson de gestes, « *A celui qui veut le voir, il n'est pas besoin de le montrer.* »

Pour ce qui concerne la peinture, on aura tout dit en observant que, à part quelques portaits empreints d'un vrai sentiment archéologique et rappelant le style de Cranach et de Dürer, l'ensemble est traité d'une façon plus décorative qu'artistique, attendu que des tableaux faits en nombre et sur commande, peut-être avec la stipulation d'un délai, n'échappent guère à l'inconvénient d'une certaine précipitation. Ce qui attire davantage l'attention, ce sont les devises qui accompagnent les images des souverains. Car, nouvel étonnement ! Depuis le renovateur de l'Empire d'Occident jusqu'au dernier empereur d'Allemagne, tous

(\*) Si l'on avait voulu mettre à profit la découverte de notre regretté collègue M. Aszelin, l'Hôtel-de-Ville de Douai contiendrait aussi une suite complète des portraits en pied des Comtes de Flandre, aussi intéressante pour son histoire que peu onéreuse pour sa caisse, grâce aux conditions avantageuses que le maire avait obtenues éventuellement.

sont pourvus d'une devise ; et cette généralisation inattendue donne aussitôt à supposer que, s'il y a vraisemblablement parmi les tableaux autant de figures imaginaires que de portraits véritables, on ne doit pas trouver dans les inscriptions moins de devises apocryphes que de maximes authentiques.

En effet, suivant l'opinion la plus accréditée, c'est au XI<sup>e</sup> siècle, au temps où florissaient les tournois et les carrousels, que les paladins adoptèrent l'usage de la devise pour se faire reconnaître dans ces fêtes chevaleresques et galantes. Par conséquent, toute devise présentée comme antérieure à cette époque doit par cela seul être considérée comme dépourvue au moins de la première des trente et une conditions exigées par l'érudit Tesoro pour la parfaite devise : sa réalité, son existence.

Parmi les autres, s'il en est que l'histoire a recueillies dans les siècles les plus rapprochés de nous, il s'en trouve aussi que le plus simple examen décèle comme inventées à plaisir ; enfin (pourrait-il en être autrement, puisque ces maximes choisies après coup sont nécessairement l'écho et l'abrégé de la vie des princes à qui on les prête), il s'en rencontre qui, évidemment supposées, ont du moins le mérite de l'à-propos et de la vraisemblance.

De ce nombre est la maxime que l'historiographe anonyme du musée impérial attribue à Charlemagne, et qui est en effet d'accord avec les sentiments que lui reconnaissent l'histoire et la poésie. *La chanson de Roland* nous a conservé le cri de guerre du roi Charles, *Monjoie !* dont les douze pairs font retentir le val de Roncevaux en tenant tête aux cent mille païens de Marsile ; et le poète, si fertile en discours sur la richesse des armures et les orne

ments des écus et des gonfalons, n'eût pas omis de donner aussi une devise à Charlemagne, si de son temps la devise eût été en honneur. A défaut d'une imputation précise, on trouve du moins dans son œuvre un passage qui peut être considéré comme le germe ou l'équivalent de la devise adoptée au Rœmer. Ce sont les derniers mots adressés par l'Empereur à Ganelon, au moment où il le députe vers le roi de Saragosse : *Allez !* dit-il, *pour l'honneur de Jésus !* parole bien digne de caractériser la sage politique qui, dans toutes les expéditions du grand empereur, associait à la force des armes les bienfaits civilisateurs du christianisme. L'alliance du Christ et des Francs n'est-elle pas d'ailleurs un fait national consigné dans les chroniques de Grégoire de Tours, d'Alcuin, d'Eginhard, pour avoir été recueilli sur les lèvres et dans le cœur des rois chevelus par ces serviteurs de l'Eglise qui éclairaient leur intelligence en même temps que leur foi ? Et quand la première race des Francs s'écriait avec le fort roy Clovis : *Vivat Christus qui diligit Francos !* n'est-il pas naturel que la deuxième lui réponde par la bouche de Charlemagne : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat !*

A cette religieuse devise en succède une autre d'allure purement philosophique, et qui n'émane pas plus de Louis le débonnaire que celle fabriquée pour ce malheureux prince par un contemporain de Louis XIV : *Bis cado bis-que resurgo*, disait le calculateur français. — *O rerum vicissitudo !* s'écrie le penseur allemand. — Et tous deux témoignent contre eux-mêmes, puisque leurs versions impliquent la connaissance de l'avenir. — Pieux comme il l'était, le fils de Charlemagne a pu sans doute considérer l'instabilité des choses de ce monde, et méditer au sein de sa grandeur l'avertissement de l'Ecclésiaste : *Omnia va-*



*nitas*. Mais la devise qu'on lui prête au Rœmer n'exprime pas cette prévision de maux éventuels, elle suppose au contraire l'expérience de revers déjà subis. Ce n'est plus une règle de conduite, c'est le résumé d'une existence qui s'achève, et comme les dernières paroles d'un mourant désillusionné. — Toutefois, même à cette heure suprême, s'il fallait se figurer cet empereur et ce père abdiquant par faiblesse la double autorité qui repose sur sa tête comme un reflet de l'autorité divine, ce fils de Charlemagne se laissant aller aux événements plutôt que de leur commander, et n'y répondant que par cette exclamation découragée : *Omnium rerum vicissitudo* ! On voudrait, puisqu'aussi bien il s'agit d'une devise d'emprunt, on voudrait substituer à ce cri de lassitude et d'abandonnement la fière devise d'un poète qui, à la vérité, parlait le langage des rois : *Et mihi res, non rebus me submittere conor*.

Le fils aîné de Louis I<sup>er</sup>, Lothaire, qui succéda à son titre d'empereur, avait plus que le débonnaire le sentiment de sa dignité : sachez (mandait-il à ses frères qui le priaient de les laisser en paix chacun dans son royaume), sachez que le titre d'empereur m'a été donné par une autorité supérieure, et considérez quelle étendue de pouvoir et quelle magnificence doivent accompagner un pareil titre ! — Est-ce pour avoir essayé de soutenir l'unité de l'empire fondé par son aïeul qu'on ne l'a point jugé digne de figurer dans la galerie du Rœmer ?

Sous le portrait de Louis le Germanique, de même que sous ceux de Gunther et de Charles VII, on remarque cette inscription : *Unbnykannt*, devise inconnue ! — Il eût été bien aisé d'en inventer pour ces trois empereurs comme

pour leurs frères en dignité, si l'on n'avait pas cru trouver dans cette mention un moyen de rompre l'uniformité, et un stratagème capable de donner plus de créance aux maximes inscrites sur les autres cartouches.

Mais comment ajouter foi à des devises dictées d'une manière si évidente par le souvenir d'événements accomplis ?

Voyez, par exemple, ce propos de commère : *Os garrulum intricat omnia*. Est-il admissible que Charles le gros eût choisi lui-même une sentence qui est la condamnation manifeste de ses récriminations conjugales ?

Quel prince aurait bénévolement fait parade de ce sentiment immoral : *Optimum est aliena insania frui*, eût-il, comme Charles IV, exploité la vanité humaine en faisant trafic de titres de noblesse ?

Quel homme, fût-il du pays de la réforme et du Kulturkampf, eût jamais imaginé de prêter à Frédéric II cette insolente comparaison : *minarum strepitus, asinorum crepitus* ! sans le souvenir des anathèmes et des dépositions dont il fut frappé successivement par deux souverains Pontifes ?

Un fantôme est-il sorti de la tombe pour jeter cette absurde accusation : *Calicem vitæ dedisti mihi in mortem* ? ou n'est-ce pas plutôt une imagination malsaine qui aura sécrété le poison prétendument offert à Henri VII avec l'hostie sainte ?

A côté de ces maximes dont l'authenticité est infirmée par leur trop grande concordance avec des faits ou des idées postérieurs, on en lit d'autres d'un sens plus général, celle de Conrad I<sup>er</sup>, par exemple : *Fortuna quum blanditur fallit*. Et toutefois elle peut s'adapter si parfaitement

aux principales circonstances de la vie de Conrad, qu'on serait tenté de lui supposer encore une invention rétrospective. Jugez-en plutôt :

Pour substituer un empereur à Charles le simple dont ils méconnaissent les droits, les seigneurs allemands choisissent le duc de Saxe, Othon le magnifique, qui se récuse et met en avant Conrad de Franconie. C'est une élévation inespérée que la fortune fait entrevoir à ce dernier : *blanditur*. Mais il est repoussé par la plupart des peuples de l'empire et doit soutenir de sanglantes luttes contre ses compétiteurs : *fallit*. Il est vainqueur dans une guerre générale : *blanditur*. Il meurt blessé mortellement sur le champ de sa victoire : *fallit*. — Cela n'a-t-il pas l'air d'être calqué sur nature ?

Les devises suivantes sont de la même catégorie.

*Melius bene imperare quam imperium ampliare*, dit Rodolphe 1<sup>er</sup>, ou l'écrivain dont il est le prête-nom : — modération compréhensible chez un prince parvenu au trône impérial, mais que l'événement seul pouvait garantir ; car Rodolphe, étant comte de Habsbourg, était si loin de la pratiquer que, à la nouvelle de son élection, l'évêque de Bâle effrayé s'écria : Seigneur Dieu, tenez bon sur votre trône, ou Rodolphe y montera aussi.

On lit sous le portrait du successeur de Rodolphe : *Præstat vir sine pecunia quam pecunia sine viro*. En effet, simple gentilhomme sans fortune et sans influence, Adolphe de Nassau, au moment de son élection à l'empire, n'avait même pas en sa possession l'argent nécessaire aux frais du couronnement. Il était donc bien *sine pecunia*. Si dans cette situation, il lui fut difficile de rester le *vir probus*, au moins se montra-t-il toujours le *vir strenuus*, le guer-

rier, le héros sur les champs de bataille ; à ce point qu'à la nouvelle de sa mort l'archevêque de Mayence, son ennemi, ne put se retenir de s'écrier : L'Allemagne vient de perdre le plus brave chevalier de son siècle !

Sept places plus loin (car je n'ai pas la prétention de vous servir tous les souvenirs impériaux, et, de peur d'abuser de votre attention, j'en passe, fût-ce des meilleurs) dans la septième ogive après celle qu'occupe Adolphe de Nassau, se trouve une figure qui surprend et attire par son étrangeté : au milieu de tous ces graves personnages revêtus des insignes du pouvoir, celui-ci se montre couvert d'une simple casaque de buffle ; en guise de sceptre, il tient une arbalète ; et, s'il porte une couronne, elle est jetée autour de sa coiffure de chasse, comme un ornement de fantaisie destiné uniquement à maintenir les plumes de héron qui garnissent le chapeau. Ses compatriotes ont si peu l'air de le prendre au sérieux que, pour le désigner, ils n'emploient qu'un diminutif de son nom : Wenzel pour Wenceslas ; et les historiens ne lui ménagent point les épithètes malsonnantes. Que cet homme soit tombé dans le mépris ou le dédain de la postérité, bien qu'il ait sur plusieurs de ses voisins l'avantage d'avoir respecté les dernières volontés de son père et d'avoir pardonné généreusement à un frère révolté, cela n'est pas notre affaire. Ce qui nous occupe, c'est sa devise, inattendue et digne d'un vrai moraliste : *Morosphi moriones pessimi*. Si cette vérité peut trouver son application sur lui-même, elle n'est pas moins juste pour d'autres, et trop souvent l'expérience a prouvé qu'en effet les fous savants sont les pires.

Après la question de rétrospectivité, peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rechercher, relativement aux devises authentiques, quelle influence elles ont exercée sur la con-

duite de ceux qui les ont choisies, et quelle harmonie ces princes ont su établir entre leurs paroles et leurs actes.

Examinons à ce point de vue la devise de Frédéric III, qui est une des plus populaires, attendu que tous les enfants la ressassent : *a, e, i, o, u*. Il est vrai que ces voyelles n'ont pas pour eux le sens horoscopique que leur prêtait l'empereur. Adonné à l'astrologie, ce fut sans doute dans ses calculs planétaires que ce prince découvrit la fameuse devise littérale qu'il traduisait tantôt : *Austriæ est imperare orbi universo* ; — tantôt : *Austria erit in orbe ultima* ; — ou encore : *Aquila electa Jovis omnia vincit* ; — oracles dont il attendait l'effet avec l'inertie d'un fataliste.

Cet ambitieux espoir se trouva en effet presque justifié sous la domination de son petit-fils Charles-Quint ; mais, à coup sûr, ce ne fut pas Frédéric qui en prépara la réalisation ; lui qui ne sut point défendre ses états héréditaires contre les invasions des Turcs ; qui se fit enlever par Mathias Corvin toute la basse-Autriche ; et qui vendit à Charles le téméraire les droits impériaux sur les provinces du Rhin.

A mesure qu'il s'appauvriissait en provinces, il paraît qu'il s'enrichissait de sentences, et que, son impassibilité ne tenant plus contre ses défaites, il finit par en prendre une nouvelle, qu'il écrivait tristement sur les murs de son palais : *rerum irrecuperabilium felix oblivio !*

Si la devise donnée à Maximilien I<sup>er</sup> était de son choix, ce serait bien le cas d'appliquer à ce prince l'axiome d'un de ses prédécesseurs qui ne s'en connaissait pas davantage : *Multi multa sciunt, se autem nemo*. Mais, nous le verrons tout à l'heure, il y a de bonnes raisons de croire que cette maxime digne d'Épictète : *Tene mensu*

*ram, et respice finem*, est une boutade de l'organisateur du musée, qui, pour varier le style, aura livré carrière à sa malice.

*Tene mensuram*... la sage mesure en effet que gardait Maximilien, en se livrant sans retenue à son goût pour la chasse et pour les fêtes, malgré la gravité de la situation, quand la Hollande était en proie à la guerre civile, lorsque les Français envahissaient le Luxembourg, et que la Gueldre secouait la domination bourguignonne.

Et après la mort inopinée de la duchesse Marie, quand, à l'instigation de quelques jeunes courtisans, il faisait mettre à mort les bourgeois influents qui lui étaient hostiles, et achevait ainsi de se perdre dans l'esprit des Flamands, la devise semble-t-elle autre chose qu'une tardive et ironique moralité : *Tene mensuram*. Dès lors, en effet, la plupart des provinces lui imposèrent, dans une ombre de gouvernement, les mesures les plus gênantes, et réduisirent tellement son rôle que Louis XI put traiter directement avec les Etats de Flandre et signer la paix d'Arras malgré les répugnances de leur administrateur honoraire : *respice finem*.

La vie de Maximilien fourmille ainsi d'imprudences et de contradictions.

Il veut réduire des rebelles à l'obéissance, et, avec 500 cavaliers pour toute escorte, il se rend à Bruges où il se fait prendre comme dans une souricière et séparer de ses conseillers dont plusieurs payèrent de la vie sa folle témérité.

Il fortifie l'organisation de la ligue de Souabe pour en faire l'instrument de ses rancunes, et n'obtient qu'un refus péremptoire quand il sollicite son appui contre Charles VIII.

Il veut envahir tantôt la Hongrie, tantôt la Bourgogne,

une autre fois le Frioul, enfin la Lombardie, et doit renoncer à poursuivre l'entreprise faute de pouvoir payer ses mercenaires. Pas d'argent, pas de suisses ! Et le corps qu'il avait créé, les Lansquenets eux-mêmes étaient suisses sur ce point.

Pour châtier les cantons qui refusent de se soumettre à la Chambre impériale, il marche contre eux avec des contingents qui refusent de compromettre leur réputation militaire dans un combat avec des pâtres.

Gardait-il une juste mesure, ou se préoccupait-il de ménager l'issue de ses entreprises, lorsqu'il échangeait pour ses enfants et petits-enfants des promesses de mariage que la conclusion d'autres alliances rendait illusoires ?

Lorsque, pour obtenir l'aide de l'empire et satisfaire sa haine contre Charles VIII ou Louis XII, il arrivait, de concession en concession, à l'octroi d'un conseil de régence dont lui, empereur, ne serait plus que le président ?

Lorsqu'il nourrissait le projet de ceindre la tiare, ou de devenir tout au moins le coadjuteur du Souverain-Pontife ?

Lorsque, pour s'emparer de Tournai qu'il convoitait depuis longtemps, il venait assiéger cette ville avec le concours des Anglais, qui la gardèrent pour eux ?

Lorsqu'enfin, au retour d'une grande chasse, tourmenté d'une soif extrême, il mangeait du melon immodérément (*tene mensuram*), et, après quarante ans de hasards sur les champs de bataille, (*respice finem*) trouvait la mort dans un accident digne de Diafoirus.

On se souvient par bonheur d'une devise plus fière et plus historique, qui accompagne ordinairement les armes de Maximilien : l'aigle d'Autriche tenant dans un bec un foudre et dans l'autre une palme, avec ces mots : « chacun son temps. »

« Plus ultrà ! » voilà l'une des devises les plus connues et les plus certaines ; et l'on cite même le nom de l'érudit italien (Louis Marliani) qui, par une ingénieuse flatterie, supprima la négation antique pour reculer les bornes de l'ancien monde, et faire comprendre que les mystérieux continents, perdus autrefois dans la mer ténébreuse, étaient soumis au sceptre de Charles-Quint. Cette devise du jeune empereur sanctionnait les découvertes faites pour son aïeul par Christophe Colomb.

Toutefois la possession de ce qu'on nommait alors les Indes Occidentales ne mit pas Charles-Quint à l'abri des sarcasmes de ses ennemis, quand, après l'avoir contraint à lever le siège de Metz, ils changèrent impertinemment le *plus ultrà* en *plus citrà*.

Pour lui, en déposant la couronne et les visées humaines, dont toute sa puissance n'avait servi qu'à lui démontrer l'inanité, il n'abandonna pas sans doute sa fière devise, et se contenta de la reporter vers d'autres espérances et d'autres grandeurs que celles de la terre.

Messieurs, la visite à laquelle je vous ai conviés se prolonge insensiblement, et peut-être trouvez-vous *in petto* qu'il en est du *Rœmer* comme de l'autre Léonin.

« Où l'on voit bien comme l'on entre  
Sans savoir comment on en sort. »

Je vais donc hâter le pas en me bornant à un dernier coup-d'œil d'ensemble.

Les devises que nous avons passées sous silence sont inspirées, comme les autres, ou par la religion, ou par la politique (c'est le petit nombre), ou par la philosophie et la morale. De ces maximes, il en est de fort belles et assurément dignes d'éloges, si l'événement avait répondu aux promesses.



Mais Othon II se propose la paix avec tous : *cum omnibus pacem, adversus vitia bellum* ! et ses défauts sont les seuls ennemis auxquels il ne fasse point la guerre.

Louis le bavarois s'écrie : *sola bona quæ honesta* ! — Et quiconque met sa conduite en regard de cette vérité se rappelle invinciblement le triste aveu d'Ovide : *vileo meliora, proboque ; deteriora sequor*.

*Fiat justitia, pereat mundus* ! c'est le vœu de Ferdinand I<sup>er</sup>. — Et il a recours à un crime pour s'assurer la couronne de Hongrie.

Son successeur s'approprie la parole du père des croyants : *Deus providebit*. — Et c'est une question de succession qui, seule, retient Maximilien dans le giron de l'Eglise.

François I<sup>er</sup> veut tout entreprendre *pro Deo et imperio*. Mais le faible époux d'une princesse qui portait... la couronne n'a de goût que pour les affaires de commerce, et les circonstances l'amènent un jour à fournir le fourrage et la farine à l'armée du roi de Prusse, qui était en guerre avec Marie-Thérèse : *pro imperio*. — Du reste, il fit preuve d'une indifférence absolue en matière de religion : *pro Deo*.

*Virtute et exemplo*, telle est la devise de Joseph II ; et toute sa philosophie ne va pas jusqu'à modérer sa soif d'agrandissements ; et ce qui le distingue en somme, c'est l'imprudence de ses réformes, et le mépris des institutions et des privilèges de ses peuples.

François II se promet de ne gouverner que *lege et fide* : et il consomme la dernière spoliation de la Pologne.

Ce prince terminait la série des empereurs dont les portraits ont été réunis au *Ræmer* en 1845.

Depuis l'année terrible, la collection des Césars allemands compte un portrait de plus. Il n'a pu prendre place dans la galerie impériale qui, si vous vous en souvenez, était déjà comble ; et il se trouve, solitaire, dans la salle voisine, où délibéraient jadis les électeurs de l'Empire.

Mais cet isolement a tourné à son avantage en permettant de lui donner les proportions exceptionnellement grandes qui distinguaient jusqu'alors la seule image de Charlemagne.

Toutefois ces deux figures revêtues des ornements impériaux forment une antithèse frappante.

Tandis que le vieil empereur d'occident, image du passé, est représenté dans un repos majestueux, assis sur son siège d'ivoire, tel qu'il apparut aux regards effrayés d'Othon III, lorsque ce jeune audacieux osa scruter le mystère d'une tombe deux fois séculaire, — Guillaume, symbole d'un recommencement, se montre debout et ferme sur les marches du trône, comme un homme sur qui la fatigue ni les ans ne peuvent avoir de prise, et qui n'a pas encore abdiqué le souci de l'avenir.

Mais, la tradition l'ordonne, à ce portrait il faut une devise : quelle sera-t-elle ? — La considération des leçons providentielles placera-t-elle sur les lèvres piétistes du nouveau César quelque prophétique vers et des saints livres ? — Ou la reconnaissance va-t-elle lui faire inscrire sur l'écusson impérial le cri d'encouragement qu'il jetait si souvent à ses armées envahissantes : **Gott mit uns !**

Mais quoi ! Celui dont on invoque si volontiers la présence au moment de l'épreuve est facilement mis de côté dans le temps de la prospérité, et Dieu, pour être souvent à la peine, est plus rarement admis à l'honneur. Au sur-

plus, s'il était naturel, au VIII<sup>e</sup> siècle, que le fondateur de l'empire reconnût et proclamât le triomphe du Christ, ne sera-t-il pas opportun que, dans l'ère du progrès matériel, le chef d'une nation philosophiste constate la puissance et le triomphe des efforts de l'homme ? Guillaume I<sup>er</sup> a donc pris pour devise cette pensée : *virtus unita valet*, qui est une traduction exacte de la devise de la Belgique : « L'union fait la force. »

C'est ainsi que les galants chevaliers, dans les tournois, arboraient les couleurs de la dame de leurs pensées.

*Virtus unita valet.* — Ah ! qu'un vieillard cherche à s'illusionner en appelant lien ce qui pèse comme des chaînes ! Ses songes resteront vains ; et la postérité lui restituera la devise que lui a préparée son ministre, quand le droit à son tour aura primé la force.

Mais je m'aperçois, Messieurs, que je glisse du domaine de l'histoire dans celui de l'actualité. Je m'arrête, de peur de me voir appliquer, dans ses deux termes, une des maximes que j'ai omis de vous signaler : *Qui tacendi non habet artem nec loquendi novit opportunitatem.*

---

*P. S.* — « Les morts vont vite ! » a dit le poète allemand. — Depuis que ces lignes ont été écrites, Guillaume I<sup>er</sup> est descendu dans la tombe ; son fils a presque aussitôt fait place à Guillaume II. L'Allemagne compte donc deux empereurs de plus. La collection du *Ræmer* va-t-elle s'augmenter dans la même proportion ? Y placera-t-on le portrait de celui qu'un étranger appelle Frédéric le noble, et que son peuple surnommait déjà le sage empereur

( *der weise kaiser* ), avec la devise imposée par les aspirations qu'on lui connaissait et que lui-même aurait empruntée sans doute à Rodolphe I<sup>er</sup> « *Melius est bene imperare quam imperium ampliare* » ? Le défaut de place, l'enchaînement logique, la rancune d'un maire du palais, tout ne fera-t-il pas que le petit-fils succède sans transition à l'aïeul dans le musée des souverains ? Quoiqu'il en soit, la mort prématurée de Frédéric III montre que, si les princes électeurs se sont soumis à l'hérédité prussienne en renonçant à donner la couronne impériale, il reste un pouvoir qui ne s'est pas démis du droit de l'enlever ; et, s'il y songe, le jeune César ferait peut-être sagement d'adopter la devise : « *Memento, homo, quia pulvis es.* »

---

# NOTES SUR GAYANT

ET SUR

Ses Fêtes depuis son rétablissement en 1801

D'APRÈS LES ARCHIVES

PAR

*M. L. DECHRISTÉ père, membre résidant.*

---

Bien des notices, et des plus fantaisistes, ont été faites sur l'origine du géant de Douai. — Nous ne voulons en retenir que la constatation continuelle de la grande sympathie des Douaisiens pour leur Gayant, et du titre qu'on leur donne, et qu'ils acceptent avec plaisir, d'enfants de Gayant.

Nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet :

En 1480, une procession avait été établie à Douai en l'honneur de saint Maurand, patron de cette ville. Cette procession annuelle eut lieu jusqu'à la Révolution.

Or, à une époque que nous ne pourrions préciser, mais, au plus tard, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, on avait fait figurer Gayant à la suite du cortège religieux ; en 1665, on y ajouta sa femme, et, après, ses enfants et la roue de fortune.

Mais, en 1699, parut un mandement de l'évêque d'Arras(1), Guy de Sève de Rochechouart, défendant d'admettre dans les processions religieuses rien de superstitieux,

(1) Douai a fait partie de ce diocèse jusqu'à la Révolution.

de ridicule, où qui sentit la fable et le théâtre, ni les figures et représentations de géants, de diables etc.

Ce mandement mit en émoi toute la ville de Douai.

Le Magistrat entra en pourparlers avec l'Evêque, et proposa de ne laisser promener Gayant et sa famille, que lorsque la procession serait parvenue au lieu de sa première station, c'est-à-dire à l'église Notre-Dame. C'est ce qui se fit alors.

Peu à peu, cependant, les choses reprirent leur état primitif.

En effet, le programme de la procession de 1738 fait mention de *la roue de fortune et du géant, qui fermeront la marche.*

En 1741, à la suite de la description du pieux cortège et des trois chars de triomphe, on lit ce qui suit : *Paraîtra ensuite la roue de fortune, image sensible de l'instabilité des différents états de notre vie. — Le géant, si fameux dans tout le pays, fermera la marche. Il sera accompagné de sa femme et de ses trois enfants, d'une taille proportionnée au chef d'une telle famille : les nouveaux habillements dont ils sont revêtus attireront sur eux, par leur éclat, les yeux du public.*

Le programme du 21 juin 1750 se termine par ces mots :

*Le fameux géant, accompagné de sa famille, terminera la marche.*

Enfin, en 1757, après la description habituelle de la procession et des chars, on lit : *Paraîtra ensuite la roue de fortune. Le fameux géant se fera voir ensuite avec sa femme et sa grande famille ; tous seront revêtus de leur habit à l'antique et fermeront la procession.*

Il me semble qu'il n'y a aucun doute, après ces cita-

tions, que la convention entre les échevins et l'autorité diocésaine n'était plus observée ; aussi ne faut-il pas s'étonner que, le 14 juin 1770, M. de Conzié, alors évêque d'Arras, ait, dans ces conditions, et sur le rapport du promoteur de son diocèse, interdit la procession.

Le mécontentement des Douaisiens fut alors à son comble. Le Magistrat protesta contre l'ordonnance épiscopale, dans un mémoire signé : Cordier, conseiller rapporteur ; Houzé, avocat, et Dubois de Quéna, procureur.

M. de Conzié répondit à ce mémoire présenté à la Cour du Parlement de Flandre, par un acte daté de Compiègne, 2 août 1770, dans lequel il conclut au rejet de la demande d'appel comme d'abus.

Les échevins alors provoquent une consultation à Paris, qui est faite par MM. Fiales, Mey, Courtin et Cochin, et l'affaire menaçait de ne pas finir de sitôt, quand le roi Louis XV, par lettres closes du 6 juin 1771, confirme la sentence de M. de Conzié.

Gayant reparut en 1779, et la procession religieuse, au lieu de se faire au mois de juin, comme précédemment, fut fixée au dimanche qui suit le 6 juillet, à moins que ce jour fût un dimanche, en mémoire de l'entrée des Français à Douai, le 6 juillet 1667.

Dès ce moment, la procession eut lieu le matin, et la sortie de Gayant et de sa famille l'après-midi.

Permettez-moi ici, Messieurs, une petite digression, et reportons-nous, si vous le voulez bien, à l'année 1745 :

M. Plouvain, conseiller à la Cour et l'un des plus laborieux chroniqueurs douaisiens, rapporte le fait suivant, dans un de ses intéressants manuscrits (1) :

(1) Le manuscrit dont nous parlons ici fait partie du riche cabinet de M. Louis Dancoisne, douaisien, notaire honoraire à Hénil-Liétard.

« M. de Bréande, né en 1706, épousa, en 1743, une demoiselle Regnault de Venèse, de Douai, fille de Pierre, chef des échevins de cette ville en 1712 et 1724. M. de Bréande était alors capitaine au corps royal d'artillerie. Il sut tellement se concilier la bienveillance des habitants de Douai, qu'en peu de temps sa compagnie ne fut composée, en majorité, que de jeunes gens de cette ville. Il avait coopéré, avec elle, à la prise de la citadelle de Tournai le 19 juin 1745, lorsque, le lendemain, troisième dimanche du mois, le sous-officier chargé du détail de sa compagnie lui fit le rapport que presque tout son monde était déserté. Le capitaine fut surpris de cette nouvelle, mais se rappelant bientôt qu'en ce jour on célébrait à Douai la fête de Gayant, il dit à son sergent : *Sois tranquille, les enfants de Gayant sont fidèles à leurs promesses : ceux-ci reviendront quand ils auront vu danser leur grand-père.* En effet, la kermesse finie, la compagnie de M. de Bréande se trouva au complet par le retour des canonniers de Douai et par de nouveaux soldats que ceux-ci amenèrent avec eux.»

Reprenons maintenant notre récit :

J'ai sous les yeux les programmes des jeux et divertissements offerts au public douaisien, pour les années 1781 et 1784. — En voici un extrait, qui a son intérêt, rappelant ce qui se pratiquait à la fête communale de Douai, il y a un siècle :

« Le dimanche 8 juillet 1781, vers les deux heures après-midi, le public aura le divertissement de voir sortir par toute la ville le fameux géant, sa femme et sa famille, composée de trois enfants, de même que la roue de fortune.

» A quatre heures, les bateliers de cette navigation donneront au public une partie de joute sur l'eau, qui com-



mencera par le jeu de lutte à la lance et se terminera par celui de l'anguille, avec plusieurs tours de force à la nage, répétés et variés à la fin de chaque exercice, qui se donneront les jours suivants.

» A cinq heures et pendant la joute, pour donner au public une variété dans les amusements, on commencera le jeu de balle pour lequel on convoque les plus fortes parties des villes voisines, soit de Douai, Tournai, Lille, Cambrai, Valenciennes, Orchies, ou de quelque ville, village ou endroit que ce soit, à l'effet d'en disputer le prix, consistant en une très grosse balle d'argent, cinq services aussi d'argent pour les vainqueurs, et cinq paires de bas de soie pour les derniers vaincus.

» Ce même soir, il y aura grand spectacle à la comédie, et bal de nuit au théâtre.

» Le lundi 9, les divertissements commenceront vers les sept heures du matin pour le jeu de balle, jusqu'à onze heures seulement, à cause de la chaleur. A deux heures, les jouteurs, comme le jour précédant, iront en cortège prendre Gayant et sa famille, qu'ils conduiront sur l'Esplanade, après quoi ils commenceront leurs exercices à la lutte, le jeu d'étaux, celui de l'oye et autres tours, comme il est dit précédemment, et vers les quatre heures on recommencera la partie de balle, et la comédie ensuite.

» Le mardi 10, l'on continuera la partie de balle, depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures environ, et à trois heures, les jouteurs termineront tous les exercices par la lutte, le jeu des canards-plongeurs et autres amusements divertissants sur l'eau ; le jeu de balle continuera toujours

pendant la joute jusqu'en définitif ; la comédie et le bal suivront et termineront les plaisirs de cette journée. »

« *Le dimanche 11 juillet 1784.* Vers les deux heures, promenade de Gayant, comme précédemment.

» Il sera tiré, le soir du même jour, sur la place, un grand feu d'artifice, par le sieur Augé, artificier italien, pensionné de ladite ville, qui s'est distingué dans différents concours de l'Europe par le brillant de ses feux.

» Il y aura, en outre, grand spectacle à la Comédie, et bal de nuit au théâtre.

» Le lendemain lundi, 12, vers quatre heures après-midi, se fera la distribution des prix et médailles de l'école de dessin et d'architecture, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où tous les ouvrages faits pendant le cours de cette année seront exposés pendant huit jours. Cette cérémonie sera précédée d'un discours analogue, et terminée par le couronnement d'un élève, qui s'est particulièrement distingué. »

En 1786 eut lieu, à Douai, l'ascension aérostatique du célèbre Nicolas Blanchard, inventeur du parachute. Il partit de la cour des casernes d'Esquerchin, descendit le même jour à l'Etoile, entre Amiens et Abbeville, et revint le lendemain à Douai.

Peu de temps auparavant, Blanchard avait tenté vainement, deux jours de suite, de faire une ascension à Douai ; et comme une foule énorme y était accourue pour jouir d'un spectacle inconnu dans le pays, le désappointement se manifesta dans un pot-pourri ayant pour titre : *Le Ballon de Douai* (1). »

(1) Voir cette pièce, page 247.

Pendant la période révolutionnaire, de 1792 à 1800 inclusivement, la fête de Gayant fut supprimée.

Mais, dès le 15 juin 1800, une association libre, pour le rétablissement de Gayant, s'était formée à Douai, et envoyait une circulaire à ses concitoyens, pour les engager à contribuer aux frais de cette restauration. Cette circulaire était signée : *Allard, Caullet, Louis Duquesne, Guilmot, Legrand, Marlier, Picart, Plouvain, Smeyers et Vinois fils.*

Dans le cours de cette même année, les associés précités envoyaient en ville deux avis : Dans le premier, ils annonçaient qu'ils mettaient la plus grande activité pour achever leur entreprise, destinée à rendre aux habitants de cette ville les amusements qui avaient fait leurs délices pendant si longtemps.

Le second avis était ainsi conçu :

« *Vive Gayant !* — Les associés libres pour le rétablissement du symbole de la joie des habitants du Douai, préviennent les citoyens et dames abonnés aux bals de la salle aux glaces, qu'à compter de celui du vingt-cinq de ce mois, une dame se chargera de recueillir les offrandes qui seront présentées pour contribuer à couvrir les frais de cette restauration. »

Gayant et sa famille reparurent effectivement, le 19 juillet 1801, au milieu de la joie générale, et n'ont plus cessé, depuis cette époque, de figurer, chaque année, à la fête communale de Douai.

Le programme de 1801 porte que la fête aura lieu le 19 juillet et les deux jours suivants : « *que Gayant et sa famille y paraîtront avec plus d'éclat que jamais, et que des spectacles, des danses et des jeux de balle, concour-*

» ront à divertir, pendant ce temps, les citoyens de Douai  
» et des communes voisines, qui voudront y prendre  
» part. »

En cette même année 1801, fut imprimé le poème de M. Séraphin Bernard ; intitulé : *La Procession de Douai, ou Gayant ressuscité*.

On réédita aussi la chanson de Gayant, dont l'air a été composé, en 1775, par *Lajoie*, grenadier et maître de danse au régiment de Navarre, en garnison à Douai. — M. Tolbecq, excellent compositeur de musique, arrangea depuis cet air en pas redoublé.

Voici le premier couplet de la vieille chanson de Gayant :

Allons, veux-tu v'nir, min copère,  
A l'procinsion ed'Douai ?  
Al' est si jolie et si gaye  
Que d'Valincienne et Tournay,  
Ed' Lille, d'Orchie et d'Arras,  
Les pu pressés vienn't à grands pas.

Le mardi de la fête communale, 21 juillet 1801, fut représentée à Douai une pièce de théâtre intitulée : *Douai délivré des Barbares par Jehan Gélon, surnommé Gayant*.

M. le conseiller Plouvain s'exprime ainsi au sujet de cette pièce :

« J'ai arrangé cette histoire, dit-il, pour servir de ca-  
» nevas à une pièce de théâtre que les comédiens *Reynal*  
» et *Aubert* se chargèrent de composer et firent représen-  
» ter.

» Les ravages des Normands sont vrais ; le surplus est  
» fondé sur les traditions populaires. » (1).

(1) Cabinet de M. Dancoisne, précité.

En 1802, 1803, 1804 et 1805, on ajouta aux jeux de balle, le tir à l'oiseau et le tir à la cible chinoise.

En 1806, l'affiche de la fête communale porte, en tête, ces mots : *Gayant ressuscité ramène l'allégresse*, et se termine par cette mention : « Gayant et toute sa famille » feront l'amusement du public. La fameuse et antique » roue de fortune, disparue depuis si longtemps, l'aug- » mentera encore par sa nouvelle apparition. »

On lit sur le programme de 1807 : *Douai, réjouis-toi, ton Gayant va paraître* ; et, au bas : *Vivent les enfants de Gayant !* — 1<sup>er</sup> concours d'harmonie militaire, sur la place d'Armes. Il y en a eu dix depuis 1807 : en 1811, 12, 14, 16, 28, 31, 36, 40, 46 et 59.

Cette même année 1807, eut lieu pour la première fois, à Douai, une exposition du produit des arts et de l'industrie. Cette exposition se renouvela, tous les deux ans, jusqu'en 1821, excepté en 1815, à cause du blocus de cette ville.

A partir de 1808, la fête communale de Douai dura cinq jours.

En 1809, on fait mention, dans le programme de la fête communale, du premier feu d'artifice depuis la restauration de Gayant ; il en a été tiré dix autres jusqu'en 1830 inclusivement ; mais de 1831 à 1873 inclusivement, c'est à-dire dans une période de quarante-deux ans, il n'en est plus question ; de 1874 à 1883, il y en a eu cinq.

Notons ici en passant un fait rapporté dans le manuscrit précité de M. Plouvain, à la date de 1810, et qu'il intitule : *Gayant fêté avec de l'eau* : « Le sieur Dernau- » court, de Douai, sergent à la 10<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers » d'artillerie, commandait dix-neuf hommes de ce corps, » qui se rendaient de Raguse à Tara. Se trouvant, le 8

» juillet 1810, au milieu des sables, et n'ayant aucune  
» ressource, une fontaine leur vint d'un grand secours :  
» le sergent, se souvenant en ce moment qu'on fêtait  
» Gayant à Douai, invita sa troupe à boire à son souvenir  
» et à danser en réjouissance du plaisir qu'on éprouvait à  
» plus de trois cents lieues de là. »

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail des jeux populaires qui se répètent à la fête communale de Douai d'année en année, et qui se composent, en général, de tir à l'oiseau, à l'arbalète, à la fléchette ; de cible chinoise ; de jeu de billon, de quilles, de tir à l'arc au berceau, etc., etc., nous mentionnerons seulement, pour mémoire, en ce qui concerne ce dernier jeu, que, dès 1809, les compagnies d'archers sont invitées à se rendre en ville, tambour battant, drapeau déployé ; et qu'en 1813, une médaille d'argent est décernée à la compagnie d'archers ayant la plus belle tenue — Ajoutons que nous avons connu autrefois, à Douai, deux compagnies d'archers magnifiquement équipées ; l'une avait son siège rue d'Arras, et l'autre rue des Flageolets, à la Société dite de l'*Union*, maison aujourd'hui occupée par M. le docteur Laigniez.

En 1811, a lieu le premier concert donné par les amateurs de la ville.

En 1812, ascension aérostatique de M. Augustin, avec l'expérience du parachute. — Une pièce de vers fut faite à cette occasion par M. Delloye, officier de santé à Oisy, sous le titre de *Discours du plus grand des Gayants aux habitants de Douai*, pour se plaindre de l'ascension aérostatique du 13 juillet.

En 1814, il y eut comédie, tous les jours de la fête, dans la salle de spectacles, nouvellement restaurée.

En 1822, le mercredi de la fête, manœuvres d'artillerie, au polygone, à cinq heures du soir.

En 1823, outre le programme officiel de la fête communale, on a répandu en ville un placard, tiré à un grand nombre d'exemplaires, et ayant pour titre : *Gayant restauré redouble l'allégresse*. On y lisait : « Depuis 1823, » Gayant est l'image fidèle de ce valeureux guerrier qui » combattit pour son pays ; il a retrouvé son antique » vigueur ; il a repris ses armes. Son épouse a retrouvé » ses attraits ; elle s'est parée des ornements et des bijoux propres au siècle qui la vit naître. La roue de fortune, enfin, dans une forme nouvelle et élégante, » retrace les caprices multipliés d'une source de bonheur » et de maux. »

En cette même année 1823, eut lieu, dans les salons de l'hôtel-de-ville, la première exposition de la *Société des Amis des Arts*. Ces expositions se continuèrent jusqu'en 1827 inclusivement.

En 1837, restauration des trois enfants de Gayant, revêtus de nouveaux costumes, ainsi que le sot des Canoniers.

En 1829 fut représenté, au théâtre de Douai, un vaudeville en un acte et trois tableaux, intitulé : *Le Flaneur douaisien, ou la Fête Communale*, œuvre de Victor Turbet, artiste dramatique. — Ouverture du Diorama du Nord, œuvre de MM. Félix Robaut et Dutilleux.

En 1834, ascension aérostatique de M. Margat.

En 1840, concert par la *Société Philharmonique de Douai*. C'est la première fois que le nom de cette Société paraît dans le programme de la fête communale. Depuis cette époque, le concert du lundi de Gayant est toujours indiqué comme donné par la *Société Philharmonique*.

En 1841, concert-Musard au Jardin-Royal, rue de Paris. Ces concerts ont été continués jusqu'en 1858 inclusivement.

La même année, parut une brochure in-8° intitulée: *Gayant, poème humoristique, par Albonnus, membre d'aucune Académie.*

En 1842, 3<sup>m</sup>e fête historique, ayant pour sujet *la Gloire de Philippe-le-Bon*, duc de Bourgogne et comte de Flandre. Les deux premières fêtes avaient eu lieu, en dehors de la fête communale, en 1839 et 1840.

En 1843, un monument, rappelant dans sa partie supérieure le beffroi de Douai, brûlé avec l'Hôtel-de-Ville pendant les fêtes de Pâques de l'an 1471, fut élevé sur la place d'Armes. Pour honorer la mémoire des Douaisiens qui périrent glorieusement, en 1304, à Mons-en-Pévèle, les noms de ces courageux défenseurs furent inscrits sur le monument, lequel, pendant trois soirées, fut illuminé. Le dernier jour, des feux de diverses couleurs éclairèrent le monument, et un bouquet d'artifices donna le signal du feu de joie qui fut allumé immédiatement.

En 1845, fut publiée une pièce de vers intitulée *Gayant et ses fêtes*, par M. Bouillon, professeur de l'Université.

En 1848, fête vénitienne, nautique et musicale, donnée par la Société des Canotiers douaisiens.

Cette même année 1848, *Gayant* fut transporté à Dunkerque, sur les instances de la municipalité de cette ville, pour figurer à la grande fête célébrée à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer, le 3 septembre.

En 1849, 4<sup>m</sup>e fête historique, souvenir du XV<sup>e</sup> siècle, donnée par la Société de Bienfaisance, avec le concours de la Société douaisienne.



Le lundi, 9 juillet, à quatre heures du soir, des hérauts d'armes annoncent en ville la fête du lendemain. — A sept heures, réception aux portes de la ville des seigneurs qui arrivent par terre. A neuf heures du soir, réception des seigneurs qui arrivent par eau. La flottille étant arrivée à la porte d'Entrée-des-Eaux, a lieu une fête vénitienne nautique et musicale. La flottille se compose des canots de la Société douaisienne, brillamment illuminés en feux de toutes couleurs et montés par des équipages en costumes variés. Des barques, chargées de musiciens instrumentistes et de chanteurs, sillonnent l'espace réservé à la fête, qui a lieu en présence des hauts personnages déjà arrivés en ville. Diverses pièces d'artifice, des feux de Bengale et des bombes terminent la fête nautique.

Le mardi 10 juillet, à cinq heures du soir, le comte de Flandre, accompagné de toute sa suite, se rend sur la place du Barlet, où a lieu une course de chars suivie d'un tournoi.

En 1850 et 1852, exposition et concours de plantes en fleurs, au Jardin-des-Plantes.

En 1851, ascension aérostatique des frères Godard. — Festival d'harmonie militaire. — Tirage au sort d'une maison rue des Flageolets, pour échoir à l'un des ouvriers membre de la Société de Secours mutuels.

En 1856, exposition, au Jardin-des-Plantes, des produits horticoles et des objets d'art et d'industrie se rattachant à l'agriculture.

En 1858, exercices extraordinaires de Charles Roussel, dit *l'Homme-Canon*.

En 1860, concert donné pour l'inauguration de la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Douai.

En 1861, 4<sup>m</sup>e fête historique, représentant l'entrée solennelle, à Douai, en 1405, de Jean-sans Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre, et de la duchesse Marguerite de Bavière, son épouse. — Fête nautique, marche aux flambeaux, etc

En 1862, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 79 et 84, eurent lieu à Douai, pendant la fête de Gayant, des ascensions aérostatiques.

En 1864, première exposition, à l'Hôtel-de-Ville, des tableaux de la Société des Amis des Arts, laquelle fut reconstituée en 1863. — L'exposition s'est continuée chaque année, jusqu'aujourd'hui, à l'époque de la fête communale, sauf en 1871, à cause de la guerre.

En 1872, 75, 77, 79 et 82, festival international d'harmonie, d'orphéons et de fanfares.

En 1875, grande fête vénitienne, à l'Esplanade, sur la Scarpe, et splendide illumination des ponts et quais.

En 1877, 1<sup>re</sup> exposition des collections léguées à la ville de Douai par M. Foucques de Wagnonville. — Exposition agricole départementale, dans les locaux et par les soins de la Société d'agriculture. — 6<sup>m</sup>e fête historique, représentant l'entrée solennelle de Louis XIV à Douai, le 23 juillet 1667. — Feu de joie sur la place d'Armes.

En 1878, premières régates internationales à Douai.

En 1879, 1<sup>er</sup> grand concours international de tir au fusil. — Ce tir a continué, chaque année, depuis cette époque.

En 1880, 1<sup>re</sup> grande fête de gymnastique et d'armes. — Fêtes vénitiennes.

En 1881, kermesse flamande, pour l'inauguration du nouveau Cercle des Orphéonistes de Douai, rue Saint-Jac

ques. — Illuminations des édifices communaux et feu d'artifice, le jeudi de Gayant, à l'occasion de la fête du 14 juillet, célébrée pour la première fois, depuis son rétablissement.

En 1882, courses de chevaux, par les Sociétés des courses de Douai.

---

Disons maintenant quelques mots sur la *Société dite des bons et vrais enfants de Gayant*. — Cette Société se forma au moment du rétablissement de Gayant, en 1801. Elle se réunissait dans de joyeux banquets, où les sociétaires chantaient des couplets de leur composition, dont la plupart avaient rapport à Gayant et à sa fête.

Gayant, accompagné de sa femme, de ses trois enfants, du sot des Canonniers, d'un tambour et d'un quêteur, présidait le banquet. — Ces personnages, en bois sculpté et peint, et portant le costume adopté en 1801, étaient placés sur un surtout, au milieu de la table. C'est l'œuvre de M. Degand, professeur de sculpture de l'Académie de Douai. Ce groupe est dans notre collection.

On trouve dans la liste des membres de la *Société des Enfants de Gayant*, beaucoup de noms très connus à Douai.

Outre ceux des fondateurs, que nous avons indiqués plus haut, on remarque MM. *Becquet de Mégille, Séraphin Bernard, Caullet, Coppin, D'gouve de Nuncques, Déprés-Altard, Dronsart, Druelle, Du'hillœul, Duh'm, Desuède, Escallier, Gelez, Gosse de Gorre, Lagarde, Nutly, Paix, Potiez-Defroom, Reytier, le général Scalfort*, etc., etc.

Pour terminer, voici quelques spécimens des chansons des *Enfants de Gayant* :

PAR M. REYTIER, DOCTEUR EN MÉDECINE.

*Air : C'est un enfant*

Quand ici Gayant nous appelle,  
Du plaisir c'est l'heureux signal ;  
Célébrons la gloire immortelle  
D'un héros qui n'a point d'égal.  
Joyeux partenaires,  
Au son de nos verres,  
Unissez ce refrain bruyant :  
Vive Gayant ! Vive Gayant !

Gaiement il nous rassemble à table,  
Dont il s'interdit les bienfaits ;  
Il fait boire un vin délectable,  
Quand il résiste à ses attraits.  
Vertu sans pareille !  
Huitième merveille  
Qui confond l'esprit d'un gourmand.  
Vive Gayant ! Vive Gayant !

RONDE PAR M. DEFFOSSE, ORDONNATEUR DES FÊTES  
DE LA SOCIÉTÉ

Et gai, gai, gai, donc mes amis,  
Venez à cette fête ;  
Et gai, gai, gai, donc mes amis ,  
C'est celle du pays.

Gayant est notre père  
Et nous sommes ses fils ;  
Tout veut qu'on le révère,  
Et qui de nous ne dit:  
Et gai, etc.

Nous vivons tous en frères,  
Nous sommes tous unis ;  
Tous nos cœurs sont sincères  
Pour notre beau pays.  
Et gai, etc.

PAR M. DEGOUVE DE NUNCQUES, CONSEILLER A LA COUR  
DE DOUAI.

Air : *Le premier pas.*

Vive Gayant !  
Est un cri d'allégresse  
Qu'un Douaisien répète en jouissant ;  
C'est un refrain qui nous met en liesse :  
Vive Gayant ! vive Gayant !

Vive Gayant !  
Rend heureux tout le monde,  
Le plus petit ainsi que le plus grand ;  
Ce mot magique en vrais plaisirs abonde,  
C'est du bonheur une source féconde :  
Vive Gayant, vive Gayant !

PAR M. THELLIER, SOCIÉTAIRE.

Déjà la brillante aurore  
Précédant le dieu du jour,  
Dans les champs qu'elle colore  
Ramène les jeux, l'amour ; (Bis)  
Vite, que chacun s'apprête  
A fêter ce jour charmant.  
Mes chers amis, c'est la fête  
De notre immortel Gayant.

L'auteur adresse ensuite un couplet à un certain nombre de ses collègues présents au banquet. Nous citerons les trois suivants :

*A M. Gosse de Gorre, procureur-général à la Cour de Douai*

Toi qui nous requiers de boire,  
Contre tous les buveurs d'eau  
Lance ton réquisitoire,  
En ce jour sois leur fléau.  
Vois comme chacun s'apprête  
A t'obéir en buvant ;  
Voilà comme on fait la fête  
De notre immortel Gayant.

*A M. Louis Duquesne-Dapsens, l'un des fondateurs  
de la Société.*

Ne crains pas que je t'oublie,  
Ornement de nos festins,  
Toi dont l'humeur réjouie  
Fait fuir les plus noirs chagrins.  
Vainement on te regrette  
Dans un repas moins bruyant :  
Sans toi ferions-nous la fête  
De notre immortel Gayant !

*A M. Deffosse, ordonnateur des fêtes de la Société.*

Amis, élevons un trône  
Au héros de nos festins ;  
Il mérite une couronne :  
Qu'il préside à nos destins.  
En la plaçant sur sa tête,  
Rendons hommage au talent  
Du directeur de la fête  
De notre immortel Gayant.

LE BALLON DE DOUAI (1)

*Ascensions manquées de Blanchard.*

(POT-POURRI)

Air : *Nous nous marierons dimanche.*

De chaque canton,  
Pour voir le ballon,  
On couroit à Douai dimanche ;  
Et maint fantassin,  
Battant le chemin,  
Est crotté jusqu'à la hanche.  
En beau surtout,  
Avec leur bout de manche,  
Clercs et manants,  
Bourgeois fringants,  
Dimanche,  
Pour trouver accès,  
Avoient tout exprès  
Mis une chemise blanche.

Beautés par essaim,  
Galants sur leur train,  
Tous parés comme un dimanche ;  
Bon nombre d'Arras,  
Et des Pays-Bas,  
De la Somme et de la Canche,  
Se trouvent clos  
Dans un enclos  
De planches ;  
Là par malheur

(1). Voir page 234.

Nul pourvoyeur  
D'éclanches.  
La soif et la faim  
Se donnent la main :  
On reste à jeûn le dimanche.

Air : *Des trois Fermiers.*

Faut attendre avec patience,  
C'étoit le refrain de ce jour,  
Et chacun avoit l'espérance  
Qu'aux airs Blanchard feroit un tour.  
Mais ce ballon que tout enflamme  
Du désir de monter aux cieux,  
Semble sans vigueur et sans âme,  
On en juge d'après ses yeux. (Bis.)

Du temps la cuisante froidure  
Désole aussi le spectateur ;  
Il fait la plus triste figure,  
Le besoin dévore son cœur.  
« Mesdames, je ne puis rien faire,  
» Si mon ballon ne s'enfle pas, »  
Crioit Blanchard. « Ah ! sort contraire,  
» Tu me jettes dans de beaux draps ! » (Bis)

Pourtant il redouble d'audace,  
Malgré l'effroi du Magistrat ;  
Le ballon tenoit à sa place  
Comme un mourant à son grabat.  
Hors Blanchard que l'ardeur entraîne,  
Saisit les crins de son coursier,  
S'élance à vingt pieds de l'arène,  
Le coursier tombe et l'écuyer. (Bis)



*Air : Du haut en bas*

Du haut en bas  
On vit ce pauvre aéronaute,  
Du haut en bas  
Bien portant malgré ce faux pas ;  
Très heureux en faisant calotte  
De ne fendre que sa culotte  
Du haut en bas.

*Air : Ah ! maman, que je l'ai échappé belle !*

Ah ! Messieurs, que je l'ai échappé belle !  
Dit-il en tremblant  
Tout en sortant  
De sa nacelle ;  
Ah ! Messieurs, que je l'ai échappé belle !

Demain plus joyeux  
Je prendrai la route des cieux.  
Sans être onéreux,  
Ni curieux,  
Du saut de carpe,  
Après avoir traversé la Scarpe,  
Sans émotion,  
Je cinglerai vers Albion.  
Ah ! Messieurs, etc.

*Air : Les Forçats d'Angleterre.*

Lundi c'est même chance,  
Vaine est, vaine est encore l'espérance,  
On y perd patience ;  
Le soir même succès,  
A peu près, à peu près.

Dans cette affliction,  
Suivant le rit austère,  
Car le Carême est sévère,  
On fait très maigre chère.  
Puis chacun s'est couché,  
Fort touché, fort touché.  
On dit l'Espinard,  
Tendre ami de Blanchard,  
Pleurant sur cette histoire,  
Qu'il a, qu'il a vraiment peine à croire,  
Publiera pour sa gloire  
Qu'il prendra mieux son temps  
Ce printemps, ce printemps.

---

VOYAGE  
DE LA  
FAMILLE GAYANT  
& DUNKERQUE  
EN SEPTEMBRE 1848

PAR

*M. le baron DE WARENGHIEN, membre résidant.*

---

Notre cher et vieux Gayant a eu de nombreux historiographes, et il ne faudrait rien moins qu'un catalogue pour enregistrer toutes les brochures écrites en son honneur.

Une des premières, par ordre de date, est celle que fit paraître, vers 1743, le Douaisien du Laurens, membre de la Confrérie poétique « de la Fontange » qui fleurissait alors à Douai.

Elle a pour titre : « La vraie origine du géant de Douay, en vers français, suivie d'un Discours sur la beauté, où l'on fait mention des Belles de cette ville. »

Rien de plus curieux que l'énumération de cette rarissime brochure. Il en résulte, qu'en 1743, les Belles, ne manquaient pas plus à Douai, qu'en 1888 (1).

(1) Voici d'ailleurs, en abrégé, l'énumération de du Laurens :

« Douai, s'écrie-t-il, fourmille de beautés parfaites : c'est ici que je vais  
» hardiment développer les richesses de notre ville : c'est ici que je vais  
» démontrer une charmante multitude de belles, dont la moindre est  
» capable de fixer les cœurs ?

Impossible d'ailleurs, de citer tous les récits en prose ou en vers : drame et poëme héroï-comiques composés en l'honneur de Gayant.

Je me bornerai à rappeler le très-intéressant ouvrage de notre ancien collègue, M. le conseiller Quenson, sur Gayant, sa famille et sa procession ; enfin, vous vous souvenez des curieux détails qu'un de nos plus sympathiques collègues, nous a donnés, ici même, sur les fêtes de Gayant.

Toutes ces monographies, qui sont d'ailleurs assez anciennes, n'ont pu, par cela même, traiter un récent épisode de la vie de Gayant. C'est cette lacune que je voudrais

« Premièrement, où trouverez vous plus de charmes que dans les  
» Demoiselles Cambier, quel air plus héroïque ? Dans Mademoiselle  
» Durand quelles grâces ? Où trouverez vous plus d'esprit, joint à plus  
» de charmes, que dans les Demoiselles Duparc, Couvreur, Berguette,  
» Dutenot, Villicaseau, Flibart, Allard, dans l'aimable aînée des Blan-  
» cheville ; dans la charmante sœur de Madame Roland ?

« Cherchez-vous des grâces assassines, de ces grâces à qui rien ne  
» résiste ; vous les trouverez dans ces Demoiselles Galois, Laloës, de  
» Grosilliers et la jeune Dumonceau.

« Cherchez-vous la beauté jointe aux charmes du caractère et de la  
» raison, vous les trouverez dans les Demoiselles Derbaix, Dumonceau,  
» Simon, Campton, Pamart, Brisseau, d'Avennes, Mean.

« Cherchez-vous encore d'autres beautés, je vas vous citer avec trans-  
» port, les charmes des Demoiselles Dubois le jeune, Midy, Tiloy, Dela-  
» place, Plouvain, Bertoult, Saudemon, Mourette, Dupuis, Fontaine,  
» Deguillon, et mille autres qui échappent à ma mémoire.

« Cherchez-vous en eux de la sagesse, ils en sont tous également par-  
» tagés : La vertu fomenté dans leurs veines.

« Et il ajoute, ensuite : « on n'a point cité toutes les belles par  
» l'impossibilité de les connaître ; quant aux dames, dit l'auteur, je  
» n'en ai pas cité une seule : un époux n'aurait pas eu de dévotion à  
» une pareille litanie. »

Cette brochure ne porte ni nom d'auteur, ni indication d'imprimeur.

combler ce soir, en retraçant les incidents du voyage que la famille Gayant fit à Dunkerque, en septembre 1848. (1)

Il fallait vraiment une année de révolution et de bouleversement général, pour que la famille Gayant fit un si grand voyage, et surtout, le fit en chemin de fer.

C'est que, jusque là, elle avait été d'humeur assez casanière. Suivant la tradition, Gayant et les siens n'étaient sortis de la ville, que pour présenter leurs hommages, à Louis XIV et à la Reine le jour où ils passèrent à Sin-le-Noble. Plus tard, il est vrai, la corporation des bouchers étant devenue la gardienne de Gayant l'avait promené dans la plupart des villages des environs, en sa qualité de suzerain,

Aussi, grand fut l'émoi, quand un beau jour, arriva par l'intermédiaire de M. le Maire de Dunkerque, une invitation en règle, sur papier vélin, adressée à la famille Gayant, à l'effet d'honorer de sa présence les fêtes qui devaient être célébrées à Dunkerque les 2, 3 et 4 septembre 1848.

De qui donc venait cette invitation ? C'est d'un confrère, d'un géant, en osier, comme Gayant ; du Reuse de Dunkerque. Elle était conçue, avec une galante courtoisie, qui rappelait les plus beaux temps de la chevalerie

Un mot tout d'abord sur le Reuse et sa famille. Papa Reuse, comme l'appellent familièrement les Dunkerquois, est un contemporain de Gayant. Il est un peu plus grand puisqu'il a 22 pieds de hauteur : il est habillé de bleu,

(1) Cette notice a été lue, à la séance générale de la Société d'Agriculture de Douai, le 27 avril 1888. L'assemblée en a décidé le renvoi à la Commission des impressions,

avec des galons dorés ; il porte, l'accoutrement et l'armure d'un hallebardier espagnol. Il a une fille, d'une taille à peu près égale à la sienne, et un fils du nom de Cupido. Celui-là n'a que 9 pieds de haut.

Quant à la femme de Reuse, elle a été prise dans une de nos guerres contre les Anglais, qui lui ont coupé la tête, et l'ont emportée, en Angleterre, en guise de trophée, Reuse est donc veuf, et vous verrez tout à l'heure, qu'en 1848, le veuvage commençait à lui peser.

Quant l'invitation du Reuse parvint à Douai, grand fut l'émoi, dans la population, et dans la Municipalité provisoire. Le Conseil municipal fut convoqué d'urgence : (1).

Gayant devait-il accepter l'invitation du Reuse ; fallait-il allouer un crédit, pour son déplacement et celui de sa famille ? Force nous est de constater, que malgré la gravité des événements, (l'on était au lendemain des sanglantes journées de juin), le départ éventuel de Gayant, prit les proportions, d'un véritable événement local.

Les journaux, se saisirent immédiatement de la ques-

(1) Séance du conseil municipal du 25 août 48.

Enfin, le 3<sup>e</sup> article à l'ordre du jour, était celui-ci.

Demande de M. le Maire de Dunkerque pour avoir les mannequins de fête communale.

Cette demande, quelque singulière qu'elle soit, a été accueillie. On comprend que le Conseil ne pouvait repousser une prière sollicitée avec une grâce charmante par M. le Maire de Dunkerque. Cet administrateur nous offre d'ailleurs Reuse, le géant Dunkerquois, en compensation. Ainsi Gayant et Reuse qui vont parcourir ensemble les rues de Dunkerque, pourront, après les fêtes, se serrer la main et se dire : au revoir.

Du reste toutes les précautions seront prises pour que Gayant et sa famille nous reviennent sains et saufs. Leurs directeurs ainsi que la femme de chambre de Madame Gayant les accompagneront dans leur voyage. Ceci soit dit pour rassurer tous les enfants de Gayant.

*Le Réformiste*, 29 août 1848.

tion, et, les beaux esprits de notre ville — où il n'en a jamais manqué — prirent aussitôt la plume au nom de Gayant et sa famille. (1)

La première lettre parut dans l'*Indépendant* du 25 août 1848 : en voici quelques extraits :

### GAYANT

*au chroniqueur de l'Indépendant.*

*Salut, joie, santé et prospérité !*

Très aimé et éclairé clerc :

« On me dit que vous annoncez au peuple que je vais  
» être envoyé à l'Eglise des Dunes, nommée de ces jours,  
» Dunkerque, pour y prendre une place d'honneur dans  
» la fête qu'on doit célébrer à l'occasion de l'inauguration  
» d'un chemin de fer : invention diabolique qui est le  
» dernier coup porté à l'ancienne Chevalerie. Depuis que  
» j'ai eu l'honneur insigne de délivrer Douai de l'invasion  
» des barbares, jamais je n'ai quitté ma cité chérie : j'y  
» suis resté, armé de pied en cap, pour la défendre, prêt  
» à tout, disposé à soutenir ses droits et ses libertés. Ma  
» famille tout entière s'est dévoué au même devoir. Je  
» n'obéirai à aucun ordre qui me prescrirait d'abandonner  
» même momentanément la ville, dans un temps où elle  
» pourrait encore être envahie par d'autres barbares ; on  
» ne m'en arrachera pas en vie.

« .... Douai et rien que Douai, voilà ma devise. Ainsi  
» qu'en autres temps, j'avais pour cri de guerre : Douai !  
» passez outre ! afin d'annoncer aux assaillants qu'ils ne  
» devaient pas s'y arrêter.

(1) Plusieurs de ces lettres ont pour auteur M. Gustave De Baillien-  
court qui était alors à Dunherque.

« On m'annonce qu'une émeute aurait lieu si l'on ten-  
» tait de me faire partir contre ma volonté ; on me dit  
» ce que je ne savais pas, qu'une émeute c'est le soulève-  
» ment de toutes les corporations pour la défense de ses  
» droits de cité. Je reconnais là mes dignes fils !

« Maintenez vos franchises et vous verrez mon guidon à  
» votre tête et vous entendrez ma voix de tonnerre vous  
» encourager pour maintenir les privilèges sacrés de votre  
» cité bien aimée.

« Que Dunkerque soit fière, à juste titre de son Reuse  
» et de son fils Cupido bien plus jeune que moi ! Je fais  
» des vœux pour qu'ils assurent le bonheur de leur bonne  
» ville ; mais, pour moi, je ne connais que Douai : mon  
» amour, mon dévouement sont pour elle, pour ses fils.  
» qui sont les miens, et pour lesquels mes vastes et éner-  
» giques poumons n'ont qu'un cri : Vivent, vivent les  
» enfants de Gayant

» Que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde — de  
» mon château rue de la Paillerette ou des Vitelots, à  
» Douai, l'an de grâce 48, le 23<sup>e</sup> d'août, le 8<sup>e</sup> jour après  
» l'Assomption. »

*Signé* : JEHAN JÉLON.

Mais les Mayeur et échevins de notre ville, en ordon-  
nèrent autrement, et dès le 27 août, l'*Indépendant* l'an-  
nonçait à ses lecteurs :

« Décidément Gayant et sa famille, iront, bon gré, mal  
» gré, prendre part aux fêtes de Dunkerque. Notre héros  
» qui a les goûts extrêmement casaniers et qui se défie  
» des voyages en chemin de fer, désire ardemment ne



» point quitter les murs de sa ville chérie ; mais, les  
» mayeur et échevins de la cité en ont autrement décidé.  
» Gayant, en citoyen docile, a dû courber la tête devant  
» l'injonction administrative : il partira — nos vœux le  
» suivent sur cette plage lointaine : et les Dunkerquois  
» lui promettent un immense concert de : turlututus. »

Ce qui décida sans doute la Municipalité, ce fut l'immense succès qu'un déplacement du même genre, avait eu au cours même de l'année 1848.

Aux fêtes de Bruxelles, sur l'invitation des géants de cette ville, l'on avait vu, à côté d'eux, les géants de Malines, et le fameux dragon ailé de la ville de Mons. D'ailleurs, après les terribles journées de juin 1848, où avait failli sombrer l'état social, il y eut une véritable fièvre de distraction et de plaisirs, comme si chacun, eût voulu détourner sa pensée, des récentes terreurs, et de l'incertitude de l'avenir !

Enfin, Douai, et les Douaisiens, n'ont jamais connu ce sentiment qui s'appelle l'envie et loin de chercher à dépouiller, par violence ou par surprise, les cités voisines, Douai a de tout temps, applaudi, sans jalousie et sans arrière-pensée à leur prospérité ou à leur développement ! Notre cité fut donc heureuse de participer à l'inauguration du chemin de fer, qui devait tant ajouter à l'importance et au mouvement du port de Dunkerque.

La nouvelle de la prochaine visite de Gayant, fut bientôt connue des Dunkerquois. Les journaux de la localité annoncèrent à l'envi que le célèbre Gayant et sa respectable famille, déférant à l'invitation du Reuse, contribueraient à rehausser par leur présence la cérémonie de l'inauguration du chemin de fer. Le Reuse, disaient-ils,

saura sans doute recevoir cette remarquable société avec tous les honneurs qui lui sont dûs.

C'est le 1<sup>er</sup> septembre, que Gayant se mit en route pour Dunkerque !

Il est parti ! s'écriait l'*Indépendant* du 3 septembre, il est parti ! »

« Tous les Douaisiens pleurent Gayant. Notre Gayant, » sa femme, Fillon, et sa chaste moitié sont dans les murs » de Dunkerque. Il ne nous reste hélas ! pour nous con- » soler que Bimbin, le Sot des Canonniers et la Roue de » Fortune. C'est quelque chose, sans doute mais. . . . » Séchons nos larmes pourtant : les porteurs habituels de » la grande famille n'ont pas voulu l'abandonner : ils » vont lui prêter là bas leur fraternel appui. Notre bon, » notre excellent commissaire de police, ira veiller aussi » sur les existences si chères. Nous pouvons donc compter » sur son retour : mais, si, contre toute attente, il ne » nous revenait pas intact et entier, nous demanderions » positivement qu'on appliquât aux imprudents qui au- » raient laissé détériorer notre héros, le régime salulaire » de l'état de siège. »

Par bonheur, il ne fut pas nécessaire de recourir à la menace. La famille Gayant arriva sans encombre à Dunkerque : ou à peu près. Il avait fallu la coucher sur un certain nombre de wagons découverts, et une pluie torrentielle, n'avait pas laissé que d'endommager un peu leurs membres en osier. Fort heureusement les costumes de ces grands personnages avaient été soigneusement empaquetés, et confiés à l'un de nos concitoyens, M. Massier, qui fut, en cette circonstance, le grand maître des cérémonies. C'est grâce à sa surveillance, et son intelligente direction, que le jour de la procession, c'est le terme Dunkerquois,

nos héros Douaisiens apparurent, dans une tenue véritablement resplendissante. Il ne fallut pas moins de deux jours d'incessant travail, pour arriver à ce résultat. Outre le commissaire de police et les vingt porteurs ou gardes du corps de la famille Gayant, celle-ci avait été accompagnée à Dunkerque, par un détachement de la garde-nationale (1) et par la musique tout entière.

Dunkerque fit une chaleureuse ovation à ses hôtes : les journaux du temps le constatent, comme aussi, ils rendent compte, de tout ce que ces fêtes eurent d'éclatant et de merveilleux.

Voici notamment ce qu'écrivait, le correspondant de l'*Illustration* :

« C'est un coup d'œil vraiment féerique que celui que » présente à nous la ville disparaissant tout entière non » pas sur un point isolé, mais d'une extrémité à l'autre, » dans son ensemble, comme dans ses plus modestes quar- » tiers, sous les bannières, les drapeaux, les oriflammes, » les banderolles, les tentures omnicoles, ou, pour » mieux dire, ce n'est pas une ville, c'est une vaste et » magnifique décoration d'opéra : c'est une kermesse » comme jamais n'en ont peinte ni rêvée même les Té- » niers ou les Ostade. » (2)

(1) Ce détachement était commandé par M. Paul de Bailliencourt, notaire, lieutenant de la garde-nationale. Il a bien voulu nous faire part de ses souvenirs avec une complaisance dont nous sommes heureux de le remercier.

Nous devons la même reconnaissance à MM. Grimbart, Poncet, H. Duthillœul et Baudalet, qui nous ont donné et l'idée de cette notice, et les moyens de l'écrire en mettant à notre disposition les documents et collections de journaux dont ils disposaient.

(2) L'administration Municipale dont M. Gustave Lemaire est le chef depuis quatre ans, a organisé des fêtes publiques, qui égalent si elles ne surpassent pas, celles de 1848.

Et, de son côté, le Président de l'Assemblée nationale, le procureur général Dupin, exprimait éloquemment la même idée, quand il s'écriait aux applaudissements de tous.

« Oui, Messieurs, votre ville était belle à voir : il était  
» évident pour nous que vous étiez unanimes ; votre ville  
» était pavoisée comme un beau vaisseau de ligne, dans  
» un jour de fête : toutes vos rues étaient ornées des cou-  
» leurs nationales, parce que chaque maison avait fourni  
» son pavillon : c'était la plus riante image du suffrage  
» universel ! »

Il est certain que rarement, il y eut de plus belles fêtes à Dunkerque. L'inauguration du chemin de fer était un gage certain de richesse et de prospérité pour le port, et pour la ville tout entière. Et quand Mgr Giraud, l'Archevêque de Cambrai, bénit la locomotive en présence de quarante mille spectateurs, il exprimait ce qui était dans la pensée de tous, en disant :

« Les plaines de la Belle Flandre vont être arrosées,  
» vivifiées par ces courants de fer que l'on peut appeler  
» les fleuves du commerce et de l'industrie. Dunkerque,  
» cette reine de la mer du Nord, va bénéficier des com-  
» munications rapides qui peuvent seules redonner de la  
» vie à son port, de l'importance à son marché et assurer  
» un large écoulement aux produits de ses expéditions  
» maritimes ! »

Comme tout cela est déjà loin de nous ! En plein XIX<sup>e</sup> siècle, dans le siècle de la vapeur et de l'électricité, 40 années forment « *grande ævi spatium* » un long espace de temps. La vie est autrement mouvementée et accidentée qu'elle ne l'était autrefois. Elles se sont réalisées, les destinées promises à notre grand port de la mer du

Nord, par le Prélat, dont l'éloquence rehaussait la dignité et les vertus. Et comme il a grandi, lui aussi, ce chemin de fer du Nord, qui était encore à ses débuts, et dont aujourd'hui, les rails s'étendent sur plus de 3,500 kilomètres ! En septembre 1848, la recette hebdomadaire était (j'ai relevé le chiffre) de 364,000 francs. Aujourd'hui, elle est d'environ de 3,400,000 francs par semaine. A monseigneur Giraud ; au procureur général, Dupin ; au Ministre de la justice, M. Marie ; au préfet du Nord, M. Durand Saint-Amand ; au sous-préfet de Douai, M. Thuillier ; il avait fallu sept heures entières pour venir de Paris à Lille, par train spécial. Ils étaient émerveillés d'avoir ainsi dévoré l'espace ; et dans leurs discours, ils rendaient hommage aux locomotives « ces coursiers indomptés » alors dans l'enfance, puisqu'aujourd'hui nous faisons le même trajet en moins de quatre heures !

Mais il ne faut pas que ses souvenirs rétrospectifs nous fassent oublier Gayant. C'est le 4 septembre qu'il fit son apparition dans les rues de la ville. Dès le matin, Reuse, couvert de son armure, était sorti de la vieille tour gothique, où il est renfermé comme dans une caisse d'horloge. Conduit par des porteurs, il avait pris position sur la Grand'Place pour attendre ses hôtes : Gayant et sa famille firent au Reuse une aimable révérence que celui-ci leur rendit aussitôt en hôte bien appris : puis tous trois exécutèrent un menuet aux applaudissements enthousiastes de la foule.

Voici d'ailleurs, à cet égard, le récit du chroniqueur de *l'Indépendant* :

« Gayant, dit-il, s'avança bientôt suivi des siens pour » faire à son nouvel ami un royal et facile salut. Madame

» Gayant, avec cette modeste assurance qui la caractérise,  
» et cette sérénité parfaite qui lui vient des années, salua  
» de même le géant Dunkerquois. Dans mon âme de  
» Douaisien, je sentis comme une pointe de jalousie et je  
» crus que Reuse s'avavançait déjà pour déposer le baiser  
» de bien venue. Je me trompais : Reuse, tout veuf qu'il  
» est, connaît trop les convenances pour braver, à ce point,  
» les lois de l'étiquette. »

Gayant vint le remercier à l'oreille : le tambour se mit à battre : alors les applaudissements éclatèrent partout. Personne ne put retenir sa gaîté, et, sur la place Jean-Bart, ce ne fut plus qu'un hourrah bruyant et intarissable.

Il faudrait un poème épique pour faire le dénombrement des vingt groupes composant le cortège.

Je me bornerai à citer : les bannières des 14 amiraux Dunkerquois. Jean-Bart, sur la dunette de son corsaire. Une tabagie flamande. Une noce villageoise. La Musique de la garde nationale de Douai. Gayant et sa famille. Enfin le Reuse.

Gayant eut un grand succès auprès des Dunkerquois. Le *Libéral du Nord* constatait, avec orgueil, qu'il lui avait paru bien supérieur à Reuse lui-même ; quant à la Musique Douaisienne, elle remporta un véritable triomphe. Le festival offert à tous les corps de musique et aux sociétés d'harmonie des villes et communes françaises et étrangères fut, pour les Douaisiens, une éclatante victoire. Notre regretté concitoyen Lefranc se surpassa ; il enleva son orchestre avec une incomparable vigueur dans l'ouverture de *Guillaume Tell*, et dans la Marche triomphale qu'il avait arrangée pour la circonstance. Notre musique eut les honneurs du rappel, de même qu'elle obtint la 1<sup>re</sup>

médaille de vermeil commémorative de l'inauguration. L'exécution de ces deux morceaux fut saluée par des bravos enthousiastes. Pour témoigner leur reconnaissance, nos concitoyens s'empressèrent de jouer l'air de Gayant, dont je ne sais plus quel chroniqueur Parisien disait « qu'il » n'y a pas un Douaisien qui ne sente son cœur palpiter » et ses yeux se mouiller, en entendant l'air qui rappelle » sa ville natale. » (1) Et ces notes joyeuses trouvaient un sympathique écho dans une population dont l'instinct artistique a toujours su donner aux fêtes et aux réjouissances publiques de la grande cité Dunkerquoise un cachet et un éclat tout particuliers.

A l'air de Gayant succédèrent sans interruption, des hymnes et des cantates. Il n'en est qu'une qui mérite d'être citée -- c'est celle dédiée à Rothschild — le Président de la Compagnie du Nord, à qui les révolutionnaires d'aujourd'hui ne songent pas à consacrer des cantates comme en 1848, puisqu'ils menacent de le « coller au mur » comme un simple otage — s'ils redeviennent les mattres !

Voici quelques vers de cette cantate :

Salut au nouvel âge  
De la prospérité :  
L'instrument du carnage  
Le fer ensanglanté

(1) C'est ce que disait tout dernièrement encore, en des termes émus, un des plus glorieux enfants de Douai, le général de division l'Hérillier.

Il rappelait, qu'au Mexique, après une rencontre sanglante, qui lui avait causé une nuit de profonde anxiété, soudain, à l'aube, en guise de diane, se fit entendre à la porte de sa tente, l'air aimé des enfants de Gayant ! Et le général s'écriait avec un accent inoubliable : « C'était Douai, c'était le chant natal ! Je me sentis tout réconforté. »

Avons nous besoin de dire, que l'auteur de cette patriotique aubade, était M. Amédée Dupire, notre sympathique concitoyen !

Rivé dans la poussière,  
Signe d'égalité,  
Donne à toute la terre,  
Commerce et Liberté !

Disparaissez limites des empires,  
Le sol frémit et l'espace est dompté.  
Les Bardes francs feront vibrer leurs lyres,  
Sur les coteaux de Liban enchanté,  
Paris n'est plus qu'aux portes de Florence,  
La Seine coule aux bords de la Néva.  
Le noir stylet, arme de la vengeance,  
Tombe devant l'arme de Canova !

Plus de canon tonnait à nos frontières,  
Plus d'ennemis pour troubler notre paix ?  
Plus de rivaux ; tous les peuples sont frères ;  
L'onde et le feu s'unissent pour jamais.  
Les lois, les mœurs, les arts et l'industrie,  
De toutes parts vont prendre leur essor.  
Le monde entier n'est plus qu'une patrie  
Un temps vieilli fait place à l'âge d'or !

Cité du Nord, fille de la tempête,  
Port cimenté par l'écume des flots,  
Fier Dunkerque, ô relève ta tête !  
Couvre la mer de braves matelots.  
Jadis les rois frissonnant d'épouvante  
Ligués entre eux voulaient l'anéantir,  
Mais, vain espoir, leur rage est impuissante  
Leur trône croule, et ton port va grandir !

Comme ces poétiques illusions ont été détruites par la dure réalité : 40 années se sont écoulées depuis lors, et malgré le développement prodigieux des chemins de fer, jamais il n'y a eu moins de fraternité entre les peuples : bien des fois, hélas, le canon a tonné à nos frontières ; Dieu veuille, qu'il n'y tonne pas de nouveau ; et quant à ce dernier vers :



« Un temps vieilli, fait place à l'âge d'or », ne semble-t-il pas, tristement ironique, avec la misère publique, qui s'accentue chaque jour ?

Mais en septembre 1848, malgré les journées de juin, chacun était à la joie et à l'espérance — à la joie d'avoir échappé à l'émeute socialiste — à l'espérance de temps meilleurs ! et, quoi que les fêtes de Dunkerque eussent duré trois jours elles furent trop courtes au gré de beaucoup des assistants. Ceux-là même qui avaient fui la fête ne pouvaient se lasser, d'après le *Libéral du Nord*, de contempler « l'Océan » qui était paisible et bleu, comme la Méditerranée. Dans son lyrisme, le *Libéral* oubliait que Dunkerque est un port de la mer du Nord, et, non de l'Océan.

Du reste, le journal « *Le Commerce* » commit un lapsus typographique beaucoup plus comique ; dans le programme de la fête, Jean-Bart, le héros Dunkerquois, au lieu d'être qualifié de chef d'escadre, fut appelé chef de câpres ; cette « *Coquille* » fut naïvement reproduite, par toute la presse Française.

Cependant, il n'y a pas de réjouissances publiques, si brillantes qu'elles soient, qui ne doivent finir, et l'heure du départ arriva ! (1)

Le retour ne fut pas facile. La voie était inachevée, le personnel inexpérimenté. Les locomotives ne ressem-

(1) Pendant son séjour à Dunkerque, la famille Gayant reçut l'hospitalité de M. Cavois, aïeul de M. Georges Cavois, avocat, membre du Conseil municipal de Dunkerque. En sa qualité de Douaisien, M. Cavois, avait revendiqué l'honneur d'abriter sous son toit Gayant et les siens. C'est donc rue de la Grille, dans les vastes magasins de M. Cavois, que demeura notre géant Douaisien pendant ces trois jours de fêtes.

blaient guère à ces coursiers indomptés dévorant l'espace dont avait parlé Monseigneur Giraud, avec tant d'éloquence. Elles cheminaient lentement et péniblement. Il y eut des déraillements inoffensifs d'ailleurs, des ruptures d'attelage, toutes sortes d'incidents, dont par bonheur, aucun ne fut tragique. A la station d'Hazebrouck, une trentaine de jeunes gens las d'attendre des places dans des trains bondés de voyageurs, montèrent sur le toit des wagons, malgré la résistance des employés de la Compagnie.

Ce poids supplémentaire et imprévu fit fléchir les ressorts : les roues frottant contre la caisse d'un wagon, l'enflammèrent bientôt. Après de longs cris de détresse, le convoi s'arrêta enfin, et l'incendie fut éteint : mais les auteurs de l'accident ne voulant pas être abandonnés en rase campagne : refusèrent de descendre.

La garde nationale de Douai qui faisait partie du convoi dut crier aux armes, et mettre la baïonnette au bout du canon. Cela suffit pour faire obéir les rebelles, qui furent abandonnés sur la voie, pendant que le train allégé reprenait sa marche dans la direction de Lille.

Tout le long de la voie, aux principales stations, des milliers de curieux attendaient l'apparition de la locomotive. Dans les campagnes, elle excitait, non pas seulement de l'étonnement, mais une sorte de terreur dont nous ne pouvons nous rendre compte, nous qui avons toujours connu les chemins de fer. C'était aussi, il faut bien le dire, dans l'espoir d'apercevoir Gayant au passage.

Il semblait qu'une fois réinstallé au Musée de Douai, son séjour ordinaire, la chronique dût laisser notre vieux Gayant reposer de ses fatigues ; il n'en fut rien ; dans l'*In-*

*dépendant* du 17 septembre, paraissait une lettre de Reuse qui, las du veuvage, que lui avaient infligé les Anglais, demandait Fillon, en mariage.

J'ai trop abusé de votre bienveillante attention pour lire cette lettre et la réponse de Gayant. Toutes deux sont très spirituellement tournées. Qu'il me suffise de vous dire que le Reuse fut refusé pour disproportion d'âge. Quand on remonte aux temps de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>, il est un peu tard pour songer à se marier. Je préfère vous renvoyer aux lettres elles-mêmes, cela vous donnera l'occasion de feuilleter nos vieux journaux douaisiens. Que de noms, que de souvenirs évoque une lecture de ce genre ! Si elle a des tristesses, elle n'a pas moins de charmes.

Et puis aussi, que de rapprochements curieux et inattendus avec l'époque actuelle. En septembre 1848, le département du Nord voyait, pour la première fois, une candidature plébiscitaire. Quel parallèle à faire entre la situation de cette époque et celle d'aujourd'hui. Combien d'articles publiés alors, pourraient être reproduits demain ; il n'y aurait que les noms à changer ! Ceux d'entre vous qui feraient cette excursion dans nos feuilles Douaisiennes de 1848, ne le regretteraient certes pas !

Et si, maintenant, vous voulez bien me permettre de tirer une conclusion de cet épisode de la vie de Gayant, c'est précisément à l'une de nos vieilles feuilles douaisiennes que je l'emprunterai.

Voici ce qu'écrivait *l'Indépendant*, le 10 septembre 1848 ;

« Une visite en vaut et en appelle une autre. Espérons  
» qu'à une de nos fêtes prochaines, Reuse viendra se pro-  
» mener sur les bords de la Scarpe. Avec un peu d'en-

» tente et d'union, nous pourrions aussi montrer à nos  
» voisins que le génie français n'est pas mort à Douai :  
» Dunkerque ne voudrait pas manquer à notre festival. »

40 années se sont écoulées depuis l'impression de ces lignes, et, la visite espérée n'a pas été rendue. Ajoutons qu'elle n'a pas été sollicitée. Il n'est pas trop tard pour réparer cet oubli, car il n'y a pas de prescription en cette matière.

En guise d'invitation, il suffirait d'envoyer au Reuse, sur papier vélin, le premier couplet de la vieille chanson de Gayant :

Allons veux-tu venir compère,  
A la ducasse de Douai,  
Ah c'est si joli et si gai  
Que de Valenciennes et Tournai,  
De Lille, d'Orchies et d'Arras  
Les plus pressés viennent à grands pas !

Le Reuse accepterait, sans nul doute, l'invitation, et il nous viendrait accompagné d'un nombreux cortège. A la gare de Cassel, il prendrait au passage le géant de cette ville, comme à celle d'Hazebrouck, il serait rejoint par le « comte de Flandre. »

Et tous ces géants viendraient, de compagnie, tenir à Douai un congrès qui en vaudrait bien d'autres. Ce serait un moyen de donner un éclat nouveau à nos fêtes communales et leur procurer un regain de faveur et de joyeuse popularité. 1888 serait le quarantenaire de 1848 : car le génie des fêtes n'est pas mort à Douai, nous en avons eu tout récemment une preuve éclatante : aussi je ne peux trouver de meilleure conclusion à ses souvenirs d'autrefois, que de signaler cette idée aux dévoués et infatigables or-

ganisateurs du brillant cortège de la Mi-Carême et à la Commission des fêtes qui vient d'être nommée par notre nouveau Conseil Municipal !

---

Depuis la lecture de cette notice à la Société d'Agriculture de Douai, le 27 avril dernier, la proposition d'inviter le Reuse à venir nous voir, a fait bien du chemin.

Dans sa séance du 2 juin, la Commission des fêtes, a voté, à l'unanimité, que le Reuse serait invité à participer aux fêtes de Gayant, en juillet prochain.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'indiscrétion à dire que, le lendemain même, partait de notre Mairie, à l'adresse de celle de Dunkerque, une lettre qui sollicitait la visite du Reuse.

Comme nous aurions été heureux de publier ici, en leur entier, les termes de cette invitation, rédigée avec tout l'esprit et l'humour que nos concitoyens connaissent à son signataire ! Il n'eût pas été moins intéressant de produire l'acceptation de la Municipalité de Dunkerque, au nom et pour le compte du Reuse.

C'eût été une bonne fortune pour cette notice, d'avoir le primeur et le bénéfice de cet assaut de verve et d'esprit humoristique !

Mais, le cabinet noir est loin d'être à notre disposition, et force nous est donc de nous borner à dire, de source certaine, que la lettre de M. Cavroy notre premier adjoint, a eu, à la Mairie de Dunkerque, autant de succès que celle de M. G. Lemaire en a eu, à la Mairie de Douai. (1)

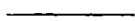
(1) La municipalité actuelle de Dunkerque a beaucoup fait pour ressusciter la popularité du Reuse : aussi, les ouvriers appellent-ils « père du Reuse » M. Alfred Dumont, celui des adjoints qui s'occupe le plus spécialement des Fêtes publiques.

Le Reuse viendra donc nous voir en juillet prochain, et Douai lui fera l'accueil que la famille Gayant, a reçu à Dunkerque, en 1848.

Aujourd'hui les déplacements sont devenus chose facile, non seulement pour les Sociétés musicales, qui vont étendre au loin, la renommée artistique, de leurs cités d'origine : mais même pour les géants de 22 pieds de hauteur, un voyage n'est plus qu'une partie de plaisir.

Il est à croire que le Reuse ne voudra pas rester en retard d'amabilités, et nous serions bien étonnés, si le geste d'adieu qu'il adressera à Gayant, en quittant Douai, ne signifiait pas :

« Compère, je compte sur toi, l'année prochaine, lors de  
» la fête de Dunkerque ! »



# NOTE

SUR LES

## CORPORATIONS DOUAIISIENNES

OU

### Anciens corps d'arts et métiers

*d'après les archives départementales et communales  
et autres documents authentiques*

Par M. L. DECHRISTÉ père, membre résidant.



Les corporations Douaisiennes, appelées aussi corps d'arts et métiers, composaient une organisation d'hommes qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux et jouissaient de certains privilèges. Ils se divisaient en maîtres, compagnons et apprentis.

Parmi les quarante-deux corporations de la ville de Douai, il y en avait deux qui n'étaient pas en jurande : c'étaient les brasseurs et les bouteurs.

La jurande était le nom d'un office annuel qui se donnait par élection dans le corps de métiers, et qui consistait à prendre soin des affaires du corps. L'élu devait prêter serment d'exercer loyalement et honorablement sa charge, au mieux des intérêts du corps dont il faisait partie.

Les règlements et privilèges de ces corps avait été octroyés successivement, de 1543 à 1787. — Les règlements spéciaux concernant les brasseurs (qui n'étaient pas en ju-

rande, comme nous venons de le dire), ont été faits les 20 décembre 1749, 30 septembre 1752, 14 août 1779, 2 août 1780 et 4 juillet 1781.

Le principal privilège des corporations Douaisiennes était que nul ne pouvait exercer à Douai l'une des professions dont elles se composaient, sans avoir été reçu, après un examen sérieux, comme apprenti, compagnon ou maître. -- Il arrivait de là que les ouvriers étaient capables dans leur métier et que nul étranger ne venait faire concurrence aux artisans du pays, sans l'assentiment formel de la commission de la jurande.

Il est à remarquer que cet état de choses ne pouvait être cause du renchérissement des objets à vendre, les règlements autorisant les échevins à intervenir, le cas échéant, en ce qui concerne les denrées.

Ainsi, par exemple, nous voyons que, par ordonnance du 9 mai 1786, le prix de la viande de boucherie, première qualité, est fixé à huit sous la livre, et que, le 20 janvier 1787, le prix de la viande de porc est fixé à 9 sous 1/2 la livre.

Chaque corporation avait un patron dont elle faisait solennellement la fête. Elle assistait, chaque année, à la procession de Saint Maurand, patron de la ville de Douai. On y portait les statues des saints protecteurs des diverses corporations; la plupart de ces statues étaient en argent et entourées des attributs du corps auquel elles appartenaient.

Les corporations Douaisiennes fonctionnaient paisiblement depuis des siècles, quand arriva la Révolution.

Une loi du 17 mars 1791, portant suppression des maîtrises et jurandes, ordonna que les propriétés soit mobiliè-



res, soit immobilières des ci-devant corps de métiers, seraient vendues dans la forme prescrite pour l'aliénation des biens nationaux.

Cette loi ordonna en outre que les syndics des corps et communautés d'artisans et marchands seraient tenus de représenter ou de rendre leurs comptes de gestion aux municipalités chargées de les vérifier ; de former l'état général des dettes actives et passives des biens de chaque communauté ; enfin la reddition et la vérification des comptes devaient être faites au plus tard dans le délai de six mois, à compter du jour de la publication de la loi.

Un réquisitoire du procureur de la commune de Douai, présenté aux commissaires municipaux dans la séance du 7 décembre 1791, prouve le grand attachement que les corps de métiers avaient pour leurs corporations. Ledit procureur « accuse les syndics, mayeurs et quatre hommes des » ci-devant corps, d'être guidés par des principes anti- » sociaux ; il dit qu'ils se sont refusés obstinément jus- » qu'à ce jour à obéir à la loi du 17 mars 1791, qui » ordonne que les biens mobiliers et immobiliers des corps » de métiers seront vendus comme biens nationaux ; enfin » il requiert que, passé le terme du présent mois, ceux » desdits syndics, mayeurs et quatre-hommes, qui n'au- » ront pas présenté leurs comptes, déposé les papiers, » titres et effets, seront dénoncés et poursuivis comme dé- » tenteurs de biens nationaux, pardevant l'autorité qui » doit en connaître. »

La motion, mise en délibération, les conclusions du réquisitoire du procureur de la commune ont été adoptées. (Suivent les signatures).

*(Archives de Douai, série D 1, n° 3.)*

Nous avons trouvé aux archives départementales du Nord, district de Douai (liasses 176, 243 et 261), la preuve que les sévères conclusions du procureur de la commune de Douai n'ont pas produit tout l'effet qu'il en attendait. Ainsi, en 1792 et 1793, des visites domiciliaires amènent la découverte d'objets pieux, et autres, appartenant aux corporations Douaisiennes suivantes : Corps des Aubergistes, des Bateliers, Maçons ou paveurs, etc., Corps des Bouchers, des Boulangers, des Boutonniers et Passementiers, des Brasseurs, des Chamoiseurs, des Chapeliers, des Chaudronniers, des Cordonniers, des Couvreur de tuiles et d'ardoises, des Drapiers, des Filtiers, des Maçons, des Menuisiers, des Meuniers, des Orfèvres et Etainiers, des Peintres et Plafonneurs, des Portefaix, des Serruriers et Marchands de charbon, des Marchands de toiles.

Voici, à titre de spécimen, deux procès-verbaux constatant les objets découverts, ayant appartenu aux corporations des bouchers et des boulangers :

« Nous, Dassonville, Lecouvée et Pierre Debay, commissaires, nous sommes transportés le 17 brumaire an II (7 novembre 1793) chez le citoyen Pierre Déhay, boucher, » à l'effet de nous emparer d'un bâton provenant du » même corps, orné de onze pièces, en forme de couteau » et autres ustensiles à la boucherie (le tout en argent), » pesant 2 marcs 6 onces 2 gros, *lesquels ont été délivrés » et ont signé avec nous.* (sic).

» Trois torches et une croix en cuivre, provenant du ci- » devant corps des bouchers. »

*Corps des boulangers.* — « Le 24 novembre 1792, nous » Carpentier et Corrion, commissaires, nous étant trans- » portés chez le citoyen Marmouzé, boulanger, rue des

» Wetz, à effet de lui demander Saint-Honoré, *patron de*  
» *leur corps*, ainsi que la croix et bâton de prévôt. Ce  
» que nous avons reçu sur le champ. (Le tout pesant,  
» avec l'âne et tous les attributs qui tenaient audit bâton,  
» 15 marcs 2 onces 4 gros).— *D'après la demande que nous*  
» *avons faite aux citoyens Marmouzé et Endrien Louis,*  
» *sçavoir s'il n'avait rien autre appartenant audit corps :*  
» ont déclaré avoir des chasuppes qui servient aux hom-  
» mes qui portaient des torches en procession, ce qu'ils  
» nous ont remis sur le champ.

» Une croix avec ses appendances, provenant du corps  
» des boulangers, pesant 7 marcs 2 onces. »

Pierre-Louis Marmouset, le boulanger dont il est question ci-dessus, demeurait rue des Wetz, maison portant aujourd'hui le numéro 4. Il avait pour enseigne *au Saumon d'Or*. Naguère on voyait encore cette enseigne, taillée dans la pierre blanche. Cette maison est occupée aujourd'hui par M. Mathurin, menuisier. Marmouzet, dénoncé comme aristocrate par le club révolutionnaire, qui siégeait alors aux Carmes-Chaussés, rue des Wetz, 17 (1), fut incarcéré aux Ecossais, rue des Bonnes (2), et comme ce fut lui qui entra le premier dans cette prison, on nomma alors cette maison *l'hôtel des Marmousets*.

Nous avons dit que les Corporations Douaisiennes assistaient, chaque année, à la procession solennelle en l'honneur de Saint Maurand, patron de cette ville. Or, en 1818, M. Maurand Becquet de Mégille, étant maire de Douai, eut la pensée de travailler au rétablissement de ladite

(1) Une portion de ce couvent forme aujourd'hui l'établissement de M. Goube, négociant, n° 16.

(2) C'est aujourd'hui la maison-mère de la Sainte-Union.

procession. Il en dressa le plan complet dans les termes suivants :

— « La procession générale instituée en vertu de l'ordonnance rendue le 30 mai 1771 par Monseigneur l'Evêque d'Arras de Conzié, sera rétablie en cette ville à dater du dimanche 12 juillet 1818, et continuera d'avoir lieu chaque année, conformément à son institution, le 6 juillet, si ce jour est un dimanche ; sinon, elle aura lieu le dimanche qui suivra immédiatement le 6 dudit mois.

» La réunion du clergé des trois paroisses, ainsi que des corps et corporations qui forment cette procession, aura toujours lieu dans l'église paroissiale de Saint-Pierre.

» L'un de messieurs les Doyens officiera alternativement chaque année.

» Les années paires, la procession se rendra en l'église Notre-Dame, et les années impaires, à celle de Saint-Jacques.

» Lorsque le mauvais temps empêchera la procession de sortir de Saint-Pierre, l'office qui aurait eu lieu dans l'une des deux autres paroisses, sera célébré dans celle de Saint-Pierre.

» Cet office consistera en divers motets, qui seront suivis de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

» Au retour de la procession à Saint-Pierre, ou après l'office célébré en cette église, un *Te Deum* sera chanté en actions de grâces de ce que la ville et la France ont recouvré leurs anciens maîtres. Cette hymne sera suivie de prières pour la conservation des jours de notre Auguste Monarque, et les cérémonies seront terminés par la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

» Lorsque la procession se rendra à Notre-Dame, elle

traversera les rues du Clocher Saint-Pierre, du Palais, le Marché-aux-Poissons, les rues du Pont-à-l'Herbe, de la Mairie, la place d'Armes ; elle arrivera à l'église par la rue de Valenciennes.

» Elle reviendra à Saint-Pierre par la place Bourbon, les rues du Canteleux, de la Madeleine, de Saint-Jacques, de Jean-de-Gouy, et des Blancs Mouchons.

» Les années où la procession ira à Saint-Jacques, elle suivra les rues de St-Pierre, des Ferronniers, de Bellain, de la Mairie, du Pont-à-l'Herbe, le Marché-aux-Poissons, la rue du Pont de la Massue, la Petite Place, les rues de la Cloche, des Vierges et celle des Récollets-Anglais (de Ste-Catherine-de-Sienne)

» Le retour de la procession à St-Pierre se fera par les rues des Récollets-Anglais, du Pont-des-Pierres, de Saint-Albin, la Prairie, les rues du Pont-de-Tournai, de Notre-Dame-des-Wetz, du Gouvernement et du Clocher-Saint-Pierre.

#### Ordre de la Procession :

» Le bedeau et la croix de la paroisse dont le doyen officiera cette année.

» Les sapeurs de la garde nationale.

» Les tambours de cette garde et ceux de la troupe de ligne.

» Deux ecclésiastiques, revêtus de surplis, chargés de remplir les fonctions de maîtres de cérémonies. Ils auront à leur disposition deux agents de police, qui se tiendront à l'extérieur des rangs et qui seront tenus d'exécuter leurs ordres.

» Les institutions et corporations ci-après marcheront sur deux rangs, au milieu desquels seront leurs chefs : elles observeront l'ordre suivant :

» Les Elèves de l'Ecole de la Providence, etc.

» *Les portefaix, avec les mesureurs* à la tête de chaque brigade. *Saint-Christophe*, leur patron, sera porté alternativement par les quatre mesureurs et les quatre portefaix qui auront été désignés pour les plus recommandables par M. le Commissaire de Police.

» *Les bouchers* accompagneront la représentation de la *T. Sainte-Vierge*.

» *Les poissonniers minqueurs* auront au milieu de leurs rangs le buste de *Saint-Pierre*.

» *Les boulangers* escorteront la représentation de *Saint-Honoré*.

» *Les cordonniers* marcheront à côté de *St-Crépin* et de *St-Crépinien*.

» *Les fripiers* avec *Saint-Roch*.

» Les patrons de ces corporations seront accompagnés de quatre portefaix chargés de torches antiques allumées, qui seront ornées de fleurs.

» Les bedeaux et les croix des deux autres paroisses.

» La musique de la garde nationale.

» Les notables et les marguilliers des trois paroisses. Au milieu de leurs rangs seront portés les châsses et reliquaires les plus précieux et les mieux conservés des trois églises, tels que *l'Enfant Jésus*, *Saint-Antoine de Padoue*, *Saint Chrétien*, et principalement le buste de *Saint-Maurand*, patron de la ville : *Les guetteurs, revêtus de leur ancien costume, et chargés de torches antiques, aux armes de la ville, se tiendront constamment à la hauteur de cette chässe.*

» Le clergé entier de la ville, suivi de Messieurs les Doyens, ayant au milieu d'eux l'officiant de service.

» M. le Maire, MM. les adjoints, le Conseil Municipal et M. le Commissaire de police.

» MM. les fonctionnaires publics de tous ordres seront invités à intervenir à cette procession ; ils y prendront les places qui leur sont assignées par les règlements en vigueur.

» M. le lieutenant du Roi et M. le Commandant de la garde nationale seront priés de donner des ordres, pour que des détachements escortent et suivent la procession dans sa marche.

M. Becquet de Mégille, maire de Douai, ayant envoyé ce projet de rétablissement de la procession de Douai à Mgr Belmas, évêque de Cambrai, avec une lettre qui demandait au prélat son approbation, reçut la réponse suivante :

*Evêché de Cambrai,*

Cambrai, le 4 mai 1818

Monsieur le Maire,

» Depuis deux mois je dois réponse à une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, relative au rétablissement d'une procession à Douai. Vous ne serez point sans doute surpris de mon retard, lorsque vous connaîtrez l'embarras de la position où vous m'avez placé.

» Vous me proposez de sanctionner un projet joint à votre lettre. — Un projet fait par un maire, fait à la mairie, qui a donc sous ces rapports tous les caractères d'un acte administratif, ne peut être soumis à l'Evêque diocésain, puisqu'il n'a pas besoin de sa sanction, mais plutôt à M. le Préfet.

» Il est vrai que le projet dont il s'agit est presque purement religieux ; qu'il rétablit une procession, qu'il en règle le cours et la marche ; qu'il impose au clergé l'obligation d'y assister ; qu'il assigne à chacun des curés la place qu'il doit y occuper et les fonctions à remplir ; qu'il désigne les images ou reliques des saints qu'on doit y porter et l'ordre de préséance qu'ils doivent y garder ; l'église d'où la procession partira et celle où elle s'arrêtera ; les motets ou hymnes que l'on y chantera ; enfin tout, jusqu'à la bénédiction du Très Saint-Sacrement, tout est réglé par ce projet.

» Mais c'est aussi parce qu'il règle des objets religieux qu'il ne peut être l'ouvrage d'un magistrat civil, qui n'a pas même sur ces objets l'initiative ; c'est pour cela qu'il ne peut être rédigé à l'hôtel de la Mairie et consigné sur ses registres ; c'est pour cela au moins que lorsqu'il se présente à l'évêque avec ce vice d'origine, il ne peut en recevoir la sanction.

» Ce vice originel, qui avait aussi entaché la première institution de la procession demandée, parut suffisant à M. de Conzié et suffit réellement à son autorité pour la supprimer, quoiqu'une prescription de trois siècles semblât légitimer sa naissance.

» Parfaitement d'accord avec vous, Monsieur le Maire, sur le but de la procession ; partageant dans toute leur étendue les sentiments qui animent tout bon français et tout vrai chrétien, je suis très disposé à la rétablir, je dirai plus, à suivre même presque toutes les dispositions de votre projet.

» Mais effrayé des abus scandaleux ou tout au moins in-



convenants et ridicules qui étaient nés avec la procession supprimée, ou qui s'y étaient glissés par la suite ; effrayé des obstacles que rencontra l'autorité ecclésiastique qui devait et voulut les réprimer, des échecs même qu'elle éprouva, je dois, en rendant l'existence à cette institution religieuse, la prémunir contre le retour de ces abus, et pour cela supprimer ou modifier dans votre projet, des dispositions qui leur ouvriraient infailliblement la porte.

» Avant tout, je vous demande, Monsieur le Maire, de faire annuler dans les registres de la Mairie, l'acte portant établissement de la procession et règlement de l'ordre, prières et autres cérémonies.

» Je vous prie aussi de me dire ce que sont ces costumes antiques dont doivent être revêtus les guetteurs ou autres, pour que je m'assure si ce ne sont point ces travestissements qu'a proscrits M. Gui de Sève, de précieuse mémoire, dont M. de Conzié rappelle et renouvelle l'ordonnance.

» Je ne permettrai point que les élèves de l'école de la Providence ou autres qui seraient du sexe féminin, fassent partie de la procession. J'ai trop sincèrement applaudi à la mesure qui a fait supprimer à Cambrai, même dans une marche qui n'avait rien de religieux, le concours de jeunes demoiselles, pour consentir à les faire défiler devant des personnes qui ne trouveraient peut-être rien de plus intéressant dans la cérémonie, que de les passer en revue

« Je ne permettrai point ces torches antiques qui, sous prétexte de distinguer les corporations, n'étaient que des

étalages ambulants de comestibles, ou l'exposition colportée des produits de l'industrie. (1)

» Les marguilliers des trois paroisses marcheraient seuls en avant du clergé, *aux côtés de l'image ou chässe de Saint-Maurand* ; les notables de la ville prendraient, à la suite des fonctionnaires, le rang qu'ils doivent naturellement y avoir.

» J'attendrai, Monsieur le Maire, votre réponse à mes observations et les renseignements que j'ai l'honneur de vous demander. S'ils sont aussi satisfaisants que j'ai lieu de les désirer, mon ordonnance ne tardera pas à les suivre.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération très distinguée.

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : † Louis, évêque de Cambrai.

A la date du 4 juin 1818, M. le Maire Becquet de Mé-gille adressait la lettre suivante à Mgr Belmas :

» Monseigneur,

» En vous adressant, non un arrêté, mais bien un projet concernant la procession solennelle qui se faisait avant

(1) Ces torches antiques, dont parle Mgr Belmas dans sa lettre, figurèrent encore à Douai, sous la Restauration, et jusqu'en 1830 inclusivement, à la procession de la Fête-Dieu. Nous nous rappelons parfaitement les y avoir vues nous-même. Elles étaient en bois sculpté, peintes et décorées avec soin, d'environ trois mètres de hauteur, et surmontées d'un plateau dans lequel brûlait un cierge. Chaque corporation avait deux torches décorées de la même façon : Ainsi, des vaches étaient peintes sur celles des bouchers ; mais des comestibles se balançaient sur d'autres : on voyait des poissons appendus aux torches des poissonniers, des boudins et des saucisses, arrangés en festons, à celles des charcutiers, etc.

la Révolution, en mémoire de ce que la ville de Douai était rentrée sous la domination française, mon intention n'a pu être que de faire une chose tout à la fois avantageuse à la religion, et satisfaire en même temps aux vœux de la majorité de mes concitoyens. J'étais loin de m'attendre, Monseigneur, à vous voir trouver quelque chose de répréhensible, soit dans la marche que suivrait cette procession, dans l'ordre des reliques qui y seraient portées, soit enfin dans la présence des corps de métiers que je me proposais d'y faire figurer, comme autrefois, avec leurs torches. Puisqu'il en a été autrement, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien regarder comme non avenue la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur, etc

« *Signé* : BECQUET DE MÉGILLE, Maire. »

Les choses en restèrent là, et la procession ne fut point rétablie.

---



# UN CARTEL

AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

M. LOUIS CAMBIER, membre résidant.

---

La guerre a fait son apparition dans le monde le jour où l'honneur s'y est montré. La plus ancienne de toutes les traditions écrites est tristement significative à cet égard. Après avoir placé sous nos yeux les deux hommes qui, les premiers, connurent le doux nom de frère, la Bible, dans un récit de quelques lignes, raconte qu'une horrible jalousie ne tarda pas à naître au cœur de l'un d'eux et que le plus jeune tomba, massacré par la main de l'autre.

Ainsi, d'après Moïse, des deux premiers hommes conçus dans le sein d'une même mère, l'un fut la victime et l'autre l'assassin . . . .

Quelle plus affreuse accusation peut être formulée contre la pauvre humanité ? Quel réquisitoire, quel pamphlet, inspiré par la plus sombre misanthropie, atteindra jamais au degré d'amertume et de sarcasme, à la violence satirique contenue dans ces deux lignes dont aucune littérature, ancienne ou moderne, ne nous offre l'équivalent, au point de vue de l'envergure du sujet et du grandiose dans l'horreur ?

Et la sentence rendue n'est pas moins terrible. Malédiction divine, stigmaté imprimé au front du coupable en signe de réprobation indéfinie, condamnation de toute une race, anathème jeté sur les générations à venir, tel est

l'effroyable dénoûment du grand drame biblique qui voue à l'éternelle perdition une fraction importante de l'humanité.

Toutefois si, comme tout semble l'indiquer, il faut interpréter les récits de l'Ancien Testament comme une suite symbolique des traits prédominants et des phases diverses de l'humanité, on peut, sans infirmer en rien le sens mystique et la haute portée de ce passage de l'écriture, y chercher une autre signification et voir, dans le sanglant épisode de la Genèse, une indication sommaire, un enseignement historique sur les commencements de la race humaine qu'elle nous montre ainsi d'un seul trait— à la manière orientale, dans sa cruauté native et la brutalité sauvage qui signale ses premiers pas.

Et en ceci, qu'on veuille bien le remarquer, le livre sacré concorde admirablement avec les affirmations de la science moderne que contredit d'autre part, avec si peu de fondement, le célèbre mythe du paganisme, le prétendu âge d'or de l'antiquité païenne. Ce règne de Saturne qui suit immédiatement la création de l'homme, contemporain par conséquent du meurtre d'Abel, aurait été une ère d'innocence et de bonheur au cours de laquelle l'abondance, la justice et la paix, versaient à pleines mains leurs dons bienfaisants sous la sérénité d'un ciel toujours pur et d'un printemps sans fin. Après lui l'âge d'argent serait venu, puis l'âge d'airain et enfin l'âge de fer. Mais cette chimérique humanité qui inspira d'ailleurs à Hésiode et à Ovide de si magnifiques descriptions, n'a jamais existé que dans l'imagination des poètes, et il faut chercher dans la réalité des faits un enseignement tout autre et des tableaux non moins différents.

La nature, dans le lent travail de ses productions, a toujours suivi une marche progressive ; les générations d'êtres qui nous ont précédés et qui gisent enfouis dans les entrailles de la terre, sont là pour l'attester. Les plus anciens, c'est-à-dire ceux que l'on rencontre dans les terrains les plus profonds, sont en même temps les plus imparfaits ou, pour dire mieux, ceux dont la structure est la moins complexe. Puis, au fur et à mesure que l'on s'élève dans les couches successives qui recouvrent le feu central comme autant d'enveloppes, autant d'écorces juxtaposées dont chacune représente une époque distincte de notre planète, les vestiges d'êtres animés particuliers à chaque période indiquent des organismes de plus en plus perfectionnés, pourvus de facultés de plus en plus éminentes et, d'échelon en échelon, on remonte ainsi jusqu'à l'homme, suprême effort et dernier mot de la création. Eh bien, si toutes les productions vivantes ont ainsi obéi à une incontestable évolution, par quelle exclusion, par quelle étrange anomalie la nature humaine aurait-elle suivi une marche absolument inverse, de telle sorte que les premiers types de l'humanité eussent été précisément les plus beaux, les plus intelligents et les plus forts pour ne laisser à leurs descendants qu'un abaissement relatif et une humiliante infériorité ?

Non, non, il n'en est point ainsi. La science nous l'affirme, les preuves à la main ; elle nous enseigne que nos premiers pères ont vécu dans l'ignorance et la barbarie, en proie à toutes les misères inhérentes à l'état sauvages, au premier rang desquelles figure la guerre et son inévitable compagnon, le meurtre.

On peut donc l'affirmer : dès leur apparition sur la terre, les hommes se livrèrent de sanglants combats ; et des fléaux sans nombre qui la déciment, on n'exagère point

en disant que l'espèce humaine fut à elle-même le plus terrible et le plus exterminateur.

De tous les êtres vivants, l'homme seul se montre animé d'un tel esprit de destruction à l'encontre de ses semblables. Sans doute, cédant à la force invisible de l'instinct et de la nécessité qui ne font qu'un, on voit les différentes espèces vivre aux dépens les unes des autres et ne parvenir à subsister qu'en s'entredévorant ; mais ces mêmes animaux, voire les plus carnassiers et les plus féroces, ne s'attaquent que rarement à leurs congénères. Encore faut-il pour qu'ils en viennent à cette extrémité certaines saisons déterminées dont l'influence modifie totalement leurs dispositions habituelles ; et, dans les combats qu'ils se livrent alors, on a pu voir avec raison une intention manifeste de la nature, un mode de sélection favorable au développement de l'espèce.

L'homme n'a pas besoin de semblables incitations. Toujours prêt à la lutte, rien n'a pu jusqu'à ce jour le retenir sur la pente fatale qui l'entraîne au meurtre des siens.

Cette différence qui devrait nous faire éprouver une réelle humilité en présence des êtres les plus farouches de la Création, vient-elle du fond même de notre nature ou doit-on l'attribuer à la multiplicité de nos intérêts, de nos passions et de nos besoins ? Dans tous les cas, qu'elle soit, ou non, un apanage de notre raison, il faut avouer qu'elle est bien faite pour abattre notre orgueil et nous pénétrer profondément que notre suprématie, encore que peu contestable, n'a rien d'absolu ni de parfaitement défini.

Dans le principe, cette lutte de l'homme contre l'homme se produit dans tout son aggravation, c'est-à-dire avec



l'emploi de moyens qui la rendent plus haissable encore, tels, par exemple, que la surprise et la trahison. Tout est permis alors excepté la défaite. Le droit du plus fort s'impose sans limite et le cri de triomphe qui suit le combat est toujours un signal d'extermination

Chose horrible à dire, l'anthropophagie, en ces temps reculés, exerça presque partout ses horribles pratiques. Certains modes particuliers de fractures et d'autres indices constatées sur les ossements humains en sont une preuve irréfutable.

Plus tard, au lieu de tuer, on *conserva* les prisonniers pour en faire des esclaves. (1). Quel que soit le sentiment auquel on ait dès lors obéi, ce fut là tout au moins une amélioration. Ainsi, l'esclavage que nous considérons à juste titre comme une honte et une calamité, fut à ses débuts un pas fait en avant dans la marche ascendante de l'humanité.

Mais le changement le plus notable, l'évènement le plus heureux survenu dans les rapports des peuples entre eux fut la déclaration de guerre. Le jour où l'on jugea qu'il était utile, qu'il était nécessaire de faire une déclaration préalable, c'est-à-dire d'adresser à son ennemi une provocation régulière avant de commencer les hostilités, ce jour-là, un grand progrès fut accompli.

Tomber à l'improviste sur un ennemi non prévenu et sans défense est un acte habile et profitable en soi, parce qu'il donne à l'agresseur de grands avantages ; mais on comprend sans peine le caractère d'animosité sauvage qu'une pareille surprise imprime forcément à la lutte et quelles ardentes représailles doivent en être la suite inévitable.

(1) *Servus*, contraction de *servatus*.

Ce fut pour obvier à cet état de choses que la déclaration préalable fut admise en principe dans les rapports nationaux.

Dans l'ancienne Grèce, la guerre se fit tout d'abord sans déclaration préalable, mais peu-à-peu on en reconnut l'utilité, et elle s'implanta en fin de compte comme règle générale. Les premiers indices nous en sont fournis, non point d'une façon directe, par une prescription de la chose elle-même, mais à propos d'une exception, comme il arrive si fréquemment dans la recherche des preuves historiques. « Qu'est-il besoin de discussions et de préliminaires, quand on a été offensé autrement que par des paroles ? » s'écrie Thucydide plus de quatre siècles avant notre ère.

Et Platon, quelques années plus tard : « La guerre, entreprise pour repousser une agression, n'est pas déclarée par le héraut, mais par sa propre nature. »

Ces deux citations, tendant à établir que la déclaration préalable n'est pas nécessaire en cas d'agression, impliquent forcément l'existence de la déclaration comme règle générale. Ici, comme toujours, l'exception confirme la règle.

A Rome, la déclaration de guerre ne se présentait point comme une simple formalité du droit des gens. Le législateur, désireux sans doute d'en faire ressortir l'importance et la nécessité, l'avait prescrite comme l'accomplissement d'un devoir religieux, entouré de formules et de rites consacrés. Un collège de prêtres spécialement désignés était chargé de cette fonction au nom de la société romaine. C'étaient les Féciaux, prêtres de Jupiter Italique. S'il éclatait quelque querelle, Rome les envoyait pour demander satisfaction et, en cas de refus, c'étaient eux qui déclaraient

la guerre. Alors, en signe de cette déclaration, un flamme lançait un javelot sur le territoire ennemi, donnant ainsi le signal de l'envahissement.

On ne se borna pas là. Chez certaines nations l'utilité pratique d'une entière bonne foi et d'une loyauté absolue était si bien démontrée qu'outre la déclaration de guerre préalable, elles faisaient encore savoir à leurs adversaires le lieu et l'heure du combat, Ajoutons que cette manière de procéder, très digne d'être imitée et suivie ne s'est jamais généralisée.

Quoiqu'il en soit, le but qu'on voulait atteindre par cet ensemble de formalités, c'est qu'il fût bien établi que la guerre était faite, non par un coup de main privé, mais par la volonté des peuples mêmes ou de leurs chefs.

Les déclarations de guerre étaient de deux sortes : simples ou conditionnelles. Ces dernières étaient celles où l'on exposait les griefs dont on exigeait réparation ou encore les prétentions que l'on était résolu de soutenir par la force des armes. En matière de griefs, les peuples de la Grèce finissaient le plus souvent leurs déclarations par cette formule comminatoire : « Et nous nous ferons justice nous-même, si ceux qui nous ont offensés ne nous en donnent réparation. »

La déclaration faite, les hostilités pouvaient éclater immédiatement. Toutefois on admettait dans la pratique que l'ennemi devait avoir le temps de donner satisfaction.

Quant à la déclaration simple, c'était celle qui déclarait la guerre purement et simplement, sans autre explication ou revendication.

Telles sont à peu près, si l'on s'en rapporte à Grotius, les règles principales et les formalités observées par les au-

ciens peuples, quand ils avaient maille à partir avec quelqu'un de leurs voisins.

En somme rien de parfaitement défini, aucune règle fixe. Le bon sens, la prudence leur commandaient de recourir à la provocation régulière, parce qu'ils comprenaient à merveille que, faute de cette déclaration préalable, toute bonne foi eut été bannie de la terre et que le brigandage s'y fût implanté en maître, au grand dommage de tous ; mais il est facile de démêler qu'elle fût chez eux une mesure d'ordre et d'intérêt général plutôt qu'un hommage rendu à l'idée de justice et d'humanité ; qu'en un mot, à travers les horreurs de la guerre, elle fut moins une clarté de la conscience qu'une lueur de la raison.

Le moyen-âge observa les mêmes coutumes et les mêmes règles. Mais il y apporta un esprit parfois tout différent, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater tout-à-l'heure.

Les déclarations s'y faisaient avec une grande solennité et ces formes imposantes qui ne manquaient pas de grandeur, se maintinrent en Europe jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Le dernier exemple qu'on en puisse citer est la déclaration de guerre de la France à l'Espagne faite à Bruxelles en 1635 par hérauts d'armes, suivant le cérémonial usité au moyen-âge. Depuis elles sont tombées en complète désuétude.

Qu'on veuille bien nous pardonner ces détails quelque peu arides, mais ce bref exposé des préliminaires de guerre devait nécessairement précéder les considérations générales sur le *cartel* ou *défi*, (1) les deux sujets offrant entre

(1) *Cartel* diminutif de carte, en latin charta, du grec *Χαρτης*. L'Espagnol a *cartel*, affiche. L'Italien *cartello* dans le même sens. — *Défi* est un mot récent, on ne trouve dans les anciens textes que *désfiement* ou *défiance*.

eux un parallélisme constant et une évidente connexité.

Qu'était-ce en effet que le cartel ?

C'était la déclaration préalable. Seulement le terme n'était applicable qu'en cas de combat singulier ou bien encore quand il s'agissait du combat d'un certain nombre d'hommes déterminé d'avance et relativement assez restreint contre un nombre égal d'adversaires.

Le mot, création de la langue du moyen-âge, tire son origine de l'ancien droit féodal, pacte fondamental de cette époque mouvementée. Le cartel et l'acte qu'il désigne furent d'un usage en quelque sorte journalier dans ces siècles si rudes où la plupart des différends se vidaient les armes à la main, jusque sous l'œil de la justice, laquelle, conformant ses arrêts à l'issue du combat, donnait gain de cause au vainqueur, après avoir condamné le vaincu.

Somme toute, le cartel était un acte de bonne foi, en ce sens qu'il avertissait l'ennemi du danger qu'il courait et lui permettait de se tenir sur ses gardes. Qu'il n'ait point empêché les injustices et les violences de se produire au grand jour, ni le droit du plus fort de triompher et de s'imposer sans réserve, le fait n'est que trop vrai. Mais, au sein même de tous ces maux, il eut du moins le mérite de prévenir la bassesse et la vilénie, en en supprimant l'embûche, la surprise et la trahison.

Il existait deux sortes de cartel ou provocation.

L'on envoyait un cartel à son ennemi, à celui dont on avait à se plaindre, en lui adressant en même temps l'énumération de ses griefs. C'était le cas le plus fréquent et, si l'on veut bien se rappeler ce qui a été dit plus haut, on verra qu'il correspond à la déclaration de guerre conditionnelle des anciens. C'est dans cette catégorie qu'il faut

ranger la provocation qui donnait lieu au combat judiciaire. En cette circonstance, le défi se résumait dans l'accusation. Par le fait même qu'on accusait, on provoquait et les deux adversaires échangeaient sur le champ les *gages de bataille*.

Mais il n'était nullement nécessaire qu'il y eût injure proférée ou dommage causé. On adressait un cartel à qui il semblait bon. Un gentilhomme avait-il la réputation d'exceller dans le maniement des armes ; ce renom offusquait-il l'amour-propre d'un autre seigneur qui lui-même se piquait de tenir convenablement la lance et l'épée, sans hésiter celui-ci dépêchait un cartel au premier, lui déclarant qu'il entendait se mesurer avec lui en force et en vaillance. Et le gentilhomme provoqué, sous peine d'être taxé de couardise, était tenu de répondre à la provocation et de paraître en champ-clos avec cet adversaire qui parfois lui était absolument inconnu.

C'était la déclaration simple des anciens. On ne donnait au défi porté d'autre justification que la volonté, le désir de combattre ; et de peuple à peuple, comme d'homme à homme, on était bien forcé d'y répondre : la nation attaquée, pour défendre sa sécurité, l'individu, pour n'être point accusé de lâcheté et par suite frappé de discrédit.

En cas d'agression, le cartel, ainsi que la déclaration, perdait sa raison d'être. Toutefois il n'était pas impossible que le cartel se produisît même en cas d'agression.

A proprement parler, le cartel qui ne relatait aucun grief, aucune revendication, était simplement une lettre d'appel à un combat singulier.

Envisagé de la sorte, le défi remonte à la naissance même de l'humanité, car il est inhérent à la nature de l'homme ; il suffit, pour s'en convaincre, de le voir quand,

face à face avec son ennemi, emporté par un sentiment de colère et de vengeance, il brûle de porter les premiers coups. C'est alors qu'il laisse échapper ces paroles de mort qui lui sont comme un soulagement et un avant-goût de sa haine satisfaite.

Le défi a donc existé dans tous les temps, différent en ceci de la déclaration de guerre. L'on peut même affirmer qu'il en est l'origine première, la cause effective. En d'autres termes, le défi, manifestation spontanée de l'homme isolé, passa dans son application de l'individuel au collectif et fut adopté d'un commun accord par les peuples qui jugèrent son usage plus conforme à leur intérêt bien entendu et au maintien de leur existence que la surprise et l'embûche préluant aux hostilités.

Mais si le défi a toujours existé, la forme qu'il revêtit a dû singulièrement se modifier suivant les temps et les lieux et subir d'étranges variations depuis l'homme primitif jusqu'à nos jours où son appareil se résume en une simple demande de réparation présentée par deux témoins.

Dans le principe, à l'heure où notre race ne faisait que d'apparaître sur la terre, quand l'homme, à peine capable de formuler sa pensée par des sons émis, en était réduit le plus souvent à se faire comprendre à l'aide de signes, la provocation doit être le plus souvent muette et mimée, figurée par des gestes qu'accentuaient encore les jeux de la physionomie, si mobile d'ordinaire chez les peuples vivant à l'état sauvage. Elle n'en fut pas moins expressive, car de toutes les mimiques susceptibles de traduire au dehors les sentiments humains, il n'en est point de plus aisément compréhensible, de plus parlante aux yeux que celle de la provocation. Plus tard, la bouche de l'homme

se façonnant à la parole, tous les langages, tous les idiomes, si rudimentaires qu'ils aient été à leur origine, ont exprimé le défi, ne fût-ce que par un mot, par une interjection, par un cri. (1)

Ce serait une étude curieuse que celle de la provocation, si remontant avec elle au delà des temps héroïques, l'on pouvait la suivre dans ces siècles lointains où elle eut tant d'occasions de se produire sous l'aiguillon de la lutte pour

(1) Le défi, l'appel au combat existe chez les animaux aussi bien que chez l'homme, du moins a-t-on pu le constater chez un certain nombre d'espèces guerroyantes. Il faut distinguer cependant entre la menace et la provocation. Si la provocation implique toujours la menace, celle-ci peut exister sans la provocation. Deux animaux familiers que nous avons tous les jours sous les yeux, nous mettront à même de bien saisir la différence. Le chien provoque et sa provocation s'adresse, soit à l'homme, soit à un autre animal. A la vérité, il lui arrive assez souvent de reculer et de fuir, si l'on marche résolument vers lui, mais enfin la provocation n'en demeure pas moins évidente.

Le chat, lui, ne provoque jamais. Quand il attaque, il tombe à l'improviste sur sa proie. Attaqué à son tour, s'il est acculé en quelque coin, il se retourne brusquement et, faisant tête à l'ennemi, il prend une attitude extrêmement menaçante. Cesse-t-on alors de l'inquiéter, il reprend sa physionomie habituelle et se retire sans montrer la moindre velléité de poursuivre le combat. Donc le chien provoque et menace; le chat menace sans provoquer.

Un autre individu de l'espèce animale dont l'existence a été contestée jusque vers le milieu de ce siècle, nous fournira un remarquable exemple de provocation. Nous voulons parler du gorille, ce quadrumane africain dont la force prodigieuse ne redoute l'attaque ni du lion ni de l'éléphant. Traqué par les chasseurs, raconte Du Chaillu dans son *Voyage dans l'Afrique équatoriale*, à la fin il perd patience et se présente à eux de lui-même. Il s'arrête alors et, debout, dans une attitude de défi, de ses énormes poings fermés il frappe à coups redoublés sa vaste poitrine, en poussant cet effroyable rugissement, pareil au bruit du tonnerre, dont les voyageurs ont été frappés d'épouvante.

Exaspéré, il provoque son agresseur et malheur à ce dernier si le fusil qu'il épaule n'étend pas à terre l'horrible bête. Avec la rapidité de l'éclair, lui-même sera jeté sur le sol, éventré et privé de vie.



la vie réduite à ses plus âpres nécessités. Mais tout fait défaut pour une telle recherche et notre effort se bornera à remonter au père de la poésie, à ce *largo fume di parlar*, suivant l'expression dantesque, à ce vieil Homère enfin auquel il faut toujours revenir, parce qu'il est le point de départ de toute littérature et la source des renseignements les plus précieux. On connaît ses héros, on n'a point oublié la violence de leurs invectives et les terribles menaces qu'ils profèrent tour-à-tour, quand sous les murs de la fameuse cité troyenne, ils se provoquent et s'appellent en combat singulier dans ce style imagé qui est la poésie même.

« Approche, vaillant guerrier, s'écrie Ajax en s'adressant à Hector. Pourquoi cherches-tu ainsi à effrayer nos troupes ? Tu te flattes de réduire nos vaisseaux en cendres, mais nos mains valeureuses sauront réduire à néant les efforts de ta rage. Avant que tes vœux ne soient exaucés, ta ville, ta propre ville sera prise et saccagée par les Grecs... Va, le jour n'est pas loin où tu supplieras Jupiter et tous les immortels que les chevaux à la crinière épaisse qui t'emporteront vers Troie dans un nuage de poussière, devanceront l'épervier dans son vol rapide. »

Hector lui répond : Bavard audacieux, géant imbécile, d'où partent les menaces ? Fils de Jupiter et de Junon, plutôt au ciel que l'on m'accordât les honneurs divins aussi sûrement que ce jour sera le dernier des Grecs !... Quant à toi, tu seras couché dans la foule des morts si jamais tu oses attendre ma lance redoutable. Elle te frappera au cœur et ta chair et ton sang serviront de pâture aux chiens dévorants accourus d'Ilion vers les vaisseaux des Grecs. »

A peu près vers la même époque — nous voulons dire à l'époque où vivait Homère — un autre grand poète qui fut en même temps un grand roi, jouait aussi son rôle dans cette longue histoire, si essentiellement humaine de la provocation.

C'est David, roi et prophète, la plus grande figure, après Moïse, de l'antiquité juive.

Non pas qu'à l'exemple d'Homère, il chantât les hauts faits de valeureux combattants et qu'aux sons vibrants de sa lyre il traduisit en strophes éclatantes les défis emportés de ses héros. Non, le poète ici reste voilé ; c'est l'homme d'action, le futur conquérant qui se montre. C'est par lui, l'élu du Seigneur, que le défi est relevé. Il est lui-même le combattant, le héros ... En effet tout jeune encore, mais déjà muni de l'onction royale, il réclama l'insigne faveur de combattre Goliath lequel, dit l'écriture, était venu défier les Juifs. Armé de sa seule fronde, l'enfant se présenta hardiment devant le géant philistin dont la taille mesurait plus de six coudées. Au premier coup il l'atteignit. Alors, saisissant l'arme de son ennemi abattu, il lui trancha la tête de sa propre épée.

Plus tard, dans ces luttes fameuses que se livrèrent entre elles les villes grecques, apparaît le combat des trois cents Lacédémoniens contre trois cents Argiens. Sur les six cents combattants trois seulement survécurent, deux Argiens dont l'histoire ne nous dit pas le nom et Othryadès, le chef des Lacédémoniens. Les deux Argiens se mirent en route pour regagner leur demeure, mais le héros Spartiate prit une autre résolution. Regardant le flot sombre qui coulait de ses blessures, il y trempa la main, puis de son doigt sanglant, il écrivit sur son bouclier : J'ai

vaincu !. Après quoi il se perça de son épée, ne voulant point survivre à ses compagnons qu'il avait vus un à un tomber autour de lui dans l'effroyable mêlée.

Plus tard encore, quand Rome combattait dans les plaines de la Gaule, un indigène de taille gigantesque se présenta devant les cohortes alignées et défia l'armée romaine. A cette vue, Manlius Torquatus sortit des rangs et, s'étant avancé au-devant du colosse, il le tua aux yeux des deux armées, stupéfaites de tant d'audace. Puis au géant expiré il enleva son collier d'or, dépouille triomphale qui lui valut ce glorieux surnom de Torquatus.

On le voit, chez tous les peuples qui ont laissé des traces de leur histoire, les mêmes faits, et dans des circonstances analogues, se représentent. Toutefois — nous devons appeler l'attention sur ce fait quelque héroïques que se soient montrés les peuples de l'antiquité, pour eux l'obligation de répondre à une provocation n'existait pas et aucune honte n'atteignait quiconque laissait tomber un défi sans le relever.

De nombreux exemples témoignent en ce sens. Antigone, provoqué par Pyrrhus, roi d'Épire, lui fit répondre que si lui Pyrrhus, était las de vivre, il avait mille autres moyens pour courir à la mort. Dans une circonstance à peu près semblable, Auguste fit dire à Marc-Antoine qui l'avait défié en combat singulier, que ses affaires n'étaient point en assez mauvais état pour qu'il dût avoir recours à un moyen aussi désespéré.

Ces réponses et les raisons qu'elles mettent en avant, suffiraient à montrer, si le fait n'était d'ailleurs parfaitement établi, que chez les peuples de l'antiquité, l'acceptation du combat demeurait facultative et que le refus de combattre n'entraînait avec lui aucune déconsidération.

Ce n'est qu'à partir du moyen-âge que l'obligation de répondre à un défi s'impose de la manière la plus absolue, même quand ce défi n'est amené ni par une injure, ni par un dommage causé, lorsqu'en un mot le désir, le plaisir de combattre est l'unique mobile de la provocation. (1)

Il n'y avait guère que deux motifs d'exception ; l'un général, l'autre particulier. On pouvait refuser le combat pour cause d'indignité, c'est-à-dire quand l'adversaire était reconnu indigne de paraître en champs clos avec celui qu'il avait provoqué... C'était le cas général.

Le cas particulier s'appliquait au seigneur suzerain qui, provoqué par un vassal, avait le droit d'exciper de sa qualité de suzerain pour refuser le combat. Au reste, la même prohibition existait à la guerre. Un vassal ne pouvait guerroyer avec le seigneur à qui il devait l'hommage. S'il passait outre la défense, il était déclaré traître et felon

(1) Ce genre de défi qui de nos jours serait difficilement admis, s'est produit mainte fois sous la Restauration, époque à laquelle le duel sévit avec fureur. Plusieurs personnes des plus dignes de foi m'ont raconté un fait auquel elles ont assisté en ce temps là et qui s'est passé à Douai devant de nombreux témoins. Un soir, dans un café que fréquentait alors toute la jeunesse douaisienne, on vit entrer un inconnu. L'homme, après avoir jeté un regard circulaire, se dirigea d'un pas rapide vers le comptoir et s'informa — très-poliment d'ailleurs — si M. F... se trouvait là. M. F... était un bretteur de première force à qui de nombreux duels avaient fait une véritable célébrité. Il était en effet dans la salle où il jouait prosaïquement au billard. En deux mots l'étranger lui expliqua le but de sa démarche. Originnaire de Toulouse et voyageant dans le Nord de la France, il avait entendu parler de sa force à l'épée et il était venu pour se mesurer avec lui. — Fort bien, répondit M. F..., je finis ma partie et je suis à vous. — La partie terminée, on se munit d'épées de combat et l'on sortit. La lune brillait de tout son éclat. On s'achemina vers un terrain vague, situé derrière la vieille église Notre-Dame. Là, après quelques engagements préliminaires, M. F... se fendit à fond et tua raide le Toulousain.

Un des fils de M. F... vit encore et habite Douai.

et de plus dépossédé de droit, sinon de fait, des fiefs et domaines qui relevaient de la seigneurie dont il avait méconnu l'autorité.

Nous venons de voir tout ce qui est relatif au défi simple, correspondant à la déclaration simple des anciens. Mais à côté de celui-ci, se pratiquait un autre genre de cartel dont le sens, bien autrement complexe, était susceptible de prendre les plus grandes proportions et de s'élever dans certains cas à la hauteur d'un fait historique considérable.

Pendant tout le moyen-âge le *droit de guerre privée* fut un privilège à la fois très-important et très-étendu. Presque tous les fiefs y participaient. De ce droit qui remontait à la création même de ces fiefs, résulta un état d'hostilité permanent qui fut pendant plusieurs siècles le *modus vivendi* de la société en Europe. S'il arrivait qu'un seigneur (et le fait n'était que trop fréquent) eut à se plaindre de quelque autre et qu'il voulut en tirer satisfaction, il lui adressait par son héraut d'armes, sur parchemins revêtus de son sceau, la déclaration de ses griefs, lui signifiant qu'à partir de ce moment il lui causerait tout le dommage, il lui ferait tout le mal qu'il serait en son pouvoir de lui faire.

Nous l'avons dit plus haut, le cartel, ainsi rédigé, était analogue à la déclaration conditionnelle. Bien plus, s'il arrivait, comme nous allons le voir dans un instant, que les champions en présence fussent l'un et l'autre de puissants seigneurs, jouissant d'une haute situation dans le royaume ou même à la tête de vastes états, le cartel équivalait alors à une véritable déclaration de guerre.

Un exemple, qui a pour nous le double mérite d'être

puisé au cœur même des annales de la France en même temps qu'il touche à l'histoire locale de ce pays, remarquable d'ailleurs par l'importance des personnages qui y figurent, par la violence des passions en jeu et par la gravité des événements, nous fournira l'occasion de montrer ce qu'était le cartel au moyen âge, le rôle qu'il y jouait et de quelle façon à la fois saisissante et dramatique il était conçu et présenté.

On se rappelle comment Louis, tige de la première maison d'Orléans et frère cadet de Charles VI dont la démence l'avait fait presque roi, fut assassiné en plein Paris, rue Vieille-du-Temple, par Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, son rival en puissance et en ambition. Ce meurtre, origine des factions célèbres des Armagnacs et des Bourguignons, (1) avait été commis en novembre 1407. Au mois de juillet 1411, Charles d'Orléans, fils aîné du prince assassiné, adressa à Jean-Sans-Peur le cartel que l'on va lire.

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, seigneur de Conches ; Philippe, comte de Vertus et Jean, comte d'Angoulême, frères ; à toi, Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour le très-horrible meurtre par toi fait en grande trahison de guet-à-pens, par meurtriers affectés, en la personne de notre cher et redouté seigneur et père, monsieur Louis duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le Roi, notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs serments, alliances et compagnies d'armes qu'avais à lui ; et pour les grandes trahi-

(1) Ces querelles et ces guerres ont laissé dans les Flandres des traces si profondes qu'il n'y a pas encore bien longtemps, (30 ou 40 ans au plus) le mot d'Armagnac était encore, dans le bas peuple, l'équivalent d'une injure. Il prononçait *Ermignac*.

sous, déloyautés, deshonneurs et mauvaisetés que tu as perpétrées contre notre dit souverain seigneur, monseigneur le Roi et contre nous, en plusieurs manières, te faisons savoir que de cette journée ensuivant, nous te nuirons de toute notre puissance et de toutes les manières que nous pourrons ; et contre toi et de ta déloyauté et trahison, appelons Dieu et raison à notre aide et tous les prudhommes de ce monde ; en témoin de vérité, nous avons fait sceller ces présentes du scel de moi, Charles, dessus nommé. Fait le dix-huitième jour de juillet, l'an de grâce, quatorze cent-onze. » (1)

On connaît la réponse de Jean-Sans-Peur. Elle n'est ni moins hautaine, ni moins insultante.

« Jean, duc de Bourgogne, comte d'Artois, de Flandre et Bourgogne, palatin, seigneur de Salines et de Malines ; à toi Charles qui te dis duc d'Orléans, à toi Philippe qui te dis comte de Vertus, à toi Jean qui te dis comte d'Angoulême, qui naguères nous avez écrit vos lettres de défiance, faisons savoir et voulons que chacun sache que pour abattre les très-horribles trahisons, très-grandes mauvaisetés et agnets pensées, conspirées, machinées et faites solennellement à l'encontre de Monseigneur le Roi, notre redouté seigneur et le vôtre et contre sa très-noble génération par feu Louis votre père, faux, déloyal, traître, de parvenir à la finale exécution détestable à laquelle il a contenu à l'encontre de notre dit très-redouté seigneur et le sien et aussi contre sa dite génération, si fausement que nul prudhomme ne le devait laisser vivre ; et même nous qui sommes cousin germain de mon dit sei-

(1) Tout en laissant subsister le texte dans son intégrité, nous avons rétabli l'orthographe moderne, afin d'en faciliter la lecture.

gneur et doyen des pairs et deux fois pair et plus astreint à lui et à sa dite génération qu'autre quelconque de sa dite génération, ne devions un si faux, déloyal et filou traître laisser sur terre plus longuement que ce ne fut à notre très-grande charge ; avons, pour nous acquitter loyalement et faire notre devoir envers notre très-grand et très-souverain seigneur et sa dite génération, fait mourir, ainsi qu'il devait, le dit faux et déloyal traître et ainsi avons fait plaisir à Dieu, service loyal à notre dit très redouté et souverain seigneur, exécuté à raison ; et pour ce que toi et les dits frères ensuivez la trace fausse, déloyale et félonne de votre dit feu père, cuidant venir aux damnables et déloyaux faits à quoi il contendait, avons très-grande liesse au cœur des dites défiances ; mais du surplus contenu en icelle, toi et tes deux frères avez menti et mentez faussement, malvaisement et déloyalement, traîtres que vous êtes et dont à l'aide de notre seigneur qui sait et connaît la très-entière et parfaite loyauté, amour et bonne intention que toujours avons et aurons tant que vivrons à notre dit seigneur et sa dite génération, au bien de son peuple et de tout son royaume, vous ferons venir à la fin et punition, telle que faux et déloyaux traîtres, rebelles et désobéissants filoux comme toi et tes dits frères êtes, doivent venir par raison. En témoin de ce, nous avons fait sceller ces lettres de notre scel. Donné en notre ville de Douay, le 14<sup>m</sup> jour d'août, l'an de grâce 1411 (1).

L'âme violente de Jean-Sans-Peur se montre à nu dans ce document de premier ordre. Non seulement il y exalte le meurtre qu'il a commis, mais il ose le déclarer agréable

(1) La lettre est datée de Douai. En effet Jean-Sans-Peur habitait fréquemment cette ville, alors très florissante et située à l'extrême limite des états du côté de la France.



à Dieu et profitable aux intérêts de la royauté. Il n'avait pas toujours fait preuve de tant d'assurance. Dans les premiers temps, il avait nié. Mais bientôt, enhardi par l'impunité, il ne craignit point de faire faire l'apologie de son crime en pleine Sorbonne.

Une fois cette attitude prise, il ne pouvait plus qu'y persévérer.

On sait comment finit la sanglante tragédie. Blessé et fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, puis emmené en Angleterre où on le retint prisonnier pendant vingt-cinq ans, Charles d'Orléans ne put donner suite à ses projets de vengeance. Ce fut le dauphin, depuis Charles VII, neveu de la victime, qui se chargea de les poursuivre. Sous prétexte d'avoir à conférer avec lui, il attira Jean-Sans-Peur sur le pont de Montereau. Le duc s'y étant rendu, non sans méfiance, y fut assassiné par Tanneguy-Duchâtel, le favori du prince.

Ce second meurtre eut lieu en 1419, douze ans par conséquent après celui du duc d'Orléans.

Dans cette longue énumération, dans cette série ininterrompue de luttes homicides où triomphe la force brutale, deux phénomènes d'ordre psychologique se dégagent et frappent l'œil de l'observateur.

Nous les avons déjà signalés en passant. Le premier fut la provocation régulière ou déclaration préalable, c'est-à-dire l'utilité, la nécessité reconnue de prévenir son adversaire de l'attaque préméditée. Ce fut avant tout une mesure d'ordre et d'intérêt public.

Le second qui ne se produisit qu'après un intervalle de temps considérable, fut l'obligation absolue imposée à quiconque était appelé en combat singulier de répondre à cette provocation sous peine d'infamie et de déchéance.

Cette obligation était née avec le régime féodal. D'où venait-elle ? L'ordre, cette fois, l'intérêt général n'avaient point à la réclamer ; car, loin de les servir, il semblaait plutôt qu'elle dût leur être préjudiciable. On doit donc chercher une autre raison.

Pour opérer une telle modification dans les esprits, il ne fallut rien moins qu'un sentiment nouveau, absolument étranger à l'antiquité païenne, fit son apparition dans le monde. L'honneur, tel que nous le concevons encore aujourd'hui, date du moyen-âge. Sa morale sévère, empruntée en partie à celle du christianisme dont il s'écarte cependant par d'éclatantes dissonances ; ses principes rigides, puisés à la source pure du vrai et du beau, renouvelèrent, raffermirent la conscience humaine, ébranlée par les extravagances du bas-empire, en proie à des antagonismes de toute sorte et finalement plus qu'à demi submergée dans le fatras obscur et les interminables et fastidieuses querelles de la scolastique.

L'honneur, sentiment délicat et sublime, sorti des rudesses du moyen-âge, fut la gloire et l'enchantement de ces siècles bardés de fer qu'il adoucit et vivifia de sa grâce souveraine. Tel y fut son éclat que toute cette période, à demi enfouie dans les ténèbres de l'ignorance, en parut comme illuminée. Ardent foyer d'héroïsme, il fut l'âme du monde féodal, la vertu, le *sursum corda* de ces grandes races chevaleresques dont les coups surhumains et les merveilleuses prouesses retentissent encore jusqu'à nous...

Depuis les paladins légendaires chantés par les poètes, depuis Charlemagne jusqu'à Saint-Louis, depuis Du Guesclin jusqu'à Bayard qui termine glorieusement cette liste glorieuse, il résonne à la fois comme un hymne et comme un cri de ralliement. Chez toutes ces grandes âmes qui il

lustrèrent un monde nouveau en voie de formation, Honneur et Chevalerie furent unis, par un nœud indissoluble et ce magnifique hymen qui reposait sur ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé sur la terre, ne devait être rompu que par la mort, de telle façon que le premier seul demeurât et survécût à l'autre. En effet, quand, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, s'effondra la Chevalerie à laquelle Cervantes, armé du ridicule, ne fit que porter le coup de grâce, l'Honneur, après une courte éclipse, réapparut bientôt dans sa splendeur immaculée et la religion dont il était le dieu, n'en reçut aucun atteinte.

Modifié, transformé sans rien perdre de la fierté de son attitude, il devint, dans les siècles qui suivirent, le génie tutélaire de la France.

Compagnon fidèle des jours d'infortune, c'est lui qui la soutint, alors qu'à demi expirante, Villars la défendait aux plaines de Denain. C'est lui qui, aux jours les plus néfastes de notre histoire, quand l'Europe, soulevant ses masses profondes, se ruait menaçante à nos frontières, c'est lui qui fit jaillir de notre sol douze cent mille soldats et les lança contre l'ennemi avec l'ordre de vaincre. C'est lui enfin qui, enflammant de nouveau ces mêmes hommes devenus la Grande-Armée, les guida dans leurs courses héroïques à travers le monde jusqu'à l'heure sombre de la défaite, sous laquelle, du moins, il n'ont point à ployer le front...

Et maintenant encore, grâce à Dieu, il n'a point cessé d'être au milieu de nous. Il a survécu à nos désastres, à nos folies sacrilèges, à toutes les défaillances, à tous les aveuglements. Au sein de nos agitations malades, dans

l'étouffant malaise de cet âpre et lourd lendemain que nous traversons, il est toujours là, rayonnant et voilé, et prêt à nous sauver si nous voulions l'entendre, si nous voulions seulement tendre la main !

Mars 1885.

---

# L'OMBRE DE SCHLEMIHL

PAR

*M. DUTILLEUL, membre résidant.*

---

MESSIEURS,

A mesure que le temps s'écoule, on trouve plus de charme aux souvenirs qui semblent dissimuler sa fuite irréparable ; c'est pourquoi sans doute j'ai pris grand plaisir, il y a quelques jours, à retrouver dans le bagage d'un écolier (O fortunatos nimium sua si bona norint.. discipulos ! ) la merveilleuse histoire de Pierre Schlemihl, le premier écho de la littérature moderne au sein des études classiques, et l'unique consolation des imprudents qui, appelés à choisir entre deux langues vivantes, reculèrent devant la difficulté de la prononciation anglaise pour se jeter tête baissée dans les complications de la syntaxe allemande.

Toutefois, ce qui amusait la jeunesse fait songer l'âge mûr. A ce point de l'existence, on accepte moins délibérément la pure fantaisie ; on se souvient qu'il a soulevé bien des commentaires, ce récit aussi fantastique que les plus bizarres imaginations d'Hoffmann ; on se rappelle que les gens réfléchis, de ceux qui sont accoutumés à ne lire que pour leur instruction, refusant de voir un simple conte dans cette donnée extraordinaire, ont pris à cœur de pénétrer la forme allégorique dont l'auteur leur semblait s'être complu à voiler sa pensée ; on recherche alors les diverses suppositions à l'aide desquelles chacun

tentait de l'expliquer : car c'était une véritable énigme littéraire dont tout le monde s'ingéniait à deviner le mot. Que dis-je, une énigme ! cela s'était élevé à la hauteur d'un problème dont les esprits les plus sérieux et les têtes les moins algébriques s'évertuaient concurremment à dégager l'inconnue. De fil en aiguille, on imagine, après tant d'autres, une solution que naturellement on trouve la meilleure ; et à la première occasion, (puisque Napoléon affirme qu'une occasion manquée ne se retrouve plus), on se laisse aller à formuler la nouvelle hypothèse en proclamant l'inanité des précédentes.

Telle est l'historique de cette étude, qui, malgré les méditations de l'auteur, vous paraîtra peut-être moins profonde que creuse. Quoiqu'il en soit, avant de philosopher à l'allemande, sur un nuage, il est à propos de vous rassurer sur mes intentions. Je tâcherai de n'être ni long, ni obscur ; ce sera plutôt une théorie simple et rapide, susceptible de passer comme l'ombre.

Ce dernier mot nous ramène au sujet. Schlemihl, en effet, est un homme sans ombre : — quand la terre en est pleine ; — quand le bonheur même en a trop souvent ! — Cela aurait-il l'ombre du sens commun, si cette silhouette absente n'était une allégorie ? — Telle fut, nous l'avons dit, la réflexion faite par bon nombre de curieux, dont quelques uns trouvèrent tout simple de s'adresser à l'auteur pour obtenir la solution de leurs doutes.

Chamisso, dans la préface de son édition française (ce qui donne à supposer que les questionneurs étaient de nos compatriotes), leur répondit gravement par une définition scientifique de l'ombre, couronnée de cette conclusion :

« L'ombre, considérée sur un plan situé derrière le  
» corps opaque qui la produit, n'est autre chose que la  
» section de ce plan dans le solide qui représente l'om-  
» bre.

« C'est donc de ce solide qu'il est question, — ajoutait  
» l'écrivain, — dans la merveilleuse histoire de Pierre  
» Schlemibl. La science de la finance nous instruit assez de  
» l'importance de l'argent ; celle de l'ombre est moins  
» généralement reconnue. Mon imprudent ami a convoité  
» l'argent, dont il connaissait le prix, et n'a pas songé au  
» solide. La leçon qu'il a chèrement payée, il veut qu'elle  
» nous profite, et son expérience nous crie : songez au  
» solide ! »

Sous l'ombre d'une plaisanterie, cette boutade humou-  
ristique ne fait que déplacer la difficulté, en insinuant l'au-  
dacieuse assimilation de l'apparence à la réalité.

Questionner est bon pour les gens qui doutent d'eux-  
mêmes ; ce n'est point le fait de la critique allemande,  
qui, se servant de ses propres lumières, a voulu reconnat-  
tre Chamisso en personne dans son héros imaginaire, et,  
dans l'ombre perdue, la patrie absente.

D'autre part, un de nos écrivains, monsieur Ampère, a  
prêté à l'auteur l'intention d'exprimer cette idée que la  
vertu, le mérite, la fortune même, ne suffisent pas pour  
être un personnage dans le monde ; que l'illustration de  
la naissance ou celle du talent est l'ombre dont on ne sau-  
rait se passer pour y faire figure.

Mais, avec la permission du savant académicien, com-  
ment un homme qui se présente en solliciteur besogneux,  
qui par conséquent ne possède ni l'éclat du rang ni la  
distinction du talent, viendrait-il à les perdre ? — Etant

de condition obscure, ne restera-t-il pas confondu dans la foule, à l'abri des malins propos et des humiliations qui sont le partage du triste Schlemihl ? — Cette interprétation est vraiment de celles que nous aurions pu laisser dans l'ombre.

Quant à la nostalgie proposée par les savants de Berlin, en supposant qu'elle justifie les souffrances intimes de Schlemihl, elle laisserait sans explication le mépris dont il est accablé par tous ceux qui s'aperçoivent de son incomplément.

Le mal du pays ne peut être admis d'ailleurs pour Chamisso, qui précisément ne sut point s'habituer en France et s'y fixer, lorsque après la paix de Tilsitt il avait été nommé professeur au collège de Napoléonville.

Mais il y a encore une autre ombre au tableau ; car, Schlemihl excepté, il n'est rien qui n'en possède. — Ces versions, si ingénieuses qu'on les puisse trouver, laissent toutes deux dans l'oubli un détail essentiel : c'est que la fameuse ombre n'a pas été perdue à proprement parler. Malgré les imaginations aventureuses de Schlemihl, elle n'a été ni gelée dans les steppes de la Russie, ni déchirée sous le pied pesant d'un malotru, non plus qu'elle n'est tombée, comme font les cheveux et les ongles, au cours d'une longue et cruelle maladie. La vérité est que ce bien aussi précieux qu'ignoré a été vendu dans un accès de convoitise et d'étourderie.

Ebloui par l'opulence et la fastueuse ostentation du traitant dont il venait solliciter le patronage, Schlemihl s'est laissé circonvenir par le mystérieux factotum de cet archimillionnaire et lui a abandonné, au prix de la bourse impuisable de Fortunatus, cette propriété intrinsèque dont il méconnaissait la valeur. Dès lors l'homme à l'habit gris,



véritable doublure de Méphistophélès, s'attache au pauvre diable et le suit partout (comme aurait dû faire son ombre) pour l'induire à la dernière de toutes les duperies. « Car celui qu'une première imprudence écarte du droit » chemin risque de se voir bientôt égaré dans de perfides » sentiers dont la pente l'entraîne. » Cette solennelle maxime est tirée du texte original.

A peine a-t-il conclu son étrange marché que le malheureux désombré en subit les affreuses conséquences. Il ne peut plus s'exposer sous un rayon de lumière sans provoquer l'attention publique et s'attirer les avertissements des gens charitables, les quolibets des malveillants et jusqu'aux insolences des valets. Pour cacher sa faute, ou son crime, le voilà contraint de s'astreindre aux précautions les plus minutieuses, aux sacrifices les plus assujettissants ; de renoncer aux sourires de la nature, à l'éclat du soleil, à la molle clarté de la lune, et, sous peine de divulguer sa déchéance, de ne se plus montrer que sous un angle calculé, comme ces pêches tarées dont un auteur dramatique a fait l'image du demi-monde. A considérer ses tranches continues, on pourrait dire, s'il s'agissait d'un autre, qu'il a peur de son ombre. — Malgré tant de soins et de circonspection, le fatal secret se découvre : ce sont alors des parents indignés qui rompent un hymen près de s'accomplir ; c'est une populace qui, oublieuse des largesses de Schlemihl, assiège son hôtel et le met au pillage ; c'est la police elle-même qui le bannit comme un suspect. L'infortuné se trouve en même temps obsédé d'un reproche secret ; et tandis qu'il s'élançait sur un cheval pour fuir les lieux témoins de sa honte,

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

Qu'est-ce donc décidément que cette compagne mystérieuse dont le défaut peut réduire un homme à un sort si misérable ?

L'optique, à mon humble avis, n'est point capable de nous la faire distinguer ; et nous obstiner à la chercher dans ses lois, ce serait lâcher la proie pour l'ombre. — Laissons donc la science, avec la richesse. Aussi bien savons-nous que le monde a beau considérer l'argent comme le positif, la morale et l'inconstance de la fortune se trouvent d'accord avec Chamisso pour démontrer que ce n'est pas le solide, et que l'homme peut posséder un bien supérieur à celui-là.

Pour en revenir à l'ombre, observons qu'elle n'est pas toujours envisagée au point de vue purement physique : quand les dévots des Indes font un circuit respectueux plutôt que de marcher sur l'ombre de leurs brahmes, ce n'est pas cette silhouette qu'ils craignent d'offenser, mais le caractère vénérable de l'homme qu'elle représente. Le mot lui-même ne se prend pas toujours au sens propre ; lorsque, dans leurs plus grands salamalecs, les Persans se disent l'un à l'autre : « Puisse ton ombre ne jamais diminuer ! » Ce n'est pas à coup sûr de la projection de leur embonpoint qu'ils montrent tant de souci. — Et sans aller jusqu'en Asie, n'entendons-nous pas à chaque instant dire au figuré « faire ombre à quelqu'un », « porter ombre à des concurrents » ? — Ce phénomène, immatériel comme l'ombre physique et sensible comme elle, c'est une supériorité quelconque, par exemple un peu de réputation : ce que Sénèque nomme précisément l'ombre de la vertu. Mais comme la réputation s'attache indifféremment à tout ce qui fait du bruit, elle peut s'étendre ou se per-

dre, selon les circonstances, et ne nous offrirait pas encore le solide auquel notre auteur nous recommande de songer.

Serait-ce plutôt la considération ? — Ces égards personnels, cette flatteuse déférence de l'opinion, Diderot les estimait si désirables qu'on ne saurait en faire fi, pensait-il, à moins de n'y pouvoir plus prétendre : « Si vous entendez » (c'est le père de l'Encyclopédie qui parle) « si » vous entendez une femme médire de l'amour et un » homme de lettres déprécier la considération publique, » dites de l'une que ses charmes se passent ; et de l'autre » que son talent se perd. » Non moins circonspecte que les dédaigneux d'obligation, la considération ne s'attache jamais à personne sans avoir pesé ses titres : aussi l'homme de mérite qui parvient à l'obtenir, et qui, possédant toutes les qualités de son état, ne les ternit par aucun endroit, peut espérer de la conserver. Néanmoins c'est un sentiment susceptible de s'égarer ; Schlemihl lui-même semble nous l'indiquer en parlant d'un négociant qui, ayant fait banqueroute pour s'enrichir, jouissait de la considération générale et réfléchissait devant lui une ombre passablement large, quoiqu'un peu pâle. — Remarquez, s'il vous plaît, ce rapprochement de la considération et du phénomène allégorique, incidemment glissé par l'auteur : il nous assure que nous ne courons plus seulement après une ombre et que nous approchons de la réalité. Est-ce à dire que cet avantage social soit l'objet de notre fiction ? Non sans doute. Car l'homme assez méritant pour s'attirer l'estime et le respect publics doit être capable, à l'occasion, d'en supporter la perte avec une fermeté dont se montre absolument dépourvu le défaillant Schlemihl.

Poursuivons donc notre recherche au-delà de ce premier indice, et songeons définitivement au solide.

L'idéal du solide, c'est le principe immortel de notre existence. Il est clair toutefois que l'ombre de Schlemihl n'est pas la figure de son âme, puisque l'homme à l'habit gris, déjà maître de notre inconnue, cherche encore à extorquer de sa victime le legs de ce souffle quasi divin.

Serait-ce alors cette honnêteté, justesse de l'esprit, équité du cœur, qui, selon Ménage, fait qu'un homme est honnête homme ? Serait-ce cette probité que Juvénal comparait au sein de la mer, parce que celle-ci rassemble toutes les rivières, comme celle-là réunit toutes les vertus pour en composer l'homme de bien ?

Mais ne serait-ce pas plus exactement cette lumière intérieure, ce miroir de l'âme dans lequel se réfléchissent inexorablement tous les actes qui nous font acquérir ou perdre la considération de nos semblables ? Cet œil mystérieux « tout grand ouvert dans les ténèbres, » témoin irrécusable, et juge infailible, qui soutient dans l'épreuve l'honnête homme injustement honni (voilà pour le solide ! ) Et qui, se tournant au contraire contre celui qui a démerité, expliquerait par le remords les tourments de Schlemihl ?

Mais, dira-t-on peut-être, quelle raison de figurer la conscience par l'ombre?—Eh! mon Dieu! le rapport est bien simple : c'est que l'une et l'autre peuvent également s'éclipser. Par exemple, un passant, entre deux becs de gaz, voit leur puissance se neutraliser à un moment donné, et son ombre, au lieu de se doubler, s'évanouir ; — et tel prince de Portugal que l'on disait avoir deux consciences, l'une pour ce qu'il voulait et l'autre pour ce qu'il ne voulait pas, n'en avait point au demeurant l'ombre d'une seule.

Un dernier mot pour corroborer l'hypothèse : Schlemihl désabusé jette dans un gouffre la bourse maudite, origine

de tous ses maux ; et aussitôt il sent sa poitrine soulagée du poids qui l'oppressait. Devant cette paix soudaine succédant à l'œuvre satisfaisante, il n'y a plus l'ombre d'un doute, et nous pouvons conclure que, si cette ombre fantastique est une image, elle représente la conscience.

A ce compte, il est vrai, l'histoire de Schlemihl n'offre plus rien de merveilleux ; elle est passée de la fable dans la vie réelle, puisque de nos jours, on ne saurait se le dissimuler, l'espèce abonde de ceux qui vendent leur ombre.

---



# KIMBERLEY

LA

## VILLE DES DIAMANTS

*Lu en séance générale le vendredi 27 juin 1884*

PAR

**M. FLEURY, membre résident.**

---

MESSEURS,

Dans le premier semestre de la présente année, la *Gazette de Cologne*, n<sup>o</sup> des 4 et 25 mai 1884, a inséré diverses lettres d'un de ses correspondants, qui s'était rendu au Cap de Bonne Espérance, pour de là aller visiter les champs de diamants. C'est un abrégé de ces lettres que je me propose de porter à votre connaissance.

Le voyage de notre auteur s'annonça d'abord assez mal. Il se trouva dans la colonie du Cap au moment de l'une de ces sécheresses qui sont le fléau de l'Afrique Australe, et sans lesquelles celle-ci pourrait lutter avec les plus belles parties de l'Australie comme de la Californie. Quand ce fléau sévit, le cultivateur abandonne sa ferme pour conduire ses bœufs, ses moutons à la recherche de quelque rivière qui ne soit point encore tarie, et s'il ne la rencontre pas il voit périr tout son bétail. Le fermier le plus riche peut être réduit dans l'espace de quelques semaines à la mendicité. Aussi l'excursionniste arrivé à Fort-Elisabeth, dans l'extrémité S. E., se vit-il demander pour une voiture 3 à 400 marks par jour, sans compter au moins 50 marks

pour la nourriture quoditienne de 4 chevaux. Il préféra attendre, et fit bien, car une pluie bienfaisante ne tarda pas à verser sur la colonie, comme il le dit, des milliers de livres sterling. Il assista à ce réveil de la nature. En une nuit commencèrent à poindre l'herbe, et des fleurs odorantes, particulièrement un lis rouge. Scarabées, vers, fourmis, grenouilles se trouvaient ressuscités. Les moutons levaient la tête pour faire mieux arroser leur nez ; les bœufs et les chevaux se roulaient sur le gazon humide ; les autruches ouvraient leurs ailes et bondissaient pirouettant contre le vent ; les Caffres, nus comme des barbets, poussaient des cris de joie et exposaient à la chaude ondée leur crâne et leur dos.

Quatre fois par an les villages et les petites villes prennent une importance que ne semble point comporter leur population ordinaire. C'est que quatre fois par an, pour la pieuse cérémonie de la Cène, les Boers se rapprochent de l'église la plus voisine, où ils arrivent dans leurs chars à bœufs ou dans une voiture attelée à 4 chevaux. On a alors la meilleure occasion d'observer ces hommes géants, avec leurs femmes grosses jusqu'à la difformité et leurs petites filles pas beaucoup plus gracieuses. En même temps que de religion le paysan s'occupe aussi d'affaires pour lesquelles il ne voudrait négliger aucune sainte Cène. Il va de boutiques en boutiques, tâchant d'avoir au meilleur marché les marchandises nécessaires, vêtements, chemises de laine, souliers, selles et fouets. La jolie petite ville de Middelbourg est le centre des Doppers, secte d'origine hollandaise d'une sévère orthodoxie, remarquée pour son ardeur à chanter des psaumes, et pour son attachement aux anciennes modes, les souliers à boucles, les vestes



courtes, les chapeaux de feutre à larges bords, les longs cheveux pendant sur le front et coupés comme si les ciseaux avaient suivi le bord d'un pot.

Ce fut à Colesberg que notre narrateur quitta le chemin de fer pour prendre la voiture de la poste qui devait le conduire à Kimberley en un jour et demi ou deux et qui en mit quatre. C'était une grande voiture américaine pour 20 voyageurs. Le cocher dirige de son siège les dix chevaux ou mulets attelés deux à deux, tandis qu'à côté un homme de couleur manie un fouet d'environ 10 mètres de long, avec lequel il sait atteindre chacune des pauvres bêtes à l'endroit le plus sensible. Parfois celles-ci s'embourbaient dans l'eau ou dans un marais, et tous les voyageurs devaient tirer aux cordes pour en retirer le lourd véhicule. De temps en temps le cocher descendait de son siège, et avec son fouet de peau d'hippopotame frappait sur la tête, le naseau, le ventre, ses chevaux écorchés et sanglants. Ces animaux efflauqués, dévorés d'insectes, semblaient à chaque instant sur le point de s'affaisser. Quelques heures après avoir quitté Colesberg, on passait sur un pont de fer, l'un des rares ponts de l'Afrique Australe, le fleuve Orange gonflé par les pluies, mais qui roulait encore à 60 pieds au dessous du tablier, ses eaux brunes, dans lesquelles s'éboulaient de temps à autre d'énormes morceaux de ses rives vaseuses. Dans l'Etat libre d'Orange toute trace de route disparaît le boer étant beaucoup trop paresseux pour entretenir des chemins, quoique tout cet Etat ne forme presque qu'une seule plaine. De temps en temps on s'arrêtait pendant deux heures pour laisser souffler les chevaux, mais à ces stations, chose horrible à penser, s'écrie notre Allemand, pas une seule liqueur spiritueuse. Les licences ne sont accordées qu'en petit nombre, et retirées à tout caba-

retier (ce sont généralement des allemands, comme aussi les médecins et les missionnaires), à tout cabaretier qui vendrait de l'alcool à des gens de couleur. Les estaminets sont donc mal pourvus, et notre homme, malgré sa peau blanche, dut souvent se contenter d'une bouteille de bière. Celle-ci était du prix de trois marks, ou de 3 fr. 75 c., ce qui n'est pas trop cher dans un pays qui ne produit que de la viande et où il faut tout importer. A Philipolis où notre voyageur arriva le 25 janvier 1884, il n'était pas tombé une goutte de pluie depuis le 5 mars de l'année précédente.

Les champs de diamants se trouvent dans le Griqualand Occidental, là où le fleuve Orange reçoit son principal affluent le Waal. Ce pays appartenait à la tribu des Griquas, mais les boers de l'Etat libre d'Orange ne se gênaient point pour y promener leurs troupeaux. En 1868, à la découverte des premiers diamants, l'Angleterre comprit l'utilité de s'en emparer, et le chef de la tribu lui vendit cette contrée pour quelques bouteilles de schnaps : Au mois d'octobre 1871 les boers durent atteler leurs chars à bœufs et déguerpir devant les Anglais.

Nous laisserons maintenant la parole au reporter de la *Gazette*. Le soir du 4<sup>e</sup> jour de notre voyage, dit-il, nous passâmes la frontière entre l'Etat libre d'Orange et le Griqualand Occidental, et nous approchâmes de Kimberley, la ville de diamants. L'impression n'est nullement grandiose et même peu de localités peuvent lui être comparées pour la laideur. La population compte environ 5000 blancs, et peut-être 10,000 gens de couleur, Cafres et Hottentots, les premiers bruns jusqu'au noir, les seconds jaunes jusqu'au brun : A l'exception d'un petit nom-

bre de maisons de pierre, on ne voit partout que tôle galvanisée. Du sable et de la tôle, c'est tout ce qu'on aperçoit. Plusieurs rues sont d'une largeur insensée, d'autres tortueuses et étroites. On y souffre des tourbillons de sable, mais le climat est sain, et des nuits fraîches reposent de la chaleur du jour. Les maisons ne présentent communément qu'un étage. Elles sont entourées d'une veranda, et parfois aussi d'un petit jardin. Presque aucune maison ne se trouve badigeonnée, et partout, sur le toit, sur les murs se montre la terrible tôle. Au contraire beaucoup de soins pour peindre le nom des raisons de commerce ainsi que les réclames de toute sorte. Les boutiques sont ridiculement bien approvisionnées, et avec les provisions qui y sont accumulées on pourrait pendant un an pourvoir de toutes choses et enivrer l'Afrique australe, centrale et septentrionale. Il y a plusieurs hôtels, tous mauvais. Le meilleur de tous, celui qui appartient à Madame Jardines, représente le Krach de Kimberley aussi fidèlement que possible. La façade est en pierre, et tout le reste en tôle boulonnée. L'entrée tout à fait jolie déploie un luxe exagéré, tandis que les chambres à coucher sont étroites, sales et chères. La liste des mets est longue d'une aune, mais il n'y a pas de quoi se rassasier avec ce que l'on vous sert en réalité, et derrière le bar trône l'hôtesse. Elle vous tend pour plus de trois marks une bouteille de bière, avec une mine qui semble dire : je le fais seulement par une faveur particulière, car autrefois je possédais autant de mille livres st. C'est du reste ce que chacun dit à Kimberley. Vous y voyez une foule d'honnêtes gens équivoques, et quand vous vous informez de leur profession, vous recevez toujours pour réponse : Oh ! c'est un très-pauvre diable, mais il a possédé autrefois 100,000 l. st., ou, sui-

vant l'expression consacrée : il valait 100,000 l. st. Je ne connais pas de localité dont les habitants, toujours naturellement avec certaines exceptions, n'aient fait une aussi désagréable impression que ceux de Kimberley. Il y a là tout d'abord un ramas d'Arméniens, de Grecs, de Juifs polonais, ensuite une quantité d'hommes à existence plus ou moins énigmatique, car on y rencontre toutes les grandeurs déchues, toutes les victimes des Krachs, aussi bien parmi les marchands que parmi les spéculateurs. Seulement on n'y trouve aucune des habitudes violentes, sanguinaires auxquelles on devrait s'attendre dans un pays de mines, et c'est seulement une société peu sûre comme peu sympathique.

Avant de passer à la description de l'extraction des diamants, je voudrais expliquer l'importance de trois lettres, qui ont contribué pour leur part à la ruine de Kimberley, et qui ont conduit à la maison de correction maints de mes dignes compatriotes, de trois lettres, effroi des mauvaises consciences. Ce sont les lettres I. D. B., initiales des trois mots anglais *Illicit diamond buying*, en français achat illicite de diamant. Malgré toutes les mesures de prévoyance il y a toujours des diamants dérobés en quantité incroyable et vendus sous main à des prix dérisoires. Les meilleures autorités m'ont supputé que dans ces douze dernières années il avait été volé à Kimberley des diamants pour plus de 150 millions de marks, et comme la soustraction est presque impossible à empêcher, on n'en punit que plus sévèrement les acheteurs de ces précieuses pierres. Les I. D. B., comme on les appelle, sont condamnés à 5 ou 10 ans de travaux forcés dans les carrières, dans les constructions du port de la Ville du Cap, etc. Enchaînés avec un Caffre ou un Buschmann, ils doivent, du matin au soir, travailler sous un soleil brûlant, ou on les emploie aux

vidanges. Si l'on peut prouver qu'ils ont induit des ouvriers de couleur à voler, ils reçoivent en outre à des époques déterminées la bastonnade, et beaucoup de ces malheureux sont des gens qui ont figuré autrefois dans la meilleure société de Kimberley, et fait couler à flots le Madère.

Ma première sortie fut naturellement pour la mine, et j'avoue que de toute ma vie je n'ai pas encore été dominé par une impression aussi étrange que celle que j'ai ressentie à Kimberley. Au milieu de la ville s'ouvre tout à coup un abîme où sont mises à nu les entrailles de la terre, un trou dont les dimensions sont si colossales que les hommes qui travaillent au fond paraissent à peine plus grands que des points, un trou à ciel ouvert creusé de main d'homme, avec une circonférence de plus de 600 mètres et une profondeur de plus de 150. Et cette mine n'est même pas la plus grande qu'on trouve à Kimberley, le trou de Dutoitspan est encore plus prodigieux, puis viennent Bultfontein, Old de Beers et encore plusieurs autres, mais ces dernières sont des fosses peu importantes, toutes à Kimberley ou près de Kimberley, dont les faubourgs ont été baptisés dernièrement du nom de Beaconsfield. Et tous ces millions de tonnes de terre ont été depuis 10 ans, extraits, lavés, tamisés, uniquement pour un article de mode, pour un colifichet en réalité futile, dont nous nous ornonnons par vanité de même que le Caffre se pare de perles, et le sauvage de plumes ou de dents. Le premier diamant de l'Afrique Australe a été aperçu en l'an 1867, sans qu'au commencement on ait attaché beaucoup d'importance à cette découverte. En 1869 un fermier achetait d'un sorcier caffre une pierre de 83 carats, qui plus tard est passée en la possession de la belle lady Dudley sous le nom d'Etoile de l'Afrique du

Sud. C'était peut être le 50<sup>e</sup> diamant trouvé. Ce fermier donna sa ferme, ses bestiaux, ses hommes (serfs), en un mot tout ce qu'il possédait, pour ce diamant qu'il revendit 250,000 marks. (1) Au commencement de 1870 arrivèrent sur les bords du Waal les premiers colons, qui y cherchèrent des diamants pour leur propre compte, mais ce fut seulement en 1872 que l'on rencontra le riche placer de Kimberley où affluèrent bientôt par milliers comme fouilleurs, d'anciens chercheurs d'or de la Californie et de l'Australie, des commerçants en fuite, des soldats déserteurs, des aventuriers de toute sorte.

Cependant, il faut le proclamer, à l'opposé de ce qui s'était passé à San-Francisco et dans le reste de la Californie, la vie à Kimberley a toujours été relativement calme. On y a beaucoup bu, et quelque peu joué, mais à l'exception des vols de diamants les crimes y ont été rares. La ferme qui contient aujourd'hui la mine de Kimberley, a été acquise par l'Etat du Griqualand Occidental pour 2 millions de marks, et tout l'immeuble partagé en carrés ou claims de 70 pieds carrés, qui ont été vendus par le gouvernement. Chaque possesseur de claim s'est mis à travailler son terrain avec la pelle et la pioche, et la mine ressemblait ainsi à un échiquier, où dans chaque case un ver aurait percé son tron. D'après la loi, sur les 4 côtés de chaque claim, 7 pieds 1/2, par conséquent en tout 15 pieds

(1) Suivant une communication postérieure de notre reporter, le 27 mars 1884, il a été trouvé dans le claim de De Beer-Mine appartenant à la Victoria-Compagnie, en étalant la terre bleue (blau-grund), le fond bleu (blue-ground) sur le sol, un magnifique diamant. C'est un octaèdre régulier, pesant 302 carats, sans aucune tache. C'est la plus grosse pierre qui ait jamais été découverte à Kimberley, sa valeur dépasse 2 millions de marks.

devaient être laissés intacts pour les rues, et cette loi put être observée tant que les gens n'avaient pas creusé au delà d'une certaine profondeur, le terrain restant semblable à un gâteau de miel avec ses cellules carrées. Mais bientôt surgirent les difficultés les plus diverses. L'un se heurtait au rocher, le fond contenant des diamants se trouvait épuisé et son claim sans valeur. Un autre plus heureux céda au contraire son claim à un prix excessif, mais il était dur pour ce dernier acquéreur de laisser 7 pieds 1/2 intacts. Bientôt les trous devinrent si profonds que les parois qui les séparaient s'écroulèrent. Les gens commencèrent alors à acheter plusieurs claims contigus, et à les travailler sans plus rien laisser pour les rues imaginaires. Plus les travailleurs opérant pour leur propre compte étaient supplantés par des capitalistes, plus les trous s'approfondissaient, plus les travailleurs de couleur étaient employés, et le fond enlevé dans des paniers, avec de longues cordes que tirèrent d'abord des Caffres puis des chevaux. Afin de diminuer les frais, on tendit à réunir le plus de claims possible dans une même main, et à grossir par la création d'actions le capital d'exploitation. La majorité des bons claims passa en la possession d'un petit nombre de sociétés qui augmentèrent encore la profondeur des fouilles en supprimant toutes les parois de séparation. On fit venir d'Europe les machines les plus chères, les plus nouvelles. Les actions atteignirent des prix fabuleux. De nouvelles fosses à diamants étaient ouvertes chaque jour et pas seulement à Kimberley. Des prix insensés étaient payés pour le fond, sans s'inquiéter s'il contenait ou non des diamants. Des actions montaient le jour même de leur émission à mille fois au-dessus du pair, jusqu'à ce

qu'un Krach inévitable vint mettre un terme à ce vertige. Les actions tombèrent à l'état de chiffon, et ces mauvaises mines se donnent aujourd'hui pour rien. Mais indépendamment de ce vertige, il existe encore maintenant une autre cause de ruine qui menace les meilleures mines de Kimberley, savoir l'ébranlement dans la fosse du Reef, (en anglais récif, et aussi ris ou œillet d'une voile), de la masse improductive, Umwtslofnau Gnwòlld. Pour le bien comprendre, il faut se représenter que les diamants se rencontrent seulement dans une roche, Gnytnin, que les Anglais appellent blue ground, le fond bleu, lequel est mélangé avec le Reef, c'est-à-dire avec la roche qui ne contient pas de diamants, absolument comme un sirop que l'on agiterait dans un vase contenant du goudron. Il n'y a pas de fond bleu (blaunn Gwùmd) qui ne contienne du diamant, de même qu'aucun diamant n'existe au dehors du fond bleu. L'enlèvement du fond productif d'une telle profondeur coûte déjà beaucoup d'argent, combien plus l'enlèvement du fond improductif, du reef. On cherche par conséquent à laisser de côté les parties stériles, tandis qu'on s'efforce d'arracher la roche bleue, même des parois de ce trou gigantesque. Il en résulte des éboulements, tantôt d'une de ces parois, tantôt de l'autre, et aujourd'hui tous les claims sont obstrués de Reef pour l'enlèvement duquel manque l'argent. Rien que pour la mine de Kimberley on estime qu'il faudrait plus de 16 millions de marks. Dans le blue ground on trouve encore maintenant presque autant de diamants qu'autrefois, et en dépit du reef, rien qu'en décembre dernier, Kimberley a expédié des diamants pour plus de 5 millions de marks. Le prix de ces précieuses pierres n'a pas beaucoup baissé, et le



krach en dissipant le vertige aurait servi les bonnes mines si ce n'était cette terrible question du reef qui a surgi sans qu'on en trouve la solution. L'unique moyen d'exploiter plus longtemps la mine de Kimberley avec profit, serait d'abandonner le travail à ciel ouvert, et de creuser des galeries au-dessous du reef. Pour cela il faudrait concentrer les claims encore dans un plus petit nombre de mains, car personne ne voudra percer un tunnel pour son voisin. Les capitalistes européens auraient donc de nouveaux fonds à envoyer : le feront-ils ? Aujourd'hui, si je suis bien informé, aucune compagnie diamantifère ne donne de dividende à ses actionnaires.

L'extraction du diamant est du reste assez simple, du moment que la roche a été retirée de la fosse. Le matin, au lever du soleil, une cloche appelle les noirs au travail. Ce sont des Caffres, au nombre de 8,000. Après avoir quitté leurs vêtements, et pris un habit de travail, ils descendent le long des parois à pic comme des lézards. Arrivés en bas, ils recueillent le blue ground avec la pelle et la pioche, là où la veille la dynamite l'a fait sauter, et ils le chargent dans des récipients ronds et en fer, de 10 à 32 pieds cubes, récipients qui sont enlevés par des câbles.

Naturellement je ne négligeai point de descendre dans les mines, où je fut accompagné très-amicalement par des compatriotes qui représentaient non seulement l'élite du commerce mais celle de la société à Kimberley. Peu agréable et même vraiment terrible pour des gens qui souffrent du vertige, et le sentiment qu'on éprouve à être suspendu en l'air, dans une caisse de fer sale et vacillante, à quelques centaines de pied au-dessus du rocher sur lequel on risque de se briser la tête, et à savoir que votre vie dépend de la solidité d'un fil de fer d'un quart de pouce ou de quel-

ques vis. Qu'on se figure la croix qui domine la cathédrale de Cologne réunie par deux câbles de fils métalliques à l'un des piliers du pont sur le Rhin. Au sommet de la flèche vous êtes grimpés dans une caisse de fer, et vous voyez au-dessous de vous l'abîme sans fond. La caisse elle-même me paraissait être sans fond, car son fond à elle était percé comme un tamis.

Il va de soi que la permission de visiter les fosses n'est accordée qu'à très peu de personnes. Le permis que j'obtins portait même cette remarque : « la présente autorisation n'exempte pas le porteur d'être soumis à la visite en toute circonstance. » Le séjour au fond du puits n'est nullement agréable ; là descendent on remonte sans cesse avec bruit des centaines de ces gigantesques récipients. On s'attend à chaque instant à en recevoir un sur la tête. D'inquiétantes provisions de dynamite sont toutes prêtes pour les explosions. A chaque pas on trébuche dans quelques mètres cubes de vase et d'eau. Je me demandais à chaque instant si j'aurais la chance de remonter vivant, et je puis certifier que les impressions sont telles que celui qui, une fois dans sa vie aura visité la Kimberley-Mine, ne l'oubliera jamais. Dans mes voyages je suis monté sur neuf volcans en activité, et j'ai plongé mes regards dans les cratères les plus profonds de la terre, mais les trous de Kimberley, ces trous creusés de mains d'hommes en si peu d'années m'en ont imposé beaucoup plus que toutes ces soupapes des entrailles de la terre.

Les travailleurs noirs mènent une rude existence. Une heure seulement par jour leur est accordée pour aller dans leurs baraquements, en revenir, y faire cuire et manger leur repas. Chaque jour au coucher du soleil, je faisais des

études anthropologiques dans les loges en zinc où les Caffres étaient visités à leur sortie de la fosse. Il se dépouillent complètement de leurs habits de travail, et se présentent entièrement nus à plusieurs surveillants qui inspectent minutieusement cheveux, oreilles et le reste. On ouvre la bouche, on regarde sous la langue et dans le gosier, opération qui amène parfois une toux, excessivement comique. Cependant les gaillards n'en font pas moins des larcins incalculables. Leur moyen préféré est d'avaler le diamant. Les suspects sont alors soumis à l'épreuve de l'huile de ricin, et par ce procédé on a fait rendre dernièrement à l'un d'entre eux non seulement des petites pierres d'un total de 70 carats, mais encore un solitaire de la grosseur d'une noisette et pesant 14 carats.

Le blue ground diamantifère, une fois extrait de la fosse, est porté dans les champs par des wagonnets que traînent des chevaux, et étendu sur le sol comme du fumier pour être exposé aux influences atmosphériques. Il a la propriété, quoique très-dur au fond du puits, de se démêler peu à peu à l'air et de devenir tendre comme de l'humus. On peut encore aider artificiellement ce démêlage, en le casant et le roulant. Aussitôt que le blue ground est suffisamment ramolli, on le porte de nouveau par un chemin de fer à la machine à laver. Les morceaux sont tamisés en les mélangeant avec de l'eau sale, c'est-à-dire qui a déjà été employée à un premier lavage, de l'eau propre ne se mélangerait pas aussi bien avec le ground. Cette fange est de nouveau tamisée, et les pierres précieuses ainsi que le ground qui ne s'est pas dissous sont mis à part. Cette bouillie tombe ensuite dans un récipient rond et horizon-

tal, où elle est longtemps et lentement remuée par des machines. Les parties lourdes de la fange, par conséquent aussi les diamants tombent au fond, tandis que l'eau jaunâtre s'écoule, et, comme nous l'avons mentionné déjà, va être utilisée pour un nouveau lavage. Dès que le quantum d'un jour, par exemple la charge de 400 wagons a été lavée, on serre le résidu diamantifère dans des caisses fermées, et le lendemain matin on le lave de nouveau, partie à la main, partie avec des machines. Ces lavages successifs réduisent le bleu ground à un millième de son poids primitif. De 400 wagons on obtient environ un mètre cube de pierres blanches, semblables au gravier de nos jardins. Ces pierres, après avoir été étalées sur des tables, sont examinées une par une, la plupart du temps par le directeur lui-même de la Compagnie, mais en tout cas par des européens de confiance.

Le lecteur reconnaîtra par cette rapide description, à quel point il est impossible, avec toutes les manipulations qui subit le blue ground et les centaines de mains dans lesquelles il passe, d'empêcher quelque peu les vols. Ce sont surtout les gros diamants, ceux qui font le plus sensation, qui sont le plus exposés au larcin. L'apprenti, le novice a un plaisir extraordinaire à fouiller en pleins diamants, à les remuer à poignées, à les faire glisser dans ses doigts, à prendre part au triage de ces pierres précieuses. On se demande continuellement : que fera-t-on de toutes ces pierres précieuses ? Où subsiste-t-il dans le monde quelqu'un qui achète jusqu'à des diamants de cent carats ? Pendant mon séjour de 14 jours, la compagnie française à elle seule, en faisant travailler uniquement la moitié de ses machines, avait lavé des diamants pesant

un total de plus de 10,000 carats, et valant plus de 200,000 marks. L'évaluation que Kimberley, depuis 1872, a mis au jour pour plus de 600 millions de marks de diamants, semble plutôt au dessous qu'au dessus de la vérité !

L'achat et la vente des diamants sont soumis à toutes les formalités possibles, et si un possesseur de mine m'avait vendu de la main à la main une de ses pierres, je me serais exposé à cinq ans de travaux forcés, en vertu des fameuses lettres I. D. B. Chaque possesseur de mine, chaque acheteur de diamants ou chaque courtier, et il y en a une quantité, quoique chacun d'eux doive payer une autorisation (400 ou 600 marks par an), est tenu d'avoir un registre très-exact de ses produits aussi bien que des pierres achetées ou vendues par lui. Toutes les pierres sont assorties d'après leur grosseur ou leur couleur avec cette mention « tant de carats, de telle ou telle espèce. » Les diamants d'une valeur supérieure à 2000 marks ont chacun une mention individuelle. Ces listes sont chaque mois soumises à une autorité spéciale qui les compare, car les diamants qui se trouvent dans le commerce à Kimberley doivent faire la différence entre les diamants lavés et les diamants exportés. Cette autorité se trouve donc en mesure de prouver à celui qui a acheté ou vendu un diamant volé, qu'il n'a pas pu l'acquérir d'une façon légale, puisque ce diamant ne se trouve sur aucune liste, puisqu'il n'a pas d'arbre généalogique.

Moi-même, comme étranger, j'ai dû signer au moins trois déclarations, et prêter plusieurs fois serment, avant d'être autorisé à acheter un échantillon de blue ground. La police secrète est bien organisée, et connaît presque

tous les I. D. B. Mais comme elle sait que malgré toute son habilité elle ne trouvera jamais les diamants mêmes chez les recéleurs, elle n'arrive à faire prendre ceux-ci en faute qu'en leur faisant faire des offres secrètes par des Caffres dressés à cet effet. Les recéleurs donnent-ils dans le piège, leur compte est réglé : Ces recéleurs paient ordinairement 2 l. st. ce qui en vaut 100. Une fois pris, ils vont faire leurs 5 ou leurs 10 ans de travaux forcés, puis rentrent riches dans leur pays. Une fois un I. D. B. se croyait déjà en sûreté sur un navire dans le port de la Ville du Cap, lorsqu'on lui trouva 7 livres de diamants.

Les diamants sont frappés d'impôts en ce sens que chaque possesseur d'un claim paye 10 marks par mois, et l'exportateur en outre 172 070 des valeurs exportées. Les marchands de diamants les acquièrent directement des producteurs, ou le commerce en est fait par des courtiers qui munis de grands portefeuilles, vont de négociant en négociant.

Ceux-ci, dans leurs bureaux qui souvent ne sont pas plus grands qu'une loge de théâtre, se tiennent derrière un bureau recouvert d'un papier brouillard blanc, sur lequel ils examinent, pèsent, trient et évaluent les diamants. Ceux-ci sont ensuite pliés dans de petits paquets comme ceux où les pharmaciens mettent une poudre quelconque, petits paquets qui sont insérés eux-mêmes dans des tabatières de fer blanc, lesquelles sont à leur tour enveloppées d'un linge cousu avec soin. Le tout est expédié par le courrier de Londres, d'où il se disperse en suite dans le monde entier.

---

XIX<sup>e</sup> Siècle, 24 août 84. Est arrivé du Cap 1 diamant brut pesant 457 carats ou 93 gr. 6,264. Taillé il pèsera plus de 220 c., 45 gr. 1,440.

Koh-i-noor = 106 c. ou 21 gr. 7,512.

Régent = 137 c. ou 27 gr.

Orloff = 195 c. ou 39 gr.







# LÉGISLATION DES MINES



## OBSERVATIONS

SUR LE

PROJET DE LOI DU 25 MAI 1886

*Par M. MAILLARD, membre résidant.*



Monsieur le Ministre des Travaux Publics a présenté, au nom du Gouvernement, à la séance de la Chambre du 25 mai 1886, un projet de loi destiné notamment, d'après l'exposé même des motifs, à « réunir toutes les dispositions légales relatives aux Mines dans un seul acte législatif assez complet pour comporter l'abrogation de toutes les lois antérieures et constituer un Code des Mines. »

Ce projet en effet, qui n'a pas moins de 151 articles, abroge la loi du 21 avril 1810 ainsi que les lois et décrets postérieurs qui règlent, à l'heure actuelle, la situation légale des Mines en France.

Le programme de l'honorable Ministre, M. Baihaut, ne devait pas, on le conçoit sans peine, se borner à vouloir codifier dans une unité et une coordination nouvelle les éléments épars de notre législation minière. Quelque ambition que puisse avoir le législateur moderne d'attacher son nom à une loi définitive et de substituer une œuvre rajeunie à l'œuvre du Conseil d'Etat de 1810 cette pensée seule n'aurait pu déterminer ni le Gouvernement ni les Cham-

bres à entreprendre le long et stérile labeur de refondre une législation qui a été, depuis son origine, aussi féconde en résultats qu'aucune des législations similaires des principales contrées de l'Europe.

D'ailleurs si, d'une part, l'on remarque que malgré l'abondance des textes qui, depuis le 21 avril 1810 jusqu'au décret du 25 septembre 1882, sont venus régler les Mines, nulle réclamation pressante de l'industrie minière, nul inconvénient notable signalé par les exploitants, qui sont cependant les principaux intéressés, n'a provoqué la refonte d'une législation dont ils se sont accommodés jusqu'ici, tout en cherchant parfois à l'amender partiellement ; et si, d'un autre côté, l'on veut bien reconnaître, avec les faits acquis, que cette législation, quoique complexe et tombée en désuétude dans certaines de ses parties, n'a empêché aucun progrès, ni ralenti la mise au jour des richesses minérales, il apparaîtra à l'évidence que la résolution de coordonner les textes et de créer de toutes pièces un code des Mines n'est pas de celles qu'inspire une nécessité absolue et l'urgence d'une situation qui périclité. Cette refonte générale d'ailleurs, d'autres propositions de loi l'avaient déjà tentée, dont il ne reste qu'un souvenir d'archives, par cette raison qu'indiquait en termes excellents, en 1874, l'honorable M. de Marcère, rapporteur de la Commission parlementaire nommée par l'Assemblée nationale pour la grande enquête sur l'industrie houillère, lorsqu'il écrivait : « Dès que l'on touche à une législation d'ensemble, on ne tarde pas à se rendre compte de la difficulté de ces entreprises. Cela est vrai surtout de la loi de 1810 qui a conquis, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers où elle a été adoptée, un renom mérité.

Non que la loi de 1810 ne puisse être améliorée dans certains détails... , mais c'est elle qui, par une heureuse conciliation d'intérêts opposés, a créé une propriété nouvelle, la propriété des Mines et en a déterminé et fixé le caractère et les limites. « Cette préoccupation très sage amenait de même le Conseil d'Etat de 1878 à décider que l'avantage de présenter sous une forme plus correcte les dispositions fondamentales d'une législation pratiquée depuis plus de 70 ans, et qui n'étaient l'objet d'aucune contestation, ne pouvait entrer en balance avec l'inconvénient de la soumettre à la discussion et de soulever ainsi des difficultés nouvelles.

Le projet a cependant passé outre à ces préoccupations qui limitèrent à une réforme partielle de la loi de 1810 la loi modificative de 1880. C'est qu'à la vérité, l'honorable auteur a moins songé à réunir en un seul acte législatif bien coordonné, toutes les dispositions relatives aux Mines qu'à refaire un Code dont l'esprit diffère sensiblement des principes de la législation antérieure à laquelle cependant il a rendu un hommage qui paraîtra sans doute un peu trop platonique.

#### EXAMEN SOMMAIRE DU PROJET.

En comparant, autant qu'on peut le faire, les 151 articles du projet avec la loi de 1810 et les décrets complémentaires, on remarque que l'économie de ce long texte comporte d'abord des modifications qu'on peut qualifier de secondaires, telles sont : la classification des substances minérales ; la suppression des minières ; l'introduction dans la loi projetée des dispositions du décret de 1813 sur la surveillance de l'administration, de la loi du

27 avril 1838 sur les syndicats et les relations de Mines voisines ou superposées, de celle du 17 juin 1840 sur le sel, du décret de 1852 contre les réunions de concessions, de certaines clauses enfin des cahiers des charges des concessions, comme le bornage des mines, par exemple, et encore quelques aperçus sur les sociétés de Mines et les contrats d'amodiation. C'est la partie de beaucoup la plus développée dans le texte du projet ; c'est l'œuvre de coordination et de codification ; car on a élagué des anciens textes ce qui était suranné et hors de pratique, élucidé quelques questions obscures à l'aide des solutions de la jurisprudence, et ainsi, réuni tout ensemble, et les principes de la loi, et les nombreux détails d'application et d'exécution. De même que ce n'est pas le côté le plus original du projet, ce n'est pas là non plus que se manifestent la gravité et le danger des dispositions nouvelles. Ils se révèlent surtout dans les termes des articles 103, 85 et 36 que je vais successivement étudier.

Cependant il est une question de principe générale sur laquelle il convient de dire de suite quelques mots.

Le projet prend pour point de départ l'attribution de la propriété de la Mine à l'inventeur. Vous savez, à cet égard, que la loi de 1810 a donné au gouvernement un pouvoir discrétionnaire pour attribuer la propriété de la Mine par mode de concession à quiconque lui paraît le plus digne, ou le mieux en situation de tirer parti des richesses souterraines dans un intérêt public. La façon dont le Gouvernement a usé de ce pouvoir, n'a pas motivé depuis vingt ans du moins de plaintes sérieuses et je ne vois guère de véritable inventeur de Mines qui ait été dépouillé indignement des fruits de son initiative. Mais j'avoue

volontiers que c'est une pensée excellente d'assurer la juste distribution des concessions afin d'attribuer à l'inventeur le bénéfice de son travail. Malgré cela je ne suis pas d'avis d'ériger ce principe en article de loi ; car ici encore je remarque que cette pensée de justice a été celle du législateur de 1810. Cette loi a voulu tout autre chose que de dépouiller l'inventeur ; son article 16 lui reconnaît en effet non pas un droit absolu de préférence, mais une sorte de primauté pour ainsi dire en le faisant indemniser par le concessionnaire s'il n'obtient pas lui même la concession. Ainsi la loi de 1810 a été juste et prévoyante puisqu'il peut se présenter des circonstances où un inventeur ne devra point être nécessairement préféré. Dès lors il appartient à ceux qui sont chargés de l'appliquer d'empêcher qu'on ne dise qu'elle est arbitraire.

Donc qu'on insiste sur la préférence à donner à l'inventeur ; que cela devienne la règle de l'administration, rien de mieux ; mais que la loi en fasse une obligation inéluctable, je n'en vois pas de sérieux avantages pour l'intérêt général, à une époque surtout où les recherches et les exploitations ont pris déjà un développement très complet. J'y trouve au contraire cet inconvénient grave de bouleverser une loi dont les principes ont concilié des intérêts bien différents et fort respectables, et sous prétexte d'être logique à outrance arriver à une conséquence aussi surprenante que celle à laquelle conduit l'application des articles 9 et suivants : à savoir que le propriétaire d'un vaste domaine n'y pourrait plus faire de recherches de mines sans demander un permis administratif qu'il n'est même pas sûr d'obtenir s'il se trouve devancé, ne fut ce que d'une heure, par un pétitionnaire quelconque.

Mais abordons les dispositions principales ou se manifestent les intentions plus politiques peut être que législatives de ce projet.

DE LA DÉCHÉANCE ET DU RETRAIT DE LA PROPRIÉTÉ DES  
MINES (ART. 103).

L'exposé des motifs constate avec raison que la législation actuelle prévoit cinq cas de déchéance : deux qui sont tirés de l'article 49 de la loi de 1810 (si les intérêts des consommateurs ou la sûreté publique sont compromis par la suspension de l'exploitation), deux autres qui sont édictés par les articles 6 et 9 de la loi du 17 avril 1838 (pour refus de paiement de taxes ou de travaux exécutés d'office par l'administration), un enfin qui est visé dans le décret du 23 octobre 1852 (pour infraction à la défense de réunir plusieurs concessions).

Or, le projet propose d'en créer deux nouveaux : le premier aurait pour cause le non paiement, pendant 2 ans, de la redevance due à l'Etat. C'est un cas analogue à ceux de la loi de 1838. Le second, qui est d'une toute autre portée, est ainsi libellé : « Si une mine reste inexploitée pendant deux ans consécutifs, la déchéance pourra être prononcée après mise en demeure de six mois adressée au propriétaire. » C'est ce que l'auteur appelle « réparer une omission de la loi de 1810 en se conformant toutefois à son esprit. »

Je doute fort que les législateurs de 1810, qui instituaient une propriété nouvelle en créant les concessions de Mines et en donnant à cette propriété un caractère presque de tout point identique à la propriété de droit commun, aient, par inadvertance, omis d'inscrire dans la loi

la menace des déchéances des concessions, menace qui eût été absolument incompatible avec le principe même qui dominait cette législation, à savoir : la perpétuité de la propriété aux mains du concessionnaire, garantie tout à fois contre les atteintes de l'Etat et les revendications des propriétaires de la surface. Il faut disait Napoléon I<sup>er</sup>, dont cette loi de 1810 est l'œuvre législative la plus personnelle, œuvre qui inaugure un droit tout nouveau, il faut que le concessionnaire soit propriétaire de sa mine comme un laboureur de son champ.

Aussi le législateur de 1810 a-t-il entendu respecter la plénitude des droits des propriétaires nouveaux que l'Etat instituerait dans l'avenir par les décrets de concession, et, si à la suite d'une discussion mémorable, une injonction fut faite, dans l'article 47, aux propriétaires des Mines au sujet de l'exploitation des concessions, cette recommandation n'avait alors aucune sanction positive, et d'ailleurs elle n'avait pas besoin d'en avoir.

C'est qu'en effet on ne se représente pas bien un particulier ou une société ayant sollicité et obtenu une concession, le plus souvent après une longue et coûteuse période de recherches, et la laissant sans motifs sérieux absolument inexploitée ; car, de deux choses l'une, ou la mine est d'un bon rapport, et son exploitation sera sûrement entreprise et continuée, ou elle est improductive, et, dans ce cas, sa stérilité explique aisément l'inaction du concessionnaire quelqu'il soit. Prononcer le retrait de la propriété d'une mine par suite de ce fait matériel que deux années consécutives se seront écoulées sans exploitation, il semble que déjà ce n'est pas se rendre suffisamment compte des conditions économiques qui peuvent sérieusement motiver,

dans quelque main que la mine se trouve, la suspension des travaux. Un exemple suffira : une mine s'est créée à grand peine et à grands frais, elle a épuisé ses capitaux ; ses produits, pour se vendre sans perte, doivent attendre ou une voie de transport qui avait été promise, ou un abaissement des tarifs, ou un relèvement des droits sur les produits similaires importés de l'étranger. Hors de là, l'exploitation c'est la ruine ; et l'Administration pourrait dire à ce propriétaire : choisis entre la ruine d'une exploitation sans bénéfices ou la ruine d'une dépossession sans indemnité.

Je ne crois pas que cela soit admissible ; mais le projet du Gouvernement va plus loin encore : Ce n'est pas seulement au cas où l'exploitation, aura été suspendue pendant deux années par la volonté du propriétaire que la déchéance sera encourue, elle le sera *quelle que soit la cause* de l'inexploitation, c'est-à-dire qu'il pourra dépendre d'une coalition ouvrière ou d'une coalition de concurrence met tant pendant deux années une mine en interdit pour ainsi dire, ou dans l'impossibilité de vivre, de faire prononcer sa déchéance obligatoire !

On ne peut, ce me semble, se conformer moins à l'esprit du législateur de 1810 qui, lui aussi cependant, et avec beaucoup plus de raison que maintenant, puisque les Mines n'étaient pas au même point recherchées, découvertes et exploitées, avait à cœur, dans l'intérêt général, d'exciter les concessionnaires à mettre en œuvre les richesses du sous-sol concédé ; mais ce législateur avait eu la sagesse de rester conséquent avec le principe de la loi, tout en édictant l'article 49 auquel par la suite l'article 10 de la loi du 27 avril 1838 est venu donner une sanction.



A cet article 49 qui prévoyait le cas d'une exploitation restreinte ou suspendue, de manière à inquiéter pour la sûreté publique et les besoins des consommateurs, le projet actuel apporte une modification très sensible. Quand l'exposé des motifs nous dit que, sur les sept cas de déchéance, deux seulement sont nouveaux, le 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>, et que le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> correspondent aux deux cas de l'article 49, on s'attend à retrouver, sinon la rédaction même, du moins le sens de l'ancienne disposition à laquelle correspond la nouvelle. Or, il n'en est rien. Car, si l'article 103 § 2 reproduit assez exactement l'article 49 quant aux inquiétudes que la suspension de l'exploitation pourrait causer relativement aux besoins des consommateurs, l'article 103 § 3 s'en éloigne et en diffère absolument.

C'est la conclusion à laquelle conduit la comparaison de ces deux textes.

L'article 49 dit : si l'exploitation est restreinte ou suspendue de manière à inquiéter pour la sûreté publique... il y sera pourvu. L'article 103 § 3 dit au contraire : si l'exploitant d'une mine, en suspendant ou restreignant son exploitation sans cause reconnue légitime, crée un danger public, la déchéance pourra être prononcée.

Ces deux textes visent évidemment deux situations différentes ; alors que la « sûreté publique » dont parle la loi de 1810 ne peut raisonnablement s'entendre que de la sécurité des habitants, l'expression « danger public » ouvre le champ à toutes les éventualités et met l'exploitant à la merci d'événements dont il n'a pas été la cause et sous la menace continue d'une responsabilité et d'une pénalité qu'il n'aura pas encourues par sa faute ou son fait. L'exploitant est-il, à certains moments, le maître de retenir

son personnel au travail, d'empêcher de ces tumultes populaires, une de ces retraites sur le Mont-Aventin, une grève, puisqu'il faut l'appeler par son nom d'éclater, et de continuer ? Et si, malgré sa volonté, il se crée un danger public par le fait de la cessation d'une exploitation qu'il ne dépendra pas toujours de lui de reprendre, il pourra être déclaré déchu ! Il est vraiment heureux pour la prospérité de notre industrie minière qu'une pareille disposition ne se soit pas trouvée, même à titre comminatoire, dans la législation de 1810, car tout ce qui tend à affaiblir la stabilité de la propriété minière est un obstacle certain à son développement.

S'il fallait d'ailleurs entrer, après cette discussion de principe, dans l'examen des articles 104 à 107 qui règlent la procédure de la déchéance, combien de critiques subsidiaires ne soulèveraient-ils pas ?

La peine de la déchéance n'est-elle pas déjà assez grave sans qu'on défende au propriétaire déchu de se porter acquéreur, alors surtout que l'article 105 prévoit le cas où, personne ne se présentant à l'adjudication, une institution nouvelle de propriété devrait être faite par l'Etat à un tiers, sans que ce tiers dût payer aucune indemnité, même pour travaux utiles, à l'ancien propriétaire ou à ses créanciers. Cette déchéance ne prend-elle pas alors comme un caractère de véritable confiscation aggravée encore par la responsabilité qui, aux termes de l'article 106, continue, malgré la dépossession, de peser sur l'ancien propriétaire, si la mine retirée n'a pas fait l'objet d'une nouvelle propriété !

A la vérité le projet lui-même comporte quelques palliatifs à la rigueur de l'article 103. Il faudra que la suspen-

sion n'ait pas *de cause légitime* et d'ailleurs la déchéance n'est pas obligatoire ; elle pourra seulement être prononcée. Voilà certes un bon billet ; car dans quel cas y aura-t-il danger public ? Quel sera le juge de la légitimité de la cessation du travail ? Quelle justification l'exploitant sera-t-il admis à fournir ? Le danger public ne serait-il pas d'introduire dans la loi, cette menace qui rendra précaires et incertaines les institutions de propriété minière. Pourquoi ne pas conserver la rédaction de l'article 49 avec son sens précis, alors que, sous l'empire de la loi de 1810 il n'y a pas eu d'exemple que les besoins des consommateurs ou la sûreté des habitants aient couru quelque péril par l'incurie, l'imprévoyance ou le calcul de ceux qui, pour ne parler que des concessionnaires de Mines de combustible, répandent annuellement dans notre pays, malgré l'intensité de la concurrence étrangère, plus de vingt millions de tonnes de houille.

#### DES REDEVANCES DUES A L'ÉTAT

En second lieu, le projet propose d'introduire au chapitre des redevances une modification notable. Acceptant toutefois la double base de la législation actuelle, il crée, au lieu de la redevance fixe de 10 c. par hectare, une redevance progressive de 0 fr 50 à 4 fr. par hectare, suivant l'étendue totale de chaque mine ; mais il réduit de 5 0/0 à 3 0/0 la redevance proportionnelle sur le produit net de l'extraction annuelle.

Sur ce point, la loi serait rétroactive afin de « ramener les périmètres à des proportions raisonnables, par le seul jeu des intérêts des exploitants ». Le résultat cherché par l'auteur du projet en frappant ainsi d'une taxe lourde les

concessions étendues est la rétrocession par les exploitants actuels d'une partie de leurs concessions immobilisées, pense-t-il, entre leurs mains inhabiles ou impuissantes, ce qui « liquiderait d'ailleurs facilement la question des mines abandonnées. »

Cette déclaration ne manque certes pas de franchise, mais cette qualité ne dispense pas d'être respectueux des droits acquis. Les propriétés de Mines actuellement concédées sont, par les contrats qui les ont instituées et la loi qui les a régis depuis leur origine, perpétuelles et irrévocables. Leur périmètre a été définitivement établi, et l'expropriation seule, s'il ne l'abandonne volontairement, peut en dépouiller le propriétaire. L'honorable Ministre des Travaux publics a tellement bien senti l'invincible force de ce raisonnement, qu'il n'a pas songé un seul instant, et il convient de lui en savoir gré, à appliquer aux concessions anciennes les limites réduites que l'article 36 impose aux mines de l'avenir. Pourquoi donc chercher à obtenir d'une façon détournée ce à quoi légalement on ne peut prétendre. Lequel est le plus juste et le plus logique de prononcer arbitrairement la réduction des concessions anciennes par un article de loi, ou de l'imposer par la menace d'une charge onéreuse ?

Le Gouvernement dit à l'ancien concessionnaire : paie ou rends. Il est vrai qu'il a pour but de « l'inciter ainsi à déployer toujours une activité proportionnée à l'étendue du champ d'exploitation », sans tenir assez de compte qu'il n'est pas plus possible à un propriétaire de mines d'établir tout d'un coup ses travaux d'exploration et d'exploitation sur toute l'étendue de sa concession, qu'à un propriétaire de forêt de la mettre tout entière en coupe, ou qu'à un

maître de carrière de l'ouvrir de tous côtés à la fois Et d'ailleurs, a-t-il été défendu par la loi ou par son décret de concession, au concessionnaire d'une mine de réserver prudemment l'avenir, de diriger son exploitation suivant ses ressources, les conditions économiques du travail, les besoins de la consommation ? Si c'est là son droit originaire, qu'on le respecte d'autant plus scrupuleusement que l'intérêt public n'a guère à gagner à l'établissement de ces concessions réduites.

Mais du reste, à supposer que ce but soit désirable à atteindre, peut-il l'être par le moyen proposé ? La situation des Mines actuelles est réglée par la loi de leur création qui les oblige à certaines charges limitées et non à d'autres. Les redevances de la loi de 1810 sont pour elles un droit acquis. Vainement dira-t-on que la redevance n'est qu'une forme de l'impôt, qu'en matière d'impôts il n'y a pas de droits acquis et que conséquemment la loi peut en modifier l'importance ou l'assiette. Si la redevance a le caractère d'une imposition, il faut toutefois reconnaître qu'elle est d'une nature toute spéciale. Est-ce que l'on trouve en effet dans une loi de finances quelconque une disposition analogue à celle de l'article 35 de la loi de 1810 : « la redevance proportionnelle ne pourra jamais s'élever au dessus de 50/0 du produit net des mines ». La caractéristique d'un impôt, c'est d'être essentiellement mobile, maniable, variable au gré du législateur et selon les besoins du budget. Ici, au contraire, la double redevance constitue une des conditions d'un contrat, souscrit par l'État avec un particulier, une des charges que celui-ci a dû escompter en recevant sa concession. Il a su ainsi qu'il aurait à faire face dans l'avenir à une redevance annuelle

de 10 fr. par kil. carré et de 5 0/0 au maximum sur le produit net de son extraction ; il a cru à bon droit que cette charge qu'on lui imposait avait un caractère définitif, puisqu'elle était un élément de son traité de concession, et que dès lors elle ne serait modifiée que d'accord commun avec lui.

En fait, cette redevance n'a jamais dépassé ce taux légal et contractuel, car elle est toujours restée de 5 0/0 sur le produit net auquel 1/10 est ajouté pour les frais de confection du rôle et fonds de non-valeur.

Que, dans l'avenir, l'Etat veuille imposer aux propriétaires des mines nouvelles des charges plus considérables ou sous une autre forme une redevance équivalente, quand la loi l'y aura autorisé, et s'il y a grande utilité à ce changement, ce sera alors son droit d'user de la faculté que lui donnera la loi ; mais vouloir appliquer rétroactivement les conditions nouvelles de ses nouvelles concessions aux exploitations actuelles, ce serait rompre arbitrairement des conventions où l'Etat n'a pas été seul partie et qui l'ont conséquemment lié d'une manière définitive. Du reste l'idée de frapper d'une taxe assez lourde et sur la même base les exploitations minières n'est pas aussi juste qu'elle le semble tout d'abord.

La richesse à l'hectare en combustible, ou minerais n'est pas la même dans tous les bassins. Telle exploitation de 200 hectares seulement sur la Grande Couche de Blauzy, par exemple, aura un gisement très riche et telle autre dont le périmètre sera quatre fois, dix fois plus considérable se trouvera cependant beaucoup plus pauvre. Est-il logique que celle-ci paie un impôt superficiaire progressif en raison inverse de sa richesse ?

Ici encore, les détails d'application édictés par les articles 86 à 89 soulèveraient des objections sérieuses. Est-ce que la déclaration que doit faire l'exploitant ne peut-être, sans mauvaise foi ni fraude concertée, de sa part, inférieure au résultat d'une expertise ultérieurement ordonnée, et faut-il toujours pour une différence d'évaluation qui peut reposer sur des bases d'appréciation discutables le frapper de la pénalité d'une redevance presque double ? Et si un règlement d'administration publique doit déterminer le mode d'établissement du produit brut et des dépenses, ne vaudrait-il pas mieux que la loi elle-même, puisque l'on ambitionne de créer un code complet, indiquât les bases essentielles de cette évaluation ?

Est-ce à dire cependant, ces réserves faites contre la modification de la redevance superficielle et son application aux mines déjà concédées, qu'il n'y aurait aucune amélioration à introduire dans le mode de perception de la redevance proportionnelle ?

Lors des modifications projetées en 1874 et qui ont abouti à la loi du 27 juillet 1880, les exploitants avaient déjà insisté dans des « observations présentées à la Commission d'enquête parlementaire » sur la simplification nécessaire du mode de perception de cette redevance. Ils proposaient alors de substituer à la redevance de 5 0/0 sur le produit net la perception d'une taxe égale sur le dividende distribué aux actionnaires. Cette perception devait offrir, plus de facilité pour l'Administration, moins de gêne et de procédés d'inquisition pour les exploitants en même temps qu'elle serait d'un rapport aussi productif pour le Trésor.

Peut-être aussi cette redevance pourrait-elle s'établir

sur la base de l'extraction. Une taxe de tant à la tonne extraite offrirait, au même titre, les avantages d'une perception aisée, nullement vexatoire et aussi profitable au Budget.

S'agissant de redevances l'occasion semble toute offerte de rappeler au Gouvernement la disposition si sage de l'article 36 de la loi de 1810 qui donnait aux fonds provenant de cet impôt une affectation déterminée, disposition qu'aucun Ministre des finances n'a, il est vrai, pris l'habitude d'appliquer. Il serait temps que le fonds de non-valeur fourni par le décime en sus pût enfin trouver son emploi légal pour le dégrèvement de ces Mines qui, malgré leurs sacrifices, éprouvent des pertes, ou en cas d'accidents, ou encore ajoutons-nous, en faveur des institutions de prévoyance des ouvriers mineurs. C'est un point à recommander à la sollicitude de M. le Ministre des Travaux Publics.

LIMITE DES PÉRIMÈTRES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ  
DE MINES. (Art. 36).

Le projet du Gouvernement se propose de tès bonne foi d'activer en France le développement des exploitations minières. Les moyens nouveaux par lesquels il cherche ce résultat ne m'ont pas paru jusqu'ici de nature à y atteindre. La perspective de déchéances à encourir, de redevances onéreuses à payer n'est pas faite pour encourager les capitaux à se risquer dans ces entreprises déjà par elle-même si aléatoires. La limitation projetée des exploitations, telle que l'établit pour l'avenir l'art. 36, ne nous semble pas devoir susciter bien vivement le zèle des explorateurs ou des exploitants futurs.



Le périmètre de l'exploration ne peut s'étendre sur plus de 50 hectares, dit l'article 10 ; et le périmètre de propriété ne pourra dépasser 800 hectares pour les mines de combustible et 500 pour les autres mines, ajoute l'article 36.

C'est là, une disposition malencontreuse. Limiter ainsi, de par la loi, les périmètres d'exploration et d'exploitation, c'est vouloir enfermer la propriété minière dans un véritable lit de Procuste. Avec ces textes impératifs, l'Administration ne voit-elle pas qu'elle s'enlève la liberté d'accommoder aux circonstances si différentes de lieu et d'époque l'octroi du permis de recherches ou du droit pour l'inventeur d'exploiter. Il se peut faire qu'une superficie de 800 hectares soit trop grande ici et là insuffisante pour y établir une industrie qui ait des garanties de durée et de prospérité. En ce qui concerne spécialement les mines de houille, nous savons que de nouvelles explorations ou exploitations ne peuvent se créer maintenant dans notre pays que sur des gisements houillers recouverts par des épaisseurs plus ou moins grandes de terrains plus modernes. Or, est-ce qu'une limitation de périmètre de 800 hectares est de nature à exciter l'esprit de recherches minières quand l'inventeur peut d'avance calculer, en dehors même des chances très problématiques de pareilles entreprises, qu'il aura à faire face à des dépenses considérables en creusement de puits profonds, en outillage et installations. Il est à craindre que, pour beaucoup, la récompense ne paraisse pas mériter la peine et les risques. Quelle eût été, par exemple, la déception des concessionnaires du bassin du Pas-de-Calais, si la loi de leur institution eût obligé l'Etat à leur mesurer 800 hectares seulement, et si, par l'orientation des concessions, l'allure du gisement n'étant

pas encore bien connue, chacune d'elles n'eût en réalité trouvé dans ce périmètre ou qu'une faible tranche du terrain houiller exploitable, et qu'une seule nature de houille à exploiter ? Supposons encore qu'un inventeur et la société qu'il aura formée obtiennent, d'après le projet actuel, un périmètre de 800 hectares. De coûteux travaux sont exécutés, qui lui font reconnaître que ce périmètre ne renferme que la moitié ou le quart ou même une moindre partie de sa surface en terrain houiller. Ils sont sûrs de ne pas prospérer si toutefois ils ne se ruinent, tandis qu'un explorateur avisé viendra s'établir dans leur voisinage, réclamer un périmètre contigu au leur, et profitant ainsi de l'expérience qu'ils auront chèrement acquise tirera seul avantage d'une découverte qui en réalité n'est pas la sienne. Quant à eux, n'ont-ils pas tout ce qu'ils pouvaient réclamer, 800 hectares ? Que n'ont-ils été plus heureux en déterminant les limites ?

Cette question de l'étendue utile des concessions sur gisements recouverts a été rencontrée d'ailleurs à différentes reprises par le Conseil général des Mines et le Gouvernement. Ils ont reconnu que toutes les petites concessions du bassin du Nord et du Pas-de-Calais avaient échoué, que seules les concessions de grand périmètre ont pu prospérer ; et ils sont arrivés ainsi à en créer de 4000 à 6000 hectares de superficie. En Saône-et-Loire, toutes les exploitations de peu d'étendue ont également disparu. Ces concessions n'ont valu quelque chose que lorsqu'elles se sont trouvées réunies, après déconfiture, à la Compagnie de Blanzay, qui a constitué alors une grande et féconde entreprise. Ce sont des précédents à retenir.

Mais vraiment est-ce que le projet de loi n'est pas, dans

nombre de ses dispositions, inspiré par la trop grande crainte de laisser la porte ouverte à l'arbitraire ? La liberté d'allures que se réserve une Administration, surtout quand elle est représentée par le corps des Ingénieurs des Mines et le Ministre des Travaux Publics, n'est pas nécessairement l'arbitraire. C'est l'abus de cette liberté qui peut parfois mériter ce reproche, et cet abus est d'autant moins à craindre, si même il s'est parfois produit, que l'Administration sait que ses actes sont soumis, beaucoup plus qu'il y a quinze années et surtout qu'en 1810, au contrôle et à la critique de l'opinion.

Dans la crainte chimérique de quelques abus, que le Gouvernement ne s'interdise pas, par un lien légal, de pouvoir donner à un explorateur ou à un inventeur le périmètre nécessaire à la réussite de son entreprise ; conservons sur ce point aussi l'esprit de la loi de 1810 ; et si l'on fait bon usage de la liberté que laisse la loi, nul ne songera à crier à l'arbitraire.

#### RELATIONS ENTRE L'EXPLOITANT DE MINES ET LE PROPRIÉTAIRE DE LA SURFACE.

La dernière disposition qui mérite d'être examinée, est édictée par l'article 67 du projet de loi. Elle concerne les relations entre l'exploitant des Mines et les propriétaires de la surface ; ces relations sont aujourd'hui réglées par un ensemble de dispositions complétées par la loi de 1880 et qui ne donnent prise à aucune critique sérieuse.

Cependant l'article 67 propose que l'exploitant soit tenu de fournir une caution pour le dommage éventuel qu'il pourrait occasionner aux bâtiments, j'avoue que cette idée contraste d'abord avec la pratique ordinaire des choses. Un

dommage né et actuel donne naissance à un droit, à une créance ; mais un dommage éventuel ne fait naître que l'éventualité d'un droit, et l'on ne doit pas donner caution pécuniaire de payer une créance qui n'existe pas et qu'il n'est pas même certain de voir exister jamais. A ce compte, pourquoi ne pas accorder à l'ouvrier mineur le droit à une caution contre les accidents dont le patron serait ultérieurement reconnu responsable ? C'est anti-juridique autant qu'impraticable.

De quelles difficultés en effet l'application de ce principe serait-elle environnée ? Le propriétaire poursuivra-t-il la caution pour ses bâtiments et le locataire pour le trouble à sa jouissance ? Quelle expertise déterminera par avance l'importance des dommages redoutés ou entrevus ? Quelle quotité les tribunaux obligés de se prononcer fixeront-ils à cette caution ? Si elle est de minime importance, la garantie que l'on veut donner au propriétaire manque son but. Si elle est évaluée à un chiffre élevé, il se pourra faire que des exploitants, obligés par la nature de leur gisement de pénétrer sous des groupes d'habitations, dont l'existence seule de la mine aura provoqué la construction, voient s'immobiliser une grande partie de leurs ressources et s'amoindrir leur crédit. Ou bien cette mesure restera sans application pratique, ou elle pourra être désastreuse pour certaines exploitations, gênante seulement pour les plus prospères, en tout cas sans utilité notable pour les propriétaires intéressés.

Voilà, Messieurs une étude bien sommaire pour un si grave sujet, elle est bien aussi un peu étrangère à l'agriculture, aux sciences et aux arts ; elle l'est surtout hélas aux belles lettres — mais j'ai pensé que je pouvais vous

la soumettre néanmoins par cette raison que dans une région comme la nôtre où les exploitations houillères ont produit tant de richesses et suscité tant d'industrie tout ce qui les intéresse ne saurait nous être indifférent. *In illo vivimus et sumus*. Or je comprends que ce projet qui semble acquitter la promesse arrachée au Gouvernement à la suite de récents débats parlementaires ait provoqué quelques émotions dans le monde des mines, je comprends que les concessionnaires ne se soient pas laissés persuadés, qu'un projet qui inscrivait en tête de ses dispositions le principe équitable de la mine à l'inventeur, fut pour cela, excellent de toutes pièces et je ne doute pas que l'enveloppe à peine ouverte, ils n'en aient de suite dévisagé la vraie physionomie et pénétré les tendances dangereuses.

Quand, à la vérité, on synthétise cette œuvre d'aspect monumental, on trouve en somme que l'auteur s'est évertué à enfileur un chapelet de 151 articles pour y trouver la place de deux ou trois dispositions qui constituent toute la nouveauté de la loi — or, si ces dispositions, sur la déchéance des propriétés de mines, la limitation des périmètres, la rétroactivité de nouvelles redevances sont, comme je le pense, contraires aux droits acquis, arbitraires et imprévoyantes ; si, à ces différents titres elles doivent être répudiées, que restera-t-il de cette œuvre compendieuse ? Une compilation de textes une codification meilleure, une nouvelle édition expurgée, revue et augmentée.

Est-ce qu'à ce point de vue restreint le projet est nécessaire ? Est-ce que la loi de 1810 et ses annexes ne sont pas des textes consacrés par l'usage, familiers à tous ceux qui se sont occupés de mettre en valeur les richesses minérales de la France ? Le Conseil d'Etat, le corps de Mines,

les exploitants ont ils réclaté cette compilation comme une des réformes nécessaires et ne pensez vous pas qu'une nouvelle étude des tarifs de chemin de fer, des tarifs de pénétration, des voies économiques de transport serait un meilleur aliment à l'activité dévorante de ceux pour qui légiférer est un devoir professionnel.

Certes, la loi de 1810 qui a servi de modèle à bien des législateurs de l'Europe a pu vieillir en certaines de ses parties, qui n'offrent plus guère d'ailleurs qu'un intérêt historique, et dont la pratique ne se trouve pas embarrassée ; elle ne se présente pas sous l'aspect rajeunie de la loi prussienne de 1865 que notre projet essaie de nous annexer, mais n'oublions pas qu'elle a présidé à la création de notre industrie minérale ; qu'elle en a protégé le développement, qu'elle en garantit la prospérité. Ne sont-ce pas des titres suffisants pour la soustraire aux innovations des démolisseurs ? Mon humble avis est qu'après l'avoir amendée en 1880 il serait mal de l'expulser de nos codes en 1886. J'ai d'ailleurs cette faiblesse de croire que ce n'est pas un mince avantage pour nos grandes institutions de pouvoir compter sur une stabilité de législation qui ne permette pas de remettre sans cesse en question des solutions acquises et d'inquiéter toujours un peu des intérêts vitaux pour le pays.

12 *Novembre* 1886.

---

# LA LIGNE DE SAINT-GOTTHARD

## ET SES RÉSULTATS

POUR LE

**COMMERCE FRANÇAIS**

PAR

*M. le baron DE WARENGHIEN, membre résidant.*

---

L'an dernier, un de nos collègues, nous a communiqué ses notes et impressions de voyage à travers les montagnes de la Suisse. Il nous a donné d'intéressants détails sur la ligne et le tunnel du Saint-Gothard.

Cette ligne, dont la longueur totale est d'environ 266 kilomètres serpente autour du lac des Quatre Cantons : traverse des gorges aussi sauvages que pittoresques et s'élève progressivement, par une rampe continue, jusqu'à onze cents mètres au dessus du niveau de la mer, à l'aide de tranchées, de viaducs, de souterrains creusés, pour la plupart, en hélice dans la montagne, pour gagner enfin à Goschenen l'entrée du Grand Tunnel qui débouche à Airolo, dans le Tessin.

Le Tunnel est situé à onze cents mètres au dessus du niveau de la mer. Il n'a pas moins de quinze kilomètres de longueur. Il passe sous le Saint-Gothard proprement dit dont le plus haut sommet, que couronne un glacier, est encore à 1700 mètres au dessus de la voûte ! C'est, certainement, un des travaux les plus grandioses qu'ait ac-

complis, depuis sa création, l'industrie des Chemins de Fer qui, pourtant, nous a habitués à tant de merveilles. (1)

Il n'entre pas le cadre de mon sujet de faire l'historique des conventions internationales qui décidèrent l'entreprise de la ligne du Saint-Gothard, et la formation de la Compagnie qui l'exploite.

Mon seul but est de préciser les conséquences qu'a eues le percement du Saint-Gothard au point de vue du commerce international.

Quand, le 1<sup>er</sup> janvier 1882, furent livrés les travaux de cette ligne, le Gouvernement Français ne put s'empêcher de répandre de patriotiques alarmes — d'autant plus, que, le principal instigateur de cette voie nouvelle était M. de Bismark. En cette occurrence, comme en bien d'autres le Gouvernement ne trouva rien de mieux que de prescrire une enquête. C'est le moyen ordinaire de gagner du temps... ou d'en perdre : cela dépend du point de vue. Quoi qu'il en soit, un de nos meilleurs consuls, M. Marteau, fut chargé d'étudier :

1<sup>o</sup> Les résultats probables de l'ouverture du Saint-Gothard pour le réseau Français, et, par conséquent, pour notre commerce et industrie. Il devait rechercher s'il y avait à craindre un déplacement dans le mouvement commercial de l'Europe Centrale.

2<sup>o</sup> Les mesures à prendre, pour parer à ces éventualités.

Trois choses émurent vivement M. Marteau, et il eut soin de les mettre en relief, dans le rapport qu'il rédigea au retour de sa mission.

(1) Les grands travaux des Chemins de Fer — notice par M. de Cossigny, ingénieur civil.



En premier lieu, le trafic de la nouvelle ligne s'était, dès le début de l'exploitation, élevé à un niveau que personne ne prévoyait et que la Compagnie elle-même n'espérait pas atteindre si promptement.

En second lieu, et, parallèlement, pour ainsi dire, M. Marteau constatait que les recettes de la ligne du Mont-Cenis avaient diminué.

Enfin, pendant que les exportations de la France en Italie avaient baissé d'environ 24 millions au commerce général, les exportations de l'Allemagne dans ce même pays, s'étaient accrues de 18 millions :

M. Marteau concluait de la façon suivante :

« Si, d'une façon ou d'une autre, on n'arrive pas à con-  
» jurer le péril qui menace notre commerce d'échanges  
» avec l'Italie ; avant quelques années, l'Allemagne aura  
» supplanté notre industrie pour une notable partie des  
» produits que celle-ci est, depuis longtemps, en posses-  
» sion de fournir à l'Italie. »

Et, M. Marteau explique, avec une grande clarté, les raisons pour lesquelles l'Allemagne s'emparera du marché Italien et y supplantera non seulement la France pour les produits fabriqués, mais, l'Angleterre elle-même pour les houilles et les fers notamment ;

» L'industrie Allemande fait des efforts considérables  
» dans le sens de l'exportation. Elle a la main d'œuvre à  
» un prix très-inférieur à celui que paie notre industrie  
» Française ; et si, d'autre part, elle obtient des transports  
» à meilleur marché, il est bien clair que nous devons  
» nous attendre à être, peu à peu, éliminés du marché  
» Italien.

Voir Journal la Houille — n<sup>os</sup> des 2 septembre 1883.

Et, il constatait que la Compagnie du Saint-Gothard a établi des tarifs de transit direct, à travers la Suisse, tarifs dits de faveur, qui sont de beaucoup inférieurs aux tarifs internationaux français pour l'exportation de nos produits en Italie.

En conséquence, et pour remédier à la concurrence du Saint-Gothard, il proposait au Gouvernement Français d'entreprendre ou d'assurer, par une garantie d'intérêts, le percement du Simplon. Ce Tunnel devait avoir 20 kilomètres de longueur, et coûter une cinquantaine de millions.

La nouvelle ligne eût été plus courte que celle du Saint-Gothard ; elle devait emprunter notre réseau de l'Est ; jusqu'à Pontarlier : de là, une ligne Suisse conduit, au pied même du Simplon. Une fois la montagne traversée, il ne fût resté à construire qu'une trentaine de kilomètres sans difficultés exceptionnelles, pour se relier au réseau Italien, à peu de distance de Milan.

Bien qu'en 1883, le gouvernement Français fût assez prodigue en matière de grands travaux publics, surtout à l'état de projet ou de programme, il ne le fut par l'activité et les réformes du pays furent consacrés à des lignes d'intérêt local, trop souvent inutiles ; rien ne fut fait pour favoriser l'expansion et le rayonnement de l'industrie française au delà de nos frontières.

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'une partie de la Presse se montra hostile au projet.

Voici, en effet, dans quels termes, le combattait un publiciste distingué, M. Cucheval-Clarigny :

« Il est impossible, dit-il, d'enlever aux lignes Françaises, la totalité du parcours de la marchandise. Il faut

» toujours que celle-ci emprunte une partie de notre ré-  
» seau et les détournements dont le Paris-Lyon-Méditer-  
» ranée aurait à souffrir profiteraient presque dans une  
» égale proportion au réseau de l'Est : Pour la France, la  
» perte définitive serait donc insignifiante. Il n'y a donc  
» point lieu de concevoir d'appréhensions sérieuses au su-  
» jet du trafic des marchandises. »

« La dépense du Simplon ne fût-elle que de cinquante  
» millions, ce qui semble un chiffre bien faible, elle ne  
» paraîtrait pas justifiée dans l'état actuel de nos finances,  
» par le mince intérêt qu'elle aurait pour objet, mais  
» qu'elle n'aurait point pour résultat de sauvegarder. »

Et de son côté, M. Fournier de Flair s'exprimait ainsi : (1)

« Le Tunnel n'a rien de menaçant au point de vue éco-  
» nomique. En réalité, cette belle et grande voie sera peu  
» rémunératrice pour ceux qui l'ont entreprise. Loin de  
» menacer sérieusement les intérêts d'aucun peuple, elle  
» sera utile à tous. »

Voilà comment, une partie de la presse envisageait, en 1883, l'ouverture de cette grande artère internationale qui s'appelle le Saint-Gothard.

Ce qui rassurait le plus l'opinion publique c'étaient : la raideur des rampes et le faible rayon des nombreuses courbes de ce chemin de fer. Tout cela, disait-on, devait rendre fort coûteuse l'exploitation de la ligne. Et l'on voyait déjà la Compagnie réduite à l'une ou l'autre de ces deux alternatives : ou de relever ses tarifs, et, par conséquent de renoncer à toute concurrence ; ou à ne plus payer l'intérêt de ses obligations et de courir à la faillite.

(1) Journal des Economistes, 4<sup>e</sup> série, tome 19<sup>e</sup>, page 442

Cinq ans se sont écoulés depuis lors, et ses prévisions ont reçu des faits le plus éclatant démenti.

Loin d'être ruinés les actionnaires ont fait une excellente affaire. Le trafic est si abondant que dès le mois de novembre 1886, la Compagnie entra en pourparlers avec le Conseil fédéral Suisse, au sujet de l'élargissement de la rivière du Saint-Gothard moyennant une prolongation de la concession, elle s'offrait à construire une deuxième voie dans un délai de douze ans.

Ceci dit sur les résultats financiers de l'entreprise : passons aux conséquences, au point de vue économique.

De 1882 à 1886, les Chambres de Commerce Françaises, et notamment celles de Dunkerque et de Boulogne, n'ont cessé de formuler, auprès des pouvoirs publics, les plus vives doléances à raison de la situation que la ligne du Saint-Gothard créait à notre commerce, et à notre industrie, ainsi qu'au transit par la France. Cette fois l'opinion publique s'émut davantage et réclama des mesures efficaces, destinées à vaincre la concurrence étrangère, qui nous menaçait et nous menaçait chaque d'un jour véritable blocus commercial.

Une nouvelle enquête fut confiée par le Ministre du Commerce, à un ingénieur, M. Théry. Voici ce qu'elle a révélé :

La ligne du Saint-Gothard dont les travaux ont commencé en 1872, a été ouverte, dix ans plus tard, à la circulation : et il importe de rappeler brièvement comment elle a pu être entreprise et menée à bonne fin.

La dépense totale s'est élevée à 240 millions pour 266 kilomètres : soit — à peu près, un million par kilomètre : grâce aux gigantesques travaux d'art qu'il a fallu exécuter.

La Compagnie elle-même s'est procuré la moitié de cette somme en faisant appel au crédit. Les cent vingt millions restant, ont été fournis à titre de subvention, par les trois pays directement intéressés au percement du Saint-Gothard : l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.

Voilà ce que leur a coûté la construction de cette ligne ; il s'agit maintenant de rechercher ce qu'elle leur a rapporté.

L'objectif de l'Allemagne était d'établir une sorte de trait d'union entre elle et l'Italie, son alliée de 1866. Il est certain qu'en cas de grande guerre Européenne, le Saint-Gothard faciliterait singulièrement la jonction des armées allemandes et italiennes. L'Italie a oublié, depuis longtemps, les grands jours de Magenta et de Solferino, et c'est d'un cœur léger, qu'elle se prépare ouvertement, à étonner l'Univers par son ingratitude. Elle n'attend que l'heure favorable pour tourner ses armes contre le peuple qui l'a affranchie du joug Autrichien. La ligne du Saint-Gothard, permet à l'Italie de donner la main à l'Allemagne, au point de vue militaire, c'est pour nos ennemis un premier et très important résultat.

De plus, l'Allemagne voulait aboutir à la Méditerranée par le port de Gènes ; afin de procurer au commerce allemand de nouveaux débouchés le faisant rayonner dans tous les pays baignés par cette mer : l'Italie, (1), l'Espagne,

(1) Voir compte-rendu des séances de la Société de Géographie, années 1887 — page 35 M. William Huber constate que la conquête commerciale de l'Italie est faite par l'Allemagne qui l'inonde de ses produits. Dans toutes les bourgades du Piémont et de la Lombardie on trouve des commis-voyageurs et représentants de l'industrie Allemande qui offrent des articles fabriqués et transportés à bon marché.

la Grèce, la Turquie, l'Égypte, et l'Extrême Orient, par le canal de Suez.

Le rapport de M. Théry constate que, dès 1886, l'Allemagne y avait réussi au delà de toute espérance..

En 1881, les Allemands exportaient pour 66 millions de marchandises en Italie ;

En 1885, le chiffre de leurs exportations dans ce pays, s'éleva à 120 millions — soit une augmentation de 54 millions.

En 1881, l'Allemagne exportait pour 51 millions en Espagne. En 1884 — le chiffre de ses exportations dans ce pays est de 88 millions : soit 37 millions de plus. — La Suisse n'a pas tiré un moins bon parti de sa subvention.

Son but était d'acroître ses relations commerciales avec l'Italie. Elle y a si bien réussi, que, de 1881 à 1885, ses exportations dans ce royaume ont monté de 37 millions à 75 millions : c'est-à-dire qu'elles ont doublé en cinq ans.

— Quant à l'Italie, son but était de se rapprocher du Nord-Ouest de l'Europe, et, pour citer les termes même du rapport :

« Elle voulait attirer le trafic méditerranéen en destination ou en provenance de la Suisse, de l'Allemagne — de la Belgique, et même de l'Angleterre. »

Son ambition s'est pleinement réalisée. La preuve, c'est que ses exportations en Allemagne ont monté de 68 millions, chiffre de 1881, à 105 millions en 1884 : soit un accroissement de 37 millions.

Elle a été encore plus heureuse en ce qui concerne la Belgique :

En 1881, elle n'exportait que pour 6 millions de mar-

chandises dans ce pays. Elle en a exporté pour plus de 20 millions en 1884 : soit, une augmentation de quatorze millions ou 3 0/0.

Ceux d'entre vous qui ont visité l'exposition d'Anvers en 1885, ont dû être frappés de l'exposition Italienne, de sa variété; du bon marché de ses produits, surtout pour les meubles de luxe, les verroteries, les glaces, les marbres sculptés les fers forgés — il est évident que les Italiens voulaient se faire une éclatante réclame de bon marché, afin de s'ouvrir plus largement encore, les places de la Belgique.

Quant au port de Gênes, le percement du Saint-Gothard lui a certainement bénéficié. Sa prospérité augmente avec une rapidité merveilleuse, et deux chiffres justifieront cette affirmation.

En 1881, le mouvement du port de Gênes était, chiffres ronds de 1.260.000 tonnes. — En 1885 — il était de 1.890.000 tonnes, soit une augmentation de plus de 600.000 tonnes en quatre ans (1)

La ligne du Saint-Gothard a eu une autre conséquence non moins funeste pour la France : c'est de persuader aux Italiens qu'ils pouvaient désormais se passer de notre pays, au point de vue des échanges qui constituent le commerce extérieur des peuples. C'est là ce qui les a rendus si difficiles et si arrogants, en 1888 — lors de la dénonciation

(1) Cela n'empêche pas M. Marteau de prétendre que l'ouverture du Saint-Gothard a plutôt nui au port de Gênes. Il est pourtant obligé de reconnaître qu'en 1885, grâce à la ligne du Saint-Gothard, le port de Gênes a enlevé à celui de Marseille le transit de 70.000 tonnes de céréales venant de Russie, à destination de la Suisse. Et la raison en est bien simple : il n'y a, en effet, que 532 kilomètres de Gênes à Bâle, tandis qu'il y en a 773 de Marseille à Bâle : soit 241 kilomètres en plus.

Voir travail national, année 1886, page 576.

du traité de commerce qui liait l'Italie à la France, et leur a fait entreprendre cette guerre de tarifs, qui paraît devoir être le prélude d'une autre, plus meurtrière. Cette guerre douanière est incontestablement plus préjudiciable à l'Italie qu'à la France : mais, il ne faut pas oublier, que pendant ce temps là, l'Industrie et le Commerce Allemands s'implantent en Italie, et y prennent, sans lutte, la place que nous y occupions autrefois.

Il est donc, malheureusement trop certain que, l'Italie, la Suisse, et l'Allemagne ont tiré, et tirent chaque jour de nouveaux profits de la ligne du Saint-Gothard — mais, ce qu'il y a de plus grave, c'est que la France a fait les frais de la prospérité de ses rivaux.

Cela résulte de l'enquête à laquelle s'est livré M. Théry. (1)

Pendant cette même période de 1881 à 1884, nos exportations en Italie ont baissé de 38 millions. Or, c'est à peu près, le chiffre dont celles de l'Allemagne dans ce même pays, se trouvent avoir progressé.

Nos exportations en Belgique ont diminué de 58 millions pendant la même période, et les vins Italiens remplacent, de plus en plus, les vins Français, en Belgique et en Suisse.

Et il ne s'agit pas seulement des vins : rappelez-vous ce fait que nous citait, dernièrement, notre éminent collègue, M. le Recteur Fleury, dans une de ses savantes lectures sur l'Angleterre. Autrefois, nous disait-il, l'Italie était tributaire de l'industrie Anglaise pour les rails et les locomotives de ses chemins de fer : depuis ces dernières années

(1) Voir dans le capitaliste — année 1886 — trois curieux articles sur le chômage des capitaux français : pages 537, 553, 568.



l'Italie se passe de l'Angleterre ; c'est la Belgique et l'Allemagne qui lui fournissent les machines dont elle a besoin. J'ajoute que le percement du Saint-Gothard, a amené ce résultat.

En dehors même de la diminution de nos exportations en Belgique, il est un autre fait indéniable : ce sont les recettes mêmes de la ligne du Saint-Gothard.

Il résulte du bulletin du ministère des travaux publics, que cette ligne a produit, en 1885, une recette kilométrique de 38 mille francs — c'est donc un produit kilométrique égal à celui de Paris-Lyon-Méditerranée. La progression des recettes a été si rapide qu'elle a étonné les fondateurs eux-mêmes, dont les espérances ont été dépassées par la réalité.

Il en résulte que, comme l'a reconnu M. Waddington, devant la Chambre des députés, en 1885, le Saint-Gothard a détourné à son profit, et au détriment du réseau de nos chemins de fer français, un courant considérable d'affaires ; c'est par là que notre isolement économique a été achevé.

Et voici, comment, le 4 novembre 1886, un journal de notre région, appréciait le préjudice que cette situation inflige à la France : (1)

« Par le Saint-Gothard, en effet, le commerce trouve  
» une ligne directe de Gènes et des différents ports de  
» l'Adriatique à Anvers et aux stations importantes de  
» l'Europe Septentrionale. Aussi la production et le com-  
» merce de Berlin, de Leipsig, de Dantzic, Francfort, de  
» Cologne ont plus que décuplé, Dantzic, Brème, Ham-

(1) *Echo du Nord* du novembre 1886.

» bourg ont pris le premier rang dans la statistique des  
» ports de l'Europe.

« Le chiffre d'affaires de Hambourg est arrivé à primer  
» celui de Marseille, et même d'Anvers. En même temps,  
» Gênes, Brindisi, Trieste qui alimentent pour la meilleure  
» part cette activité et cette expansion de l'Allemagne, se  
» sont germanisés peu à peu. Il en sera bientôt de même  
» de Salonique par où l'absorption Teutonnes'avance dans  
» l'Archipel, progresse vers la mer Egée, au détriment du  
» Danube, à côté de Constantinople, en face de Suez, et  
» d'où un chemin de fer déjà presque achevé reliera par  
» une ligne directe la Méditerranée à Berlin, et Berlin à  
» Hambourg. »

Le but évident de l'Allemagne est d'amener l'isolement commercial de la France, de même qu'au point de vue des alliances. Or, c'est surtout quand il s'agit de la richesse et de la prospérité des peuples, qu'est vraie, la parole : « *Vae soli* » Malheur à celui qui est isolé !

Mais, il ne suffit pas de constater le mal et de voir stoïquement le danger que court la patrie : ce serait une tâche absolument stérile. Ce qu'il importe le plus, c'est de déterminer la cause de notre isolement commercial, la raison pour laquelle la France risque de perdre le transit international. Cette recherche est le seul moyen de remédier au mal en connaissance de cause.

La cause est extrêmement simple :

Une marchandise qui va de Calais ou Dunkerque, de Lille ou Roubaix, par exemple, à Marseille, à un énorme détour à faire pour gagner la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée : qu'elle passe par Laon, ou remonte jusqu'à Paris. Il en est de même pour les marchandises venant de Belgique ou de Hollande et se dirigeant sur Marseille.

En voici la preuve :

D'Anvers à Gênes, par le Saint-Gothard, il y a 1142 kilomètres.

D'Anvers à Marseille, par Paris, il y a 1218 kilomètres.  
Soit 76 kilomètres en plus.

L'écart est aussi considérable pour Bruxelles :

La transit pour la France occasionne un détour de :

139 kilomètres, pour Amsterdam ;

204 kilomètres pour Aix-la-Chapelle ;

257 kilomètres pour Cologne ;

Donc les marchandises Anglaises, Belges, Hollandaises, Russes, embarquées à Anvers, ont intérêt à prendre la route du Saint-Gothard qui leur fait gagner 80 kilomètres, et, quant aux Allemands, ils ont sur nous une avance de 200 à 250 kilomètres ; d'où, naturellement, la distance étant plus courte, une économie sur les frais de transport.

L'économie est d'autant plus sensible que la Compagnie a établi un tarif international de faveur, inférieur à celui dont jouissent les marchandises étrangères qui empruntent le réseau français. L'écart est d'environ un centime par tonne — (en réalité huit millimes) et par kilomètre, ce qui fait une certaine somme sur le poids total et la distance.

C'est ainsi que les charbons du bassin d'Alais, et les agglomérés du centre et du Midi sont exclus du Piémont et de la Lombardie, par les houilles Allemandes du bassin de la Sarre.

Les sucres Allemands se sont aussi assuré de nouveaux débouchés ; grâce au tarif spécialement réduit, qui a été mis en vigueur le 15 août 1886, par l'association des voies

ferrées Allemandes, Suisses, et Italiennes formant la voie directe d'Italie en Allemagne, par le Saint-Gothard. (1)

Il en a été de même pour la verrerie commune : des tarifs à très-bas prix ont été faits pour amener les bouteilles vides et les verres à vitre de Belgique et d'Allemagne en Italie.

Ce ne sont là bien entendu que des exemples, car les producteurs allemands, ne cessent de provoquer chaque jour, pour toutes sortes de produits, des tarifs de plus en plus réduits, afin de s'assurer le commerce de la Haute-Italie.

Il semble pourtant qu'il n'y a plus grand chose à faire en leur faveur ; car, à égalité de distance, ils bénéficient, par rapports aux commerçants français, de différences s'élevant, dans certains cas, jusqu'à 60 0/0.

Tout récemment, M. Orgat en donnant un curieux exemple dans le *Journal du Havre* :

Il supposait deux marchandises, de même nature, et d'un poids égal, allant : l'une de Paris à Milan par le Mont-Cenis, et, l'autre, de Cologne à Milan, par le Saint-Gothard.

Le trajet de Paris-Milan avait été choisi par M. Orsat pour supprimer le détour infligé aux marchandises venant de Dunkerque, ou d'un point quelconque du département du Nord.

Les deux distances sont, à peu près, égales :

De Paris à Milan, il y a 910 kilomètres ;

De Cologne à Milan, il y en a 932 ;

De sorte que la marchandise allemande a 22 kilomètres de plus à parcourir.

(1) *Travail National* — 15 août 1886 — pages 408 et 632.

Eh bien, en décomposant les différents frais de transport, M. Orsat établit que l'industriel parisien paiera 11 francs 76 pour un envoi de 100 kilos, tandis que l'industrie de Cologne ne devra, pour le même envoi, déboursier qu'une somme de 8 francs 86

La différence, ajouta-t-il, est encore beaucoup plus frappante quand il s'agit d'articles tombant dans les tarifs exceptionnels pour les produits métallurgiques, comme la quincaillerie, par exemple.

De Paris à Milan, il faudra payer 9 fr. 94 par cent kilos, frais accessoires en sus ;

De Cologne à Milan, le prix du transport est de 4 fr. 84 tout compris, c'est-à-dire 60 0/0 de moins. (1)

D'après M. Orsat, cette différence a pour cause :

1° Les système des groupages, pratiqué et favorisé en Allemagne ;

2° Les tarifs spéciaux pour tous les produits métallurgiques : tarifs avec lesquels se combine d'ailleurs, l'effet des groupages.

Grâce à ces réductions, les négociants allemands peuvent faire le sacrifice d'envoyer *franco* leurs produits dans toute la Suisse, sans augmenter le prix principal de vente.

(1) Il ne faut s'étonner, si, dans ces conditions, rien que pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1886, l'exportation Allemande pour les fers, la fonte et la quincaillerie s'est accrue de 2 millions de quintaux par rapport au trimestre correspondant de 1885.

Déjà, en 1882, la Chambre de commerce de Dunkerque se plaignait d'avoir perdu le trafic de la Suisse et de la Haute Italie.

Pour les fontes et les fers seulement, elle évaluait sa perte de tonnage entre 100 et 150 mille tonnes.

Voir compte-rendu de la Chambre de Commerce année 1882 — page 122.

Ils y écartent par les mêmes moyens notre concurrence pour fers, porcelaines, les meubles, les étoffes etc.

Faut-il, après cela, s'étonner qu'ils nous devancent trop souvent sur le champ de bataille industriel et commercial où les nations du globe, combattent avec acharnement pour leur avenir et pour leur existence même !

Il est d'autant plus urgent d'aviser que le péril s'est encore accru depuis ces dernières années.

La Compagnie du Saint-Gothard va entreprendre l'élargissement de la voie, ce qui permettra, vu l'augmentation du trafic, d'abaisser les tarifs dans des proportions considérables. Il faut donc que le gouvernement français sorte de son insouciance quiétude, et qu'il défende énergiquement les grands intérêts dont il a la garde.

La ligne du Saint-Gothard n'est pas la seule menace contre la prospérité de la France.

Pour tirer un plus grand parti du chemin de fer du Saint-Gothard, le gouvernement Allemand a négocié, avec la Belgique, la construction d'une ligne directe entre Anvers et Mayence.

En même temps, Anvers est devenu le point d'attache ou la tête de la ligne des paquebots allemands. Quand le chemin de fer d'Anvers à Mayence sera achevé, les marchandises Anglaises, Belges, Hollandaises, Allemandes longeront nos frontières depuis l'extrémité Nord-Est, jusqu'au Sud-Est de la France, sans pénétrer sur notre territoire et sans y payer un centime. Le voyage de Londres à Mayence et Francfort, se fera en 12 ou 13 heures, tandis qu'aujourd'hui, il faut 21 ou 22 heures par Ostende et, de 23 à 25 par Flessingue. Tout dernièrement le roi des Belges a fait la traversée de Douvres à Calais, afin d'é-

tudier le service maritime entre ces deux ports et faire bénéficier Ostende du résultat de ses observations.

Ce n'est donc pas seulement le transport des marchandises : c'est celui des voyageurs et de la grande vitesse que veulent nous enlever nos rivaux. Après la concurrence faite à Marseille, commence celle dirigée contre les ports de la Manche et de la mer du Nord, ce qui nous intéresse directement ; et pour compléter notre défaite commerciale : pour nous infliger un Sedan industriel (c'est le mot de M. de Bismarck) voici qu'en avril et en juin 1886, la Chambre des seigneurs, d'une part, et le Reichstag, de l'autre, ont voté 195 millions de francs, pour l'ouverture d'un grand canal maritime entre la Baltique et la Mer du Nord qui fera gagner 22 heures aux navires à vapeur et plus de trois jours aux voiliers. Les travaux sont déjà commencés.

Tel est l'ensemble des mesures plus spécialement dirigées contre notre commerce et notre industrie. Il faut les déjouer, à tout prix. Si le gouvernement français n'avise pas au plus tôt, nous ne tarderons pas à subir une espèce de blocus commercial, bien plus désastreux que ne l'a jamais été pour l'Angleterre, le fameux blocus continental, et cela se comprend : car, le blocus continental avait contre lui l'intérêt des peuples qui étaient contraints de l'appliquer ; tandis que le blocus dont nous sommes menacés, sera l'œuvre volontaire des nations voisines séduites par le bon marché des produits allemands : bon marché qui sera dû à la rapidité et au bas prix de leurs moyens de transport.

Il faut espérer que nos gouvernants sortiront de leur coupable incurie, et qu'au lieu de se cramponner au pou-

voir, ils songeront un peu plus à la grandeur, et à la prospérité de la France !

Ceci nous amène à la seconde partie de cette étude :

Comment remédier à la concurrence du Saint-Gothard, et aux dangers qui nous menacent ?

Il faut, de toute nécessité, abrégier la route française de la mer du Nord à la Méditerranée : comme le disait fort bien, M. Urbain Guérin, dans le *Travail National*.

« La facilité et la rapidité des communications ont fait » du monde entier un marché universel : malheur aux » nations qui ne le comprennent pas ! »

C'est ce qu'un ingénieur civil, M. de Cossigny exprimait dans des termes non moins énergiques en disant :

« Bien qu'il y ait place pour tous au soleil, malheur à » qui s'endort dans une molle indifférence, quand tous, » autour de lui, travaillent et progressent. »

Il importe de raccourcir la distance qui nous sépare de la Suisse et de l'Italie :

« Et, en voici la raison : c'est que le prix du transport » devient de plus en plus un facteur si considérable du » prix de revient des choses, que, là où se présentera une » voie directe, plus économique, les produits agricoles et » industriels se détourneront fatalement vers cette voie : » les courants commerciaux se déplacent. » (1)

Et bien, pour obtenir ce déplacement à notre profit, M. Marteau, proposait, en 1883, comme conclusion de son enquête : le percement du Simplon. Cette proposition n'a été étudiée qu'avec une regrettable lenteur.

La commission a tardé, jusqu'au 18 novembre 1886, à déposer son rapport.

(1) *Journal des Economistes* — année 1882 — tome 20, 4<sup>e</sup> série pages 125 à 127 article de M. Auguste Chérot



Elle s'est arrêtée à un projet de Tunnel de 16 mille mètres le plus long qui ait jamais été creusé. La cote moyenne serait à 825 mètres au dessus du niveau de la mer.

« Le tunnel coûterait, en chiffres ronds, 53 millions » si l'on se contente d'une voie ; 62 millions si l'on en a » deux.

« Il suffirait, en tout cas, à débiter un trafic de 1.500.000 » tonnes. Le temps nécessaire pour opérer le percement, » calculé sur l'avancement moyen constaté à l'Arlberg et » obtenu par la perforatrice Brandt, sera de six années, » pourvu que les travaux marchent régulièrement, et qu'il » n'y ait point d'intermittence.

« La voie par le Simplon est la plus courte de Paris à » Milan ou de Boulogne à Plaisance, cette dernière ville » étant le nœud des chemins de fer Italiens.

« La distance s'apprécie de deux manières : elle est dite *réelle*, si on ne tient compte que du nombre de kilo- » mètres relevé sur les chaînages au long des voies :

« *Virtuelle*, si on tient compte à la fois du nombre de » kilomètres et des rampes à gravir, lesquelles compor- » tent une dépense de travail et d'effort.

« Par le Mont Cenis, la distance réelle de Paris à Milan » est représentée par le chiffre de 945 :

« La distance virtuelle, par celui de 1056.

« Par le Saint-Gothard, elle est de 908 et de 1068 :

« Par le Simplon, de 834 et de 979.

« De Boulogne, à Plaisance, elle est par le Mont Cenis » de 1268 et de 1379.

(2) Société de Géographie — séance du 7 janvier 1887 — compte-rendu de M. William Huber — *Journal du Temps* du 9 janvier 1887.

« Par le Saint-Gothard, de 1188 et de 1347.

« Par le Simplon, de 1156 et de 1291.

« Il est certain que marchandises et voyageurs choisiraient la voie du Simplon, surtout si les Compagnies les y attireraient par un abaissement de tarifs. »

« Le percement du Simplon serait la vraie revanche économique et pacifique du St-Gothard. »

Le gouvernement français, sous prétexte, que le port de Marseille verrait diminuer son tonnage, a refusé, tout concours financier à cette entreprise. Il ne se montre d'ailleurs ménager des finances, que lorsqu'il s'agit de refuser son concours à des travaux d'un intérêt vraiment national.

« Et cependant l'exemple de l'Italie était bien fait pour donner à réfléchir. Elle va accorder une subvention de 15 millions pour le tunnel du Simplon. Les provinces Italiennes en accorderaient une autre et l'Italie prendrait, en outre, à sa charge la construction des lignes d'accès. Le paiement de la subvention aurait lieu en plusieurs années, correspondant à la durée de la construction. »

« Le tunnel déboucherait sur le territoire Italien. Quant aux tarifs, l'Italie serait traitée comme la nation la plus favorisée. »

Ainsi, que la France y contribue ou non, le tunnel se fera — la seule différence, c'est que si nous refusons une subvention, la France, ne sera pas traitée comme la nation la plus favorisée, en ce qui concerne les tarifs. Ce sera contre nous que la voie nouvelle aura été exécutée.

Je sais bien qu'une des raisons qui ont dicté le refus du gouvernement français, c'est, qu'entre la France et le Simplon, il y a une distance considérable à parcourir sur le territoire Suisse.

Malgré la neutralité de la Suisse, cela pourrait en temps de guerre, donner lieu à de très sérieuses difficultés diplomatiques.

Frappé de cet inconvénient, M. Théry propose une autre solution :

« Construire une voie nouvelle qui se détacherait de la  
» ligne Paris Lyon, après le tunnel de Blaizy Bas, au des-  
» sus de Dijon, et qui gagnerait Bruxelles par Bar sur-  
» Aube, Rocroy, et Charleroi.

« Ce projet comporterait environ 305 kilomètres de  
» chemin de fer ; mais son exécution réduirait la distance  
» Anvers-Marseille de 186 kilomètres, et permettrait de  
» battre le Saint-Gothard de 110 kilomètres. »

Cette solution, nous paraît absolument inadmissible. Elle aurait pour résultat de favoriser le port d'Anvers au détriment de nos ports de la mer du Nord; c'est par la Belgique que s'effectueraient le transit des voyageurs et marchandises, au détriment du département du Nord. Ce transit n'a déjà que trop de tendances à s'effectuer par la Belgique, grâce aux tarifs réduits de ses chemins de fer. C'est ce courant commercial qu'il faut, à tout prix, détourner à notre profit

Singulier moyen, en vérité, pour arriver à ce résultat, que de prendre Anvers, comme tête de ligne ! Et d'assurer aux Belges les bénéfices résultant de la manutention des marchandises, de leur transit, de passage des voyageurs à travers la Belgique depuis Anvers jusqu'à Rocroi. Il y a un meilleur usage à faire, dans l'intérêt de la France, des 60 millions que coûterait la ligne proposée par M. Théry. On ne comprend pas que des journaux français aient pu se

rallier à une solution, qui est manifestement anti-Française. (1)

Les Chambres de commerce de Calais et de Dunkerque ont énergiquement protesté contre le projet de M. Théry.

Le 22 octobre 1887, la Chambre de commerce de Calais, concluait au rejet du projet—et à l'adoption de lignes françaises, qui réuniraient directement les ports français de la Méditerranée aux ports français de la mer du Nord.

Dès le 30 juin 1886, la Chambre de commerce de Dunkerque, adressait au ministère du commerce et de l'industrie, une note en faveur de l'utilisation des ports français du Nord et des lignes françaises, pour ramener, par notre pays, un trafic qui tend à suivre, de plus en plus, la ligne internationale Allemande, Suisse, Italienne, aboutissant à Gênes.

De Dunkerque, à Marseille, par Laon et Dijon, il y a 1157 kilomètres réels, et 1130 d'application ; d'Anvers à Gênes, par le St-Gothard, il y a 1142 kilomètres, de Dunkerque à Marseille, il y a une double voie, sans déclivités excessives, sans courbes à petit rayon ; de sorte que, sans les tarifs de faveur de la Compagnie du Saint-Gothard, et des lignes Belges, Allemandes, Suisses, Italiennes, la voie Dunkerque Marseille, pourrait, à la rigueur, lutter contre sa rivale.

Pour conquérir une réelle supériorité, il faudrait raccourcir cette distance de 1157 kilomètres réels ; aussi, propose-t-on, pour cela, de construire une ligne entre Dijon, d'une part, et Vitry-le-Français de l'autre. Cela diminue-

(1) *La France* — n° du 1<sup>er</sup> août 87 — *Le Petit Journal* du 11 août 87 — Chambre de commerce de Lyon.

rait d'environ 80 kilomètres le trajet entre Dunkerque et Marseille, et compenserait la différence des tarifs.

A notre avis la véritable solution du problème, est de réduire, le plus possible, le trajet entre la mer du Nord et la Méditerranée, pour assurer exclusivement aux lignes françaises et aux ports français le transit des voyageurs et des marchandises.

Nous ajoutons que du moment que le Simplon doit être traversé par un tunnel, il serait plus politique, d'accorder une subvention à l'entreprise, afin, la ligne achevée, de jouir des tarifs de faveur, accordés aux pays qui auront fourni leurs subsides.

Il faut, de toute nécessité que le gouvernement français prenne la défense de notre commerce et de notre industrie. A l'heure actuelle, le bas prix, la rapidité, la sécurité des transports, est l'un des éléments les plus importants de la richesse et de la supériorité commerciale d'un pays. La lutte pour la vie est universelle : elle a lieu non seulement entre les individus, mais entre les nations, et même de continent à continent.

Et ce n'est pas seulement sur les champs de bataille qu'elle est engagée : elle l'est aussi dans ce champ clos qui s'appelle le commerce et l'industrie : elle y est aussi acharnée, et il s'y accumule des ruines peut-être plus irrémédiables. Sur le champ de bataille la victoire appartient au peuple qui est le mieux outillé, à celui qui devançant ses rivaux, arrive le premier, et à meilleur compte, sur le théâtre de la lutte.

Il y a une seconde conclusion à tirer de cette étude :

C'est qu'il est grand temps de renoncer, à tout jamais, aux errements suivis pendant ces dix dernières années, en

matière de grands travaux publics. Il faut strictement se borner à des travaux, d'utilité vraiment nationale. Toute dépense inutile est une perte pour le pays. Il est interdit aux Etats, aussi bien qu'aux individus, de se donner le superflu quand ils n'ont pas le nécessaire.

Au cours de la discussion du Budget, le rapporteur général a reconnu dans la séance du 11 novembre 1886, que de 1878, à 1886, il a été fait pour 3 milliards de travaux, et que la dépense à prévoir du fait des constructions de chemins de fer représenterait 2 milliards 1/2 pour 9000 kilomètres, à 250,000 francs le kilomètre.

Eh bien nous devons nous demander, avec une patriotique inquiétude, si ces 2 milliards 1/2 ont été ou seront employés de la manière la plus avantageuse pour l'essai de notre commerce et de notre industrie. Dans le tracé de ces 9,000 kilomètres, quelle est la ligne qui nous rapportera autant que celle du Saint-Gothard a rapporté à l'Allemagne, à la Suisse ou à l'Italie ? Les résultats du Saint-Gothard démontrent, à l'évidence, qu'une grande ligne répondant aux besoins, commerciaux ou industriels est pour eux un instrument plus efficace qu'une multitude de petites lignes, sans trafic assuré, sans avenir possible : ces lignes là ne sont pour un pays qu'une charge sans compensation.

Elles ont un résultat plus grave : c'est que, le jour où un grand travail d'utilité publique, d'intérêt national, est réclamé par une région entière et toute une population d'ouvriers, ce jour là on leur répond : c'est vrai, le « travail » que vous demandez est indispensable, mais l'Etat n'a pas d'argent pour l'exécuter. » Et je n'ai pas besoin de rappeler combien de fois cette fin de non recevoir a été opposée au grand canal du Nord, qui nous a été si souvent

promis. Sans cesse, on nous répond : « il n'y a pas d'argent » et pourquoi n'y en a-t-il plus, si ce n'est parce que des centaines de millions ont été dépensés, ailleurs, en pure perte. Voilà pourquoi les caisses sont vides, et pourquoi les engagements les plus sacrés ne sont pas tenus !

Imitons l'exemple des nations voisines. Elles ne perdent pas leur temps à construire des chemins de fer improductifs — elles n'ont pas surtout la sottise, de faciliter leur invasion par les produits étrangers. (1) Elles savent qu'il n'y a pas de plus grand malheur pour un pays que de voir ses intérêts vitaux subordonnés à de vulgaires calculs électoraux, alors que l'avenir même de la patrie est en jeu ! Elles vont exécuter des travaux qui feront époque dans leur histoire et leur avenir industriel :

Le canal maritime de la Baltique à la Mer du Nord : celui de Dortmund à Eons — le chemin de fer d'Anvers à Mayenne vont compléter les résultats obtenus par le Saint-Gothard. Et je ne parle ici que pour mémoire des gigantes-

(1) C'est ce qui vient de se produire il y a quelques jours à peine. La Chambre a mis à son ordre du jour le projet de loi pour améliorer le port du Havre et la Basse-Seine, ce qui entraînera une dépense de 95 millions pour commercer, et une 50 de millions par la suite.

« Ces travaux auront pour résultat d'amener plus facilement et économiquement sur le marché de la capitale, et dans toute une région de la France, les produits étrangers et notamment les charbons Anglais.

MM. Le Gavrian, et Dellisse, députés, ont demandé l'ajournement de ce projet avec autant d'énergie que de logique. En effet, le motif mis en avant pour ne point exécuter le Canal du Nord tant de fois promis et jamais accordé, est que l'état de nos finances ne permet pas ce sacrifice :

Or, il est assez singulier que l'on trouve de l'argent pour les travaux publics qui profitent uniquement aux étrangers et qu'on n'en puisse trouver pour une voie navigable qui constitue un intérêt en quelque sorte national. »

Voir — Journal *La Dépêche* du 25 Janvier 1889.

ques efforts de la Russie qui prépare, sans trêve et sans repos, de nouvelles voies à ses armées et à ses commerçants.

Eh bien, si nous ne voulons pas rester en arrière de ce grand mouvement qui entraîne les peuples de l'Europe à la conquête de nouveaux marchés commerciaux, il faut que les pouvoirs publics, sachent se dégager, en matière de grands travaux, de toute considération étrangère à la grandeur et à la prospérité de la Patrie !





LES  
FRESQUES D'ALFRED RETHEL  
A AIX-LA-CHAPELLE

---

*Lecture faite en assemblée générale, le 18 juin 1886*

Par M. DUTILLEUL, membre résidant.

---

MESSIEURS,

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli les notes que j'ai eu l'honneur de vous soumettre sur Francfort et son Rœmer m'enhardit à vous communiquer aujourd'hui quelques souvenirs relatifs à Aix-la-Chapelle.

Il s'agit pareillement d'un Hôtel-de-Ville, d'une salle impériale, et surtout de Charlemagne, dont le souvenir dix fois séculaire domine le cours du Rhin plus puissamment encore que ne le fait la statue symbolique érigée, sous le nom de *Germania*, au chauvinisme allemand.

Partout, dans les provinces rhénanes, on retrouve le nom du grand empereur; partout on rencontre son effigie, sur les places publiques, sur les ponts, dans les musées, voire dans les églises, puisque, vers l'an 1165, Charles reçut l'honneur de la canonisation.

Et tant d'hommages rendus à Charlemagne considéré comme père et instituteur de la patrie allemande finiraient par persuader que cette grande figure lui appartient des pieds à la tête, si le grain de contradiction logé dans toute

cervelle humaine ne pouvait soulever aussitôt ces diverses objections :

Que l'empire d'Allemagne ne remonte pas au de là de l'an 962, époque à laquelle eut lieu, sous Othon I<sup>er</sup>, la réunion définitive de la dignité impériale à la couronne de Germanie ;

Que, suivant la prédiction de Saint-Anastase à Clovis, l'empire renouvelé par Charlemagne fut celui des Césars ;

Que, en couronnant le roi des Francs dans la première basilique de Saint-Pierre, le pape Léon III l'a acclamé empereur des romains ;

Que le Calife de Bagdad, l'Emir de Fez (l'Asie et l'Afrique) le saluaient du nom de grand empereur d'Occident ;

Et que c'est à peine si ce titre pouvait suffire pour celui qui était alors l'arbitre du monde.

Un caractère susceptible serait capable d'ajouter que le chef des Carlovingiens n'appartenait pas à la Germanie, mais que ce fut la Germanie qui lui appartint. Il est vrai que Charles prépara l'unité monarchique de ce pays en soumettant au même culte et aux mêmes lois les différents peuples établis entre le Rhin et l'Oder ; il est constant qu'il a été leur maître ; mais ce fut par droit de conquête, et non par privilège d'élection ou de naissance. Lui-même en témoignait dans ses derniers adieux à son fils : « Le pays des Francs m'a vu naître, disait-il ; Christ m'a accordé cet honneur. »

Si l'on objectait à cela que les Francs étaient originaires de la Germanie, ne serait-il pas juste de répondre que leurs tribus, errantes jusqu'au temps de Clodion dans un pays coupé de bois et de marécages, renoncèrent à la vie

nomade dès qu'elles eurent pénétré dans cette Gaule que leurs éclaireurs leur avaient dépeinte comme « la plus belle de toutes les contrées, couverte de richesses de toute espèce, plantée d'une forêt d'arbres fruitiers, et dont le sol fécond était de nature à fournir tout ce qui peut contenter les besoins des hommes ? »

Et, se souvenant que les soldats de Clovis entrèrent en lutte avec les Allemans plutôt que de les admettre au partage de cette nouvelle terre promise, et qu'ils les déconfirent grâce au Dieu de Clotilde, ne pourrait-on pas avancer que la plaine de Tolbiac vit du même coup le fort Roy trancher par le glaive le faible lien qui pouvait le rattacher aux peuplades d'Outre-Rhin et constituer, sous l'étendard de la croix, le noble royaume que Charlemagne et ses preux devaient appeler si amoureusement « douce France ! »

Bien doux aussi, plus doux que le miel du mont Hyette aux lèvres des bergers de l'Attique, est le langage infus avec le lait maternel ; c'est la voix même de la patrie, que le temps ni la violence ne parviendraient pas à étouffer sur les lèvres d'un peuple. Si par conséquent Louis le germanique, pour être compris des guerriers de Charles le chauve, dut prononcer en Roman le fameux serment d'union qui est le monument le plus ancien de cette langue, c'est que la scission était volontairement consommée, et que les descendants des Welches avaient dès longtemps répudié comme une étrangère la langue barbare des Teutons, pour s'approprier aussi le langage plus harmonieux de leur pays d'adoption.

Voilà ce que pourrait alléguer cet esprit contrariant qui animait le misanthrope et fesait flotter d'autre sorte la femme noyée du bon La Fontaine. Mais le ciel ne nous a

doués, ni vous ni moi, d'une humeur contredisante ou exclusive, et nous verrons sans jalousie les honneurs rendus par les dépositaires de ses reliques à un héros qui tient une grande place dans leur histoire comme dans la nôtre, puisqu'en abandonnant Noyon, sa première capitale, pour être plus à portée des Saxons, il fixa sa résidence à Aix, et fit de cette cité l'un des sièges de son empire, selon l'inscription tracée par son ordre au seuil de la demeure impériale :

« Hic sedes regni trans Alpes habeatur, Caput omnium provinciarum et civitatum Galliarum. »

Acheminons-nous donc, Messieurs, sans plus de préambule vers l'Hôtel-de-Ville d'Aix-la-Chapelle, majestueux édifice construit au XIV<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement même, et en utilisant les restes du palais carlovingien.

Que l'intérêt historique trouve son compte à ce respect du passé, nul n'y contredira ; mais il n'en va pas tout à fait de même pour la convenance architecturale qui réclame contre l'agencement d'une façade gothique, simple et régulière, avec deux tours dont l'une, ronde et basse, remonte à Pépin le bref, et dont l'autre, plus élancée et de forme quadrangulaire, daterait, selon la légende, du temps de Néron, et, selon les archéologues, du XIII<sup>e</sup> siècle.

Un escalier monumental à double révolution et s'élevant jusqu'au premier étage détourne un peu l'attention de cette étrange alliance : il faut le franchir et, suivant la coutume, parler au concierge, qui entend toutes les langues, pourvu qu'elles soient monnayées.

Nous sommes introduits d'abord dans la *salle du Conseil*, où l'on conserve le portrait le plus ancien qui soit connu de Charlemagne, et ceux de Napoléon et de l'impéra-

trice Joséphine, dont une des vingt-huit répétitions peintes par Robert Lefèvre fut offerte en effet « *à la bonne ville d'Aix* » au temps où elle était le chef-lieu du département de la Roër.

On y trouve encore d'autres têtes couronnées, et de simples plénipotentiaires qui ont jugé utile à la postérité de laisser leur image dans le lieu où ils signèrent le traité de 1748. — Nous ne nous arrêtons pas à contempler les figures de gens qui, d'un trait de plume, nous enlevèrent les Pays-Bas, le comté de Nice et la Savoie. Aussi bien, vous le comprenez, Messieurs, cette exhibition disparate remplit le rôle du vestibule qu'on traverse, de la préface qu'on ne lit pas : tournons le feuillet ou gravissons l'étagage, c'est là, dans la salle des empereurs, que nous verrons vraiment œuvre d'artiste : le cycle de Charlemagne, le dernier mot du talent et de la vie d'Alfred Rethel.

Ce fut en 1840 que ce peintre fut chargé de la décoration artistique de la salle du couronnement, qui devait se composer de huit grandes fresques (tout juste autant qu'il y a de tableaux relatifs à Charlemagne dans le musée de Versailles). — A cette époque, le style exigeait bien autre chose que les accoutrements de fantaisie imaginés par Rembrandt avec ce qu'il appelait ses antiques, et l'on ne s'était pas encore ingéré d'imiter la naïveté de nos ayeux en affublant de costumes contemporains les figures des siècles passés ; Aussi l'artiste employa-t-il six années aux recherches d'histoire et d'archéologie que nécessitait sa vaste entreprise.

Pareil labeur ne pouvait demeurer stérile.

En effet, les cartons du cycle de Charlemagne, qui rappellent le sentiment ultra-germanique de Dürer et l'éner-

gie classique de Cornélius, placent leur auteur au rang des meilleurs peintres d'histoire.

Rethel, dont la santé s'était altérée, ne put peindre lui-même que quatre de ces fresques ; mais il est permis de croire que l'œuvre n'y a rien perdu, puisque l'artiste appartenait à cette école qui dédaigne la couleur pour s'attacher uniquement à la forme et à l'idée. M. Joseph Kehren, à qui fut confiée l'exécution des autres tableaux, s'est montré d'ailleurs, dans cette tâche délicate, le collaborateur le plus habile en même temps que le plus respectueux des intentions du maître.

Comme s'il avait pressenti qu'il ne pourrait mener à fin cet ouvrage considérable, peut-être aussi parce que l'inspiration ne prend pas conseil de l'ordre chronologique, Rethel voulut commencer par la dernière et la plus dramatique de ses compositions : L'empereur Othon III au tombeau de Charlemagne.

Celui dont la seule approche (au dire du moine de Saint-Gall) devait faire sécher dans la plaine les moissons hérissées de frayeur, et refluer sous les murs de Pavie les eaux du Tessin gonflées du poids des hommes d'armes ;

Celui qui n'est sorti de ce monde (au jugement de Victor Hugo), « qu'après avoir enveloppé son nom, pour une » double immortalité, de ces deux mots *sanctus, Magnus,* » *saint et grand*, les deux plus augustes épithètes dont le » ciel et la terre puissent couronner une tête humaine ; »

Un jeune audacieux forme le dessein de le voir face à face dans l'horreur du tombeau ; et ce projet sacrilège, c'est en l'an mil qu'il l'exécute, alors que les peuples consternés, et n'attendant plus de lendemain, ne songeaient qu'à se concilier la miséricorde de Dieu avant de

comparaître en masse devant le tribunal de sa justice !  
O témérité des vingt ans !

Voyons cependant le parti que Rethel a su tirer de ce saisissant tête-à-tête :

Charlemagne est assis sur son trône, selon la tradition, et tient les pieds appuyés au sarcophage où reposa Auguste, et dans lequel il n'a pas encore daigné descendre ; ses mains soutiennent le sceptre et le globe du monde, tandis que sont suspendus à sa droite Joyeuse son épée, et son écu de Girone, marqué du monogramme que Charles apposait au bas de ses décrets. La couronne octogone est sur sa tête, le manteau impérial sur ses épaules ; et sur ses genoux repose l'évangélique qui faisait fréquemment l'objet de ses méditations. Le visage est couvert d'un fin suaire, dernier et fragile rempart du secret qu'Othon n'a pas voulu respecter. La barbe s'est allongée sur la poitrine par une croissance posthume, et les ongles ont percé les gants dont ses mains étaient couvertes.

A l'aspect de cette figure rigide, qui, dans son caveau sépulcral, réalisait depuis deux siècles l'oracle de Jérémie : *Sedebit solitarius, et tacebit*, le présomptueux monarque est tombé à genoux, les mains jointes, le front baissé vers la terre ; tant la grandeur humaine se sent anéantie devant la majesté de la mort ! Ceux qui l'accompagnent partagent son trouble ; et certes ce n'est pas en ce moment qu'on pourrait leur adresser le reproche d'Hamlet aux fossoyeurs : « N'ont-ils donc aucun sentiment de ce qu'ils font ? »

Toutefois, cette religieuse terreur n'empêcha point les goujats de dépouiller l'empereur enterré de ses ornements impériaux, pour en revêtir l'un après l'autre ses

arrière-successeurs dans la solennité de leur couronnement.

Ce tableau, dont les détails très étudiés n'atténuent pas l'impression terrible, est éclairé au centre d'une manière fantastique par la lueur d'une torche tenue à hauteur du cadavre, et, vers la droite, par la lumière du jour qui, de l'ouverture pratiquée au caveau, se glisse diffusément le long des échelles.

La deuxième scène, empreinte aussi d'un sentiment de grandeur et de mystère, se passe dans une de ces immenses forêts où l'écureuil pouvait courir l'espace de vingt milles sans quitter la cime des arbres. En représailles de la ruine de l'église de Daventer, incendiée par les hommes de la Terre-rouge, Charlemagne fait abattre la statue d'Hermann-Saül (772), image vénérée qui pour les Saxons symbolisait tout à la fois la patrie, un héros, et un Dieu. — L'idole renversée git aux pieds du roi des Francs, les Druides s'enfuient épouvantés, et les païens frappés de stupeur s'étonnent que Thor le Dieu de la guerre, ou l'infernale Héla qui préside aux châtiments, n'aient point déjà vengé l'insulte faite à l'exterminateur des légions de Varus, au plus grand des fils de Mana. — Debout au milieu de ses guerriers, Charles présente aux Saxons l'étendard chrétien comme un gage d'espérance et de pardon, tandis que l'archevêque Turpin, « celui qui par grands coups de lance et par très beaux sermons n'a jamais cessé de guerroyer les païens, lève les yeux en haut, joint ses deux mains et les tend vers le ciel » pour appeler sur eux la bénédiction divine, comme il devait l'implorer sur lui-même, six ans plus tard, dans le val funèbre de Roncevaux.

Voici justement que celui « qui déjà a promené son



corps par tant et tant de terres » passe encore de Saxe en Espagne. La troisième fresque nous fait assister à la bataille de Cordoue (778).

Il n'est chocs si terribles que ceux qui n'ont pas eu lieu ; voyez plutôt la mise en scène des escarmouches du Bourguignon et la fougue endiablée des batailles de Salvator. Dans cette action fabuleuse, les groupes habilement massés se heurtent avec furie ; l'affaire est chaude, et le dessin rude à l'envi.

Les Sarrazins se sont présentés au combat munis d'épouvantails destinés à effrayer les chevaux ; mais les Francs, opposant la malice à la ruse, ont bandé les yeux de leurs montures, comme cela se pratique encore dans les courses de taureaux ; et, tandis qu'ils chargent l'ennemi, Charlemagne pénètre dans la mêlée jusqu'à un chariot attelé de bœufs, d'où il enlève l'étendard du prophète.

A côté du héros se trouve toujours l'archevêque de Reims, élevant la croix vers le ciel. Le trouvère avait bien raison de s'écrier : « Jamais tel prêtre ne chanta messe et ne fit telles prouesses de son corps. »

Nous rappelions, il n'y a qu'un moment, d'après la chronique de Saint-Gall, quelle terreur inspiraient les armes de Charlemagne. Didier les a vues pour son malheur, ces cohortes redoutables qui, pareilles à une avalanche, ne laissent que l'épouvante et la ruine sur le passage du conquérant. Comme Job à la pensée du jugement de Dieu, le roi Lombard, à l'approche du chef des Francs, aurait voulu se cacher dans les entrailles de la terre. La quatrième fresque nous montre qu'il n'existait point de retraite assez profonde pour le dérober au bras de Charlemagne.

Le voila avec la reine, se tenant dans la douleur et l'humiliation sur le passage du vainqueur, tandis que celui-ci, tout bardé de fer et sur son cheval de bataille, pénètre dans Pavie la tête ceinte de lauriers, le glaive au poing, et tenant dans la main gauche la couronne lombarde, digne complément de son armure.

Des groupes épisodiques étoffent le tableau ; ceux-ci s'efforçant d'éteindre le feu qui achève la ruine de la ville, ceux-là portant secours aux blessés ou ensevelissant les morts : tristes et inévitables résultats des plus grandes victoires !

Comme il y a en Charlemagne deux hommes, le guerrier et le législateur, on remarque deux parts dans l'œuvre de Rethel : la première, que nous venons de décrire, montre la formation de l'empire carlovingien par les armes ; la seconde aura trait à sa civilisation par le christianisme. A la victoire du glaive va succéder le triomphe de l'Évangile, inauguré par le baptême de Witikind.

Le héros saxon, agenouillé aux pieds de l'Évêque et près de Charlemagne qui lui sert de parrain, abjure des divinités impuissantes qui n'ont pas su lui donner le succès ; il incline la tête pour recevoir l'eau lustrale, apportée par deux jeunes lévites ; et l'humble recueillement qui remplace son indomptable fierté exprime heureusement l'onction de la grâce céleste qui sait, quand il lui plaît, changer les loups dévorants en agneaux pleins de douceur.

Un peu plus bas se trouvent d'autres catéchumènes saxons. Si leur nombre n'est pas plus considérable, c'est que, malgré son génie, Charlemagne ne comprit pas que, pour convertir ces tribus farouches à la foi chrétienne, il

eût fallu la leur prêcher avec la suavité du divin Maître. Loin de là, ses capitulaires *de partibus Saxoniarum* sont tellement rigoureux qu'on pourrait presque les résumer au dilemme de Mahomet : crois ou meurs ! Ah ! tel n'est point l'esprit du christianisme ! Pour la propagation de la foi, le seul sang qui puisse être utilement répandu, c'est le sang du missionnaire.

Des prêtres, des moines portant des cierges, des enseignes déployant la nouvelle bannière du duc de Saxe, dont le signe, qui était un cheval noir, est changé en un cheval blanc, par une application symbolique de la parole de David : *super nivem dealbabor*, voilà autant d'éléments qui compliquent la scène, il faut bien le dire, au détriment de sa clarté.

Or, si l'on se souvient que l'auteur, dans la division de son travail, s'est affranchi de l'ordre chronologique pour suivre l'inspiration du moment, on induira facilement de ce défaut d'ordonnance que le carton de Witikind a été composé le dernier, alors que le cerveau du peintre se ressentait déjà de la fatigue occasionnée par des travaux excessifs.

La sixième scène se passe à Rome, dans la première basilique de Saint-Pierre dont on distingue à gauche les lignes architectoniques et les péristyles ornés de verdure. Charlemagne est agenouillé au premier plan, près du tombeau du prince des apôtres. Le Souverain Pontife, accompagné d'une suite nombreuse au-dessus de laquelle on voit flotter l'enseigne du peuple et du Sénat romain, s'avance du fond de l'église derrière le nouveau Constantin, et se prépare à déposer sur son front la couronne impériale, aux acclamations du peuple qui s'écrie : « A Charles Auguste

couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »

Tandis que les compagnons de Charlemagne manifestent leur allégresse, lui seul montre dans sa physionomie un sentiment de surprise et de regret, dont plusieurs historiens, malgré les assertions d'Eginhard, se sont permis de suspecter la sincérité. Concertée ou non, cette cérémonie était le rétablissement de l'empire d'Occident ; c'était plus encore, puisque l'épée de Charlemagne affranchissait définitivement la Rome chrétienne de toute dépendance vis-à-vis l'empire dégénéré de Constantinople, et que l'onction pontificale, en échange, communiquait au nouvel empereur le prestige encore vivace de la puissance des Césars ; — c'était l'alliance si rare du droit et de la force, l'union de l'Eglise et de l'Etat s'aidant mutuellement à réparer les désastres des invasions : union féconde dont les heureuses conséquences furent le refoulement de la barbarie et la ruine des idoles, l'adoucissement des mœurs, l'organisation de la justice, la création des écoles, le réveil des lettres, des sciences et des arts.

Toutefois le résultat de ces études ne pouvait être immédiat ; et, pour la construction de la cathédrale d'Aix, qui fait le sujet du septième tableau, Charlemagne dut demander à l'Italie ses artistes habiles et ses marbres précieux. — En effet, dans la partie octogone du monument, on reconnaît une imitation du Saint-Vital de Ravenne, tandis que, dans la composition historique de Reims, on voit les envoyés du Pape offrant au roi fondateur les colonnes qui avaient décoré la résidence des derniers empereurs d'Occident, et dont huit ornent encore aujourd'hui la rotonde carlovingienne.

A part l'épisode des légats, cette fresque porte le cachet d'un tableau officiel. — Comme cela se passe toujours en peinture, depuis le Saint-Bruno de Lesueur qui dirige la construction de la Grande-Chartreuse jusqu'au Louis XIV de Lebrun approuvant les plans de l'hôtel de Mars, Charlemagne y est représenté tenant de sa main royale la règle du tailleur de pierres ; et, de même que le fondateur des Invalides est accompagné de Monsieur, duc d'Orléans, de ses généraux et de son surintendant, le fondateur de la basilique carlovingienne est entouré de la reine Fastrade, de son fils Louis, du savant Alcuin et d'Eginhard, que la belle Emma regarde à la dérobée.

Observons en passant que ce souvenir romanesque est peu digne d'une œuvre si sérieuse. Rethel, qui a longuement étudié son sujet, doit avoir lu dans le livre d'Eginhard comment ce secrétaire intime parle des filles de son maître ; peut-on supposer qu'il aurait tenu un pareil langage, si celle qu'on lui donne pour épouse avait dû en être atteinte ? La même biographie énumère d'ailleurs tous les enfants de Charlemagne, et l'on ne trouve dans cette nomenclature ni le nom d'Emma, ni aucun nom analogue qui puisse s'être altéré sous la main des copistes.

Nous arrivons au dernier tableau de cette œuvre épique.

Le vieil empereur, prévoyant les dangers qui menaceront après lui ses états, associe son fils à sa puissance, pour lui communiquer le prestige de ce nom carlovingien qui seul semble capable de maintenir la réunion trop hâtive de tant de peuples divers. C'est le moment où, dans l'église élevée par sa piété, l'empereur adresse à Louis le débonnaire ces paroles tendres et solennelles, que le prince écoute les genoux en terre :

« Fils cher à Dieu, à ton père, et à ce peuple, toi que le Seigneur m'a laissé pour ma consolation (Charlemagne avait perdu ses deux fils aînés), tu le vois, mon âge se hâte ; ma vieillesse même m'échappe : le temps de ma mort approche... Le pays des Francs m'a vu naître, Christ m'a accordé cet honneur ; Christ me permit de posséder les royaumes paternels ; je les ai gardés non moins florissants que je ne les ai reçus. Le premier d'entre les Francs j'ai obtenu le nom de César et transporté à leur race l'empire de la race de Romulus. Reçois ma couronne, ô mon fils, Christ consentant, et avec elle les marques de la puissance... »

A ces mots, sur un signe de son père, Louis, déjà revêtu du manteau impérial, prend la couronne entre ses mains et la pose lui-même sur sa tête pour exprimer qu'il la tient de Dieu seul, attendu que, depuis Pépin, les rois de France ont régné par la grâce de Dieu.

Cependant Charlemagne promène ses regards sur l'assemblée, composée des dignitaires ecclésiastiques et civils de l'empire, et de la foule du peuple ; et tandis que tous les assistants semblent attristés par de sombres présages, lui seul, conservant sa fermeté habituelle, montre la croix comme l'objet de sa foi et de son espérance, comme le fondement et le soutien de l'empire, dont trente ans plus tard le diacre Florus devait écrire le chant funèbre, quand Lothaire eut rendu aux Saxons leurs idoles et livré aux Normands l'accès de ses états.

Tels sont, Messieurs, les ouvrages compris sous le titre général de *Cycle de Charlemagne*. Peut-être, entraîné par l'intérêt historique, me suis-je occupé un peu trop des événements et pas assez de leur représentation ; peut-être, à

force de suivre l'empereur, ai-je perdu de vue le peintre et négligé de justifier au cours du récit l'éloge sommaire qui l'avait précédé. C'est en vérité que, dans cette œuvre d'art, le côté plastique prête singulièrement à se faire oublier, et que des travaux où perce une constante préoccupation de l'histoire, de l'archéologie, de la philosophie, intéressent l'esprit beaucoup plus que les yeux. Mais, en revenant sur l'exécution, on y reconnaît volontiers l'existence de qualités indépendantes de la couleur et des procédés pratiques: Une conception savante et bien dramatisée; — un desin vigoureux et châtié, qui a du style et de la grandeur dans sa tournure volontairement archaïque; — une puissance de clair-obscur qui, malgré la sobriété du coloris et les difficultés inhérentes à la fresque, sait donner de la solidité aux figures. — On se plaît à louer surtout cette tendance moralisatrice qui a porté l'artiste à choisir, autant que cela a dépendu de lui, des sujets capables d'instruire les masses, et de rappeler à toute une nation les pages glorieuses de ses annales.

Rethel ne pouvait être mieux secondé dans ses aspirations que par sa ville natale, qui professe aussi le culte du passé. Le souvenir de Charlemagne, en particulier, y est aussi en honneur que celui de Jeanne d'Arc à Orléans. C'est pour témoigner de ce respect que l'ancienne curie cisalpine a fait restaurer l'immense salle où fut célébré jusqu'en 1531 le couronnement des empereurs d'Allemagne; c'est en mémoire de ce temps glorieux que, dans la décoration qui s'étend de la voûte jusque sur un pavé de briques polychrome, elle a fait alterner son aigle armoriale, qui n'est autre que l'aigle carlovingienne, avec les blasons des sept électeurs et des villes libres de l'empire; c'est

pour se couronner elle-même que, le long des murs et autour des quatre piliers où viennent s'appuyer les nervures gothiques, elle a fait placer les statuette des trente-sept souverains qui, suivant la volonté de Charlemagne, reçurent en ce lieu l'investiture impériale.

Mais la grande illustration de cette galerie, ce sont les fresques dont nous venons de parler, c'est ce monument artistique consacré au rénovateur de l'empire d'Occident et à son véritable fondateur par Aix-la-Chapelle reconnaissante, ou simplement désireuse de s'approprier l'éclat d'un grand nom. — Après tout, Messieurs, n'est-il pas naturel que les cités, personnifiées dans leur histoire, se complaisent au souvenir de leur importance passée, pareilles à ces vieux soldats qui ne perdaient pas une occasion de répéter : « J'étais à Austerlitz », pour se faire répondre : « Voilà un brave ! »

---



LES  
**FRANÇAIS AU SÉNÉGAL**

PAR

**M. FLEURY, membre honoraire.**



MESSIEURS,

Au moment où la fièvre de colonisation, toujours intense chez les Anglais depuis Elisabeth, s'est réveillée en France et a gagné l'Italie, voire même l'Allemagne, peut être consentirez-vous à accorder quelque attention à deux lettres d'un de ces voyageurs allemands qui cherchent à propager le commerce national, l'influence nationale, jusque dans les factoreries les plus lointaines. Celui-ci après avoir parcouru les diverses parties du monde, a visité notre colonie du Sénégal.

Voici sa première épître, datée de Gorée, 6 octobre 1884.  
« Devait-on croire possible qu'à cause du choléra régnant en France et en Italie, une quarantaine serait imposée aux navires venant de Hambourg ? Ce fut pourtant ce qui nous arriva sur l'*Anna Wærmann*, en vue des pittoresques hauteurs de Madère, hauteurs dont nous séparait seulement un espace de quelques centaines de mètres. De petits cutters montés par des douaniers voltigèrent toute la nuit autour de nous — occupation fort désagréable pour ces pauvres diables qui auraient préféré de beaucoup prendre à notre bord un repas substantiel ainsi que de la bière fraîche, jouissances qui, cette fois, leur furent interdites.—

Suivant les matelots allemands et anglais, aucun peuple européen ne s'entend mieux que les Portugais à infliger les tortures de la douane et de la santé. Nous reçumes le charbon dont nous avons besoin, d'un de ces vieux navires désagrées (ou hulks) qui, pour pouvoir exercer ce genre de commerce en dépit de la quarantaine, doivent renoncer à toute communication avec la terre. Un jeune négociant ayant grimpé à notre bord, pour nous raconter que la corvette allemande Leipzig, était passée à Madère peu de jours auparavant, s'en retournant en Europe, il lui fut signifié qu'il devrait rester pendant cinq jours sur l'un de ces misérables chalands. Remarquons aussi en passant que les vapeurs allemands emploient du charbon des mines de la Ruhr, et les autres du charbon anglais de Cardiff coûtant à Hambourg de 14 à 16 marks la tonne, à Madère 27 marks, à l'embouchure du Congo 60. Aussitôt après Madère nous fûmes pris par la mousson du Nord-Est qui enflant nos voiles augmenta notre rapidité d'un à deux milles marins par heure. Entre les îles Canaries notre marche se modéra par une brume qui nous voilait le Pic de Ténériffe. Battus par la tempête, des hirondelles de terre et même un faucon, brisés de fatigue, cherchèrent un refuge sur nos vergues, victimes dévouées à la mort, car leur faiblesse était telle qu'elles ne pouvaient même plus prendre la nourriture qui leur était offerte. A l'approche du cap Vert, formant l'extrême pointe occidentale de l'Afrique, la fraîche mousson du Nord-Est nous abandonna, et tandis que dans nos cabines la température ne descendait jamais au-dessous de 31 à 32<sup>o</sup> centigrades, les poissons volants commencèrent à se montrer en grand nombre. Le cinquième jour depuis notre départ de Madère se dressèrent devant nous les collines couvertes d'une faible végétation qu'on

nomme les deux mamelles, et que domine un phare gigantesque, création de l'habile Faidherbe. Elles impriment une empreinte particulière au cap Vert qui, pour tout le reste, ne présente qu'une plage insignifiante de sable et de rochers. Une heure plus tard, nous apercevions à l'ancre devant nous des bateaux à vapeur, une grande quantité de bâtiments légers, de cutters et de canots. A notre gauche nous voyions près d'être achevés les môles de pierre du port de l'Avenir, de Dakar, et au milieu d'une baie entourée en demi cercle de dunes de sable et de quelques collines d'origine volcanique se montrait à nous une petite île longue, mais large seulement de 800 à 1000 mètres. La partie tournée vers la pleine mer atteint 100 mètres de haut, et sur des masses noires et à pic de basalte supporte une ancienne forteresse ombragée de grands arbres. Là partie basse de l'île, celle qui fait face au continent est occupée par la ville de Gorée. Celle-ci, avec ses maisons blanches, ses toits rouges, les uns plats, les autres inclinés, ses vérandas supportées par une longue suite d'arceaux, ressemble de loin à une ville orientale, et quelque peu à une des petites localités de la côte algérienne. C'est seulement en se promenant dans les rues que l'on reconnaît que la plupart de ces demeures qui de loin faisaient tant d'effet, sont habitées par des noirs dont le ménage patriarcal mais peu odorant se laisse entrevoir par les portes toujours ouvertes.

*L'Anna Wærmann* avait à peine jeté l'ancre à quelques centaines de mètres d'un emplacement semé de blocs gigantesques de basalte, qu'un bateau avec les couleurs tricolores françaises à l'arrière, et le pavillon jaune de la quarantaine à l'avant, et monté par des matelots noirs sé-

négalais appelés laplots, s'approcha et nous amena le médecin de la santé. Cette ponctualité des Français, que nous eûmes l'occasion de constater dans plusieurs autres détails, par exemple le lendemain dans le déchargement, formait un fort agréable contraste avec l'indescriptible apathie portugaise de Madère. Du reste à cette ponctualité des Français pouvait avoir contribué aussi le désir d'avoir des lettres de la mère-patrie, car après notre assurance réitérée de l'absence de toute maladie contagieuse à Hambourg, il nous fut réclamé les lettres et les journaux que le vapeur *Anna Værmann*, comme la plupart des autres, transporte gratuitement, uniquement pour avoir l'honneur d'arborer le pavillon postal à côté du pavillon national.

Lorsqu'il y a trois ans, également comme reporter de la *Gazette de Cologne*, je visitai cette côte, la Sénégambie était le premier pays, habité par les Nègres, que je visitasse. Depuis j'ai eu l'occasion d'étudier cette race au Brésil, à Panama, à la Jamaïque, à Taïti, ainsi que dans d'autres contrées, et après toutes ces expériences personnelles j'affirme que les Wolofs qui dans la Sénégambie représentent les Nègres, sont parmi ceux-ci les plus robustes, les plus musculeux, mais en même temps, sous le rapport du visage, les plus laids et ceux qui rappellent davantage le singe. Il ne faut pas beaucoup de temps pour découvrir que ces gens, même au milieu de leur vie patriarcale, ont autant de besoins que les paysans pauvres de l'Allemagne. Leur manière d'agir prouve aussi que leur intelligence est assez développée, et nous retrouvons chez eux, quoique à un moindre degré, notre esprit, notre cœur, notre imagination. Il est impossible cependant, la

première fois qu'on les revoit après une longue absence, que leur apparence simiesque ne cause point une pénible impression, qui s'affaiblit ensuite sans pouvoir disparaître complètement. Si l'on voyait ces nègres au milieu de la magnifique végétation tropicale, et telle qu'on la trouve au sud de la Sénégambie, la première impression serait peut-être moins désagréable. Mais si la Sénégambie française contient à l'intérieur d'immenses étendues de forêts, sa côte est une des moins attrayantes de l'Afrique occidentale, si plus au sud le littoral est plus marécageux et plus malsain, c'est avec une ceinture d'une magnifique végétation. Ici, dans une largeur de plusieurs milles, on se trouve en présence, outre l'insalubrité, d'une pauvre végétation, au milieu du sable et des rochers.

Comme au Cap Vert l'influence européenne s'exerce depuis quatre siècles sur les indigènes, toutes les grandes personnes sont vêtues, quoique pas entièrement au sens où nous l'entendons. Le bubu, cette espèce de chemise longue, tantôt noire, tantôt bleue, tantôt d'un blanc sale, que portent les hommes comme les femmes, permet il est vrai à leur structure presque toujours irréprochable de se développer avantageusement, mais en même temps elle laisse apercevoir ces mollets si grêles qui caractérisent tous les peuples non caucasiens. On voit beaucoup de femmes bien bâties, quelques unes magnifiques, dont la peau d'un noir éclatant ne contraste pas désagréablement avec leurs vêtements de coton aux couleurs vives, le plus souvent bleues ou blanches. La plupart de ces femmes ont leurs cheveux, d'un noir de charbon, pendant en une centaine de tresses fines comme des vers de terre, tandis que les hommes, les uns, quand ils sont chrétiens ou payens, lais-

sent à leur tête crépue son apparence naturelle, les autres, quand ils sont musulmans, la rasent complètement à l'exception de l'occiput et d'une touffe de cheveux assez courte. La plupart des femmes portent sur la tête, en forme de turban, un édifice de coton blanc et bleu. Quelques unes, c'était dimanche, pour faire parade et montrer leur opulence (comme par exemple dans maintes contrées montagneuses de l'Allemagne notamment dans la Hesse), avaient revêtu huit à neuf bubus, tous plus clairs les uns que les autres, et cela avec 32 à 35 degrés à l'ombre, au thermomètre de Celsius. Dans toutes les contrées méridionales, les formes de la vie ordinaire sont d'une désespérante monotonie. Tandis que nous nous promenions, l'après-midi du dimanche, dans Gorée (plaisir dont on est fort vite rassasié), les hommes, à la place du marché, étaient étendus sur le ventre, et criaient, ou nasillaient quelques chants discordants. Femmes et filles étaient assises, et se tenaient dans toutes les postures imaginables ou inimaginables devant leurs maisons, d'où sortaient des bruits plus ou moins forts de tamtam. Regardait-on ces femmes, elles se mettaient à rire ou baissaient les yeux. Quelques unes nous criaient de loin qu'elles étaient prêtes à danser au tamtam pour *petit dix sous*. Au milieu de tout ce monde plus varié et plus fantastique qu'attrayant, des vieillards à barbe blanche, à l'aspect patriarcal, soutenaient à l'aide de bâtons leurs pas chancelants. Le plus joli c'était incontestablement ces enfants aux grands yeux, coiffés de quelques brinborions ou de quelques lambeaux de toile, pour le reste entièrement nus, qui partagés entre la crainte et la curiosité, nous tendaient en riant leurs petites mains.

Sous une halle, à la place du marché, étaient expo-

sées en vente toutes sortes de denrées d'un aspect peu appétissant, viande, raies à grande tête et autres poissons de mer, mais (c'est la principale nourriture des indigènes), arachides oléagineuses que les Anglais nomment ground-nuts, le plus important, sauf la gomme arabique, de tous les articles d'exportation, et quelques fruits en petit nombre. Comme moyen de paiement, l'argent paraît ici uniformément accepté, tandis que dans l'arrondissement de Saint-Louis on compte encore par guinées, pièce d'étoffe de 15 mètres de long, qui autrefois étaient fabriquées dans l'Inde, et maintenant viennent d'Angleterre ou de Suisse.

Si jusqu'ici nous n'avions vu à Gorée que des noirs, cela n'était pas surprenant, attendu qu'en face d'un peu plus de 7000 indigènes, il n'y a qu'une cinquantaine de civils blancs (tant fonctionnaires que marchands), et environ 200 soldats. Nous fûmes donc assez étonnés de voir se diriger vers l'église catholique, en costume européen, sans même oublier la crinoline bouffante par derrière, toute une troupe de dames et de demoiselles brunes. Ces mulâtresses, parmi lesquelles les unes jaune clair, les autres noir-brun, s'entretenaient dans l'idiome Wolof qu'emploient les Nègres de la basse classe, mais leur tenue et, avant tout, leur toilette tapageuse à la mode de Paris, trahissaient la prétention d'une descendance européenne et d'une supériorité aristocratique sur la grande masse du peuple. Parmi les jeunes, qui faisaient de leur mieux les coquettes, quelques unes n'étaient pas mal, mais les vieilles ! Que le lecteur bienveillant me dispense à leur sujet d'une description détaillée. Qu'il lui suffise de savoir qu'elles portaient des accroche-cœur, et que de gigantesques

lunettes ombrageaient leurs traits noirs, couverts de fongosités et ridés. C'est ainsi que se sont présentées à Shakespeare, dans Macbeth, ses sorcières, ces incorporations sataniques. Beaucoup de ces mulâtres ou mulâtresses, notamment les nombreux commis aux écritures jaune-clair, et les employés dans les comptoirs sont, du côté paternel, d'origine portugaise, souvent aussi d'origine française. Il y a encore quelques années, beaucoup de Français désireux de faire un mariage provisoire, devaient contracter union à l'église, devant, un prêtre, avec leur bonne amie noire, sans être pour cela légalement engagés. Mais depuis peu cela ne se pratique plus. Du reste le mélange des races en est ici encore à son début, et cent fois moindre qu'à la côte du Pérou ou à Panama, où personne ne saurait affirmer ce qu'il a pour cent dans ses veines, soit de sang indien, soit de sang nègre, soit de sang chinois, soit de sang espagnol. Dans l'église catholique mentionnée plus haut les toilettes de Paris et les toilettes indigènes se trouvaient mêlées. Devant l'autel se tenait un jésuite, missionnaire français qui, me dit-on, après le chant des litanies devait prêcher en langue wolof. Quoique plusieurs indigènes parlent assez bien un français corrompu, et sachent deux ou trois mots d'anglais, ces deux langues ne servent à rien pour la grande masse du peuple avec lequel on ne peut s'entretenir que dans sa propre langue.

Ce fut seulement lorsque, entre des buissons de cactus, des oléandres en fleurs, quelques arbres à pain rabougris, dans les branches desquels des araignées venimeuses font leurs nids, nous fûmes montés jusqu'aux murs rouges d'un fort bâti par les Anglais, que nous nous trouvâmes en présence des premiers blancs de sang pur. C'étaient des officiers de l'artillerie française, avec le casque blanc in-



dien préservatif du soleil, leur dolman bleu, leur pantalon de toile blanc, leurs souliers jaunes en toile à voile, et une canne à la main, mais sans sabre au côté. Plus loin, des Jésuites en soutane, en chapeau de feutre et les regards baissés vers la terre ; enfin des religieuses dignes de compassion, avec leur teint jaune-vert, cette couleur de la mort, et leurs traits flétris. A ce que me communiquèrent les officiers d'artillerie avec lesquels j'en causai, l'armement en canons jusqu'ici négligé du fort de Gorée, doit être mis dans un état capable de répondre à toutes les exigences actuelles de cette arme. Pour faciliter cette transformation, on a fait un petit chemin de fer à voie étroite. Mais c'est une énigme pour moi que de deviner comment dans un si étroit espace et avec de vieux murs à pic on pourrait protéger le tout par un revêtement en terre. Et cependant sans ce revêtement le fort ne saurait résister aux coups de l'artillerie actuelle.

Gorée, me racontaient les officiers français, est le séjour le plus ennuyeux qu'il soit possible d'imaginer, « et quoique ajoutaient-ils nous occupions sur ce fort élevé des habitations relativement saines, quoique que nous ayons une bonne cuisine et buvions d'excellent bordeaux, chacun de nous aspire à la fin des deux ans au bout desquels il lui sera permis de revoir la belle France. Comme dans ces derniers temps, il n'a été entrepris à l'intérieur aucune expédition, toute occasion de se distinguer fait défaut, et nous sommes condamnés à vivre au milieu de cette canaille noire ennuyeuse et à demi-civilisée. Quoique Dakar soit beaucoup moins malsain que Gorée (Saint-Louis tient le milieu entre les deux), nous passons rarement plu-

ieurs mois sans enterrer quelques uns de nos hommes. Au début l'étrangeté des impressions et l'espoir d'un avancement plus rapide charment le nouvel arrivé, mais celui qui pour la deuxième fois vient faire ici ses deux ans, ne cesse plus un seul instant ses malédictions. » Ajoutons à ces assertions concernant l'état sanitaire, que près de la halle du marché dont nous avons parlé s'élève un monument consacré aux médecins et aux officiers qui, pendant l'épidémie de 1878, sont morts victimes de leur zèle. En 1882 a sévi également la fièvre jaune, qui trouve un sol terriblement propice dans cette localité, réduite pour l'eau à deux mauvaises sources et aux citernes alimentées par les pluies.

A Gorée pas d'auberge, et dans l'unique et misérable cantine où se vendent toutes les marchandises imaginables, nous ne trouvâmes que de simples soldats français qui, dans un uniforme propre mais débrillé (casque préservatif du soleil, dolman, pantalon blanc) buvaient de l'absinthe ou un vin rouge à peine abordables, ou de la bière anglaise tiède. On est frappé dans la Sénégambie française de la surabondance du personnel militaire et administratif. Une pareille disproportion, quoique pas tout à fait aussi forte, entre les autorités militaires et la population civile, se trouve également dans les Indes néerlandaises et dans toutes les colonies anglaises. Quant à ce qui concerne les négociants européens établis à Gorée, j'ai seulement vu les magasins situés dans une rue étroite, bondés de marchandises, et les comptoirs transformés en locaux d'habitation de la maison Maurel et Pron, dont les préposés avaient été avisés peu de jours auparavant, de se tenir à la disposition, avec leur connaissance de la localité, du capitaine de la canonnière allemande *La Mouette* attendue sous peu.

Comme depuis des années il est beaucoup question dans la presse française de ces chemins de fer sénégalais qui, un jour, par le moyen du Transsaharien, doivent fournir une communication terrestre avec l'Algérie, j'avais grand désir d'apprendre à connaître par moi-même cette œuvre de l'énergie française. Mais les circonstances me furent très défavorables. La malsaine saison pluviale durant depuis juin jusqu'au commencement ou au milieu d'octobre venait justement de cesser à mon arrivée. Mais le pays n'était pas encore sec, et le dommage que l'inondation avait causé au railway à moitié achevé pas encore réparé, de telle sorte que le parcours régulier, même dans les parties achevées, laissait encore beaucoup à désirer. Pour la ligne qui de Dakar, par Rufisque, rejoindra Saint-Louis, capitale de la colonie, il ne manque plus que 60 kilomètres que l'on espère achever pour le commencement de 1885, (17 mars 1885 plus que 17 kilomètres sur 262 ou 65 lieues 1/2). Provisoirement on exploite plus de 200 kilomètres à partir de Saint Louis, et 97 kilomètres à partir de Dakar, avec un train par jour dans chaque direction. Le plan des Français était de prolonger le Dakar-Saint-Louis en une ligne de 850 kilomètres jusqu'à Médine, plus 220 kilomètres jusqu'au cours supérieur du Niger. Dépenses suivant un avant projet 120 millions de francs, sur lesquels le gouvernement français en fournirait 54. Mais il paraît plus que douteux que ces plans soient jamais exécutés. On a commencé la construction de certaines parties de ce long railway, mais l'œuvre ne tardera pas à être suspendue par suite de l'hostilité des tribus de l'intérieur.

Mon plan était de me rendre par le chemin de fer de Dakar à Rufisque, et d'y attendre l'*Anna Værmann* qui devait m'y rejoindre dans deux jours. Mais une première

difficulté se présenta. A cause du dimanche, je ne pus me procurer aucun de ces bateaux indigènes à voile, qui d'ordinaire font en 20 ou 25 minutes le trajet de Gorée à Dakar. Je dus donc demander au capitaine du port l'autorisation de profiter, moi seul civil au milieu de tous militaires, des petits bateaux de service qui à certaines heures naviguent entre Dakar et Gorée. Mais à Dakar il arriva que les pluies torrentielles avaient détruit un pont permettant de franchir la langue qui sépare cette ville de Rufisque. Le train partant le lendemain matin à 6 heures ne pouvait donc plus gagner cette dernière localité. A cause des dépenses qui devenaient plus considérables et des fatigues que n'aurait occasionné une marche à travers le sable des dunes, je renonçai à mon projet.

Lorsque j'étais à Dakar il y a trois ans, on y comptait, sous des noms ronflants, trois auberges qui étaient en même temps des boutiques : dans l'intervalle deux ont disparu. La construction de ces môles commencés par Faidherbe en 1863, et qui feront de Dakar le meilleur et presque l'unique port de l'Afrique occidentale, est au contraire fort en progrès. Dans quelques années les plus gros navires pourront s'y tenir à quai, ce qui est déjà une rareté en Europe, et doublement rare hors d'Europe. On peut penser de l'aptitude colonisatrice des Français ce que l'on voudra, le certain c'est qu'ils mènent les travaux publics commencés avec une énergie pour laquelle aucun degré d'admiration ne se trouve exagéré. Cette œuvre prodigieuse donnera-t-elle jamais du bénéfice, c'est une autre question à laquelle une réponse m'entraînerait trop loin. En présence de ce fait que le commerce français (il n'y a là presque pas de négociants étrangers) et l'élément civil sont

si faiblement représentés en Sénégambie, on pourrait contester tout gain à venir. En présence de ce fait que, du moins sur ce point de l'Afrique, l'énergie française a élevé aux tribus de la côte le monopole commercial qu'elles exercent sur tout le reste du littoral, et ouvert un commerce direct avec l'intérieur, en présence de ce fait, dis-je, on pourrait au contraire affirmer le bénéfice en question.

A Dakar vivent au milieu d'environ 2,000 Nègres, seulement 2 ou 300 blancs, y compris les militaires. La principale différence avec Gorée consiste en ce que les Nègres ne demeurent point dans des maisons de ville, mais dans des huttes primitives de 4 à 5 mètres de haut, sur 3 à 4 mètres de large. Chaque agglomération d'une douzaine de huttes est séparée de l'autre par un espace sablonneux. La marche dans ce sable des dunes est très pénible, et Dakar n'a rien qui puisse dédommager de cette fatigante circulation, sauf un jardin botanique très négligé, et un roi indigène qui, entouré de ses femmes, accorde audience à tout payeur de 50 centimes, ce qui constitue son unique revenu. Il n'y a d'animation à Dakar que deux fois par mois, lorsqu'arrive de Bordeaux avec escale à Lisbonne, pour Rio Janeiro, le bateau à vapeur des messageries »

La seconde lettre de notre voyageur est datée de Rufisque, 8 octobre 1884, deux jours après la première. « Le long d'une plage uniformément sablonneuse, une centaine de magasins blanchis à la chaux, avec des toits rouges et obliques ; deux cents arbres à demi desséchés, qui pourraient aussi bien se trouver sur les côtes du Holstein ou du Jutland, telle se présente Rufisque vue de la mer. C'est sur la même baie une petite copie de Dakar, seule-

ment avec cette différence que le manque d'eau oblige les navires à jeter l'ancre à une grande distance de la terre. Comme un bâtiment à voile italien et plusieurs vapeurs côtiers de la maison Maurel et From de Bordeaux avaient accaparé pour eux tous les chalands Luaftinc (Gasrznùgn) nous dûmes rester plusieurs jours, par une chaleur insupportable, devant cette côte monotone. Octobre est en Sénégambie le mois le plus chaud, le plus fiévreux, et, à tous les points de vue le plus désagréable. Le sol qui a été inondé pendant plusieurs mois par des pluies torrentielles, exhale sous l'influence d'un soleil maintenant sans nuage, ces miasmes auxquels, à la longue, aucune constitution ne saurait résister sans des accès de fièvre accidentels. Chez moi-même, qui ai cependant fait de bonne heure l'expérience de tous les climats les plus mauvais, cette chaleur étouffante produit un malaise accablant, difficile à décrire, un engourdissement de la pensée qui m'oblige, pour écrire ces lignes, à leur consacrer trois ou quatre fois plus de temps que je ne le ferais en Allemagne. C'est étonnant à quel point fait défaut ici tout ce qui pourrait rendre plus supportables tous les inconvénients du climat, et d'autant plus doublement étonnant que les résidants sont des Français, ces maîtres du confortable. Dans l'Inde on supporte facilement des températures beaucoup plus élevées, parce que les chambres sont hautes, pavées de dalles fraîches, parce que des vérandas ombragées y sont pourvues de ces fauteuils à bascule si commodes, parce que des bains froids, des boissons glacées, des punkas agitant l'air, y sont à la disposition de l'Européen dont tous les besoins se trouvent satisfaits. Où trouver à Rufisque rien de pareil ?

A terre on nous reçoit, comme à Gorée, avec une grande prévenance. Il est pour cette localité qui ne peut envoyer

ses lettres en France que tous les 14 jours par les Messageries de l'Amérique du Sud, il est, dis-je, d'une grande importance de recevoir des vapeurs à départs réguliers. C'est en faveur de cette régularité que l'on a exempté *l'Anna Vermann* du droit de tant par tonne qui, pour les navires français est de 50 centimes et pour les étrangers de un franc. Des chemins de fer à voie étroite conduisent d'un pont sur pilotis dans presque toutes les rues du quartier européen de Rufisque, où chaque maison est un magasin ou une boutique. Derrière les comptoirs de ces magasins, se tiennent, assistés par les Nègres, des commis européens de sang mêlé, au teint plus ou moins maladif. Les alentours de ce quartier européen de Rufisque sont aussi désolés que quelques uns des plus misérables parages de l'Australie. Dans les flots qui roulent leur écume sur cette plage sablonneuse et plate se baigne la jeunesse noire, sans souci des requins qui nagent un peu plus loin. Dans l'intérieur des terres rien que de fatigant, un sable recouvert d'un rare gazon, que surmonte un baobab. Dans un tel milieu, le bâtiment de la gare où celui qui l'inspecte doit attendre le train le plus prochain encore pendant quelques semaines, paraît doublement étrange. Le plus intéressant de toute la localité, du moins pour un nouveau venu, ce sont les agglomérations des cabanes de nègres qui entourent le quartier européen. Celui qui n'est encore jamais venu dans l'Afrique occidentale, peut toute la journée y faire des études et trouver toujours du nouveau. Le nègre est par caractère toute autre chose que méchant, et pour l'Européen qui pénètre sans invitation dans son intérieur, il n'a généralement qu'un grand éclat de rire, rarement ou même jamais un regard de mécontentement. A Rufisque, où l'on se trouve déjà un peu loin de

la civilisation superficielle de Gorée comme de Dakar, les noirs, sauf rares exceptions, laissent complètement à nu la partie supérieure de corps, et j'étais étonné de voir parmi les jeunes garçons et les jeunes filles tant de tailles élancées tant de formes d'une irréprochable perfection. Ils sont encore embellis par le rire, qui semble pour le Nègre une seconde nature, rire qui fait ressortir ses dents d'ivoire soigneusement entretenues à l'aide de curedents; et d'autre part, il est vrai, les traits grossiers de son visage noir ou gris-brun. A Rufisque comme à Dakar, beaucoup de huttes n'ont à l'intérieur qu'une hauteur d'homme, et leurs clôtures d'enceinte ne sont séparées les unes des autres que par des ruelles petites et tortueuses. Les entrées des huttes sont si basses, qu'on ne peut les franchir qu'en rampant, ou, tant au moins, en se courbant, et jusqu'à ce moment c'est une énigme pour moi de comprendre comment les toits formés de joncs peuvent résister aux pluies torrentielles de la saison humide. Lorsqu'il a plu seulement pendant deux jours, un tel village de Nègres ne saurait ressembler qu'à une mer de boue. Si les matériaux de construction sont tout à fait primitifs, on est surpris cependant de la variété de l'ameublement de l'intérieur, où manquent rarement un véritable lit, plusieurs vases de porcelaine et tout un amas de vêtements à demi en lambeaux. Comme les hommes se livrent à la pêche, au déchargement des navires, et aussi au far niente sur le sable mou de la plage, nous trouvions les villages exclusivement peuplés d'enfants tout nus et de femmes demi nues. De ces dernières, les unes travaillaient le fil à l'état primitif et fabriquaient des étoffes aux couleurs variées, les autres apportaient dans des courges du maïs, du riz, du poisson ces trois éléments de la nourriture des Noirs. Sur le mar-



ché, où quelques douzaines de vieilles femmes affreusement laides vendaient, de grand matin, du poisson, je vis quelques brebis, des chèvres, des ânes, de misérables poneys et des buffles ou bœufs à bosse, aux cornes gigantesques. Du reste le pays ne paraît que médiocrement riche en animaux domestiques.

Au sujet de l'action civilisatrice que les Français ont exercée dans la Sénégambie, je voudrais faire parler ici un négociant français, avec lequel, pendant une couple d'heures, et sous une imitation fort peu réussie des punkas indiennes, j'ai bu de la bière allemande tiède. Vous vous trompez pensait ce Monsieur, si vous prenez ce qui a été fait ici dans la construction des chemins de fer pour ce qu'on entend généralement en Europe sous ce nom. *Ce n'est pas une chose sérieuse* (ces mots sont en français dans le texte). Le chemin de fer, tel que nous l'avons maintenant, ne saurait traverser la saison pluviale sans être pour longtemps impraticable. Si l'on veut le laisser dans son état actuel, rien que pour la ligne de Dakar-Saint-Louis, les frais annuels d'entretien monteront à quatre ou cinq millions. On se trouve maintenant en face de cette question, si l'on se contentera toujours d'un chemin de fer incapable de fonctionner, ou si, avec de nouveaux et énormes sacrifices d'argent comme d'hommes, on veut, à l'aide du fer et de la pierre, constituer une voie capable de résister aux infiltrations des inondations, qui sont terribles dans un sous sol sablonneux. — Est-ce que, lui demandai-je, les sommes employées à une telle œuvre rapporteraient jamais quelque intérêt ? JAMAIS, JAMAIS ! Le capital pourrait être réuni parce que le gouvernement garantit un intérêt de 6 0/0. Nous vivons dans un pays

pauvre, dont l'unique article d'exportation est constitué par les arachides (firduüfn) cette plante oléagineuse, à laquelle il faut ajouter la gomme arabique du haut Sénégal. Comment pourrait-on compter sur un grand frêt pour les chemins de fer dans une contrée où le blanc ne peut même pas cultiver la terre. Il est vrai que dans l'état actuel des choses, une grande partie du commerce de Saint-Louis ne saurait se passer du chemin de fer de Dakar. Depuis quelques années Saint-Louis a été presque complètement séparé de la mer par une barre de sable qui s'est formée à l'embouchure du Sénégal. Tant que cette barre empêchera l'entrée des gros navires, Saint-Louis ne pourra faire embarquer ses marchandises qu'en les envoyant par le chemin de fer à Dakar. Les bancs de sable paraissent et disparaissent dans le fleuve. Il en existait déjà aux siècles précédents, et dans le cas où la barre actuelle viendrait à disparaître, il est difficile de se rendre compte de ce que deviendrait le transit des marchandises le long de la côte, sur le chemin Dakar-Saint-Louis — Et le transit des personnes ? — Il n'en saurait être beaucoup mieux de celui-ci. On a établi trois classes de wagons, dont les deux premières, comme il y a très peu d'Européens dans le pays, ne sont que bien rarement occupées. Le bon marché de la troisième classe convient aux Nègres qui n'aiment pas à marcher, et augmentera encore leur paresse, si c'est possible. Et cette paresse, la fausse philanthropie de l'administration française lui fournit toute l'assistance imaginable. A l'avenir aucun Nègre n'ira plus à pied de Rufisque à Dakar, on ne s'embarquera plus pour ce trajet sur les coûteux bateaux à voile. — Mais si les Nègres d'ici sont de fait si paresseux, comment a-t-on pu se procurer, pour construire le chemin de fer, le nombre des travailleurs nécessaires ?

— Ce chemin est fait par des Marocains, des Italiens, des Chinois, non par des Nègres. Du reste je ne me suis pas exprimé tout à fait correctement en disant que les Nègres d'ici sont aussi irrémédiablement paresseux. A proprement parler, ils sont moins paresseux qu'exempts de besoins, deux choses dont le résultat est d'ailleurs le même. Le nègre peut même travailler bien, si quelque contrainte l'y force. Mais d'où viendrait cette contrainte ? Il est si incroyablement facile au Nègre de se procurer le peu d'objets nécessaires à son entretien, qu'il faut vraiment s'étonner s'il plante des arachides, et dans les magasins assiste les marchands comme manœuvre. Regardez une fois, je vous prie, les huit Nègres herculéens que, demain, l'on vous enverra pour le déchargement de votre cargaison, et alors vous vous représenterez de quelle somme de travail serait capable tout un peuple composé de telles gens, si quelque contrainte pouvait agir sur lui. Le Nègre est aussi un très grand ami du gain pécuniaire, cependant un Marocain vous fera autant de travail que cinq ou dix Nègres Wolof. Il n'y a que les Italiens laborieux qui soient incomparables dans tous les terrassements. Un seul navire en a apporté plus de 700 avant le commencement de l'hivernage. Les Chinois se seraient également bien montrés si, avant qu'on ait pu se former une idée exacte de leur puissance de travail, ils n'étaient morts en masse comme des mouches. Oui, oui, ce chemin de fer a coûté 10 fois plus de vies humaines qu'on ne se figure en France. — En fait, rien de surprenant comme les différences d'appréciation que l'on rencontre dans la presse française. — Vous serez moins surpris si je vous donne l'assurance qu'ici même il y a très peu de gens qui aient une idée même approximative de l'état des travaux. — Mais comme vous

me paraissez en savoir davantage, je voudrais beaucoup connaître ce qu'il en est du chemin de fer de Médine et de son prolongement jusqu'au Niger supérieur. — C'est aussi mauvais que possible. Mais on a déjà sacrifié tant de millions, qu'en partie pour l'honneur national, en partie dans le faible espoir que ces millions pourront être utilisés, on ne peut pas s'arrêter. Quand les ressources disponibles seront épuisées, le Ministère demandera un nouveau crédit. C'est tout ce que je puis en dire. Il y a déjà toute une petite partie terminée, et l'on prétend que chacun des kilomètres achevés a coûté plus d'un million de francs. Vous aurez vu qu'on ne manque pas d'énergie. Il faut considérer comme un résultat, qu'on est parvenu à transporter sur le haut Niger un bateau à vapeur démonté dans ses diverses parties qui ont été ensuite rassemblées. Je ne veux pas prétendre absolument que tous ces travaux entrepris à si grands frais ne seront pas un jour d'un grand profit pour le pays. Mais jusque là il se passera encore bien des années. Ces chemins de fer ne gagneront jamais ce qu'il ont coûté, mais lorsqu'on aura placé à *fonds perdu* quelques centaines de millions, on considérera comme un triomphe de la persévérance et de l'énergie déployées, de pouvoir dans les parties montagneuses et saines de l'intérieur établir des plantations qui seules donneront à cette contrée un avenir, en prenant ce dernier mot dans son sens le plus élevé — Mais les lignes algériennes ne donnent pas un mauvais revenu. — C'est juste, mais l'Algérie est un tout autre pays, arrivé à un degré suffisant de civilisation pour assurer la prospérité de ce que l'on y entreprend. Qu'il nous soit permis de faire quelques centaines de plantations, et je serai le premier à voir les ressources de la Sénégambie sous des couleurs de rose. Seulement cela ne

marche pas aussi vite qu'on le croit en France. Si vous revenez ici l'an prochain, vous pourrez aller à Saint-Louis dans un commode coupé de première classe, et télégraphier directement à votre journal votre rapport sur ce voyage. — On va donc poser un câble sous-marin jusqu'aux côtes de France. — Non pas directement jusqu'en France, mais par Ténériffe jusqu'à Cadix. Un navire anglais, avec le câble à bord, est attendu ici très-prochainement. Mais à Paris le ministère n'a pas encore fait choix du point de départ du câble. On hésite entre Saint-Louis et Dakar.

Plus tard les Anglais prolongeront cette ligne télégraphique par Bathurst et Freetown jusqu'à la Côte-d'Or, ce qui serait alors d'un grand prix, également pour vos factoreries allemandes de la côtes des esclaves et de Kameroun — Est-ce qu'il n'a pas été question que l'Angleterre cédât à la France ses colonies sur la Gambie, colonies entourées de tous côtés par les possessions françaises, en échange de territoires situées plus au sud ? — Cela n'aboutira pas. Nous autres négociants, nous ne désirons pas du tout que Bathurst devienne français. — Et pourquoi pas, s'il m'est permis de vous interroger. — Je ne puis pas bien vous expliquer cela, répondit le négociant, avec un fin sourire. Nous y préférons les Anglais. — Eh ! Eh ! Est-ce qu'il y a ici beaucoup de maisons anglaises ou allemandes ? — Ni maisons anglaises, ni maisons allemandes, mais bien une couple de commis allemands. Du reste, à Bathurst également, la plupart des maisons de commerce sont françaises. C'est seulement plus au sud que commence la domination réelle de l'Angleterre. La colonie anglaise de la Gambie est encore plus pauvre en ressources naturelles que ce pays-ci. La modicité des ressources dont les An-

glais disposent pour cette colonie les empêche d'y penser à de grands travaux publics, et par conséquent elle en reste toujours au même point. »

Nous en étions là de notre conversation, lorsqu'un matelot noir ou laptot vint de la part de la douane de Rufisque (l'île de Gorée est port franc), réclamer mes services comme interprète. Quoique l'Anglais soit dans le monde entier encore plus répandu comme langue des marins, que le Français comme langue des diplomates, ni à Gorée, ni à Dakar, ni à Rufisque je n'ai trouvé un seul employé français parlant anglais. De quelle façon, en l'absence d'un interprète d'occasion, l'intelligence peut s'établir entre les employés de la Douane comme de la Santé d'une part, et les capitaines de navire allemands, anglais, italiens, portugais d'autre part, c'est ce que je ne saurais dire.

---

# DÉCADENCE

DE

# L'ANGLETERRE<sup>(1)</sup>

PAR

*M. FLEURY, membre honoraire.*



La chaire d'histoire contemporaine à la Faculté des Lettres de Paris, chaire de nouvelle création, est occupée en ce moment par M. Rambaud, auteur d'une histoire de Russie puisée à des sources d'autant plus sûres qu'il en connaît l'idiome ; d'une histoire abrégée de la Révolution Française, et d'une histoire de la Civilisation Française très-complète, puisqu'elle ira des Gaulois jusqu'à nos jours. Le premier des deux volumes s'arrête à la Fronde, et a seul paru. Après tant d'œuvres différentes, œuvres que je n'ai pas nommées toutes, et dont deux ont été couronnées par l'Académie française, ce savant professeur vient de faire passer en collaboration avec le colonel Baille dans notre langue, un livre de M. Seeley, professeur à l'Université de Cambridge. Ce livre, intitulé *l'Expansion de l'Angleterre*, ne manque pas d'actualité, à une époque où divers peuples sont, plus ou moins, en proie à une fièvre d'extension coloniale, et où les Européens s'empres- sent à mettre la main sur le reste de la terre. Ils y sont

(1) Ce travail a été lu dans les séances générales des 26 mars, 9 et 22 avril 1886.

même forcés par le rapide accroissement de leur population qui, en Russie double en 50 ans ; en Angleterre et en Prusse, en 55 ans ; en France, en 183 ans seulement. Le traducteur s'exprime ainsi dans sa préface : « La » puissance anglaise est un phénomène inouï dans l'histoire : l'empire anglais est quatre fois et demie plus » considérable que l'empire romain, aussi bien comme » étendue que comme population, et celui-ci n'a jamais eu » la vingtième partie des richesses de celui-là. » Nous ajouterons avec le géographe M. Foncin, que cent millions d'hommes, répandus sur une superficie de trois milliards d'hectares, le quart du globe terrestre, parlent l'anglais. Telle est cette Angleterre, soumise aujourd'hui, à la dictature intellectuelle de M. Gladstone, cette Angleterre qui remplit le monde de son nom, de son commerce, de sa langue, et au sujet de laquelle nous nous sommes demandé si elle est en décadence : nous n'hésitons pas à répondre ; oui. — De quand date cette décadence ? De 1832. Ces deux assertions, je vais chercher à vous en fournir les preuves, sans y apporter le moindre parti pris. L'amour de la France peut très bien se concilier avec la justice de l'Histoire, quoique nous retrouvions à chaque pas, même après notre fraternité d'armes sous Sébastopol, même après nos désastres sans nom, la jalousie la haine de l'Angleterre, implacable, dont la gloire, de Crécy à Waterloo, est faite de nos revers, a dit fort justement Raoul Frary, elle aurait dû, dans son intérêt même, nous pardonner les tentatives de Napoléon III, pour prendre, à son insu, la Belgique, avec la connivence mensongère du prince de Bismarck. Si elle y a manqué, ce n'est pas une raison pour ne point nous montrer équitable.



Lorsqu'on veut savoir exactement si une nation est en progrès ou en décadence, si sa grandeur croît ou décroît, la marche à suivre est toute tracée. Il n'y a qu'à étudier dans l'organisme de cette nation l'élément qui a fait sa force : tant vaudra cet élément, tant vaudra cette force. Or, quand on étudie les deux plus grandes puissances dont les annales des peuples nous déroulent les destinées, c'est-à-dire la puissance romaine et la puissance britannique, il ressort, à chaque page, que, sans leur aristocratie, cette incarnation la plus accomplie, du principe d'autorité, elles n'auraient jamais atteint le degré d'élévation et de durée qui fait notre admiration. C'est là une des lois les plus incontestables que nous enseigne la philosophie de l'histoire.

Certes, les Romains avaient en eux-mêmes des germes précieux. Profondément religieux, ils possédaient le préservatif le plus sûr contre tout scepticisme débilisant. Imbus d'un sentiment net et ferme du droit, ils ont été les premiers jurisconsultes de l'antiquité, et le droit romain a été appelé la raison écrite. Doués de l'aptitude au commandement qui distingue les races privilégiées, doués du génie de la guerre, ils jouissaient, en outre, comme agriculteurs, de cette vigueur physique sans laquelle il n'y a pas de réels soldats. Mais que seraient devenus ces éléments de succès, avec deux consuls qui changeaient chaque année ; avec ces luttes perpétuelles entre patriciens et plébéiens ; avec ces tribuns du peuple qui, trop souvent, ne profitaient de leur inviolabilité que pour déchirer impunément le sein de la patrie, et laisser le champ libre aux attaques de l'étranger ? Le pouvoir absolu, mais semestriel du dictateur, auquel on recourait dans les gran-

des crises, n'était même qu'un remède fort transitoire. Le vice des vices, pour un gouvernement, c'est la brièveté, la mobilité, l'impossibilité de toute combinaison à longue échéance. Le vrai conquérant du monde, ce fut le Sénat ; ce fut ce corps permanent, dépositaire de toutes les vieilles traditions, habitué au secret professionnel, à la continuité d'efforts, à l'unité de vues, à la constance qui conserve, à l'esprit de suite, sans lesquels il ne se fait rien de grand, de durable, notamment en diplomatie ; ce fut cette assemblée de rois, inaccessible aux terreurs comme aux ivresses de la multitude ; incapable de jamais dévier de sa ligne politique, et se refusant à traiter avec l'ennemi tant qu'il souillait le sol national. Quoi qu'en dise le bon La Fontaine, il est infiniment plus sûr de s'appuyer sur un chêne dix fois séculaire, que sur un flexible roseau. Si la décadence de l'Angleterre, comme nous le verrons tout à l'heure, date de 1832, celle de Rome commença avec les Gracques, se continua avec Marius, s'acheva avec César. Quant le Sénat, uniquement composé d'abord de patriciens, eut été envahi par des plébéiens étrangers au culte du passé, à la gloire des ancêtres ; quand les Gracques, promoteurs de ces lois agraires, dont le spectre se dresse aujourd'hui même, de toute sa hauteur, à la face du Parlement anglais, quand les Gracques, dis-je, eurent habitué le peuple à ne plus voir dans les patriciens que les spoliateurs du trésor de l'État ; quand la classe moyenne, gardienne vigilante du respect des lois, en même temps que des libertés publiques, eut péri dans cent batailles, et fait place aux prolétaires enrôlés par Marius, à ces prolétaires toujours prêts à sacrifier la légalité au général qui les enrichissait des dépouilles du vaincu ; quand César eut triomphé, à Pharsale, de Pompée, le dernier champion de

l'aristocratie, Rome n'eut plus d'autre ressource, pour échapper à l'anarchie, que le césarisme militaire. Celui-ci, du moins, avec ses empereurs élus par les légions, puis divinisés, prolongea de cinq siècles l'agonie du peuple roi, grâce surtout à un inappréciable avantage. L'esclavage fut, sans doute, la honte de l'antiquité, mais comme il simplifiait pour elle cette question du travail manuel, le plus terrible des écueils que notre XIX<sup>e</sup> siècle, ce siècle des ouvriers, ainsi que l'a appelé M. Gladstone, rencontre sur sa route. En laissant l'Europe de côté, rien qu'aux Etats-Unis, où l'on n'a pas encore oublié la terrible grève des ouvriers de chemin de fer de 1877 dans laquelle ils firent des dégâts pour plus de cent millions de francs, il y avait dans le milieu du présent mois de mars, plus de 300,000 grévistes.

D'autre part, cette hideuse institution de l'esclavage que Socrate, Platon, Aristote, trouvaient toute naturelle, ne faisait-elle pas des démocraties d'Athènes et de Rome comparées à celles d'aujourd'hui, de véritables aristocraties ?

Messieurs, ce que le Sénat a produit sur les bords du Tibre, la Chambre des Lords l'a réalisé sur ceux de la Tamise. Je ne méconnais nullement ce qu'un peuple peut devoir de stabilité, de prospérité, de grandeur, à la monarchie, notamment lorsqu'elle est tempérée, comme en Angleterre, par une Constitution qu'admirait Montesquieu, et qui a servi de modèle à presque tous les Etats européens. Mais nul ne saurait nier non plus que cette forme de gouvernement n'ait des hauts et des bas, et ne présente parfois de singuliers contrastes. A la grande Elisabeth succède Jacques I<sup>er</sup>, ce pédant couronné, le jouet d'indignes favoris, l'inepte déserteur des intérêts anglais

sur le continent. Charles II, ce Louis XV britannique, pensionnaire de Louis XIV, s'est-il jamais rappelé, dans les bras de la duchesse de Cleveland, de Louise de Kéroualle, et de tant d'autres, l'échafaud de son père ? Est-il possible de lire la chute de Jacques II, sans penser à Charles X et au prince de Polignac ? A quel degré d'abaissement n'eût pas été réduit Louis XIV, si la mort prématurée de Guillaume III n'avait livré l'Angleterre à sa belle-sœur, l'apathique et médiocre Anne Stuart. C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que les Anglais, pas beaucoup plus nombreux alors que les habitants actuels de Londres, après avoir annexé Gallois, Irlandais, Ecosseis, sortent de leurs brouillards pour s'implanter dans les cinq parties du monde. Or, quels sont leurs monarques, dans ce siècle héroïque où les fils d'Albion marchent de conquête en conquête, où ils vont d'Hochstett à Waterloo, de Marlborough à Wellington ? Ils s'appellent George I<sup>er</sup>, George II, George III. Le premier est un caporal hanovrien, qui ne sait pas un mot d'anglais, qui ne communique avec ses ministres qu'à l'aide d'un mauvais latin, qui s'énivre presque chaque soir, et n'a pas même assez de goût pour choisir ses maîtresses. Il entretient deux laiderons à la fois, l'un, le maigre, que les cockneys de Londres surnomment le mât de cocagne ; l'autre, le gras, qu'ils appellent l'éléphant.

Georges II vaut un peu mieux, mais son petit-fils George III, cet honnête *gentleman farmer*, reste fou dix ans, sur soixante qu'il régna, et ce fut justement pendant ces dix ans de démente, de 1810 à 1820, que l'Angleterre vainquit Napoléon, et devint l'arbitre de l'Europe, qu'elle avait prise à sa solde dans la lutte continentale. C'est que les vrais rois se nommaient Walpole, Chatham, Pitt,

Fox, Castlereagh. C'est que Walpole, soutenu par l'aristocratie whig, a été ministre sous deux règnes ; le second Pitt, soutenu par l'aristocratie tory, dix-sept ans de suite , lord Liverpool quinze ans. Au contraire, dans la république démocratique de l'Uruguay, par exemple, voilà la première fois depuis vingt ans, qu'un président, le général Santos, est arrivé fin février 1886, au terme légal, sans avoir été renversé par la violence. Et même, son successeur le docteur Vidal a eu dès les premiers jours de mars, un mouvement révolutionnaire à réprimer. Dans une autre république démocratique de l'Amérique du sud, celle du Pérou, autrefois si riche par ses mines, aujourd'hui réduite au papier monnaie, voici la première fois depuis trois ans, que la guerre civile y a suspendu pendant deux mois, ses ravages, et trois compétiteurs s'apprentent à disputer de vive force, la présidence.

Pour en revenir à l'Angleterre, c'est que le trident de Neptune n'était pas, en réalité, dans les débiles mains d'un Stuart ou d'un Brunswick, mais dans celles de cette noblesse britannique, la première du monde par ses richesses, en même temps que par les services rendus à la patrie, et, plus d'une fois, à la liberté. Aussi était-elle populaire, en même temps que toute puissante. Jusque dans les classes les plus infimes, on vénérât naguère, et les barons fondateurs de la Grande Charte de 1212, unis au reste de la nation contre la tyrannie de Jean-Sans-Terre, et ce lord Russell, décapité sous Charles II, pour son attachement aux vieilles franchises. Au point de vue de la charité, beaucoup de grands seigneurs, beaucoup de nobles dames, ont été de dignes émules du dernier lord Shaftesbury, et ont travaillé notamment à l'œuvre si utile, si morale des logements d'ouvriers. C'est, en partie, grâce

à eux, qu'on a construit dans les environs de Londres, au milieu de grands parcs, 5000 maisons isolées. Vingt mille ménages, comprenant cent mille personnes, sont logées, aujourd'hui, dans d'excellentes conditions hygiéniques, moyennant cent millions de francs. Même avant la fin de la lamentable semaine qui avait commencé par les scènes sauvages du lundi 8 février dernier, plus de 1,200,000 francs étaient souscrits en faveur des ouvriers sans travail.

Grâce à la continuité, à la fixité des hautes idées politiques, idées personnifiées dans un certain nombre de grandes familles, le gouvernement exercé par l'oligarchie anglaise, pouvait passer des tories aux whigs, des whigs aux tories, sans que sa marche extérieure en fût sensiblement modifiée. D'autre part, ce même gouvernement a été singulièrement économique, en même temps qu'exceptionnellement favorable à la responsabilité personnelle, en un mot à tout ce qui développe l'individu, fortifie le caractère. Très-large part faite, comme dans toute féodalité, aux autorités héréditaires, locales et gratuites. Peu de fonctionnaires de l'Etat. En dehors de l'armée et de la flotte, celui-ci n'a à payer ni clergé, ni universités, à peine quelques magistrats.

Avec une marine marchande qui égale, à elle seule, presque toutes les autres réunies, l'Angleterre, en appliquant le *Self supporting principle*, a des ports admirablement appropriés, et aux besoins desquels pourvoient de légers droits sur tous les navires ou marchandises, sans exception, qui y entrent. Chez la première nation industrielle du monde, l'enseignement technique n'a pas encore reçu un penny du gouvernement, et ce dernier ne subventionne l'enseignement pri-

maire que depuis 1870. L'anglais ignore, outre les octrois, jusqu'à l'impôt du sang, le plus lourd de tous, et, grâce à l'*habeas corpus*, qui fait encore défaut aux peuples les plus démocratiques du continent, retranché dans son home inviolable, il n'a à redouter que la loi. Celle-ci même ne peut frapper qu'après que douze jurés se sont mis tous d'accord pour condamner.

Ah ! Messieurs, que les républicains grecs, nos maîtres à tous, ont été judicieux, en appelant les riches, les puissants, les *honestiores*, comme disaient les républicains de Rome, par opposition aux *humiliores*, aux misérables, en les appelant, dis-je, *αριτοι*, les meilleurs. Les compatriotes de Socrate, de Platon, d'Aristote, savaient parfaitement que nous naissons tous avec le germe des mêmes vices, des mêmes passions, des mêmes convoitises. Mais ils n'ignoraient pas non plus que celui à qui la fortune fournit les moyens, les loisirs de former son cœur, de développer son intelligence, sera toujours de beaucoup supérieur à l'indigent, voué par le besoin aux occupations matérielles les plus abrutissantes. Le peuple athénien, le plus spirituel de la terre, oubliant, en un jour de folie, ces grandes vérités, a trouvé plaisant de remplacer Périclès par le corroyeur Cléon, et vous savez tous ce qu'il en advint. La culture de l'âme, cette œuvre de longue haleine, ne s'improvise pas, et, suivant moi, une des causes principales de l'élévation du caractère chez les grands seigneurs anglais, de leur patriotisme intraitable, qui fait à leurs yeux, sur n'importe quel point du globe, de tout sujet britannique, un *civis romanus* inviolable, c'est cette forte éducation classique qu'ils reçoivent à Oxford, à Cambridge. Avoir passé les plus belles années de sa vie avec les plus

grands hommes de l'antiquité, n'est-ce pas le meilleur moyen de marcher sur leurs traces ? On s'est souvent moqué, en France, des vers latins, des vers grecs composés par les scholars d'Outre-Manche. Demandez à M. Gladstone si les trois gros volumes qu'il a consacrés à Homère, si même ses travaux théologiques, ont entravé, le moins du monde, ses conceptions financières ou politiques. C'est un banquier anglais, Grote, qui a écrit la plus savante, la plus complète, de toutes les histoires de la Grèce, et son prodigieux travail avait été précédé par un autre du même genre, fort estimé, dû à un officier, également anglais, Mittford, le continuateur de l'historien écossais Gillies.

Quant à la science si compliquée, si difficile, de l'homme d'Etat, quelle longue préparation n'exige-t-elle point, et serait-il possible de s'y prendre jamais de trop bonne heure ? Pour aspirer à tenir dans ses mains le sort d'une nation, il faut connaître non-seulement cette nation, mais encore toutes celles avec lesquelles elle se trouve en rapport ; il faut posséder, à fond, leur passé comme leur présent. J'avoue que les universités d'Oxford, de Cambridge, d'Edimbourg, de Glasgow, de Saint-Andrews, d'Aberdeen, de Dublin, n'avaient pas d'enseignement historique, et c'est à peine si, de nos jours, à l'exemple de leur sœur naissante de Londres, elles ont commencé à combler cette déplorable lacune. Pas de chaire d'histoire dans la patrie de Gibbon et de Buckle, pas de chaire d'histoire dans la patrie de Macaulay. Mais c'était sur place que les fils des lords allaient étudier l'histoire et la politique. Dans leur tour d'Europe, ils se voyaient admis au sein de toutes les grandes familles du continent, dans les cours, auprès des ministres, et parfois ils en apprenaient plus en une heure de conversation, que par la lecture d'un vo-



lume. Un jeune professeur de la Faculté des Lettres de Toulouse, M. Henri Duméril, vient de publier dans les mémoires de l'Académie de cette ville, des pages, très-curieuses sur le professeur Roger Ascham. Ce prosateur anglais du XVI<sup>e</sup> siècle, fut un des premiers à faire à sa langue maternelle l'honneur de la substituer au latin. Il était cependant très-versé dans celle de Cicéron, et non moins familier avec celle de Platon, il apprit à Jeanne Grey ainsi qu'à Elisabeth, à lire ce dernier philosophe dans l'original. Au cours d'une lettre anglaise datée d'Italie, Ascham reprochait déjà à ses jeunes compatriotes, de se laisser retenir trop longtemps au-delà des monts, par les belles filles des bords de l'Arno, de Tibre et du golfe de Naples. Ils étaient coupables, en effet, mais pas plus que, de nos jours, le chantre des Méditations et de Graziella, cette poétique enfant de lazzarone. Aussi nous accorderait-on, qu'en dépit des dangers que de telles pérégrinations devaient avoir pour les mœurs de ces voyageurs, il était impossible que la plupart d'entre eux n'en retirassent pas un grand enseignement empirique, surtout aux époques où, par suite du manque de journaux, on ne savait ce qui se passait chez ses voisins qu'en allant les trouver. La première feuille périodique publiée à Londres, le *Mercure anglais*, date de 1588, et encore était-elle toute littéraire. Notre *Gazette de France* est de 1631.

Revenu du continent avec de très-précieux renseignements sur les peuples et leurs institutions, le fils d'un pair d'Angleterre ne tardait pas, grâce surtout aux bourgs pourris dont disposaient les grandes familles, à entrer dans la Chambre des Communes, quelquefois dès l'âge de 21 ou 22 ans. Véritable pépinière et humble succursale de la Chambre haute, la Chambre basse était une grande Ecole

de politique, de diplomatie, où le jeune lord, en costume de dandy, une fleur à sa boutonnière, comme parfois encore le vieux M. Gladstone, s'initiait théoriquement et pratiquement à tous les secrets de l'Etat. Quand la mort d'un membre de la Chambre haute appelait son fils à y monter, ce dernier était déjà un politique tout formé.

Cependant, Messieurs, telle est la fragilité des grandeurs humaines, qu'aucune institution, même parmi les plus solides, ne saurait résister à l'action destructive du temps. L'immobile Orient a eu ses révolutions dynastiques. L'aristocratique Sparte n'a survécu que peu de siècles aux aberrations de l'ochlocratie athénienne. La démagogie, puis le despotisme, ont eu raison du Sénat romain. La République de Venise, la seule qui, contre l'ordinaire, eût commencé par la démocratie et fini par l'aristocratie, d'où sa durée de dix siècles, fut renversée par la République française. L'aristocratie anglaise, née avec Guillaume le conquérant, à Hastings, en un jour de victoire, et qui, depuis 1066, n'avait cessé de grandir, de tout absorber, royauté, parlement, a commencé, à son tour, à décliner. le 4 juin 1832. Telle est la date mémorable où lord John Russell, on, n'est jamais trahi que par les siens, amenait la Chambre des lords, en agitant devant les yeux, le fantôme de la guerre civile, à voter une réforme électorale, à faire un premier pas sur la voie qui mène au suffrage universel. Electeur, quiconque payait un loyer de 1250 francs dans les comtés ou campagnes, de 250 francs dans les bourgs ou villes. Tout bourg de moins de mille habitants perdrait le droit d'être représenté, ce qui faisait disparaître 60 bourgs pourris, et en réduisait 47 à un seul député. Au contraire 27 villes, Liverpool, Manchester, etc., ainsi que de nouveaux quartiers de Londres, élaient

des représentants en raison de leur population. En soi, en droit absolu, rien de plus équitable. Une grande cité n'a-t-elle pas infiniment plus de titres à être représentée, qu'une agglomération de quelques fermes, parfois de quelques cabanes, seuls restes d'une localité importante au moyen âge ? Au point de vue gouvernemental, au point de vue de la multiplicité des capacités politiques, rien de plus funeste. Presque tous les hommes d'Etat éminents, presque tous les grands orateurs des communes, ont dû aux bourgs pourris leur initiation prématurée à la vie politique.

Le résultat de la suppression des *rotten boroughs*, d'une part, et du peu de déférence des nouveaux électeurs citadins pour la noblesse, de l'autre, a été si immédiat, qu'on ne tarda pas à remarquer que le personnel des Communes devenait infiniment moins compétent, moins distingué à tous les points de vue. D'ailleurs, là encore se retrouve une autre grande loi de la philosophie de l'histoire, que plus un corps électoral devient nombreux, et moins ses choix sont intelligents, moins ils révèlent de discernement. La qualité des élus se trouve forcément en proportion inverse de la quantité des électeurs. Pour l'Angleterre, c'était d'autant plus inévitable que sa bourgeoisie, même la plus opulente, malgré ses relations commerciales si étendues, malgré ses habitudes voyageuses s'occupe peu des affaires étrangères et de ce qui se passe en politique loin du sol natal. Sans doute, en face de l'étranger, il n'y a plus ni whigs, ni tories, ce qui a permis à lord Strafford de Redcliffe de rester plus de trente ans ambassadeur à Constantinople, et à sir Hay autant de temps au Maroc. Néanmoins les affaires du dehors, même dans les plateformes électorales, ne tiennent pas, à beau-

près, autant de place que les affaires intérieures. Telle est même la marche inévitable dans tout Etat s'acheminant vers la démocratie, avec laquelle le ministère de l'intérieur sera toujours bien autrement important que celui des affaires étrangères. Les suffrages du corps électoral, augmenté, dans une large proportion, par le bill de 1832, se portèrent, de préférence, sur des *lawyers* ou hommes de lois sur des *barristers*, *solicitors*, sur des lords du coton, sur de gros marchands de la cité, fort capables de payer les frais d'élection, lesquels, chez nos voisins, sont à la charge unique du candidat, mais qui n'avaient guère appris l'histoire et la politique, même contemporaines, que dans leur comptabilité en partie double. Petit à petit ces bourgeois évincèrent les descendants des compagnons de Guillaume le conquérant. Sur 670 membres, dont 326 tout à fait nouveaux, et tous élus, cette fois, au scrutin uninominal, c'est-à-dire un député par circonscription, la Chambre des Communes nommée en décembre 1885, ne contient plus que 46 fils ou frères de pairs d'Angleterre, contre 110 avocats, 71 propriétaires, 69 manufacturiers, 54 officiers, 42 négociants, 34 journalistes, 25 banquiers, 24 brasseurs ou distillateurs, 23 diplomates ou fonctionnaires de l'Etat, 23 *solicitors*, 21 armateurs, 12 agriculteurs, 12 ouvriers. En tout, 333 libéraux, 251 conservateurs, 86 parnellistes. Les 333 libéraux se subdivisent eux-mêmes : 1° en whigs traditionnels ou vieux whigs, ou whigs conservateurs, lesquels repoussent formellement tout socialisme, même celui de l'Etat, et tout parlement irlandais autonome, avec le marquis de Hartington pour chef ou conservateurs libéraux ; 2° en libéraux avancés, sous M. Gladstone, qui avait fait retentir, une voix de plus, sa grande voix, dans le Midlothian, son fidèle district de l'Ecosse centrale, sa

patrie ; 3° en radicaux dont les plus éminents sont MM. Joseph Chamberlain, John Morley. Le premier, fabricant le plus riche et député de Birmingham, hautement socialiste, a promis à ses électeurs pour chaque paysan, trois acres de terre, plus une vache, et se trouve être aujourd'hui, l'un des Ministres de la reine, comme président du *Local government Board* ou ministre de l'intérieur. Le second, également député de Birmingham, est le vétéran du radicalisme et le commoner le plus éloquent après M. Gladstone, en même temps qu'un zélé partisan du *Home rule*. Le troisième, député de Newcastle, l'honneur, par son caractère du journalisme anglais ; écrivain de talent, quoique d'un regrettable positivisme philosophique dont ne s'effraie pas le spiritualisme religieux du *Prime minister* ; polémiste de premier ordre, convaincu que le *Home rule* peut seul trancher la question irlandaise, doit être considéré comme le bras droit de M. Gladstone, qui en a fait son secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Au point de vue religieux, sur les 670 membres, 83, dont 79 Irlandais, sont catholiques. Toutefois le grand chef autonomiste est non-seulement protestant, mais d'origine anglaise, aristocratique, de la famille des lords Congleton, petit-cousin de lord Hartington, et même de ce lord Cavendish assassiné à Dublin par les Invincibles. Rien ne prouve mieux à quel point les Fenians ont transformé l'Irlande catholique et celtique d'O'Connell, dont le froid Parnell, né d'une mère yankee, n'a ni la faconde, ni la jovialité. Cette fois, sur 103 députés de l'île sœur, pas un libéral ou modéré ; tous parnellistes élus, dans les comtés catholiques, sous la pression d'un véritable terrorisme, ou tories envoyés par l'Ulster protestant.

Parmi les douze agriculteurs, celui qui attire tous les

regards est un simple journalier, Joseph Arch, sur lequel plusieurs journaux viennent de publier des articles, dont le résumé nous permettra de suivre, de plus près, la marche du socialisme chez nos voisins, marche, en ce moment, si rapide, si étonnante. Ce grand chef des ouvriers de la terre, est né en 1826, d'une paysanne intelligente, qui lui apprit à lire et à écrire. A neuf ans, il gagnait huit sous par jour, pour écarter avec sa gaule, des champs ensemencés, les oiseaux pillards. Laboureur à vingt ans, il touchait un salaire hebdomadaire de onze francs vingt centimes. Marié, puis bientôt père de deux enfants, il se fit, pour les nourrir, ouvrier agricole ambulante. Le jour, il drainait des marécages, taillait des haies, cassait du bois, faisait du macadam. Le soir, au lieu d'aller au public house, au cabaret, il étudiait l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage.

Méthodiste, il prononçait le dimanche, en plein air, des sermons religieux, comme il n'est pas rare d'en entendre, même dans les rues de Londres. Ouvrier agricole, il faisait des conférences d'économie politique à ses frères en infortune, leur démontrant la nécessité de s'associer, pour améliorer leur sort, empiré de plus en plus par la transformation des terres à blé en pâturages, transformation qui portait la duchesse de Sutherland à expulser, du même coup, 15,000 tenanciers, ou, comme au nord de l'Ecosse, en vastes terrains de chasse, dans lesquels cerfs et daims remplacent les hommes. Il fonda, en 1873, la *Ligue Nationale des travailleurs agricoles*. Ayant hérité de sa mère un petit cottage, il eut enfin où reposer sa tête, et c'est un philanthrope catholique, lord Risson, qui s'est chargé des frais de son élection, frais assez considérables. Son bienfaiteur n'est autre que le dernier vice-roi de l'Inde,

privé de cette magnifique position pour avoir, en maintes circonstances, pris parti trop courageusement pour les indigènes, ses administrés, et qui vient d'entrer dans le nouveau ministère de M. Gladstone. D'autre part, Joseph Arch n'est nullement un de ces insensés qui n'attendent leur salut que du bouleversement de la société. Il admet l'utilité comme la légitimité de la grande propriété ; consent à ce que le duc de Norfolk conserve ses 18,000 hectares ; le marquis de Bute ses 45,000 ; le duc de Buccleugh, ses 185,000 ; le duc de Sutherland, ses 550,000, et son socialisme ne va guère qu'à réclamer pour les journaliers agricoles d'Angleterre comme d'Ecosse, un peu de cette manne que M. Gladstone a promis de répandre sur l'heureuse tête des fermiers irlandais. A un banquet solennel, qui lui a été offert, le nouveau député n'a pas hésité à proclamer tout ce qu'il devait à l'un des principaux membres de l'aristocratie. A côté de ce représentant des ouvriers du sol siège un délégué des ouvriers du sous-sol, un simple mineur, qui sait défendre, avec talent et convenance, les intérêts de ses camarades. Enfin, autre signe du temps, un ouvrier maçon, M. Broadhurst, député de Stoke-on-Trent, a été élevé par M. Gladstone, au poste de sous-secrétaire d'Etat au *Home office* ou ministère de l'Intérieur. C'est le premier *working man* qui ait siégé au banc des ministres. Son ambition serait d'anéantir les *land laws*, où lois sur les terres, qui mettent obstacle à leur morcellement, comme Robert Veed s'est illustré par la suppression des *corn laws*, ou lois sur les céréales. En attendant, il a fort mal débuté comme administrateur, puisque lui, et son supérieur immédiat, sir Childers, chef du *Home office*, n'ont pas su empêcher, à l'aide d'une police dépendante cependant du pouvoir central, les émeutiers

du 8 février, de voler ou de saccager, en quelques heures, pour plus de 300,000 francs. Ajoutons, toutefois, que ces deux hauts fonctionnaires venaient à peine d'être installés, notamment M. Broadhurst, à l'actif duquel nous avons à porter, d'ailleurs, un petit fait assez caractéristique. Où a diné, le 24 Février dernier, ce membre du gouvernement anglais ? A un banquet donné à Londres par la *Labour Representation Union*, ou l'Union représentative des travailleurs, pour célébrer l'anniversaire de la Révolution du 24 février 1848, ainsi que l'avènement du suffrage universel. A côté de lui siégeaient Joseph Arch et sept autres députés ouvriers anglais. Lord Hobhouse, membre du comité judiciaire du Conseil privé de la Reine, qui présidait la fête, a soutenu n'avoir pas entendu que le toast traditionnel à sa souveraine ait été accueilli par des sifflets, d'autre affirment le contraire, et ceux-ci pourraient bien avoir raison, leur contradicteur étant affligé de surdité. Ce dernier avait dû voir, d'ailleurs, que plusieurs membres ne s'étaient pas levés pendant le susdit toast, grossièreté contraire à tous les usages anglais, même parmi les ouvriers. Le certain, c'est que le festin auquel assistait également M. Russel, attorney général ou ministre de la justice, s'est terminé par une chanson en langue du pays de Galles, où l'agitation agraire fait de grands progrès, et par la lecture de télégrammes de félicitation venant, l'un, de la *Revue socialiste* de Paris, l'autre de l'ex-président du Conseil municipal de cette même ville, M. Michelin, et des députés ouvriers socialistes français. Ces derniers proposent de plus, à leurs collègues anglais, comme acheminement à la transformation de la Société, diverses mesures, notamment la réduction des heures de travail à huit, et la tenue, en septembre prochain, d'un



Congrès international auquel seraient invités tous les représentants ouvriers d'Amérique et d'Europe, dans le but d'émanciper les travailleurs de tous pays. Oui, Messieurs, telles sont les agapes qu'encouragent de leur présence des ministres de l'Impératrice-Reine. Erudimini, qui judicatis terram.

Les télégrammes cités plus haut nous rappellent que si le bon Monsieur Arch avait fondé, en 1872, la *Ligue Nationale des travailleurs agricoles*, qui, jusqu'ici, n'a pas fait trop parler d'elle, il s'en était formé, l'année précédente, une autre infiniment moins pacifique. Passer cette dernière sous silence serait méconnaître l'un des plus dangereux germes de perturbation qui se développent maintenant en Angleterre. Celle-ci, pleine de confiance dans ses ouvriers si imbus de l'esprit pratique de leur race, si peu ouverts à toutes les idées générales, à toutes les utopies, et dans l'innocuité des meetings en plein air, dont les plus orageux, même ceux des *Chartistes* vers 1848, n'avaient presque jamais amené de graves désordres, avait mis une sorte d'affectation à réchauffer dans son sein tous les conspirateurs, tous les partageux, tous les Nihilistes, tous les régicides qui, du continent, venaient lui demander un asile.

C'est de Londres, ce véritable pandémonium du socialisme des Deux-Mondes, que sont toujours partis, beaucoup plus que de Suisse, les journaux, les pamphlets nihilistes, imprimés en langue russe.

C'est à Londres, que l'allemand Most a publié longtemps avec impunité, le plus sanguinaire de tous les journaux socialistes, *die Freiheit, la Liberté*, en deux éditions, l'une allemande, l'autre anglaise, et il a fallu toute son insis-

tance à provoquer l'assassinat du Czar, pour lui attirer quelques mois de prison. A Londres également, et en langue anglaise, paraît l'Anarchiste, à 500 exemplaires seulement. En un mot, c'est des proscrits d'Allemagne et de France que les ouvriers anglais ont reçu le socialisme théorique, et d'Irlande le socialisme pratique. En 1871, M. Gladstone avait poussé la débonnairété jusqu'à ne voir dans les incendiaires, dans les assassins de notre commune, que des criminels politiques qu'il refusa de nous livrer. Le châtement ne se fit pas attendre, et sous l'inspiration de ces hôtes peu reconnaissants naquit à Londres la *Fédération démocratique*. Cette association socialiste réclama immédiatement. 1° Des logements à bon marché; 2° l'éducation gratuite, avec un bon dîner quotidien pour chaque enfant (l'expression est textuelle); 3° la réduction des heures du travail pour les ouvriers à huit; 4° L'impôt progressif sur tout revenu dépassant 3,750 francs; 5° La confiscation des chemins de fer au profit de l'Etat; 6 La substitution de banques nationales à toutes les banques privées; 7° La suppression de la dette publique; 8° La confiscation par l'Etat de la propriété foncière. Dans le Comité central exécutif, auquel ne tardèrent pas à s'affilier des sous-comités provinciaux, siégèrent: Hyndman, propriétaire d'une belle maison dans l'aristocratique quartier du West-End, et qui soutient, de sa bourse comme de son talent d'écrivain, le journal hebdomadaire *La Justice*, organe officiel de la Fédération, tiré à 4,000 exemplaires, dont un seul dessert parfois tout un atelier, ainsi que la revue mensuelle socialiste intitulée *To Day, Aujourd'hui*; Champion, ancien officier d'artillerie; le poète William Morris; Joynes, ancien maître d'études du collège d'Eton; Macdonald, tailleur; Murray, cordonnier; Schen,

réfugié autrichien ; John Williams, garçon d'écurie ; Hélène Taylor, fille d'un député au Parlement, adoptée plus tard par le philosophe Stuart Mill, et laquelle, aux élections de 1885, s'est présentée en qualité de candidate du Droit des femmes. En 1883, éclata une scission. La Fédération démocratique devint, avec les plus violents, la *Fédération socialiste démocratique*, et les modérés, au nombre de mille, prenant pour guide le poète Morris, et, pour organe une feuille mensuelle, *the Commonweal*, la *Communauté*, tirée à 5,000 exemplaires, constituèrent la *Ligue socialiste*, qui répond à nos possibilistes de France, tandis que les premiers représentent assez fidèlement les collectivistes révolutionnaires du citoyen Jules Guesde. Ce sont trois des chefs cités plus haut MM. Hyndman, Champion et Williams, assistés de M. Burns, un mécanicien, candidat ouvrier malheureux aux dernières élections, qui, le 8 février, ont profité d'un meeting des ouvriers sans travail, lesquels d'ailleurs leur étaient hostiles, pour lancer sur le West-End leurs associés, suivis bientôt de tous les roughs ou voyous de la capitale. A Trafalgar Square, c'est M. Burns qui répétait à sa bande de sectaires, de sa voix de Stentor : « Si vous n'avez pas de pain, il faudra leur donner du plomb. » Lui-même, hissé sur les épaules de quatre des siens, agitait le premier drapeau rouge qui ait effrayé les rues de Londres. Laissés d'abord en liberté, les quatre promoteurs des pillages du West-End, ont fini par être arrêtés sur les réclamations des conservateurs. Relâchés, sous caution, ils en ont profité pour organiser un nouveau mass-meeting, suivi cette fois de scènes beaucoup moins hideuses, et ils comparaitront aux assises d'avril. Quant à leurs sinistres acolytes, on ne connaît encore que la condamnation de huit d'entre eux : l'un

à cinq ans de travaux forcés, trois à dix-huit mois, et les autres à des peines variant de douze à trois mois. Un bill vient de stipuler que leurs victimes seraient indemnisées. Le 18 Mars dernier, un grand meeting a eu lieu à Londres, pour fêter la date de notre commune de 1871. M. Burns y trônait à côté du prince Kropotkins.

Tout le monde s'accorde à reconnaître chez M. Gladstone une sympathie très-réelle, très-vive, pour les souffrances de l'humanité, en même temps qu'une aversion profonde pour les remèdes violents. Il n'a donc pu ressentir pour les chefs de l'émeute du 8 février qu'horreur et dégoût. Il n'en est pas moins vrai que trois auparavant, en imposant à sa souveraine, pour conseillers, des socialistes même modérés, tels que MM. Chamberlain et Broadhurst, il avait singulièrement accru l'audace des socialistes révolutionnaires. Cela était tellement inévitable, que dans un mass-meeting subséquent, celui de dimanche, 21 février, le fanatique M. Burns, du haut de son char écarlate, orné de drapeaux rouges, criait aux 20,000 Communistes réunis à Hyde-Park, que pour attaquer les capitalistes et les propriétaires, ils n'avaient qu'à s'inspirer des principes du ministre Chamberlain. Des choix si inconsidérés, si aventureux, ne sauraient donc s'appliquer, d'un côté, que par la résolution, chez M. Gladstone, de s'assurer, n'importe à quel prix, l'assistance des radicaux, et, de l'autre, par la décadence successive de l'aristocratie britannique, décadence dont nous ne saurions nous rendre un compte exact qu'en revenant au bill de 1832, qui lui avait porté un premier coup dont elle ne devait jamais se relever.

Beaucoup des roturiers nommés à la faveur de ce bill, ne devaient pas tarder à suivre Cobden et l'École de Man-

chester, pour qui la mission de l'Angleterre, en ce monde, consiste uniquement à vendre ses cotonnades le plus cher possible, n'importe à qui, le continent n'existant qu'à titre de consommateur. Avouons que ce n'est pas avec une telle doctrine, laquelle a séduit jusqu'à M. Gladstone, que l'Angleterre verra se perpétuer la race des hommes d'Etat, des diplomates, qui, jusqu'ici, s'étaient transmis religieusement le sentiment de sa grandeur. Aussi les rangs de cette élite semblent-ils s'éclaircir, et la plus fière de toutes les oligarchies est souvent heureuse de trouver des bourgeois pour la défendre. Quelquefois cependant elle ne les accepte qu'à son corps défendant, témoin Robert Peel, ce mentor intelligent, qui, pour la sauver, dut lui imposer, à propos, un sacrifice indispensable. Ce fils d'un filateur, d'accord avec Cobden, sut persuader aux lords, le 25 juin 1846, d'abolir les lois sur les céréales, qui affamaient le peuple au profit des grands propriétaires.

En 1867, un autre roturier, un romancier de talent, d'origine juive, le tory Disraéli, fit passer, plutôt que d'abandonner son portefeuille, un second bill de réforme électorale, qui accentua, encore plus que celui de 1832, le mouvement démocratique. Enfin, en 1885, grâce à l'entente établie par M. Gladstone entre whigs et radicaux, triomphait une décision, qui ajoutait aux 3,038,720 anciens électeurs, 2,700,000 habitants des campagnes, en tout près de six millions, ou, en chiffres exacts 5,711,920. En mars 1886, la Chambre des communes a admis au suffrage politique les femmes veuves ou célibataires. Le plus grave, c'est qu'au bill Gladstone concernant les électeurs, en était joint un autre remaniant les circonscriptions électorales, et assurant aux grandes villes, aux agglomérations ouvrières une redoutable prépondérance. Tory

jusqu'à quarante ans, celui que tous les partis appellent aujourd'hui *the grand old man*, le grand vieillard, est passé aux whigs pour finir en radical, et contribuer ainsi à la décadence de sa glorieuse patrie, qu'il lance dans des difficultés d'où son âge ne lui permettra pas de la tirer. Rien d'effrayant comme les progrès des radicaux anglais depuis l'année 1880, où M. Gladstone s'est mis à leur remorque pour renverser lord Beaconsfield. Rien de stupéfiant, dans ce siècle de la dynamite, laquelle n'a pas même épargné Westminster, ce sanctuaire du parlementarisme anglais, comme la soudaineté avec laquelle s'écroulent les institutions séculaires, qui semblaient les mieux affermies, et cela dans le pays, par excellence, de la tradition, des précédents. C'est que dans le monde des idées, l'esprit révolutionnaire, fort du droit illimité de tout dire, de tout imprimer, exerce même sur le caractère anglo-saxon si froid, si ferme, si tenace, une action non moins désastreuse que celle des plus terribles agents du monde matériel.

En 1832, la Chambre des lords était encore toute puissante, et c'était par son milieu que passait l'axe de la politique anglaise ; c'était sur ses bancs, que se faisaient et se défaisaient les ministères. Maintenant encore, comme le jeudi 24 janvier 1886, c'est à cette Chambre que se rend la souveraine, lorsqu'elle ouvre, en personne, une session : c'est à la barre de cette Chambre que doivent aller ses fidèles communes, si elles veulent entendre sa voix. Mais ce ne sont là que les restes d'un pur cérémonial. La noble assemblée, en un demi-siècle, a tellement perdu de la considération, que les changements de cabinet s'opèrent désormais sans qu'il soit tenu le moindre compte de ses votes, et ces derniers, sur n'importe quel projet de loi,

constituent le moindre des soucis d'un premier lord de la Trésorerie. La Chambre haute, pour sauvegarder son amour propre, se permet quelquefois un premier rejet : jamais, ou presque jamais, un second. Le ministère peut être battu chez les lords, à une écrasante majorité, sans que personne y fasse attention, si ce n'est pour les injurier. Quand ceux-ci se sont permis en 1884, à la suite d'une première délibération, de rejeter le bill électoral Gladstone, encore pas pour lui-même, mais parce que les Pairs réclamaient qu'on leur présentât en même temps celui des nouvelles circonscriptions électorales, ils ont été attaqués avec une véhémence sans pareille. Ils l'ont été, non-seulement par les journaux whigs ou radicaux, mais encore par des membres de Parlement, par d'anciens ministres, notamment par M. Forster, qui a doté son pays, en 1870, d'un bill sur l'instruction primaire correspondant à notre loi Guizot de 1833, et que la mort vient d'enlever à l'Angleterre le lundi, 5 avril dernier. Il les avait menacés de réorganisation, voire même de suppression, lui, le chef en second des libéraux modérés. Soixante des députés élus en décembre 1885, demandent que des pairs éligibles soient substitués aux pairs héréditaires, et telle est même l'opinion d'un de ceux-ci, de lord Rosebery, l'intime de M. Gladstone. D'autres représentants ne tolèrent l'hérédité, qu'à la condition de restreindre singulièrement les attributions de ses dépositaires. Dans la séance des Communes du 5 mars 1886, une minorité de 166 voix contre 202, sur 368 membres présents, s'est déclarée pour une proposition renouvelée, chaque année, par le spirituel et radical M. Labouchère. Suivant lui, il est contraire aux principes du gouvernement représentatif, qu'aucun membre du Parlement, dans les deux Chambres, tienne son

mandat de législateur par droit d'hérédité. Dans le cours de cette discussion, M. Gladstone a reconnu que la Chambre des communes et le pays avaient de justes griefs contre la Chambre des pairs, et que tout le monde se trouvait maintenant d'accord sur la nécessité d'une réforme de la Chambre haute, ajoutant cependant qu'il n'était pas encore en mesure de proposer l'abolition du principe héréditaire. Parmi les arguments de M. Labouchère, en voici un qui vous donnera une idée de la tournure socialiste de son discours. « On a beaucoup parlé de la *Land league* irlandaise ; mais y a-t-il une *Land league* plus nuisible que celle des lords qui possèdent chacun, en moyenne, 35,000 acres de terre, et un revenu de 35,000 livres st. par an ? Dans un pamphlet récemment publié à Londres, *the Book of lords*, le livre des lords, l'auteur leur dit que s'ils ont été des voleurs en Irlande, ils ne se sont par montrés moins pillards en Angleterre où, avec l'autorisation du sanguinaire Henri VIII, ils se sont partagé les dépouilles du clergé catholique, propriétaire alors du tiers du sol national. Pour comble de malheur, le talent semble se faire rare parmi les lords conservateurs, qui ne comptent plus dans leurs rangs qu'un homme d'une valeur réelle, lord Salisbury.

Quant aux évêques anglicans, qui ne siègent à la Chambre haute qu'en vertu de leur titre ecclésiastique, leurs collègues laïques ont déjà eu, plus d'une fois, la velléité de les jeter par dessous bord, pour sauver le navire, en allégeant ainsi la cargaison.

Comme la Chambre haute était la première colonne de l'édifice britannique, elle ne pouvait être si profondément ébranlée sans que la seconde tremblât sur sa base, et la vieille royauté elle-même en a éprouvé un rude contre-



coup, en attendant la chute d'une troisième colonne représentée par l'Eglise anglicane. Ce n'est qu'à une faible majorité de douze voix, qu'au mois de mars 1886, les communes ont repoussé une proposition du député gallois Dillwyn, pour sa suppression dans la principauté de Galles, à l'imitation du *disestablishment* opéré en Irlande, par M. Gladstone, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1871. Un ministre, sir William Harcourt, suppléant *le Premier* indisposé par la terrible bronchite qui fait actuellement son tourment, n'a même pas combattu la mesure dans son sens, mais seulement son opportunité, en présence de la grave question irlandaise. En effet la Haute Eglise est d'autant moins populaire au sein de la race celtique qui domine dans le pays de Galles, que ses pasteurs n'y emploient, dans la liturgie comme dans leurs sermons, que le pur anglais, souvent mal ou pas du tout compris, tandis que les apôtres du Méthodisme, fondé au XVIII<sup>e</sup> siècle par les frères Wesley, prêchent en Gallois. Dans le Montgomeryshire, sur 5.851 habitants, l'Eglise anglicane qui touche un revenu de 72,100 francs, sans la *glèbe* curiale, compte au plus 252 fidèles. Dans le Carnarvonshire, population 6,136 habitants ; valeur annuelle des bénéfices 56,000 francs ; assistance 122 personnes. Dans le Pembroteshire, population 2,143 ; bénéfices 19,975 francs ; assistance douze personnes. En tout, 217,000 Anglicans sur 1,343,000 habitants, mais beaucoup de dissenters sincèrement religieux.

Pour en revenir à la faiblesse croissante de la monarchie, M. Gladstone, aux élections de 1880, n'avait pu faire triompher les whigs qu'en s'unissant aux radicaux, et ceux-ci exigèrent, pour récompense de leur appui, l'entrée au Ministère de plusieurs de leurs chefs, spécialement du baronnet Charles Dilke, le grand adversaire républicain (il

ne répudie point ce nom) de la liste civile, dans toutes les discussions de budget. S'il ne figure plus dans l'administration actuelle, c'est uniquement à cause d'un procès en adultère avec Mistress Crawford, sa belle-sœur, femme d'un de ses collègues au Parlement. Malgré un acquittement prononcé le 12 février 1886, sa carrière politique va peut-être se trouver entravée pour longtemps. Des faits de la plus grossière dépravation ont été imputés à cet homme d'Etat, marié lui-même, faits que, du reste, il a contestés énergiquement devant une réunion d'électeurs de Chelsea, faubourg de Londres, lesquels ont déclaré lui maintenir leur confiance. Le certain, c'est que le Procureur de la Reine, *the Queen's Proctor*, peu satisfait de cette première et indulgente décision judiciaire, a résolu, au commencement de mars dernier, comme il en avait le droit, de reprendre l'affaire. Une des dernières fois que les Communes ont eu à voter une allocation pour l'un des nombreux enfants de Victoria, deux ministres ont quitté Westminster-Hall, au grand scandale des loyalistes. La personne même de la Reine n'est plus toujours respectée suffisamment par les gamins de Londres, qui ne se gênent pas, pour lui crier sur son passage : *Mistress Brown ! Mistress Brown !* du nom de son fidèle valet de chambre écossais, qu'elle a tant regretté. Quand l'Impératrice-Reine, tout dernièrement, a traversé une partie de sa capitale, pour aller ouvrir le Parlement, ce qu'elle n'avait fait qu'une fois depuis vingt-cinq ans, en 1877, pour le tory Disraëli, comme en 1886, pour le tory Salisbury, les cris de *Hats off !* Chapeaux bas ! Ont été presque étouffés par ceux de *Hats on !* Gardez vos chapeaux ! La cavalerie de la garde, assistée de quatre mille policemen, assurait la sécurité du cortège contre toute dynamite. Sur

les points où la poussée de l'immense multitude, fournie par une population de cinq millions deux cent mille habitants, pouvait devenir dangereuse, se dressaient de véritables barricades, et des chevaux de frise formés de pointes de fer. Le palais du Parlement, à cent mètres à la ronde, se montrait isolé par des barrières de chêne et des cordons de troupes. Rien de pareil ne s'était jamais vu, notamment ces têtes demeurées couvertes. Ce qui a contribué aussi, tant soit peu à diminuer l'immense prestige dont jouissait la royauté, c'est la retraite presque absolue dans laquelle s'est confinée, depuis un quart de siècle, la veuve du prince Albert, retraite dont elle semble vouloir sortir cette année, tant les circonstances deviennent graves.

La grande machine parlementaire elle-même ne fonctionne plus qu'avec peine, car son rouage principal depuis 1832, la Chambre des Communes, se trouve singulièrement entravé dans son jeu. Cette Chambre, au lieu de deux partis seulement, comme autrefois, tories et whigs, en contient maintenant quatre, puisqu'aux deux premiers sont venus s'ajouter les radicaux révolutionnaires, et la brigade irlandaise, non moins révolutionnaire, qu'on ne saurait qualifier, suivant l'ancien usage, d'*opposition de la Reine*. A bien compter, il faudrait même dire cinq partis différents, car les Whigs modérés, conduits par lord Hartington et M. Goschen, cette grande capacité financière, ce libéral si éclairé, si éloquent, tendent, de plus en plus, à s'isoler des Gladstoniens, et à faire bande à part. Quoi de plus lamentable que les sessions de 1883, de 1884, où, par la faute d'un règlement qui, avant 1885, ne permettait pas la clôture, et qu'il va falloir encore remanier, une trentaine d'obstructionnistes irlandais prolongeaient les délibérations pendant des semaines, des mois entiers. Et cela,

quand le ministère avait à sa tête un financier de premier ordre, un orateur d'une puissance incomparable. Rien ne faisait : l'héroïque Gordon en sait quelque chose. Ce qui a rendu le Premier lord de la trésorerie encore plus flottant, plus lent à prendre une décision, particulièrement dans les affaires d'Égypte, où le bombardement d'Alexandrie constitue l'un des actes les plus honteux de l'histoire de l'Angleterre, c'est que très-porté vers l'École pacifique et toute bourgeoise de Manchester, il demeure étranger à l'esprit de conquête qui animait les grands seigneurs, ses prédécesseurs, et même son devancier immédiat, le Juif Beaconsfield, qui avait tant soit peu de l'âme hautaine de lord Chatham. M. Gladstone ne tient en rien de cet Anglais qui, jeté par hasard sur une plage inconnue, trempe son doigt dans l'eau, le porte à sa bouche, et dit : « *De l'eau salée ! Ceci est à l'Angleterre.* »

Nous avons détaillé, plus haut, comment les élections de 1885 avaient achevé de démontrer à quel point l'aristocratie anglaise était atteinte. Remarquons maintenant que si, cependant, 251 conservateurs ont encore été élus, ils n'ont dû, en partie, ce succès qu'à de tristes moyens employés par le ministère tory, revenu au pouvoir depuis le mois de juin. L'un des collègues du marquis de Salisbury, l'un des descendants de Marlborough, le jeune et fantastique Randolph Churchill, l'enfant terrible du parti conservateur, ministre pour l'Inde, ne s'était pas contenté des voix que valait à son parti la *Ligue des dames tories*, ou *Ligue des primevères*, ainsi nommée de la fleur chère à Beaconsfield, et dont sa femme était un membre aussi gracieux qu'actif. Il avait eu l'idée de s'assurer, dans les agglomérations ouvrières, un certain nombre de suffrages, par la création des tories-radicaux, monstre hybride, qui n'était

qu'une preuve de plus de la défaillance de ses créateurs. Est-ce qu'il était encore vivant ce parti des lords, quand, pour se cramponner au pouvoir, il descendait jusqu'à emprunter à ses adversaires leurs idées, leurs formules, comme déjà Disraéli pour le bill électoral de 1867 ? Mais le susdit parti avait fait encore bien pire. Pour gagner les voix parnellistes, le ministère conservateur s'était refusé à renouveler le *Coercion act*, l'état de siège, dont le terme était arrivé, et, dans un but purement électoral, il avait replongé l'île sœur sous la terreur des sociétés secrètes, sous le régime du boycottage et de l'assassinat. Le marquis de Salisbury se montrait ainsi l'émule des collègues radicaux de M. Gladstone, lesquels, eux aussi, repoussaient le renouvellement du *Crime 's act*. C'est même sur ce désaccord qu'était tombé le ministère whig, en juin 1885, et nullement, comme en apparence, sur une question budgétaire. Et ce n'était pas tout. Si les crimes ne faisaient point reculer les détenteurs momentanés du pouvoir, le socialisme ne les effrayait pas davantage. Eux qui n'avaient jamais cessé de reprocher à M. Gladstone ses concessions aux radicaux, voici ce qu'ils annonçaient. Leur adversaire ayant fait décider par les deux Chambres la création d'un fond destiné à transformer les fermiers irlandais en propriétaires, beaucoup de tenanciers, anglais et écossais, ont laissé comprendre qu'ils ne seraient pas fâchés de voir la même opération se reproduire dans la Grande-Bretagne. Eh bien ! le ministère Salisbury n'avait pas hésité à se déclarer tout prêt à rechercher les moyens de tenter l'aventure.

Messieurs, est-il rien de plus tristement curieux à étudier qu'un pareil phénomène ? Que le prince de Bismarck fasse du socialisme d'Etat. Que cet autocrate par excel-

lence oblige tout le monde, ouvriers comme patrons, à s'unir dans des assurances contre les accidents, contre les maladies. Qu'après avoir expulsé du grand duché de Posen 25,000 Polonais d'origine russe ou autrichienne, entre autres une Polonaise de cent quatre ans, ce germanisateur à outrance se prépare à acheter de la noblesse polonaise, pour cent millions de marks, 900,000 hectares destinés à être morcelés, à bas prix, entre des colons allemands, c'est déjà très-fort. Mais l'Angleterre ! Mais le pays où, jusqu'ici, l'Etat est le moins intervenu dans les affaires des particuliers ; où l'Etat a le plus respecté l'initiative, l'activité individuelle ; où le droit de la propriété géante a été poussé jusqu'à ses abus les plus criants ; où 2,238 familles occupent plus de la moitié du sol de la Grande-Bretagne et de l'Irlande !

L'Anglais Reed possède aux Etats-Unis 800,000 hectares, l'Europe ne lui suffisant plus. Dire, que c'est là que le socialisme d'Etat va risquer ses plus graves, ses plus dangereuses expériences. Oui, sur la terre du laissez faire, du laissez passer, du libre échange, de la concurrence illimitée, du *self help*, de l'aide-toi toi-même en un mot nous allons voir surgir l'Etat-Dieu, l'Etat-Providence. Voici ce que proposent plus d'un compatriote d'Adam Smith, de Malthus, de Cobden, et notamment le Président de la *Statistical Society*, qui appartient en outre, comme haut fonctionnaire, comme secrétaire, au *Board of trade*, ou Bureau du commerce. M. Robert Giffen, est devenu tout récemment célèbre par ce qu'on appelle le Plan Giffen, qu'il a exposé d'abord dans le journal *the Statist* sous la signature *un économiste*, puis dans un article de la Revue du *Nineteenth Century*, numéro du 1<sup>er</sup> mars 1886. Ce fameux plan, qui sourit à M. Parnell ; qui sourit

à l'archevêque catholique de Cashel, son ami ; qui sourit à M. Gladstone le premier financier du Royaume-Uni, le voici.

En échange de leurs champs irlandais, où ils attrapent parfois plus de coups de fusil que de fermages, les descendants des land-lords anglais enrichis par Henri II et ses successeurs, par Elisabeth et Cromwell, recevraient, sur le trésor anglais, de bonnes reutes qu'ils iraient manger où ils voudraient.

D'une part, le total de leurs propriétés est évalué, au minimum, à deux milliards cinq cents millions de francs, en prenant pour base vingt fois le produit des fermages, tels qu'ils ont été fixés judiciairement par les tribunaux spéciaux qu'avait institués le *land bill* de 1881. De l'autre, l'Angleterre retire, chaque année, de la douane et de l'accise en Irlande, cent millions de francs, qu'elle emploie à l'administrer, à la comprimer. Cette dernière offre de s'administrer, de se comprimer toute seule, sans demander un penny à sa voisine. John Bull, qui a déjà une dette consolidée de 18 milliards de francs, devrait y ajouter les susdits deux milliards cinq cent millions. Il est vrai que M. Goffen espère qu'on pourrait en faire rembourser l'intérêt au gouvernement local de l'Irlande, chaque tenancier ne devenant propriétaire qu'à la condition de payer à ce gouvernement une rente annuelle équivalente à la moitié ou aux deux tiers des fermages annuels. Il croit aussi que l'île sœur, puisqu'elle continuerait à faire partie de l'Europe britannique, ne se refuserait pas à contribuer aux dépenses de la flotte, des ambassadeurs.

Le susdit plan est accueilli par les paysans irlandais avec d'autant plus d'enthousiasme, que ceux-ci, pleins de vénération pour les siècles de leur indépendance, aiment à

se rappeler que, dans ces temps primitifs, la commune irlandaise était identique au Mir de Russie. Les terres y appartenaient, en bloc, à la commune seule, et chaque ménage y avait droit à une certaine portion, appelée en anglais *allotment*. Le nombre des ménages s'accroissait-il, il était procédé toujours comme dans une moitié de la Russie, à une nouvelle répartition. Autre rapprochement encore avec cette même Russie : lorsque l'empereur Alexandre II, qui en a été si mal récompensé, a aboli le servage, est-ce qu'en réalité, il n'a pas racheté les terres aux nobles pour les donner aux moujiks ? Est-ce même s'aventurer beaucoup que de prédire à l'empire des Czars, qu'un de ces jours, une telle organisation de la commune appelée Mir, pourrait bien devenir un germe de socialisme ?

La joie des Irlandais, que va enrichir le plan Giffen, est encore doublée pour eux du plaisir de la vengeance. Ce plan va leur permettre d'inoculer au corps jusqu'ici si sain, si robuste, de l'Angleterre, un virus socialiste tout autrement destructeur que la dynamite expédiée des Etats-Unis par O'Donovan Rossa. Est-ce qu'il serait loisible à ce paysan celte, détesté, honni depuis tant de siècles de se délasser, de se rengorger désormais en propriétaire, tandis que son vainqueur, le paysan anglo-saxon, continuerait à trimmer en humble salarié, tout au plus en petit fermier ? Non, non, point de jaloux, et maintenant, depuis Douvres jusqu'aux îles Shethand, en Angleterre, dans le pays de Galles, en Ecosse, tout le monde parle de *l'allotment*, à savoir du petit champ qui serait assuré pour une très minime redevance, pour une très longue durée, à chaque journalier agricole, quoiqu'il n'ait pas à faire valoir, sur les terres de la Grande-



Bretagne, les mêmes revendications que l'infortuné Paddy. Des taxes locales, prélevées sur les propriétaires, y pourvoiraient. En un mot, loin d'admettre la théorie du trop célèbre Américain Henri George, venu naguère à Londres pour y démontrer par son livre *Progress and Poverty*, comme par ses conférences, que tous les maux de la société humaine découlent de la propriété territoriale privée, chacun veut être propriétaire territorial. Guillaume le conquérant, vainqueur des Anglo-Saxons, partagea leurs champs entre ses compagnons de victoire, et cette gigantesque expropriation fut enregistrée dans un Terrier, qu'on nomma le Livre du jugement dernier, *Domesday-book*. Qui nous assure que la démocratie anglaise n'aura pas à son tour son *Domesday-book* ?

Messieurs, dire que tout le monde parle de l'*allotment*, n'est point complètement exact. La Reine, dans son discours d'ouverture, n'y a pas même fait allusion. C'est qu'après les élections de décembre 1885, le ministère tory avait compris qu'il n'avait plus qu'à mourir. Cette assistance de M. Parnell, à laquelle il avait sacrifié son honneur et les sentiments de la plus vulgaire humanité, n'avait pu le préserver d'une minorité de 82 voix. En outre la marée montante des crimes agraires, depuis qu'il avait levé l'état de siège, menaçait de le submerger. Décidé à finir moins indignement qu'il n'avait commencé, et à rompre avec des alliés si compromettants, il annonça, dans le discours de la Couronne, l'intention de supprimer la *Ligue nationale irlandaise*, et ne répondit plus que par le silence aux audacieuses espérances des socialistes. Alors intervint M. Jesse Collings, député radical d'Ipswich, l'un des fondateurs du *Caucus* ou Comité central de l'U-

*nion des associations libérales, dont le siège est à Birmingham.*

La puissance d'un tel personnage ne peut être appréciée, que si l'on se rappelle quelles sont ces associations. Celle des ouvriers en cuivre compte cinq mille adhérents, et a pu, pendant les huit dernières années, disposer de 725,000 francs, en faveur de ses membres malades ou sans travail. Celle des ouvriers du bâtiment emploie, chaque année, plus de 125.000 francs aux mêmes usages. Quant à la puissance électorale de ces associations, elle se trouve au niveau du nombre de leurs membres et de leurs ressources pécuniaires, quoique le suffrage universel n'existe pas encore. Leur président ostensible est le député socialiste d'origine allemande, M. Schnadhorst. Remarquons en outre, au sujet de cette qualification de radical, donnée par nous à M. Collings, que les hommes de ce parti, en Angleterre, se sont étrangement gâtés depuis peu d'années, et qu'ils sont presque tous devenus plus ou moins socialistes. C'est même à un tel point, que si plusieurs d'entre eux, notamment le ministre Chamberlain, démissionnaire depuis le 27 mars dernier, refusent leur appui à M. Gladstone, c'est surtout parce qu'ils le trouvent trop généreux dans l'indemnité qu'il réclame pour les lords irlandais.

Ainsi donc le ministère tory, dans la discussion de l'adresse en réponse à Sa Majesté, n'avait pas dans M. Collings un adversaire à dédaigner. Ce démocrate que M. Gladstone devait bientôt prendre pour collègue, comme secrétaire du *Local government board*, mais qu'une sentence judiciaire du 1<sup>er</sup> avril, vient de priver de son siège de député, pour manœuvres électorales illégales, d'où sa démission de ministre, proposa d'insérer, dans la susdite

adresse, un amendement exprimant le regret de n'avoir rencontré dans le discours de la reine aucune expression de sympathie pour les ouvriers agricoles. Le mardi, 28 janvier 1886, cette motion combattue par le ministère conservateur, mais appuyée par le redoutable leader de l'opposition, était adoptée par 329 Gladstoniens et Parnellistes, contre 250 Conservateurs et Libéraux modérés. Ces derniers, au nombre de 18, avaient à leur tête Hartington, Goschen et Henry James. Le ministère avait vécu, en apparence pour avoir négligé la question agraire, en réalité pour avoir menacé l'Irlande, de plus en plus triomphante, de lui supprimer sa Ligue nationaliste. En Angleterre, les cabinets préfèrent d'ordinaire, pour faire trancher leur sort, un débat accessoire, lequel ne trompe personne. Quant à lord Randolph Churchill qui, ministre, faisait tant d'avances aux Parnellistes, il n'a pas rougi, une fois déchu, de parcourir l'Ulster, pour y soulever contre le futur Parlement de Dublin, toutes les colères religieuses et politiques des orangistes.

Un côté, tant soit peu rassurant, que présente aujourd'hui la situation intérieure de l'Angleterre, c'est ce fait, unique en Europe, que la capitale et quelques grandes cités y sont plus conservatrices que les petites villes et les campagnes ; c'est que l'Angleterre proprement dite est moins avancée dans la voie du radicalisme que le Pays de Galles et l'Ecosse, ces deux contrées où le sang celtique prévaut sur l'anglo-saxon. Aux élections générales de 1885, la plupart des quartiers de la capitale, et Liverpool peuplée de près de 700,000 âmes, Liverpool qui dispute à Londres l'honneur d'être le premier port de l'Univers, ont nommé des tories. Dans le nouveau School Board de la capitale, élu, lui aussi en 1885, le parti conservateur et

ecclésiastique dispose des deux tiers des voix, et son président, nommé par lui-même, est un clergyman. Beaucoup de personnes frémissent à l'idée de M. Gladstone, de doter d'un Conseil municipal unique cette Babylone où s'entasseront, dans peu d'années près de six millions d'habitants, près de deux millions d'électeurs, les femmes veuves ou célibataires jouissant, en Angleterre, des franchises municipales, auxquelles un vote récent des Communes, pas encore ratifié par les lords, vient d'ajouter les droits politiques. Si ces électeurs conservaient leurs opinions d'aujourd'hui, le mal serait moins grave qu'on ne l'appréhende.

Quant à la proportion relativement consolante des voix conservatrices, il faut reconnaître cependant que la susdite proportion a été due, en partie, à un ordre donné à ses féaux, domiciliés dans les grands centres, par M. Parnell. Voulant tenir à sa merci tories et whigs, il lui fallait que leurs forces se balançassent, et que les libéraux ne remportassent point un succès trop complet. Néanmoins il est certain que plus d'un bourgeois, plus d'un ouvrier ennemi du communisme, ont compris le danger imminent de l'union des whigs avec les radicaux, sous les auspices de M. Gladstone qui, par exemple, vient de donner à la Reine, pour conseiller, à la place de M. Chamberlain, M. Stansfeld, le vieil ami de Mazzini, et ils ont voté pour les soutiens de l'ordre social. A la fin de février dernier, à Manchester, au milieu d'un meeting de dix mille personnes, deux orateurs socialistes ont été plongés successivement par la foule, dans une fontaine du haut des marches de laquelle ils la haranguaient. D'ailleurs, en présence du socialisme révolutionnaire, et même du socialisme d'Etat, lesquels, tous deux, menacent, plus ou moins, non-seule-

ment la propriété, mais même l'initiative individuelle, l'indépendance personnelle, qu'ils se proposent d'écraser sous le joug de la collectivité et du jacobinisme autoritaire, les Anglais, avec leur énergie sans égale de volonté, les Anglais qui sont tout muscles et tout nerfs comme leur langue, n'étaient pas hommes à s'abandonner. Lord Elcho, qui a joué très-longtemps un rôle important dans la Chambre des communes, comme membre du parti libéral whig, et qui, sous le nom de lord Wemyss, siège aujourd'hui à la Chambre des lords, a donc fondé *la Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre*, grande association qui compte déjà de nombreux, d'importants adhérents. C'est également pour combattre les tendances socialistes à l'omnipotence que le philosophe Herbert Spencer a composé son dernier ouvrage, *l'Individu et l'Etat*. Un légiste des plus considérés, professeur à l'Université d'Oxford, sir Henry Maine, correspondant de notre Institut, vient de publier sous ce titre : *Popular Government*, un livre où il fait entrevoir à ses compatriotes tous les maux dont les menace la démocratie.

Mais, d'autre part, quelles craintes ne doit inspirer le roi sans couronne de l'Irlande, faisant voter contre les whigs, auteurs de toutes les améliorations apportées au sort de l'île sœur parce qu'il veut engager celle-ci dans la voie révolutionnaire, et aller jusqu'à la rupture de l'Union opérée par le grand Pitt, le 2 juillet 1800. Figurons-nous la Provence ou la Bretagne, déclarant qu'elles entendent désormais se gouverner toutes seules. Figurons-nous, en outre, les fermiers de Provence ou de la Bretagne prétendant se substituer à leurs propriétaires, voilà l'Irlande en 1886. La question du *Home rule* est presque devenue une question de vie ou de mort pour l'Angleterre. Elle suffira largement,

en tout cas, pour entraver la marche de toutes les affaires, et la brigade irlandaise affiche hautement la prétention, en se portant tantôt vers les whigs, tantôt vers les tories, de régenter l'empire britannique. Ne rions pas de cette outrecuidance : Jamais l'Angleterre n'a couru un plus grand danger. L'ennemi dans la place, et cela, au moment même où la force gouvernementale du pays baisse avec son aristocratie, où l'édifice social est ébranlé jusqu'en ses fondements par les radicaux. Un jour, à Rome, il fut proposé d'imposer un uniforme aux esclaves : « Nous sommes perdus, s'écria un sénateur : ils vont se compter. » Les Irlandais sont partout : dans le Parlement, où ils viennent de faire M. Gladstone *Prime Minister* ; dans l'armée, où ils constituent des régiments entiers ; dans la flotte ; dans ces docks, où s'accumulent les richesses du monde entier. Au nombre de plus de deux millions dans la Grande-Bretagne, ils y reçoivent, sans cesse de l'argent, de la dynamite, de leurs quatre millions de frères irlando-américains, et ce sont ceux-ci qui ont soldé presque tous les énormes frais des élections parnellistes. La grande république des Etats Unis, si jalouse, de la monarchie anglo-saxonne, qu'elle ne cesse de harceler, ces jours-ci encore, sur l'éternelle question des pêcheries du Canada, forme à M. Parnell, une formidable réserve de soixante millions de citoyens. Et quant à ces quatre millions d'Irlando-Américains, qui appartiennent, la plupart, non pas à la démocratie, mais à la démagogie militante des Etats-Unis, comment un homme d'Etat aussi expérimenté que M. Gladstone lequelle s'appel lui-même un vieux routier parlementaire *an old parliamentary hand*, peut-il espérer qu'ils s'abstiendront de concourir à la création d'une république irlandaise ? Ignore-t-il donc que la plupart

d'entre eux, déjà membres de la Ligue irlando-américaine, sont encore enrégimentés dans l'*Union Centrale du Travail*, ou dans la Société des chevaliers du travail, *Knights of labour*, ces deux associations ouvrières américaines, comptent, à elle seules, 2,500,000 membres, et poursuivent la plus formidable lutte que le travail ait jamais entreprise contre le capital.

S'il y a un Parlement à Dublin, que de causes pour qu'il devienne une Convention aux petits pieds. Voici un tout petit fait, mais qui ne manque pas de signification. Dernièrement un billet de banque de cinq dollars, c'est-à-dire de cinq fois l'unité monétaire de la république américaine, a été offert à un avoué de Belfast, en paiement d'une partie de ses honoraires. Ce billet porte que le Trésor de la République irlandaise paiera au porteur cinq dollars, six mois après que l'indépendance de l'Irlande aura été reconnue. Il est orné de trèfles et de harpes, mais sans la couronne symbole de l'union des deux royaumes sous un seul monarque. Ce chiffon de papier serait-il un signe précurseur ?

L'indiscutable, n'est-ce pas le nom d'utopiste mérité par quiconque se flatte que le Saxon cessera, un jour, d'être pour le Celte l'ennemi héréditaire, l'opresseur de sept siècles consécutifs, et qu'il pourra s'établir entre Anglais et Irlandais, un dualisme pareil à celui qui fait vivre côte-à-côte, non sans tiraillements, Suédois et Norvégiens, Germano-Slaves et Hongrois ? Qu'attendre d'une population qui ne répond aux conceptions fabuleuses, persévérantes, de M. Gladstone que par la continuation d'attentats prouvant que, même dans ces derniers temps l'ordre social a cessé d'exister dans la plus grande partie de l'Irlande où, de juin 1885 à fin février 1885, 796 personnes ont été boy-

cottées entièrement, et 3,078 partiellement, sans compter les assassinats et les incendies ? Même en tenant compte des cantons les plus arriérés des Calabres comme de la Sicile, et des provinces turques désolées par un brigandage séculaire, nulle terre n'est autant abreuvée du sang humain que la terre d'Irlande, et jamais vous n'avez entendu dire que M. Parnell, si ce n'est que depuis quelques semaines, à l'approche du vote sur le *Home rule*, eût fait de sérieux efforts pour arrêter tant d'horreurs. Le jour où il aurait tenté d'apporter le moindre obstacle aux crimes des sociétés secrètes, des Moon-lighters, c'en était fait de sa popularité. Déjà les députés autonomistes Biggar et Healy le traitent de modéré. D'autre part une rumeur toute récente qui nous arrive des Etats-Unis ne doit pas, quoique reposant sur un fait faux, être négligée comme signe des temps actuels. Le *Journal des Débats* du 30 mars 1886, contenait l'entrefilet suivant :

« Un bruit étrange, que signalent les journaux de New-York, vient d'appeler, à nouveau, l'attention du public européen sur les agissements de la révolution cosmopolite en Amérique. Il paraît que les Irlandais américanisés attribuent à la bande de M. O'Donovan Rossa l'honneur d'avoir *torpillé* le grand paquebot l'*Orégon*, dont la perte a causé une si grande sensation dans le monde commercial. On sait qu'en effet les dynamitards irlandais menaçaient, depuis longtemps, de faire sauter à l'aide de machines infernales, tous les steamers transatlantiques appartenant à des compagnies anglaises, surtout ceux qui, comme l'*Orégon*, sont classés sur la liste des croiseurs auxiliaires, destinés à renforcer la marine royale britannique en cas de guerre. »

- Rien d'étonnant, Messieurs, à ce qu'en présence de tant



de crimes, de tant de sang répandu, beaucoup d'Anglais, à la fois patriotes et philanthropes, soient disposés à tous les sacrifices pour atteindre la fin d'une telle lutte, mais cette fin est-elle dans les choses possibles ? Aux yeux de ces Anglais conciliants, les deux milliards cinq cents millions de francs demandés par M. Gladstone, pour transformer les fermiers irlandais en propriétaires, seraient comme une rançon, comme un rachat de la conquête, comme une mesure de réparation analogue au milliard d'indemnité qui, chez nous, sous la Restauration fut payé aux descendants des victimes de notre première Révolution.

Lorsqu'il est question de réconciliation, d'apaisement, on pense tout naturellement à ce clergé catholique d'Irlande si puissant du temps d'O'Connell, et l'on se demande s'il ne pourrait pas calmer ses quatre millions de fidèles toujours prêts à se ruer sur les protestants qui occupent l'Ulster, au nombre d'un million, et dont plusieurs, depuis les projets Gladstone, s'exercent au maniement des armes. Mais depuis un demi-siècle, depuis la prépondérance des Fenians sceptiques et des républicains socialistes, quel changement ! En outre, le clergé irlandais, rétribué uniquement par ses compatriotes, ne saurait avoir une opinion différente de la leur. Il n'ose même plus se rappeler que c'est un pape anglais, l'unique, Adrien IV, qui a donné l'Irlande à Henri II.

A la suite d'une réunion des évêques irlandais, Monseigneur Walsh, archevêque catholique de Dublin, vient de faire savoir à M. Gladstone que ses collègues et lui : 1<sup>o</sup> Étaient pour le *Home rule* ; 2<sup>o</sup> qu'ils ne croyaient à la fin des crimes agraires, que pour le jour où les fermiers seraient devenus propriétaires. Cette dernière espérance, le

*Times*, le roi des journaux, le fidèle représentant de la bourgeoisie anglaise, de l'opinion publique anglaise, ne la partage même pas, il imprimait dernièrement : « Les Irlandais continueraient de nous détester, nous et nos manières de faire, quand même nous leur constituerions à chacun une pension. » D'autre part, ajouterons nous à notre tour, croit-on que le journalier agricole irlandais va regarder tranquillement le fermier, son employeur, se transformer en propriétaire, sans réclamer sa portion du gâteau ? Enfin quand ces pauvres, ces ignorantes populations, qui ne rêvent que la diminution de l'impôt sur le tabac et l'alcool, auront été abandonnées à elles-mêmes, où prendront-elles les cent millions de francs indispensables à l'administration de leur île ? Qui ne se sentirait profondément troublé à l'approche d'un inconnu où l'île des douleurs, *the Island of Sorrows*, comme on l'appelle trop justement, verra peut-être grandir encore ses misères. Jamais anxiété n'a été comparable à celle avec laquelle Anglais, Ecossais, Irlandais attendent le développement des projets de M. Gladstone, développement qu'il a commencé hier soir, jeudi, 8 avril, à la Chambre des Communes, et qu'il continuera jeudi prochain.

Ce n'est pas seulement au sujet de l'Irlande et du *Home Rule*, que beaucoup des compatriotes de M. Gladstone s'inquiètent, pour l'avenir de leur patrie, de la hardiesse avec laquelle il a abandonné les traditions des hommes d'Etat ses prédécesseurs, et plus d'un publiciste d'Outre-Manche ne l'a pas vu, sans appréhension, se faire, en diplomatie, l'ami des Russes. Autrefois les ministres anglais, tories ou whigs, notamment Palmerston, refusaient de discuter avec quiconque ne regardait pas l'intégrité de

l'Empire ottoman comme une question capitale pour l'Empire britannique.

En 1876 et 1877, au moment où le ministère Beaconsfield ne reculait devant aucun préparatif de guerre, pour empêcher Alexandre II d'entrer à Constantinople, on a vu, dans une suite de meetings, le leader de l'opposition brandir contre la Turquie l'arme des *atrocités bulgares*, de même qu'avant 1860, il avait frayé les voies à Garibaldi par une retentissante brochure sur les prisons de Naples. Il se montrait si ardent panslaviste, si slavophile, comme autrefois philhellène, que le duc de Sutherland se serait écrié un jour : « La Russie est habile dans le choix de ses agents ; le principal, en Angleterre, est M. Gladstone. » Quelques uns prétendent même qu'un beau matin, le monde pourrait bien apprendre, avec stupéfaction, qu'il existe une alliance anglo-russe. Oui, si Constantinople d'une part, et l'Afghanistan, de l'autre, devaient cesser d'être des pommes de discorde. Il est vrai que ce même M. Gladstone, en laissant écraser la France par l'Allemagne, a privé l'Angleterre du seul auxiliaire qui pouvait lui permettre de dicter la loi dans la question de cet Orient, dont la reconstitution demeure la plus grande difficulté diplomatique du monde contemporain. En outre, avouons le, la Turquie a laissé voir, de plus en plus, son impuissance à se réformer, tandis que ses défaites, malgré les héros de Plevna, prouvaient toute la fragilité de cet édifice vermoulu.

L'empire des Czars n'est pas le seul dont nos voisins d'Outre-Manche aient à se concilier l'amitié, et les immenses colonies britanniques, que les Anglais prennent l'habitude de désigner par le nom de *greater Britain*, de Bretagne plus grande, ont maintenant dans les Allemands,

ce dernier né des grands peuples, et le plus grand à cette heure, des voisins aussi inattendus qu'incommodes, des voisins qui ont déjà fait reculer l'*Union Jack* à Angra Pequena, aux Camerouns, à Zanzibar et dans la Nouvelle-Guinée. Et lorsque je parle de reculade, le mot n'est pas trop fort. Le monde diplomatique a été stupéfait de la hauteur, presque de l'inconvenance, avec lesquelles, dans toutes ces discussions coloniales, le grand chancelier a traité lord Granville, alors chef du *Foreign office*. Aussi M. Gladstone qui, lui-même, n'a pas la sympathie de l'autocrate allemand, a-t-il eu bien soin, dans le remaniement de son nouveau ministère irlando-radical, de confier les affaires étrangères à lord Rosebery, ami particulier du comte Herbert de Bismarck, l'*alter ego* diplomatique de son terrible père.

Au nord de la Nouvelle-Guinée. l'Allemagne, avec son esprit envahissant, vient de mettre la main sur tous les archipels de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, du Nouveau-Hanovre, etc., archipels qui s'étendent en un arc immense, lequel a reçu, le nom d'Archipel Bismarck. Dans une foule de localités, des dénonciations allemandes viennent d'être substituées à celles données par Cook et les autres navigateurs anglais, d'où un véritable casse-tête pour les géographes, avec les Neu-Mecklembourg, Neu-Pommern, Berg-Varzin, etc. Peu après ce magnifique coup de filet, et d'un autre côté, au commencement de la présente année 1886, le Dakota était en train de devenir (tous les votes nécessaires n'ont pas encore eu lieu) une trente-neuvième étoile dans le ciel des États-Unis, avec une capitale appelée également Bismarck, et une population agricole largement allemande. Celle-ci destinée à s'accroître rapidement d'une partie des 100,000 compatriotes,

qui lui arrivent annuellement d'Europe, où les habitants de l'Empire allemand sont, d'après le recensement terminé en mars dernier, près de 47 millions. On ne compte pas moins de 600 journaux allemands aux Etats-Unis, contre 10 seulement en langue française, journaux dont plusieurs travaillent ardemment à ce qu'ils appellent la nationalisation du sol, surtout depuis l'arrivée de Most, en 1882, et depuis que le livre du socialiste Henri George, *Progress and Poverty*, a dépassé sa centième édition.

Ce qui présente une gravité supérieure, ce n'est pas seulement sur le terrain colonial que les Allemands font reculer l'Angleterre. Celle-ci ne voit pas, sans un véritable effroi, leur activité commerciale et industrielle, et dans la séance des Communes du 2 avril dernier, le député MacLaren appelait la plus sérieuse attention de son Gouvernement sur la concurrence faite par eux aux fabriques anglaises, sur tous les marchés des deux hémisphères. En dix ans, de 1874 à 1884, les exportations allemandes ont augmenté de 836 millions de marks, ou de près d'un milliard de francs, tandis que les exportations anglaises n'ont cessé de diminuer dans ces dernières années. Les exportations allemandes sont passées de 2 milliards 432 millions de marks, à 3 milliards 269 millions, et les importations sont descendues, au contraire, de 3 milliards 673 millions, à 3 milliards 284 millions, soit une diminution de 388 millions de marks.

L'ouvrier allemand, ce Chinois de la race blanche, possède la faculté de pullulement des Célestes, répandus maintenant dans quatre des cinq parties du monde. Il a, en outre, beaucoup moins de besoins que l'ouvrier anglais, et travaille à meilleur compte, sous des chefs qui sont, à la fois, savants et pratiques. Dans presque toute grande

usine allemande, vous trouvez un docteur ès-sciences ou son équivalent.

Maintenant, sur tous les points du globe, au Cap de Bonne-Espérance, au Brésil, au Chili, en Chine, aux fameuses îles Carolines, à côté des maisons anglaises ont surgi des factoreries allemandes. L'alcool allemand, la bière allemande, inondent les deux hémisphères, tout comme les courtiers allemands, les voyageurs allemands, les explorateurs allemands, et le charbon allemand coûte moins cher en Belgique que le charbon belge. Aux Allemands l'invention des expositions flottantes, destinées à montrer dans les principaux ports, les spécimens de leur industrie.

A propos de ces explorateurs, l'un deux, M. Reichardt a mandé, tout récemment, à Berlin, qu'il avait acquis des droits sur des territoires larges comme la moitié de l'Allemagne, à l'est et à l'ouest du lac Tanganika. Les Allemands réclameront bientôt la suzeraineté sur la côte et l'intérieur de l'Afrique centrale, du Zambèse au cap Gardafui. Sans parler des navires de guerre et autres engins fournis par eux à la Chine, c'est une maison Bœckmann, de Berlin, qui va construire, au Japon, le château impérial, le palais de justice et le palais du Parlement.

Maison de Berlin également, celle qui confectionne, en ce moment même, 80,000 uniformes pour l'armée grecque, et autant pour l'armée turque. Il résulte d'une statistique dressée par l'Institut des ingénieurs anglais que, de 1847 à 1865, les chemins de fer italiens ont commandé 450 locomotives en Angleterre, 334 en France et en Belgique, et 36 seulement dans les pays allemands. De 1876 à 1882, la France et la Belgique ne fournissent plus que 7 locomotives, l'Angleterre 30, alors que l'Allemagne en

livre 322. Dans l'isthme de Panama, que perce, en ce moment, le grand Français, la France est représentée, sans doute, par ses ingénieurs qui dirigent le travail, par ses sœurs de Saint-Vincent de Paul qui sont accourues combattre la fièvre jaune, mais toutes les boutiques sont tenues par des Allemands ou par des Chinois. Nul n'ignore la puissance industrielle de Birmingham, cette capitale du fer, comme Manchester l'est du coton, Sheffield de l'acier, New-Castle du charbon, de Birmingham où, entre autres, il se fabrique chaque jour trente-sept millions d'épingles, et, chaque semaine, 20,000 kilos de plumes métalliques. Dans ses environs, la confection des vis en acier pour bois, et de leurs écrous, est, aujourd'hui, entièrement entre les mains de MM. Nettlefold, les anciens associés de l'ex-ministère Chamberlain. Ce dernier, qui avait déjà un brevet d'invention mérité par son père, se fit céder tous les brevets concurrents, tant en Angleterre, qu'en Amérique, et se rendit ainsi maître exclusif de la spécialité. Dans les derniers jours de février 1886, les ouvriers de MM. Nettlefold se sont mis en grève, ont cassé les fenêtres, les portes, et blessé, à coups de pierres, un directeur. Pourquoi ? Cette puissante, cette colossale maison venait de leur déclarer que la concurrence allemande l'obligeait à réduire leurs salaires de dix pour cent.

Qui sait, Messieurs, si un Sedan industriel ne se prépare pas pour l'Angleterre. Quant à un conflit sanglant, en admettant que la baleine et l'éléphant puissent se rencontrer, que deviendrait la petite armée britannique, qui a déjà tant de peine à se recruter depuis la diminution des enrôlements irlandais, si elle venait à se heurter contre la plus formidable machine de guerre qui ait été encore organisée ? Et ce n'est pas seulement pour l'art militaire

que tous les peuples se sont mis à l'école des Allemands : allez dans les Universités de Russie, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, qu'y trouvez-vous ? La philosophie allemande pessimiste, en pleines races slaves ou latines.

Même avant l'essor inattendu des prétentions coloniales de l'Allemagne, les meilleurs esprits de l'Angleterre se trouvaient loin d'apprécier unanimement quel appui lui prêteraient ses colonies. Les uns y voyaient une force, les autres une cause de faiblesse. Un acte des Australiens a produit naguère une grande sensation. Au moment où les Anglais avaient le plus de peine à défendre Souakim, ce port précieux de la mer Rouge, contre Osman Digma, le plus redoutable des lieutenants du Mahdi, on y a vu débarquer un bataillon australien, armé, équipé, aux frais des colonies australiennes. Depuis il a été question de l'organisation d'une association patriotique entre la métropole et ses colonies. Ce qui ne saurait faire l'ombre d'un doute, c'est que les plus importantes de celles-ci ne sont plus rattachées à la métropole que par un lien très-faible. Ainsi le vaste Dominion du Canada, qui s'étend maintenant de l'Atlantique au Pacifique, ces deux Océans reliés, depuis peu, par un railway direct de plus de 4,000 kilomètres, a bien un gouverneur anglais, mais fort semblable à un roi fainéant. Le Dominion possède ses ministres, ses deux Chambres, qui font des lois prohibitives, même contre les marchandises anglaises. Ses milices sont indigènes. Rien de plus injuste que les clameurs de quelques journaux contre Victoria, à l'occasion du métis Riel, qu'on a d'ailleurs beaucoup trop surfait. Son exécution dépendait uniquement des ministres canadiens, et nullement de la Reine, laquelle n'avait pas le droit de lui faire grâce.



Même indépendance pour chacun des Etats-Australiens, même indépendance pour la Nouvelle-Zélande, et, jusqu'à un certain point, pour la Colonie du Cap. Voici même ce qui nous est arrivé avec la petite colonie de Terre-Neuve. La France et l'Angleterre ont signé, le 13 Janvier 1857, une convention, en vue de mettre un terme aux contestations au sujet des droits de pêche, mais le Parlement de Terre-Neuve refusa de la ratifier, et elle est restée lettre morte. C'est par peur de déplaire à ses colonies australiennes, que le gouvernement anglais hésite à nous laisser prendre les Nouvelles-Hébrides, ce complément indispensable de notre Nouvelle-Calédonie. Des hommes d'Etat tels que lord Cowper, ancien vice-roi d'Irlande, expriment hautement la crainte que si l'île sœur vient à se séparer, plusieurs des colonies où l'élément irlandais se trouve prépondérant, ne soient tentées d'en faire autant.

D'ailleurs, en vous parlant plus haut d'un grande association patriotique, il m'était impossible de ne pas penser à un nouveau danger, le Fédéralisme, cette source d'émiettement, d'impuissance, qui enlèverait à l'empire britannique presque toute la force de cohésion qu'il doit à son oligarchie.

Voici ce qu'on a pu lire dans le *Journal des Débats* du 8 mars 1886, sous ce titre : *Les Chambres anglaises de l'avenir*. « La *Poll Mall Gazette* vient, à propos de la courte discussion qui a eu lieu, au Parlement anglais, sur la suppression de la Chambre des Lords, de faire connaître ses idées sur les modifications à introduire dans la Constitution anglaise. Elles sont assez originales pour être citées. Le journal radical en question croit que l'existence de la Chambre haute ne sera sérieusement menacée que quand

la fédération impériale sera devenue un fait accompli. Alors l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse seront gouvernées par des Chambres uniques, constituant le pouvoir législatif national, et la direction supérieure de l'empire sera confiée à un Sénat composé de délégations de tous les Parlements locaux des Etats de langue anglaise. La concession du *Home Rule* à l'Irlande peut être considérée comme le premier pas vers la réalisation de ce programme. »

A ce passage des *Débats*, nous ajouterons les trois observations suivantes :

1° La *Pall Mall Gazette* a eu pour rédacteur en chef M. Morley, le confident de M. Gladstone ; 2° Une assemblée unique est l'un des plus désastreux fléaux qui puissent tomber sur un peuple ; 3° Demandez à l'Autriche si le système des délégations est un système commode.

Pour en revenir aux colonies anglaises, quant à l'Hindoustan, il n'y a pas non plus identité d'appréciations, et, je vous demande grâce, Messieurs, pour les développements dans lesquels je vais entrer au sujet de ce berceau commun de presque tous les peuples européens ; au sujet de cette terre si féconde, au moral non moins qu'au physique ; dont la vieille langue, le sanscrit, est unie par d'incontestables liens de parenté, non seulement au grec et au latin, mais encore aux idiomes anciens de la Bactriane et de la Perse, à l'Arménien, aux langues slaves, aux langues germaniques, aux langues celtiques, grand fait philologique que nous a révélé l'allemand Franz Bopp, ce père de la grammaire comparée. Certains hommes d'Etat de la Grande-Bretagne croient, avec Beaconsfield, que cette possession, vingt fois plus vaste que l'Angleterre, et dix fois plus peuplée, est une des plus fortes assises du grand édifice national, et doit, par conséquent, dominer

toute leur politique. Défendre l'Inde, assurer la route de l'Inde, constitue, à leurs yeux, une question encore plus capitale qu'autrefois l'intégrité de l'empire turc, intégrité qui, d'ailleurs, n'était pas sans liaison avec le maintien de leur domination dans la péninsule hindoue, où se trouvent tant de descendants des conquérants musulmans dont la série commença dès le XI<sup>e</sup> siècle, avec Mahmoud le Ghaznévide.

Est-ce que ce n'est pas cette domination qui a permis de placer sur la tête de Victoria une couronne impériale, et de la faire marcher de pair avec les souverains de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche ? Est-ce que ce n'était pas la pensée de Bonaparte partant pour l'Égypte, pensée mise en pratique par les Russes conquérants de l'Asie centrale, que tout ennemi de la Grande-Bretagne, qui ne peut débarquer sur ses côtes, doit aller la frapper au pied de l'Himalaya ? D'autres au contraire, tels que M. Gladstone, trouvent humiliant pour l'orgueil britannique, de placer ainsi la politique anglaise sous la dépendance d'une colonie, et au mois d'août 1877, il écrivait dans la *Revue du Nineteenth century* :

« Je prétends que nous avons, à la vérité, un grand devoir vis-à-vis des Indes, mais que nous n'y avons aucun intérêt, sauf celui du bien-être de l'Inde elle-même. Celle-ci n'ajoute pas, mais enlève à notre force militaire. La racine, la vigueur, la substance de notre nation, résident dans le territoire strictement limité des îles britanniques. » Vous vous rappelez tous, Messieurs, que trois ans après, en 1880, un des premiers actes du ministère whig fut d'abandonner, malgré les protestations de Beaconsfield, les frontières dites par lui scientifiques de cet Afghanistan, qui avait été le Tonkin des tories. M. Gladstone fit expédier

l'ordre aux troupes anglo-indiennes, d'évacuer Caboul et même Candahar. Au lieu de prétendre, comme ses prédécesseurs, faire de l'Afghanistan un Etat vassal, il chercha seulement à en faire un Etat ami, persuadé que celui-ci remplirait mieux, sous cette dernière forme, le rôle d'Etat tampon, et que la véritable ligne de défense de l'Hindoustan, ne se trouvait pas à la frontière occidentale de l'Afghanistan, mais, en réalité, sur les bords de l'Indus. Le certain, c'est qu'après la révolte des Cipayes en 1857, les Anglais peuvent fort bien redouter un nouveau Nana-Saïb, et après la récente conquête par les Russes de Merv, l'une des portes de l'Afghanistan, un nouveau Skobelef. Peut-être même, quand on songe au fanatisme des fils de Mahomet, les cinquante millions de Musulmans englobés dans les deux cent millions de Brahmanistes, sont-ils plus à craindre que ces derniers. Sans doute les habitants des bords du Gange n'ont jamais été gouvernés avec moins de rapacité et de cruauté que sous la domination anglaise, surtout depuis la suppression, en 1858, de la Compagnie des Indes comme puissance politique.

Mais, dans l'histoire, ne voit-on pas, à chaque instant, les peuples, surtout les moins éclairés, obéir à leurs passions, notamment à leurs passions religieuses, plutôt qu'à leurs intérêts. Déjà, par un penchant trop naturel à l'humanité, les Hindous ne profitent-ils pas précisément de la débonnairété de leurs maîtres pour les attaquer ? A Madras, seulement en 1884, il a été publié 818 volumes ou recueils périodiques, dont 539 en langues indigènes vivantes, 76 en langues indigènes mortes, et 142 seulement en langue anglaise. En 1883, il n'y avait eu, dans la même présidence, que 225 publications faites en diverses langues hindoues. On peut mesurer quel progrès en un an. Il n'y a

plus que les portions extrêmes de la société, les princes et les coolies, qui conservent encore intactes les mœurs du vieil Hindoustan.

A Calcutta, la presse indigène bat vigoureusement en brèche l'administration anglaise, faillible comme toute autre. C'est à Calcutta également que vient de se former sous le nom de ligue nationale, et avec l'appui des principaux Hindous de cette ville, une association qui semble avoir des aspirations pour un *self-government* tel que celui dont jouissent le Canada et l'Australie.

Beaucoup d'Anglais et d'Anglaises ont fondé pour les indigènes des écoles, dont plusieurs sont subventionnées par le budget. Tout d'abord il a fallu payer les garçons et les filles pour les attirer : puis, sur certains points, on n'a plus payé que les filles ; enfin, dans certaines localités, on ne paie plus personne. En 1872, sur 1,100,000 élèves, on ne comptait pas plus de 50,000 filles, mais le nombre a dû augmenter considérablement dans ces derniers temps.

La *British quarterly Review* a publié, il y a quelques années, une série de lettres familières, adressées par des dames hindoues à des Anglaises. Rien n'éclaire mieux les rapports entre vainqueurs et vaincus, et, d'autre part, le sort fait à la femme n'est-il pas l'échelle la plus infaillible pour mesurer la portée d'une civilisation ? Voici le commencement d'une de ces lettres, écrites en bengali, à une Anglaise, par une dame hindoue dont le mari se trouvait en Angleterre.

« Chère sœur d'Angleterre, ayant reçu votre lettre pleine d'amour, j'ai éprouvé une indescriptible joie. Jamais je n'aurais imaginé que je pusse recevoir tant de marques de bonté d'une sœur au cœur doux et sincère

comme vous. Tout cela me vient, sans que je l'aie demandé, de la générosité de Dieu.... Combien vous avez d'amitié, tous, pour mon cher mari, et combien mon cœur vous en est reconnaissant ! Je suis toujours inquiète pour lui, parce que dans ce pays lointain nous n'avons pas de parents qui puissent le soigner en cas de maladie, et le consoler en cas de chagrin. Maintenant que je vois que vous êtes si bonne, j'ai quelque espoir que vous voudrez bien, de temps en temps, lui faire visite. Savoir que sa conversation vous plaît, à vous et aux vôtres, est le plus grand plaisir que je puisse recevoir. Vous, vous pouvez montrer de l'amitié à l'étranger, loin de sa demeure ; mais nous, les usages de notre pays ne le permettent pas, quoique, dans notre cœur, nous le désirions. Nous ne pouvons pas converser avec d'autres hommes qu'avec nos proches parents. Vous apprenez le bengali ; je voudrais bien apprendre l'anglais, mais en l'absence de mon mari, je ne le puis pas. Chez nous il est difficile que les femmes puissent apprendre quelque chose. Il n'y a point d'écoles pour nous. Si notre mari le veut, il peut nous apprendre quelque chose, ou bien notre frère ; autrement nous ne pouvons rien savoir. Je fais, tous les jours, des travaux domestiques, et, dans les intervalles, je lis ou j'écris. C'est nous qui préparons, de nos mains, les repas de la famille. Ceux qui m'aiment beaucoup m'appellent tara (étoile) ; appelez-moi de ce nom. Je pense que les lettres des femmes de.... et de.... vous ont été agréables. Les miennes ne peuvent leur être comparées. Elles vivent dans la capitale, et vont à l'école que le gouvernement anglais a établie, et qu'on appelle l'École normale des femmes. Moi, j'habite la campagne, et j'étudie seule... Sœur, je vous salue. Que Dieu vous donne le bonheur. »

Le ton si humble de cette lettre, dont nous avons emprunté la traduction, enrichie de précieux commentaires, à la *Revue Suisse*, excellent périodique mensuel publié à Lausanne, s'explique par les coutumes suivantes :

Les femmes hindoues ne prononcent jamais le nom de leur mari, nom qui leur est interdit jusque dans l'intimité ! L'époux ne s'appelle que le maître ou le seigneur. De son côté, lui, non plus, ne prononce jamais, devant qui que ce soit, le nom de sa compagne, laquelle ne peut quitter son voile que pour lui. Un étranger qui demanderait à un Hindou des nouvelles de sa femme, commettrait une haute inconvenance. Jamais les femmes ne mangent à table avec les hommes, et elles ne prennent leur repas qu'après qu'ils ont fini.

Pour en revenir aux lettres publiées par la *British quarterly Review*, une autre dame hindoue s'exprime ainsi :

« Je remercie notre Père commun de nous avoir tirés des mains du méchant Musulman, et placés sous la loi de l'Anglais civilisé ; car, si nous avions fait, sous nos rois hindous, de grands progrès en toutes choses, nous avons tout perdu et tout oublié sous les Musulmans. Au nombre des devoirs spéciaux de la femme étaient alors l'étude, le choix libre d'un époux, l'exercice de l'hospitalité envers les étrangers. La femme sortait librement. Pendant le moyen âge, tout cela a cessé ; mais, sous votre loi généreuse, cela commence à revenir. »

Rien de plus sensé, Messieurs, que les assertions de cette dame hindoue, qui rend si bien justice aux heureux résultats de la conquête britannique. En effet, dans les premiers âges, dans la période dite védique, la condition de la femme avait été libre, heureuse, et si les Germains

se vantent de l'avoir, les premiers en Europe, honorée, poétisée, c'est peut-être à leur origine aryenne qu'ils doivent en faire remonter le mérite. Le Ramayana est un long cantique en l'honneur de la femme. Le Mahabharata contient, comme nos Ecritures saintes, toute une série de femmes admirables. Le code de Manou, ce code de Brahmanisme, proclame, au contraire, la déchéance de la femme, qui ne peut lire les Ecritures sacrées, et doit être mariée dès l'âge de huit ans. Celle qui n'a point d'enfant mâle perd le rang d'épouse légitime. Tandis que les Védas appellent la femme âme de l'humanité, le code de Manou la déclare impure. Avec Cakya-Mouni, avec le Bouddhisme, l'égalité des deux sexes fut de nouveau proclamée. Mais, au moyen âge, le méchant Musulman, comme dit la correspondance que nous citons tout-à-l'heure, vient greffer sa claustration sur les institutions déjà despotiques des Brahmanes, et il a fallu l'influence de la loi de l'Anglais civilisé, comme l'observe encore cette même correspondance, pour ressusciter dans un certain nombre de familles hindoues des castes supérieures, l'antique idéal de la femme.

Puissent les belles, les intelligentes populations de la vaste péninsule, sorties, la plupart, du sein de ces Aryas qui ont peuplé le Caucase et l'Europe, comprendre tout le progrès que doit leur rapporter l'administration anglaise, dont elles auront, longtemps encore, grand besoin, avant de savoir marcher seules. Mille fois plutôt, pour ces populations, le règne de l'Impératrice des Indes, que celui de ces rajahs ignorants, vaniteux, souillés de tous les vices de l'Orient, de ces roitelets couverts de diamants, rayonnants d'or, de soie, et dont les sujets meurent de faim. Celui de Cachemire se plaignait, dans une visite à lord Ripon,



qu'on l'eût obligé de borner sa suite à quinze mille personnes.

Messieurs, si nous en croyons la Mythologie, chaque fois que le géant Antée se trouvait terrassé par Hercule, il lui suffisait de toucher la terre, sa mère, pour reprendre de nouvelles forces. Déjà plus d'une fois, comme en 1860 pour aller jusqu'à Pékin ; comme en 1878, pour arrêter les Russes prêts à prendre Constantinople, comme en 1882, pour dompter Arabi et la révolte égyptienne, il a suffi à l'Angleterre de frapper du pied le sol gangétique, pour en faire sortir des légions de cipayes. Mais ceux-ci réussiront-ils toujours à interdire aux Cosaques le passage des Balkans ou de l'Indus, c'est fort douteux. Dans la lutte actuellement soutenue contre les Dacoïts, ces pavillons noirs de la Birmanie, les Anglais ne seraient pas fort contents, dit-on, de leurs troupes indiennes, et même dans les garnisons de l'intérieur, beaucoup de Ghoorkas, ces excellents soldats du Népaül, désertent. En tout cas, les causes de ruine qui menacent la grandeur britannique sont bien autrement graves sur les bords de la Tamise que sur ceux de l'Indus, et voici les principaux motifs qui nous font redouter pour ce colosse des jours d'épreuves tels qu'il n'en a pas encore rencontrés de pareils dans sa longue et glorieuse histoire. Je dis redouter et non souhaiter, car nous ne saurions oublier que nous devons à l'Angleterre Shakespeare, Bacon et Newton. On a pu dire de l'esprit anglais, a écrit M. Michel Bréal, que c'était une forme française de l'esprit germanique. L'Angleterre a encore bien mérité de l'humanité sous trois autres rapports. Elle a fait connaître au monde et merveilleusement pratiqué pendant des siècles, grâce à l'esprit qui animait son incomparable aristocratie, la monarchie constitutionnelle,

c'est-à-dire la forme du gouvernement où s'équilibrent le mieux toutes les forces, tous les intérêts, où se sauvegardent le plus respectueusement toutes les libertés. Elle pratique la tolérance religieuse avec une tolérance inconnue même des nations les plus démocratiques du continent

Enfin, si l'esclavage est sur le point de disparaître complètement chez tous les peuples chrétiens, et s'il n'a plus pour refuge que la barbarie mahométane, que les tribus de race noire, c'est aux compatriotes de Wilberforce, ce grand chrétien, cet infatigable philanthrope, qu'en revient le principal honneur. Une indemnité de 500 millions de francs fut payée par le gouvernement Anglais à tous ses colons, propriétaires d'esclaves.

Comment l'Angleterre ne déclinerait elle pas, lorsque depuis le bill de 1832, l'aristocratie qui faisait sa force, est de plus en plus battue en brèche, chassée de toutes ses positions, par une démocratie assez envahissante pour faire siéger dans les Conseils de la Couronne affaiblie, humiliée, des représentants du socialisme, relativement modérés, sans doute, mais assez hardis cependant pour ne pas reculer devant tous les périls inhérents à une transformation économique, à une crise sociale des plus aiguës ?

Comment l'Angleterre ne déclinerait-elle pas, lorsqu'à côté d'une Royauté et d'une Chambre des Lords, de plus en plus impuissantes, la Chambre des Communes elle-même, morcelée en cinq partis distincts dont les forces se neutralisent, voit cesser de fonctionner régulièrement cet organisme parlementaire qui faisait son orgueil et sa sécurité ? La paralysie commence pour le législatif ainsi que pour l'exécutif, et cela, au moment même où le premier empiète de plus en plus sur le second.

Sans doute les Anglais ont un caractère fortement trempé, un tempérament froid, beaucoup plus le sens du positif, du relatif, que de l'absolu, l'amour héréditaire de la liberté, le respect des lois, mais comment ne déclinaient-ils pas, si ces masses ouvrières, jusqu'ici les créatrices de la première industrie, du plus vaste commerce du monde, 18 milliards annuellement, finissent par céder, à leur tour, à cet esprit de vertige, de violence niveleuse, soufflé de tous les points du continent ? Quel coup de tonnerre dans un ciel serein que cette explosion socialiste de Trafalgar square, suivie aussitôt de tant d'autres, même dans la province non moins consternée que la capitale ! Les progrès de la démocratie, et même de la démocratie socialiste, sont une loi de fer, une loi inexorable de la civilisation moderne, à laquelle l'Angleterre aurait pu néanmoins se soustraire plus longtemps que beaucoup d'autres, si le grand démolisseur, contrairement à la marche suivie par lord Beaconsfield, n'avait fini par se jeter dans les bras du radicalisme.

Pour décliner, il n'est pas nécessaire de s'effondrer soi-même : il suffit que nos égaux aient une plus grande force expansive, et montent au-dessus de nous. Comment l'Angleterre ne déclinerait-elle pas de toute la hauteur dont vient de grandir l'Allemagne unitaire, militaire, industrielle, commerciale, coloniale ?

Et au point de vue du spiritualisme, cette base de toute conscience, ce solide préservatif contre toute corruption, comment l'Angleterre, malgré un fond religieux très-persistant, ne déclinerait-elle pas avec l'athéisme du populaire Bradlaugh, à qui les masses font de si tristes ovations ; avec le Positivisme de Darwin, de Stuart Mill, d'Herbert Spencer, de Huxley ; avec ce long cortège des innocentes

victimes d'une luxure effrénée, qui a défilé, pendant une semaine entière, dans les colonnes de la *Pall Mall Gazette* ; avec cet alcoolisme qui, chaque année, fait absorber aux ouvriers du Royaume-Uni, les trois milliards de francs de spiritueux, sans compter les millions perdus par les grèves insensées que leur éviterait la résignation chrétienne ? Qu'en penserait Tocqueville, qui ne croyait à la démocratie, que tempérée par la religion ?

Enfin comment l'Angleterre ne déclinerait-elle pas, avec ce cancer irlandais qui lui ronge le flanc, en attendant qu'il atteigne le cœur ? Non, ce n'est pas sans une profonde émotion, sans une douloureuse inquiétude, que nous autres Français, qui connaissons si bien, par nous-mêmes, toutes les tortures d'une grandeur déchue, et qui ne saurions oublier, en outre, à quel point tous les peuples européens sont solidaires les uns des autres, nous contemplons notre vieille rivale, réduite, pour faire face à tant de menaces, pour conjurer tant de dangers, au tribunal presque octogénaire du Midlothian, s'appuyant, pour unique assistance, sur le positiviste Morley, sur le révolutionnaire Stansfeld, sur le séparatiste Parnell. Quel contraste entre les deux premiers hommes d'Etat de l'Europe contemporaine !

L'un, M. Gladstone, déserteur du principe d'autorité, sans lequel ne sauraient prospérer les peuples, promoteur d'un bill électoral qui prépare le suffrage universel, auxiliaire plus ou moins conscient du socialisme agraire qui de l'Irlande va gagner l'Angleterre, M. Gladstone, dis je, descend, de concessions en concessions, de faiblesses en faiblesses, vers l'abîme révolutionnaire, d'où l'on ne remonte jamais que pour y retomber plus profondément. L'autre, M. de Bismarck, fort, au contraire, de ce même

principe d'autorité encore plus que de son propre génie, s'élève, de succès en succès, et sa patrie avec lui, à une hauteur d'où ils pourront défier longtemps tous les orages de notre époque tourmentée.





# NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

**M. EDMOND PAIX**

PAR

M. Albert DUTILLEUL, membre résidant.



MESSIEURS,

Il y a dans notre musée communal un tableau qui représente un moine assis dans la campagne romaine et commentant pour quelques jeunes contadins deux mots gravés sur la frise d'un monument en ruines : « *vita, via.* »

Cette inscription, elle m'est revenue à l'esprit en songeant à l'existence si active et si mouvementée de M. Edmond Paix, en considérant sa fin rapide, semblable à un départ inopiné. *Vita, via!* Où trouver une image plus fidèle de ces jours dont vous m'avez chargé de résumer le souvenir ? Qui donc, pensais-je, qui plus que notre bon et regretté collègue a réalisé, dans le sens littéral, cette pensée de Saint-Augustin ? Qui mieux que lui, par les plus cruelles blessures du cœur, dut apprendre à en pénétrer le sens spirituel ?

Si je ne m'abuse, en effet, dans la préoccupation des affaires comme dans les délassements de l'amitié, soit qu'il réglât ses projets industriels d'après la mesure présumée de la route qu'il lui restait à parfaire, soit que, en

faisant les honneurs de ses riches collections, il lui échappât de montrer, dans une chambre tendue de sujets religieux, le lit séculaire où il dormirait son dernier sommeil, tout indiquait un homme envisageant d'avance le but suprême du voyage, et se familiarisant peu à peu avec cette vérité que la vie n'est que le chemin de la mort.

Ce fut le 10 novembre 1815 qu'Edmond-Constant-Prosper Paix fit son entrée dans cette voie indéterminée dont le parcours devait lui demander plus de soixante et onze ans. Dès les premiers pas, il montra cet amour du travail qui l'a caractérisé jusqu'au bout ; pensionnaire de M. Eugène Farez, le jeune élève profita si bien des leçons de cet excellent maître et fit preuve d'une telle précocité que Madame Paix ayant eu le malheur de perdre son mari (10 janvier 1831), et se trouvant seule à la tête de deux moulins et d'une maison de commerce déjà importante, crut pouvoir rappeler auprès d'elle son fils aîné pour le mettre aux affaires et l'initier à la direction de ses usines. C'est ainsi qu'Edmond Paix, à l'âge de quinze ans et quelques mois, débuta dans cette carrière de négociant qu'il poursuivit sans interruption, durant cinquante six ans, avec tant d'activité, de succès et d'honneur.

Après avoir joui plus de deux lustres de la légitime confiance qu'elle avait mise dans les aptitudes de son fils, Madame Constance Paix quitta à son tour cette terre où elle avait largement acquitté sa dette de travail. Edmond Paix s'associa alors avec son frère Alfred, qu'il avait formé à son école, pour continuer sous la raison sociale Paix frères la fabrication de la farine et celle des huiles de graine de toute sorte, que leur maison avait implantée à Douai.

Les deux associés menèrent si bien les choses que la pro-



duction de leurs moulins patrimoniaux de Lambres et de Cantin devint insuffisante pour les besoins de leur commerce. Ils firent alors l'acquisition des deux huileries de Courchelettes. Puis, les affaires ne cessant de prospérer, ce fut la chute d'eau qui n'eut plus assez de puissance ni l'ancien matériel assez d'activité pour répondre à l'extension que les nouveaux propriétaires de ces usines entendaient leur donner ; à ce moteur économique il fallut ajouter une machine à vapeur et, du même coup, remplacer les anciennes presses à coins par des presses hydrauliques à l'aide desquelles on put augmenter la somme du travail et exprimer la quintessence des graines. Enfin, dans un but de concentration, pour réunir sur un même point toutes leurs usines hydrauliques et par ce moyen en faciliter la direction et la surveillance, les deux frères firent l'échange de leur moulin à farine de Lambres contre celui de Courchelettes situé près de l'écluse.

Entre leurs mains, la meunerie modifie aussi son ancien rôle. Les associés ne sont plus de simples opérateurs faisant la mouture à façon ; ce sont des négociants qui achètent eux-mêmes du blé et revendent de la farine ; à eux de la faire bonne, s'ils veulent lui trouver preneur. Vous savez, Messieurs, ce qu'il en advint : Grâce au labeur incessant de nos concitoyens, grâce à leur intelligente et consciencieuse manière de procéder, la marque de leur maison, équivalant à un titre élevé, ne tarda point à devenir une plus-value pour leurs produits, tant en huiles qu'en farine.

Mais, quel que fût l'attrait d'entreprises qui réussissaient à plaisir, notre futur collègue ne ressemblait point à l'homme d'affaires esquissé par La Bruyère, et des succès d'argent ne pouvaient remplir toutes les aspirations de celui

dont le cœur était aussi bon et aussi sensible que son intelligence était ferme et prompt.

Dès l'âge de vingt-trois ans M. Edmond Paix contracta un mariage d'inclination qui réunissait en même temps tous les avantages de convenance. Mademoiselle Eugénie Luce, fille et sœur de nos anciens collègues, était douée des qualités les plus aimables ; son mari trouva près d'elle cette « douce société de vie, pleine de fiance » justement vantée par Montaigne. Si bon, si aimable qu'il se soit toujours montré envers tous, c'est surtout dans son intérieur de famille, au milieu des siens, qu'il fallait voir notre ami pour apprécier tout ce que valait son cœur. Parmi les siens, ai-je dit : car le ciel avait béni quatre fois leur union. Quelle douceur en ce foyer privilégié ! Quel amour, quels soins incessants pour l'éducation des enfants que Dieu leur avait confiés ! Quel tendre accord entre ce modèle des maris et cette épouse fidèle qui, selon le langage des saintes écritures, est la récompense de l'homme de bien ! — Hélas ! Messieurs, ce bonheur était trop grand pour être durable.

M. Edmond Paix, en perdant prématurément une compagne parfaite, fut frappé du coup le plus terrible qui pût l'atteindre. Adieu l'aimable intérieur où, après le travail de la journée et les conversations des indifférents, il trouvait le rafraîchissement d'une bonne parole et d'un tendre sourire ; adieu ce repos d'esprit et de cœur qu'il puisait dans les soins d'une mère pour la préservation de ses enfants ! Aux inévitables préoccupations d'importantes affaires s'ajoutaient sans trêve et sans détente les soucis non moins pressants des devoirs de famille. Pareille tâche était lourde assurément ; plus d'un cœur éprouvé comme le sien n'a cru pouvoir la remplir qu'en la partageant de nou-

veau ; et, s'il est permis de le dire pour faire apprécier toutes les délicatesses de l'amour paternel, on essaya de faire entrevoir la même ressource à notre collègue. Mais il eût fallu imposer silence à des souvenirs trop chers et trop vivaces, il eût fallu livrer à une autre direction de jeunes cœurs qui, sous une influence inacceptée, peuvent se fermer au lieu de s'épanouir ; et comment le triste époux, témoin pénétré du dévouement de celle qu'il pleurait, aurait-il cru possible de greffer une nouvelle affection sur le souvenir d'une telle mère ? Aussi, sans se laisser effrayer par la perspective d'une existence solitaire et l'entière responsabilité d'une tâche que Dieu, dans ses desseins ordinaires, a confiée à deux dévouements, M. Paix se promit-il d'être pour ainsi dire le père et la mère de ses enfants. Vous savez comment il s'est tenu constamment parole : leur servant de guide dans la jeunesse, de conseil et d'appui dans la maturité, et leur témoignant en toutes circonstances une tendresse et une abnégation sans pareilles : sentiments admirables dont bénéficiaient aussi ses petits fils et ses petites filles, qu'il a aimés jusqu'à la fin à l'égal de ses propres enfants.

Autant notre collègue se plaisait à son foyer lorsqu'y habitait le bonheur, autant, après la mort de Madame Paix, sa demeure lui parut morne et triste. Il ne savait plus s'y arrêter. Pour échapper aux chères et douloureuses pensées dont il y était assailli, il se livra de plus en plus à cette fièvre de locomotion qui l'a possédé plus que personne, et dont on ne peut se faire une idée qu'en suivant heure par heure le détail d'une de ses journées : tableau effrayant, si l'on songe que ce tour de force s'est reproduit au moins deux fois la semaine durant plus de six lustres ! Le mercredi, par exemple, levé comme toujours le premier de

la maison, après avoir fait sa correspondance de cette écriture élégante et déliée qui était la sienne (car cet homme soigneux en toutes choses ne regardait pas comme indifférent d'exposer lisiblement ce qu'il désirait faire savoir), après ce premier travail de bureau, M. Paix partait à 7 heures 33 minutes pour Arras, inspectait d'un œil expérimenté ce marché important, et, reprenant le train de 9 heures, s'arrêtait à Corbehem où l'attendait une voiture pour le ramener à Douai en passant par les moulins de Courchelettes, et le conduire à la gare, après un déjeuner au pied levé comme on en fait devant un bar américain. L'express de midi le menait à Lille, d'où il repartait le soir pour Douai, ou, selon l'occurrence pour Calais ou Dunkerque. Comprenez dans chacune de ces courses l'impression générale à saisir, les ordres à donner, les marchés à traiter, et dites si l'on peut appliquer plus exactement la devise des marchands de la Cité « *Times is money.* »

Le samedi ramenait à peu près les mêmes déplacements, sauf que la bourse de Lille était remplacée par celle de Valenciennes, et que, s'il n'y avait point de réunion de famille projetée pour le lendemain, M. Paix remontait en wagon vers sept heures et demie du soir, afin de se donner le dimanche le régal de visiter le musée du Louvre.

Les autres jours étaient consacrés, soit à ses occupations locales, soit aux voyages imprévus partout où ses intérêts pouvaient l'appeler, particulièrement à Paris, où il se rencontrait avec les représentants des comptoirs des Indes et des principaux marchés de Russie, d'Amérique et d'Australie.

Mais le refrain de cette ronde hebdomadaire, c'était le passage à Courchelettes. Presque chaque matin, et quelque

temps qu'il fit, connaissant l'effet de l'œil du maître, le vigilant industriel allait visiter ses usines ; il s'y était attaché comme le laboureur aux champs qu'il féconde, et toujours en quête d'améliorations à poursuivre dans l'ensemble ou le détail, n'épargnant rien pour faciliter et accélérer le service non plus que pour augmenter les ressources de l'établissement, il se plaisait à faire des sacrifices pour lui comme pour un être aimé. Aussi tout y fut-il renouvelé ou amélioré successivement par une application judicieuse des derniers perfectionnements. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les innovations d'un esprit pratique qui sans cesse associait l'utilité du but à l'ingéniosité des moyens ; Mais, de même qu'on a proclamé que « le style, c'est l'homme », s'il était permis de dire « telle usine, tel négociant », nous pourrions juger de celui qui nous occupe en jetant un rapide coup-d'œil sur le groupe de ses moulins. L'aspect extérieur de ces constructions juxtaposées sans que rien en déguise les arrangements successifs ne donne peut-être pas une haute idée de leur importance ; mais il suffit d'y être entré une fois pour reconnaître avec Esope qu'on ne doit pas juger d'une liqueur d'après la forme de la bouteille.

Tels qu'ils sont, ces moulins occupent cent dix ouvriers, et soixante-treize presses peuvent y exprimer jusqu'à cent soixante hectolitres d'huile par vingt-quatre heures.

Entre les deux principaux tordoirs notre collègue a fait établir un moulin spécial pour les huiles à bouche comme un petit bijou enchâssé dans une large sertissure.

Une autre usine a été transformée par les seuls ouvriers de M. Paix, sous sa propre direction et sans le secours d'au

cun ingénieur ou mécanicien, de manière à tordre l'huile au lieu de moudre la farine.

Ici, la combinaison des forces d'eau et de vapeur lui a permis de tripler le nombre primitif des presses en rendant leur fonctionnement plus facile ; d'où cette conséquence que l'accroissement de production sans augmentation de travail a réalisé un supplément d'un cinquième sur le salaire des ouvriers aux pièces.

Là, d'un coursier d'eau dont la puissance n'était pas utilisée entièrement par la retorderie qu'il fait mouvoir, on a emprunté un mouvement qui soulage la roue trop chargée du moulin contigu.

Tandis que le groupement des usines constitue un avantage pour ces transmissions de force, quatre passages ménagés à l'extérieur préviennent les embarras et les dangers qui pourraient résulter d'un service commun.

Une autre passerelle couverte, en reliant aux docks l'étage des fabriques, économise le travail de deux hommes par jour et par an.

Un pont volant établit une communication directe entre la salle de remplissage et tout bateau de transport qui, débarquant des fûts vides, peut sans désemparer les remporter remplis jusqu'à la bonde ; outre l'économie de temps, il y a économie de bras : deux hommes suffisent sans peine à cette manœuvre qui, en raison des différences de niveau, exigeait auparavant l'existence d'une grande partie du personnel de cour.

De nouveaux quais furent construits, de nouveaux magasins élevés ; et tel était l'esprit de décision de M. Paix que, dans un jour d'encombrement, il fit établir un hangar en planches s'éance tenante, les menuisiers dressant les parois et les charpentiers posant la couverture, tandis

que les portefaix empilaient les sacs sous ce hangar improvisé. Il imagina même d'en suspendre un autre au dessus de la dérivation de la Scarpe. Ainsi, dans ses usines, point de force, point de terrain perdus, pas plus que de temps gaspillé dans son existence.

Une combinaison de tuyaux portant à volonté dans tel ou tel réservoir l'huile extraite par chacune des usines ; une tonnellerie munie de caves où l'eau est amenée de la rivière pour le gonflage des tonneaux ; une salle à nettoyer les graines ; un tour actionné par la vapeur ; une maréchalerie ; une forge avec ventilateur mis en mouvement par la machine ; en un mot, des ateliers particuliers pour tous les travaux qui se faisaient dans la maison ; enfin un dortoir pour ceux des ouvriers qui, n'habitant point Courchelettes, ne retournent chez eux qu'une fois la semaine ; — telles sont les principales améliorations réalisées par notre collègue dans ses moulins à huile.

Il en avait projeté d'autres encore, notamment la régularisation de la façade intérieure et l'établissement d'une vaste cour traversant la propriété d'un bout à l'autre et desservant, d'un côté, les huileries, de l'autre, les magasins et les ateliers ; il y renonça parce que ce changement eût nécessité la démolition du petit bureau dans lequel il avait commencé sa carrière industrielle. Ce respect du passé ne suffit il pas à dépeindre l'homme éminemment bon dont la bienveillance naturelle s'étendait même aux objets inanimés, et qui affectionnait les lieux où il avait vécu comme les témoins et les souvenirs de son existence ? De même que tant de travaux accomplis à la bonne heure révèlent le négociant attentif et soigneux, au coup d'œil exercé, au jugement sûr, sachant se rendre compte de tout et mettre à profit ses observations.

Le moulin à farine ne fut pas négligé davantage. La machine à vapeur lui imprimait une marche un peu saccadée ; M. Paix sut y porter remède en augmentant le diamètre du volant. Il réduisit les frais de main-d'œuvre en multipliant les vis sans fin pour le transport de la boulangerie. Enfin, il n'hésita pas à modifier aussi l'ancien système de mouture par l'addition de cylindres en fonte et en porcelaine dont les premiers préparent, tandis que les autres achèvent et perfectionnent le travail des meules, de manière à procurer un rendement plus considérable et des résultats plus flatteurs.

Ami du progrès et homme du métier, notre collègue se tenait au courant de toutes les questions commerciales et industrielles, et ne laissait aucune découverte sans l'étudier et, s'il y avait lieu, sans en tirer avantage. Dès la première apparition du pétrole en Europe, (avril 1863), il prévint la redoutable concurrence que ferait ce nouveau produit aux huiles végétales d'éclairage, et, pour en atténuer les effets en s'assurant une part dans les succès réservés à l'huile minérale, il fonda avec le concours de son fils aîné une raffinerie de pétrole qui, sous l'habile direction de M. Paul Paix, est devenue aujourd'hui l'une des plus importantes de France.

Cette accumulation d'affaires exigeant des communications de plus en plus fréquentes, M. Edmond Paix fit relier ses usines et ses bureaux au moyen d'un fil téléphonique qui lui procurait en quelque sorte le privilège d'ubiquité.

Est-ce tout ? Non, Messieurs. Notre ami avait conçu et réalisé une œuvre bien plus grande que toutes celles qui viennent d'être énumérées. Convaincu que le travail du dimanche est préjudiciable à tous les intérêts spirituels et



temporels de l'ouvrier, il faisait ce jour-là chômer ses usines et fermer ses magasins : noble exemple, digne d'être donné par celui qui abritait dans la cantine de son établissement le crucifix expulsé des écoles.

Cette grande situation commerciale, juste fruit d'un labeur opiniâtre et d'une proverbiale honnêteté, les connaissances variées de M. Paix, son amour de la cité, tout devait naturellement le recommander à l'estime de ses concitoyens et rendre son concours aussi désirable que précieux pour les assemblées locales.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Douai fut la première à l'admettre dans son sein (41 décembre 1846). L'heureux époux n'avait pas encore été obligé de chercher l'oubli dans l'agitation d'une vie continuellement errante ; il apporta dans notre Compagnie l'assiduité qu'il mettait à ses occupations ordinaires et cette aménité engageante qui faisait de lui un homme absolument sympathique. Tel était son bon esprit en toutes choses que, malgré les exigences de ses affaires, il se soumit à la loi commune et présenta plusieurs travaux dont la trace est restée dans nos archives. On y trouve :

1° « *Un coup-d'œil sur la naissance, les vicissitudes et les progrès de la sucrerie indigène, sur les avantages introduits dans l'agriculture par la culture de la betterave, sur la nécessité de lutter énergiquement contre les attaques dirigées par les colonies et les ports de mer,* » énoncé qui ne laisse point de doute sur le régime que notre collègue jugeait nécessaire à la prospérité de l'agriculture nationale ;

2° « *Un rapport au nom d'une commission chargée de poursuivre l'obtention d'un étalon à placer dans l'arron-*

*dissement de Douai*, rapport inséré dans les Bulletins agricoles de 1851.

L'orateur fut servi à merveille, dans la première question, par son expérience agricole qui lui faisait apprécier l'importance d'une plante devenue en effet l'un des objets les plus considérables de la grande culture, et, dans la seconde, par son goût inné pour les chevaux. Notre collègue était d'ailleurs un excellent cavalier ; j'en appelle aux souvenirs de ceux qui l'ont vu courir avec le plus grand succès dans les carrousels de la fête communale.

M. Paix fut trente ans membre actif de notre Compagnie, et jamais, durant cette longue période, il ne négligea de lui marquer son attachement par des actes de présence aussi répétés que le lui permettaient l'importance et la multiplicité de ses affaires. Parvenu à l'honorariat en 1876, il ne résigna point la charge de trésorier qu'il occupait depuis 1861, et, à ce titre, continua à faire partie du bureau jusqu'à l'année de sa mort.

Tour à tour appelé par le suffrage public au Conseil municipal, où il siégea vingt-cinq ans ; nommé par ses pairs membre de la Chambre consultative des arts et manufactures dès sa création en 1862, et membre de la Chambre de commerce sitôt qu'elle fut instituée en 1872 ; à chaque réélection, maintenu dans ces deux assemblées par l'unanimité des votants : membre de quatorze commissions, et président de la Commission générale de constatation des cours des marchandises près la Bourse de Douai ; l'habile négociant ne cessa de mettre au service de ces différents groupes de vastes connaissances et une expérience consommée. Impossible de rappeler toutes les questions importantes et délicates sur lesquelles il y fut appelé à se

prononcer ; mais peut-être semblera-t-il à propos de résumer ses principes en deux exemples d'ordres différents :

A la Chambre de commerce, en s'associant aux travaux et aux réclamations de ses collègues pour la protection de l'agriculture française (1878, 1879, 1880), il fit voir que trente ans d'études et de pratique n'avaient fait que fortifier sa conviction sur ce point capital pour la région du Nord ;

Au Conseil municipal, dans le débat relatif à la laïcisation des écoles, M. Edmond Paix (permettez-moi de le rappeler à son honneur), M. Paix faisait partie de cette minorité qui, fidèle à la mémoire des services rendus, réclamait le maintien des Sœurs de la Providence à la tête de ces classes populaires dont l'excellente direction leur avait naguère mérité tant d'éloges.

A toutes ces distinctions électives, notre dévoué concitoyen en joignait une autre qu'il tenait de la confiance du premier magistrat de la cité : depuis le 27 juin 1868 jusqu'à la date de sa mort, il compta parmi les membres de la commission administrative du musée. Un goût naturel pour les beaux-arts, exceptionnellement développé par l'étude après la mort de Madame Paix, comme un aliment et une distraction pour l'intelligence et pour le cœur ; une visite attentive des principaux musées d'Europe ; plusieurs voyages en Italie, ce pays privilégié où l'art se montre plus florissant et plus fécond que partout ailleurs ; tout l'avait si bien préparé à ce rôle que, après la démission de M. Locoge, il se trouva naturellement désigné pour remplacer son collègue et ami dans la vice-présidence des beaux-arts. Il exerça ces nouvelles fonctions avec autant de zèle que

d'autorité, et fut en outre appelé deux fois à diriger les réunions de la Commission générale.

L'habitude de régler son temps faisait de lui l'homme le plus exact qu'on pût rencontrer. La commission de peinture était-elle invitée à se réunir? On n'osait quelquefois compter sur la présence de M. Paix ; on l'avait vu partir, on le croyait encore bien loin... et voilà qu'à l'heure fixée sa voiture s'arrêtait à la porte du musée. L'aimable président ouvrait la séance, et, fait curieux ! Si pénétré qu'il fût de la vérité de la maxime anglaise, il ne semblait plus se souvenir du prix du temps dès qu'il se trouvait avec ses collègues, et il prêtait une oreille complaisante à leurs plus longs discours. Les avis étaient-ils partagés ? Il abandonnait volontiers son opinion pour se ranger à celle d'autrui : chose d'autant plus remarquable que la présomption est d'ordinaire l'écueil de ceux qui réussissent. Ainsi s'effaçait l'homme d'affaires pour faire place à l'homme du monde.

L'administration de M. Paix a été marquée par un progrès considérable : l'installation des collections de peinture et de sculpture dans les nouveaux bâtiments des beaux-arts ; et par de nombreux accroissements (21 tableaux et 14 sculptures) provenant d'acquisitions, de dons de l'Etat et d'actes particuliers de générosité dont le zélé président a lui-même donné l'exemple en léguant au musée de Douai une *Sainte Famille* attribuée à Giovanni Bellino.

C'est ici l'occasion de le remarquer, la préoccupation d'affaires considérables, l'effort d'une activité incessante, n'avaient altéré en M. Paix ni la générosité du cœur ni la délicatesse de l'esprit ; au milieu de toutes ses sollicitudes, il savait faire une large part aux satisfactions du bon goût et de l'intelligence. Affable dans ses manières et dans son

langage, il se plaisait en cette société choisie que sa compagne avait traversée avec tant de distinction ; il aimait la musique dont il s'était habitué à saisir les conceptions puissantes et les effets délicats, d'abord chez son beau-père, puis dans les salons de Madame Paul Paix. Usant noblement des biens que Dieu lui avait départis, pour ses amis autant que pour lui-même, il s'était entouré de tous les objets de curiosité qui constituent le luxe moderne : meubles de style, bronzes élégants, bois sculptés, verrerie, porcelaines et faïences aux couleurs hardies ou harmonieuses, en un mot toutes les manifestations de l'art idéalisant la richesse. Son jardin d'hiver (l'un des premiers établis à Douai) était rempli de superbes plantes exotiques ; les parois en étaient garnies dans toute leur hauteur d'héliotropes et de camélias gigantesques relevés en palissades et chargés de plusieurs centaines de fleurs ; il avait un choix considérable de rosiers des espèces les plus belles. Mais l'objet de ses prédilections, c'était sa collection de tableaux, choisie avec autant de patience que de discernement dans les écoles flamande et hollandaise dont la puissance et la bonhomie le charmaient pardessus tout, et si heureusement mise en lumière dans la belle installation qui lui avait été ménagée. Mieux que personne, Messieurs, vous connaissiez cette galerie, ouverte avec tant de bonne grâce à tous ceux qui voulaient se rendre compte des richesses artistiques de Douai ; vous n'attendez donc pas qu'elle soit ici l'objet d'un examen rétrospectif, et néanmoins peut-être seriez-vous surpris de voir garder un silence absolu sur ces peintures qui ont tenu une si grande place dans l'existence de notre collègue, après l'heure où tout vint à lui manquer avec le seul bien dont il fût jaloux.

Aussi bien, ne faut-il pas mentionner le concours accordé par M Paix à l'exposition organisée par le comité de la presse au profit des inondés du midi ? Pour cette œuvre de charité, qui fut en même temps une œuvre de goût délicat et de beaucoup préférable aux courses de taureaux et aux farandoles provençales, les rédacteurs du journal *L'Art* avaient choisi dans le cabinet de l'amateur douaisien trois tableaux d'une qualité exceptionnelle et de la plus belle conservation : En première ligne, une des figures les plus parfaites qui soient sorties du pinceau de Mirevelt, cet admirable *portrait d'une matrone hollandaise* qui impose l'attention par sa rigide physionomie et dont le regard sans flamme et sans douceur déconcerte par son impassible fixité, comme ferait l'œil mystérieux de la légende des siècles ; (1) — puis, une *vue de Harlem* par Gérard Berkheyden, d'une exécution ferme et précise, si lumineuse que l'artiste hollandais, plus sûrement que la médaille imaginaire de 1671, semble y avoir arrêté le soleil ; — Enfin, une *foire aux chevaux*, composition remarquable par le nombre, l'animation des personnages et la variété des épisodes, spécimen peu commun du talent d'un peintre qui n'est représenté ni au Louvre, ni à Bruxelles, ni à Anvers, ni même à Amsterdam, quoiqu'il fût hollandais ; c'est tout au plus si La Haye, sa ville natale, possède un des ouvrages de Sybrand Van Beest, et l'on ne s'expliquerait pas leur rareté, si l'on ne se remémorait qu'ils ressemblent beaucoup à ceux d'Albert Cuyp.

Trois tableaux, c'est déjà un joli contingent pour un cabinet de province, alors que toutes les grandes collec-

(1) Ce portrait, qui appartenait précédemment à M. Edmond Locoge, a été plus longuement étudié dans les *souvenirs d'une collection douaisienne* (V. Mémoires de la société, page 116 du tome XIV de la deuxième série).

tions privées de la capitale s'associaient à l'œuvre de la presse. On s'étonna pourtant que les délégués n'en eussent pas demandé davantage : par exemple, cette *Fête de famille*, dans laquelle le talent souple et la mémoire impressionnable de Zorg ont si curieusement reproduit le faire de ses principaux émules ; — ou bien ce fin et spirituel *portrait d'Anne Breughel*, la première femme de Teniers, si séduisante aux yeux de son mari qu'il ne trouva rien mieux que de prêter ses charmes à Proserpine pour induire en tentation le pauvre Saint-Antoine ; — ou encore la *fête galante* entrevue par Lancret dans un nouveau royaume de Tendre, véritable gaspillage d'esprit, profusion de groupes ingénieusement variés dans leur uniformité, image d'une société élégante et rassasiée de jouissances qui, insouciamment, s'en allait à sa ruine par le chemin du plaisir. — *Les apprêts de la promenade*, de Schellinx, dans un parc enchanteur dont les allées touffues rappellent les ombrages mystérieux du songe d'une nuit d'été ; la *réunion joyeuse* de Pieter Kodde ; la brillante *nature morte* de Weenix, sans parler du reste, étaient encore autant d'œuvres capables de procurer les plus exquises jouissances à un esprit éclairé et exempt de soucis. Mais, il faut bien le reconnaître, elles apportaient une diversion plutôt qu'un apaisement à des peines qui s'avivèrent en se renouvelant, comme est plus douloureuse la blessure qui rouvre une plaie mal cicatrisée.

En effet, après avoir, au point culminant de la vie, fait une assez longue halte dans le chemin de l'épreuve, M. Edmond Paix eut à fournir de nouvelles étapes douloureuses. En 1873, il perdit son frère, dont leurs liens de consanguinité, d'alliance et d'intérêts, leurs habitudes de cohabitation faisaient presque un autre lui-même. Moins de :

sept ans après, son second fils, son nouvel associé, lui était enlevé dans la force de l'âge ; et cette mort inattendue frappait à la fois le pauvre père dans ses plus chères affections et le négociant notable dans la légitime espérance de voir M. Edouard Paix continuer après lui les traditions de sa maison, et recueillir l'héritage d'un nom sans tache éclairant un passé de travail et d'honneur.

Ah ! que ceux qui peut-être ont jugé de loin et sur les apparences apprennent maintenant à supputer les larmes que peuvent cacher les dehors d'une existence brillante ! M. Edmond Paix reçut en partage une prospérité dont la grandeur et la continuité ont dépassé les limites ordinaires ; mais en même temps, par un retour fréquent dans les choses d'ici-bas, il eut à endurer les coups les plus cruels qui puissent affliger la nature humaine. S'il les supporta sans défaillir, c'est qu'à côté de ses douleurs la Providence lui avait ménagé des consolations privilégiées, c'est aussi que l'expérience de la vie lui avait fait comprendre l'enseignement du poète :

« Vouloir ce que Dieu veut est la seule science  
» Qui nous met en repos. »

Mais la résignation n'exclut pas la souffrance, et notre cher collègue fit dès lors un pacte sans fin avec le deuil de son cœur.

Frappé dans le passé, atteint dans l'avenir, allait-il cependant s'abandonner lui-même ? Pour le supposer, il faudrait n'avoir pas connu M. Paix. Ne lui restait-il pas sa ressource ordinaire, le travail, qui était sa vie, comme l'étude est la vie du savant et la vertu celle du sage ? Loin d'abdiquer la direction d'affaires qu'il conduisait d'une main toujours si ferme, notre ami fit venir auprès de lui son petit fils, M. Richard Wagner, et, l'installant au siè-



ge de la maison de commerce, il continua de se livrer à cette activité prodigieuse qui, depuis un quart de siècle, était devenue chez lui une habitude et comme une nécessité.

Pendant la santé de M. Paix, ébranlée par tant de fatigues et de secousses, réclamait chaque année une saison à Vichy. Quand venait le moment de s'y rendre, notre collègue ne savait pas se décider à sortir du cercle de ses occupations habituelles ; il fallait pour ainsi dire l'en arracher. Durant son absence, on lui adressait chaque jour un bulletin des opérations, auquel il répondait par télégramme ; et néanmoins il lui tardait d'arriver à la fin de sa cure, de revoir sa famille, de regagner ses usines, les marchés qu'il fréquentait. Car, de même que le président de Lamoignon, il estimait que sa santé et sa vie étaient moins à lui qu'aux intérêts dont il avait la charge.

Il les leur sacrifia en effet tout entières.

Revenu de Paris le mercredi 29 décembre, M. Paix assistait encore le lendemain au marché aux grains de Douai. A midi, il allait voter pour le renouvellement de deux membres de la Chambre de commerce ; ce fut son dernier acte pour la terre, un acte de négociant. En rentrant chez lui, notre excellent collègue fut pris d'un mal subit dont les rapides progrès ne lui laissèrent aucune illusion. Dès lors, ayant dit adieu à ceux qu'il avait si tendrement aimés, muni du viatique des chrétiens, il attendit durant cinq jours, au milieu des plus vives souffrances, mais avec une résignation parfaite, l'heure du suprême départ.

Et maintenant il repose, l'infatigable voyageur. Parvenu

au terme de la route, il laisse, comme des jalons, à ceux qui y cheminent encore, l'exemple du devoir fidèlement accompli, la règle d'une affabilité constante et d'un dévouement sans réserve, le modèle achevé et reconnu de la plus scrupuleuse probité. Et tel est l'état des mœurs que le témoignage unanime rendu à la délicatesse de notre collègue ne constitue pas un mince éloge.

Pour lui qui a pu transgresser la justice et qui ne l'a point fait, dégagé des sentiments terrestres, des joies fugitives et des inoubliables tristesses, il jouit, nous l'espérons, de ce bien idéal que toute âme désire ; et parce qu'il fut équitable envers tous, doux et patient dans les épreuves, il connaît désormais le mystère ineffable de ces béatitudes incompréhensibles à notre faiblesse : « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! Heureux ceux qui sont affamés de justice, parce que Dieu lui-même les rassasiera. »

---

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. HYACINTHE CORNE

29 août 1802.—14 février 1887

PAR

M. MAILLARD, *membre résident.*

---

MESSIEURS,

Pour essayer, dès les premiers mots de cette notice, que vous m'avez fait la faveur de me confier, d'esquisser en quelques traits le caractère de l'éminent collègue que vous avez perdu, je ne puis mieux faire que d'emprunter à un de ses livres, cette maxime qui résume son existence entière : « Destiné à vivre parmi les hommes, médite ces mots et prends-les pour devise : Connaître, aimer, tolérer, servir. » (1)

Vous Messieurs, qui avez le bonheur de connaître beaucoup Monsieur Corne, vous pouvez dire si parmi de nombreux titres à notre respectueuse estime, l'intelligence, la bonté, l'esprit de tolérance et de dévouement n'étaient pas les qualités qui distinguaient sa nature d'élite, qui faisaient rechercher son commerce et attiraient vers lui comme un élan unanime de sympathie et de déférence.

Quand, au mois de février dernier, notre ville, que pen-

(1) Adrien — Lettres d'une mère à son fils, page 52.

dant de longs mois avait inquiétée son inexorable maladie, lui fit de si touchantes funérailles, ce n'était pas seulement le citoyen intègre et libéral, l'homme politique qu'accompagnait le cortège de toute une population recueillie et émue ; cet imposant et suprême hommage s'adressait plus encore à l'éducateur du peuple, au bienfaiteur, à l'ami des ouvriers, des humbles et des pauvres que son cœur, si bien secondé par l'intelligente charité des siens, avait voulu s'attacher comme une nouvelle et vaste famille.

Depuis plus de soixante années, Monsieur Hyacinthe Corne appartenait à notre société. Elu membre résident le 9 juillet 1824, à vingt-deux ans à peine, il était en 1828 appelé aux fonctions de Secrétaire-général ; il avait justifié cet honneur, par une collaboration active qui ne se ralentit que devant les impérieux devoirs des charges publiques dont la confiance du Pays ou du Gouvernement vinrent l'investir. Si, dans la dernière période de sa vie, les grands intérêts qu'il s'était attaché à défendre, faisaient plus rares ses séjours à Douai et sa présence à nos séances, il nous appartenait encore par ses travaux historiques et littéraires, et il ne voulait point, quand le loisir lui en était laissé, paraître étranger à une Compagnie dans laquelle il comptait autant d'amis que de collègues.

Je me souviens, à cet égard, qu'en 1874, lorsque, sous le patronage si bienveillant de l'homme regretté (1) qu'une mort soudaine vient d'enlever à ma reconnaissante affection, et qui m'avait témoigné tant de bonté que toute ma gratitude ne pouvait assez l'en remercier, j'eus l'honneur d'être admis à partager vos travaux, Monsieur Corne, dans

(1) M. Fleury, recteur honoraire, président de la Société.

la visite que je lui fis, m'entretint avec une satisfaction bien sincère de notre société d'agriculture ; se reportant à un demi siècle en arrière il aimait à se souvenir que de 1826 à 1837 il était le rapporteur ordinaire, j'ajouterais volontiers le rapporteur préféré de vos concours d'éloquence, de poésie et d'économie politique, et des œuvres de l'Académie des jeux Floraux, dont il excellait à juger l'inégale valeur avec un esprit critique impartial délicat et bienveillant. Je l'entends encore me rappeler, de sa voix déjà un peu lente, mais toujours musicale, et d'une caresse si douce, l'hospitalité que vos Mémoires avaient offerte à ce qu'il appelait ses premiers essais ; (1) l'agréable confraternité de nos réunions, le charme et l'intérêt de vos causeries de littérature ou de science. Il eut volontiers réclamé pour les discussions de la République, des affaires, l'indépendance et le calme dont cette petite république provinciale des lettres, lui avait laissé le reposant souvenir.

Ami fidèle des lettres et des livres, Monsieur Corne le fut à tous les moments de sa longue et laborieuse carrière. Il avait fait au collège de Saint-Acheul, dirigé par les Pères de la foi, comme on nommait alors les Jésuites, de solides et intelligentes études littéraires dont ne détournaient point encore les surcharges de nos programmes scientifiques. A Paris, il prit ses diplômes de droit, puis se fit inscrire au barreau de notre ville dès le mois d'août 1823. Si court qu'y ait été son passage, il lui avait suffi pour comprendre et estimer la profession d'avocat.

« Le barreau, fait-il dire à Marcel, je sens que je l'aime vraiment, et parce que je l'aime, je l'honore et l'exalte

(1) Voir tome XIII des mémoires de la société d'agriculture, table générale.

dans ma pensée, au niveau des plus grandes choses. Là, du moins, il faut que chacun paie de sa personne ; l'intrigue, la faveur n'y peuvent rien. L'esprit s'y façonne heureusement au travail, le caractère à l'indépendance ; il demeure, quoi qu'il arrive, le sanctuaire du droit, l'asile des convictions et du talent. » (1) Par le barreau Monsieur Corne était préparé à entrer dans la magistrature. Nommé bientôt conseiller auditeur près de la cour d'appel en 1826, il se voyait en 1830, après la Révolution appelé aux fonctions de Président de notre tribunal civil, ce qui lui attribuait de droit, le titre de membre honoraire de notre Société.

Quelles que fussent cependant ses occupations, il savait dérober à ses loisirs mêmes, quelques heures qu'il consacrait à des travaux personnels, mais la maturité de son esprit n'entendait pas que la littérature ne fût pour lui qu'un frivole amusement ou une vaine satisfaction. Il avait écrit un jour, « qu'un peu de fiction et de poésie est souvent le meilleur passeport des choses sérieuses qui s'adressent au cœur ou à la raison » ; et toute sa vie, il mit cette maxime en pratique, tempérant par les dehors aimables de son style et de ses inventions l'austérité de ses conseils sur l'éducation, le courage, le désintéressement, en un mot sur les devoirs qui trempent les caractères et font les âmes robustes.

Il est curieux de remarquer que son œuvre de début fut un essai sur la mendicité et les moyens de l'extirper en France, ouvrage couronné par l'académie d'Arras, sa ville natale, ce fléau indestructible de la misère sollicitait déjà en 1824 les préoccupations de Monsieur Corne. Vous sa-

(1) Marcel tome 2, page 110.

vez, Messieurs, mieux que personne, comment toute sa vie, il s'est appliqué à le combattre. Je ne puis dire les actes que sa charité discrète voulait qu'on ignorât ; mais je ne puis taire des choses qui sont d'ailleurs de notoriété publique : la part qu'il prit au développement des sociétés de secours mutuels et de prévoyance des employés de l'arrondissement de Douai, à l'assainissement des maisons d'ouvriers, au bien-être matériel et moral des pauvres.

Je ne m'étonne pas qu'il ait eu, pour les classes deshéritées, cette prédilection qui est le signe des belles âmes, en lisant dans une de ses nouvelles publiées en 1838, cette peinture d'une si touchante et si triste réalité : « La pauvre femme a fermé l'entrée de sa cave, elle descend un escalier tortueux ; deux jeunes filles s'accrochent à ses vêtements et se serrent contre elle dans les ténèbres... après quelques tâtonnements une petite lampe s'allume et sa flamme vacillante vient éclairer comme un intérieur de tombeau. Au fond d'une voûte basse, sombre, humide, on voit pour tous meubles, jetées sur le sol nu, deux couchettes de paille, point de draps, quelques lambeaux de couverture, quelques misérables hardes. A côté est un débris de caisse ou des chiffons et des morceaux de langes étendus sur un peu de foin, forment une couche plus molle, c'est le berceau du nouveau né... Une vieille femme est là (triste aïeule) qui garde l'enfant endormi... le froid sans doute a réveillé le pauvre petit, elle relève pour l'en envelopper une partie des haillons qui la couvrent, puis ses vieux genoux, par un souvenir du temps où elle était mère, imitent encore, pour l'endormir le balancement d'un berceau. »

N'est-il pas vrai Messieurs, que ces lignes ont leur éloquence, et que pour décrire avec cette émotion le dénué

ment du pauvre, il faut avoir souvent compati à son infortune et l'avoir souvent secouru.

Quand la misère a malheureusement saisi les enfants dès le berceau, et déposé sa flétrissure dans leurs âmes, le vice les guette comme une proie facile ; puis la prison les recueille et les achève. Cette souillure morale, notre collègue s'efforçait sans relâche de la guérir ; ce retour des jeunes détenus au bien, il le demandait à une organisation meilleure des prisons, à la séparation des condamnés et des prévenus par catégories et par degré de criminalité, aux associations de patronage des libérés : (1) Graves et terribles problèmes que soulève de jour en jour davantage la nécessité de la défense sociale.

Pour enlever ses recrues à cette armée du vice et de la démoralisation précoces, Monsieur Corne n'avait confiance qu'en l'efficacité d'un enseignement populaire civique et religieux. L'important ouvrage qu'il publia en 1844 sur l'éducation publique dans ses rapports avec la famille et avec l'état est une œuvre saine et franche où les plus importantes questions de liberté, de morale, de systèmes et de programmes sont abordées avec indépendance et résolues avec fermeté.

Mieux que personne, il comprenait que le devoir de l'éducation ne doit pas, pour les classes qu'on appellerait aujourd'hui dirigeantes, cesser avec le temps du collège.

« Il vient un âge, dit-il dans la préface d'Adrien, ce livre qu'il adresse aux mères, où il faut bien que tout ce qui est en nous se tourne vers la vie sociale. L'enfant s'est fait homme pas à pas, il a pris sa place dans le monde... l'E-

(1) Chambre des députés, session de 1843.

Rapport et projet de loi sur les jeunes détenus, 14 décembre 1849.



tat fait de lui un citoyen ; lui-même, il va se choisir une profession et vivre de son travail ; bientôt, sans doute à son tour, il sera chef de famille. . . Le jeune homme aborde-t-il toujours cette vie nouvelle aux devoirs si multiples, suffisamment instruit, préparé, prémuni ? La dessus, je le déclare, j'ai pensé qu'il y avait encore beaucoup à faire et quelque chose à dire. Ce livre n'est autre chose que l'expression de ma sympathie pour ceux qui s'essaient aux rudes labeurs d'une destinée humaine. (1) »

Je croirais volontiers que ce livre fut son œuvre de prédilection. Il est d'une lecture attachante : les peintures, les détails de mœurs y abondent ; les personnages en sont vrais, et les sentiments sincères ; comment en serait il autrement ? l'auteur y fait parler « une mère aimante et éclairée, qui conseille, avec l'autorité de sa raison et l'élan de sa tendresse, un fils arrivé sur le seuil de la vie, et dont elle se sépare, pour la première fois ! » L'urbanité et la politesse, l'élégance et la distinction seront les moindres vertus de ce fils , les leçons d'une mère parfaite pénétreront encore son âme du sentiment de ses devoirs et de la ferme volonté d'être utile.

Est-il indiscret, Messieurs, de penser qu'il ne s'était tant attaché à créer ce type du jeune homme accompli, que pour façonner mieux, sur le modèle, le cœur et l'esprit de son propre fils. Tels votre collègue voulait que fussent les jeunes hommes, à l'exemple d'Adrien : tel était, il vous en souvient, Anatole Corne, si prématurément emporté par la mort impitoyable, en pleine jeunesse, en pleine ave-

(1) Adrien. Lettre d'une mère à son fils.

nir, « au moment où ses rares qualités promettaient au pays tant d'honnêtes et précieux services. (1) »

La vie de Monsieur Corne embellie jusque là par les plus pures affections du foyer, fut hélas ! traversée par ce deuil inconsolable. Toutefois, ce coup terrible ne l'abattit point. Par une résignation héroïque, faisant sa douleur discrète, il s'appliqua lui-même, Dieu seul sait au prix de quelle cruelle contrainte, à distraire de leur deuil une mère et une sœur désespérées. Le cœur déchiré, il se réfugia dans la bienfaisance. Compatir aux malheurs d'autrui, n'est-ce pas adoucir un peu son propre malheur ? Il se réfugia aussi dans les lettres. Quand, jeune encore, il les avait aimées d'un amour si enthousiaste, il ne prévoyait pas qu'elles lui seraient depuis de si douces et si fidèles consolatrices.

Mais la grandeur et la gravité des devoirs que la situation du pays commandait à son patriotisme éprouvé devaient aussi faire trêve à l'obsession de sa douleur. Il y avait à peine un an que notre chère Patrie avait vu son existence menacée par ces deux choses hideuses et à jamais maudites : l'invasion allemande et la guerre civile. Le relèvement matériel et moral du pays imposait au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale, une prudence, une sagesse toujours en éveil. Monsieur Corne fut de cette phalange d'esprits libéraux et confiants qui travaillèrent sans défaillance, dès le lendemain de ce formidable bouleversement, à assurer le fonctionnement et le respect d'un Gouvernement national. Il y avait là, pour lui, un devoir filial

(1) Discours de M. Louis Legrand, alors avocat à Valenciennes aujourd'hui ministre plénipotentiaire en Hollande, prononcé à Douai sur la tombe de Monsieur A. Corne mort sous-préfet de Compiègne en janvier 1872.

à remplir envers cette douce terre de France si malheureuse et si aimée. Aussi déploya-t-il dans ces circonstances douloureuses un zèle infatigable du bien public dont déjà, dans le cours de sa carrière politique, il avait donné tant de preuves, ces fonctions législatives n'étaient d'ailleurs pas nouvelles pour lui : Dès l'année 1837, le collège électoral de Cambrai avait assuré le triomphe de l'opinion libérale, en le nommant député. Quoique jeune encore, Monsieur Corne s'imposait déjà à la consécration du suffrage public, autant par sa valeur personnelle que par l'influence et la notoriété de sa famille. Pendant les sessions de 1837 à 1846, il s'était particulièrement appliqué à la discussion des questions d'affaires : Etablissement du budget, recrutement de l'armée, construction du chemin de fer du Nord, traités de commerce, police de la chasse, avancement au concours dans les charges publiques, enseignement surtout, pour lequel il avait une prédilection particulière, tels furent les sujets les plus importants de ses études et discours parlementaires.

Mais son rôle ne s'était pas borné là : de concert avec ses collègues de la gauche modérée, les plus clairvoyants amis peut-être de la dynastie, il avait dénoncé des abus, réclamé des réformes. -- Le ministère le traita en adversaire, le combattit à outrance et fit échouer sa réélection en 1846, moins de deux années après, Ministère et Monarchie étaient emportés par la Révolution ! N'avons-nous pas revu, Messieurs pour notre part en 1869 les mêmes aveuglements ; et les victoires stériles du fonctionarisme officiel contre le parti libéral ne furent-elles pas comme les présages de nos inoubliables malheurs.

Au scrutin du 23 avril 1848, le département du Nord s'empessa de l'appeler à l'Assemblée Constituante, le troi-

sième sur une liste de 28 membres dont Lamartine était le premier élu. C'était pour notre collègue comme un retour de la faveur populaire : à certains moments troublés de notre histoire, après les commotions violentes des révolutions, le bon sens public, à la recherche instinctive de l'apaisement et de la stabilité se réclame volontiers de l'expérience et du dévouement de ceux dont parfois, dans des temps plus calmes, il a dédaigné l'appui. Il en fut ainsi en 1848. Il en devait être de même encore en 1871. A l'heure du péril, on fait appel aux grands courages. Monsieur Corne n'était pas homme à se dérober au devoir, ni à désertier le péril. A la Constituante il vota le plus souvent avec le parti Cavaignac, modérant autant qu'il le pouvait, les manifestations inopportunes ou les tendances à aller trop vite et trop loin. Mais cette modération eut son effet ordinaire de mécontenter les opinions extrêmes et de les coaliser contre lui ; aussi aux élections de 1849, pour l'Assemblée législative, il ne fut réélu qu'au 17<sup>m</sup> rang. L'opposition que rencontra sa candidature honore son caractère ; elle est d'ailleurs le plus souvent le sort de ces esprits d'élite que les révolutions inconscientes de l'opinion vulgaire, accusent de toujours rester à la même place, et même de retourner en arrière, quand c'est elle au contraire, qui s'élançe et se désordonne.

Hier, ils étaient plus libéraux que les hommes au pouvoir, qui les traitaient de rêveurs ; demain sans qu'ils aient varié d'une ligne, ils seront des rétrogrades par cela seul que le Pouvoir aura changé.

Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, Monsieur Corne fut parmi ceux qui, au nom de la légalité et du droit protestèrent publiquement. Il devait se tenir à l'écart de la

politique pendant toute la durée du second empire ; lui qui justifiait si bien le mot de Sénèque, qu'il avait choisi pour la devise d'un de ses ouvrages : « Vivre c'est combattre, » il se condamnait prématurément au repos ; il n'allait être rappelé dans le conseil de la nation, qu'aux élections de 1871. Notre département lui fit l'honneur, dont il était certes bien digne, de le nommer le premier au scrutin de liste, avant même Monsieur Thiers.

A l'Assemblée Nationale, vous savez quel fut son rôle ! Il était des commissions les plus importantes, il prit une part active aux discussions sur le recrutement de la magistrature, l'enseignement, les budgets de finances, l'organisation des pouvoirs publics, les lois sur la presse. On peut répéter de lui ce que Monsieur Wallon disait naguère d'un de ses collègues, Monsieur Laboulaye, qui le tenait aussi en estime et en affection ; « il avait une autorité fondée sur la confiance qu'inspiraient l'étendue de ses connaissances, la droiture de ses intentions, la sûreté de son jugement, et sans prétendre aux effets de l'éloquence qui échauffe les esprits et les entraîne, il avait une lucidité de parole qui répandait la lumière dans les débats, avec un accent de sincérité qui portait la persuasion dans l'auditoire ; » aussi quand l'Assemblée Nationale, à sa dissolution eut à choisir 75 de ses membres pour en faire des Sénateurs inamovibles, Monsieur Corne fut des premiers, le 7<sup>m</sup>, à être investi de cette haute qualité. Il se montra au Sénat ce qu'il avait été partout et toujours : scrupuleux, infatigable, défenseur opiniâtre des idées libérales, partisan désintéressé et convaincu d'un Gouvernement républicain. Sa perte y fut vivement ressentie, car il était, comme le disait Monsieur le Président du Sénat, « l'un de ces hom-

mes dont la haute intégrité et la ferme indépendance honorent les assemblées dont ils font partie. (1) »

Le rôle politique de Monsieur Corne n'avait pas rempli toute sa vie ; il avait appartenu par la magistrature aux fonctions publiques ; il s'y était bien vite distingué. De Président du tribunal civil de Douai, il devint, dès les premiers actes du Gouvernement provisoire, en 1848, Procureur général près la Cour d'appel. Lors de son installation le 6 mars, la bienvenue lui était souhaitée en ces termes, par Monsieur le premier Président Leroux de Bretagne : « L'élévation de vos sentiments, la fermeté, la constance de vos principes, votre grande expérience des hommes et des choses, les services que vous avez rendus au pays, tout vous appelait à la haute position que vous venez occuper auprès de nous. La Magistrature du ressort apprécie vos talents, honore votre caractère, et vous offre, par ma voix ses félicitations et son concours. »

Je remarque dans le discours du nouveau Procureur général, une déclaration de principes, qui est tout à l'honneur de sa loyauté et de sa prévoyance patriotique.

Ecoutez-là, Messieurs, il semble qu'elle ait été faite pour notre temps et pour d'autres hommes. « La question n'est plus de savoir, disait-il, si la révolution faite, si la république proclamée était naguère au fond de vos doctrines, dans vos prévisions, dans vos expériences ? Moi-même (il ne m'en coûte pas d'être vrai) je ne portais si loin, ni mes efforts ni mes vœux. Il faut bien le confesser, tous, nous avons été surpris, dépassés par les événements, confondus dans les calculs de notre humaine prudence. Et nous voici tout étonnés d'avoir vécu si vite en quelques

(1) « Journal Officiel » du 15 février 1887.

jours ; nous voici en présence d'un fait énorme, indestructible qui nous domine tous, qui nous plie à ses nécessités, qui nous impose de nouveaux et religieux devoirs, si nous sommes de bons citoyens, si nous savons sacrifier nos préférences, nos théories, les satisfactions de notre orgueil individuel aux grands intérêts de notre pays. » Et esquissant à grands traits, son rôle d'administrateur et d'homme politique, il affirmait sa volonté de rester toujours un libéral impénitent, autant qu'un républicain fidèle.

Le Gouvernement qui savait pouvoir compter sur sa fermeté, l'appela, dès le 15 juin suivant, aux délicates et lourdes fonctions de Procureur général près la cour de Paris.

Il y recevait du magistrat qui procédait à son installation ces félicitations bien justes : « Uni dès longtemps à Monsieur Corne, (disait Monsieur Berville), par des liens de la fraternité politique, dès longtemps aussi nous avons appris à estimer en lui, la fermeté jointe à l'aménité du caractère, la modération jointe à l'indépendance des opinions ; la modestie, avec le droit de n'être pas modeste. Auteur d'un bon ouvrage sur le courage civil, Monsieur Corne a mieux fait que d'écrire son livre, il l'a pratiqué. »

La réponse aussi révèle, sous une humilité sincère, le mérite de cet homme éminent, qui était le seul à s'étonner de l'élévation de sa carrière : « Une vie intègre dans une magistrature modeste, un mandat politique consciencieusement rempli, voilà, disait-il, mes titres dans leur simplicité. » Ses collègues purent apprécier bientôt la netteté de sa ligne de conduite, et combien était inflexible sa volonté d'assurer l'ordre social par l'exécution stricte des lois. — Le 25 août, il requérait de l'Assemblée Nationale

l'autorisation de poursuivre les deux représentants, Louis Blanc et Caussidière convaincus d'excitation à la guerre civile.

Après l'élection du 10 décembre, il refusa d'accepter d'un Pouvoir auquel il ne croyait pas devoir prêter son concours, les postes les plus enviés de la magistrature assise. Il se laissa destituer, conséquent avec lui-même et fidèle toujours à cette formule de sa vie : « Ni en deça ni au delà. » Il se fermait ainsi la carrière judiciaire, comme bientôt allait être fermée pour lui, la carrière politique. Mais sa retraite même devait rester féconde à sa vie, continuer encore à être pour tous un enseignement.

S'il ne combattait plus, en effet, par la parole pour les libertés publiques, il combattait encore par le livre, à défaut de la tribune et de la presse. Il demanda à l'histoire du 17<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle, de le consoler des défaillances du temps présent. — Ses études sur Mazarin et Richelieu, (1) l'affermirent dans cette inébranlable assurance qui doit être la nôtre, Messieurs, et qui fut la sienne au temps néfaste de la guerre et du démembrement de 1871 : que notre patrie à ses heures marquées, quoique peut-être lointaines, des relèvements et des revanches.

Plus tard, il publia Adrien, Marcel, (2) complétant par ces deux ouvrages, ce cours d'éducation civique et morale, dont les graves leçons sont agréablement dissimulées sous le charme de causeries amicales ou de confidences maternelles. Peu après, dans ses « Souvenirs d'un Proscrit (3) », il mettait en relief, comme il le disait lui-même cette

(1) Publiées en 1853 par la librairie Hachette.

(2) Publiées en 1856 et 1858.

(3) Publiées en 1860, librairie Michel-Lévy.



chose rare : Une âme de citoyen animée d'une foi sainte et dévouée jusqu'au sacrifice. En face de ces dieux tant adorés, le plaisir et la fortune, il aimait à élever un monument pieux en l'honneur de ces croyants de la Pologne, qui ne se découragent pas de vivre, de souffrir et de mourir pour la cause du droit, pour leur nationalité, pour leur patrie.

C'est également dans cette période de sa vie, que, répondant à l'appel que faisait à son infatigable activité, la Société d'Agriculture pour l'organisation de conférences publiques, Monsieur Corne initiait un auditoire empressé, et attentif à ses études sur les beaux-arts et la littérature au point de vue de l'enseignement populaire (1) ; sur la vie intérieure chez les anciens, sur l'âge celtique, le caractère et les mœurs des Gaulois. Au moment même où il nous communiquait ses recherches sur les mœurs des Hébreux et des Arabes Pasteurs, (2) il menait de front une critique de la législation pénale, (3) et son ouvrage si apprécié de l'éducation intellectuelle. (4) Alors aussi, il payait à la mémoire et au génie de Lamartine un hommage public d'admiration et de sympathie, et dans des causeries élégantes, par la parole ou par la plume, il se plaisait à faire revivre les œuvres charmantes de Mesdames Desbordes Valmore et Adèle Desloges, (5) ces femmes de talent que notre cité avait applaudies et que dans

(1) Mémoires de la Société, tome 8, page 171, 141, librairie Hachette, 1873.

(2) Mémoires de la Société, tome 9, 2<sup>me</sup> série page 389.

(3) Réformes de la législation pénale (Durand, 1867).

(4) Librairie Hachette, 1873.

(5) Librairie Hachette, 1876 et 1879.

sa jeunesse il lui avait été donné de connaître et d'admirer.

C'est à cette époque, en 1867, que notre société eut l'honneur de l'avoir à sa tête comme Président. Elle lui devait depuis longtemps cet hommage ; il succédait au fauteuil à Monsieur Maurice père, il allait y être remplacé par Monsieur le recteur Fleury. Combien ces trois noms associés dans la direction de notre Compagnie, rappellent à notre ville, à l'Etat et à nous-mêmes, de services rendus, de dévouement prodigué.

Tous trois aussi, ils étaient alors parmi les administrateurs de nos intérêts locaux. Quant à Monsieur Corne, appelé depuis longues années à faire partie du Conseil municipal, il apportait dans cette assemblée, l'autorité de son expérience. Toutes les questions administratives lui étaient aisément familières, (1) ni l'aridité d'une discussion budgétaire, ni les détails d'un règlement d'octroi ne rebutait son activité, mais par dessus toutes c'étaient les questions d'enseignement primaire et d'éducation qui sollicitaient de préférence l'obstiné labeur de son esprit. Dans un Etat où le peuple est souverain, disait-il, il faut vaincre l'ignorance où être vaincu par elle. Nul n'y travailla plus ardemment que Monsieur Corne.

Dans toutes les occasions, et quelle que fût la tribune, il réclamait un enseignement à la fois national et libre, parce qu'il voyait dans cette liberté, la garantie de sa moralité et de ses perfectionnements. Je n'admets pas, écrivait-il, en 1844 (2) que l'Etat puisse violemment se substituer aux citoyens, lorsqu'ils ont à cœur de remplir eux-

(1) Rapport sur le budget de la ville de Douai pour l'année 1868.

(2) De l'éducation publique dans ses rapports avec la famille et avec l'Etat, (Hachette 1844).

mêmes leurs devoirs, et attachent à leurs droits une légitime importance. J'ai combattu, ajoutait-il, la doctrine qui va jusqu'à dénier à l'Etat le droit de prendre souci de l'éducation de la jeunesse, et de venir en aide à cet égard à l'insuffisance des moyens dont les particuliers disposent.

Je ne repousse pas moins celle qui voudrait, aux détriments des droits de la famille, maintenir aux mains de l'Etat le privilège exclusif, le monopole de l'éducation et de l'instruction publiques. » Il soutint cette opinion jusqu'à sa mort, en libéral endurci, il n'entendait pas transiger sur cet article de son programme politique ; contre ses amis même, il le défendit.

Étaient-ce les souvenirs de sa première jeunesse, la fermeté de ses convictions qui lui faisaient demander pour l'enseignement populaire, la libre collaboration du prêtre et de la religieuse ? Pensait-il que, plus dégagés des choses du monde, cette mission leur est facile, et que leur autorité sur les enfants, est à la fois plus douce et plus forte ? Ce que je sais, c'est qu'en dehors même de toute préférence personnelle, il voulait sauver surtout un principe et une liberté.

Vous vous souvenez, Messieurs, avec quelle énergie il s'acharna à cette courageuse résistance. Certes, il pouvait comme autrefois l'orateur anglais Burke, se rendre cet hommage ; qu'il avait toujours défendu la liberté des autres ; car il était de ceux qui professent qu'on ne peut être sûr d'aimer et de comprendre la liberté, que quand on l'aime et qu'on la comprend pour autrui. Que de fois durent lui revenir à l'esprit ces lignes, datées de 1828, et qui semblent être contemporaines des événements auxquels je fais allusion : « Rien n'est pénible, écrivait-il alors, comme

ces luttes intérieures au sein même de l'opinion où l'on s'était rallié. Il est dur de retrouver la guerre là où on avait cru se sentir toujours appuyé, soutenu, porté doucement par l'impulsion commune, au but de ses vœux.

Il faut alors compromettre ses amitiés et ses alliances, se résigner à perdre, en un jour, une popularité que mille preuves de dévouement ont acquise, mais ne garantissent pas. Les partis, il est vrai, reviennent promptement de ces déchainements passagers contre les hommes qu'un besoin de convaincre, a forcés de faire scission d'avec eux. Mais cette justice incomplète ne dédommage guère, et déjà il faut une force d'âme peu commune pour savoir l'attendre et s'en contenter. (1) »

Ce dissentiment d'ailleurs n'était pas de nature à diminuer le respect et l'autorité qu'assuraient à Monsieur Corne, sa longue expérience et son inaltérable amour des libertés publiques.

Toujours infatigable, il luttait encore, quoi qu'il eût dès longtemps conquis le droit au repos, il continuait à poursuivre sans relâche le progrès de l'humanité, « le seul grand but dans le monde, qui mérite les efforts de l'homme » selon l'expression de son illustre ami Monsieur de Tocqueville, et ce n'est pas à votre collègue, Messieurs, que pourrait s'appliquer, à aucun moment de sa vie, ce vers du poète :

« Le mal des gens de bien, c'est leur indifférence. »

Indifférent, il ne le fut à aucune des importantes questions, qui agitèrent notre pays depuis 50 ans. Il ne le fut ni aux misères du pauvre, ni aux luttes quodidiennes de l'ou-

(1) Du courage civil, 1823.

vrier, ni aux bonnes volontés qu'il lui était si doux d'en courager et de soutenir. Il ne fut indifférent peut-être qu'aux malintentionnés ou aux ingrats, encore ai-je la conviction qu'à ceux-là même, il voulait et il faisait du bien.

Le secret de cet existence si belle, si simple, il est tout entier dans ces deux vertus que Monsieur Corne possédait à un haut degré : La modération et la douceur. N'est-ce pas son propre portrait qu'il trace lui-même dans cette page que je tiens à vous citer tout entière : « La qualité essentielle du caractère, quant au bonheur de l'individu, c'est la modération, cette habitude que l'homme contracte de n'user de toutes les facultés de son être qu'avec sagesse. . . . L'homme modéré a l'humeur sereine, il reçoit avec calme les impressions du dehors, il les analyse et ne leur permet pas d'apporter le trouble dans son âme. . . Il est patient et mesuré, il sait ce qu'il faut penser du bonheur départi à l'homme sur la terre, il en use comme s'il devait le perdre. Aussi la mauvaise fortune ne le prend pas au dépourvu, quand elle arrive, elle le trouve résigné.

Dans nos rapports avec les autres hommes, la qualité du caractère qui fait le plus sentir son heureuse influence, c'est la douceur. . . elle ajoute un mérite de plus aux qualités de l'âme, elle les tempère sans les affaiblir, elle est le complément et le charme de la bonté. . (1)

L'heureuse égalité d'humeur, la force du caractère, il les attribuait volontiers à la vertu que possède le dogme chrétien de faire des hommes d'une âme élevée et solide, jamais pensait-il, la fragilité humaine ne s'appuiera sur rien d'aussi ferme, jamais l'homme n'aura plus de respect

(1) De l'éducation publique.

pour les droits de ses semblables, de plus doux sentiments de fraternité pour tous, de plus ardente charité pour les malheureux que sous l'empire de la morale de l'Évangile.

Quand une âme est pénétrée de ces sentiments, la mort ne l'effraie point, mais elle lui semble, sa tâche étant terminée ici bas, comme le passage attendu vers une destinée nouvelle.

La mort, en effet, ne vint pas surprendre Monsieur Corne : depuis le jour où elle frappa à côté de lui, la sainte compagne de sa vie, lui enlevant déjà la moitié de son cœur, en dépit des soins les plus affectueux d'une fille, apprise dès longtemps à prodiguer aux autres son existence, il attendait son heure avec cette tranquillité résignée dont le chrétien et le sage trouvent la consolante inspiration dans leurs immortelles espérances.

Sa mort a fait perdre au pays, un serviteur éprouvé ; à notre ville, un généreux citoyen ; à notre Société, un collègue illustre.

Sa longue, utile et brillante carrière, laissera en nos âmes un souvenir ineffaçable.

---

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

**M. Edmond DELPLANQUE**

**Par M. OFFRET, membre résidant.**

*Lue dans la séance générale*

DU VENDREDI 22 MARS 1889.

---

MESSIEURS,

Notre Société a perdu le 19 février 1887 un de ses membres les plus distingués et les plus laborieux, M. Edmond Delplanque, qui lui a appartenu pendant 42 ans soit comme membre résidant soit comme membre honoraire. Vous m'avez confié le soin de rédiger la notice qui perpétuera dans nos mémoires le souvenir de la vie et des travaux de notre regretté collègue ; je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait et je viens aujourd'hui m'acquitter de ce pieux devoir.

M. Delplanque (Edmond-Auguste-Joseph) est né à Douai, le 18 avril 1819. Il fit ses premières études dans une institution remarquablement dirigée par M. Chemet, dont le souvenir n'est encore nullement éteint à Douai. Puis il entra au lycée, y obtint beaucoup de succès et ne le quitta qu'en 1837 pour entrer à l'école vétérinaire d'Alfort. Ses études, commencées à Alfort, se continuèrent et se terminèrent à l'école de Lyon d'où il sortit en 1842

avec le diplôme de médecin-vétérinaire. Il revint se fixer dans sa ville natale qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort.

Notre Société ne tarda pas à rendre justice aux éminentes qualités de M. Delplanque. Trois ans après sa sortie de l'école vétérinaire de Lyon, le 14 janvier 1845, il fut élu membre résidant de notre compagnie. Il n'avait pas encore vingt-six ans.

L'année suivante, le 26 juin 1846, il fut nommé membre de la commission d'histoire naturelle du Musée, et depuis cette époque jusqu'à son décès il ne cessa pas d'appartenir à notre Musée Douaisien.

De 1846 à 1867, il remplit simplement les fonctions de membre de la commission d'histoire naturelle. En janvier 1867, la commission décide, avec l'autorisation de M. le Maire, que M. Delplanque sera désormais chargé de la conservation des collections d'histoire naturelle. Il n'est pas inutile d'ajouter que M. Delplanque remplissait ces fonctions à titre gracieux et sans aucune rétribution, le titulaire conservant son traitement intégral jusqu'à sa retraite.

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 1870, notre collègue est nommé conservateur en titre des collections d'histoire naturelle du Musée, et six ans plus tard un nouvel arrêté le nomme conservateur de toutes les sections. C'était là d'ailleurs une mesure très sage : notre bel établissement municipal ne pouvant que bénéficier d'une décision qui lui imposait un directeur unique et dès lors libre de s'occuper des améliorations que comportait chacune des sections : histoire naturelle, ethnographie, beaux-arts, etc.

Je voudrais, Messieurs, étudier rapidement dans cette notice ce que fut M. Delplanque 1<sup>o</sup> comme naturaliste



et en même temps conservateur du Musée ; 2<sup>o</sup> comme membre de notre Société ; 3<sup>o</sup> comme médecin-vétérinaire. Je m'empresse d'ajouter que les deux premiers points de vue se confondront fréquemment car les meilleurs travaux que M. Delplanque ait publiés dans nos mémoires sont relatifs à l'histoire naturelle, et il en a trouvé les éléments dans les collections du musée.

Dès sa première jeunesse et avant même d'être admis à l'école d'Alfort, notre collègue avait fait preuve d'un goût très prononcé pour l'histoire naturelle. A cette époque les cours municipaux ou *académiques*, suivant la dénomination déjà adoptée, comprenaient des leçons d'histoire naturelle : M. Delplanque les suivit avec ardeur et obtint successivement les deux prix et la grande médaille. Ce goût se développa de plus en plus, et le jeune savant douaisien, sans cesser de se livrer aux études que réclamait la médecine vétérinaire, se familiarisa avec toutes les branches de l'histoire naturelle.

Son séjour au Musée devait tout naturellement l'appeler à étudier les pièces qui en composent les collections, c'est à dire à s'occuper de la zoologie et de la géologie. Mais il n'était pas moins compétent en botanique. A peine entré dans notre Société, il s'occupa de déterminer et de classer les plantes formant la collection appelée *botanique* dans notre jardin, collection qui occupe les plates-bandes situées des deux côtés de l'allée principale.

Longtemps après, lorsque la Société voulut bien m'admettre dans son sein, la commission des jardins me demanda de refaire le même travail, c'est-à-dire de remettre de l'ordre dans la *botanique*. Cette collection, abandonnée depuis plusieurs années, laissait en effet fort à désirer : on y trouvait, comme dans la plupart des jardins botani-

ques, beaucoup d'étiquettes et un certain nombre de plantes ; malheureusement parmi ces dernières il y en avait plusieurs de parasites qui s'étaient substituées peu à peu et subrepticement aux types primitifs.

Il importait avant toute chose de dénommer exactement ce qui existait afin de sacrifier et d'expulser les intrus, puis de combler les vides. M. Delplanque voulut bien s'adjoindre à moi pour cette besogne préalable, et je dois dire que grâce à lui elle s'accomplit assez vite ; je fus réellement émerveillé de la promptitude et de la sûreté avec lesquelles il déterminait les plantes qui avaient envahi le jardin.

Plus tard encore, la réforme des programmes universitaires ayant beaucoup multiplié les cours d'histoire naturelle, surtout dans les classes inférieures, le personnel scientifique du lycée de Douai devint insuffisant, et l'administration fut heureuse de rencontrer en M. Delplanque un collaborateur aussi éclairé que zélé. Il a rempli ces fonctions de 1880 à 1887, et au moment de son début commença par réorganiser le petit jardin botanique que possède le lycée.

Mais c'est surtout au Musée qu'il trouva l'occasion d'utiliser les trésors de sa vaste érudition. Je ne voudrais pas laisser croire que tout fût en désordre au Musée avant que M. Delplanque n'y entrât en 1846 comme membre de la commission, ou même avant qu'il ne remplît en 1867 les fonctions de conservateur. Néanmoins la tâche qu'il eut à remplir fut encore des plus considérables. Classer et souvent déterminer les mille objets nouveaux provenant d'acquisitions, de dons, etc. ; procéder au déplacement des collections par suite des agrandissements successifs du Musée, c'est déjà beaucoup. Mais ce qui constitue l'œu-

vre capitale du conservateur, c'est d'avoir dressé un catalogue de tous les objets que contiennent les galeries d'histoire naturelle, catalogue qui ne consiste pas seulement à en inscrire les noms sur un registre, mais à attribuer à chaque objet une fiche portant, en même temps qu'un numéro de renvoi, les caractères du genre, de l'espèce, le lieu de provenance, de telle sorte qu'en consultant tel ou tel des volumes qui composent ce travail, le conservateur peut, sans aller visiter la collection même, juger de l'opportunité d'une acquisition qui lui est proposée. Rien de plus facile d'ailleurs que de tenir ce catalogue au courant en y insérant des fiches rédigées d'après le modèle des précédentes.

C'est au moyen de ce travail méthodique et incessant que notre collègue a pu faire du Musée de Douai, surtout en ce qui concerne l'histoire naturelle, un des établissements les plus remarquables de la province.

La Société d'Agriculture de Douai a dû à M. Delplanque l'organisation des concours agricoles, et surtout l'appréciation de ce qui, dans ces concours, se rattachait plus particulièrement à l'objet de ses études, comme les expositions des animaux de la ferme, les concours de maréchalerie.

Je ne voudrais pas oublier de rappeler les expositions horticoles dont il fut à la fois un des plus ardents promoteurs et le rapporteur le plus compétent. Douai possède aujourd'hui une Société d'horticulture faisant preuve de vitalité, et à laquelle notre compagnie, loin de la considérer comme une rivale, s'est empressée de souhaiter une cordiale bienvenue, et d'offrir l'assistance la plus bienveillante. L'existence de cette nouvelle société n'empêchera probablement pas la nôtre de réorganiser de nouvelles

expositions florales, comme celle que nous avons pu admirer ici même il y a deux ou trois ans.

C'est là une tradition de notre compagnie. J'ai rencontré dans nos mémoires le rapport de M. Delplanque sur les expositions horticoles de 1853 : Je dis *les*, car la seule année 1853 en a compté deux, l'une en avril qui se tint dans les locaux de notre Société, l'autre en juillet qui eut lieu dans le hangar d'artillerie (rue des Wetz) transformé en jardin, avec accidents de terrain, escalier, grottes, etc. Sous les auspices et grâce à l'appel de la Société d'Agriculture, de nombreux souscripteurs, parmi lesquels on comptait environ cinquante dames patronesses, formèrent un comice horticole qui put organiser des concours et décerner aux exposants de nombreuses médailles. Ce n'est pas sans quelque mélancolie que l'on constate combien est faible le nombre des survivants dans cette liste qui comprenait les noms les plus aimés et les plus honorés de Douai. Le président du comité pour 1853 était M. Preux père ; le secrétaire, M. Delplanque ; parmi les autres membres on compte MM. Desmarets, Bigant, l'abbé Bourlet, Calot, Copineau, F. de Guerne, de Maingoval, Lagarde, Maugin.

L'œuvre principale dont M. Delplanque a enrichi nos mémoires consiste dans ses études tératologiques publiées par lui en 1850, 1869, 1875 et 1884. Le troisième travail, celui de 1875, a été imprimé dans le *Bulletin de la Société de Médecine Vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais*.

En 1850, M. Delplanque était chargé depuis un an, de concert avec quelques-uns de ses collègues de la commission d'histoire naturelle, de ranger suivant un nouvel ordre la galerie anatomique du Musée ; en se livrant à ce

travail il trouva, disséminées dans les différentes divisions de cette collection, un assez grand nombre de pièces tératologiques qu'il rassembla en les rangeant d'après l'ordre proposé par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, pour en former le noyau d'une collection qui devait prendre rapidement une grande importance scientifique, et dont le catalogue comprenait déjà plus de 120 numéros en 1850. C'est dans cette collection que M. Delplanque trouva les éléments de son premier travail qui consiste uniquement en descriptions de trois monstres, un chevreau, un agneau et un veau.

Il en est tout autrement de son deuxième et de son quatrième travail publiés en 1869 et en 1884 ; on y rencontre des considérations générales d'une haute portée philosophique. Je voudrais essayer de vous en donner un résumé très sommaire.

Les naturalistes s'accordent à considérer les animaux inférieurs tels que le ténia, les myriapodes, etc., comme formés de segments ou articles placés bout à bout, dans lesquels on trouve les mêmes organes répétés. On dirait une série d'animaux distincts, symétriquement alignés, mais intimement soudés et soumis à une vie commune. Moquin-Tandon donne à ces organismes particuliers le nom de *zoonites*.

D'autres savants, beaucoup plus hardis dans leurs affirmations, proposent d'étendre la théorie précédente à toute la série animale, même aux vertébrés, sans en excepter l'homme. Sans doute chaque segment peut se modifier dans sa forme et jusqu'à un certain point dans ses usages, se développer outre mesure ou s'annihiler tout à fait ; l'existence de ces organismes élémentaires se trouve masquée par un grand nombre de changements de dispo-

sition, de modifications et de coalescences qui amènent dans la forme de chaque animal des variations constituant ses caractères spécifiques, et dont le but n'est que l'appropriation des éléments primitifs de l'organisme aux conditions d'existence dévolues à chaque espèce.

Partant de cette hypothèse, on a été conduit à partager le corps des vertébrés en cinq régions comprenant chacune un certain nombre de paires de *zoonites* représentées dans les animaux supérieurs par un nombre égal de vertèbres. Les membres tirent leur origine de cinq vertèbres, ou de cinq *zoonites*, et peuvent être théoriquement considérés comme composés de cinq appendices élémentaires, distincts et isolés les uns les autres, comme les cinq paires de pattes thoraciques des crustacés décapodes; du homard, par exemple.

Ces cinq appendices, qu'on voit séparés dans la portion digitale de la main et du pied de l'homme, se soudent et se confondent d'une manière de plus en plus intime à mesure qu'on se rapproche davantage du tronc. La soudure commence parfois à partir de l'extrémité du membre comme chez le cheval, le bœuf, le porc. Mais lorsque l'on part d'une idée préconçue, ce ne sont pas là des obstacles invincibles; à force de coalescences et de soudures, on en vient à bout.

En un mot, la *pentadactylie* serait la règle générale chez les vertébrés; les monstruosité ou cas tératologiques, au lieu d'être considérés comme des erreurs de la nature, seraient au contraire les efforts intermittents qu'elle accomplit pour revenir au type primitif ou *ancestral* d'où sont sorties, par voie d'adaptation, toutes les formes de mains et de pieds qui existent chez les mammifères de l'époque actuelle.

Les découvertes récentes de la paléontologie ont fourni la meilleure preuve du bien fondé de ces vues théoriques.

Les plus anciens mammifères dont on trouve les restes fossiles appartenaient à l'ordre des marsupiaux, qui ont existé seuls sur la terre pendant l'immense durée des périodes jurassique et crétacée. Ce sont donc les ancêtres de tous les autres ordres de mammifères de l'époque actuelle.

Confinés aujourd'hui en Australie, les marsupiaux se montrent encore avec les caractères qu'ils devaient posséder au commencement de l'époque tertiaire, au temps où se préparaient, sous l'influence de perturbations profondes du milieu où ils vivaient, et de la nécessité d'adapter leurs organes à de nouvelles conditions d'existence, la formation de nouvelles espèces et l'effacement plus ou moins complet du type primitif.

Or, chez tous les marsupiaux d'Australie, qu'ils soient carnivores, rongeurs, insectivores, herbivores, les extrémités des membres offrent dans leur composition une conformité remarquable : les mains ont conservé leurs cinq doigts, et sur les membres postérieurs on ne voit le premier doigt devenir rudimentaire que chez un très petit nombre d'entre eux.

Telle est, résumée très brièvement, la théorie du type primitif des mammifères, lequel type serait essentiellement pentadactyle. On peut hésiter à l'admettre d'une façon absolue, et se demander si dans leur interprétation des lois naturelles, les savants modernes n'ont pas imité quelque peu les philosophes anciens alors que ces derniers, se croyant bien au courant des vœux de la nature, expliquaient l'ascension de l'eau dans les pompes en l'attribuant à la répul-

sion de la nature pour le vide.... On ne peut du moins s'empêcher de reconnaître, en lisant les travaux de M. Delplanque, avec quel soin minutieux il décrit les cas tératologiques qu'il rencontre, et combien sont ingénieuses les explications qu'il propose pour trouver la confirmation de ses idées théoriques.

Il me reste à vous parler de M. Delplanque comme médecin-vétérinaire ; mais vous reconnaîtrez avec moi qu'ici ma tâche devient fort difficile, sinon impossible à remplir. Pour apprécier notre collègue sous ce dernier point de vue, il faudrait quelqu'un de compétent. C'est ainsi que lorsque notre Société perdit en 1862 M. Jougla, médecin-vétérinaire, le soin de rédiger sa notice nécrologique fut confié à M. Delplanque : le tome VII (deuxième série) de nos mémoires contient le remarquable travail que nous apporta ce dernier. Je lui emprunterai ces deux extraits : « Le bétail est la base de toute culture ; sans lui, c'est-à-dire sans les engrais dont il est le producteur le plus important et le plus économique, il devient impossible de donner au sol son plus haut degré de fertilité, seul procédé connu pour obtenir les plus belles récoltes au plus bas prix possible ; enfin, les engrais sont produits d'autant plus économiquement que le bétail est plus amélioré, c'est-à-dire qu'il répond davantage, par sa conformation et la spécialité des produits qu'il peut fournir, aux besoins particuliers et aux conditions spéciales de l'agriculture locale, et que ces produits, autres que les fumiers, peuvent rencontrer des débouchés plus assurés et plus avantageux. »

Et plus loin, exposant les motifs qui, depuis plusieurs années, avaient porté M. Jougla à renoncer à l'exercice de sa profession dans les campagnes, M. Delplanque s'exprime ainsi : « Cette détermination provenait des froisse-



ments nombreux que, comme tous les vétérinaires, il avait éprouvés par suite de l'envahissement complet de notre pays par l'empirisme. En France, contrairement à ce qui se passe dans les pays voisins, notamment en Belgique, le vétérinaire qui sort des écoles, après y avoir employé des études sérieuses le plus précieux de son temps et souvent la plus grosse part de son patrimoine, se trouve, dès son entrée dans la carrière, obligé d'entamer avec des guérisseurs grossiers et ignorants une lutte de tous les instants où sa dignité d'homme est souvent compromise, et dont il ne sort pas toujours vainqueur. Le charlatanisme est peu scrupuleux dans le choix de ses moyens, et il a dans ce cas d'autant plus de chances de réussite que, adoptant les coutumes et le langage de ses dupes, il sait encore les amorcer par l'appât de l'économie. Aussi arrive-t-il le plus souvent que, brisé par la lutte, froissé en même temps dans son amour-propre et dans son intérêt matériel, le vétérinaire abandonne, exposée aux ravages de l'empirisme, cent fois plus meurtriers que ceux de l'épizootie la plus redoutable, l'importante portion de la richesse publique sur laquelle il peut seul exercer une garde salutaire, et qu'il s'empresse de désertir une carrière qui ne lui promet ni honneur ni rémunération. »

Le tableau est complet ; je me suis gardé d'y faire aucune retouche. Il était certes exact en 1863.... l'est-il encore aujourd'hui ? Quoi qu'il en soit, son mérite incontestable, et incontesté par tous ses collègues, a dû épargner à M. Delplanque la plupart des déboires dont il vous a parlé plus haut.

Deux ans après son arrivée à Douai, il fondait en compagnie de quelques confrères l'association vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais ; il en a été le

secrétaire-général de 1844 à 1868 ; puis le président de 1873 à 1886, et lorsqu'à cette dernière date sa santé déjà compromise ne lui permettait plus de remplir régulièrement les fonctions de président, ses collègues, comme le rappelle M. Pollet, président actuel de l'association, dans l'allocution prononcée aux obsèques de M. Delplanque, ses collègues, dis-je, ne consentirent à sa retraite qu'à la condition de lui maintenir le titre de président honoraire.

C'est dans le bulletin de la Société de Médecine-Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que dans d'autres publications exclusivement consacrées, comme la précédente, à des travaux d'un caractère tout spécial, qu'il faut chercher les preuves du labeur incessant auquel se livrait M. Delplanque. Je voudrais cependant vous dire quelques mots d'une brochure publiée par lui à la fin de 1865 et intitulé : *Documents sur le typhus des bêtes à cornes dans l'arrondissement de Douai*. Cet opuscule présente beaucoup d'intérêt ; il nous montre en effet jusqu'où allaient d'un côté la science de notre collègue, de l'autre le soin et la conscience qu'il apportait dans ses observations ; de plus la nécessité qui lui fut imposée de démontrer la vérité de son diagnostic l'entraîna à soutenir une polémique où il révéla un talent des plus remarquables sans jamais s'écarter d'ailleurs des bornes fixées par la modération et le bon goût.

Voici en deux mots l'origine du litige. Chargé par l'administration du service des épizooties dans l'arrondissement de Douai, M. Delplanque eut à constater à Douai et aux environs quelques cas de typhus contagieux des bêtes bovines. Malgré l'évidence des symptômes observés, il tint à consulter M. Pommeret, vétérinaire à Lille, qui avait eu l'occasion de constater et d'étudier des cas analogues à Wa-

trelos, près de Lille. A la suite du rapport adressé au préfet du Nord l'administration ordonna l'abattage immédiat de tous les animaux qui s'étaient trouvés en contact avec ceux qu'avait atteints le typhus. On sait d'ailleurs quels sont les terribles ravages exercés par cette maladie lorsqu'elle frappe le bétail d'un pays. C'est précisément ce qui avait lieu à cette époque (1865) en Hollande et en Angleterre. Il fallait à tout prix empêcher le fléau de nous atteindre. La mesure de rigueur adoptée dans l'arrondissement de Douai causa tout naturellement un assez vif émoi parmi les personnes s'occupant à un titre quelconque du commerce des bestiaux. Il fallait s'y attendre. Mais bientôt la question se transforma d'une manière assez inattendue.

Toutes les bêtes atteintes du typhus dans notre arrondissement avaient été achetées au marché d'une ville voisine, Arras. M. Delplanque crut devoir en informer son collègue, inspecteur du marché d'Arras, comme il l'était lui-même à Douai. Au lieu d'en savoir gré et d'en profiter, M. L. chercha à démontrer que M. Delplanque et ses collègues s'étaient grossièrement trompés.

A une première lettre insérée dans un journal d'Arras, notre collègue répondit dans les termes les plus modérés. Son adversaire n'en resta pas là ; les épîtres adressées aux journaux se succédèrent, remplies d'ironie et de persiflage bien plus que d'arguments sérieux.

M. Delplanque, soucieux de sa dignité professionnelle, refusa de le suivre dans cette voie. Il fit mieux ; il rassembla dans une brochure toutes les pièces du procès sans exception, et déféra l'affaire à une juridiction compétente, l'association des vétérinaires du Nord et du Pas-de-Calais. Je ne saurais trop vous engager à lire ce travail.

Je terminerai ma tâche en vous rappelant les distinc-

tions honorables qui ont été offertes à M. Delplanque sans qu'il ait eu à les rechercher.

Peu après ses observations sur le typhus que j'ai rappelés plus haut, il fut nommé vétérinaire d'arrondissement en 1867 ; puis il devint membre de la commission départementale lors du typhus des bêtes à cornes en 1870.

Plusieurs sociétés savantes le comptaient parmi leurs membres correspondants ; citons entre autres la Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts de Lille, celle du Pas-de-Calais, la Société centrale de Médecine Vétérinaire dont le siège est à Paris.

Il avait été nommé successivement officier d'Académie et chevalier du mérite agricole.

Entouré de l'amitié et de l'estime de ses concitoyens, chef d'une belle et nombreuse famille à laquelle appartenait par alliance un de nos collègues M. Gosselin, que vous avez depuis peu choisi pour remplir les fonctions d'archiviste et de conservateur de nos jardins, M. Delplanque aurait pu vivre encore de longues années, livré à ses chères études, à ses travaux de prédilection.

Mais le Ciel en avait décidé autrement. Une longue et douloureuse maladie, dont il avait senti les atteintes depuis quelques années, vint l'enlever en février 1887 à l'affection de ses amis et de sa famille.

Je reproduis ici, en les lui appliquant, les paroles qui terminaient la notice consacrée par M. Delplanque à son collègue et ami, M. Jougla :

« Puisse ce simple récit d'une vie modeste ne pas vous » paraître trop incomplet ; puisse cet hommage que j'ai » tenté de rendre à la mémoire de notre excellent collègue » apporter, c'est là mon vœu le plus cher, quelque adou- » cissement à la douleur de sa veuve et de sa famille. »

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

## M. le comte Romain de Guerne

PAR

*M. Léon MAURICE, membre résident.*



MESSIEURS,

Souvent, à l'époque de ma jeunesse, mon grand père qui porta près d'un demi-siècle la toge du magistrat et désirait me voir suivre la même carrière, m'entretenait, dans les longues causeries de soir au coin du feu, de la vieille magistrature française et du parlement de Flandre dont il avait connues les derniers survivants ; il me dépeignait volontiers l'existence sérieuse, laborieuse et digne de ces vieux magistrats qui regardaient leurs fonctions comme un véritable sacerdoce : il me racontait combien la ville entière les entourait d'un respect qu'ils méritaient par leur science, leurs mœurs austères, leur amour de la justice. Les présidents, Monsieur le Premier surtout, comme on disait jadis, étaient hors de pair dans la société brillante pourtant du vieux Douai. La majesté de la justice, dont ils étaient les ministres, leur donnait un prestige devant lequel chacun, de si vieille souche qu'il fut, s'inclinait librement. Il n'était pas jusqu'à la vénalité des offices dont on a tant médité ailleurs, et souvent à bon droit, qui ne contribuât à donner à nos vieux parlements cette physionomie si caractéristique. Dans les familles où les charges se

transmettaient souvent de père en fils, on respirait comme une atmosphère particulière, l'enfant que ses aptitudes semblaient désigner aux parents pour reprendre la robe paternelle, était dès sa jeunesse formé pour la carrière qu'on voulait lui voir embrasser ; ses études étaient dirigées vers ce but, il trouvait au foyer domestique le modèle de ce que devait être sa vie, et l'exemple des vertus qu'on allait exiger de lui plus tard. Dans notre temps où l'on vante tant les avantages de la spécialisation du travail, on doit reconnaître quelles garanties pouvaient offrir de semblables éducations où le culte de la science, le respect de soi-même, l'amour du devoir enseignés dès le plus jeune âge, se transmettaient par une sorte d'hérédité.

Le collègue dont j'ai l'honneur de retracer la vie, appartenait à l'une de ces vieilles familles de robe, il y avait trouvé ces exemples et ces enseignements, et c'est ce qui faisait revivre en moi ces souvenirs lointains au moment de prendre la plume.

Romain Ignace Malotau, comte de Guerne, né le 28 février 1810, à Mons, alors chef-lieu du département de Jemmapes où son père était Conseiller de Préfecture, avait pour aïeul, pour bisaïeul, pour trisaïeul trois présidents à Mortier au Parlement de Flandre, qui avaient pendant près d'un siècle honoré leurs fonctions. Vous voyez que le futur Président de Chambre à la Cour de Douai avait de qui tenir.

Après de fortes études au Lycée de Douai, il fit son droit à Paris et à 21 ans, il débutait au barreau de notre ville, où il ne resta que quatre ans, ayant été, en 1835, nommé substitut près le tribunal d'Avesnes, il occupa successivement le même poste à Valenciennes en 1838, et au tribunal de Douai à partir du 3 mai 1840. De-

puis cette date, il n'a plus quitté notre ville pour laquelle il eut toujours le plus profond dévouement; il entra au parquet de la Cour d'appel le 7 août 1843 comme substitut du procureur-général, fut nommé conseiller le 28 février 1847, et enfin président de Chambre le 5 février 1870. Il conserva ces fonctions jusqu'au jour où, en 1880, il fut atteint par la limite d'âge et nommé président honoraire. J'ai eu l'honneur de siéger avec lui à la Cour pendant sept années et je puis dire que j'ai rencontré peu de magistrats plus dignes de ce noble titre. Doué d'un grand bon sens, d'un jugement droit, il avait une très grande expérience des affaires; dans le droit criminel surtout qu'il pratiqua pendant plus de quarante ans, on eut difficilement trouvé dans la Cour un guide plus sur. Son caractère ferme le mettait au dessus des passions, jamais des considérations politiques ou autres n'eurent d'empire sur son jugement et je tiens pour assuré que devant Celui de qui émane toute justice il n'a eu, au jour où il dut être jugé lui-même, à regretter aucune de ses décisions dictées toujours par sa conscience et inspirées par le désir de servir le vrai et le juste.

Ce n'est pas comme magistrat seulement que le comte de Guerne fut utile à son pays, il avait trouvé d'autres traditions encore dans sa famille. Son père avait été appelé à rendre de grands services d'ordre administratif; conseiller de préfecture à Mons, sous-préfet à Boulogne-sur-Mer, il avait, en 1815, refusé le gouvernement d'une province belge pour conserver la nationalité Française et s'était fixé à Douai. En 1830 il était devenu Maire de notre ville et avait pendant sept ans exercé ces délicates fonctions avec éclat. Son fils Romain de Guerne ne voulut pas refuser à sa patrie d'adoption, le concours qu'on ne tarda pas à lui

demander; en 1843, alors qu'il n'était encore que substitut au tribunal de première instance, les électeurs douaisiens l'envoyèrent siéger au Conseil Municipal, il en fit partie jusqu'au 4 septembre 1865, réélu le 30 avril 1871, il ne cessa d'en faire partie que le 22 novembre 1874.

Pendant ce long espace de temps, il donna le concours le plus efficace et le plus assidu à l'administration de la ville. Il a fait partie de toutes les commissions importantes et jamais son zèle ne fit défaut aux administrateurs qui avaient charge des intérêts de la cité. Je me rappelle encore la part très active qu'il prit pendant les hivers de 1854 et 1856 aux ventes de denrées à prix réduits organisées par M. Jules Maurice, alors Maire de Douai, son plus intime ami et qui permirent, avec une somme relativement restreinte, d'apporter un très grand soulagement aux souffrances de la classe nécessiteuse éprouvée par la cherté excessive du pain. M. de Guerne venait souvent se faire lui même vendeur, et tenir la comptabilité.

Ce n'était d'ailleurs qu'une des formes sous lesquels s'exerçait l'ardente charité de notre collègue. Entré le 12 mars 1853, lors de sa séparation d'avec l'administration des hospices, dans le conseil d'administration du bureau de Bienfaisance, il en fut l'ordonnateur infatigable, puis le vice-président, jusqu'au jour où l'édilité de 1879 résolut de refuser même dans les œuvres charitables, scientifiques ou artistiques, le concours de tous ceux qui ne pensaient pas comme elle en politique. M. de Guerne qui, chaque jour, pendant 26 ans avait été porter son utile collaboration aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul chargées de la distribution des secours, ne put se résigner à rester séparé des pauvres, ses amis; l'hiver si exceptionnel de 1879-80 lui fournit bientôt l'occasion de leur être de nou-



veau serviable ; un comité libre de charité fut fondé, il en devint président et ne cessa de s'en occuper jusqu'à sa dernière heure, on peut le dire à la lettre, puisque sa dernière visite fut encore consacrée aux Sœurs de St-Vincent de Paul.

Au dessus des pauvres qui tous les jours ont la misère pour compagne à leur foyer et que le bureau de bienfaisance s'efforce d'aider dans le dur combat de la vie, il y a la classe nombreuse des travailleurs auxquels le salaire quotidien fournit de quoi vivre honorablement, mais qui, sans avances, chargés de famille souvent, sont à la merci d'une maladie; à ceux là, la société de Secours Mutuels offre le moyen de franchir sans trop de souffrances, les jours mauvais; les services rendus par cette grande société, la plus importante du Nord, la première qui accueillit les femmes dans ses rangs, sont bien plus grands que ne se le figurent la plupart de nos concitoyens; à elle surtout, la ville de Douai a dû de ne jamais connaître les haines de classe à classe, et de voir toujours une touchante solidarité présider aux rapports de tous ses enfants entre eux. Le comte de Guerne comprit dès l'origine le bien que pouvait faire une pareille institution ; il en fut membre honoraire dès sa fondation en 1841, élu administrateur en 1849, trésorier en 1857, il en devint président en 1876 à la mort de M. Jules Maurice. M. Goube, un des administrateurs, a rappelé sur sa tombe combien son action fut importante dans le fonctionnement de la Société et avec quelle délicate générosité il venait en aide aux sociétaires que des malheurs immérités ou le chômage empêchaient momentanément de verser leurs cotisations; un grand nombre lui ont dû de n'y point perdre leurs droits. L'âge n'avait point ralenti le zèle de M. de Guerne, puisque

huit jours avant sa mort, il présidait encore une des séances du Conseil d'administration.

Mais je m'aperçois, Messieurs, que je vous parle des diverses fonctions auxquelles le comte de Guerne s'est dévoué et que je ne vous ai encore rien dit de son rôle dans notre Compagnie. Ce fut le 26 mars 1847, que les suffrages de la Société l'appelèrent à y siéger; très dévoué aux intérêts agricoles, c'est surtout dans ce sens que s'exerça sa collaboration; les travaux qu'il fit pour la Société ont tous rapport à l'agriculture et plusieurs ont été imprimés dans les publications de la section agricole, notamment un travail sur la diffusion de l'enseignement agricole avec le concours des instituteurs primaires, et un rapport sur la possibilité d'extraire de l'opium de l'œillette cultivée dans nos campagnes. En 1856 vous l'avez appelé à siéger au bureau comme 2<sup>me</sup> vice-président, et en cette qualité, il organisa un important concours agricole au mois de juillet 1856. Le discours qu'il prononça à la séance publique de clôture du concours est parmi les plus substantiels qui aient été dits en semblable occurrence, il figure dans le tome III de notre bulletin agricole. Pendant l'année 1857, il présida notre compagnie avec un dévouement et une assiduité remarquables; en 1858, il fut élu premier vice-président et en sortant de cette dernière charge, il accepta les fonctions plus modestes, mais si utiles d'économe, qu'il ne garda pas moins de neuf ans, c'est sous son administration que notre belle bibliothèque fut agrandie et réorganisée; en 1876, vous avez récompensé son éminente collaboration en le nommant membre honoraire.

Je n'en finirais pas si je voulais vous énumérer tous les services rendus par notre regretté collègue dans les différents corps électifs ou dans les diverses institutions de la ville, je veux seulement noter que pendant de longues an-

nées il représenta le canton de Douai-Ouest, au Conseil d'arrondissement, qu'il fut membre des commissions administratives du Lycée, de l'Ecole Normale des garçons, du cours Normal des filles alors dirigé par les dames de Flines, il faisait aussi partie de la commission administrative de la Bibliothèque de la ville, et siégeant à ce titre à la commission générale du Musée, il s'intéressait à toutes les sections; je me souviens que lorsque l'occasion se présenta d'acquérir une pièce rare, la girafe qui est un des principaux ornements de la galerie d'histoire naturelle, la caisse de la section était vide et ce fut à sa générosité qu'on dut de pouvoir en enrichir nos collections.

Cette vie de travail et de dévouement méritait une récompense et le 13 août 1861, M. le comte de Guerne était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Voilà, Messieurs, ce que fut votre collègue comme homme public. Comme homme privé, il ne mérite pas moins nos regrets, je n'ai qu'à faire appel aux souvenirs de beaucoup d'entre vous pour le faire revivre avec toutes ses qualités de cœur et d'esprit; sa bonté, son affabilité, le charme de son commerce étaient universellement appréciés. Quiconque l'approchait et le connaissait devait aimer cette nature droite et sincère et ce caractère bienveillant. Il jouissait noblement d'une grande fortune, son hôtel, orné d'une riche bibliothèque, d'une remarquable collection de tableaux, était souvent ouvert avec la plus cordiale et la plus brillante hospitalité. Des maisons comme la maison de Guerne, où l'on comprend comme notre collègue les devoirs et les charges du nom, de la fortune, de la situation sociale contribuent pour une large part au renom et à la prospérité des villes de province.

Tel fut, Messieurs, le collègue dont vous m'avez chargé

d'entretenir une dernière fois la Société. Sa vie fut longue et sans tâche ; il ne négligea aucune occasion de servir son pays, et de se rendre utile à notre ville ; il fut bon, généreux, désintéressé ; il fit du bien à beaucoup de ses semblables et ne nuisit jamais à aucun ; à l'heure de sa mort, il n'emporta que des regrets ; heureux ceux qui laissent une telle mémoire !



# NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

## M. FLEURY

*Recteur honoraire, officier de la Légion d'honneur.*

**1812 — 1887**

Par M. MAILLARD, membre résidant.



MESSIEURS,

Monsieur Fleury avait été pour moi si plein d'une indulgente bonté, il m'avait si affectueusement admis dans son amitié, qu'il ne m'était pas permis de décliner le devoir de vous parler encore de lui. Je savais cependant qu'en accédant à votre désir je dérobaï à sa mémoire l'éloge autorisé qu'elle méritait à tant de titres ; je savais aussi qu'il me faudrait en écrivant ces lignes faire effort sur moi-même pour refouler les regrets que sa mort me réveille au cœur et dominer une profonde et intime tristesse. Mais par cela même que ce devoir est douloureux à remplir, il a par de certains côtés sa douceur, et je vous sais gré de me l'avoir presque imposé.

Notre cher et éminent collègue était de ces hommes privilégiés dont le poète a pu dire :

« Jamais l'affreuse mort ne les prend tout entiers. »

Il y a plus d'un an déjà qu'il nous a été brusquement enlevé et il semble qu'il ne nous ait quittés que d'hier et

que nous allons le voir occuper à son foyer, chez ses amis, ici même, sa place habituelle et hélas vide pour toujours ?

C'est ici en effet, Messieurs, c'est dans notre Société que sa perte apparaît comme irréparable. Il aimait la Société d'agriculture, sciences et arts non-seulement parce qu'il y faisait avec chacun de vous échange de sympathie ou commerce d'amitié, mais parce qu'il ne la croyait pas inutile pour aider, dans son modeste rôle, à la réputation de bon goût, de sens esthétique, de culture d'esprit dont Douai, sa ville adoptive, est justement fière.

Durant ces dernières années, il incarnait véritablement notre Société dans sa laborieuse vieillesse. Il fut notre Président le plus vénéré et le plus dévoué, dirigeant nos travaux avec fermeté, excitant notre émulation, stimulant au besoin par son infatigable exemple, notre intatigable paresse. Vous le voyez encore malgré ses soixante-dix ans passés et les difficultés d'une marche mal assurée, arriver le premier à nos séances, à toutes nos séances, avec cette exactitude enviable de l'homme dont toute la vie n'a été qu'une persévérante soumission au devoir. Vous l'entendez présidant nos réunions générales avec une dignité aimable, une aménité exquise, une grande autorité adoucie par une grande bienveillance, nous surprenant tous par la jeunesse inaltérable de son esprit, reflet charmant d'un cœur bon, sans détour et sans fiel. Que de fois l'avons-nous vu payer de sa personne, et, pour donner quelque vie à nos réunions parfois anémiques, faire à ses auditeurs la surprise d'une de ces études historiques ou morales où se manifestaient la variété de ses connaissances et les ressources d'une érudition toujours entretenue de nouvelles lectures. La Commission des sciences morales et historiques qui avait le

bonheur de l'avoir pour Président perpétuel, ne vivait vraiment que par lui Il y était aussi le plus assidu, le plus zélé, je dirais volontiers le plus jeune, et là encore son ardeur communicative secouait plus d'une apathie.

Vous connaissez trop sa vie pour que je vous en parle longuement. Ce fut par excellence une vie de travail désintéressé et opiniâtre. Peu d'hommes ont, au même degré que lui, sacrifié aux devoirs d'une profession austère leurs loisirs, leur repos même, et il n'en est assurément aucun qui l'ait fait avec une plus sincère simplicité et une plus complète abnégation. Ses débuts avaient été de ceux qui trempent les caractères et les fortifient pour les inévitables luttes de l'existence. Né à Paris, élevé au collège Sainte-Barbe, admis à l'École-Normale supérieure, il avait, dès l'âge de 23 ans, heureusement subi le concours d'agrégation d'histoire et s'était vu nommer professeur au Lycée d'Orléans. L'histoire fut toujours sa science de prédilection. Il s'y consacra tout entier avec un amour que l'âge ne démentit pas. Une de ses dernières et plus intéressantes lectures n'avait-elle pas pour objet l'étude de ce qu'il appelait la décadence de l'Angleterre, de cette nation dont il avait écrit l'histoire dans un ouvrage resté classique et couronné par l'Académie française. Je ne sais quelles raisons le déterminèrent à abandonner le professorat, où cependant son esprit judicieux et pondéré, sa méthode claire et concise assuraient à ses leçons un légitime succès, pour entrer dans l'Administration des Lycées ; mais dans l'une et l'autre branche de sa carrière universitaire, il se montra de suite à la hauteur des fonctions les plus délicates. Il n'était Proviseur au lycée d'Orléans que depuis un an, lorsqu'il fut appelé en 1849 à la tête de notre lycée qu'il devait, pendant environ quinze années, diriger avec tant

de bonheur. A Orléans comme à Douai les regrets qui accompagnaient son départ révélèrent combien on avait su apprécier son expérience, sa droiture et sa bonté. Ici ces regrets furent adoucis par l'espérance et dissipés bientôt par la certitude d'un prompt retour. Une année à peine après sa nomination à Versailles il était, en 1865, nommé Recteur de notre Académie. Il redevenait notre compatriote et ne devait plus nous quitter.

Où aurait-il d'ailleurs rencontré plus d'affectueux accueil et de respectueuses sympathies ? Ne se revoyait-il pas dans ce vaste ressort universitaire comme au milieu d'une grande famille de fonctionnaires dont il tenait à être plutôt le conseil et le guide que le chef ? N'allait-il pas retrouver dans ses visites que j'appellerais volontiers pastorales, aux lycées et collèges des cinq départements de son Académie, nombre de ceux qui avaient passé sous la direction de l'ancien Proviseur et par qui il voulait être reçu moins comme un maître que comme un ami ? Comment en aurait-il été autrement ! Fut-il jamais un éducateur plus dévoué et plus perspicace, qui ait mieux compris l'importance de ce rôle de directeur ou de père dont la plupart des familles se déchargeaient sur lui ? Combien de jeunes gens, combien de nos contemporains durent à Monsieur Fleury d'avoir connu leur véritable vocation et d'être devenus des hommes utiles en s'engageant, par ses conseils, dans une carrière pour laquelle il avait deviné leurs aptitudes ? Comme il avait acquis l'habitude de dominer les âmes, il les dirigeait, pourvu qu'elles ne fussent pas trop rebelles, vers les routes qu'il avait parcourues lui-même, vers l'étude et vers le bien ; et comme il aimait passionnément la jeunesse, sa fermeté était toujours tempérée par une naturelle bienveillance.



Ne cherchons pas le secret de cette influence et de cette action, sinon dans l'instinctive confiance qu'inspirait à tous son caractère et dans l'autorité que lui donnait une existence tout entière vécue dans le travail. Aucune lacune en effet dans sa vie. Doué d'une merveilleuse et précoce facilité, il avait consacré sa jeunesse aux fortes études qui préparent aux carrières de l'enseignement. La maturité de son âge avait été absorbée par les préoccupations et les devoirs des fonctions que vous l'avez vu remplir. Sa vieillesse enfin n'avait pas même connu l'oisiveté permise, car lorsque de mystérieuses raisons et l'instabilité des Ministères déterminèrent sa mise à la retraite, il voua ses dernières années encore et toujours au travail, cherchant dans l'étude des langues, des sciences morales et historiques un adoucissement à sa solitude, un aliment à son activité, une distraction à de légitimes regrets.

Sa maxime était celle du philosophe latin : « *Otium sine litteris, mors est* » ; Ne rien faire et ne rien lire c'est déjà le commencement de la mort.

Aussi les procès-verbaux des séances et les volumes de nos publications attestent-ils sa verte et féconde activité. C'est dans cette dernière période de sa vie qu'il nous appartient le plus. C'est ici que nous avons vu de plus près se manifester ce bon sens supérieur éloigné de tous les extrêmes, cette modération qui souvent ne recueille que les dédains des incrédules à la tolérance et à la liberté, ces connaissances à la fois variées, approfondies et précises, cette urbanité et cette courtoisie souvent relevées par un charmant et fin sourire.

Monsieur Fleury était entré dans notre Compagnie le 23 décembre 1853. Il avait déjà tous les titres pour y occuper une place prépondérante. Quand même les services qu'il

avait rendus à l'Université, les succès qu'il avait obtenus comme historien, ne l'eussent pas imposé à vos suffrages, les sympathies que provoquait sa nature franche, délicate et affable l'eussent recommandé à votre choix. Il lui suffisait d'ailleurs de se présenter à vous avec son histoire d'Angleterre, son œuvre la plus importante, histoire sérieuse, impartiale, complète, qui de suite l'avait signalé.

Vous savez sans doute dans quelles circonstances, il avait été amené à l'écrire. Monsieur Victor Duruy, son ancien camarade de l'École Normale et son ami, avait entrepris vers 1847 de rédiger un cours complet d'enseignement historique. Il le voulait sincère, indépendant. « L'effet général de mes livres, lui disait-il, doit être en effet libéral. Si je ne fais pas la lumière sur toutes les questions, je la fais autour ; c'est tout ce qui est possible en ce temps-ci, mais il faut semer pour l'avenir. » Il demanda à Monsieur Fleury de collaborer à cet ouvrage. Cette collaboration nous valut l'histoire de l'Angleterre. Notre collègue avait aimé à retracer la vie de ce peuple qui devait surtout sa grandeur à son bon sens pratique, à son respect inné de la loi, associés à un attachement inaltérable pour la monarchie qui « loin d'avoir trop souvent, comme ailleurs, entravé l'essor de la liberté, le facilite. » Il composa son livre avec verve et avec foi. Duruy l'en félicitait, dès le premier volume : « J'ai vu un des gendres de Hachette, lui écrivit-il, il se déclara très content de ce qu'il avait lu jusqu'alors de ton Angleterre qui est vraiment d'une lecture extrêmement attachante, d'un style simple, naturel, souvent spirituel et qui sera, à mon avis, l'ouvrage le plus couru de la collection et le meilleur si tu l'as fini comme tu l'as commencé. »

L'auteur se tint parole à lui-même et son ouvrage eut le succès qui lui était prédit : (1) « J'ai reçu la seconde édition de ton histoire d'Angleterre, lui répondait en 1864 un autre ami de vieille date, Hector Lemaire, et je te remercie de me l'avoir envoyée. La première édition m'avait déjà charmé et avait fortement contribué à compléter mon instruction. Cette fois-ci je finirai par être très fort sur l'histoire de la perfide Albion, et je rendrai encore grâce à Dieu de ne pas être Anglais. Je suis toujours un enragé Français, et je voudrais, avant de fermer les yeux, lire ta troisième édition, avec un chapitre nouveau qui dirait : comment Napoléon III après une guerre courte et décisive a pris sur l'Angleterre une brillante revanche de cette bataille de Waterloo que tu as si bien racontée et qui me donne encore la chair de poule après tantôt cinquante ans. » Cette page d'histoire, hélas, est toujours blanche et Waterloo n'est plus notre seule défaite à venger !

Monsieur Fleury devait ces résultats à sa méthode et à sa critique qui savait heureusement mettre en parallèle les mœurs politiques de l'Angleterre et les nôtres, son invincible respect de la légalité et notre amour de la mutinerie, sa marche lente mais continue vers le progrès et nos élans inévitablement suivis de réactions. Il résumait la philosophie de cette histoire dans cette maxime : Savoir être libre sera toujours le plus difficile comme le plus noble but que puisse se proposer un grand Peuple.

A force d'avoir voulu être impartial, quelques uns ce-

(1) Une traduction en italien de l'histoire d'Angleterre de M. Fleury parut bientôt à Milan, à l'insu de l'auteur.

pendant avaient été tentés de le trouver injuste. On semblait, disaient ils, en lisant cet éloge de l'Angleterre, entendre le vieux Caton vanter le sol et les fruits de Carthage. C'était légèrement connaître l'homme qui avait voulu écrire pour l'enseignement primaire « l'histoire des Français » et qui fut un loyal serviteur de la patrie, en prodiguant à l'Université qu'il aima toujours comme une de ses gloires intellectuelles, ce qu'il avait de patriotisme et de bonne volonté ! Le Gouvernement l'en récompensa d'ailleurs en l'élevant dès 1867 à la dignité d'Officier de la Légion d'honneur.

A la vérité, dans toutes ses études historiques, lorsqu'il avait à formuler un jugement, il s'absorbait pour ainsi dire dans la recherche de la vérité et il disait son opinion, fut-elle désagréable ou pénible à entendre, telle qu'elle lui était inspirée par la droiture de sa conscience. Ses derniers essais sur la décadence de l'Angleterre démentiraient tout soupçon de parti pris. L'histoire est une science austère ; elle ne veut ni complaisants ni flatteurs. Je ne pense pas que notre collègue ait jamais été l'un ou l'autre.

Il me paraissait, je l'avoue, parfois un peu bien pessimiste, et il permettait que je lui en fasse le reproche ; mais ses appréhensions dévoilaient son amour pour l'unité et la grandeur de notre pays qu'inquiétaient nos discordes intérieures, nos agitations sociales, notre isolement politique et la coalition de puissants et injustes ennemis. Plut à Dieu qu'il nous eût été conservé assez longtemps pour applaudir avec nous au retour durable de notre sécurité et de notre influence.

Vous aviez à ce point apprécié ses mérites que dès l'année 1867 il était appelé à l'honneur de faire partie de votre bureau où vos suffrages le retinrent, quoiqu'il s'en défen-

dit comme d'une chose contraire à vos usages, pendant quinze années de suite. Cinq fois il fut réélu Président de notre Compagnie, fait presque sans précédent dans nos annales (1) et qui marque en quelle considération nous tenions son caractère et son dévouement. Je me souviens de la délicatesse avec laquelle il essayait de se dérober à cette distinction répétée et d'en faire honorer des collègues qu'il en savait dignes. Que de fois il fallut faire violence à sa modestie et à son large esprit d'égalité et de justice. Pour lui seul il manquait à la justice, estimant peu de chose, tant cela lui semblait naturel, sa vie si correcte si laborieuse et si utile.

Sa collaboration à nos travaux fut des plus actives. Comme ce philosophe qui démontrait le mouvement en marchant, Monsieur Fleury affirmait l'existence de notre Société en la montrant vivante et agissante. Il n'est pas besoin que je vous fasse la nomenclature des études dont il nous réservait la primeur. Il suffit de rappeler ici quelques uns des sujets qu'il traitait de préférence parce qu'ils lui tenaient le plus au cœur étant comme l'essence de sa vie intellectuelle : les réformes de l'enseignement secondaire, la question du latin, les humanités en un mot. Il était dans le vrai, lorsqu'il se plaignait de la légèreté avec laquelle, par un sot amour-propre, bien des familles engagent dans les études classiques des jeunes gens dont l'éducation n'en peut tirer aucun profit et dont le nombre alourdit la classe et fatigue inutilement le professeur. Il avait raison aussi lorsqu'il regrettait de voir amoindrir dans les programmes d'enseignement la part nécessaire des lettres

(1) Le docteur Taranget fut cependant de 1813 à 1827 nommé douze fois Président de la Société.

anciennes dont l'étude, réservée à une élite privilégiée, si l'on veut, un peu comme en Angleterre, fait les esprits plus cultivés, plus larges, plus humains, *humaniores* selon la belle expression latine. En somme, il ne pensait pas qu'il fût nécessaire que tout le monde sût le latin ou le grec, mais il se gardait de pousser la passion de l'égalité jusqu'à désirer qu'ils fussent dorénavant ignorés de tous. L'histoire aussi restait le champ d'observation de sa pensée : l'Angleterre en décadence, la Russie tourmentée par le Nihilisme, l'influence Française au Sénégal, l'utilité des études historiques pour l'avenir des nations. Les questions sociales elles-mêmes sollicitaient son examen : le socialisme en Allemagne et en Amérique, la situation de l'Irlande, la vaine poursuite du bonheur dans les classes ouvrières ; et dix jours encore avant sa mort, il nous donnait un résumé saisissant de l'ouvrage de Monsieur Crouzel sur les coalitions et les grèves de l'industrie, dernière lecture et dernière séance où nos applaudissements allaient pour jamais le saluer.

Il est mort en effet terrassé tout-à-coup par un mal qu'aucun symptôme ne lui faisait prévoir et dont aucuns soins ne purent arrêter l'irréparable et brusque gravité. Il était de ces heureux à qui est réservé le privilège de mourir tout entiers, sans avoir subi de défaillance ni connu la décrépitude, laissant à ceux qui les pleurent le consolant souvenir de leur intelligence toujours vive, de leur raison encore alerte, de leur cœur toujours jeune et bon.

Son existence avait été utile et généreuse avec discernement et discrétion. S'il n'avait fait dans sa vie aucune part au luxe ou aux somptuosités, il en avait réservé une très grande à la charité. Il s'était reposé de ce devoir sur sa femme dont le bonheur était de s'employer aux œuvres

publiques de bienfaisance et de secourir surtout ces déshérités à qui leur condition et les convenances commandent de dissimuler leur véritable misère. Que de lettres touchantes j'ai retrouvées dans sa correspondance ! Que de trésors de reconnaissance, en s'oubliant elles-mêmes, ces deux âmes libérales, religieuses et compatissantes, s'étaient amassés ! Combien comptèrent encore sur sa générosité, alors même qu'il était réduit à sa seule pension de retraite et que les ressources de son faible budget lui permettaient à peine de s'accorder quelque bien être ou quelque légère satisfaction. Il savait qu'il mourrait pauvre. Cette pauvreté volontaire est son meilleur éloge.

Il associait à des mœurs simples, à des habitudes patriarcales une foi sincère ; ne se contentant pas de croire, il pratiquait en silence sans ostentation et avec humilité, dans toute l'indépendance d'un esprit resté jaloux de sa personnalité. Aussi nous a-t-il quittés résigné et confiant, accompagné jusqu'au seuil de l'insondable avenir par les amitiés les plus loyales et les plus constantes. La sérénité de sa mort a été le reflet de la dignité de sa vie.

Rencontré-je jamais une bienveillance aussi cordiale, une affection aussi dévouée qu'assurément je n'éprouverais de regrets ni plus sincères ni plus profonds.

*Janvier 1889.*

---





# RELEVÉ DES TRAVAUX PARTICULIERS

DES

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

*Lus en séance générale*

PENDANT LES ANNÉES 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884,  
1885, 1886 ET 1887 (1).

---

### BRASSART

Les voyages d'Adrien d'Esclaibes au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le lieu de naissance du premier président La Vacquerie et son rôle politique à Arras (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 269).

### BRÉAN

Etude sur Salluste.

Etude sur Martial.

Etude sur Horace,

Etude sur Juvénal.

Etude sur Ovide.

Anecdote du temps de Louis XIII.

Etude sur Virgile.

Etude sur Properce.

Etude sur Cicéron.

(1) Cette liste fait suite à celle qui a été publiée dans le Tome XIV de la 2<sup>e</sup> série des *Mémoires*.—Plusieurs des travaux lus au commencement de l'année 1879, figurant déjà sur cette dernière liste, il n'en a pas été fait mention dans celle-ci.

Etude sur Tacite (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 179).

Etude sur Pline le Jeune.

Les eaux de Rome au temps de Nerva (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 229).

Les Bagaudes et les Cagots.

Etude sur Caton l'Ancien.

Etude sur Salluste.

#### L. CAMBIER

L'aïeul et le petit-fils (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 197).

Un cartel au XV<sup>e</sup> siècle (voir ce volume, page 285).

#### ADOLPHE DE CARDEVACQUE.

Le collège de St-Vaast à Douai (1619-1789) (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 87).

#### CHAMPENOIS

Bacillus Coma.

#### DECHRISTÉ.

Préliminaires de la Révolution à Douai (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 299).

Notes sur Gayant et sur ses fêtes, depuis son rétablissement en 1801, d'après les archives de Douai, (voir ce volume, page 229).

Notes sur les anciennes corporations douaisiennes, (voir ce volume, page 271).

#### DEHAISNES.

Notice sur Jean Bellegambe.

DELPLANQUE.

Etudes tératologiques (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 43).

DESCHODT.

Serenus et Sénèque.

Rapport sur un volume des Mémoires de l'Académie d'Amiens.

DIGARD.

Récits d'un voyage en Allemagne.

Récits d'un voyage en Orient.

Rome, ses antiquités, ses monuments, son climat.

Causerie sur l'histoire de l'Egypte, depuis cent ans jusqu'au général Gordon.

DRANSART (de Somain).

Epanchements séreux de la capsule de Ténon (voir ce volume, page 41).

D. DUBOIS.

L'ouvrier, son sort à travers les âges.

Une page d'histoire locale à propos des épidémies à Douai.

PAUL DUBOIS.

Organisation défensive de la frontière de l'Est

ALFRED DUPONT PÈRE.

Rapport sur les propositions de la réunion Estancelin

Notice nécrologique de M. Constant Fiévet (voir 2<sup>e</sup> série tome XV, page 287).

Notice nécrologique de M. Vasse (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 401).

ALFRED DUPONT FILS.

Notice nécrologique de M. Francoville (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 275).

DUTILLEUL.

A propos d'un tableau du XVI<sup>e</sup> siècle.

Note rétrospective.

Les récentes acquisitions du Musée des Beaux-Arts de Douai (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 237).

Variations sur un thème donné (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 221).

Notice nécrologique de M. Maurice Storez (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 347).

Apostrophe au nouveau billet de banque de cent francs.

Le nouveau chemin de croix de l'Eglise St-Pierre (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 261).

L'ombre de Pierre Schlemihl (voir ce volume, page 309).

Etude sur un tableau de M<sup>me</sup> Demont-Breton et sur la statue de Gilliatt de M. Carlier (voir 3<sup>e</sup> série tome I, page 237).

Notice nécrologique de M. Durutte (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 381).

Les tapis historiés abandonnés par les Bourguignons à Granson ou à Morat.

Le Rœmer de Francfort (voir ce volume, page 211).

Les fresques d'Alfred Rethel à Aix-la-Chapelle (voir ce volume, page 385).

Noticé nécrologique de M. Edmond Paix, (voir ce volume, page 487).

FAREZ.

Rapport sur le travail de M. Vuillemin intitulé: « Les mines d'Aniches » (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 12).

L'apprentissage méthodique du métier par les écoles publiques (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 43).

FAUCHEUX.

Découverte d'un trésor à Sin-le-Noble.

Etude sur le chevalier d'Eon.

Compte-rendu du Concours Agricole de Douai en 1886.

Quelques observations médicales au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Compte-rendu du Concours Agricole d'Orchies en 1887.

FAVIER.

Rapport sur les réunions des sociétés savantes à la Sorbonne en 1885 (section des Beaux-Arts).

FLEURY.

Des conditions de la morale dans l'avenir.

L'individu dans ses rapports avec l'Etat,

Innovations introduites dans l'enseignement secondaire (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 57).

Façon dont sont morts les souverains de Russie depuis Pierre le Grand.

De la somme de bonheur répartie entre les diverses nations (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 117).

Le peintre russe Vereschagin.

L'Irlande moderne.

Etude sur Lacordaire.

Les dernières années de l'histoire d'Angleterre.

La guerre de l'Afghanistan (1878-1881) et la campagne contre les Zoulous.

Les affaires d'Égypte de 1879 à 1883.

Le roi Jean et l'Abyssinie en 1883.

Une excursion dans la 1<sup>re</sup> série des Souvenirs de la Flandre-Wallonne.

Les mines de diamants dans l'Afrique Australe (voir ce volume, page 319).

Du caractère, de son avenir.

De la lutte des langues, ainsi que des nationalités.

Les Français au Sénégal (voir ce volume, page 401).

Décadence de l'Angleterre (voir ce volume, page 423).

De l'utilité des études historiques pour l'avenir des nations.

La question du Latin.

Étude sur les coalitions et les grèves dans l'industrie.

#### FREY.

Rapport sur l'origine des sources, nouvelle théorie présentée par M. Zweirfer à la Société Industrielle de Mulhouse.

De la contamination et de l'assainissement des eaux.

#### GRIMBERT.

Notice nécrologique de M. Jollivet-Castellot (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 261).

#### HARDOUIN.

Notice nécrologique de M. le conseiller Minart (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 233).

HAZARD.

Le Congrès archéologique de Soissons et de Laon (1887  
(voir ce volume, page 157).

H. LEROY.

Etude sur « l'armée française en 1879, par M. le général Trochu ».

Rapport sur les travaux de la Société en 1879 en 1880  
(voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 1).

Notice nécrologique de M. Auguste Preux (voir 2<sup>e</sup> série,  
tome XV, page 245).

Etude sur la ville de Douai, ses portes, ses remparts et  
le château de Wagnonville.

Le percement de l'Isthme de Panama.

Etude biographique sur un habitant de St-Quentin pendant  
la Révolution.

MAILLARD.

Les Académies de province.

Les chemins de fer de construction exceptionnelle.

Le régime des chemins de fer en France, comparé à celui  
des chemins de fer de l'Angleterre.

Du rachat des chemins de fer et de leur exploitation par  
l'Etat.

Episode historique du règne de Louis XIII et de l'administration  
de Richelieu.

Lettre italienne écrite en 1692 sur Paris.

Rapport sur l'ouvrage de M. Vuillemin : le bassin houillier  
du Pas-de-Calais (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 409).

Impressions de voyage en Suisse.

La réforme minière (voir ce volume, page 337).

G. MAUGIN.

Compte-rendu des travaux de la Société de Botanique de France.

Etude biographique sur le professeur Gouan de Montpellier.

Note sur une cardamine des fortifications de Douai (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 36).

MAURICE.

Notice nécrologique de M. Montée (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 209).

Notice nécrologique de M. le baron de Boutteville (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 361).

OFFRET.

Note sur le mode d'appréciation de la valeur des potasses (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 17).

Notes de voyage en Suisse (voir ce volume, page 105).

Rapport sur diverses publications de la Société littéraire et philosophique de Manchester.

Rapport sur le Moniteur Scientifique du docteur Quesneville (année 1885).

QUINION-HUBERT.

La science pénitentiaire au Congrès de Stockholm (voir 2<sup>e</sup> série, tome XV, page 67).

Rapport sur le Concours des Jeux Floraux en 1879.

Etude sur les modifications qui peuvent être apportées à l'article 105 du code de commerce (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 161).



- Rapport sur le Concours des Jeux Floraux en 1880.  
Rapport sur le Concours des Jeux Floraux en 1881.  
Rapport sur les travaux de la Société en 1881, 1882 et 1883 (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 1).  
La vie d'un gentilhomme de province au XVII<sup>e</sup> siècle.  
Rapport sur le Concours des Jeux Floraux en 1882.  
Rapport sur le concours des Jeux Floraux en 1883.  
La neutralisation du Canal de Suez.  
Notice nécrologique de M. Aimé Dubrulle (voir 3<sup>e</sup> série, tome I, page 371)  
Rapport sur le Concours des Jeux Floraux en 1884.  
Rapport sur le Concours des Jeux Floraux en 1885.  
Rapport sur les travaux de la Société en 1884 et 1885 (voir ce volume, page 1).  
Un mariage de poète.  
Rapport sur le Concours de Jeux Floraux en 1886.

#### RIVIÈRE.

Fragments des rouleaux mortuaires de Robuet, abbé de Marchiennes, et de Gilles, abbé de Ham (voir ce volume, page 199).

#### VASSE.

Compte-rendu du concours agricole de Lallaing en 1880.  
L'hiver de 1879-1880.  
Compte-rendu du concours agricole de Dechy en 1882.  
Les souffrances de l'agriculture en France et en Angleterre.

#### VITRANT.

Un tableau de M. Court : Le martyre de Sainte Agnès.

Paul Delaroche et ses œuvres.

Les lois scolaires pendant la Révolution.

BARON DE WARENGHIEN.

La langue internationale Néo-Latine de M. Courtonne.

Compte-rendu de la Revue Savoisiennne publiée par la Société Florimontane d'Annecy.

Notice sur Théodore Lebreton.

Les poésies d'Antoine Blondel et le banc poétique de Quincy (1576-1593).

Le percement du St-Gothard et ses conséquences pour le commerce français (voir ce volume, page 359).

WATERNAU.

Situation faite à l'agriculture par les voies navigables, dans le département du Pas-de-Calais.

Considérations sur l'agriculture.



# LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai

Centrale du département du Nord

(AU 31 DÉCEMBRE 1887).

## MEMBRES HONORAIRES DE DROIT :

MM.	MM.
L'archevêque de Cambrai.	Le général commandant
Le premier président de la cour d'appel.	la 1 <sup>re</sup> brigade d'artillerie.
Le procureur général près la même cour.	Le recteur de l'académie.
Le président du tribunal de première instance.	Le doyen de la faculté de droit de Lille.
Le procureur de la République.	Le doyen de la faculté des lettres de Lille.
Le préfet du Nord.	Le doyen de la faculté des sciences de Lille.
Le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.	Le doyen de la faculté de médecine de Lille.
Le maire de la ville de Douai.	

## MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

Date de l'admission.

Date de l'honorariat.

MM.

28 avril 1826.	} LAGARDE, *, conseiller honoraire.
12 février 1847.	
27 mars 1846.	} BAGNÉRIS, *, docteur en médecine.
1 juin 1864.	
9 juillet 1822.	} LEROY, Emile, ancien maire de Douai
14 juin 1870.	

MEMBRES RÉSIDANTS.

Date de l'admission.

MM.

13 décemb. 1850	De GUERNE (baron) Frédéric.
26 mars 1858.	OFFRET, professeur de physique au lycée.
9 juillet 1858.	TARLIER, Jules.
13 janvier 1860.	MAURICE, député du Nord.
8 mars 1861.	A. MAUGIN, docteur en médecine.
13 septem. 1867.	FREY, pharmacien de première classe.
28 février 1868.	FAVIER, Alexandre.
23 octobre 1868.	VUILLEMIN, ✱, ingénieur-directeur des mines d'Aniches.
23 juillet 1869.	CAMBIER, Barthélémy.
22 octobre 1869.	PICOT, fabricant de sucre.
12 avril 1872.	GRIMBERT, avocat.
28 juin 1872.	GOSSELIN, ingénieur civil, archiviste de la Société.
13 mars 1874.	A. DUPONT, avocat.
id.	DUTILLEUL, Albert.
id.	MAILLARD, avocat.
14 août 1874.	BERNARD, ✱, maire de Roost-Warendin.
26 décemb. 1874	DAUPHIN, avocat, juge suppléant.
25 avril 1875.	DESCHODT, ✱, président honoraire à la Cour.
id.	MOREL, député du Nord.
14 janvier 1876.	PONCELET, Achille.

28 janvier 1876.	CAMBIER, Louis.
id.	FAUCHEUX, docteur en médecine.
24 mars 1876.	TAISNE, avocat.
9 juin 1876.	LEBON, Édmond.
9 juin 1876.	FIÉVET, sénateur du Nord.
8 décemb. 1876	DUBOIS, économiste des Hospices.
8 juin 1876.	CALOT, Jules.
id.	DECHRISTÉ, imprimeur.
25 avril 1879.	MAUGIN, Gustave.
id.	QUINION-HUBERT, avocat, ancien conseiller à la Cour.
27 juin 1879.	BÉHARELLE, à Lewarde.
id.	DOVILLERS, maire de Montigny.
22 août 1879.	VITRANT, avocat.
23 avril 1880.	HAZARD, ancien conseiller à la cour.
8 octobre 1880.	De BAILLIENCOURT, C. ✱, colonel en retraite.
14 janvier 1881.	De LA GORCE, avocat, ancien magistrat.
27 mai 1881.	CHAMPENOIS, ✱, médecin-major.
26 août 1881.	BOISSONNET (le baron), avocat, ancien magistrat.
23 septemb. 1881	GROULT, à Frais-Marais.
10 novemb. 1881	ANDRÉ, Alphonse, brasseur.
22 mars 1883.	DESMARETS, Paul.
id.	De WARENGHIEN (baron de), avocat, ancien magistrat.
28 décemb. 1883	COUPLÉ, agriculteur à Marchiennes.
id.	DRANSART, docteur en médecine à Somain.
14 mars 1884.	BOUTET, avocat.

14 mars 1884.	RIVIÈRE, bibliothécaire de la ville.
10 octobre 1884.	LELEU, G. *, colonel en retraite.
id.	SOCKEEL, docteur en médecine.
10 juillet 1885.	DUBOIS, Paul, lieutenant d'artillerie.
12 mars 1886.	DUBRON, avocat, ancien magistrat.
id.	DУНОТ, compositeur de musique.

---

MEMBRES CORRESPONDANTS.

**I. France.**

MM.	Date de l'admission.
Bailliencourt (de), ancien receveur des finances à Mortain (Manche).	27 octobre 1882.
(1)* Bailliencourt (de), notaire à St-Omer.	22 février 1867.
Barbier-Delayens, propriétaire à Bourecq (Pas-de-Calais).	26 janvier 1883.
Bonvarlet, consul de Danemarck, à Dunkerque.	23 janvier 1874.
* Bréan, ingénieur à Meudon.	27 février 1885.
Breton (Jules), artiste peintre à Courrières (P.-de-C.),	9 février 1876.
Cardevacque (de), contrôleur des contributions à Arras.	22 décemb. 1876
* Casati, conseiller à la Cour d'appel à Paris.	12 novemb. 1880
De Clercq, député à Oignies (Pas-de-Calais).	24 janvier 1868.
De Coussemaker (Ignace) à Bailleul (Nord).	26 août 1881.
Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).	22 mars 1839.
Dehaisnes (Mgr), ancien archiviste départemental à Lille.	8 mars 1872.

(1) L'astérisque indique les anciens membres résidants devenus, de droit, membres correspondants, en transférant leur domicile hors de l'arrondissement de Douai (art. 8 du règlement).

Delattre, receveur municipal, à Cambrai.	8 mai 1874.
* Delcourt, notaire à Boulogne-sur-Mer	14 mai 1875.
De Swarte, ingénieur à Lille.	24 décemb. 1880
Digard, avocat, à Versailles.	24 avril 1874.
Dislère, conseiller d'Etat, à Paris.	28 février 1868.
Finot, archiviste départemental, à Lille.	10 octobre 1884.
Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens.	22 août 1885.
Gosselet, professeur à la faculté des sciences de Lille.	22 octobre 1869.
* Hautcœur (Mgr), chancelier des Facultés catholiques de Lille.	26 novemb. 1875
Havrincourt (le marquis d') sénateur, à Havrincourt (Pas-de-Calais).	28 mai 1841.
* Hilaire, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, à Paris.	27 septemb. 1886
* Laloy, distillateur, Quesnoy-sur-Deûle (Nord).	27 septemb. 1885
Lecesne (père), avocat, à Arras.	12 avril 1872.
Lecocq (Georges), à St-Quentin.	10 mars 1876.
Lepreux (Jules), ancien archiviste municipal de Douai.	27 octobre 1882.
* Leroy (Henri), ancien conseiller, à St-Quentin.	28 décemb. 1883.
Leuridan, archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix.	10 juillet 1864.
Marsy (le comte de), à Compiègne.	24 avril 1874.
* Potier, juge de paix, à Arleux (Nord).	9 novemb. 1866



- Rozière (de), de l'Institut, sénateur,  
inspecteur général des archives dé-  
partementales, à Paris. 25 avril 1856.
- Salmon, conseiller à la cour de cassa-  
tion, à Paris. 9 avril 1875.
- Terninck, ancien percepteur, à Bois-  
Bernard (Pas-de-Calais). 14 janvier 1870.
- \* Terrat, professeur à la faculté libre  
de droit, à Paris. 26 novemb. 1875.
- Valmore, ancien chef de bureau au  
ministère de l'instruction publique,  
Paris. 7 avril 1887.
- Wallon, sénateur, membre de l'Aca-  
démie française. 13 février 1852.

### II. Belgique.

- Bernier (Théodore), archiviste-paléo-  
graphe, à Angre. 28 avril 1882.
- De Schodt, inspecteur général de l'en-  
registrement, à Ixelles-lez-Bruxel-  
les. 23 février 1877.
- Du Chastel de la Howardrijs (le comte  
Paul), à Kain (Hainaut). 27 mai 1881.
- Limburg-Stirum (le comte de), séna-  
teur, à Gand. 24 février 1882.
- Matthieu (Ernest), avocat, à Mons. 22 août 1879.
- Rembry-Barth (le docteur), archi-  
viste municipal, à Menin. 23 juin 1882.

### III. Canada.

- Huguet La Tour, major au 1<sup>er</sup> régi-  
ment de chasseurs du prince de  
Galles, à Montréal. 28 décemb. 1883

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1880.

MM.	MM.
Hardouin, président	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Fleury, 1 <sup>er</sup> vice-président.	Faucheux, 2 <sup>e</sup> sec.-adjoint.
Deschodt, 2 <sup>e</sup> vice-présid.	Paix, trésorier.
H. Leroy, secrét.-général.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1881.

MM.	MM.
Deschodt, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Maurice, 1 <sup>er</sup> vice-présid.	Faucheux, 2 <sup>e</sup> sec.-adjoint.
Fleury, 2 <sup>e</sup> vice-président.	Paix, trésorier.
H. Leroy, secrét.-général.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1882.

MM.	MM.
Fleury, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Deschodt, 1 <sup>er</sup> vice-présid.	Faucheux, 2 <sup>e</sup> secr.-adjoint
H. Leroy, 2 <sup>e</sup> vice-présid.	Paix, trésorier.
Quinion-Hubert, sec.-gén.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1883.

MM.	MM.
H. Leroy, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Fleury, 1 <sup>er</sup> vice-président.	Faucheux, 2 <sup>e</sup> secrét.-adj.
Offret, 2 <sup>e</sup> vice-président.	Paix, trésorier.
Quinion-Hubert, sec.-gén.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1884.

MM.	MM.
Offret, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Deschodt, 1 <sup>er</sup> vice-présid.	Faucheux, 2 <sup>e</sup> sec.-adjoint.
Fleury, 2 <sup>e</sup> vice président.	Paix, trésorier.
Quinion-Hubert, sec.-gén.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1885.

MM.	MM.
Fleury, président	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Offret, 1 <sup>er</sup> vice-président.	Faucheux, 2 <sup>e</sup> sec.-adjoint.
Dutilleul, 2 <sup>e</sup> vice-présid.	Paix, trésorier.
Quinion-Hubert, sec.-gén.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1886.

MM.	MM.
Dutilleul, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Fleury, 1 <sup>er</sup> vice-président.	Rivière, 2 <sup>e</sup> secrét.-adjoint.
Quinion-Hubert, 2 <sup>e</sup> vi.-pr.	Paix, trésorier.
Faucheux, secrét.-général.	Brassart, archiv.-biblioth.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1887.

MM.	MM.
Quinion-Hubert, président	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Dutilleul, 1 <sup>er</sup> vice-présid.	Rivière, 2 <sup>e</sup> secrét.-adjoint.
Fleury, 2 <sup>e</sup> vice-président.	D. Dubois, trésorier.
Faucheux, secrét.-génér.	Brassart, archiv.-biblioth.



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Rapport de M. Quinion-Hubert, secrétaire-général, sur les travaux de la Société en 1884 et 1885...	1
Rapport de M. le docteur Faucheux, secrétaire-général, sur les travaux de la Société en 1886 et 1887.....	23
De l'Hydarthrose orbite-oculaire ou ténonite sé- reuse, par M. le docteur Dransart.....	41
Du sens de la vision dans l'antiquité et chez les dal- toniens, par M. le docteur Champenois .....	87
Notes de voyage, par M. Offret.....	105
Congrès archéologique de Soissons et de Laon, par M. Hazard.....	157
Fragments de rouleaux mortuaires, par M. Rivière	199
Le Rœmer, par M. Duthilleul.....	211
Notes sur Gayant, par M. Dechristé.....	229
Voyage de la famille Gayant à Dunkerque, par M. le baron de Warengien.....	254
Notes sur les corporations douaisiennes, par M. Dechristé.....	271
Un Cartel au XV <sup>e</sup> siècle, par M. Louis Cambier...	285
L'ombre de Schlemihl, par M. Dutilleul.....	300
Kimberley la ville des diamants, par M. Fleury...	310
Législation des mines, par M. Maillard.....	337
La ligne du Saint-Gothard et ses résultats pour le commerce français, par M. le baron de Waren- ghien.....	359

Les fresques d'Alfred Rethel, à Aix-la-Chapelle, par M. Dutilleul.....	385
Les Français au Sénégal, par M. Fleury.....	401
Décadence de l'Angleterre, par M. Fleury.....	423
Notice nécrologique de M. Edmond Paix, par M. Dutilleul.....	487
Notice nécrologique de M Hyacinthe Corne, par M. Maillard.....	507
Notice nécrologique de M. Delplanque, par M. Of- fret.....	527
Notice nécrologique de M. le comte Romain de Guerne, par M. Maurice.....	541
Notice nécrologique de M. Fleury, par M. Mail- lard.....	549
Liste des travaux des membres de la Société.....	561
Liste des membres de la Société à la date du 31 dé- cembre 1887.....	571
Composition des bureaux de la Société de 1880 à 1887.....	578
Tables des matières.....	581









